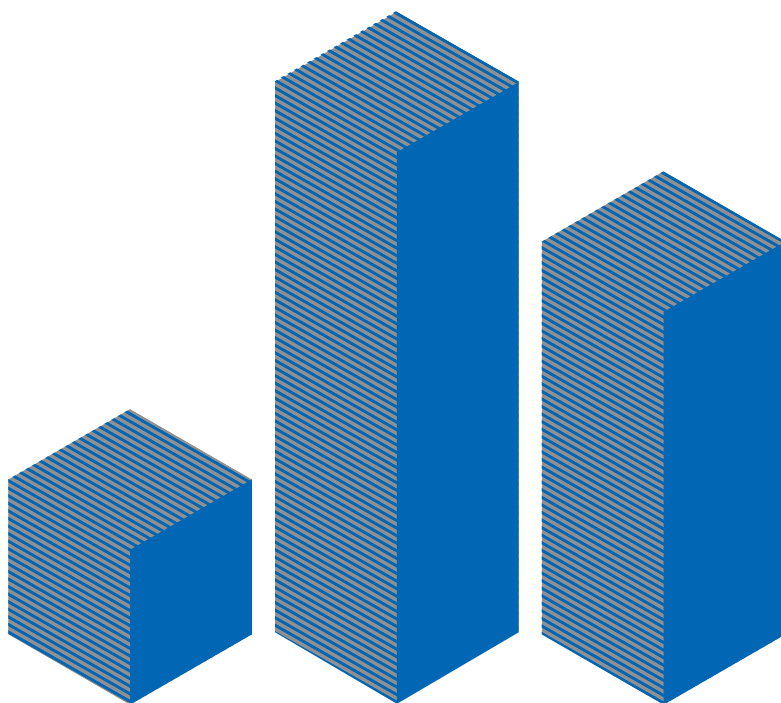


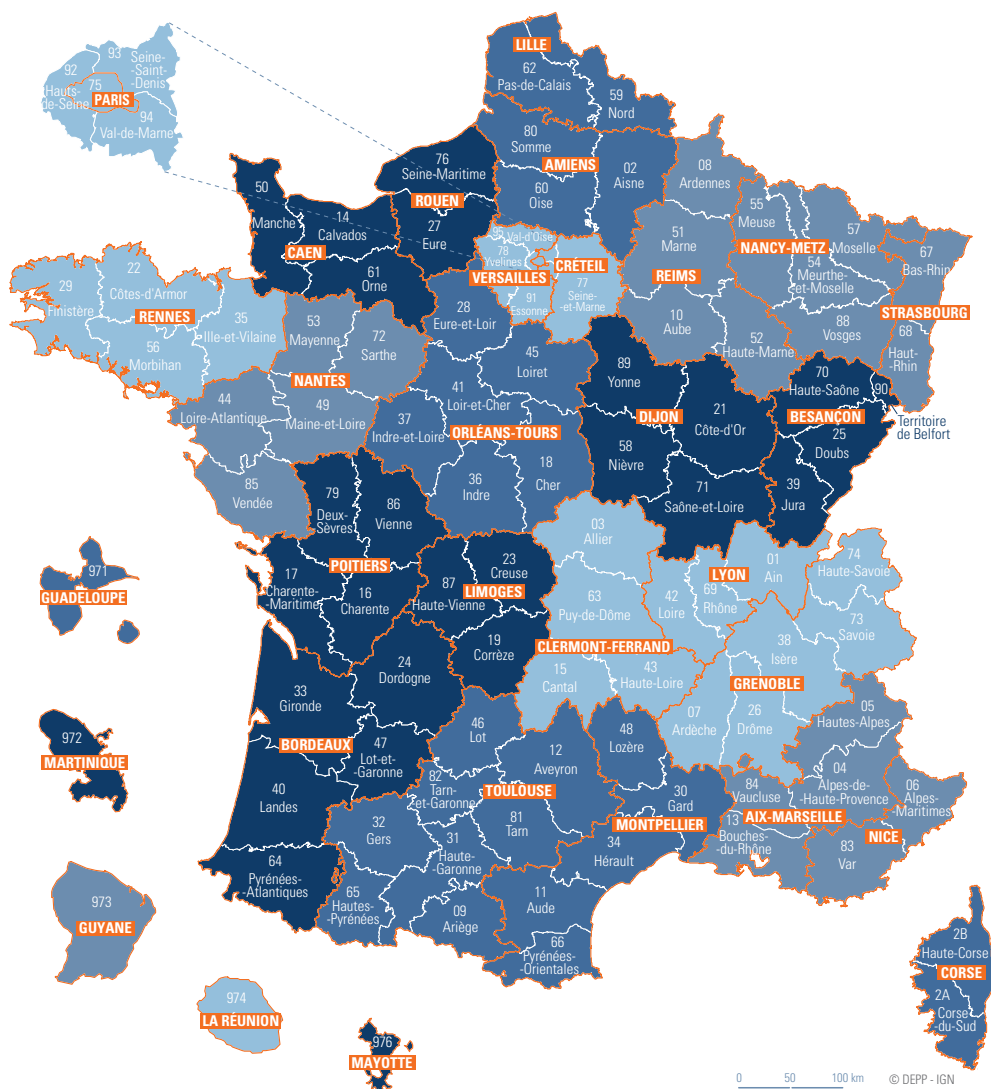
REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

ENSEIGNEMENTS • FORMATION • RECHERCHE

2017



direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance



Depuis le 1^{er} janvier 2016, 17 régions académiques sont mises en place pour répondre au nouveau cadre régional créé par la loi du 16 janvier 2015. Ces 17 régions académiques regroupent les académies actuelles, maintenues dans leurs limites géographiques.

- Région académique
- Académie
- Département
- Limite d'académie

38 Isère

Régions académiques, académies et départements

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Clermont-Ferrand • Allier • Cantal • Haute-Loire • Puy-de-Dôme

Grenoble • Ardèche • Drôme • Isère • Savoie • Haute-Savoie

Lyon • Ain • Loire • Rhône

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Besançon • Doubs • Jura • Haute-Saône • Territoire de Belfort

Dijon • Côte-d'Or • Nièvre • Saône-et-Loire • Yonne

BRETAGNE

Rennes • Côtes-d'Armor • Finistère • Ille-et-Vilaine • Morbihan

CENTRE-VAL DE LOIRE

Orléans-Tours • Cher • Eure-et-Loir • Indre • Indre-et-Loire

Loir-et-Cher • Loiret

CORSE

Corse • Corse-du-Sud • Haute-Corse

GRAND EST

Nancy-Metz • Meurthe-et-Moselle • Meuse • Moselle • Vosges

Reims • Ardennes • Aube • Marne • Haute-Marne

Strasbourg • Bas-Rhin • Haut-Rhin

HAUTS-DE-FRANCE

Amiens • Aisne • Oise • Somme

Lille • Nord • Pas-de-Calais

ÎLE-DE-FRANCE

Créteil • Seine-et-Marne • Seine-Saint-Denis • Val-de-Marne

Paris

Versailles • Yvelines • Essonne • Hauts-de-Seine • Val-d'Oise

NORMANDIE

Caen • Calvados • Manche • Orne

Rouen • Eure • Seine-Maritime

NOUVELLE-AQUITAINE

Bordeaux • Dordogne • Gironde • Landes • Lot-et-Garonne

Pyrénées-Atlantiques

Limoges • Corrèze • Creuse • Haute-Vienne

Poitiers • Charente • Charente-Maritime • Deux-Sèvres • Vienne

OCCITANIE

Montpellier • Aude • Gard • Hérault • Lozère

Pyrénées-Orientales

Toulouse • Ariège • Aveyron • Haute-Garonne • Gers • Lot

Hautes-Pyrénées • Tarn • Tarn-et-Garonne

PAYS DE LA LOIRE

Nantes • Loire-Atlantique • Maine-et-Loire • Mayenne

Sarthe • Vendée

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-Marseille • Aude • Gard • Hérault • Lozère

Pyrénées-Orientales

Nice • Alpes-Maritimes • Var

GUADELOUPE

GUYANE

MARTINIQUE

MAYOTTE

LA RÉUNION

En raison des arrondis, il arrive que dans certains tableaux et graphiques, la somme des pourcentages ne corresponde pas exactement à 100 %.

SIGNES CONVENTIONNELS UTILISÉS

–	Pas d'effectif
ε	Résultat très petit mais non nul
n.s.	Résultat non significatif
n.d.	Information non disponible
(blanc)	Aucun résultat ne peut être inscrit
p	Données provisoires
(r)	Données révisées par rapport à l'édition précédente

CHAMP GÉOGRAPHIQUE

- Départements d'outre-mer (DOM) :
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) :
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna.
Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe.
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.
- Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM).
Ce changement de statut a été pris en compte à partir de l'édition 2012 du RERS.

REPÈRES & RÉFÉRENCES STATISTIQUES

SUR LES ENSEIGNEMENTS,
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

2017



direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Directrice de la publication

Fabienne Rosenwald

Rédacteur en chef

Boubou Traore

Responsable d'édition

Annick Vialla

Sécretaire de rédaction

Bernard Javet

Composition

Opixido

Cartographie

Cécile Métayer

Auteurs

Dominique Abriac Cédric Afsa Élisabeth Algava Sandra Andreu Philippe Arzoumanian Éric Baccala
Linda Ben-Ali Sylvie Beuzon Évelyne Blanché Alexis Boinet Stéphane Boucé Anaïs Bret Gérard Briaud
Jean-Paul Caille Léa Chabanon Sandrine Chaumeron Elsa Conton Sophie Cristofoli Étienne Dalibard
Jean-Pierre Dalous Catherine David Aurélie Delaporte Aurélie Demongeot Mathias Denjean
Mireille Dubois Yves Dubois Francine Dupouy Franck Evain Lisa Fratacci Sylvie Fumel
Paul-Olivier Gasq Joëlle Grille Valentin Guillon Tamara Hubert Caroline Iannone Christophe Jagers
Marie-Laurence Jaspar Marianne Julliard Saskia Keskaik Aline Landreau Denise Latouche
Marie Lebaudy Marion Le Cam Sylvie Le Laidier Stéphanie Lemerle Agnès Lièvre Isabelle Maetz
Nathalie Marchal Corinne Marchois Diane Marlat Edouard Maugendre Sylvain Maugis
Boris Ménard Hélène Michaudon Nicolas Miconnet Olivier Monso Jean-Marc Pastor Aline Pauron
Juliette Ponceau Anna Pottier Pascale Poulet-Coulibando Sandrine Prost-Dambele Patricia Prouchandy
Danielle Prouteau Valérie Raffin Juliette Robin Léa Roussel Sophie Roux Sophie Ruiz
Alexia Stéfanou Anna Testas Fanny Thomas Mustapha Touahir Boubou Traore
Catherine Valette Thierry Voisine Ronan Vourc'h Nadine Zygmunt

ISSN 1635 9089 / ISBN 978-2-11-151752-3

e-ISBN 978-2-11-151753-0

Fonds de carte © IGN-2017

Dépôt légal : août 2017

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes : « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance. Qui plus est, les données sont disponibles sur le site du ministère de l'Éducation nationale.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements de telle sorte qu'elle apporte des éclairages sur des nouveaux thèmes en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques.

Ainsi, cette édition présente de nouvelles pages, notamment sur le devenir des élèves en situation de handicap à quatorze ans (4.21), l'insertion professionnelle des étudiants (8.28), les performances des élèves en mathématiques et en sciences en CM1 appréciées par l'enquête TIMMS 2015 (8.6) et enfin, les performances des élèves de 15 ans en culture scientifique mesurées par l'enquête PISA 2015 (8.7).

Ce trente-quatrième numéro de **Repères et références statistiques** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Isabelle Kabla-Langlois

Sous-directrice des systèmes d'information
et des études statistiques
DGESIP-DGRI-A2

Fabienne Rosenwald

Directrice de l'évaluation, de la prospective
et de la performance

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2017

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

1.1.	Les principales filières de formation à la rentrée 2016	10
1.2.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	12
1.3.	Le taux de scolarisation par département et académie	14
1.4.	Le taux de scolarisation par âge	16
1.5.	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans	18
1.6.	La scolarisation des élèves en situation de handicap	20
1.7.	La scolarisation des élèves allophones arrivants	22
1.8.	Les personnels des secteurs public et privé	24
1.9.	Les structures de formation initiale	26

2. LES ÉTABLISSEMENTS

2.1.	Les écoles	28
2.2.	Les classes du premier degré	30
2.3.	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	32
2.4.	Les collèges et les lycées : niveau de formation et classes	34
2.5.	La taille des classes dans le second degré	36
2.6.	La taille des collèges et des lycées	38
2.7.	Les collèges et les lycées par académie	40
2.8.	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	42
2.9.	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	44
2.10.	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	46
2.11.	Les ensembles immobiliers du second degré public	48
2.12.	Le climat scolaire et la violence dans les lycées	50
2.13.	Les incidents graves déclarés par les collèges et les lycées publics	52
2.14.	L'absentéisme des élèves du second degré	54
2.15.	Les réseaux d'éducation prioritaire renforcés [REP+]	56
2.16.	Les réseaux d'éducation prioritaire [REP]	58
2.17.	Les élèves habitant dans un quartier prioritaire	60
2.18.	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	62

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

3.1.	Le premier degré : évolution	64
3.2.	Le premier degré par département et académie	66
3.3.	Le premier degré : sexe, âge	68
3.4.	Le préélémentaire : évolution	70
3.5.	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	72
3.6.	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	74
3.7.	Le devenir des élèves quatre ans après l'entrée en CP	76
3.8.	La santé des enfants en grande section et en CM2	78
3.9.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 1	80
3.10.	Les élèves en situation de handicap dans le premier degré – 2	82
3.11.	Le devenir des élèves en situation de handicap à 10 ans	84

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

4.1.	Le second degré : évolution	86
4.2.	Le second degré par département et académie	88
4.3.	L'origine sociale des élèves du second degré	90
4.4.	Les formations en collège : sexe, âge, flux	92
4.5.	Les formations professionnelles en lycée : évolution	94
4.6.	Les formations professionnelles en lycée : classe, sexe, âge	96
4.7.	Les formations professionnelles : flux	98
4.8.	Les formations professionnelles en lycée par spécialité	100
4.9.	Les formations générales et technologiques par série	102
4.10.	Les formations générales et technologiques en lycée : sexe, âge, flux	104
4.11.	Les options de seconde générale et technologique	106
4.12.	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	108
4.13.	Les options de premières générales et technologiques	110
4.14.	Les options de terminales générales et technologiques	112
4.15.	L'étude des langues vivantes dans le second degré	114
4.16.	Les sections linguistiques dans le second degré	116
4.17.	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	118
4.18.	Les élèves de Segpa	120
4.19.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 1	122
4.20.	Les élèves en situation de handicap dans le second degré – 2	124
4.21.	Le devenir des élèves en situation de handicap à 14 ans	126
4.22.	Les élèves des dispositifs relais en collèges	128
4.23.	L'enseignement agricole dans le second degré	130
4.24.	Le devenir des élèves huit ans après leur entrée en sixième	132
4.25.	Les poursuites d'études après la troisième et la seconde GT dans l'enseignement scolaire et l'apprentissage	134

5. LES APPRENTIS

5.1.	Les centres de formation d'apprentis : évolution des effectifs	136
5.2.	Les apprentis par région et académie	138
5.3.	Les apprentis par spécialité de formation	140
5.4.	L'apprentissage dans le second degré	142
5.5.	Les origines scolaires des apprentis du second degré	144
5.6.	L'apprentissage dans le supérieur	146
5.7.	Les apprentis en EPLE	148
5.8.	Les apprentis et les CFA en 2016-2017	150

6. LES ÉTUDIANTS

6.1.	Les effectifs du supérieur : évolution	152
6.2.	Les effectifs du supérieur par académie	154
6.3.	Les étudiants dans les formations scientifiques	156
6.4.	Les étudiants des universités	158
6.5.	Les nouveaux entrants à l'université	160
6.6.	La population universitaire par établissement et académie	162
6.7.	Les étudiants préparant un DUT	164
6.8.	Les étudiants des filières d'ingénieurs	166
6.9.	Les écoles de commerce, gestion et vente	168
6.10.	Les classes préparatoires aux grandes écoles - CPGE	170
6.11.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés	172
6.12.	Les sections de techniciens supérieurs et assimilés par spécialité	174
6.13.	Les femmes dans l'enseignement supérieur	176
6.14.	L'origine sociale des étudiants français	178
6.15.	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur	180
6.16.	Les étudiants de nationalité étrangère dans l'enseignement supérieur par nationalité	182
6.17.	Les étudiants de nationalité étrangère dans les universités	184
6.18.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 1	186
6.19.	Les taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur – 2	188
6.20.	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	190
6.21.	Le devenir des bacheliers 2014 : poursuite d'études et entrée dans l'enseignement supérieur	192
6.22.	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée à l'université	194
6.23.	Le devenir des bacheliers 2008 : parcours après l'entrée dans l'enseignement supérieur hors université	196
6.24.	Les stages étudiants	198

7. LA FORMATION CONTINUE

7.1.	La formation continue : évolution	200
7.2.	La formation continue dans les Greta	202
7.3.	La formation continue dans l'enseignement supérieur	204

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

8.1.	Les compétences du socle en fin de CE1 et en fin de collège	206
8.2.	Les compétences du socle commun en début de sixième	208
8.3.	Les compétences en maîtrise de la langue en fin d'école	210
8.4.	Les compétences en langues vivantes en fin de collège	212
8.5.	Les compétences des jeunes en lecture	214
8.6.	Performances des élèves de CM1 en mathématiques et en sciences	216
8.7.	La culture scientifique selon l'enquête PISA : évolution 2006-2015	218
8.8.	Le second degré : accès au niveau IV de formation	220
8.9.	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge, origine sociale	222
8.10.	La réussite au baccalauréat selon la série	224
8.11.	La réussite au baccalauréat : sexe, âge, origine sociale	226
8.12.	La proportion de bacheliers dans une génération	228
8.13.	L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième	230
8.14.	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	232
8.15.	La réussite au CAP et au BEP : sexe, âge	234
8.16.	La réussite au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité	236
8.17.	Le BTS : présentation générale	238
8.18.	Le BTS : réussite par spécialité	240
8.19.	Les diplômes universitaires de technologie	242
8.20.	La réussite au DUT	244
8.21.	Les diplômes universitaires : évolution	246
8.22.	Les diplômes universitaires par discipline	248
8.23.	La réussite en cursus licence	250
8.24.	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	252
8.25.	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	254
8.26.	L'emploi à la sortie du lycée	256
8.27.	L'emploi des sortants d'apprentissage	258
8.28.	L'insertion professionnelle des diplômés 2013 de l'université	260
8.29.	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	262
8.30.	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	264
8.31.	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	266
8.32.	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	268
8.33.	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	270

9. LES PERSONNELS

9.1.	Les personnels selon leur affectation budgétaire	272
9.2.	La féminisation du personnel	274
9.3.	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	276
9.4.	Les enseignants du premier degré public par département	278
9.5.	Les enseignants du premier degré privé par département	280
9.6.	Les enseignants du second degré public par académie	282
9.7.	Les enseignants du second degré privé par académie	284
9.8.	Les enseignants du second degré « face à élèves » par type d'établissement	286
9.9.	Les enseignants du second degré par discipline	288
9.10.	Le service des enseignants dans le second degré	290
9.11.	L'encadrement des élèves dans le second degré	292
9.12.	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	294
9.13.	Les enseignants du supérieur par discipline	296
9.14.	Le personnel administratif, technique et d'encadrement	298
9.15.	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	300
9.16.	Les départs à la retraite des personnels	302
9.17.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du premier degré	304
9.18.	Les concours externes de recrutement de personnels enseignants du premier degré public	306
9.19.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré	308
9.20.	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	310
9.21.	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	312
9.22.	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	314
9.23.	Les concours de recrutement de personnels ASS et des bibliothèques	316
9.24.	Les concours de recrutement de personnels ITRF	318

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENT

10.1.	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	320
10.2.	Le budget : analyse et évolution	322
10.3.	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	324
10.4.	Le financement des producteurs d'éducation	326
10.5.	Les dépenses par élève et par étudiant	328
10.6.	Les bourses nationales dans le second degré	330
10.7.	L'aide aux étudiants	332
10.8.	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	334
10.9.	L'action sociale en faveur des étudiants	336

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

11.1.	Les doctorants et les docteurs	338
11.2.	La recherche et développement : effectifs	340
11.3.	La recherche et développement : vision d'ensemble	342
11.4.	Les acteurs de la recherche et développement publique	344
11.5.	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	346
11.6.	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	348
11.7.	La recherche et développement dans les régions	350
11.8.	Les activités de recherche et développement dans le monde	352

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

12.1.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	354
12.2.	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	356
12.3.	Le premier degré dans les DOM	358
12.4.	Le second degré dans les DOM	360
12.5.	Les flux d'élèves du second degré dans les DOM	362
12.6.	Les formations professionnelles du second degré dans les DOM	364
12.7.	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	366
12.8.	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	368
12.9.	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	370
12.10.	Les diplômés dans les DOM	372
12.11.	La réussite au baccalauréat dans les DOM	374
12.12.	Les personnels dans les DOM	376
12.13.	Les enseignants du second degré public dans les DOM	378

	Table des sigles	380
	Bibliographie	387



LE SYSTÈME ÉDUCATIF français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le **premier degré** correspond aux enseignements préélémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : le cycle des apprentissages premiers, de la petite à la grande section de maternelle (cycle I) ; le cycle des apprentissages fondamentaux, du CP au CE2 (cycle II) et le cycle de consolidation, du CM1 à la sixième (cycle III). L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

L'**enseignement du second degré** (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges puis dans les lycées généraux technologiques ou les lycées professionnels. Depuis la rentrée 2016, la sixième parachève le cycle de consolidation qui débute lors du premier degré. Le cycle des approfondissements s'étend de la cinquième à la troisième. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. À la rentrée 2012, s'est achevée la rénovation de la formation professionnelle en lycée entamée en 2008 : disparition du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'**enseignement post-secondaire et supérieur** est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), dans les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat. L'apprentissage constitue une voie d'accès à l'enseignement professionnel, directement après la troisième ou ultérieurement dans le parcours de formation.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique », utilisée dans certains cas, fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

AVERTISSEMENT

À partir de l'édition 2017 de *Repères et références statistiques*, les termes désignant dans le second degré, le premier et second cycle sont remplacés respectivement par « formations en collège » et « formations en lycée ». Ainsi, les formations en collège incluent la sixième (qui relève du cycle de consolidation), les classes de cinquième, quatrième et troisième, ainsi que l'enseignement adapté (Segpa, ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.).

REMARQUE

Ensemble du Supérieur : source Onisep.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Formations
en lycée et en
apprentissage

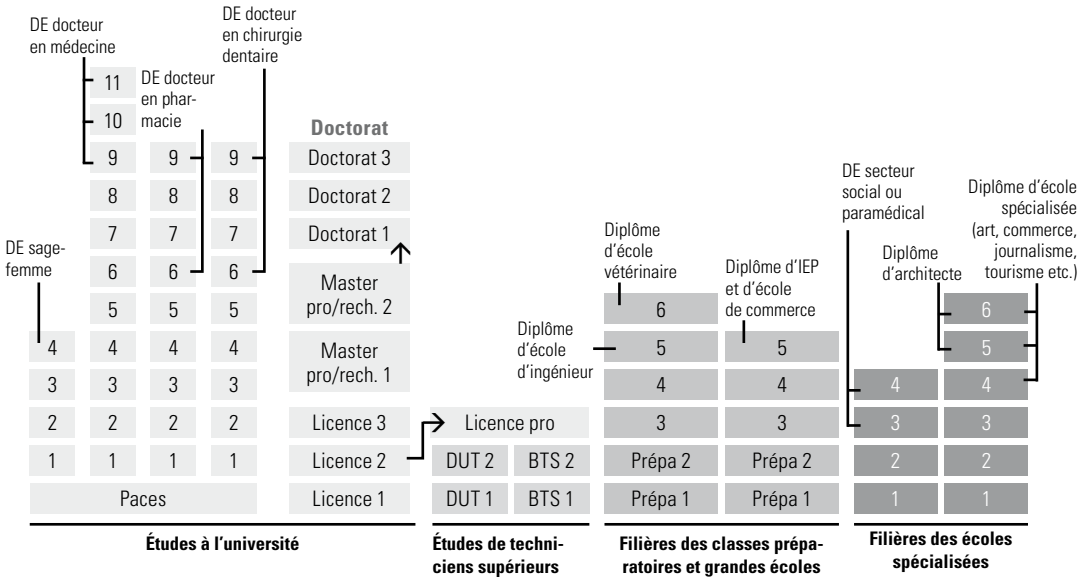
SECOND DEGRÉ

Formations
en collège

PREMIER DEGRÉ

Enseignement
élémentaire

Enseignement
préélémentaire



	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	CAP
Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT	Terminale professionnelle	
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation	Première BT	Première professionnelle	2 ^{de} année CAP
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	1 ^{re} année CAP

Diplôme national du brevet (DNB)					
Cycle IV (approfondissements)	Troisième	CPA / Clipa / DIMA	Sixième à troisième Segpa		
	Quatrième				
	Cinquième				
Cycle III (consolidation)	Sixième				
Cycle III (consolidation)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation			
	Cours moyen première année				
Cycle II (apprentissage fondamentaux)	Cours élémentaire deuxième année			6 ans	
	Cours élémentaire première année				
Cycle I (apprentissage premiers)	Cours préparatoire				
	Grande section				
	Moyenne section				
	Petite section				

BT Examen terminal

→ Passage d'une formation à une autre

■ Enseignements adaptés, ASH

--- Le cycle III couvre la fin de l'enseignement élémentaire et la 6^e en collège

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,6 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, 109 000 de plus qu'à la rentrée précédente (1).

L'enseignement supérieur reste le premier contributeur à cette hausse globale, avec une augmentation des inscriptions de 2,3%. Certes, la hausse résulte d'un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) à l'université, mais en partie seulement (voir 6.1). Tous les types d'établissement participent à cette croissance, à des degrés divers. Les formations d'ingénieurs (+4,1%) continuent à se développer sur le même rythme que les années précédentes. Les classes préparatoires attirent toujours, même si le nombre d'inscriptions augmente un peu moins vite cette année. Il est à noter que l'augmentation apparemment très forte des écoles de commerce et autres est en grande partie un artefact dû à la recomposition de cette catégorie d'établissements (voir 6.9).

Le second degré poursuit sa croissance au même rythme que l'année précédente (+0,8% au lieu de +0,7%). Comme à la rentrée 2015, elle est essentiellement portée par les formations générales et technologiques en lycée (+3,1%). Les formations professionnelles en lycée marquent un peu le pas (-0,3% après +0,3%). On notera la baisse des effectifs inscrits dans les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), poursuivant la tendance des années passées. Enfin, les apprentis de l'enseignement secondaire continuent de baisser (-0,5%), mais à un rythme très nettement ralenti par rapport aux années précédentes (-6,7% entre 2013 et 2014). Comme les effectifs d'apprentis du supérieur poursuivent leur hausse à un rythme soutenu (+5,9%), le nombre total de jeunes en apprentissage croît de nouveau, après plusieurs années de baisse (2).

Le premier degré, quant à lui, reste stable, avec une diminution du nombre d'enfants scolarisés en maternelle (-0,9%) compensée par l'augmentation de 0,6% des élèves en élémentaire. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) continue à accueillir davantage d'élèves d'une année à l'autre (+1,5%).

DÉFINITIONS

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenue département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir « Définitions » en 4.1.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, en milliers.

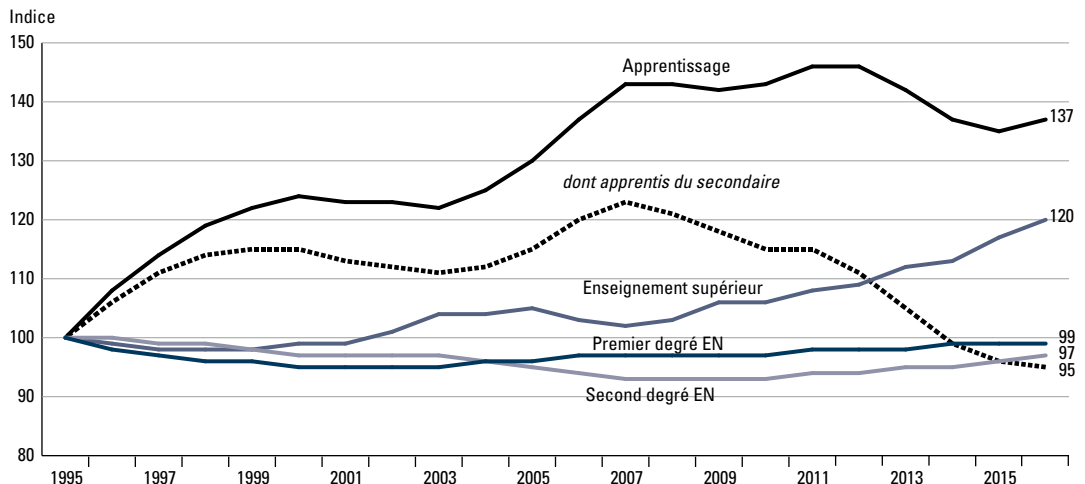
	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016p	Évol (%) 2016/2015
Premier degré Éducation nationale	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4	0,0
Prélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5	-0,9
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5	0,6
ASH	129,8	91,2	58,7	44,3	45,1	46,8	47,2	48,0	48,7	49,4	1,5
Second degré Éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 472,8	5 497,1	5 536,4	5 579,4	0,8
Formations en collège	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 237,6	3 243,6	3 229,8	3 228,7	0,0
Formations professionnelles en lycée (1)	807,9	750,0	705,4	705,5	691,1	694,7	670,3	663,0	667,0	665,2	-0,3
Formations générales ou technologiques en lycée	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 470,6	1 498,9	1 550,9	1 599,2	3,1
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	95,6	94,5	95,8	94,4	91,7	88,8	86,3	-2,8
Second degré Agriculture (2)	117,1	116,2	151,3	149,9	153,3	153,6	148,6	143,7	144,5	142,8	-1,1
Scolarisation dans établissements de la Santé (2)	96,2	88,2	81,4	71,5	72,6	72,6	71,7	70,3	71,4	72,0	0,9
Centre de formation des apprentis (3)	244,1	226,9	376,1	433,5	442,9	443,3	430,1	411,8	410,5	417,6	1,7
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	314,9	313,1	313,4	286,3	267,1	261,2	259,9	-0,5
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	111,4	122,9	122,9	138,0	138,8	144,0	152,5	5,9
Préapprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	7,2	6,9	6,9	5,8	5,9	5,3	5,2	-2,5
Enseignement supérieur	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 319,6	2 350,6	2 350,9	2 432,0	2 471,2	2 550,8	2 609,7	2,3
Universités (hors CPGE, préparation DUT et formations d'ingénieurs)	796,1	1 075,1	1 256,4	1 299,3	1 310,9	1 310,9	1 355,9	1 385,8	1 445,6	1 474,4	2,0
CPGE et prépas intégrées des écoles d'ingénieurs	42,9	68,4	76,2	87,6	88,8	88,8	93,5	95,0	98,0	99,0	1,0
STS	67,9	199,3	238,9	242,2	245,8	246,0	255,0	255,2	256,1	257,2	0,5
Préparation DUT	53,7	74,3	116,9	115,7	115,0	115,0	115,8	116,4	116,2	116,6	0,3
Formations d'ingénieurs (4)	40,0	57,7	96,6	122,0	130,4	130,4	137,3	141,5	146,4	152,5	4,1
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente (hors BTS)	15,8	46,1	63,4	121,3	126,7	126,7	134,2	134,3	136,2	152,1	11,6
Écoles paramédicales et sociales (3)	91,7	74,4	93,4	137,4	140,6	140,7	135,1	135,4	135,2	135,2	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur (5) <i>dont autres établissements d'enseignement universitaire (6)</i>	76,0	121,7	218,5	194,1	192,4	192,4	205,3	207,5	217,2	222,8	2,6
	<i>n.d.</i>	<i>35,5</i>	<i>36,2</i>	<i>58,7</i>	<i>57,6</i>	<i>57,6</i>	<i>61,3</i>	<i>60,5</i>	<i>63,7</i>	<i>66,2</i>	<i>3,9</i>
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	14 992,1	15 061,7	15 146,8	15 315,8	15 382,7	15 518,8	15 627,9	0,7
Total élèves du premier degré (7)	7 482,9	7 032,8	6 625,2	6 728,6	6 723,1	6 776,1	6 825,2	6 851,9	6 869,5	6 871,2	0,0
Total élèves et apprentis du second degré (7)	5 680,0	6 076,4	6 098,8	5 832,4	5 865,2	5 896,9	5 920,6	5 920,9	5 954,5	5 994,5	0,7
Total étudiants et apprentis du supérieur	1 184,1	1 718,4	2 211,4	2 431,0	2 473,5	2 473,8	2 570,0	2 610,0	2 694,9	2 762,2	2,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP © SIES

- À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluent les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.
- Sans double compte avec le ministère en charge de l'éducation nationale. Pour les établissements relevant du ministère en charge de la santé, les doubles comptes ne sont repérés que depuis 2008 (voir 1.6).
- Données provisoires pour l'année 2016.
- Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris celles en partenariat.
- Groupe non homogène (écoles vétérinaires, écoles normales supérieures, écoles dépendant d'autres ministères, etc.). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (2008 à 2010).
- Établissements universitaires privés et grands établissements dispensant des formations de type universitaire (Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, EPHE, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes).
- Tous ministères confondus. Les élèves scolarisés dans les établissements médico-éducatifs et hospitaliers de la Santé ont été répartis à hauteur de 90 % et 10 % entre le premier et le second degré.

2 Évolution des effectifs par degré d'enseignement, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP © SIES

DÉFINITIONS

En 2015-2016, les effectifs de la population scolarisée (15 126 300) ont augmenté de 99 400 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,7% par rapport à la rentrée précédente (1). Dans le même temps, la population a augmenté de 0,4%. Au total, 22,7% de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2015-2016.

Selon les académies, les effectifs scolarisés évoluent plus ou moins entre les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016. Ils progressent pour la majorité des académies avec éventuellement des disparités départementales. Mais ils diminuent dans cinq d'entre elles : Guadeloupe (1,7%), Martinique (1,0%), Paris et Reims (0,3%), Dijon (0,1%). La hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (1,5%) ; viennent ensuite celles de Créteil (1,4%), Lyon et Versailles (1,3%) et de Montpellier (1,2%).

Le taux de scolarisation varie, en France, de 16,5% dans l'académie de Corse à 31,6% dans celle de Guyane. Les résultats sont contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,2% en Haute-Garonne contre 16,4% dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,0% de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée (27,2%) est toujours au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance de la part des jeunes dans la population totale de ces départements.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2014 et 2015). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

TAUX DE SCOLARISATION - Rapport de la population scolarisée à la population totale, quel que soit son âge.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2015-2016.

Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2015/2014 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Évolution 2015/2014 (%)	Population totale (p)	Taux de scolarisation (%)
Allier	59 985	-0,7	343 409	17,5	Seine-et-Marne	329 892	0,9	1 405 950	23,5
Cantal	23 881	-0,6	145 731	16,4	Seine-Saint-Denis	394 431	1,7	1 604 646	24,6
Haute-Loire	44 708	-0,5	227 324	19,7	Val-de-Marne	313 583	1,5	1 391 297	22,5
Puy-de-Dôme	146 694	0,8	650 043	22,6	Créteil	1 037 906	1,4	4 401 893	23,6
Clermont-Ferrand	275 268	0,2	1 366 507	20,1	Paris	653 776	-0,3	2 215 183	29,5
Ardèche	62 048	0,4	325 598	19,1	Yvelines	343 413	1,3	1 429 167	24,0
Drôme	106 186	0,4	506 855	20,9	Essonne	309 998	1,4	1 299 400	23,9
Isère	311 625	1,0	1 261 783	24,7	Hauts-de-Seine	377 783	1,1	1 613 193	23,4
Savoie	90 363	0,1	432 395	20,9	Val-d'Oise	301 808	1,5	1 225 849	24,6
Haute-Savoie	165 592	1,0	806 116	20,5	Versailles	1 333 002	1,3	5 567 609	23,9
Grenoble	735 814	0,7	3 332 747	22,1	Île-de-France	3 024 684	1,0	12 184 685	24,8
Ain	130 190	0,9	638 945	20,4	Calvados	162 577	1,0	695 220	23,4
Loire	173 820	0,2	763 099	22,8	Manche	95 121	-0,4	499 245	19,1
Rhône	507 368	1,8	1 844 803	27,5	Orne	55 524	-1,4	285 154	19,5
Lyon	811 378	1,3	3 246 847	25,0	Caen	313 222	0,1	1 479 619	21,2
Auvergne-Rhône-Alpes	1 822 460	0,9	7 946 101	22,9	Eure	125 713	0,3	604 750	20,8
Doubs	129 919	0,5	538 258	24,1	Seine-Maritime	300 748	1,0	1 263 094	23,8
Jura	51 692	-0,3	259 920	19,9	Deux-Sèvres	426 461	0,8	1 867 844	22,8
Haute-Saône	45 505	-0,9	237 041	19,2	Normandie	739 683	0,5	3 347 463	22,1
Territoire de Belfort	33 232	0,8	144 526	23,0	Dordogne	68 579	-0,3	416 521	16,5
Besançon	260 348	0,1	1 179 745	22,1	Gironde	369 468	2,0	1 569 359	23,5
Côte-d'Or	126 291	0,3	535 220	23,6	Landes	71 734	0,7	408 308	17,6
Nièvre	36 795	-0,4	210 312	17,5	Lot-et-Garonne	62 039	0,6	334 295	18,6
Saône-et-Loire	102 513	-0,2	555 353	18,5	Pyrénées-Atlantiques	134 929	0,1	673 858	20,0
Yonne	64 484	-0,4	341 340	18,9	Bordeaux	706 749	1,1	3 402 341	20,8
Dijon	330 083	-0,1	1 642 225	20,1	Corrèze	43 445	-0,5	240 487	18,1
Bourgogne-Franche-Comté	590 431	0,0	2 821 970	20,9	Creuse	17 835	-0,6	119 131	15,0
Côtes-d'Armor	118 514	-0,1	598 341	19,8	Haute-Vienne	78 415	0,6	375 909	20,9
Finistère	195 451	-0,1	909 368	21,5	Limoges	139 695	0,1	735 527	19,0
Ille-et-Vilaine	280 167	1,6	1 055 259	26,5	Charente	64 517	-0,3	354 645	18,2
Morbihan	154 993	-0,1	749 679	20,6	Charente-Maritime	122 191	0,3	643 812	19,0
Rennes	749 125	0,5	3 312 647	22,6	Deux-Sèvres	72 546	0,3	374 370	19,4
Bretagne	749 125	0,5	3 312 647	22,6	Vienne	106 628	1,2	436 537	24,4
Cher	55 312	-0,1	308 942	17,9	Poitiers	365 882	0,5	1 809 364	20,2
Eure-et-Loir	90 286	0,7	436 109	20,7	Nouvelle-Aquitaine	1 212 326	0,8	5 947 232	20,4
Indre	38 871	-0,6	223 419	17,4	Aude	67 810	-0,4	369 188	18,4
Indre-et-Loire	140 410	0,0	610 236	23,0	Gard	153 031	0,6	748 147	20,5
Loir-et-Cher	64 354	-0,1	334 483	19,2	Hérault	279 276	2,3	1 139 328	24,5
Loiret	155 114	1,6	676 033	22,9	Lozère	15 750	-1,1	75 906	20,7
Orléans-Tours	544 347	0,5	2 589 222	21,0	Pyrénées-Orientales	93 167	0,4	475 043	19,6
Centre-Val de Loire	544 347	0,5	2 589 222	21,0	Montpellier	609 034	1,2	2 807 612	21,7
Corse-du-Sud	23 758	0,2	154 910	15,3	Ariège	26 576	-0,3	152 522	17,4
Haute-Corse	30 540	0,4	175 005	17,5	Aveyron	49 628	-0,5	280 445	17,7
Corse	54 298	0,3	329 915	16,5	Haute-Garonne	341 668	1,4	1 356 134	25,2
Corse	54 298	0,3	329 915	16,5	Gers	33 611	-0,6	191 576	17,5
Meurthe-et-Moselle	181 889	1,2	731 143	24,9	Lot	28 272	-0,2	172 391	16,4
Meuse	35 282	-1,7	189 655	18,6	Hauts-Pyrénées	44 188	-0,1	228 691	19,3
Moselle	211 029	0,3	1 044 023	20,2	Tarn	76 723	0,1	388 364	19,8
Vosges	72 424	-1,3	369 610	19,6	Tarn-et-Garonne	51 936	0,4	257 905	20,1
Nancy-Metz	500 624	0,3	2 334 431	21,4	Toulouse	652 027	0,7	3 028 028	21,6
Ardennes	54 315	-0,8	276 993	19,6	Occitanie	1 261 636	0,9	5 835 640	21,6
Aube	66 598	0,8	310 394	21,5	Loire-Atlantique	334 696	1,4	1 379 211	24,3
Marne	137 699	-0,4	572 912	24,0	Maine-et-Loire	202 584	0,4	815 129	24,9
Haute-Marne	32 273	-1,7	179 244	18,0	Mayenne	66 769	-0,1	306 879	21,8
Reims	290 885	-0,3	1 339 543	21,7	Sarthe	125 254	-0,6	570 152	22,0
Bas-Rhin	263 116	0,7	1 122 355	23,4	Vendée	136 282	0,6	674 230	20,2
Haut-Rhin	153 609	0,4	764 256	20,1	Nantes	865 585	0,6	3 745 601	23,1
Strasbourg	416 725	0,6	1 886 611	22,1	Pays de la Loire	865 585	0,6	3 745 601	23,1
Grand Est	1 208 234	0,2	5 560 585	21,7	Alpes-de-Haute-Provence	29 758	-0,4	161 786	18,4
Aisne	112 343	-0,3	539 066	20,8	Hautes-Alpes	25 557	0,2	140 530	18,2
Oise	181 828	0,1	827 279	22,0	Bouches-du-Rhône	473 429	0,7	2 032 597	23,3
Somme	138 882	0,8	571 327	24,3	Vaucluse	123 455	0,7	560 699	22,0
Amiens	433 053	0,2	1 937 672	22,3	Aix-Marseille	652 199	0,6	2 895 612	22,5
Nord	677 356	0,9	2 622 022	25,8	Alpes-Maritimes	235 327	1,2	1 087 700	21,6
Pas-de-Calais	331 706	-0,1	1 479 166	22,4	Var	195 798	0,1	1 056 593	18,5
Lille	1 009 062	0,6	4 101 188	24,6	Nice	431 125	0,7	2 144 293	20,1
Hauts-de-France	1 442 115	0,5	6 038 860	23,9	Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 083 324	0,7	5 039 905	21,5
					France métropolitaine	14 598 248	0,7	64 699 826	22,6
					Guadeloupe	112 321	-1,7	441 739	25,4
					Martinique	87 251	-1,0	377 636	23,1
					Guyane	83 195	1,5	263 588	31,6
					La Réunion	245 271	0,2	855 090	28,7
					France métro. + DOM (1)	15 126 286	0,7	66 637 879	22,7

1. Hors Mayotte.

© DFPF

PENDANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 15 126 300 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves, apprentis et étudiants représentent 22,7 % de la population totale (1).

Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années 2000, ce taux atteint 11,6 % à la rentrée 2015. Il diminue légèrement de 0,2 point par rapport à 2014.

Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne par rapport à 2014, puisque les 18 ans ou plus sont en recul, et les élèves âgés de 11 ans en augmentation, effet dû à la baisse des redoublements.

La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 18 à 22 ans et de 24 à 29 ans, mais décroît légèrement pour les étudiants âgés de 23 ans. C'est le nombre d'étudiants âgés de 18 ans qui augmente le plus.

Le taux de scolarisation en apprentissage des 15-28 ans varie peu. Il recule pour les jeunes âgés de 15 à 18 ans, est stable ou augmente légèrement pour les autres (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable à la rentrée 2015. Les taux de scolarisation par âge constatés en 2015-2016 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, encore 6,3 années de formation initiale, dont 2,9 années dans l'enseignement supérieur (2). Cette espérance de scolarisation dans le supérieur est plus longue pour les filles que pour les garçons (3,2 années contre 2,7 années); elles s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

POPULATION SCOLARISÉE - Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions. Depuis 2011, les doubles inscriptions dans l'enseignement scolaire (scolarisation simultanée dans un établissement de la santé et dans un établissement scolaire) ont pu être repérées. Depuis 2012, est également retiré l'ensemble des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui affiché en 1.2.

La population scolarisée de la Guadeloupe intègre celle de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, collectivités d'outre-mer depuis 2007, mais relevant de l'académie de la Guadeloupe.

POPULATION TOTALE - Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2014 et 2015). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

ÂGE - L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

PREMIER DEGRÉ - Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (MEN).

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ HORS MEN - Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

SECOND DEGRÉ DU MEN - Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

AUTRES FORMATIONS DU SECOND DEGRÉ - Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

APPRENTIS - Tous niveaux, y compris préapprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2015-2016

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Ensgt. spécial hors MEN	2 nd degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 nd degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2014-2015	0-1 an	1 591 358	s.o.								
2014	2 ans	805 784	93 360	11,6 (-0,2)	11,6 (-0,2)						
2013	3 ans	815 241	795 501	97,6 (-0,5)	97,6 (-0,5)						
2012	4 ans	815 288	817 206	100 (0,0)	100 (0,0)						
2011	5 ans	827 339	836 131	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)					
2010	6 ans	829 366	833 087	100 (0,0)	100 (0,0)	0,1 (0,0)					
2009	7 ans	835 656	837 862	100 (0,0)	100,0 (0,2)	0,3 (0,0)					
2008	8 ans	830 445	826 612	99,5 (0,3)	99,2 (0,3)	0,4 (0,0)					
2007	9 ans	845 490	835 411	98,8 (0,1)	98,3 (0,1)	0,4 (0,0)	0,1 (0,0)				
2006	10 ans	826 929	814 846	98,5 (0,1)	95,3 (0,2)	0,6 (0,0)	2,7 (-0,1)				
2005	11 ans	824 269	813 449	98,7 (-0,1)	11,7 (-0,8)	0,6 (0,0)	86,4 (0,7)				
2004	12 ans	820 076	805 039	98,2 (-0,1)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	97,2 (-0,1)				
2003	13 ans	824 907	809 514	98,1 (0,2)		0,8 (0,0)	97,1 (0,2)	0,2 (0,0)			
2002	14 ans	840 019	821 037	97,7 (0,6)		0,9 (0,0)	95,3 (0,6)	1,6 (0,0)			
2001	15 ans	856 915	830 884	97,0 (-0,7)		0,9 (0,0)	89,5 (-0,9)	4,1 (0,1)	2,5 (0,1)		
2000	16 ans	818 150	775 602	94,8 (0,6)		0,9 (0,0)	84,1 (0,7)	4,3 (0,0)	5,5 (-0,1)		
1999	17 ans	809 299	743 506	91,9 (0,0)		0,7 (0,0)	77,7 (0,5)	4,1 (-0,1)	6,5 (-0,4)	2,8 (0,0)	
1998	18 ans	784 208	614 675	78,4 (0,8)		0,6 (0,0)	26,5 (-1,1)	2,3 (-0,1)	7,1 (-0,3)	41,8 (2,1)	
1997	19 ans	783 262	506 756	64,7 (0,9)		0,4 (0,0)	6,9 (-0,4)	1,0 (0,0)	6,9 (0,0)	49,5 (1,4)	
1996	20 ans	767 442	407 702	53,1 (0,6)		0,2 (0,0)	1,8 (-0,1)	0,5 (0,0)	6,2 (0,0)	44,4 (0,7)	
1995	21 ans	742 109	323 536	43,6 (0,6)		0,1 (0,0)	0,6 (-0,1)	0,3 (0,0)	5,1 (0,0)	37,5 (0,7)	
1994	22 ans	733 318	263 078	35,9 (1,0)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	4,5 (0,1)	30,9 (0,9)	
1993	23 ans	765 012	199 141	26,0 (-0,1)			0,2 (0,0)	0,1 (0,0)	3,4 (0,0)	22,3 (-0,1)	
1992	24 ans	770 434	136 188	17,7 (0,4)			0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	2,3 (0,1)	15,2 (0,3)	
1991	25 ans	783 314	88 888	11,3 (0,1)				0,1 (0,0)	1,4 (0,1)	9,9 (0,1)	
1990	26 ans	782 253	60 300	7,7 (0,2)					0,6 (0,0)	7,0 (0,2)	
1989	27 ans	790 276	42 512	5,4 (0,2)					0,2 (0,0)	5,2 (0,2)	
1988	28 ans	790 043	30 660	3,9 (0,2)					0,1 (0,0)	3,8 (0,2)	
1987	29 ans	804 814	23 319	2,9 (0,1)						2,8 (0,2)	
1985 et avant	30 et plus	42 524 863	140 484	0,3 (0,0)						0,3 (0,0)	
Total		66 637 879	15 126 286	22,7 (0,1)	10,1 (0,0)	0,1 (0,0)	8,3 (0,0)	0,2 (0,0)	0,6 (0,0)	3,4 (0,1)	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

(p) : provisoire.

s.o. : sans objet.

1. Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en point par rapport à la rentrée 2014. Exemple : à 20 ans, 53,1 % des jeunes sont scolarisés à la rentrée 2015, soit 0,6 point de plus qu'à la rentrée 2014.

2. Dans certaines tranches d'âge, l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques.

Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 % (sans décimale). Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et les effectifs en formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

2 Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans, en année (1).

	France métropolitaine					France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2010 2011	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (p)	2015 2016 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,2	6,3	6,3	6,3
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5	6,6
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,6	3,5	3,4	3,4	3,4
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,5	3,5	3,4	3,4	3,3
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,6	2,7	2,8	2,8	2,9
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	3,0	3,1	3,1	3,2
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,3	2,5	2,5	2,6	2,7

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

1. L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge.

Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

DÉFINITIONS

EN 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques (1).

À 14 ans, 75,9% des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième en 2015-2016, contre 61,8% dix ans plus tôt. Les années au collège sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont plus fréquemment en troisième que les garçons (79,3% contre 72,6%). Au même âge, 16,5% des garçons sont encore en quatrième, alors que 12,4% des filles sont dans ce cas (2). Par ailleurs, les garçons suivent plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque 60,7% des filles sont en seconde générale ou technologique contre seulement 48,4% des garçons (1). Ceux-ci sont encore massivement au collège.

À 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (65,4% pour les filles et 52,5% pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage accueille davantage les garçons (38,6% que les filles (28%). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, 8,1% des jeunes ne sont plus scolarisés. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles : 9% contre 7,2%.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

POPULATION À 14, 15, 16 ET 17 ANS - Elle comprend tous les jeunes ayant atteint 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée. Cette population a été évaluée à partir du bilan démographique de l'Insee (données provisoires pour l'année 2015).

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRO COURT SCOLAIRE - Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP), lycées professionnels agricoles (LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou au certificat d'aptitude agricole (CAPA) et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

PRO COURT APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou CAPA et mentions complémentaires de ce niveau.

PRO LONG SCOLAIRE - Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

PRO LONG APPRENTISSAGE - Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

POST-BAC - Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignant à ce niveau.

SOURCES

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture et par le ministère en charge de la santé.
- Insee-traitements DEPP pour les effectifs de population.

1 Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2015-2016

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	11 495	19 460	30 955	11 516	19 463	30 979	2 759	4 998	7 757	2 166	3 875	6 041
6 ^e et 5 ^e	1 895	3 013	4 908	349	505	854	96	129	225	24	18	42
4 ^e	50 963	71 125	122 088	2 948	4 115	7 063	143	232	375	17	40	57
3 ^e (y compris préapprentis)	325 077	312 463	637 540	65 754	92 538	158 292	5 311	7 285	12 596	405	694	1 099
2 ^{de} générale et techno	11 889	12 260	24 149	253 546	212 490	466 036	35 367	38 660	74 027	3 457	3 829	7 286
1 ^{re} générale et techno	270	399	669	11 999	11 925	23 924	213 734	171 192	384 926	37 884	41 098	78 982
Terminale générale et techno	23	14	37	286	363	649	11 176	10 769	21 945	197 322	153 645	350 967
Pro court scolaire (1)	33	38	71	7 075	8 609	15 684	21 786	29 252	51 038	18 212	24 483	42 695
Pro court apprentissage (1)		4	4	3 793	10 698	14 491	9 955	28 420	38 375	10 210	29 157	39 367
Pro long scolaire (1)	219	392	611	47 628	62 795	110 423	78 496	99 556	178 052	82 117	98 818	180 935
Pro long apprentissage (1)				366	2 100	2 466	1 149	4 776	5 925	3 326	9 721	13 047
Post-bac	1	4	5	10	13	23	130	231	361	11 804	11 184	22 988
Total scolarisés	401 865	419 172	821 037	405 270	425 614	830 884	380 102	395 500	775 602	366 944	376 562	743 506
Non-scolarisés (2)	8 042	10 940	18 982	12 687	13 344	26 031	17 849	24 699	42 548	28 542	37 251	65 793
Population (3)	409 907	430 112	840 019	417 957	438 958	856 915	397 951	420 199	818 150	395 486	413 813	809 299

En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Enseignements adaptés	2,8	4,5	3,7	2,8	4,4	3,6	0,7	1,2	0,9	0,5	0,9	0,7
6 ^e et 5 ^e	0,5	0,7	0,6	0,1	0,1	0,1	€	€	€	€	€	€
4 ^e	12,4	16,5	14,5	0,7	0,9	0,8	€	0,1	€	€	€	€
3 ^e (y compris préapprentis)	79,3	72,6	75,9	15,7	21,1	18,5	1,3	1,7	1,5	0,1	0,2	0,1
2 ^{de} générale et techno	2,9	2,9	2,9	60,7	48,4	54,4	8,9	9,2	9,0	0,9	0,9	0,9
1 ^{re} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,7	2,8	53,7	40,7	47,0	9,6	9,9	9,8
Terminale générale et techno	€	€	€	0,1	0,1	0,1	2,8	2,6	2,7	49,9	37,1	43,4
Pro court scolaire (1)	€	€	€	1,7	2,0	1,8	5,5	7,0	6,2	4,6	5,9	5,3
Pro court apprentissage (1)				0,9	2,4	1,7	2,5	6,8	4,7	2,6	7,0	4,9
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	11,4	14,3	12,9	19,7	23,7	21,8	20,8	23,9	22,4
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,5	0,3	0,3	1,1	0,7	0,8	2,3	1,6
Post-bac	€	€	€	€	€	€	€	0,1	€	3,0	2,7	2,8
Total scolarisés	98,0	97,5	97,7	97,0	97,0	97,0	95,5	94,1	94,8	92,8	91,0	91,9
Non-scolarisés (2)	2,0	2,5	2,3	3,0	3,0	3,0	4,5	5,9	5,2	7,2	9,0	8,1
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

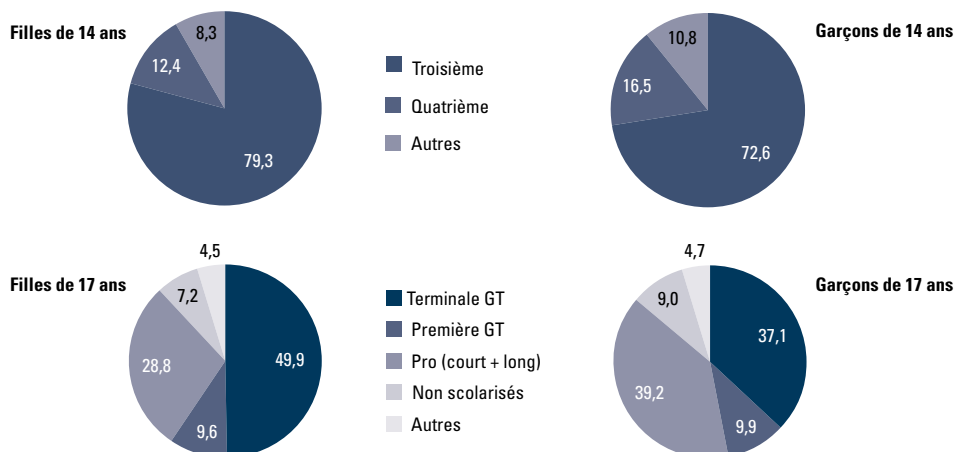
© DEFP

1. Voir « Définitions ».

2. Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

3. Les données de population totale sont provisoires.

2 Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2015-2016 (1), en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données de population totale sont provisoires.

Note : pour des questions d'arrondis, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau (1).

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 350 300 enfants ou adolescents en situation de handicap sont scolarisés, soit une hausse de 6,1 % par rapport à l'année scolaire précédente. Près de 80 % des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire et les 20 % restant dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux (1).

Le milieu ordinaire scolarise 19 000 élèves supplémentaires, soit une hausse de 7,3 % (contre 8,7 % en 2014). Après deux années de baisse consécutive, les établissements spécialisés voient leurs effectifs progresser de 2,2 % (+1 800 élèves). En milieu ordinaire, les effectifs progressent de 5,7 % dans les classes du premier degré et de 9,6 % dans celles du second degré. La scolarisation collective croît moins vite dans le premier degré que dans le second degré (respectivement 1,8 % et 10,7 %). Les effectifs de Segpa sont stables.

Dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux, huit élèves sur dix ont un niveau équivalent à un enseignement du premier degré, signe d'un retard scolaire significatif (2).

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences (3). Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves en situation de handicap dans le premier degré (69 000 élèves), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (42 700 élèves). Ils sont plus souvent en ULIS (62 000 élèves) qu'en classe ordinaire (49 700 élèves) et forment 46,2 % des effectifs des établissements hospitaliers ou médico-sociaux. Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP - Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statue au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux. Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n°3 et n°12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école ou un établissement scolaire du second degré. Cette scolarisation peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective ».

SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) : ULIS-école (précédemment dénommée CLIS) dans l'enseignement élémentaire, ULIS-collège ou ULIS-lycée, dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS ET MÉDICO-SOCIAUX - Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.9.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquêtes n°3 et n°12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

	2004	2006	2009 (1)	2010	2011	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
Premier degré	96 396	111 083	120 180	126 294	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	5,7
dont PPS (2)	–	89 045	115 951	123 213	130 517	135 907	136 421	141 565	151 412	160 043	
Classe ordinaire	58 812	71 399	79 129	83 309	86 089	90 705	90 900	94 782	103 908	111 682	7,5
ULIS	37 584	39 684	41 051	42 985	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361	1,8
% public	91,5	91,5	90,3	90,1	90,1	90,0	90,0	90,0	90,0	90,0	
Second degré	37 442	44 278	67 310	75 094	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	9,6
dont PPS (2)	–	28 789	60 380	70 080	79 878	89 035	89 142	97 595	108 529	118 935	
Classe ordinaire	31 454	34 928	50 125	54 865	56 719	63 244	63 261	68 473	75 941	82 875	9,1
dont Segpa collège	n.d.	7 571	13 392	15 099	15 788	16 029	16 030	15 582	15 491	15 558	0,4
ULIS	5 988	9 350	17 185	20 229	23 159	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060	10,7
% public	88,5	87,0	86,0	85,6	84,5	84,0	84,1	83,9	83,5	83,2	
Total en milieu ordinaire	133 838	155 361	187 490	201 388	210 395	224 942	225 563	239 160	259 941	278 978	7,3
Établissements hospitaliers	6 922	6 097	6 936	7 192	8 153	8 273	8 273	7 931	7 769	8 140	4,8
Établissements médico-sociaux	70 219	70 854	67 909	70 920	71 625	71 600	71 600	71 286	70 193	71 574	2,0
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 951	74 845	78 112	79 778	79 873	79 873	79 217	77 962	79 714	2,2
dont scolarisation partagée	n.d.	n.d.	6 763	6 626	7 132	7 075	7 075	7 524	7 656	8 359	9,2
Ensemble (4)	210 979	232 312	255 572	272 874	283 041	297 740	298 361	310 853	330 247	350 333	6,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

1. Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.
2. Voir « Définitions ».
3. Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les doubles comptes.

© DEFP

2 Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2015-2016

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont Segpa (2)		Collective	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Premier degré	111 682			48 361	160 043	5 546	61 615	67 161
Préélémentaire	31 299			6 914	38 213	2 457	21 173	23 630
Élémentaire	80 383			41 447	121 830	3 089	40 442	43 531
Second degré	82 875	15 558	2 313	36 060	118 935	2 299	6 754	9 053
Formations en collège	62 596	15 558	1 093	15 794	78 390	1 464	5 347	6 811
Formations en lycée	19 663		1 204	4 130	23 793	835	1 407	2 242
Autre niveau (4)	616		16	16 136	16 752			
Niveau indéterminé (5)						295	3 205	3 500
Total	194 557	15 558	2 313	84 421	278 978	8 140	71 574	79 714

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Segpa de collège.
3. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.
4. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.
5. Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

© DEFP

3 Répartition selon la déficience des élèves en situation de handicap en 2015-2016

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Classe ordinaire	ULIS	Classe ordinaire	ULIS					
Troubles intellectuels et cognitifs	32 653	36 395	17 086	25 601	111 735	724	36 072	36 796
Troubles du psychisme	28 379	4 588	16 344	3 271	52 582	4 451	16 583	21 034
Troubles du langage et de la parole	18 137	2 313	23 166	2 996	46 612	221	1 349	1 570
Troubles auditifs	3 344	745	2 922	575	7 586	4	2 717	2 721
Troubles visuels	2 265	251	2 286	264	5 066	5	483	488
Troubles viscéraux	2 213	147	1 535	127	4 022	369	75	444
Troubles moteurs	9 194	1 066	11 083	1 224	22 567	607	2 663	3 270
Plusieurs troubles associés	10 311	2 537	5 212	1 760	19 820	1 090	8 615	9 705
Autres troubles	5 186	319	3 241	242	8 988	618	1 891	2 509
Polyhandicap (1)						51	1 126	1 177
	111 682	48 361	82 875	36 060	278 978	8 140	71 574	79 714

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. N'existe que dans les établissements hospitaliers ou médico-sociaux.
2. Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

© DEFP

DÉFINITIONS

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2014-2015, 52 500 élèves allophones ont été accueillis dans des établissements du premier et du second degrés : 25 500 dans une école élémentaire, 22 300 dans un collège, et 4 700 dans un lycée (1). Au total, ces élèves représentent 0,56% des effectifs scolaires du premier et du second degrés. Par ailleurs, 1 600 jeunes ont été pris en charge par les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) en raison principalement de leur âge. La répartition des élèves allophones sur le territoire est contrastée. L'Île-de-France (académies de Paris, Créteil et Versailles) accueille à elle seule trois élèves sur dix.

Globalement, 88,3% des allophones bénéficient d'un soutien linguistique ou d'une scolarité dans un dispositif spécifique, lors de leur entrée dans le système éducatif français. Cette prise en charge est plus fréquente au collège (91,2% contre 86,7% dans les écoles élémentaires et 83,1% dans les lycées). Quel que soit le degré de scolarisation, les élèves allophones intègrent majoritairement une unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Dans six académies (Limoges, Guadeloupe, Martinique, Rennes, Toulouse et Caen), au moins un élève sur cinq est accueilli en classe ordinaire sans soutien linguistique malgré sa maîtrise insuffisante du français. Pour les académies de métropole, il s'agit surtout d'élèves scolarisés à l'école élémentaire.

Plus d'un quart des élèves allophones scolarisés dans une école, un collège ou un lycée, sur le territoire français en 2014-2015, l'étaient déjà avant le 1^{er} septembre 2014. Il peut s'agir d'élèves maintenus, en raison de leurs besoins, dans des dispositifs spécifiques au-delà d'une année. Il peut aussi s'agir d'élèves arrivés en cours d'année, voire en fin d'année 2013-2014, et pour lesquels la prise en charge s'effectue alors à cheval sur deux années scolaires. La majorité des élèves sont arrivés au cours de l'année scolaire 2014-2015. Les arrivées s'observent tout au long de l'année. Cependant, le flux des entrées est plus important en septembre, lors de la rentrée scolaire : 53% des élèves sont positionnés à cette période (2).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des élèves allophones de France métropolitaine et des DOM hors Mayotte, scolarisés en 2014-2015, qu'ils soient arrivés ou non en cours d'année, du CP jusqu'à la terminale, sans condition d'âge.

ÉLÈVE ALLOPHONE - Élève ayant des besoins éducatifs particuliers dans le domaine de l'apprentissage du français langue seconde. L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Dès les années 1970, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

SOUTIEN - Dispositif d'aide (UPE2A, soutien linguistique, module d'accueil temporaire) dans lequel est scolarisé en partie ou entièrement un élève allophone lors de son entrée dans le système éducatif français.

MLDS - Mission de lutte contre le décrochage scolaire.

AVERTISSEMENT

Depuis la rentrée 2014, la DEPP a complètement rénové l'enquête permettant de recenser les élèves allophones nouvellement arrivés. Auparavant (jusqu'à l'année scolaire 2012-2013), les données étaient collectées sous forme agrégée, via les inspections académiques. Désormais, l'enquête recueille des données individuelles; elle a vocation à recenser les élèves au fur et à mesure de leur arrivée et à décrire leur intégration dans le système éducatif français.

Étant donné les révisions apportées à l'enquête, tant au niveau du champ (France métropolitaine et DOM hors Mayotte) que de la méthodologie, les comparaisons temporelles ne sont pas possibles.

Le nouveau dispositif n'étant pas opérationnel, les données de l'enquête 2015-2016 ne peuvent pas donner lieu à une publication.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête EANA 2014-2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.35.

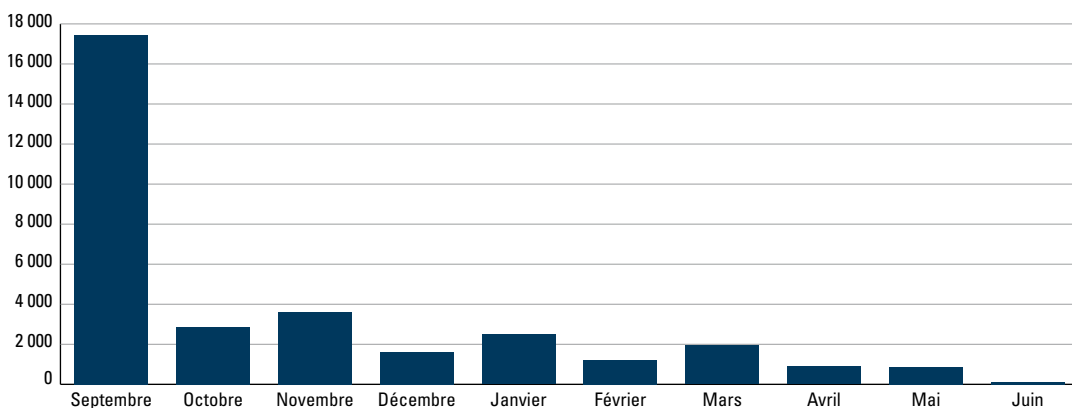
1 Scolarisation des élèves allophones par académie en 2014-2015

Académies	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble	
	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)
			Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Effectifs d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		
Clermont-Ferrand	400	83,7	263	95,0	95	89,5	758	88,3
Grenoble	1 505	96,5	1 450	98,3	386	97,1	3 340	97,4
Lyon	2 049	93,9	1 326	92,1	226	79,6	3 601	92,4
Auvergne-Rhône-Alpes	3 954	93,9	3 038	95,3	707	90,4	7 699	94,1
Besançon	319	73,5	370	97,6	58	94,8	747	87,1
Dijon	427	81,7	471	89,0	106	74,2	1 004	84,4
Bourgogne-Franche-Comté	746	78,2	841	92,8	164	81,9	1 751	85,5
Bretagne (Rennes)	497	64,9	472	93,5	123	81,3	1 092	79,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	714	82,1	576	85,8	146	74,3	1 436	82,8
Corse	127	61,5	131	99,2	23	95,7	281	81,9
Nancy-Metz	1 044	70,6	831	93,1	109	75,2	1 984	80,3
Reims	367	94,6	322	95,3	105	81,0	794	93,1
Strasbourg	827	75,3	764	94,5	132	78,0	1 723	84,0
Grand Est	2 238	76,3	1 917	94,0	346	78,0	4 501	84,0
Amiens	552	82,7	560	90,9	177	66,5	1 289	84,0
Lille	718	92,0	739	97,1	225	86,8	1 682	93,5
Hauts-de-France	1 270	87,9	1 299	94,3	402	77,4	2 971	89,3
Créteil	2 853	92,7	2 539	84,3	606	77,7	5 997	87,6
Paris	926	99,5	1 063	99,4	440	99,8	2 429	99,5
Versailles	3 359	93,2	3 227	86,0	665	88,1	7 252	89,5
Île-de-France	7 138	93,8	6 829	87,4	1 711	87,4	15 678	90,3
Caen	162	85,2	154	82,4	61	55,0	377	79,2
Rouen	357	65,7	584	99,6	102	94,1	1 043	87,2
Normandie	519	72,0	738	95,9	163	72,9	1 420	84,9
Bordeaux	873	86,2	722	89,3	80	77,5	1 675	87,1
Limoges	195	57,9	247	83,8	129	70,5	571	72,0
Poitiers	275	89,8	169	98,2	79	82,3	523	91,4
Nouvelle-Aquitaine	1 343	82,7	1 138	89,4	288	75,7	2 769	84,7
Montpellier	1 009	80,7	787	94,1	209	87,6	2 005	86,8
Toulouse	996	68,3	1 078	88,0	116	88,6	2 190	79,2
Occitanie	2 005	74,6	1 865	90,6	325	87,9	4 195	82,8
Pays de la Loire (Nantes)	790	79,2	736	93,7	81	56,9	1 607	84,8
Aix-Marseille	1 685	90,5	959	96,8	110	70,8	2 754	92,0
Nice	1 159	89,5	648	97,8	67	64,2	1 874	91,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 844	90,1	1 607	97,2	177	68,2	4 628	91,7
France métropolitaine	24 075	86,7	21 077	91,6	4 620	83,3	49 772	88,5
Guadeloupe	138	80,4	309	73,8	20	-	467	72,6
Guyane	980	84,7	733	88,0	40	87,5	1 753	86,1
Martinique	64	87,1	61	64,1	7	80,0	132	78,3
La Réunion	248	100,0	161	99,4	21	100,0	430	99,7
DOM	1 429	86,8	1 263	85,1	88	69,8	2 780	85,5
France métro. + DOM	25 504	86,7	22 340	91,2	4 708	83,1	52 552	88,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Calendrier d'arrivée des élèves allophones au cours de l'année 2014-2015



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

Remarque : les élèves allophones arrivés avant septembre 2014 mais toujours scolarisés en 2014-2015 sont exclus de cette représentation graphique.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2016-2017 en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,2 million d'enseignants et de personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation exercent leurs fonctions au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. La part des enseignants, secteurs public et privé réunis, est prépondérante parmi l'ensemble des personnels (77,3%). Relevant tous du secteur public, les non-enseignants comptent plus d'un tiers de personnel d'assistance éducative.

La baisse considérable du nombre des non-enseignants du secteur public entre 1999 et 2011 (-30%) est largement due au transfert de la gestion des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement aux collectivités territoriales à partir de 2004. Hors personnels d'assistance éducative, les effectifs des non-enseignants ont à nouveau augmenté légèrement à partir de 2013 (2,6% entre 2013 et 2016).

Les effectifs des enseignants, dans leur ensemble, ont baissé de 2,7% depuis 1999, avec une évolution différente entre les degrés d'enseignement. Dans l'enseignement scolaire, le second degré public et le premier degré privé ont respectivement perdu 4,8% et 2,4% de leurs effectifs. *A contrario*, le nombre d'enseignants a augmenté de 8,6% dans le premier degré public et de 4,6% dans le second degré privé. Globalement, les effectifs enseignants augmentent de 1% entre 2015 et 2016.

Les enseignants exerçant leurs fonctions dans l'enseignement supérieur (non compris les enseignants non permanents) représentent 5,7% de l'ensemble des personnels en 2016 et 7,3% des enseignants. Leurs effectifs évoluent peu depuis 2011.

LES ENSEIGNANTS - Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Dans l'enseignement supérieur, les personnels non titulaires ne sont pas pris en compte. Sont concernés les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs ou contractuels (voir 9.14).

Les personnels enseignants relevant du ministère en charge de l'agriculture ne sont pas pris en compte.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat. La catégorie « assistants d'éducation » regroupe les assistants d'éducation, les assistants pédagogiques, les assistants de vie scolaire et les auxiliaires de vie scolaire. Le statut des accompagnants des élèves en situation de handicap a été créé en 2014 (décret du 27 juin 2014), afin de professionnaliser la fonction d'accompagnant et de permettre, entre autres mesures, aux auxiliaires de vie scolaire d'accéder au contrat à durée déterminée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2011.
- Bases « Bulletins de salaire » de décembre 2011 à décembre 2016.
- Annuaire EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF, de 2010 à 2016.

1 Répartition des personnels selon l'affectation de 1999-2000 à 2005-2006

	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006 (2)
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 293	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 218	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (1)	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 094	74 881	75 853	76 004	75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	33 565
Ensemble des enseignants	980 295	989 890	1 004 672	1 014 684	1 013 736	1 005 138	993 744
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation <i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation</i>	364 790 61 470	368 470 62 320	369 960 60 430	367 195 55 770	353 937 50 190	344 794 51 287	344 154 58 197
Ensemble	1 345 085	1 358 360	1 374 632	1 381 879	1 367 673	1 349 932	1 337 898
Part des enseignants/ensemble	72,9	72,9	73,1	73,4	74,1	74,5	74,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, situation en janvier de l'année scolaire.**

© DEPP

1. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

2. Sont inclus dans l'ensemble des enseignants 1 103 enseignants du Cned 1^{er} et 2nd degrés qui n'apparaissent pas dans le tableau.

2 Répartition des enseignants selon le type de programme LOL ou l'affectation depuis 2008-2009

	2006 2007 (1)(2)	2008 2009	2010 2011 (3)	2012 2013	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Enseignement scolaire du premier degré public	321 339	321 739	330 868	324 684	331 921	337 179	341 658
Enseignement scolaire du second degré public	413 107	393 860	389 787	386 903	392 737	396 249	400 211
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 446	715 599	720 655	711 587	724 658	733 428	741 869
Enseignement du premier degré privé	46 123	46 140	44 377	44 521	45 070	42 787	43 110
Enseignement du second degré privé	98 378	95 521	94 262	94 043	95 490	98 629	99 369
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé (4)	144 501	141 661	138 639	138 564	140 560	141 416	142 479
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM/ESPE)	77 859	62 141	69 164	69 467	69 954	69 724	69 791
Stagiaires des établissements de formation	24 751	21 002	—	—	—	—	—
Ensemble des enseignants (1)	982 678	940 403	928 458	919 618	935 172	944 568	954 139
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation <i>dont aides-éducateurs, assistants d'éducation et accompagnants élèves situations de handicap (5)</i>	287 785 60 635	242 377 67 538	248 080 68 321	262 328 90 806	261 300 86 772	258 839 82 678	280 373 102 082
Ensemble	1 270 463	1 182 780	1 176 538	1 181 946	1 196 472	1 203 407	1 234 512
Part des enseignants/ensemble	77,3	79,5	78,9	77,8	78,2	78,5	77,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011-2012, situation en janvier de l'année scolaire jusqu'en 2010-2011, situation en décembre de l'année scolaire à partir de 2011-2012.**

© DEPP

1. Sont inclus dans l'ensemble des enseignants 1 121 enseignants du Cned 1^{er} et 2nd degrés qui n'apparaissent pas dans le tableau. Depuis 2006, ne sont plus comptabilisés les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales. En 2008, les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur n'ont pas été pris en compte.

2. Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation. Sont exclus les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur.

3. À partir de 2010, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

4. Non compris Mayotte (données non disponibles).

5. Le décret du 27 juin 2014 professionnalise la fonction d'accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH), qui se substitue aux assistants de vie scolaire.

Les effectifs de ces personnels sont sous-estimés entre les années 2014-2015 et 2015-2016, en raison d'un défaut de remontée de ces nouveaux statuts.

LA FORMATION INITIALE regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. Les écoles et établissements relèvent en majorité du ministère de l'Éducation nationale (MEN) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. À la rentrée 2016, la France métropolitaine et les DOM comptent 45 900 écoles publiques et 5 400 écoles privées (1). En 2016, le nombre d'écoles du secteur public poursuit sa baisse (-1,2%) et celui du secteur privé augmente de 1,1%.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAA. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 100 et 4 100 établissements. Après plusieurs années consécutives de baisse, le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM augmente légèrement en 2016. Les nombres des lycées professionnels sous tutelle du MEN du secteur public et du secteur privé connaissent toujours une forte diminution (respectivement de 1,6% et de 2,5%). Le nombre de collèges poursuit sa hausse, essentiellement dans le secteur privé (1,7%).

Dans l'enseignement supérieur, la création de l'université Clermont Auvergne, par fusion au 1^{er} janvier 2017 des universités Clermont-Ferrand I et Clermont-Ferrand II, porte le nombre d'universités à 71.

Les établissements dotés de STS ou de CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAA. Pour les STS, leur nombre continue de progresser en 2016 (+0,4%); pour les CPGE, il augmente pour la première fois depuis la rentrée 2011-2012 (+0,9%): il retrouve d'ailleurs le niveau de cette année scolaire.

La forte augmentation (plus de 20%) du nombre d'écoles de commerce, de gestion et de comptabilité s'explique par un meilleur recensement de ces structures au sein du système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE).

Le nombre de centres de formation d'apprentis baisse de 1,5% en 2016.

STRUCTURES CONCERNÉES - Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs. Premier degré : sous tutelle du MEN. Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAA. Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

ÉCOLE MATERNELLE - L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers (cycle I) : petite, moyenne et grande sections de maternelle.

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - L'école élémentaire accueille les enfants pour le cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II) – CP, CE1 et CE2, ainsi que les deux premières années du cycle de consolidation (cycle III) – CM1 et CM2.

COLLÈGE - Établissement qui dispense l'enseignement secondaire, qui s'étend de la dernière année du cycle de consolidation (classe de sixième) aux trois années du cycle des approfondissements (cycle IV) : classes de cinquième, quatrième et troisième.

LYCÉE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE (LEGT) Établissement qui dispense l'enseignement secondaire, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

LYCÉE POLYVALENT - Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

LYCÉE PROFESSIONNEL - Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

MFREO - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation, relevant du MAA.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 2.18.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les autres établissements d'enseignement universitaire (publics et privés), les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

SOURCES

- MEN-MESRI DEPP, RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESRI DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).
- MESRI-SIES, RERS 2.18.
- MAA, RERS 4.23.

1 Les structures de formation initiale, hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016p	Évolution 2016/2015 (%)
Premier degré	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246	-1,0
Public	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877	-1,2
Écoles maternelles	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462	-2,2
Écoles élémentaires	32 453	32 237	32 091	31 883	31 651	31 415	-0,7
Privé	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369	1,1
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 150</i>	<i>5 142</i>	<i>5 147</i>	<i>5 126</i>	<i>5 172</i>	<i>5 230</i>	<i>1,1</i>
Second degré	12 243	12 209	12 183	12 165	12 148	12 160	0,1
Public	8 122	8 111	8 089	8 080	8 069	8 062	-0,1
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAA)</i>	<i>1 483</i>	<i>1 483</i>	<i>1 503</i>	<i>1 527</i>	<i>1 544</i>	<i>1 555</i>	<i>0,7</i>
Établissements sous tutelle du MEN	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836	-0,1
Collèges	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295	0,1
Lycées professionnels	960	942	924	901	874	860	-1,6
LEGT ou polyvalents	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602	0,1
EREA	79	79	79	79	79	79	0,0
Établissements sous tutelle du MAA	229	229	226	226	226	226	0,0
Privé	4 121	4 098	4 094	4 085	4 079	4 098	0,5
<i>dont établissements avec STS ou CPGE (MEN+MAA)</i>	<i>707</i>	<i>718</i>	<i>718</i>	<i>720</i>	<i>723</i>	<i>721</i>	<i>-0,3</i>
Établissements sous tutelle du MEN	(5) 3 524	(5) 3 503	(5) 3 499	(5) 3 489	(5) 3 488	(5) 3 515	0,8
Collèges	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838	1,7
Lycées professionnels	670	660	659	652	640	624	-2,5
LEGT ou polyvalents	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052	1,2
Établissements sous tutelle du MAA (y compris MFREO)	597	595	595	596	591	583	-1,4
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	75	76	74	74	72	71	-1,4
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	114	113	110	111	111	0,0
ESPE	-	-	30	30	30	30	0,0
Établissements avec STS	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388	0,4
<i>dont établissements du second degré (MEN+MAA)</i>	<i>2 027</i>	<i>2 041</i>	<i>2 060</i>	<i>2 085</i>	<i>2 106</i>	<i>2 115</i>	<i>0,4</i>
Public	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450	1,3
Privé	910	931	942	952	946	938	-0,8
Établissements avec CPGE	449	451	451	451	445	449	0,9
<i>dont établissements du second degré (MEN+MAA)</i>	<i>435</i>	<i>439</i>	<i>441</i>	<i>443</i>	<i>435</i>	<i>444</i>	<i>2,1</i>
Public	350	351	354	355	351	354	0,9
Privé	99	100	97	96	94	95	1,1
Écoles d'ingénieurs	254	253	254	257	261	266	1,9
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	210	208	195	198	191	236	23,6
Écoles supérieures artistiques et culturelles	235	236	245	240	241	221	-8,3
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (3)	627	632	637	644	639	639	0,0
Autres établissements d'enseignement supérieur	229	228	235	233	271	275	1,5
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (4)	980	975	969	961	958	944	-1,5
Public	264	268	259	254	255	247	-3,1
Privé	716	707	710	707	703	697	-0,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (par exemple certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011, l'Institut national universitaire d'Albi et le CUF de Mayotte.

3. Données 2015-2016 reconduites en 2016-2017.

4. Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

5. Dont un EREA.

© DEFP

À LA RENTRÉE 2016, l'enseignement du premier degré compte 51 200 écoles en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Entre 2015 et 2016, la baisse se poursuit dans le secteur public (-1,2% après -1,1% en 2015) qui compte 320 écoles maternelles et 365 écoles élémentaires en moins. *A contrario*, le nombre d'écoles primaires est en légère augmentation (+130). Dans le secteur privé, le nombre d'écoles augmente à la rentrée 2016 (+1,1%).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé. En effet, la quasi-totalité des écoles privées sont des écoles primaires contre un tiers dans le secteur public (2). Regroupant enseignements préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comptent en moyenne 181 élèves contre 122 dans le public (3). Dans le secteur public, ce sont les écoles élémentaires qui accueillent en moyenne le plus d'élèves (153), loin devant les écoles maternelles (105).

Les écoles primaires du privé comportent également davantage de classes, puisque les deux tiers d'entre elles en ont au moins 5, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public, où c'est le cas de moins de la moitié d'entre elles (4).

Dans le secteur privé, 92,3% des écoles étant des écoles primaires, on trouve logiquement très peu d'écoles à classe unique : seulement 3,9% d'entre elles. À l'opposé, 19,4% des écoles privées comprennent onze classes et plus (0,7% des écoles maternelles, 9,5% des écoles élémentaires et 20,4% des écoles primaires).

Dans le secteur public, on dénombre près de 4 000 écoles à classe unique (8,6%). Près de la moitié des écoles publiques ont entre deux et quatre classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires. Seules 1,2% d'entre elles comptent onze classes et plus, contre respectivement 17,6% et 9,3% des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 32,9% et 32,7% de leurs écoles comprenant onze classes et plus (9,1% et 19,1% en France métropolitaine).

DÉFINITIONS

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année); ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES - Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.4.

1 Évolution du nombre d'écoles

	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public										
Écoles maternelles	16 748	16 295	16 056	15 621	15 686	15 435	15 215	15 079	14 784	14 462
Écoles élémentaires (1)	n.d.	18 680	18 406	17 923	18 053	17 775	17 772	17 252	16 973	16 608
Écoles primaires	n.d.	14 000	14 060	14 400	14 400	14 462	14 319	14 631	14 678	14 807
Total Public	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	47 672	47 306	46 962	46 435	45 877
Privé										
Écoles maternelles	194	135	133	122	129	123	127	137	138	139
Écoles élémentaires (1)	n.d.	283	259	267	272	244	301	251	271	273
Écoles primaires	n.d.	4 887	4 884	4 870	4 878	4 898	4 846	4 875	4 901	4 957
Total Privé	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	5 265	5 274	5 263	5 310	5 369
Ensemble	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	52 937	52 580	52 225	51 745	51 246

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Y compris les écoles spécialisées.

© DEPP

2 Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2016

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM			
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Total
Public												
1	989	2 269	680	3 938	7	2	8	17	996	2 271	688	3 955
2	1 696	1 630	2 280	5 606	17	2	15	34	1 713	1 632	2 295	5 640
3	3 057	761	2 544	6 362	54	4	34	92	3 111	765	2 578	6 454
4	2 982	878	2 091	5 951	52	14	40	106	3 034	892	2 131	6 057
5 à 10	5 157	7 910	5 547	18 614	272	211	185	668	5 429	8 121	5 732	19 282
11 et plus	126	2 654	1 259	4 039	53	273	124	450	179	2 927	1 383	4 489
Total Public	14 007	16 102	14 401	44 510	455	506	406	1 367	14 462	16 608	14 807	45 877
Privé												
1	43	68	94	205	—	2	—	2	43	70	94	207
2	31	51	402	484	5	1	4	10	36	52	406	494
3	19	24	572	615	6	4	6	16	25	28	578	631
4	12	16	646	674	2	1	8	11	14	17	654	685
5 à 10	18	72	2 185	2 275	2	8	27	37	20	80	2 212	2 312
11 et plus	1	23	979	1 003	—	3	34	37	1	26	1 013	1 040
Total Privé	124	254	4 878	5 256	15	19	79	113	139	273	4 957	5 369
Ensemble	14 131	16 356	19 279	49 766	470	525	485	1 480	14 601	16 881	19 764	51 246

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

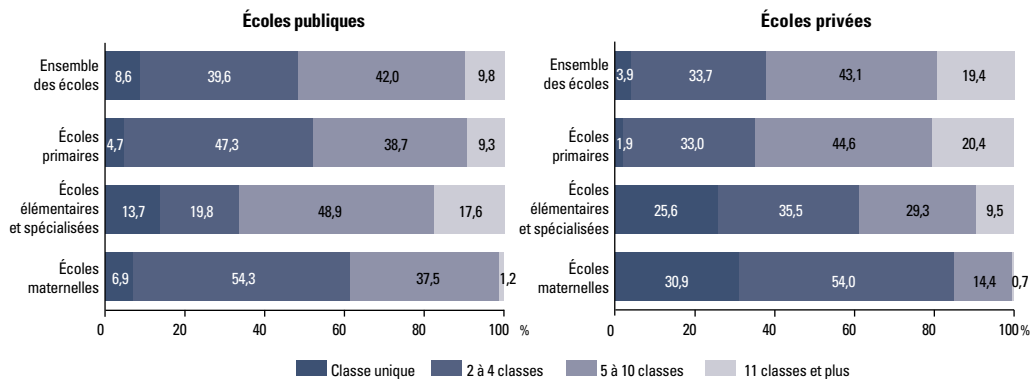
3 Nombre moyen d'élèves par école selon le type d'école à la rentrée 2016

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	Écoles primaires	Ensemble des écoles
Public	105	153	122	128
Privé	59	98	181	174

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

4 Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école à la rentrée 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le nombre de classes était globalement stable de 2008 à 2012. Depuis, il augmente à un rythme proche de 0,4% en moyenne par an (1). Le nombre de classes continue d'augmenter à la rentrée 2016, plus fortement dans le secteur privé (+1,1%) que dans le secteur public (+0,2%). Le secteur public gagne 590 classes par rapport à 2015 et atteint 249 200 classes. Le secteur privé en gagne 400 et compte 38 000 classes en 2016.

Le secteur public concentre 86,8% des classes : 88,0% des classes préélémentaires, 86,0% des classes élémentaires (CP-CM2) et 92,4% des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS).

En 2016, le nombre moyen d'élèves par classe élémentaire (CP-CM2) est stable dans le secteur public (23,0 élèves par classe). Il est plus élevé et en augmentation depuis 2013 dans le secteur privé (23,7) (2). En préélémentaire, la taille des classes est en moyenne de 25,3 élèves dans le secteur public, soit une baisse de 0,5 point depuis 2013. Cette taille est de 27,0 en moyenne dans le privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont de taille beaucoup plus modeste, c'est-à-dire environ 10 élèves par unité.

Dans les écoles publiques, 46% des classes préélémentaires et 60% des classes élémentaires accueillent moins de 25 élèves (3). Dans les écoles privées, ces proportions sont respectivement de 35% et 42%. Les classes sont effectivement plus chargées dans le secteur privé, dont 22% des classes préélémentaires et 11% des classes élémentaires accueillent 30 élèves ou plus. La quasi-totalité des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), tous secteurs confondus, comprend moins de 20 élèves.

Les classes multiniveaux sont très répandues dans les petites écoles élémentaires ou primaires. Lorsque l'école ne compte qu'une seule classe, celle-ci accueille dans 9 cas sur 10 des élèves de plusieurs niveaux (4). Dans le cas d'écoles comprenant entre 5 et 10 classes, un tiers de ces classes en moyenne sont des classes multiniveaux.

CLASSE - Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{re} ou 2^e année, cours moyen 1^{re} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant le plus souvent plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

CLASSES PRÉÉLÉMENTAIRES, ÉLÉMENTAIRES, D'INCLUSION SCOLAIRE ET ÉCOLES MATERNELLES, ÉLÉMENTAIRES, PRIMAIRES Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) accueillent des élèves en situation de handicap.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS définies en 3.1).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

1 Évolution du nombre de classes selon le type de classe (1)

		2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public	Classes préélémentaires	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940	86 990	87 759	87 989	88 007	87 682
	CP-CM2	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187	154 782	155 246	155 791	156 270	157 108
	ULIS	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208	4 165	4 246	4 308	4 369	4 448
	Total	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335	245 937	247 251	248 088	248 646	249 238
Privé	Classes préélémentaires	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597	11 596	11 692	11 736	11 796	11 940
	CP-CM2	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983	25 019	25 063	25 131	25 420	25 663
	ULIS	435	365	344	348	350	328	363	346	356	368
	Total	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930	36 943	37 118	37 213	37 572	37 971
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537	98 586	99 451	99 725	99 803	99 620
	CP-CM2	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170	179 801	180 309	180 922	181 690	182 771
	ULIS	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558	4 493	4 609	4 654	4 725	4 816
	Total	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	282 880	284 369	285 301	286 218	287 209

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. En 2008, les données sont des estimations.

Lecture : à la rentrée 2016, on compte 87 682 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM.

© DEFP

2 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type de classe (1)

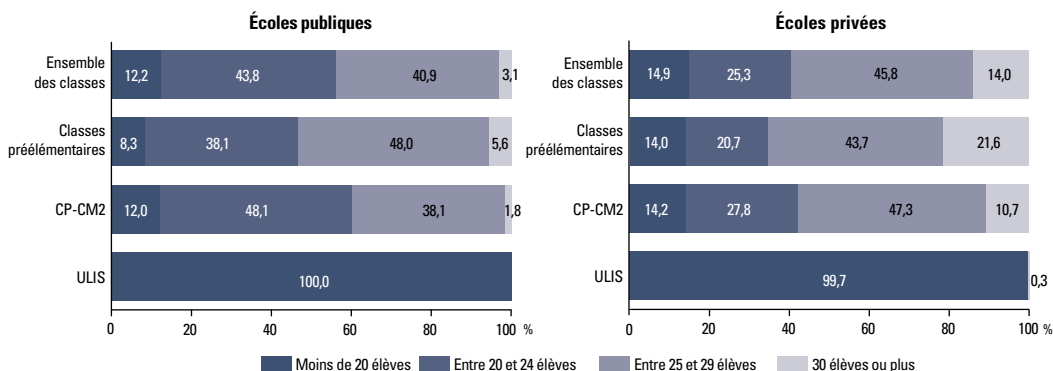
		1980	1990	1999	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	25,5	25,7	25,8	25,8	25,8	25,8	25,7	25,5	25,3
	CP-CM2	23,6	22,5	22,3	22,7	22,7	22,7	22,8	22,9	23,0	23,0	23,0
	ULIS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10,4	10,4	10,4	10,4	10,4
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	25,9	27,0	27,2	27,2	27,0	26,8	27,0	27,0	27,0
	CP-CM2	26,2	24,5	23,9	22,9	23,3	23,3	23,3	23,2	23,4	23,5	23,7
	ULIS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	9,3	8,7	9,2	9,1	8,8
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	25,5	25,8	26,0	26,0	25,9	26,0	25,8	25,7	25,5
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,7	22,7	22,8	22,9	22,9	23,0	23,1	23,1
	ULIS	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	10,3	10,2	10,3	10,3	10,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations.

© DEFP

3 Répartition des classes selon la taille et le type de classe à la rentrée 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte.

Remarque : par rapport aux années précédentes, des écarts peuvent être constatés. Ils sont dus à l'utilisation cette année d'une source plus précise pour établir la taille des classes : les remontées DIAPRE (données individuelles anonymes du premier degré).

© DEFP

4 Part des classes multiniveaux selon le nombre de classes de l'école, en %.

Nombre de classes dans l'école	Part des classes multiniveaux		
	Écoles publiques	Écoles privées	Ensemble des écoles
Classe unique	92	90	92
Entre 2 et 4 classes	69	71	69
Entre 5 et 10 classes	34	28	33
11 classes ou plus	15	11	14
Ensemble des écoles	35	27	34

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte (hors écoles maternelles).

Lecture : dans les écoles publiques comprenant 5 à 10 classes, 34 % des classes regroupent des élèves de plusieurs niveaux.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2016, le nombre d'établissements du second degré est de 11 351. Il est en légère hausse en 2016, après quatre années de baisse (1).

Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans les années 2000, le nombre de lycées professionnels diminue, tandis que celui des lycées polyvalents augmente.

Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; c'est le cas de 40% des LEGT et des LP, de 26% des collèges.

Le nombre global de classes (237 200) augmente à la rentrée 2016 (2). Cette hausse, due à 44 700 élèves supplémentaires scolarisés en un an, concerne les lycées d'enseignement général et technologique des secteurs public et privé.

À la rentrée 2016, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,7, soit près d'un élève de plus qu'en 2007 (3). Dans les LEGT, l'effectif moyen par classe atteint 27,3 élèves ; il est de 18,4 élèves par classe dans les lycées professionnels. À l'exception des lycées professionnels et des EREA, le nombre moyen d'élèves par classe atteint à la rentrée 2016 est le plus fort constaté depuis le début des années 2000.

Les classes sont en moyenne moins chargées dans les lycées privés que dans les lycées publics. Ce constat est valable pour tous les types de lycée, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels ou polyvalents : on y compte deux à trois élèves de moins en moyenne. Dans les collèges privés, au contraire, les classes comptent deux élèves de plus que celles des collèges publics. Le constat est le même en EREA avec trois élèves de plus en moyenne.

DÉFINITIONS

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution du nombre d'établissements du second degré

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public											
Collèges	4 891	5 019	5 128	5 253	5 252	5 270	5 274	5 271	5 279	5 290	5 295
LP	1 353	1 362	1 108	973	957	960	942	924	901	874	860
LEGT	1 134	1 294	1 513	1 576	1 578	1 584	1 587	1 589	1 595	1 600	1 602
<i>dont LPO</i>	–	–	477	582	594	600	612	625	639	659	673
EREA	n.d.	82	80	80	79	79	79	79	79	79	79
Total Public	7 378	7 757	7 829	7 882	7 866	7 893	7 882	7 863	7 854	7 843	7 836
Privé											
Collèges	1 757	1 814	1 808	1 765	1 776	1 776	1 777	1 786	1 796	1 807	1 838
LP	978	809	647	664	670	670	660	659	652	640	624
LEGT	1 194	1 290	1 102	1 064	1 077	1 077	1 065	1 053	1 040	1 040	1 052
<i>dont LPO</i>	–	–	119	204	201	201	200	206	206	202	203
EREA	–	–	–	–	–	1	1	1	1	1	1
Total Privé	3 929	3 913	3 557	3 493	3 523	3 524	3 503	3 499	3 489	3 488	3 515
Ensemble	11 307	11 670	11 386	11 375	11 389	11 417	11 385	11 362	11 343	11 331	11 351

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public											
Collèges	116 431	115 614	109 628	106 733	106 307	107 086	107 219	107 659	107 477	106 697	106 176
LP	24 041	23 011	22 422	21 658	21 030	21 110	19 695	19 644	19 378	18 929	18 909
LEGT	53 248	55 989	56 999	55 924	55 437	55 711	55 160	56 002	57 065	58 862	60 412
<i>dont LPO</i>	–	18 351	20 402	22 378	22 656	22 930	22 861	23 690	24 653	26 264	27 435
EREA	1 324	1 149	980	944	909	909	892	898	892	904	889
Total Public	195 044	195 763	190 029	185 259	183 683	184 816	182 966	184 203	184 812	185 392	186 386
Privé											
Collèges	26 183	26 033	26 019	26 018	26 028	26 028	26 163	26 307	26 439	26 490	26 553
LP	6 105	6 427	6 361	6 500	6 401	6 401	6 245	6 445	6 405	6 236	6 063
LEGT	17 542	17 479	17 628	18 061	17 846	17 846	17 745	17 894	17 821	17 937	18 230
<i>dont LPO</i>	–	3 456	5 751	5 994	5 728	5 728	5 711	5 947	5 926	5 932	6 067
EREA	–	–	–	–	–	4	8	10	8	12	13
Total Privé	49 830	49 939	50 008	50 579	50 275	50 279	50 161	50 656	50 673	50 675	50 859
Ensemble	244 874	245 702	240 037	235 838	233 958	235 095	233 127	234 859	235 485	236 067	237 245

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

Lecture : en 2016, on dénombre 237 245 classes accueillant des élèves du second degré ou des classes supérieures de lycées (STS, CPGE, etc.).

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Public											
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,6	23,9	24,0	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3
LP	22,0	20,2	20,1	19,1	19,0	19,0	19,0	19,1	19,0	19,1	19,0
LEGT	28,6	27,4	27,3	26,8	27,2	27,2	27,7	27,8	27,8	27,9	28,0
<i>dont LPO</i>	–	–	24,6	23,8	24,1	24,2	24,8	25,0	25,1	25,2	25,4
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,3	11,3	11,5	11,2	11,2	11,1	10,9
Privé											
Collèges	24,9	24,9	24,8	25,4	25,9	25,9	26,0	26,0	26,0	26,1	26,3
LP	20,8	18,7	18,9	17,9	17,6	17,6	17,3	17,0	16,7	16,7	16,5
LEGT	24,5	23,6	23,8	23,8	24,3	24,3	24,6	24,5	24,6	24,9	25,0
<i>dont LPO</i>	–	–	22,1	21,7	21,9	21,9	22,3	22,1	22,2	22,4	22,3
EREA	–	–	–	–	–	16,3	15,5	16,0	20,1	14,3	15,9
Public + Privé											
Collèges	23,9	23,6	23,6	24,0	24,3	24,3	24,5	24,6	24,6	24,6	24,7
LP	21,8	19,8	19,9	18,8	18,7	18,7	18,6	18,5	18,4	18,5	18,4
LEGT	27,6	26,5	26,5	26,1	26,5	26,5	26,9	27,0	27,1	27,2	27,3
<i>dont LPO</i>	–	–	24,1	23,4	23,7	23,7	24,3	24,4	24,5	24,7	24,8
EREA	9,2	9,7	11,1	11,0	11,3	11,3	11,5	11,3	11,3	11,2	11,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

Lecture : en 2016, les classes de LEGT scolarisent en moyenne 27,3 élèves ou étudiants.

DÉFINITIONS

LES ÉTABLISSEMENTS du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes de sixième à la troisième dans les collèges, celles des formations générales et technologiques en lycée dans les LEGT et celles des formations professionnelles en lycée dans les LP (1). Il existe cependant des singularités. Ainsi, 4,0% des élèves scolarisés dans les lycées professionnels publics (respectivement 6,1% dans les lycées professionnels privés) sont des élèves de formations en collège, principalement de classes de troisième. De même, certains élèves suivant un enseignement professionnel sont scolarisés dans un lycée général et/ou technologique. De tels lycées, où l'enseignement général et technologique est néanmoins majoritaire, sont dits polyvalents. Les enseignements post-baccalauréat (STS ou CPGE) concernent environ un élève sur sept des LEGT. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les EREA. Ces derniers, par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »).

À la rentrée 2016, le nombre de classes diminue légèrement dans les formations en collège. La baisse concerne le seul secteur public où l'on compte environ 370 classes de moins. Dans le secteur privé, le nombre de classes augmente très légèrement (+60) (2). Accompagnant les évolutions démographiques, le nombre de classes dans les formations en collège du secteur public a fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010. Dans les formations générales et technologiques en lycée du secteur public, le nombre de classes poursuit sa hausse (+1 300), après avoir augmenté pour la première fois depuis 2000 à la rentrée 2013. Une telle évolution est en phase avec la croissance des effectifs observée dans les LEGT. Dans le secteur privé, les classes sont restées stables en nombre depuis 2000 (+250). Enfin, les formations professionnelles en lycée se caractérisent par une légère hausse dans le secteur public (+140) et une légère baisse dans le secteur privé (-110).

En 2016, le nombre moyen d'élèves par classe continue à augmenter dans les formations générales et technologiques en lycée (30,1 élèves par classe dans le secteur public et 26,6 dans le secteur privé) (3). Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes se maintient autour de 19 élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

LE NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du niveau de formation suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent des formations professionnelles, à côté des formations générales ou technologiques.

LP - Lycée d'enseignement professionnel.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé, en 2010, les unités pédagogiques d'intégration (UPI).

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ - Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

1 Répartition des élèves selon le type d'établissement et le niveau de formation à la rentrée 2016, y compris post-bac, en %.

	Formations en collège	Enseignement adapté (Segpa)	Formations professionnelles en lycée (1)	Formations générales et technologiques en lycée	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,9	3,1	€	€	–	100,0	2 580 438	2 580 438
LP	4,0	€	93,8	0,7	1,4	100,0	358 740	353 556
LEGT	0,4	–	11,0	74,6	13,9	100,0	1 690 444	1 455 188
dont LPO	0,9	–	26,7	61,0	11,3	100,0	695 924	617 097
EREA	7,8	30,9	59,1	1,7	0,5	100,0	9 707	9 654
Total Public	54,4	1,8	11,4	27,3	5,2	100,0	4 639 329	4 398 836
Privé								
Collèges	99,3	0,6	€	0,1	–	100,0	697 641	697 641
LP	6,1	0,1	87,0	0,6	6,2	100,0	100 127	93 921
LEGT	1,4	€	10,8	73,3	14,5	100,0	454 863	388 749
dont LPO	2,3	€	34,7	45,7	17,4	100,0	135 090	111 646
EREA	–	61,4	38,6	–	–	100,0	207	207
Total Privé	56,3	0,3	10,9	26,7	5,8	100,0	1 252 838	1 180 518

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

2. Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture : 74,6 % des élèves accueillis dans les LEGT du secteur public suivent une formation générale et technologique au lycée.

Dans le secteur public, 27,3 % des élèves suivent une formation générale et technologique en lycée.

© DEPP

2 Évolution du nombre de classes selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015 (r)	2016
Public										
Formations en collège (1)	108 890	103 308	101 399	101 090	101 778	102 070	102 681	102 649	101 732	101 366
Segpa	8 582	7 822	6 872	6 721	6 783	6 691	6 573	6 455	6 364	6 206
Formations professionnelles en lycée	27 952	28 308	28 878	28 461	28 592	26 779	27 089	26 935	27 321	27 457
Formations générales et technologiques en lycée	41 947	41 850	39 127	38 389	38 632	38 277	38 678	39 485	40 741	42 004
Total Public	187 371	181 288	176 275	174 661	175 785	173 817	175 021	175 524	176 158	177 033
Privé										
Formations en collège (1)	26 999	26 647	26 538	26 510	26 513	26 606	26 734	26 820	26 808	26 870
Segpa	262	292	329	336	336	359	367	369	377	374
Formations professionnelles en lycée	7 867	8 038	8 242	8 077	8 078	7 865	8 039	7 911	7 922	7 809
Formations générales et technologiques en lycée	12 332	12 364	12 332	12 258	12 258	12 147	12 232	12 270	12 392	12 585
Total Privé	47 460	47 341	47 440	47 181	47 185	46 977	47 372	47 370	47 499	47 638
Total Public + Privé	234 831	228 629	223 715	221 842	222 970	220 794	222 393	222 894	223 657	224 671

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris DIMA, ULIS et 3^e prépa-pro.

© DEPP

3 Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de formation

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015 (r)	2016
Public										
Formations en collège (1)	24,1	24,0	24,2	24,5	24,6	24,7	24,8	24,8	24,9	24,9
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,4	13,5	13,6	13,7	13,5	13,3	13,2
Formations professionnelles en lycée	19,9	20,1	19,1	19,1	19,1	19,2	19,3	19,3	19,3	19,3
Formations générales et technologiques en lycée	28,6	28,8	28,5	29,1	29,1	29,7	29,8	29,9	30,0	30,1
Privé										
Formations en collège (1)	24,8	24,7	25,3	25,8	25,8	26,0	26,0	26,0	26,1	26,3
Segpa	14,3	13,9	12,6	12,8	12,8	12,6	12,3	12,1	11,6	11,6
Formations professionnelles en lycée	18,9	19,2	18,6	18,2	18,2	18,0	17,9	17,7	17,6	17,4
Formations générales et technologiques en lycée	24,5	25,0	25,1	25,6	25,6	26,1	26,0	26,1	26,4	26,6
Public + Privé										
Formations en collège (1)	24,2	24,2	24,4	24,8	24,8	25,0	25,0	25,1	25,1	25,2
Segpa	13,2	13,5	13,3	13,4	13,5	13,6	13,6	13,4	13,2	13,1
Formations professionnelles en lycée	19,7	19,9	19,0	18,9	18,9	19,0	19,0	18,9	18,9	18,9
Formations générales et technologiques en lycée	27,7	27,9	27,7	28,3	28,3	28,8	28,9	29,0	29,2	29,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris DIMA, ULIS et 3^e prépa-pro.

© DEPP

DÉFINITIONS

DANS LES FORMATIONS EN COLLÈGE, les classes des établissements publics et privés comptent 24,6 élèves en moyenne. 9,8% d'entre elles accueillent au moins 30 élèves (1).

Les classes de la sixième à la troisième regroupent en moyenne un peu plus de 25 élèves. Dans les classes pour élèves à besoins particuliers (ULIS, UPE2A, etc.), on compte en moyenne 8,7 élèves. En Segpa, ils sont 13,1 élèves en moyenne à partager la même classe.

Dans les formations professionnelles en lycée, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production, en particulier en baccalauréat professionnel (22,4 élèves en moyenne contre 18,6).

Avec 29,3 élèves, les classes dans les formations générales et technologiques en lycée sont les plus chargées des trois cycles d'enseignement. Plus d'une classe sur cinq (21,6%) des formations générales et technologiques en lycée compte au moins 35 élèves. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,6 élèves en moyenne. Quatre classes sur cinq comptent plus de 30 élèves et trois classes sur dix rassemblent au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 28,5 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 27,8 élèves par classe.

La taille des classes est différente selon le secteur d'enseignement (2). Pour les formations en collège, le nombre moyen d'élèves par classe dans le secteur privé est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 26,1 et 24,2 élèves). Cela s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans les établissements privés.

Dans les formations professionnelles en lycée, les classes du secteur public sont plus chargées que celles du secteur privé (19,3 et 17,4 élèves). Cependant, on observe dans le secteur public une plus forte concentration de classes autour de 20 à 24 élèves.

Enfin, dans les formations générales et technologiques en lycée, formations les plus chargées, les classes des établissements publics comptent en moyenne 3,5 élèves de plus que celles des établissements privés. Dans le secteur public, 66,1% des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 47,1% dans le secteur privé. À l'opposé, 11,6% des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 1,4% dans le secteur public.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA « CLASSE » - Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule. Dans la très grande majorité des cas, une classe regroupe des élèves d'une seule formation. Mais il peut arriver que des élèves de différentes formations soient regroupés dans une seule classe pour suivre une partie des enseignements de tronc commun, par exemple les matières des disciplines générales dans les filières professionnelles. Dans ce cas, le niveau de la classe sera celui de la formation majoritairement représentée dans la classe.

NOMBRE MOYEN D'ÉLÈVES PAR CLASSE - C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'études suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la double page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BMA - Brevet des métiers d'art.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée UPI, unité pédagogique d'intégration).

UPE2A - Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants. Comme les ULIS, les UPE2A sont souvent d'effectifs réduits et peuvent regrouper des élèves de niveau différent (des sixièmes et des cinquièmes par exemple). Pour ces raisons, UPE2A et ULIS apparaissent ici dans la même ligne du tableau (1). Dans toutes les autres fiches (celles du chapitre 4), les élèves d'UPE2A sont comptabilisés avec ceux du niveau correspondant (sixième UPE2A avec les autres sixième, etc.).

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scologe.

AVERTISSEMENT

La méthodologie de calcul des indicateurs de la fiche 2.5 a été rénovée entre les rentrées 2015 et 2016, notamment du fait d'un changement dans le repérage des élèves inscrits en ULIS. S'agissant de la fiche 2.5, les données des RERS 2016 et 2017 ne peuvent donc être comparées.

1 Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves à la rentrée 2016, en %.

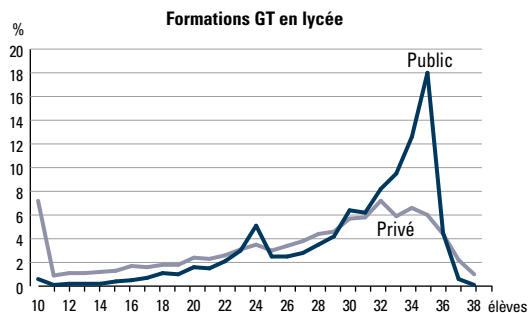
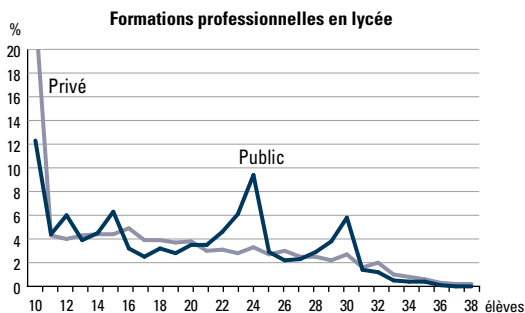
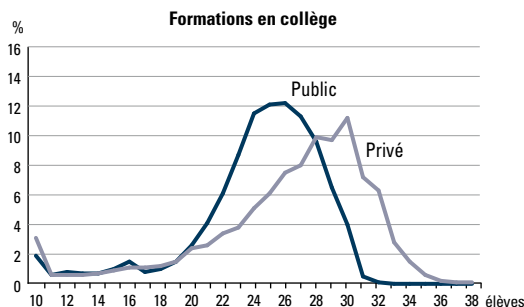
Classes	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nombre de classes	Nombre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,1	4,3	33,5	51,0	9,8	0,2	€	100,0	32 305	25,2
Cinquième	0,9	3,2	29,4	55,1	11,1	0,2	€	100,0	31 399	25,6
Quatrième	1,1	3,5	31,0	53,9	10,3	0,2	€	100,0	31 151	25,5
Troisième	1,6	4,9	32,8	51,0	9,5	0,2	€	100,0	31 999	25,1
Total 6^e à 3^e	1,2	4,0	31,7	52,7	10,2	0,2	€	100,0	126 854	25,4
ULIS, DIMA, relais, UPEZA	93,9	4,9	0,9	0,1	0,1			100,0	1 382	8,7
Total formations en collège (hors Segpa)	2,2	4,0	31,4	52,2	10,1	0,2	€	100,0	128 236	25,2
Segpa	57,5	41,9	0,5	€	€			100,0	6 580	13,1
Total formations en collège (y c. Segpa)	4,9	5,8	29,9	49,6	9,6	0,2	€	100,0	134 816	24,6
Public	4,7	5,8	33,0	51,7	4,6	€		100,0	107 572	24,2
Privé	5,6	5,8	17,3	41,3	29,0	1,0	0,1	100,0	27 244	26,1
CAP production seul	70,9	15,7	9,8	2,8	0,8	€		100,0	4 702	12,8
CAP services seul	57,1	20,7	13,1	5,8	2,7	0,3	0,3	100,0	3 553	14,5
CAP production et services	16,5	33,3	38,5	10,5	0,6	0,3	0,3	100,0	351	19,1
Total CAP	63,0	18,5	12,3	4,4	1,6	0,2	0,1	100,0	8 606	13,8
Bac pro, BMA production seul	31,3	19,3	31,5	13,0	4,8	0,1	€	100,0	11 657	18,6
Bac pro, BMA services seul	15,8	18,1	25,0	21,5	17,9	1,5	0,1	100,0	13 491	22,4
Bac pro, BMA production - services	4,7	19,8	61,3	11,0	2,9	0,2		100,0	908	21,6
Total bac pro/BMA	22,3	18,7	29,1	17,4	11,5	0,8	0,1	100,0	26 056	20,7
Total formations professionnelles en lycée (1)	33,0	18,6	24,7	13,9	8,9	0,7	0,1	100,0	35 266	18,9
Public	31,0	18,0	27,2	14,2	9,2	0,5	€	100,0	27 457	19,3
Privé	40,2	20,8	16,0	13,0	8,0	1,4	0,4	100,0	7 809	17,4
Seconde GT	1,4	1,6	6,7	11,6	49,0	29,3	0,4	100,0	17 831	31,6
Première GT	4,4	5,8	16,0	17,9	37,4	18,0	0,5	100,0	18 626	28,5
Terminale GT	5,4	6,8	17,4	19,4	34,3	16,4	0,3	100,0	18 132	27,8
Total formations GT en lycée	3,7	4,7	13,5	16,3	40,2	21,2	0,4	100,0	54 589	29,3
Public	1,4	3,7	13,3	15,5	42,9	23,2	€	100,0	42 004	30,1
Privé	11,6	8,2	13,9	19,2	31,2	14,4	1,5	100,0	12 585	26,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

1. Y compris le brevet de technicien, les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

2 Répartition des classes à la rentrée 2016 selon la taille, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

Lecture : 12,2% des classes de formations en collège dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,5% dans l'enseignement privé).

LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES de France métropolitaine et des DOM sont de taille extrêmement variée et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle des établissements du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 487 élèves dans le secteur public et 380 élèves dans le secteur privé (1). Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : 15,9% des collèges privés ont moins de 100 élèves, alors que ce n'est le cas que de 0,9% des établissements de cette taille dans le secteur public. De même, sept collèges privés sur dix scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics (2).

Pour les LP, la taille moyenne par secteur varie encore plus que pour les collèges : 417 élèves pour les LP publics et 160 élèves pour le privé. Près d'un LP privé sur deux scolarise moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne 43,5% d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 1 055 élèves pour le secteur public et 432 élèves pour le secteur privé. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, les deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et un peu plus de deux établissements sur cinq accueillent moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : plus de six lycées sur dix ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et 15,3% accueillent au moins 1 500 élèves. Deux LEGT sur cinq dans le secteur public et un sur cinq dans le secteur privé sont des lycées polyvalents (LPO). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des LEGT pour le secteur public (1 034 contre 1 055) mais est, en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé (665 contre 432).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors EREA).

TAILLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolo.

1 Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement à la rentrée 2016

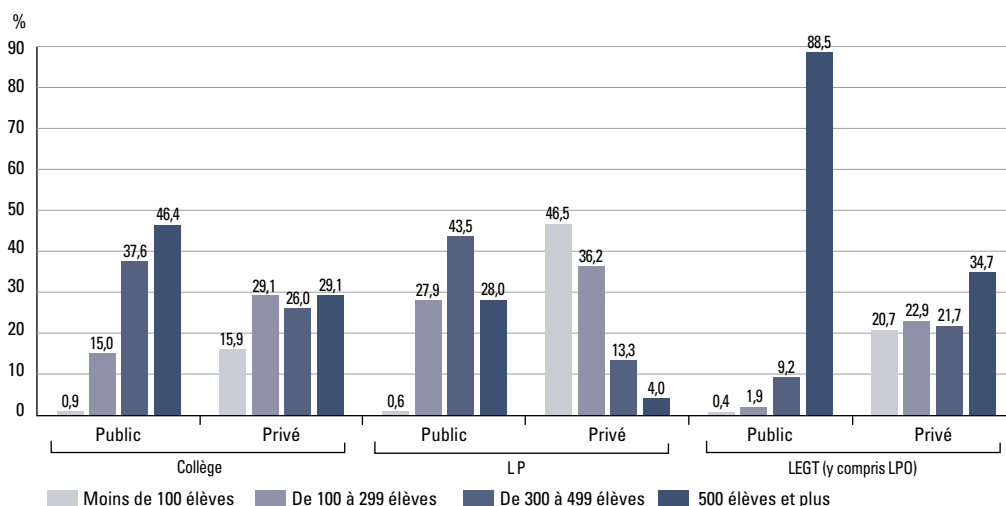
		Public				Privé			
		Établissements		Élèves		Établissements		Élèves	
		Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	%	Effectifs	%
Collège	Moins de 100 élèves	50	0,9	3 854	0,1	292	15,9	14 779	2,1
	De 100 à 299 élèves	796	15,0	178 112	6,9	534	29,1	105 415	15,1
	De 300 à 499 élèves	1 990	37,6	812 103	31,5	478	26,0	188 900	27,1
	De 500 à 699 élèves	1 841	34,8	1 085 008	42,0	289	15,7	169 034	24,2
	De 700 à 899 élèves	532	10,0	410 085	15,9	156	8,5	122 480	17,6
	900 élèves et plus	86	1,6	91 276	3,5	89	4,8	97 033	13,9
	Total	5 295	100,0	2 580 438	100,0	1 838	100,0	697 641	100,0
	Taille moyenne		487 élèves				380 élèves		
LP	Moins de 100 élèves	5	0,6	398	0,1	290	46,5	12 801	12,8
	De 100 à 299 élèves	240	27,9	54 129	15,1	226	36,2	41 303	41,3
	De 300 à 499 élèves	374	43,5	147 233	41,0	83	13,3	31 251	31,2
	De 500 à 699 élèves	176	20,5	101 359	28,3	22	3,5	12 288	12,3
	De 700 à 899 élèves	50	5,8	39 129	10,9	2	0,3	1 581	1,6
	900 élèves et plus	15	1,7	16 492	4,6	1	0,2	903	0,9
	Total	860	100,0	358 740	100,0	624	100,0	100 127	100,0
	Taille moyenne		417 élèves				160 élèves		
LEGT	Moins de 100 élèves	7	0,4	309	0,0	218	20,7	11 057	2,4
	De 100 à 299 élèves	30	1,9	6 166	0,4	241	22,9	46 862	10,3
	De 300 à 499 élèves	147	9,2	60 682	3,6	228	21,7	89 022	19,6
	De 500 à 699 élèves	185	11,5	111 484	6,6	154	14,6	91 966	20,2
	De 700 à 899 élèves	253	15,8	201 031	11,9	95	9,0	74 276	16,3
	De 900 à 1 199 élèves	415	25,9	434 656	25,7	67	6,4	69 556	15,3
	De 1 200 à 1 499 élèves	320	20,0	426 886	25,3	34	3,2	44 972	9,9
	1 500 élèves et plus	245	15,3	449 230	26,6	15	1,4	27 152	6,0
Total	1 602	100,0	1 690 444	100,0	1 052	100,0	454 863	100,0	
	Taille moyenne		1 055 élèves				432 élèves		
<i>dont LPO</i>	Moins de 100 élèves	-	-	-	-	14	6,9	667	0,5
	De 100 à 299 élèves	17	2,5	3 652	0,5	32	15,8	6 562	4,9
	De 300 à 499 élèves	69	10,3	28 974	4,2	36	17,7	13 924	10,3
	De 500 à 699 élèves	90	13,4	53 891	7,7	37	18,2	22 273	16,5
	De 700 à 899 élèves	110	16,3	87 415	12,6	28	13,8	22 222	16,4
	De 900 à 1 199 élèves	167	24,8	175 415	25,2	28	13,8	29 331	21,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	126	18,7	168 513	24,2	21	10,3	27 514	20,4
	1 500 élèves et plus	94	14,0	178 064	25,6	7	3,4	12 597	9,3
Total	673	100,0	695 924	100,0	203	100,0	135 090	100,0	
	Taille moyenne		1 034 élèves				665 élèves		

► Champ : France métropolitaine + DOM.

► Lecture : 15,0 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 6,9 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

© DEPP

2 Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur à la rentrée 2016



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

SUR LE TERRITOIRE NATIONAL, le nombre d'établissements du second degré est de 11 351 à la rentrée 2015, dont 390 dans les DOM (3,5%) (1). Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Quatre académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 25% des établissements : Versailles, Lille, Créteil et Nantes.

Plus de six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, 33% sont des lycées polyvalents. Au total, 57% des lycées proposent des formations professionnelles (LP et LPO), avec toutefois des disparités : un lycée sur trois à Paris contre sept sur dix dans les académies de Besançon, Dijon et Montpellier et dans trois DOM : Mayotte, Guyane et La Réunion (2).

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, excepté l'académie de Nice. Les académies de Versailles et de Lille disposent chacune de plus de cinq EREA. Mayotte dispose d'un EREA dans le secteur privé.

Au niveau national, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé (1). Leur poids avoisine 46% dans les académies de Nantes, de Rennes et de Paris. L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est légèrement supérieure dans le public : 1,9 LEGT pour 1 LP dans le secteur public, 1,7 LEGT pour 1 LP dans le secteur privé.

ÉTABLISSEMENTS DU SECOND DEGRÉ - Collèges, lycées et établissements régionaux d'enseignement adapté relevant du ministère en charge de l'éducation nationale.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO - Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA ont pour mission de prendre en charge des adolescents en grande difficulté scolaire et sociale, ou présentant un handicap. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Systèmes d'information Scolarité et Scolege.

1 Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2016

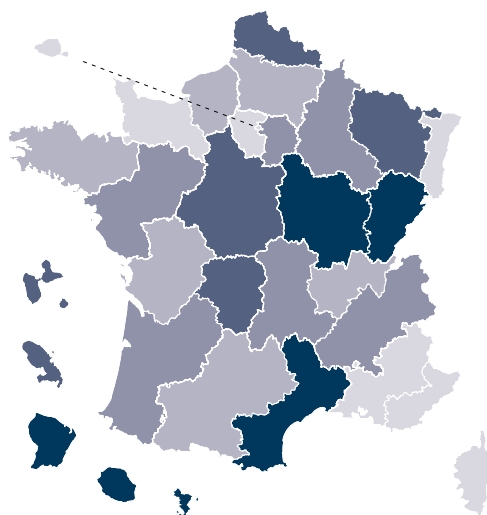
Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	EREA	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Clermont-Ferrand	139	17	31	14	3	190	54	14	25	5	93	283	32,9
Grenoble	244	35	80	42	4	363	90	41	54	6	185	548	33,8
Lyon	211	47	67	18	3	328	101	53	59	4	213	541	39,4
Auvergne-Rhône-Alpes	594	99	178	74	10	881	245	108	138	15	491	1 372	35,8
Besançon	109	18	28	16	2	157	37	18	9	1	64	221	29,0
Dijon	158	15	44	25	3	220	29	6	22	15	57	277	20,6
Bourgogne-Franche-Comté	267	33	72	41	5	377	66	24	31	16	121	498	24,3
Bretagne (Rennes)	211	38	61	17	5	315	179	33	66	24	278	593	46,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	231	39	50	16	3	323	61	20	27	11	108	431	25,1
Corse	29	4	9	4	1	43	2		3		5	48	10,4
Nancy-Metz	220	35	59	28	4	318	43	30	35	2	108	426	25,4
Reims	130	17	37	16	2	186	31	10	16	4	57	243	23,5
Strasbourg	149	15	53	28	1	218	33	15	26		74	292	25,3
Grand Est	499	67	149	72	7	722	107	55	77	6	239	961	24,9
Amiens	173	38	46	11	2	259	48	25	27		100	359	27,9
Lille	327	72	87	30	6	492	121	21	62	26	204	696	29,3
Hauts-de-France	500	110	133	41	8	751	169	46	89	26	304	1 055	28,8
Créteil	356	37	133	83	3	529	84	18	57	8	159	688	23,1
Paris	115	29	74	20	3	221	75	16	98	12	189	410	46,1
Versailles	425	48	145	73	7	625	133	23	85	13	241	866	27,8
Île-de-France	896	114	352	176	13	1 375	292	57	240	33	589	1 964	30,0
Caen	145	19	41	15	3	208	54	20	26	3	100	308	32,5
Rouen	166	27	48	18	2	243	34	8	21	6	63	306	20,6
Normandie	311	46	89	33	5	451	88	28	47	9	163	614	26,5
Bordeaux	258	59	73	22	5	395	96	44	41		181	576	31,4
Limoges	77	18	23	7	1	119	9	5	7	3	21	140	15,0
Poitiers	160	31	43	10	4	238	46	7	16	6	69	307	22,5
Nouvelle-Aquitaine	495	108	139	39	10	752	151	56	64	9	271	1 023	26,5
Montpellier	202	22	55	31	2	281	65	33	36	16	134	415	32,3
Toulouse	239	44	73	26	3	359	81	35	42	5	158	517	30,6
Occitanie	441	66	128	57	5	640	146	68	78	21	292	932	31,3
Pays de la Loire (Nantes)	250	32	67	27	4	353	178	39	73	23	290	643	45,1
Aix-Marseille	210	47	60	17	3	320	80	56	63		199	519	38,3
Nice	142	20	39	15		201	44	21	38	6	103	304	33,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	352	67	99	32	3	521	124	77	101	6	302	823	36,7
France métropolitaine	5 076	823	1 526	629	79	7 504	1 808	611	1 034	199	3 453	10 957	31,5
Guadeloupe	47	6	18	9		71	9	9	6		24	95	25,3
Guyane	31	5	8	5		44	5	2	2	1	7	51	13,7
Martinique	43	9	14	7		66	9	2	7	2	18	84	21,4
Mayotte	21	4	7	6		32					(1) 1	33	3,0
La Réunion	77	13	29	17		119	7	2	3	1	12	131	9,2
DOM	219	37	76	44	0	332	30	13	18	4	62	394	15,7
France métropolitaine + DOM	5 295	860	1 602	673	79	7 836	1 838	624	1 052	203	3 515	11 351	31,0

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

1. Il s'agit d'un EREA.

© DEPP

2 Part des lycées proposant un enseignement professionnel, rentrée 2015, en %.



Nbre LP et LPO/Nbre total de lycées

36 54 57 60 63 91

France métropolitaine + DOM : 57 %

► Champ : établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, environ deux élèves du second degré sur trois sont demi-pensionnaires (3 656 600 élèves) et moins d'un sur vingt-cinq est interne (212 300 élèves). Depuis le début des années 2000, la part des demi-pensionnaires a augmenté de 10 points aux dépens des externes (1). La part des internes est stable depuis 2000. Les élèves du second degré public sont plus souvent demi-pensionnaires (66,3% contre 62,6% dans le privé). L'internat est plus développé dans le secteur privé que dans le secteur public.

Tous secteurs confondus, l'internat est peu développé dans les formations en collège, où il concerne moins d'un élève sur cent (2). Il est en revanche plus fréquent dans l'enseignement professionnel : 13,1% des élèves de formations professionnelles en lycée sont internes à la rentrée 2016.

La forte proportion d'internes observée dans les EREA s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial (3). Au total, en ajoutant les élèves qui suivent des formations post-baccalauréat (STS, CPGE), 244 600 élèves sont internes. À la rentrée 2016, environ 4 millions d'élèves, internes et demi-pensionnaires prennent leur repas de midi dans un établissement du second degré.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

EXTERNE - Élève qui fréquente les établissements uniquement pour y suivre les enseignements.

DEMI-PENSIONNAIRE - Élève qui prend ses repas de midi dans un établissement scolaire.

INTERNE - Élève qui est hébergé et nourri pour les repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

POST-BAC - Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquêtes n^{os} 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

		2000		2010		2011 hors Mayotte		2011 y c. Mayotte		2016	
		Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Demi-pensionnaires	2 573 496	57,3	2 774 799	65,8	2 729 719	64,5	2 733 368	64,1	2 917 385	66,3
	Externes	1 759 438	39,2	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2	1 321 356	30,0
	Internes	158 140	3,5	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7	160 095	3,6
	Total	4 491 074	100,0	4 213 928	100,0	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0	4 398 836	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	566 273	50,4	670 638	58,9	686 145	59,7	686 210	59,7	739 217	62,6
	Externes	488 473	43,5	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1	389 090	33,0
	Internes	68 607	6,1	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3	52 211	4,4
	Total	1 123 353	100,0	1 139 288	100,0	1 150 120	100,0	1 150 185	100,0	1 180 518	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 139 769	55,9	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1	3 656 602	65,5
	Externes	2 247 911	40,0	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8	1 710 446	30,7
	Internes	226 747	4,0	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1	212 306	3,8
	Total	5 614 427	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	5 579 354	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN, hors post-bac.

© DEPP

2 Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle, en %.

		1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016
Formations en collège	Demi-pensionnaires	55,1	58,0	62,0	68,7	68,2	67,9	69,9	70,2	70,4	70,3
	Externes	43,5	40,9	36,9	30,3	30,8	31,1	29,2	28,9	28,8	29,0
	Internes	1,4	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations GT en lycée	Demi-pensionnaires	55,8	56,7	60,1	63,0	61,1	60,8	63,3	63,5	63,5	63,6
	Externes	36,7	36,7	33,2	30,1	32,1	32,4	30,0	29,9	30,1	30,2
	Internes	7,5	6,6	6,7	6,9	6,8	6,8	6,7	6,6	6,4	6,2
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Formations Pro en lycée	Demi-pensionnaires	44,2	44,2	47,0	47,9	46,3	46,2	47,4	47,5	47,2	47,1
	Externes	42,2	43,7	41,1	39,3	40,8	41,0	39,1	39,1	39,5	39,8
	Internes	13,6	12,1	11,9	12,8	12,9	12,8	13,4	13,4	13,3	13,1
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,7	59,4	61,1	65,2	63,5	62,8	63,8	64,4	65,0	65,0
	Externes	45,5	36,9	35,2	31,7	33,4	34,2	33,1	32,5	32,0	32,1
	Internes	3,8	3,7	3,7	3,1	3,1	3,0	3,1	3,1	3,0	2,9
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	53,8	56,0	59,5	64,4	63,4	63,1	65,3	65,6	65,6	65,5
	Externes	41,6	40,0	36,4	31,5	32,5	32,8	30,7	30,5	30,5	30,7
	Internes	4,6	4,0	4,1	4,1	4,1	4,1	4,0	4,0	3,9	3,8
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN, hors post-bac.

© DEPP

3 Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2016, en %.

		Collège	ERA	LP	LEGT	Total	dont post-bac
Ensemble	Demi-pensionnaires	70,3	48,0	45,4	58,5	64,0	37,2
	Externes	29,0	8,7	41,6	34,1	31,8	52,5
	Internes	0,6	43,3	13,0	7,4	4,2	10,3
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>dont Public</i>	Effectifs	3 278 079	9 914	458 867	2 145 307	5 892 167	312 813
	Demi-pensionnaires	69,4	49,0	48,9	62,3	65,2	44,8
	Externes	30,3	6,8	37,0	30,2	30,7	43,5
	Internes	0,3	44,2	14,1	7,4	4,1	11,7
	Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	Effectifs	2 580 438	9 707	358 740	1 690 444	4 639 329	240 493

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ, le secteur privé accueille, à la rentrée 2016, 933 600 élèves dans 5 400 écoles (1). Les écoles privées sous contrat scolarisent 96,3% de ces élèves. Il existe marginalement des classes hors contrat dans des écoles sous contrat (voir « Définitions »). Les écoles privées hors contrat scolarisent proportionnellement davantage d'enfants dans l'enseignement préélémentaire que les écoles privées sous contrat (41,0% contre 34,3%) (2). Les élèves relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) accueillis en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont très peu présents dans le secteur privé.

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 252 800 élèves en 2016-2017, y compris dans des formations post-baccalauréat (3). Hors formations post-baccalauréat, 1 180 500 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 600 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat ont des classes hors contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 97,2% des élèves; la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (89,6%), ainsi que dans les formations professionnelles en lycée (93,4%) (4). À l'inverse, la part des élèves scolarisés hors contrat est bien plus importante pour le CAP en un an (71%).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Écoles et établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Le contrat, au sens de la loi Debré (n°59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé, pour tout ou partie de ses classes, à l'Éducation nationale. Il peut donc y avoir coexistence de classes sous contrat et hors contrat au sein d'une même école ou d'un même établissement. Le contrat précise quelles sont les classes concernées. Par convention, une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association.

ÉCOLE OU ÉTABLISSEMENT HORS CONTRAT - L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat, mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n°98-1165 du 18 décembre 1998.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

- Système d'information Scolarité et enquêtes n°s 16, 17 et 18 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Le premier degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'école souscrit

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Privé sous contrat	4 764	35 658	899 524
<i>dont classes hors contrat</i>	<i>274</i>	<i>5 121</i>	
Privé hors contrat	605	2 313	34 095
Total	5 369	37 971	933 619

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Nombre d'élèves dans le premier degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'école souscrit

	Sous contrat (1)	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	308 657	13 989	322 646	95,7
Élémentaire	587 655	20 082	607 737	96,7
ASH	3 212	24	3 236	99,3
Total premier degré	899 524	34 095	933 619	96,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

ASH : adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

1. Y compris les 5 121 élèves dans les classes hors contrat (30 en ASH, 3 239 en préélémentaire et 1 852 en élémentaire).

3 Le second degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'établissement souscrit

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 660	25 859	689 742	1 660	25 859	689 742
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>11</i>	<i>22</i>	<i>379</i>	<i>11</i>	<i>22</i>	<i>379</i>
	Hors contrat (HC)	178	694	7 899	178	694	7 899
	Total	1 838	26 553	697 641	1 838	26 553	697 641
LP	Sous contrat	380	4 709	85 730	380	4 800	87 586
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>6</i>	<i>28</i>	<i>288</i>	<i>9</i>	<i>33</i>	<i>361</i>
	Hors contrat (HC)	221	864	8 191	244	1 263	12 541
	Total	601	5 573	93 921	624	6 063	100 127
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	860	14 478	377 419	868	16 961	440 370
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>12</i>	<i>23</i>	<i>285</i>	<i>26</i>	<i>49</i>	<i>845</i>
	Hors contrat (HC)	164	1 018	11 330	184	1 269	14 493
	Total	1 024	15 496	388 749	1 052	18 230	454 863
EREA	Sous contrat	1	13	207	1	13	207
Tous types	Sous contrat	2 901	45 059	1 153 098	2 909	47 633	1 217 905
	<i>dont avec classes HC</i>	<i>29</i>	<i>73</i>	<i>952</i>	<i>46</i>	<i>104</i>	<i>1 585</i>
	Hors contrat (HC)	563	2 576	27 420	606	3 226	34 933
	Ensemble	3 464	47 635	1 180 518	3 515	50 859	1 252 838

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© DEPP

Lecture : parmi les 1 660 collèges privés sous contrat, 11 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 22 et scolarisent 379 élèves.

4 Nombre d'élèves du second degré privé à la rentrée 2016 selon le contrat d'établissement souscrit

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Formations en collège	Sixième	176 641	2 817	179 458	98,4
	Cinquième	173 575	2 754	176 329	98,4
	Quatrième	169 416	2 537	171 953	98,5
	Troisième	171 814	2 451	174 265	98,6
	Total sixième à troisième	691 446	10 559	702 005	98,5
	Autres (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.)	3 333	96	3 429	97,2
	Segpa	4 323	2	4 325	100,0
	Total formations en collège	699 102	10 657	709 759	98,5
Formations professionnelles en lycée	CAP en 1 an	845	2 074	2 919	28,9
	Première année de CAP en 2 ans	9 302	1 086	10 388	89,5
	Deuxième année de CAP en 2 ans	8 333	1 187	9 520	87,5
	Total CAP	18 480	4 347	22 827	81,0
	Seconde professionnelle	35 681	1 511	37 192	95,9
	Première professionnelle et première année BMA	36 555	1 663	38 218	95,6
	Terminale professionnelle et deuxième année BMA	33 978	1 378	35 356	96,1
	Total baccalauréat professionnel	106 214	4 552	110 766	95,9
Autres formations pro de niveau IV et V	1 611	69	1 680	95,9	
ULIS en formations professionnelles en lycée	814	-	814	100,0	
Total formations professionnelles en lycée	127 119	8 968	136 087	93,4	
Formations générales et technologiques en lycée	Seconde	116 190	2 413	118 603	98,0
	Première	109 485	2 539	112 024	97,7
	Terminale	101 146	2 843	103 989	97,3
	ULIS en formations GT en lycée	56	-	56	100,0
	Total formations GT en lycée	326 877	7 795	334 672	97,7
	Total second degré	1 153 098	27 420	1 180 518	97,7
Formations post-baccalauréat	64 807	7 513	72 320	89,6	
Ensemble	1 217 905	34 933	1 252 838	97,2	

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. Y compris 1 721 élèves dans les classes hors contrat (390 dans les formations en collège, 359 dans les formations professionnelles en lycée, 203 dans les formations générales et technologiques en lycée, et 769 dans les formations post-bac).

DÉFINITIONS

DANS LE PREMIER DEGRÉ public de France métropolitaine et des DOM, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 17,9 pour les écoles maternelles et de 7,8 pour les écoles élémentaires (1). Les établissements publics du second degré sont mieux dotés : en 2016-2017, le nombre moyen d'élèves par ordinateur est de 3,6 dans les collèges, 2,4 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) et 1,8 dans les lycées professionnels (LP) (2).

Les écoles et collèges numériques ont bénéficié de moyens spécifiques pour leur équipement. On y compte respectivement 6,8 et 2,9 élèves par ordinateur. Il y a deux fois plus d'ordinateurs portables pour les collégiens des établissements numériques que pour ceux de l'ensemble des collèges (7,1 contre 14,5 élèves par ordinateur portable).

La proportion de classes mobiles la plus haute se trouve dans les écoles élémentaires (3,0 pour 1 000 élèves, 4,0 pour les écoles numériques). Dans le second degré, les classes mobiles sont rares. Les collèges numériques eux-mêmes en ont très peu (2,2 pour 1 000 élèves) (1) (2).

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) se situe entre 11,9 et 18,5 pour 1 000 élèves dans le second degré, et jusqu'à 20,3 dans les collèges numériques. Dans le premier degré, il est plus réduit : 12,4 dans les écoles élémentaires, et quasiment inexistant (2,7) dans les écoles maternelles. Le nombre de vidéoprojecteurs est également plus élevé dans le second degré (entre 40,1 et 59,1 pour 1 000 élèves) que dans le premier (12,5 pour 1 000 élèves pour les écoles élémentaires et 4,9 pour 1 000 élèves pour les écoles maternelles).

Les projets d'écoles incluent un volet numérique dans plus de sept écoles élémentaires sur dix. Dans le second degré, c'est le cas dans plus de neuf établissements sur dix.

81,8% des écoles élémentaires et plus de 98,6% des EPLE utilisent un dispositif de filtrage de l'accès internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, un tiers des écoles élémentaires disposent d'un débit supérieur à 2 048 kb/s. Dans le second degré, 62,0% des LEGT, 49,6% des LP et 37,6% des collèges (45,4% pour les collèges numériques) ont un débit global de connexion à Internet supérieur à 10 Mb/s.

55,1% des écoles maternelles et près de huit écoles élémentaires sur dix disposent d'un accès à Internet dans plus de la moitié de leurs salles de classe. Dans le second degré, c'est plus de neuf établissements sur dix qui sont concernés.

LES ÉQUIPEMENTS TICE - Les données sur les équipements en technologies d'information et de communication pour l'enseignement (TICE) présentées ici ont été collectées auprès des écoles et établissements publics des premier et second degrés entre le 25 mars 2016 et le 20 juin 2017.

LES ÉCOLES ET COLLÈGES NUMÉRIQUES - Ils ont été choisis à l'issue d'un appel à projets national pour mettre en œuvre le déploiement du Plan numérique pour l'éducation, annoncé en mai 2015 par le Président de la République. Ils ont bénéficié de ressources et d'équipements numériques (notamment matériels mobiles individuels dans les collèges et classes mobiles dans les écoles) ainsi que d'un accompagnement associé.

EPLE - Établissement public local d'enseignement.

TABLEAU NUMÉRIQUE INTERACTIF (TNI) - Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

CLASSE MOBILE - Meuble roulant contenant divers éléments multimédias (terminaux mobiles pour les élèves et l'enseignant, imprimante, borne d'accès wifi, logiciels de sécurité, etc.) et permettant de les déplacer d'une salle de classe à l'autre. Les terminaux sont reliés entre eux et au réseau de l'établissement.

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INTERNET ET DES TIC - Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-MESRI-DNE, système d'information sur les TICE dans les établissements publics des premier et second degrés.

1 Les TICE dans les écoles publiques en 2016-2017

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles numériques
Nombre d'écoles existantes	14 457	31 422	2 032
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	12 638	28 273	1 791
Pourcentage d'écoles répondantes	87,4	90,0	88,1
Équipements à usage pédagogique			
Nombre d'élèves par ordinateur	17,9	7,8	6,8
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	44,8	16,7	13,0
Nombre d'élèves par ordinateur portable	60,7	17,5	15,5
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	0,4	3,0	4,0
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	4,9	12,5	12,0
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	2,7	12,4	11,0
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet numérique	42,3	71,2	77,1
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	51,7	81,8	87,6
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	33,0	75,5	77,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	22,9	56,8	58,2
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 et 2 048 Kb/s	54,3	55,5	49,7
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 2 048 Kb/s et 10 Mb/s	24,7	28,0	34,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mb/s	5,5	5,5	6,6
Pourcentage d'écoles où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	55,1	78,1	75,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une salle en dehors des salles de classe où l'accès Internet est possible pour les élèves	27,3	56,7	68,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

2 Les TICE dans les établissements publics du second degré en 2016-2017

	Collèges	dont collèges numériques	LEGT	dont LPO	LP
Nombre d'établissements existants	5 292	1 637	1 587	675	851
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 419	1 358	1 274	558	651
Pourcentage d'établissements répondants	83,5	83,0	80,3	82,7	76,5
Équipements à usage pédagogique					
Nombre d'élèves par ordinateur	3,6	2,9	2,4	2,2	1,8
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	6,2	4,7	4,3	4,0	3,1
Nombre d'élèves par ordinateur portable	14,5	7,1	26,0	25,4	17,7
Nombre de classes mobiles pour 1 000 élèves	1,5	2,2	0,9	0,8	1,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	40,1	38,5	42,2	44,0	59,1
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	18,5	20,3	11,9	12,5	17,5
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux TICE	93,1	95,1	90,2	90,3	91,0
Accès à Internet et sécurité					
Pourcentage d'EPLE utilisant un dispositif de filtrage	98,8	98,8	98,6	99,1	98,6
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet	98,3	98,4	99,0	99,1	97,9
Pourcentage d'EPLE disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	97,1	97,2	97,7	98,2	96,5
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 2 et 10 Mb/s	50,8	45,5	32,8	34,9	43,4
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit entre 10 et 50 Mb/s	31,4	36,6	53,1	49,9	43,4
Pourcentage d'EPLE disposant d'un débit supérieur ou égal à 50 Mb/s	6,2	8,8	8,9	9,2	6,2
Pourcentage d'EPLE où au moins la moitié des salles de classe ont un accès à Internet	94,5	94,0	93,1	91,4	92,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2016, 7 742 établissements ont été recensés dans le second degré public en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA, au nombre de 79). Parmi eux, 854 établissements sont regroupés en 425 cités scolaires (1). Au total, on dénombre 7 313 ensembles immobiliers, 6 888 étant composés d'un seul établissement.

Ces ensembles occupent une surface cadastrale d'environ 163,5 millions de m², dont 43,0 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 26,3% (2).

La surface plancher totale représente 81,0 millions de m², dont 77,9 millions pour les bâtiments principaux et 0,4 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (garage, chaufferie, etc.) ou non (préau, garage à vélos, etc.).

La surface développée moyenne par élève s'élève à 17,5 m² en 2016 et varie de 15,1 m² dans les collèges à 31,7 m² dans les lycées professionnels (LP) (3).

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 30,5% de leurs surfaces ont été bâties dans les années 1970 et seulement 24,8% antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 79,7% (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90% dans 31,2% des établissements et même plus de 100% dans 10,0% d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,1%) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (93,3%). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour 13 élèves.

21,7% des ensembles immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (4,7%) et lycées (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et les trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (63,6%) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes ou plus des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,7%).

95,0% des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

ENSEMBLE IMMOBILIER - L'ensemble immobilier est constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

SURFACE BÂTIE - Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

SURFACE NON BÂTIE - Elle se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes, espaces verts et autres (allées, bassins, voirie, etc.).

SURFACE PLANCHER - Somme des surfaces de planchers de chaque niveau clos et couvert (sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m), calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction des embrasures des portes et fenêtres, des cages d'escaliers et ascenseurs, des aires de stationnement, des caves et des combles non aménagés, des locaux techniques nécessaires au fonctionnement des bâtiments (y compris pour le stockage des déchets).

CAPACITÉ D'ACCUEIL POUR L'ENSEIGNEMENT - Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

INTERNAT - Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

REMARQUE

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau (1) peut être légèrement différent de celui affiché dans la fiche 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques et d'une comptabilisation différente des annexes.

1 Répartition du nombre d'établissements en 2016-2017

	Collèges	LEGT	LP	Ensemble	Nombre de cités scolaires
Nombre d'établissements hors cité scolaire	5 034	1 178	676	6 888	
Nombre d'établissements en cité scolaire	260	413	181	854	425
Nombre total d'établissements	5 294	1 591	857	7 742	

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

Lecture : en 2016, on recense 7 742 établissements dans le second degré public, répartis entre 6 888 établissements hors cité scolaire et 854 en cité scolaire.

Ces 854 établissements en cité scolaire correspondent à 260 collèges, 413 LEGT et 181 LP et sont regroupés en 425 cités scolaires.

Les 6 888 établissements hors cité scolaire correspondent à 5 034 collèges, 1 178 LEGT et 676 LP.

2 Surfaces en 2016-2017

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface cadastrale (2)	82 304,6	42 664,1	17 853,5	20 668,3	163 490,5
dont surfaces non-bâties :	60 925,4	31 387,9	12 591,5	15 690,2	120 595,1
- cours de récréation	14 099,7	6 151,0	2 052,8	2 970,8	25 274,4
- parkings découverts	8 214,3	4 108,2	1 942,5	2 369,0	16 634,0
- aires sportives découvertes	6 141,9	3 125,6	951,7	1 908,3	12 127,5
- espaces verts	31 853,6	17 663,7	7 501,3	8 342,1	65 360,7
- autres	619,6	339,7	143,8	100,0	1 203,1
dont surfaces bâties	21 302,4	11 379,3	5 312,4	5 045,0	43 027,7
Taux d'encombrement (%) (3)	25,9	26,7	29,8	24,4	26,3
Surfaces plancher (2)	36 996,6	23 656,8	9 129,1	11 167,5	80 950,0
dont : surface plancher des bâtiments principaux	35 199,6	22 911,0	8 850,1	10 899,9	77 860,4
surface des bâtiments démontables	172,6	141,5	43,6	56,2	413,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire
2. Surfaces en milliers de m².
3. Surface bâtie/surface cadastrale.

3 Indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2016-2017

	Collèges (1)	LEGT (1)	LP (1)	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²) (2)	15,1	18,3	31,7	18,9	17,5
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	24,8	46,0	36,6	63,1	37,7
Construits de 1970 à 1979	30,5	11,9	22,3	16,4	22,1
Construits de 1980 à 1989	11,1	9,4	14,0	4,6	10,0
Construits de 1990 à 1999	15,1	21,3	14,7	9,7	16,1
Construits de 2000 à 2009	13,1	7,5	8,8	3,7	9,7
Construits depuis 2010	5,5	3,8	3,6	2,6	4,4
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (3) (%)					
Taux moyen d'occupation	78,2	84,5	71,1		79,7
Part des établissements occupés à plus de 90 %	29,1	46,6	16,5		31,2
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,7	98,6	99,4	98,5	98,1
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	97,2	77,0	91,9	93,7	93,3
Nombre d'élèves par place en CDI (4)	12,7	15,2	10,1	10,5	13,5
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	4,7	54,6	55,5	74,2	21,7
Taux d'occupation des lits	63,6	84,7	79,3	83,0	82,0
Part des lits destinés aux filles	46,1	47,3	36,4	47,2	44,7
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,8	96,3	91,6	99,3	95,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public.**

© DEPP

1. Établissements hors cité scolaire.
2. Surface développée : surface plancher totale.
3. Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.
4. CDI : centre de documentation et d'information.

DE MANIÈRE GÉNÉRALE, les lycéens ont un avis très positif sur le climat scolaire de leur établissement : 94 % s'y sentent bien (1). Tout comme les collégiens, les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 35 % à les trouver injustes (contre 25 % pour les filles). Le climat paraît moins bon pour les élèves de lycées professionnels (LP). Chez ces derniers, 85 % déclarent bien apprendre dans leur lycée, soit 7 points de moins que dans les lycées généraux et technologiques (LEGT); l'écart est de 10 points pour l'opinion concernant l'ambiance entre les élèves. Les élèves de LP sont 88 % à déclarer qu'il n'y a pas de violence dans l'établissement contre 97 % en LEGT. En revanche, la différence est plus faible en ce qui concerne les relations avec les adultes, dont les enseignants et l'opinion sur les notes.

Les vols de fournitures scolaires, l'ostracisme, les surnoms désagréables et les insultes sont les atteintes les plus courantes (2). Moins de 2 % des élèves déclarent des faits de violence graves tels que le racket ou les menaces ou les blessures par armes. Les violences physiques sont beaucoup moins nombreuses que pour les collégiens. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (bousculades, coups), les filles par la mise à l'écart ou le sentiment d'humiliation.

Un indicateur de climat scolaire et un indicateur de victimation (voir « Définitions ») ont été créés pour synthétiser les réponses données par les élèves (3). Globalement, les élèves de LP ont une opinion moins favorable du climat scolaire : 68 % ont donné au moins 13 réponses positives sur 17 contre 83 % en LEGT. Les garçons ont aussi une opinion un peu moins favorable avec 77 % qui ont donné au moins 13 réponses positives contre 80 % des filles. L'indicateur de victimation a été créé en combinant les violences psychologiques et physiques. Les trois quarts des élèves ne connaissent pas de victimation. Cependant, 5 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation allant d'une multivictimation modérée à du harcèlement. Cette situation est deux fois plus présente chez les élèves en LP (8 % contre 4 % pour les autres établissements).

L'ENQUÊTE NATIONALE DE VICTIMATION - L'enquête nationale de victimation auprès des lycéens a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. Elle s'est déroulée au printemps 2015, sur un échantillon de 30 000 élèves scolarisés dans 300 lycées publics et privés sous contrat, représentatif au niveau national (France métropolitaine et DOM), avec un taux de réponse de 52 %. C'est un outil de mesure permettant de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires en s'adressant directement aux élèves. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. Cette enquête est, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13) et des précédentes enquêtes de victimation au collège (RERS 2015, fiche 2.12), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire. Le questionnaire, totalement anonyme et confidentiel, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du conseil national de l'information statistique (CNIS) et le label d'intérêt général et de qualité statistique.

LE CLIMAT SCOLAIRE - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux 17 questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 17 et a été catégorisé en 4 modalités : de 0 à 4 réponses positives, de 5 à 8 réponses positives, de 9 à 12 réponses positives et de 13 à 17 réponses positives.

LA VICTIMATION - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de huit faits de violences. Pour la violence psychologique, cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom désagréable souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté au moins trois fois et avoir été humilié. Pour les violences physiques, trois situations ont été repérées : avoir été bousculé au moins deux fois, avoir été frappé au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation (entre 1 et 2 faits de violence), une victimation modérée (entre 3 et 4 faits de violence) et une forte victimation assimilée à du harcèlement (5 faits de violence ou plus).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimation en milieu scolaire 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.50 ; 14.39 ; 13.26 ; 11.14.
- Pour les enquêtes de climat scolaire et de victimation dans les collèges : voir RERS de 2012 à 2015, fiche 2.12.

1 Opinion des élèves sur le climat scolaire dans les lycées au printemps 2015, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son lycée	94,4	95,0	93,9	90,0	95,8	94,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	89,2	86,5	91,9	82,0	92,0	89,3
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	88,8	90,5	87,1	85,5	89,4	90,1
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	92,4	91,2	93,5	89,8	93,5	92,1
Les bâtiments (salles de cours, cour, etc.) sont agréables ou plutôt agréables	78,9	79,6	78,1	73,1	80,9	79,4
Les relations avec la vie scolaire sont bonnes ou très bonnes	87,9	87,8	88,0	87,4	87,7	88,5
Les relations avec les autres adultes sont bonnes ou très bonnes	90,0	90,6	89,4	90,3	90,7	88,6
Pas du tout ou pas beaucoup de violence au lycée	94,5	94,7	94,3	87,7	97,4	94,3
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le lycée	89,8	91,9	87,7	84,8	92,1	89,2
Les punitions données sont très ou plutôt justes	70,1	75,0	65,2	60,0	73,5	71,0
N'a jamais été puni dans l'année	52,2	61,1	43,3	42,9	55,3	53,3
Trouve que les notes sont très justes ou plutôt justes	86,5	89,0	84,0	87,0	85,4	87,7
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le lycée	94,9	94,5	95,4	90,1	96,9	94,7
Jamais d'absence due à la violence	96,7	95,9	97,6	94,5	97,5	97,0
Jamais d'absentéisme	58,4	62,0	54,7	54,0	61,3	56,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du lycée	82,6	79,8	85,5	80,2	84,7	80,7
En sécurité dans les transports scolaires	84,1	79,7	88,6	81,2	85,3	84,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 94,4 % des élèves ont déclaré se sentir tout à fait bien ou plutôt bien dans leur lycée.

© DEFP

2 Proportions d'élèves déclarant des violences dans les lycées au printemps 2015, en %.

	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Vol de fournitures scolaires	33,2	30,1	36,3	34,4	32,0	34,2
Mise à l'écart	30,6	37,0	24,1	28,4	31,5	30,3
Surnom désagréable	28,7	27,1	30,3	32,4	27,3	28,6
Insulte	22,1	22,6	21,7	26,7	20,0	22,7
Moquerie de la bonne conduite en classe	18,4	18,3	18,6	20,6	16,9	19,6
Sentiment d'humiliation	14,0	16,6	11,4	12,9	14,1	14,5
Vol d'objets personnels	13,5	13,8	13,3	17,6	12,0	13,5
Bousculade	9,9	9,1	10,8	12,6	8,9	9,9
Injurié(e) ou moqué(e) par téléphone	8,6	9,8	7,4	9,3	8,8	8,2
Menace	7,9	7,4	8,4	10,7	6,5	8,3
Injurié(e) ou moqué(e) sur un réseau social	7,5	8,0	7,0	7,8	7,6	7,2
Cible de lancers d'objets	6,1	4,5	7,7	9,3	4,7	6,4
Vol d'argent	6,1	5,9	6,3	8,9	5,1	5,9
Dégradation accessoires personnels	4,5	3,4	5,6	6,0	4,0	4,3
Victime de photos diffusées sur internet	4,1	3,6	4,6	4,4	4,1	3,9
Coup	3,7	2,5	4,9	5,5	3,0	3,7
Menace avec armes	1,7	0,8	2,6	2,6	1,3	1,7
Racket	1,7	0,9	2,3	2,3	1,2	1,8
Blessure par arme	0,9	0,4	1,3	1,5	0,6	0,9
Injurié(e) ou moqué(e) par mail	0,7	0,5	0,8	1,0	0,5	0,8
Témoins d'insulte homophobe	30,2	32,0	28,4	24,9	30,7	32,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

Lecture : 33,2 % des élèves ont déclaré un vol de fournitures scolaires.

© DEFP

3 Indicateurs de climat scolaire et de victimation selon le sexe et le type d'établissement, en %.

	Ensemble	Sexe		Type de lycée		
		Filles	Garçons	Professionnel	Général et technologique	Polyvalent
Indicateur de climat scolaire (1)						
De 0 à 4 réponses positives	0,4	0,3	0,6	0,7	0,3	0,5
De 5 à 8 réponses positives	2,5	2,2	2,9	5,4	1,5	2,4
De 9 à 12 réponses positives	18,4	17,3	19,5	25,8	15,4	18,5
De 13 à 17 réponses positives	78,7	80,2	77,1	68,3	82,8	78,6
Indicateur de victimation						
Absence de victimation	74,0	72,7	75,3	71,2	75,5	73,3
Faible victimation	20,6	22,0	19,2	20,7	19,9	21,7
Victimation modérée	4,1	4,4	3,8	5,5	3,8	3,7
Forte victimation - harcèlement	1,4	1,0	1,7	2,7	0,9	1,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM, lycées publics et privés sous contrat.**

1. Voir « Définitions ».

Lecture : 80,2 % des filles ont déclaré au moins 13 réponses positives sur les 17 questions concernant le climat scolaire.

1,0 % des filles ont déclaré une forte multivictimation contre 1,7 % des garçons.

© DEFP

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2015-2016, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'établit à 12,8 incidents pour 1 000 élèves (1), un chiffre comparable à celui de 2014-2015.

Dans la continuité des années précédentes, le degré d'exposition aux incidents graves diffère sensiblement selon le type d'établissement. Ainsi, les lycées professionnels (LP) sont les plus affectés, comptant 22,5 incidents pour 1 000 élèves. Parallèlement, on dénombre 13,5 incidents pour 1 000 élèves en collège, et 5 incidents pour 1 000 élèves en lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et lycée polyvalent (LPO).

Quel que soit leur type, une forte proportion d'établissements ne signalent aucun incident grave au cours d'un trimestre (2). Au deuxième trimestre 2015-2016, c'est le cas de 53% des LEGT et LPO et 45% des collèges : ces proportions sont en hausse statistiquement significative par rapport à la mise en place de l'enquête en 2007-2008. Durant ce même trimestre, 33% des LP ne déplorent aucun incident grave, comme au deuxième trimestre de l'année 2007-2008.

Les incidents graves déclarés concernent principalement les atteintes aux personnes, ces dernières représentant 80,4% des faits (3). Les atteintes aux biens concentrent 8,2% des faits, et les autres types d'atteintes 11,4%. Les violences verbales représentent 41,8% des faits, et les violences physiques 30,9%. Ces proportions sont comparables à celles de l'an passé. La hausse constatée des autres types d'atteinte par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées (voir « Définitions »). La part de la consommation de stupéfiants est en baisse d'un point par rapport à l'année précédente et retrouve son niveau d'il y a trois ans, à 2,8%. En revanche, les incidents concernant le port d'armes blanches ou d'objets dangereux voient leur part augmenter pour atteindre 3,2%.

L'ENQUÊTE STATISTIQUE SIVIS - Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête Sivis a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le conseil national de l'information statistique (CNIS), qui a renouvelé la délivrance de ce label en 2014.

Un échantillon de 3 300 EPLE du secteur public est interrogé, ainsi que 300 établissements du secteur privé. Toutefois, les chiffres publiés concernent le secteur public uniquement, en raison de la fragilité des résultats observés sur le privé.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, situation de harcèlement, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité, car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. La nomenclature 2010-2011 comptabilise désormais la consommation d'alcool, les suicides et tentatives de suicide. Enfin, depuis la rentrée 2011, les situations de harcèlement sont repérées.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête Sivis.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.30 ; 15.49 ; 14.38 ; 13.32 ; 12.18.

1 Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

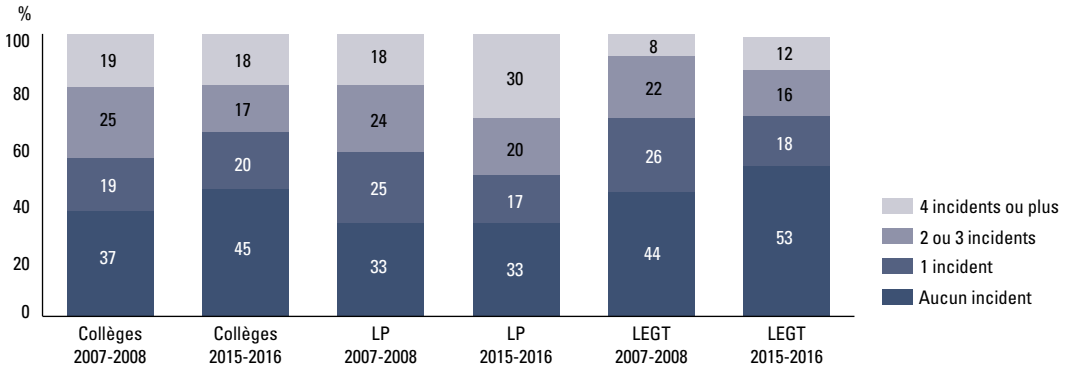
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6	12,4	13,5
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3	24,2	22,5
Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT et LPO)	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5	5,3	5,0
Ensemble des EPLE (1)	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1	12,4	12,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (2).**

© DEFP

1. Établissements publics locaux d'enseignement.
2. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1000 élèves.

2 Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement,
décembre 2007-février 2008 et décembre 2015-février 2016.



© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2015-2016, second degré, Public (1).**

1. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2015-2016 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.
- Lecture :** 45 % des collèges n'ont déclaré aucun incident entre décembre 2015 et février 2016.

3 Les incidents graves selon leur nature, en %.

Types d'incident grave (1)	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9	79,2	79,0	80,4
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2	30,0	30,9
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7	42,0	41,8
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0	1,7	2,0
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4	2,6	2,7
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1	2,0	2,1
Happy slapping(2)	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,4
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,5
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1	8,5	8,2
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9	4,5	4,2
Dommages aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1	3,3	3,5
Dommages aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1	0,7	0,5
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,7	12,5	11,4
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1	3,8	2,8
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1	0,9	1,2
Port d'arme blanche ou d'objet dangereux (3)	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6	2,6	3,2
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1
Intrusions sans violence (3)			2,1	2,0	1,5	1,4	1,9	2,4	1,8
Consommation d'alcool (3)				2,6	2,3	1,8	2,0	2,1	1,7
Suicide et tentative de suicide (3)				0,8	0,4	0,6	0,9	0,5	0,6
Autres types de fait (3)		0,8	0,8						
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

© DEFP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2010-2011, second degré, Public (4).**

1. À partir de la rentrée 2011, une situation de harcèlement constitue un critère de gravité suffisant pour qu'un acte de violence soit comptabilisé. Les actes dont le seul critère de gravité est le harcèlement représentent 5,5 % des actes en 2015-2016, les violences physiques étant surreprésentées.
2. Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.
3. La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicide ne sont pris en compte que depuis la rentrée 2010.
4. La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête depuis 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DOM, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents (voir « Définitions ») s'élève à 4,5% en moyenne sur l'année. Elle évolue de 3,0% à 5,1% entre les mois de septembre et d'avril. Tous types d'établissement confondus, le taux d'absentéisme augmente entre septembre et mars, avec de légères baisses en décembre et février, mois plus impactés par les vacances (1).

En matière d'absentéisme, les différences sont nettes selon le type d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2015-2016 s'élève à 5,1%. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 13,8%. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège se situe à 2,8%.

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2016 (le mois de janvier, situé en milieu d'année scolaire et comprenant peu de variation d'une année à l'autre de son nombre de jours travaillés, est retenu comme mois de référence), la moitié des établissements présentent moins de 2,1% d'élèves absents (2). Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme dépasse 13,2% dans 10% d'entre eux. Cela représente 119 400 élèves sur une totalité de 235 100 absents dans le mois, soit 50,8% d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 4,0% d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 7,2% et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9%.

Depuis six ans, le taux d'absentéisme sur l'ensemble des établissements reste stable autour de 5% (3).

En raison de la totalité de leurs absences, qu'elles soient justifiées ou non, l'ensemble des élèves perd 6,4% de temps d'enseignement, en moyenne (voir « Définitions »). Cette proportion d'heures perdues pour absence des élèves dépasse 6% pour le mois de décembre et tous les mois suivants (4). Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collégiens perdent en moyenne 5,2% d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les élèves des LEGT en perdent 6,9% et ceux des LP 12,8%.

L'ENQUÊTE - La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) réalise depuis 2010 une enquête sur l'absentéisme des élèves auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM. Les résultats présentés s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2015 à avril 2016.

UN ÉLÈVE EST CONSIDÉRÉ COMME ABSENTÉISTE dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

UNE ABSENCE EST NON JUSTIFIÉE à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée) ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

LE SEUIL DE QUATRE DEMI-JOURNÉES D'ABSENCES NON JUSTIFIÉES PAR MOIS a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

LE TEMPS D'ENSEIGNEMENT PERDU est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique.

LP - Lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.06 ; 16.11 ; 15.05 ; 14.02, 13.01.

1 Proportion moyenne d'élèves absents en 2015-2016, en %.

	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Moyenne 2015-2016
Collège	1,8	1,5	2,8	2,5	3,5	2,5	4,4	3,1	2,8
LEGT	3,0	2,7	4,7	3,9	5,6	4,2	10,6	6,1	5,1
LP	11,2	10,0	15,0	11,8	15,7	11,9	20,1	14,6	13,8
Ensemble	3,0	2,6	4,5	3,8	5,3	3,9	7,8	5,1	4,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents varie de 3,0 % en septembre 2015 à 5,1 % en avril 2016.

2 Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2016, en %.

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,4	1,3	4,0	8,0
LEGT	1,1	3,3	7,2	14,1
LP	4,1	9,0	20,6	35,1
Ensemble	0,5	2,1	5,9	13,2

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : en janvier 2016, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,5 % d'élèves absents.

la moitié des établissements (médiane) ont moins de 2,1 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,9 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 13,2 % d'élèves absents.

3 Évolution de la proportion d'élèves absents au mois de janvier, en %.

	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Janvier 2013	Janvier 2014	Janvier 2015	Janvier 2016
Collège	3,2	3,2	2,7	2,8	3,3	3,2	3,5
LEGT	7,0	6,1	5,7	6,4	5,4	5,9	5,6
LP	20,0	14,3	15,0	14,8	12,9	14,2	15,7
Ensemble	6,0	5,2	4,8	4,9	4,7	5,0	5,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : pour l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents est de 6,0 % en janvier 2010 et de 5,3 % en janvier 2016.

4 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement, en %.

	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Avril 2016	Moyenne 2015-2016
Collège	3,0	3,8	4,3	5,7	5,7	6,5	5,9	6,8	5,2
LEGT	3,8	5,4	5,7	7,2	7,3	8,0	8,1	9,9	6,9
LP	7,1	9,1	13,9	10,5	15,0	16,3	15,8	14,7	12,8
Ensemble	3,6	4,7	5,6	6,5	7,1	7,9	7,4	8,3	6,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

Lecture : dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences, tous motifs confondus, varie de 3,6 % en septembre 2015 à 8,3 % en avril 2016.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 364 collèges publics sont en REP+ en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 6,9% des collégiens du secteur public (177 800 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP+ oscille entre 0,4% pour l'académie de Dijon et 13,4% pour celle d'Aix-Marseille. Dans les DOM, 32,9% des collèges sont en REP+ contre 5,8% en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 4,6% en Guadeloupe et 41,3% à Mayotte et même 95,7% en Guyane. En effet, tous les collèges publics guyanais sauf un sont en REP+ depuis la rentrée 2016.

On dénombre 2 470 écoles publiques REP+ à la rentrée 2016. Elles accueillent 7,8% des écoliers (459 900 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en REP+ oscille entre 15,0% pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4% pour celle de Rennes. Dans les DOM, 36,6% des écoliers sont dans une école REP+ contre 6,4% en France métropolitaine. Dans les écoles d'outre-mer, 36,1% des élèves de maternelle et 36,8% des élèves d'élémentaire sont en REP+, contre respectivement 7,0% et 6,0% dans les écoles métropolitaines.

Comme attendu, les collégiens des REP+ sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (74,1%) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,8% dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 19,0% des élèves issus des écoles en REP+ sont en retard à l'entrée en sixième contre 8,5% hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07 ; 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n°61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP+ à la rentrée 2016 dans le secteur public

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau maternelle		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	5	3,6	1 694	3,5	35	4 551	4,5	1 882	5,0	2 669	4,2
Grenoble	4	1,6	1 450	1,1	29	4 178	1,4	1 738	1,6	2 440	1,3
Lyon	21	10,0	10 480	9,1	149	32 511	11,2	13 832	12,1	18 679	10,5
Auvergne-Rhône-Alpes	30	5,1	13 624	4,7	213	41 240	5,9	17 452	6,6	23 778	5,5
Besançon	4	3,7	1 931	4,1	28	4 345	4,1	1 748	4,4	2 597	3,8
Dijon	1	0,6	239	0,4	8	1 054	0,8	466	0,9	588	0,7
Bourgogne-Franche-Comté	5	1,9	2 170	1,9	36	5 399	2,2	2 214	2,5	3 185	2,1
Bretagne (Rennes)	1	0,5	437	0,5	5	763	0,4	329	0,4	434	0,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	10	4,3	3 644	3,4	65	10 387	4,5	4 497	5,3	5 890	4,1
Corse	1	3,4	218	1,8	5	774	3,1	294	3,2	480	3,1
Nancy-Metz	9	4,1	3 076	3,4	47	7 433	3,6	3 021	4,0	4 412	3,4
Reims	10	7,7	4 010	7,8	58	9 040	7,7	3 808	8,6	5 232	7,1
Strasbourg	12	8,1	6 436	8,6	85	17 619	10,3	7 044	11,0	10 575	9,9
Grand Est	31	6,2	13 522	6,2	190	34 092	6,9	13 873	7,5	20 219	6,6
Amiens	13	7,5	6 400	7,8	111	16 040	8,6	6 684	9,5	9 356	8,1
Lille	41	12,5	16 573	10,6	294	48 818	13,1	20 257	13,6	28 561	12,6
Hauts-de-France	54	10,8	22 973	9,6	405	64 858	11,6	26 941	12,3	37 917	11,1
Créteil	34	9,6	19 108	9,8	255	53 493	11,0	21 460	11,4	32 033	10,8
Paris	4	3,5	1 581	2,8	28	4 773	3,7	1 935	3,8	2 838	3,6
Versailles	24	5,6	11 326	4,8	174	32 131	5,5	13 158	5,8	18 973	5,3
Île-de-France	62	6,9	32 015	6,5	457	90 397	7,5	36 553	7,8	53 844	7,3
Caen	3	2,1	865	1,6	10	1 774	1,6	790	1,8	984	1,4
Rouen	14	8,4	4 327	5,4	73	11 373	6,5	4 797	7,2	6 576	6,0
Normandie	17	5,5	5 192	3,9	83	13 147	4,5	5 587	5,1	7 560	4,2
Bordeaux	3	1,2	1 151	0,9	20	3 287	1,2	1 421	1,4	1 866	1,1
Limoges	2	2,6	618	2,2	15	1 855	3,3	768	3,7	1 087	3,0
Poitiers	4	2,5	1 430	2,1	31	3 818	2,7	1 621	3,1	2 197	2,4
Nouvelle-Aquitaine	9	1,8	3 199	1,5	66	8 960	1,9	3 810	2,2	5 150	1,7
Montpellier	16	7,9	7 870	7,4	117	19 959	8,4	7 987	9,2	11 972	8,0
Toulouse	5	2,1	2 009	1,8	40	6 480	2,6	2 968	3,2	3 512	2,3
Occitanie	21	4,8	9 879	4,5	157	26 439	5,5	10 955	6,1	15 484	5,1
Pays de la Loire (Nantes)	12	4,8	3 316	3,0	69	10 807	4,2	4 849	5,0	5 958	3,7
Aix-Marseille	33	15,7	14 977	13,4	220	39 329	15,0	15 750	15,9	23 579	14,4
Nice	6	4,2	2 831	3,5	53	10 334	5,7	4 311	6,4	6 023	5,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	39	11,1	17 808	9,2	273	49 663	11,2	20 061	12,0	29 602	10,7
France métropolitaine	292	5,8	127 997	5,3	2 024	356 926	6,4	147 415	7,0	209 511	6,0
Guadeloupe	3	6,4	1 154	4,6	17	2 418	5,5	887	5,6	1 531	5,4
Guyane	30	96,8	19 543	95,7	157	39 638	96,4	14 016	96,3	25 622	96,4
Martinique	9	20,9	2 940	16,3	56	6 122	17,8	2 490	19,5	3 632	16,7
Mayotte	9	42,9	11 331	41,3	70	22 449	42,7	6 613	40,2	15 836	43,8
La Réunion	21	27,3	14 822	26,9	146	32 337	29,6	11 982	29,8	20 355	29,5
DOM	72	32,9	49 790	34,1	446	102 964	36,6	35 988	36,1	66 976	36,8
France métropolitaine + DOM	364	6,9	177 787	6,9	2 470	459 890	7,8	183 403	8,3	276 487	7,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 33 collèges en REP+, soit 15,7 % des collèges publics de l'académie. 14 977 collégiens sont scolarisés en REP+, soit 13,4 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 220 écoles sont en REP+, accueillant 39 329 élèves soit 15,0 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

© DEPP

2 Origine sociale et retard scolaire à la rentrée 2016, en %.

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	60,1	37,8	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,6	16,8	35,0	30,7
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,0	15,4	8,5	10,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2016, 731 collèges publics sont en REP en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces établissements scolarisent 14,0% des collégiens du secteur public (361 900 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en REP oscille entre 5,9% pour les académies de Clermont-Ferrand et Nice et 44,0% pour celle de Corse.

Dans les DOM, 27,9% des collèges sont en REP contre 13,2% en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 23,7% en Guadeloupe et 58,7% en Mayotte. La Guyane a la particularité d'avoir l'ensemble de ses collèges publics en REP+, sauf un, tout comme dans le premier degré depuis la rentrée 2016.

On dénombre 4 263 écoles publiques en REP à la rentrée 2016. Elles accueillent 12,2% des élèves (718 900 élèves). Dans le premier degré, la part des écoliers en REP est inférieure à 5,0% dans cinq académies (Poitiers, Clermont-Ferrand, Nice, Toulouse et Besançon) et supérieure à 20,0% dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 23,1% en Guadeloupe et 56,6% à Mayotte. Il n'y a aucune école guyanaise en REP. En France métropolitaine, 12,1% des élèves de maternelle et 11,0% des élèves d'élémentaire sont en REP, contre respectivement 28,5% et 28,6% dans les DOM.

Les collégiens des REP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : six d'entre eux sur dix ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 37,8% dans les établissements hors éducation prioritaire (2). Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 15,4% des élèves issus des écoles en REP sont en retard à l'entrée en sixième contre 8,5% hors éducation prioritaire.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE (EP) - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'Éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair).

Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué en se fondant sur « un indice social unique permettant de mesurer les difficultés rencontrées par les élèves et leurs parents, et leurs conséquences sur les apprentissages ». Ainsi, à la rentrée 2014, cette refonte a concerné de façon expérimentale, 102 réseaux dits d'éducation prioritaire préfigurateurs (REP+). À la rentrée 2015, ce dispositif a été étendu aux réseaux REP et REP+. Un réseau regroupe un collège et les écoles de son secteur. L'importance du réseau est ainsi réaffirmée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité, enquête dans les écoles de l'enseignement préélémentaire et élémentaire et base centrale des établissements (BCE).

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 13.07 ; 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n°61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

1 Nombre et proportion d'écoles et de collèges en REP à la rentrée 2016 dans le secteur public

Académies et régions académiques	Collèges				Écoles			Niveau maternelle		Niveau élémentaire	
	Nombre	%	Effectifs d'élèves	%	Nombre	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%	Effectifs d'élèves	%
Clermont-Ferrand	6	4,3	2 849	5,9	32	3 745	3,7	1 333	3,6	2 412	3,8
Grenoble	25	10,2	14 139	10,9	137	25 005	8,3	10 076	9,0	14 929	7,9
Lyon	25	11,8	12 150	10,6	149	30 161	10,4	13 033	11,4	17 128	9,6
Auvergne-Rhône-Alpes	56	9,4	29 138	10,0	318	58 911	8,5	24 442	9,3	34 469	8,0
Besançon	12	11,0	6 290	13,3	42	5 240	4,9	2 150	5,4	3 090	4,6
Dijon	22	13,9	9 269	14,4	108	11 698	8,7	4 731	9,4	6 967	8,3
Bourgogne-Franche-Comté	34	12,7	15 559	13,9	150	16 938	7,0	6 881	7,7	10 057	6,6
Bretagne (Rennes)	16	7,6	5 783	6,3	84	12 882	6,4	5 474	7,1	7 408	5,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	20	8,7	8 390	7,9	90	16 150	7,0	6 431	7,6	9 719	6,7
Corse	10	34,5	5 280	44,0	70	8 743	35,1	3 282	35,8	5 461	34,7
Nancy-Metz	25	11,4	10 874	11,9	137	18 361	9,0	7 268	9,5	11 093	8,7
Reims	20	15,4	8 191	15,8	89	12 578	10,7	4 935	11,2	7 643	10,4
Strasbourg	9	6,0	5 032	6,8	40	9 685	5,7	3 793	5,9	5 892	5,5
Grand Est	54	10,8	24 097	11,1	266	40 624	8,3	15 996	8,7	24 628	8,0
Amiens	30	17,3	14 692	17,9	200	24 778	13,3	9 604	13,6	15 174	13,2
Lille	78	23,9	34 950	22,4	467	69 051	18,5	28 030	18,8	41 021	18,2
Hauts-de-France	108	21,6	49 642	20,8	667	93 829	16,8	37 634	17,1	56 195	16,5
Créteil	98	27,5	53 109	27,1	543	116 335	24,0	46 014	24,3	70 321	23,7
Paris	25	21,7	10 700	19,1	188	35 368	27,2	13 506	26,8	21 862	27,4
Versailles	73	17,1	38 796	16,4	480	100 013	17,0	41 067	18,0	58 946	16,4
Île-de-France	196	21,9	102 605	21,0	1 211	251 716	20,9	100 587	21,5	151 129	20,5
Caen	12	8,3	3 422	6,4	46	6 314	5,5	2 512	5,9	3 802	5,3
Rouen	31	18,7	12 316	15,4	147	21 880	12,4	8 802	13,3	13 078	12,0
Normandie	43	13,8	15 738	11,8	193	28 194	9,7	11 314	10,4	16 880	9,3
Bordeaux	31	12,0	13 945	11,2	271	30 700	11,3	11 802	11,8	18 898	10,9
Limoges	5	6,5	2 372	8,6	28	3 009	5,3	1 257	6,1	1 752	4,9
Poitiers	10	6,3	4 241	6,3	36	5 612	3,9	2 241	4,3	3 371	3,7
Nouvelle-Aquitaine	46	9,3	20 558	9,4	335	39 321	8,3	15 300	8,9	24 021	8,0
Montpellier	16	7,9	8 054	7,5	83	13 678	5,8	5 415	6,2	8 263	5,5
Toulouse	15	6,3	6 807	6,1	92	11 024	4,5	4 402	4,8	6 622	4,3
Occitanie	31	7,0	14 861	6,8	175	24 702	5,1	9 817	5,5	14 885	4,9
Pays de la Loire (Nantes)	19	7,6	7 464	6,7	95	13 420	5,2	5 439	5,7	7 981	5,0
Aix-Marseille	29	13,8	14 842	13,3	172	25 037	9,5	9 912	10,0	15 125	9,2
Nice	8	5,6	4 841	5,9	46	7 932	4,4	3 258	4,8	4 674	4,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	37	10,5	19 683	10,2	218	32 969	7,4	13 170	7,9	19 799	7,1
France métropolitaine	670	13,2	318 798	13,1	3 872	638 399	11,4	255 767	12,1	382 632	11,0
Guadeloupe	12	25,5	5 907	23,7	74	10 234	23,1	3 575	22,5	6 659	23,4
Guyane	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Martinique	13	30,2	5 338	29,6	66	11 021	32,0	4 228	33,2	6 793	31,3
Mayotte	12	57,1	16 096	58,7	111	29 757	56,6	9 823	59,8	19 934	55,2
La Réunion	24	31,2	15 734	28,5	140	29 483	27,0	10 833	27,0	18 650	27,1
DOM	61	27,9	43 075	29,5	391	80 495	28,6	28 459	28,5	52 036	28,6
France métropolitaine + DOM	731	13,8	361 873	14,0	4 263	718 894	12,2	284 226	12,8	434 668	11,9

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

Lecture : dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges en REP, soit 13,8 % des collèges publics de l'académie. 14 842 collégiens sont scolarisés en REP, soit 13,3 % des collégiens de l'académie scolarisés dans le secteur public. 172 écoles sont en REP, accueillant 25 037 élèves soit 9,5 % des écoliers de l'académie scolarisés dans le secteur public.

2 Origine sociale et retard scolaire à la rentrée 2016, en %.

	Scolarisation dans un collège public			
	en REP+	en REP	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	74,1	60,1	37,8	43,4
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,6	16,8	35,0	30,7
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	19,0	15,4	8,5	10,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public.**

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 8,6% des élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré en France métropolitaine résident dans un quartier prioritaire (QP) (1).

L'académie de Créteil scolarise plus de 20% d'élèves habitant dans un QP. À l'inverse, dix académies, situées majoritairement au Centre et à l'Ouest, comme Rennes ou Clermont-Ferrand, scolarisent moins de 5% d'élèves habitant dans un QP.

10,1% des élèves des collèges publics habitent dans un QP. C'est le cas d'environ moins de la moitié des élèves des collèges privés soit 4,3%. Ce constat est le même pour les lycéens. Ainsi, 8,1% des élèves des LEGT publics habitent dans un QP contre 3,5% des élèves des LEGT privés. De même, 15,6% des élèves des LP publics habitent dans un QP contre 7,6% des élèves des LP privés.

Comme attendu, les collégiens habitant dans un QP sont très massivement d'origine sociale défavorisée : parmi eux, 62,9% des élèves des collèges publics ont des parents ouvriers ou inactifs (39,0% des élèves des collèges privés), contre 31,9% des collégiens du public n'habitant pas dans un QP (17,2% des collégiens du privé) (2). Le retard scolaire est plus important pour les élèves habitant dans un QP : 24,4% des élèves des collèges publics habitant dans un QP (16,3% des élèves des collèges privés) sont en retard à l'entrée en sixième contre 12,3% des élèves des collèges publics n'habitant pas dans un QP (8,9% des élèves des collèges privés).

Plus de six collégiens sur dix habitant en QP sont scolarisés dans un collège relevant de l'éducation prioritaire : 29,5% sont scolarisés dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et 32,3% dans un collège d'un réseau d'éducation prioritaire (REP) (3).

Un peu plus d'un collégien sur dix n'habitant pas dans un QP est scolarisé en éducation prioritaire. Dans une large mesure, l'éducation prioritaire et les zones de la politique de la ville se recoupent.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves scolarisés dans un établissement public ou privé du second degré de France métropolitaine relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Pour des raisons techniques, les DOM sont exclus de l'analyse.

QUARTIER PRIORITAIRE (QP) - Ce sont des territoires infr urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville mise en place par la loi du 21 février 2014 est fondée sur l'identification des territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus. Cette nouvelle géographie est effective depuis le 1^{er} janvier 2015. Elle comprend 1 296 quartiers prioritaires (QP) en France métropolitaine qui ont remplacé les zones urbaines sensibles (ZUS).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Rapport 2016* de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) - édition 2016.
- *Rapport 2015* de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) - édition 2015.
- Darriau V., Henry M., Oswald N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers », *France, Portrait Social*, édition 2014.

1 Proportion d'élèves habitant dans un quartier prioritaire (QP) par académie à la rentrée 2015

Académies et régions académiques	Nombre de QP	Élèves habitant en QP (%)	Collégiens habitant en QP (%)		Lycéens généraux et technologiques habitant en QP (%)		Lycéens professionnels habitant en QP (%)	
			Public	Privé	Public	Privé	Public	Privé
Clermont-Ferrand	16	3,1	3,6	1,6	2,8	1,4	5,5	3,6
Grenoble	53	4,2	5,0	2,2	3,9	1,7	7,6	3,0
Lyon	71	8,3	10,7	4,1	7,1	2,5	18,1	7,7
Auvergne-Rhône-Alpes	140	5,7	7,0	3,1	5,0	2,0	12,2	5,2
Besançon	27	6,5	7,5	3,0	5,1	3,0	12,2	9,0
Dijon	31	4,8	5,5	2,5	4,1	3,1	8,6	1,2
Bourgogne-Franche-Comté	58	5,5	6,3	2,7	4,5	3,1	10,6	8,3
Bretagne (Rennes)	32	2,7	4,0	1,3	2,6	1,2	6,8	1,8
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	52	6,9	7,7	3,6	5,4	3,1	12,6	8,6
Corse	5	4,2	4,1	4,8	3,4	3,0	6,9	-
Nancy-Metz	51	6,4	7,2	3,2	5,2	2,6	13,1	4,6
Reims	34	9,0	10,1	5,2	7,9	3,4	16,1	8,2
Strasbourg	31	10,0	11,6	5,7	8,8	3,9	18,9	7,9
Grand Est	116	8,2	9,4	4,6	7,1	3,2	15,2	6,0
Amiens	44	8,3	9,4	4,2	7,0	2,6	13,6	6,6
Lille	155	13,5	15,9	8,9	11,4	7,5	22,6	14,5
Hauts-de-France	199	11,9	13,6	7,9	9,9	6,6	19,6	11,8
Créteil	129	21,4	23,4	11,5	21,4	7,2	33,6	12,6
Paris	20	8,8	10,5	5,0	9,0	5,7	18,6	10,3
Versailles	123	12,3	14,2	4,4	12,7	3,0	22,8	7,9
Île-de-France	272	14,9	17,4	6,4	15,2	4,9	26,0	10,1
Caen	23	4,3	5,0	2,5	3,5	1,9	8,4	5,2
Rouen	39	7,7	8,6	3,9	6,5	5,2	14,3	8,4
Normandie	62	6,3	7,1	3,2	5,3	3,7	11,7	6,1
Bordeaux	44	3,4	3,7	2,3	2,8	1,4	6,2	3,3
Limoges	13	5,4	6,0	3,1	4,5	2,8	8,5	2,0
Poitiers	24	3,9	4,5	1,7	3,1	2,4	7,2	7,7
Nouvelle-Aquitaine	81	3,8	4,2	2,2	3,1	1,9	6,8	3,5
Montpellier	60	9,6	10,9	6,3	8,4	4,9	17,6	11,4
Toulouse	45	4,4	4,9	2,7	3,7	1,7	7,8	4,6
Occitanie	105	6,9	7,8	4,5	6,1	3,5	11,7	6,4
Pays de la Loire (Nantes)	46	4,3	6,1	1,9	4,4	1,8	11,5	4,4
Aix-Marseille	91	15,6	17,6	10,4	12,5	6,4	27,5	20,6
Nice	37	6,8	8,1	2,1	5,1	1,9	13,4	5,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	128	12,0	13,6	7,5	9,2	5,1	22,2	17,3
France métropolitaine	1 296	8,6	10,1	4,3	8,1	3,5	15,6	7,6

► **Champ : France métropolitaine.**

Lecture : l'académie de Clermont-Ferrand compte 16 quartiers prioritaires. 3,1 % des élèves habitent en QP. C'est aussi le cas de 3,6 % des collégiens scolarisés dans un établissement public et de 1,6 % de ceux scolarisés dans un établissement privé. 2,8 % des lycéens généraux et technologiques scolarisés dans un établissement public et 1,4 % de ceux scolarisés dans un établissement privé habitent en QP. Pour les lycéens professionnels, c'est le cas de 5,5 % des lycéens du public et de 3,6 % des lycéens du privé.

© DEPP

2 L'origine sociale et le retard scolaire des collégiens à la rentrée 2015, en %.

	Collégiens habitant					
	en QP		hors QP		Ensemble	
	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé	scolarisés dans le public	scolarisés dans le privé
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	62,9	39,0	31,9	17,2	35,0	18,1
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	8,9	21,8	34,4	51,7	31,8	50,5
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	24,4	16,3	12,3	8,9	13,5	9,2

► **Champ : France métropolitaine.**

QP : quartier prioritaire.

Lecture : 62,9 % des élèves habitant en QP scolarisés dans le public sont enfants d'ouvriers ou d'inactifs.

© DEPP

3 Proportion de collégiens en éducation prioritaire selon qu'il habite en QP ou non, à la rentrée 2015, en %.

	Collégiens en éducation prioritaire (EP) (%)			Collégiens hors éducation prioritaire (EP) (%)			Ensemble
	en REP+	en REP	Total EP	dans le public	dans le privé	Total hors EP	
Collégiens habitant en QP	29,5	32,3	61,8	27,8	10,4	38,2	100,0
Collégiens n'habitant pas en QP	2,2	10,4	12,6	63,7	23,7	87,4	100,0
Ensemble	5,5	13,0	18,5	59,4	22,1	81,5	100,0

► **Champ : France métropolitaine.**

QP : quartier prioritaire.

EP : éducation prioritaire.

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP : réseau d'éducation prioritaire.

Lecture : 29,5 % des élèves habitant en QP sont scolarisés dans un collège REP+ ; 32,3 % se trouvent dans un collège REP soit 61,8 % en EP.

Ils sont 27,8 % dans un collège public hors éducation prioritaire et 10,4 % dans un collège privé hors éducation prioritaire, soit 38,2 % hors éducation prioritaire.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2016-2017, la France métropolitaine et les DOM comptent 71 universités (y compris l'institut national universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte qui a ouvert en 2012) (1).

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années 1990 grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisés sur de nouveaux sites. Depuis dix ans, le nombre d'universités diminue suite à des fusions, souvent entre plusieurs universités d'une même métropole comme cela s'est produit notamment à Strasbourg en 2008, Aix-Marseille en 2011, Bordeaux en 2014, Grenoble en 2016.

Depuis 2013, l'enseignement supérieur a vu son organisation transformée par la mise en place des regroupements d'établissements, initiés par la loi de 2013 sur l'enseignement supérieur et la recherche. En 2015-2016, près de 200 établissements étaient concernés, que ce soit sous la forme d'une communauté d'universités et établissements (Comue) ou d'une association (2).

Le nombre d'établissements membres varie selon les regroupements. Pour les associations, le nombre d'établissements impliqués est généralement relativement restreint. Pour les Comue, les périmètres sont souvent plus larges et l'on dénombre ainsi plus de dix établissements membres pour six d'entre elles, dont trois situées en Île-de-France. La Comue Université Bretagne-Loire est celle qui comprend le plus grand nombre d'établissements (21).

Cette recomposition du paysage de l'enseignement supérieur concernait 1 691 800 étudiants à la rentrée 2015, soit plus des deux tiers de l'ensemble des étudiants. En 2015, toutes les universités de France métropolitaine étaient engagées dans un processus de regroupement et 65 écoles d'ingénieurs étaient membres de regroupements. Les écoles du champ artistique et culturel, écoles d'architectures comprises, représentaient un peu plus de 10 % des membres.

Si la plupart des étudiants sont inscrits dans un de ces 25 regroupements, la majorité des établissements d'enseignement supérieur sont de petites structures, publiques ou privées, de natures et de spécialisations très variées (écoles d'art, d'architecture, de journalisme, de commerce, d'ingénieurs, etc.). Ainsi, en 2016, 2 388 établissements proposent des STS et 449 des CPGE. Les formations aux professions paramédicales sont implantées pour leur part dans 421 établissements tandis que 218 préparent aux professions sociales.

UNIVERSITÉS, AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE - Voir fiche 6.1

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Voir fiche 6.8

ÉCOLES SUPÉRIEURES DU PROFESSORAT ET DE L'ÉDUCATION (ESPÉ) - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, elles forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur à compter de la rentrée 2013. Elles sont rattachées aux universités. Elles ont remplacé les IUFM fermés en 2010.

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de technicien supérieur. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

AUTRES ÉCOLES - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

REGROUPEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS - La loi du 22 juillet 2013 a initié des politiques de site fondées sur les regroupements d'établissements selon des modalités diverses. Elle offre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche différentes possibilités, combinables entre elles, pour organiser ces regroupements et coordonner leurs politiques : la fusion, la participation à une communauté d'universités et établissements (Comue) ou l'association à l'établissement en charge de la coordination du site. Ces regroupements territoriaux des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche ont pour objectif de favoriser une coordination renforcée des politiques de formation et de recherche ainsi que d'améliorer la vie étudiante. Ces regroupements se font à l'échelle académique ou interacadémique, sauf par dérogation en Île-de-France.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information (ESR) : 16.08.
- Code de l'éducation, livre 7, titre 1^{er}, chapitre 1^{er} et chapitre VIII bis.

1 Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur

Type d'établissement ou de structure	2005	2006	2008	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Universités (1)	81	81	79	79	75	76	74	74	72	71
IUT	114	114	115	114	114	114	113	110	111	111
ESPE							30	30	30	30
STS (2)	2 109	2 125	2 182	2 258	2 286	2 307	2 334	2 367	2 378	2 388
Publiques	1 312	1 323	1 335	1 358	1 376	1 376	1 392	1 415	1 432	1 450
Privées	797	802	847	900	910	931	942	952	946	938
CPGE (2)	407	406	422	442	449	451	451	451	445	449
Publiques	317	318	331	345	350	351	354	355	351	354
Privées	90	88	91	97	99	100	97	96	94	95
Écoles d'ingénieurs (3)	246	247	240	250	254	253	254	257	261	266
Publiques (4)	177	180	172	180	181	176	179	181	179	180
Privées	69	67	68	70	73	77	75	76	82	86
Écoles de commerce, gestion et comptabilité (5)	223	219	206	213	210	208	195	198	191	236
Autres établissements d'enseignement universitaire	22	22	22	21	21	21	21	23	27	36
Écoles normales supérieures	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
Écoles d'architecture	23	23	21	22	22	22	22	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	236	235	233	235	235	236	245	240	241	221
Écoles paramédicales hors université (6)	418	412	409	406	412	415	420	423	421	421
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	161	180	202	217	215	217	217	221	218	218
Autres écoles de spécialités diverses	217	212	198	197	182	181	188	184	218	213
<i>dont : écoles juridiques et administratives</i>	57	58	52	51	46	43	43	39	40	39
<i>écoles de journalisme et écoles littéraires</i>	25	24	23	29	28	25	32	32	28	39
<i>écoles vétérinaires</i>	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

© SIES

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

- Y compris le centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi et l'université de Lorraine devenu grand établissement en 2011.
- Établissements disposant de classes STS ou CPGE.
- Il s'agit d'implantations, voir fiche 6.9. Ce total est hors formations d'ingénieurs en partenariat, qui concernent 83 implantations en 2016.
- Y compris implantations des écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités.
- Il s'agit d'implantations. Par ailleurs, leur nombre a artificiellement augmenté cette année par des reclassements (voir fiche 6.9).
- Données 2015-2016 reconduites en 2016-2017.

2 Les regroupements d'établissements en 2015-2016

Regroupement	Nombre d'établissements membres (1)	Nombre d'étudiants inscrits	Répartition des inscrits (en %)					Autres (4)
			Universités	Écoles d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce	Écoles d'art (3)	Écoles normales supérieures	
Association								
Aix-Marseille-Provence-Méditerranée	5	82 701	99	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Alsace	5	58 711	95	3,9	0,0	0,8	0,0	0,0
Auvergne	4	32 263	95	2,9	0,0	1,7	0,0	0,0
Lorraine	1	58 111	98	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0
Picardie	6	30 134	90	9,5	0,0	0,7	0,0	0,0
Comue								
Aquitaine	6	80 817	97	3,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Hesam Université	9	48 821	82	5,5	4,3	8,4	0,0	0,0
Languedoc-Roussillon Universités	6	73 597	98	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Normandie Université	6	67 226	95	3,7	0,0	0,9	0,0	0,0
Paris Sciences et Lettres	11	16 502	0	9,9	0,0	17,6	10,4	62,2
Sorbonne Université (5)	7	61 799	92	6,4	0,8	0,5	0,0	0,6
Université Bourgogne Franche-Comté	6	55 837	88	7,8	3,9	0,0	0,0	0,0
Université Bretagne-Loire	21	159 277	93	6,4	0,0	0,0	0,2	0,5
Université Côte d'Azur	7	33 636	88	0,0	10,2	1,6	0,0	0,0
Université Grenoble Alpes	5	66 047	91	7,5	0,0	1,4	0,0	0,0
Université Lille Nord de France	9	114 376	92	2,2	0,0	0,0	0,0	6,2
Université Paris Lumières	2	53 358	100	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Université Paris Seine	13	30 281	61	15,4	16,1	4,1	0,0	3,9
Université Paris-Est	5	45 665	94	4,8	0,0	0,0	0,0	1,5
Université Paris-Saclay	12	63 336	70	20,6	6,6	0,0	2,8	0,0
Université Sorbonne Paris Cité	8	112 262	92	0,0	0,0	0,0	0,0	8,5
Université confédérale Léonard de Vinci	7	92 963	98	2,4	0,0	0,0	0,0	0,0
Université de Champagne	7	30 915	82	11,3	4,2	0,7	0,0	1,6
Université de Lyon	11	128 145	91	7,4	0,0	0,0	1,5	0,5
Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées	12	95 022	88	11,1	0,0	0,8	0,0	0,0
Total	191	1 691 802	91	5,4	1,1	0,8	0,3	1,8

© DEFP

Lecture : la Comue Aquitaine comprend 80 817 étudiants. Parmi eux, 97 % sont inscrits en université et 3 % en école d'ingénieurs (hors université).

1. Pour les Comue, tous les établissements membres sont pris en compte. Les associés « renforcés » prévus par les statuts des Comue Grenoble Alpes et Toulouse Midi-Pyrénées sont aussi comptabilisés. En revanche, les autres établissements associés ou partenaires de Comue ne sont pas pris en compte. Pour les associations, les établissements concernés sont les chefs de file et les établissements associés en application de la loi de 2013.

2. Hors écoles d'ingénieurs intégrées ou rattachées aux universités.

3. Écoles supérieures artistiques et culturelles et écoles d'architecture.

4. Comprend des établissements publics et privés d'enseignement universitaire, des écoles vétérinaires, des écoles du secteur du travail social, l'école nationale supérieure de paysage de Versailles, le musée national d'histoire naturelle et l'Institut libre d'éducation physique supérieure.

5. Les étudiants de l'Université de technologie de Compiègne, par ailleurs associée à l'association Picardie, sont comptabilisés au sein de la Comue Sorbonne université. Cela concerne 3 940 inscrits en 2015-2016.

A LA RENTRÉE 2016, les écoles des secteurs public et privé sous et hors contrat du premier degré scolarisent 6 806 400 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont stables (+1 200 élèves), après une augmentation des effectifs de 16 700 élèves en 2015.

Cette stabilité résulte d'évolutions opposées par niveau. D'une part, le nombre d'élèves dans le préélémentaire baisse (-0,9%). Cette évolution est liée à l'entrée dans le système éducatif de la génération 2013 moins nombreuse que la génération 2010 entrant au CP. Pour autant, la scolarisation des enfants de deux ans progresse (+3 000 élèves scolarisés à la rentrée 2016).

D'autre part, les effectifs d'élèves en élémentaire augmentent (+0,6%) avec le passage en CP de la plus importante génération en termes d'effectifs depuis la fin du baby-boom, la génération 2010.

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), qui accueillent des élèves en situation de handicap, comptent près de 800 élèves de plus qu'à la rentrée 2015 (+1,5%). Le secteur public accueille 93,5% des élèves relevant de l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Au cours des dernières décennies, les évolutions des effectifs du premier degré ont été variables suivant les niveaux (2).

L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de trois ans ou plus et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans. Depuis les années 1980, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire.

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1% de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2016, les effectifs des classes élémentaires continuent à augmenter dans le public (+0,4%). Ils augmentent également dans le secteur privé (+1,6%).

Depuis les années 2000, la part du secteur privé oscille autour de 13,5%. À cette rentrée, elle progresse de 0,2 point. En effet, le nombre d'élèves scolarisés dans le secteur public recule (-12 500 élèves, soit une baisse de 0,2%), alors que le secteur privé a vu ses effectifs augmenter (13 600 élèves, soit une hausse de 1,5%).

La scolarisation dans le secteur privé est plus fréquente dans l'enseignement élémentaire (14,4% des élèves scolarisés dans le privé contre 12,7% dans le préélémentaire). Pour autant, entre ces deux dernières rentrées, la part de l'enseignement privé a progressé davantage dans le préélémentaire.

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés dans les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÉCOLES SPÉCIALISÉES - L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS) ;
 - les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
 - les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
 - les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (ULIS).
- Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

1 Évolution des effectifs du premier degré, en milliers.

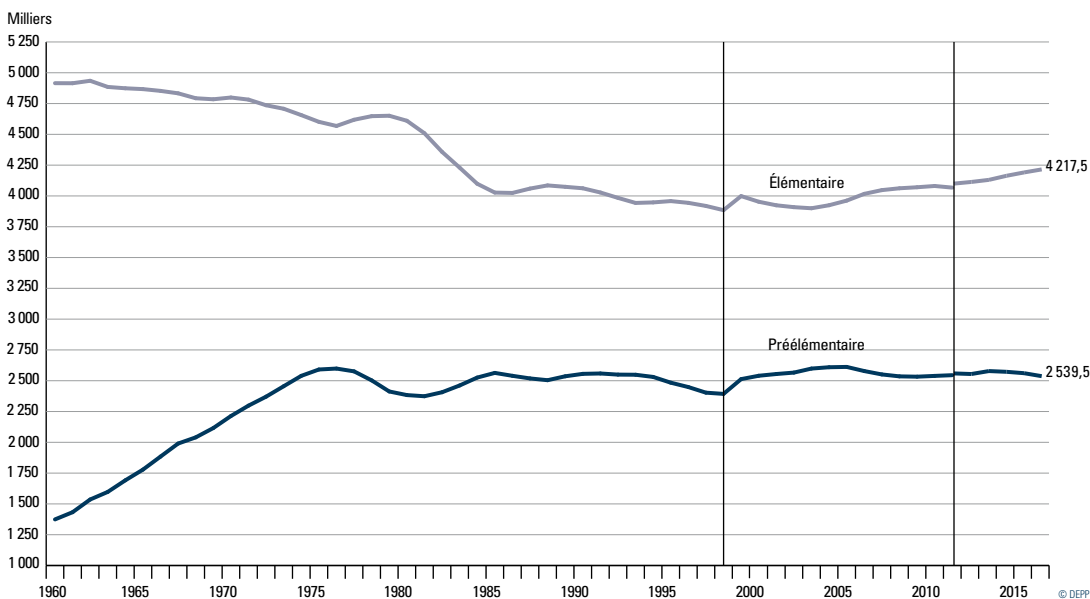
	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble premier degré									
Public	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8	5 820,9	5 863,2	5 880,9	5 885,3	5 872,8
Privé	895,4	893,3	897,5	899,9	898,0	897,4	907,7	920,0	933,6
<i>dont privé sous contrat</i>	<i>879,0</i>	<i>877,7</i>	<i>879,8</i>	<i>879,8</i>	<i>874,7</i>	<i>873,0</i>	<i>882,8</i>	<i>891,2</i>	<i>899,5</i>
<i>dont privé hors contrat</i>	<i>16,5</i>	<i>15,6</i>	<i>17,7</i>	<i>20,1</i>	<i>23,2</i>	<i>24,4</i>	<i>24,9</i>	<i>28,8</i>	<i>34,1</i>
Total	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	6 718,9	6 760,6	6 788,6	6 805,2	6 806,4
Part du public (%)	86,5	86,6	86,5	86,6	86,6	86,7	86,6	86,5	86,3
Part du privé sous contrat (%)	13,2	13,2	13,2	13,1	13,0	12,9	13,0	13,1	13,2
Part du privé hors contrat (%)	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5
Préélémentaire									
Effectif total	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	2 557,0	2 580,9	2 574,9	2 563,6	2 539,5
Part du public (%)	87,6	87,7	87,7	87,7	87,8	87,8	87,7	87,6	87,3
Très petite section (1)	123,3	111,6	94,5	94,7	91,1	97,2	96,4	93,6	96,6
Petite section (1)	807,6	797,3	807,4	812,1	808,1	818,7	804,6	799,8	788,3
Moyenne section (1)	800,6	821,8	812,8	818,7	829,5	825,9	837,1	823,2	819,8
Grande section (1)	801,3	808,4	830,3	836,3	828,3	839,1	836,8	847,0	834,8
Élémentaire									
Effectif total	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	4 115,7	4 132,6	4 165,7	4 193,0	4 217,5
Part du public (%)	85,8	85,9	85,7	85,8	85,9	86,0	85,9	85,7	85,6
CP	818,5	822,7	828,5	835,6	856,1	845,0	856,9	848,7	852,0
CE1	826,9	821,0	825,1	832,6	839,0	855,7	845,8	852,7	844,1
CE2	815,0	805,7	800,4	807,0	809,9	822,0	838,7	836,4	848,5
CM1	820,1	809,6	801,4	807,7	801,5	806,5	816,8	836,4	834,8
CM2	790,0	821,8	812,2	819,2	809,2	803,4	807,5	818,8	838,1
ULIS	43,8	44,3	45,1	46,8	46,2	47,2	48,0	48,7	49,4
Part du public (%)	92,4	92,9	92,7	92,9	93,4	93,3	93,3	93,3	93,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Les données sont collectées par âge et non par niveau pour le préélémentaire. Les effectifs ont été répartis par niveau en faisant correspondre à chaque niveau son âge théorique.

2 Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, en milliers.



► Champ : France métropolitaine avant 1999 ; France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEPP

DÉFINITIONS

À LA RENTRÉE 2016, 6 806 400 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré en France métropolitaine et dans les DOM (1). Les départements d'outre-mer en scolarisent 307 100, dont 118 700 à La Réunion.

Le poids de chaque académie au niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7% de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1% chacune.

Les écoles privées (y compris hors contrat) accueillent 14,0% des effectifs du premier degré en France métropolitaine et 8,3% dans les DOM. La part du privé est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5% des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle et Seine-et-Marne alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50% des élèves sont accueillis dans des écoles privées. Dans les DOM, la part du privé varie de 5,0% à Mayotte à 12,7% en Guadeloupe.

L'enseignement privé accueille 13 700 élèves de plus qu'à la rentrée précédente, soit 933 600 élèves scolarisés dans une école privée à la rentrée 2016. Ces élèves sont inscrits en grande majorité dans un établissement sous contrat (899 300 élèves contre 34 300 dans le hors contrat). Ainsi, à la rentrée 2016, la proportion d'élèves scolarisés dans un établissement hors contrat au sein du privé est de 3,7%. Dans les académies de Nice et Versailles, plus d'un élève sur dix dans le privé est scolarisé dans un établissement hors contrat. L'enseignement privé hors contrat est particulièrement développé dans les DOM. À Mayotte, en Guadeloupe et en Martinique, le poids du privé hors contrat au sein de l'enseignement privé est respectivement de 100%, 21,7% et 14,6%.

Sur l'ensemble du territoire, les effectifs du premier degré sont globalement stables par rapport à 2015, avec -0,2% dans le secteur public, et +1,5% dans le secteur privé. Les effectifs augmentent dans les secteurs public et privé dans dix académies, en particulier dans les académies d'Aix-Marseille, Lyon, Créteil, Versailles et Bordeaux. Les académies de Créteil, Aix-Marseille et Versailles scolarisent chacune plus de 3 000 élèves supplémentaires par rapport à la rentrée 2015.

Pour vingt et une académies, les effectifs globaux diminuent. Pour vingt d'entre elles, la hausse observée dans le secteur privé ne permet pas de compenser le recul du nombre d'élèves inscrits dans le public. Seule l'académie de Guyane connaît une réduction simultanée du nombre d'élèves scolarisés dans les secteurs public et privé.

La croissance des effectifs du privé, de 1,5% au niveau national, atteint 4,5% dans l'académie de Limoges et 3,4% dans celle de Créteil.

Globalement, les académies de la Martinique et de la Guadeloupe enregistrent les plus fortes baisses d'effectifs (respectivement -2,8% et -3,0%).

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

1 Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie à la rentrée 2016

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	25 859	2 598	28 457	90,9
Cantal	9 645	1 399	11 044	87,3
Haute-Loire	14 659	7 118	21 777	67,3
Puy-de-Dôme	51 136	7 009	58 145	87,9
Clermont-Ferrand	101 299	18 124	119 423	84,8
Ardèche	22 951	7 959	30 910	74,3
Drôme	45 374	7 246	52 620	86,2
Isère	121 597	12 724	134 321	90,5
Savoie	37 075	4 119	41 194	90,0
Haute-Savoie	73 584	11 408	84 992	86,6
Grenoble	300 581	43 456	344 037	87,4
Ain	62 885	7 219	70 104	89,7
Loire	61 143	17 269	78 412	78,0
Rhône	167 300	35 226	202 526	82,6
Lyon	291 328	59 714	351 042	83,0
Auvergne-Rhône-Alpes	693 208	121 294	814 502	85,1
Doubs	50 895	5 057	55 952	91,0
Jura	21 763	2 750	24 513	88,8
Haute-Saône	21 628	1 329	22 957	94,2
Territoire de Belfort	12 846	1 400	14 246	90,2
Besançon	107 132	10 536	117 668	91,0
Côte-d'Or	43 285	4 868	48 153	89,9
Nièvre	15 661	1 056	16 717	93,7
Saône-et-Loire	45 553	3 926	49 479	92,1
Yonne	29 870	2 689	32 559	91,7
Dijon	134 369	12 539	146 908	91,5
Bourgogne-Franche-Comté	241 501	23 075	264 576	91,3
Côtes-d'Armor	39 275	17 163	56 438	69,6
Finistère	54 495	31 545	86 040	63,3
Ille-et-Vilaine	71 402	41 726	113 128	63,1
Morbihan	36 862	36 176	73 038	50,5
Rennes	202 034	126 610	328 644	61,5
Bretagne	202 034	126 610	328 644	61,5
Cher	24 995	2 030	27 025	92,5
Eure-et-Loir	42 059	4 710	46 769	89,9
Indre	17 005	1 309	18 314	92,9
Indre-et-Loire	51 412	6 179	57 591	89,3
Loir-et-Cher	28 648	3 249	31 897	89,8
Loiret	66 420	6 233	72 653	91,4
Orléans-Tours	230 539	23 710	254 249	90,7
Centre-Val de Loire	230 539	23 710	254 249	90,7
Corse-du-Sud	11 435	672	12 107	94,4
Haute-Corse	13 470	406	13 876	97,1
Corse	24 905	1 078	25 983	95,9
Meurthe-et-Moselle	64 350	4 715	69 065	93,2
Meuse	15 905	1 279	17 184	92,6
Moselle	92 705	4 452	97 157	95,4
Vosges	31 201	2 544	33 745	92,5
Nancy-Metz	204 161	12 990	217 151	94,0
Ardennes	24 650	2 205	26 855	91,8
Aube	28 026	2 722	30 748	91,1
Marne	50 110	6 648	56 758	88,3
Haute-Marne	14 856	845	15 701	94,6
Reims	117 642	12 420	130 062	90,5
Bas-Rhin	101 241	5 590	106 831	94,8
Haut-Rhin	69 283	5 360	74 643	92,8
Strasbourg	170 524	10 950	181 474	94,0
Grand Est	492 327	36 360	528 687	93,1
Aisne	51 865	4 650	56 515	91,8
Oise	85 393	5 970	91 363	93,5
Somme	48 385	8 227	56 612	85,5
Amiens	185 643	18 847	204 490	90,8
Nord	232 207	64 134	296 341	78,4
Pas-de-Calais	141 844	20 998	162 842	87,1
Lille	374 051	85 132	459 183	81,5
Hauts-de-France	559 694	103 979	663 673	84,3
Seine-et-Marne	157 206	7 700	164 906	95,3
Seine-Saint-Denis	189 950	10 316	200 266	94,8
Val-de-Marne	137 963	10 830	148 793	92,7
Créteil	485 119	28 846	513 965	94,4
Paris	130 205	40 106	170 311	76,5
Yvelines	149 287	16 513	165 800	90,0
Essonne	144 289	8 174	152 463	94,6
Hauts-de-Seine	149 345	19 481	168 826	88,5
Val-d'Oise	145 218	8 856	154 074	94,3
Versailles	588 139	53 024	641 163	91,7
Île-de-France	1 203 463	121 976	1 325 439	90,8

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	57 441	9 637	67 078	85,6
Manche	36 376	9 049	45 425	80,1
Orne	20 547	5 277	25 824	79,6
Caen	114 364	23 963	138 327	82,7
Eure	60 584	4 797	65 381	92,7
Seine-Maritime	115 254	12 115	127 369	90,5
Rouen	175 838	16 912	192 750	91,2
Normandie	290 202	40 875	331 077	87,7
Dordogne	30 583	2 129	32 712	93,5
Gironde	137 244	13 756	151 000	90,9
Landes	33 441	2 678	36 119	92,6
Lot-et-Garonne	26 753	2 981	29 734	90,0
Pyrénées-Atlantiques	44 656	13 994	58 650	76,1
Bordeaux	272 677	35 538	308 215	88,5
Corrèze	18 177	1 590	19 767	92,0
Creuse	8 262	209	8 471	97,5
Haute-Vienne	29 944	1 801	31 745	94,3
Limoges	56 383	3 600	59 983	94,0
Charente	27 873	2 786	30 659	90,9
Charente-Maritime	50 240	3 753	53 993	93,0
Deux-Sèvres	29 077	6 816	35 893	81,0
Vienne	35 617	4 786	40 403	88,2
Poitiers	142 807	18 141	160 948	88,7
Nouvelle-Aquitaine	471 867	57 279	529 146	89,2
Aude	31 055	2 722	33 777	91,9
Gard	65 057	8 564	73 621	88,4
Hérault	96 228	12 939	109 167	88,1
Lozère	4 524	2 319	6 843	66,1
Pyrénées-Orientales	39 510	4 089	43 599	90,6
Montpellier	236 374	30 633	267 007	88,5
Ariège	11 881	1 138	13 019	91,3
Aveyron	17 958	5 873	23 831	75,4
Gers	13 696	2 020	15 716	87,1
Haute-Garonne	118 574	12 495	131 069	90,5
Hautes-Pyrénées	16 672	2 504	19 176	86,9
Lot	12 075	1 198	13 273	91,0
Tarn	29 870	5 514	35 384	84,4
Tarn-et-Garonne	24 034	3 125	27 159	88,5
Toulouse	244 760	33 867	278 627	87,8
Occitanie	481 134	64 500	545 634	88,2
Loire-Atlantique	98 536	49 474	148 010	66,6
Maine-et-Loire	53 626	33 929	87 555	61,2
Mayenne	21 612	11 027	32 639	66,2
Sarthe	48 968	9 056	58 024	84,4
Vendée	33 801	34 126	67 927	49,8
Nantes	256 543	137 612	394 155	65,1
Pays de la Loire	256 543	137 612	394 155	65,1
Alpes-de-Haute-Provence	13 846	787	14 633	94,6
Hautes-Alpes	11 286	1 041	12 327	91,6
Bouches-du-Rhône	186 018	23 661	209 679	88,7
Vaucluse	51 815	6 498	58 313	88,9
Aix-Marseille	262 965	31 987	294 952	89,2
Alpes-Maritimes	91 668	11 065	102 733	89,2
Var	89 209	6 665	95 874	93,0
Nice	180 877	17 730	198 607	91,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	443 842	49 717	493 559	89,9
France métropolitaine	5 591 259	908 065	6 499 324	86,0
Guadeloupe	44 353	6 460	50 813	87,3
Guyane	41 123	2 946	44 069	93,3
Martinique	34 430	3 784	38 214	90,1
Mayotte	52 567	2 779	55 346	95,0
La Réunion	109 073	9 585	118 658	91,9
DOM	281 546	25 554	307 100	91,7
France métro. + DOM	5 872 805	933 619	6 806 424	86,3

► Champ : Public + privé (y compris hors contrat).

© DEPP

LES ÉCOLES DU PREMIER DEGRÉ scolarisent 6 806 400 élèves à la rentrée 2016 en France métropolitaine et dans les DOM (1). Ces effectifs sont stables (+ 1 200 élèves) par rapport à la rentrée 2015.

Les filles représentent près de 49% des élèves dans les classes préélémentaires et élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît en France 105 garçons pour 100 filles, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré.

Cependant, les filles sont plus nombreuses à bénéficier de la scolarisation précoce. Parmi les enfants scolarisés dès deux ans, 51% sont des filles.

Enfin, dans l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap, les filles sont très largement minoritaires (37%).

Quel que soit le niveau, les taux de retard sont en baisse en 2016 grâce à une politique favorable à la fluidité des parcours.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons quel que soit le niveau : 0,7% des filles et 1,1% des garçons sont en retard à l'entrée en CP, et respectivement 7,8% et 9,9% en CM2 (3). Le taux de retard à l'entrée en CP est très faible. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 0,5 point en CP et de 2,2 points en CM2.

C'est pourquoi les filles sont sous-représentées parmi les élèves scolarisés dans le préélémentaire âgés de 6 ans ou plus et parmi ceux scolarisés dans l'élémentaire âgés de 11 ans ou plus.

Les taux de redoublement en élémentaire ont marqué une nette baisse en 2016, particulièrement en CP et en CE1. Dans le secteur public, les taux de redoublement du CP et du CE1 atteignent respectivement 1,3% et 1,0% en 2016 contre 2,2% et 1,9% en 2015 (2). Les taux de redoublement en CE2, CM1 et CM2, déjà faibles, diminuent quasiment de moitié par rapport à la rentrée 2015. Hormis au CP, les taux de redoublement sont désormais inférieurs à 1%. Dans les DOM, où les taux de redoublement sont plus élevés quel que soit le niveau de l'élève, la même baisse est observée. Quel que soit le niveau, il n'y a pas d'écart significatif entre les taux de redoublement observés dans les secteurs public et privé sous contrat.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017 ; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2016-2017 sont nés en 2014.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en CM2 est de 10 ans. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau d'un secteur donné qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n dans ce même secteur.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

1 Répartition des élèves du premier degré selon le niveau et l'âge à la rentrée 2016

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ULIS (1)		Total	Part des filles (%)	
		Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)	Total	Part des filles (%)			
Public	2 ans	76 163	51,3	—	—	1	n.s.	76 164	51,3	
	3 ans	690 356	49,1	—	—	48	39,6	690 404	49,1	
	4 ans	718 492	48,9	84	59,5	117	29,9	718 693	48,9	
	5 ans	722 350	49,0	4 360	56,5	163	30,1	726 873	49,0	
	6 ans	8 956	32,6	721 371	49,2	1 040	30,7	731 367	49,0	
	7 ans	446	43,3	715 440	49,0	4 535	32,5	720 421	48,9	
	8 ans	45	53,3	715 287	49,1	7 279	35,4	722 611	48,9	
	9 ans	—	—	699 996	49,2	9 609	37,1	709 605	49,0	
	10 ans	—	—	687 043	49,3	11 474	37,3	698 517	49,1	
	11 ans	—	—	65 252	43,1	11 020	37,6	76 272	42,3	
	12 ans	—	—	896	42,0	799	39,0	1 695	40,6	
	13 ans et plus	—	—	62	54,8	121	30,6	183	38,8	
	Total		2 216 808	49,0	3 609 791	49,1	46 206	36,4	5 872 805	48,9
	France métropolitaine		2 117 028	48,9	3 430 598	49,1	43 633	36,6	5 591 259	48,9
Privé	2 ans	20 393	51,4	—	—	1	n.s.	20 394	51,4	
	3 ans	97 909	49,1	—	—	9	n.s.	97 918	49,1	
	4 ans	101 319	49,1	12	n.s.	12	n.s.	101 343	49,1	
	5 ans	101 718	49,0	1 017	55,9	30	43,3	102 765	49,1	
	6 ans	1 199	36,0	118 447	49,0	67	38,8	119 713	48,9	
	7 ans	89	50,6	119 259	49,0	323	29,4	119 671	48,9	
	8 ans	19	n.s.	120 726	48,9	496	40,9	121 241	48,8	
	9 ans	—	—	119 802	48,9	658	37,4	120 460	48,8	
	10 ans	—	—	118 537	49,0	806	37,7	119 343	48,9	
	11 ans	—	—	9 734	42,2	729	38,3	10 463	41,9	
	12 ans	—	—	175	45,7	87	51,7	262	47,7	
	13 ans et plus	—	—	28	n.s.	18	n.s.	46	34,7	
	Total		322 646	49,2	607 737	48,9	3 236	37,8	933 619	48,9
	France métropolitaine		313 673	49,2	591 185	48,8	3 207	37,7	908 065	48,9
Public + Privé	2 ans	96 556	51,3	—	—	2	n.s.	96 558	51,3	
	3 ans	788 265	49,1	—	—	57	38,6	788 322	49,1	
	4 ans	819 811	48,9	96	61,5	129	31,0	820 036	48,9	
	5 ans	824 068	49,0	5 377	56,4	193	32,1	829 638	49,0	
	6 ans	10 155	33,0	839 818	49,2	1 107	31,2	851 080	49,0	
	7 ans	535	44,5	834 699	49,0	4 858	32,3	840 092	48,9	
	8 ans	64	46,9	836 013	49,0	7 775	35,7	843 852	48,9	
	9 ans	—	—	819 798	49,2	10 267	37,1	830 065	49,0	
	10 ans	—	—	805 580	49,3	12 280	37,4	817 860	49,1	
	11 ans	—	—	74 986	43,0	11 749	37,6	86 735	42,3	
	12 ans	—	—	1 071	42,6	886	40,3	1 957	41,5	
	13 ans et plus	—	—	90	51,1	139	29,5	229	38,0	
	Total		2 539 454	49,0	4 217 528	49,0	49 442	36,5	6 806 424	48,9
	France métropolitaine		2 430 701	49,0	4 021 783	49,0	46 840	36,7	6 499 324	48,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé y compris hors contrat.

1. Unités localisées pour l'inclusion scolaire.

© DEPP

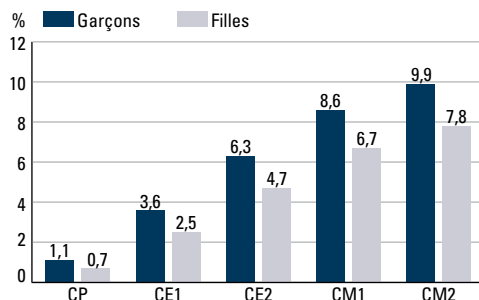
2 Taux de redoublement selon le niveau à la rentrée 2016, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Public					
France métropolitaine	1,3	0,9	0,5	0,2	0,3
DOM	2,3	2,4	1,0	0,6	1,1
France métropolitaine + DOM	1,3	1,0	0,5	0,2	0,3
Privé sous contrat					
France métropolitaine	1,2	1,0	0,6	0,4	0,4
DOM	2,8	1,2	0,3	1,1	0,8
France métropolitaine + DOM	1,1	1,0	0,6	0,4	0,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Taux de retard à l'entrée à un niveau à la rentrée 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public (1).

1. Indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2016, 2 539 500 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM (1). Le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire diminue par rapport à l'année précédente (-0,9%).

Le nombre d'écoliers âgés de deux ans progresse (+3 000 élèves à la rentrée 2016). La hausse se concentre dans le secteur public (+4,0% contre +0,2% dans le secteur privé). 11,9% des enfants de deux ans sont scolarisés dans un établissement français (y compris Mayotte) à la rentrée 2016 (2). Le taux de scolarisation des enfants de deux ans progresse ainsi de 0,4 point. Entre 1999 et 2012, ce taux, qui s'élevait à 34,6% hors Mayotte, a été divisé par trois. Il s'est depuis stabilisé et oscille autour de 12% depuis 2012.

À la rentrée 2016, 19,5% des enfants de deux ans sont scolarisés dans les REP et 22,7% dans les REP+, soit au total 20,8% en éducation prioritaire, contre 9,9% hors éducation prioritaire. Le taux de scolarisation à deux ans augmente en éducation prioritaire (+1,5 point). Cette évolution résulte d'une politique éducative plus favorable à la scolarisation à cet âge notamment dans les zones les plus défavorisées. L'objectif est de scolariser 30% des enfants de deux ans dans les écoles situées en REP, et 50% dans les écoles situées en REP+. En REP, il est atteint pour treize académies contre neuf en 2015. En REP+, l'objectif n'est atteint que par les académies de Rennes et Dijon.

Depuis vingt ans, la totalité des enfants âgés de trois ans et plus est scolarisée. L'évolution du nombre d'élèves de trois à cinq ans suit l'évolution démographique contrairement à celle des enfants de moins de trois ans qui dépend davantage de la politique éducative. Ainsi, les effectifs du préélémentaire ont été en léger recul sur la période 1985-1998 suite à la baisse du nombre de naissances. L'entrée à l'école de générations plus nombreuses a entraîné une faible augmentation du nombre d'élèves en préélémentaire sur la période 1998-2012. Depuis, les effectifs diminuent légèrement.

À la rentrée 2016, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans est de 77,8% (3). Sur une longue période, le recul de ce taux s'explique essentiellement par la diminution constante de la proportion d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans. Depuis 2009, il s'est stabilisé.

DÉFINITIONS

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2016 pour l'année scolaire 2016-2017 ; ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2016 sont nés en 2014, ceux de trois ans en 2013.

PRÉÉLÉMENTAIRE - Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

POPULATION SCOLARISABLE - La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bilan démographique de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2017, ont été calées sur le recensement de la population (RP). Les données démographiques ne sont pas disponibles pour Mayotte.

LA POLITIQUE DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE - Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). À la rentrée 2011, le programme « Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vade-mecum programme Éclair). Entrés en vigueur à la rentrée 2015, les réseaux REP et REP+ (réseau d'éducation prioritaire) sont composés d'un collège et des écoles du secteur accueillant le même public. Un indice social a été construit pour permettre d'identifier ces réseaux. Du fait de ces changements de périmètre, l'évolution du taux de scolarisation entre les différents zonages d'éducation prioritaire est à prendre avec précaution.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
Insee, estimations démographiques, traitements DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

1 Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

	Retrentrée 2016						Rappel 2015		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM			France métropolitaine + DOM		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
2 ans	71 911	19 867	91 778	76 163	20 393	96 556	73 239	20 345	93 584
3 ans	661 713	95 093	756 806	690 356	97 909	788 265	703 071	96 730	799 801
4 ans	685 482	98 514	783 996	718 492	101 319	819 811	723 924	99 281	823 205
5 ans	688 920	98 927	787 847	722 350	101 718	824 068	735 665	100 883	836 548
6 ans et plus	9 002	1 272	10 274	9 447	1 307	10 754	9 227	1 235	10 462
Total	2 117 028	313 673	2 430 701	2 216 808	322 646	2 539 454	2 245 126	318 474	2 563 600

► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP

2 Les élèves âgés de 2 ans

	France métropolitaine + DOM hors Mayotte					France métropolitaine + DOM y c. Mayotte			
	1999	2010	2011	2012	2013	2013	2014 (p)	2015 (p)	2016 (p)
Effectifs à la rentrée	256 089	111 658	94 571	90 957	96 983	97 156	96 399	93 584	96 556
Taux de scolarisation	34,6	13,6	11,6	11,0	11,9	11,8	11,7	11,5	11,9
dont en éducation prioritaire (1)	32,8	20,3	17,9	17,8	20,7	20,2	20,6	19,3	20,8
Taux de scolarisation des 2-5 ans	84,2	77,7	77,2	77,1	77,7	78,0	78,0	78,0	77,8

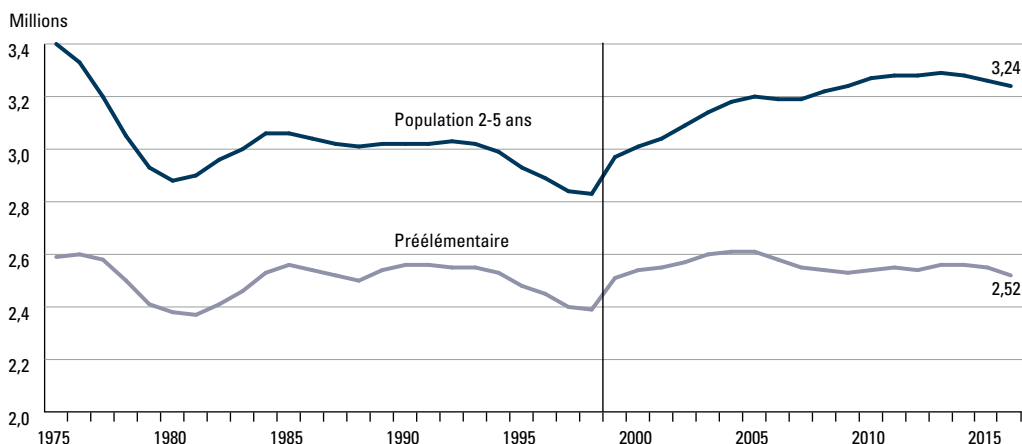
► Champ : Public + Privé (y compris hors contrat).

(p) : provisoire.

© DEFP

1. L'évolution de ce taux de scolarisation est impactée par les changements de périmètre de l'éducation prioritaire.

3 Évolution de la population scolarisable (2-5 ans) et de la population scolarisée dans le préélémentaire



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métr. + DOM hors Mayotte, Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 est la première année de généralisation de l'enseignement des langues vivantes à tous les niveaux de l'école élémentaire, du CP au CM2. À la fin de l'école élémentaire, les élèves doivent maîtriser le niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) dans les cinq activités langagières.

À la rentrée 2016, 99,4 % des élèves des classes du secteur public accueillant des élèves de l'école élémentaire bénéficient d'un enseignement de langues vivantes (1). 98,1 % des classes de CP ont bénéficié de l'apprentissage d'une langue vivante, rendu obligatoire (contre 95,2 % en 2015). S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 96,8 % pour l'école élémentaire avec 95,3 % des élèves de CP concernés (contre 90,4 % en 2015).

Dans le secteur public, l'anglais reste la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,7 % des élèves bénéficient de l'enseignement de cette langue (2). L'allemand, en sensible progression, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 9,4 % des élèves (6,2 % en 2015).

Dans le secteur privé, la part de l'anglais baisse légèrement à 97,3 % des élèves (98,1 % en 2015), tandis que l'enseignement de l'allemand, avec 4,3 %, progresse très légèrement (4,2 % en 2015).

CHAMP DE L'ENQUÊTE - Les données recueillies auprès des directions académiques des services de l'Éducation nationale en 2016-2017 concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire (y compris CP). Cet enseignement est régi par les programmes de juin 2016 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis, incluant les CP. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

SOURCES

MEN-DGESCO, Enquête sur les langues vivantes à l'école élémentaire.

1 Évolution de la proportion d'élèves bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes, en %.

	Public			Privé sous contrat		
	CE2-CM2	CE1 (1)	CP	CE2-CM2	CE1 (1)	CP
2001-2002	71,9			71,9		
2002-2003	83,8			80,9		
2003-2004	89,6			89,8		
2004-2005	93,3			85,5		
2005-2006	97,5			88,5		
2006-2007	98,5	9,0		91,0		
2007-2008	99,3	59,5		94,1	72,4	
2008-2009	99,9	72,4		94,0	78,4	
2009-2010	99,9	81,9		96,3	85,8	
2010-2011	99,3	86,3		96,5	89,6	
2011-2012	99,6	91,9		97,5	91,6	
2012-2013	99,6	95,0		97,5	93,6	
2013-2014	99,7	96,3		96,8	93,7	
2014-2015	99,4	97,5	91,5	96,9	96,0	88,9
2015-2016	99,6	98,7	95,2	96,0	95,7	90,4
2016-2017	99,8	99,3	98,1	97,3	96,8	95,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

1. L'enseignement des langues vivantes au CE1 a débuté en 2008, avec une sensibilisation les années antérieures.

© DEPP

2 Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue enseignée, en %.

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	–	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	ε	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	ε	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	–	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	–	1,3	0,7	0,1
2012-2013	6,2	92,8	–	1,2	0,6	0,1
2013-2014	6,0	91,4	–	1,3	0,6	0,1
2014-2015	6,0	91,4	ε	1,2	0,8	0,1
2015-2016	6,2	92,0	–	1,1	0,7	0,1
2016-2017	9,4	91,7	ε	0,9	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	ε
2008-2009	9,0	92,2	ε	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	–	1,3	0,3	–
2010-2011	5,9	95,3	ε	1,3	0,1	–
2011-2012	4,4	96,1	–	1,7	0,2	–
2012-2013	6,7	92,2	–	1,2	0,7	0,1
2013-2014	4,2	93,0	–	1,7	0,2	–
2014-2015	3,4	96,8	ε	1,2	0,2	–
2015-2016	4,2	98,1	–	1,9	0,3	–
2016-2017	4,3	97,3	0,1	2,1	0,4	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

Note : la somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016 en France métropolitaine et dans les DOM, 801 000 élèves sont entrés en sixième (hors Segpa et ULIS), dont 72 800 avec au moins un an de retard (9,1 %) (1). Ce taux est inférieur de plus de 8 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,2 %).

De manière générale, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (7,9 % contre 10,2 %). On observe par ailleurs de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève (2). Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (21,0 % contre 2,4 %).

En lien avec ces disparités sociales, l'environnement de l'établissement d'origine apparaît aussi corrélé au retard des élèves. Parmi les élèves scolarisés à la rentrée 2015 dans une école publique appartenant à un réseau d'éducation prioritaire REP ou REP+, presque un sur six (15,8 %) est en retard. Cette part est largement supérieure à celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ce dispositif (8,1 %) (3). Cependant, entre les rentrées 2008 et 2016, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves issus d'un établissement en zone d'éducation prioritaire (-14 points) que pour les autres (-6,7 points).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ». L'âge est calculé en différence de millésimes entre l'année de la rentrée scolaire et l'année de naissance de l'élève.

LES ENTRANTS EN SIXIÈME - Les entrants en sixième sont les élèves non scolarisés à ce niveau l'année précédente.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Enseignant : instituteur et assimilé, professeur des écoles.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

REP, REP+ - Le périmètre de l'éducation prioritaire a évolué à la rentrée 2015 avec la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire (REP) et des réseaux d'éducation prioritaire renforcés (REP+), voir 2.15 et 2.16.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Caille J.-P., « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n°69, MEN-DEP, juillet 2004.
- Cosnefroy O., Rocher T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Évolution du retard à l'entrée en sixième

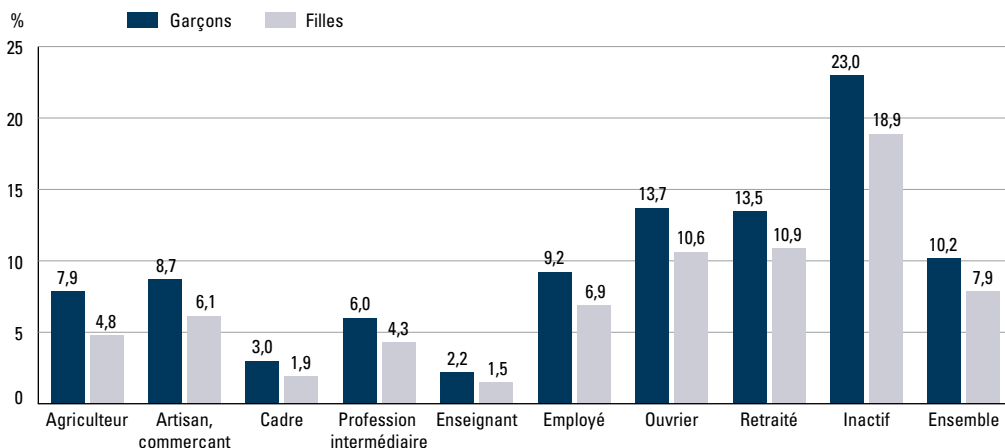
	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016		Total
								Venant du Public	Venant du Privé	
« À l'heure » ou en avance										
Effectifs	592 974	659 401	695 692	698 452	695 083	698 205	710 890	614 642	113 565	728 207
%	82,8	86,8	87,9	87,7	88,6	89,6	90,2	90,5	93,2	90,9
1 an de retard										
Effectifs	117 304	97 595	93 761	95 522	86 833	79 682	75 327	63 541	8 048	71 589
%	16,4	12,8	11,8	12,0	11,1	10,2	9,6	9,4	6,6	8,9
Au moins 2 ans de retard										
Effectifs	6 044	2 814	2 010	2 805	2 343	1 775	1 504	983	225	1 208
%	0,8	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Total en retard										
Effectifs	123 348	100 409	95 771	98 327	89 176	81 457	76 831	64 524	8 273	72 797
%	17,2	13,2	12,1	12,3	11,4	10,4	9,8	9,5	6,8	9,1
Total entrants en sixième	716 322	759 810	791 463	796 779	784 259	779 662	787 721	679 166	121 838	801 004

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

LECTURE : 9,1 % des élèves entrant en sixième à la rentrée 2016 avaient au moins un an de retard. 8,9 % en avaient un seul, et 0,2 % en avait au moins deux.

2 Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2016 selon l'origine sociale de l'élève, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Retard à l'entrée en sixième à la rentrée 2016 selon l'appartenance de l'école d'origine à un réseau REP ou REP+

	En REP ou REP+ en 2015		Public hors REP ou REP+ en 2015		Rappel 2008 (%)	
	Effectifs	%	Effectifs	%	En RAR (1)	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	104 469	84,2	510 173	91,9	70,2	85,2
1 an de retard	19 167	15,4	44 374	8,0	27,7	14,3
Au moins 2 ans de retard	428	0,3	555	0,1	2,1	0,5
Total en retard	19 595	15,8	44 929	8,1	29,8	14,8
Total entrants en sixième	124 064	100,0	555 102	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, élèves scolarisés dans une école publique en 2015 quel que soit leur secteur de scolarisation en 2016, MEN.

© DEPP

1. RAR : réseau ambition réussite.

LECTURE : en 2016, 15,8 % des élèves entrant en sixième et venant d'une école publique appartenant aux réseaux d'éducation prioritaire REP ou REP+ avaient au moins un an de retard. 15,4 % en avaient un seul, et 0,3 % en avait au moins deux.

A LA RENTRÉE 2015, 92 % des écoliers entrés pour la première fois au cours préparatoire en 2011 sont parvenus en CM2 ou en sixième (1). Cette proportion traduit une diminution assez importante du retard scolaire au cours des quatre premières années d'école, car, quatorze ans auparavant, 85,3 % des écoliers atteignaient le CM2 ou la sixième dans les mêmes conditions. Cette baisse des redoublements s'observe pour tous les niveaux de l'école élémentaire, mais est particulièrement prononcée en CE1 et en CM1 : les redoublements du CE1 diminuent de moitié et ceux du CM1 deviennent rarissimes (2).

Néanmoins, les disparités sociales de réussite restent fortes (3). L'accès au CM2 sans redoublement est quasiment général chez les enfants de professions libérales, cadres, chefs d'entreprises et enseignants (98,4 %). En revanche, le redoublement touche encore un enfant d'ouvrier sur dix et un enfant d'inactif sur quatre.

Cependant, les écarts entre milieux sociaux tendent à se réduire, avec des progressions importantes parmi les enfants originaires des catégories sociales les plus défavorisées. Entre la rentrée 2001 et la rentrée 2015, le taux d'accès au CM2 sans redoublement chez les enfants d'ouvriers non qualifiés est passé de 69,5 % à 86,1 % soit une hausse de plus de 16 points.

Par ailleurs, aucune différence significative n'apparaît entre les enfants scolarisés à deux ans et ceux scolarisés à trois ans (4). L'écart entre enfants de cadres et d'ouvriers est de même intensité parmi ceux entrés à deux ans que parmi ceux entrés à trois ans. L'entrée en maternelle à deux ans ne semble donc pas être un moyen efficace pour résorber significativement les inégalités de réussites scolaires au début de l'école élémentaire.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2011, représentatif au 1/50 de la population de France métropolitaine scolarisée pour la première fois en CP en septembre 2011, est composé de 15 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois à cette date dans une école élémentaire de France métropolitaine. Il a été constitué par un sondage à deux degrés. Un échantillon de 960 écoles, stratifié selon le secteur public ou privé et l'appartenance au réseau ambition réussite, a été tiré parmi les 36 720 écoles publiques et privées de France métropolitaine. Dans chaque école, une classe de CP, choisie aléatoirement, a été retenue. Tous les élèves de la classe font partie de l'échantillon. Les écoles rattachées à un collège de RAR ont été surreprésentées.

- Le panel 1997, représentatif au 1/81 de la population de France métropolitaine scolarisée en CP en septembre 1997, est composé de 9 200 élèves entrés au cours préparatoire pour la première fois en 1997.

Il est issu d'un sondage à deux degrés.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation. Il en est de même des retraités.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel 2011, Panel 1997.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 15.26 ; 15.23 ; 13.19.
- Caille J.-P., Rosenwald F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France Portrait Social*, Insee, édition 2006.

1 Répartition des élèves selon la classe atteinte quatre ans après leur entrée au CP, en %.

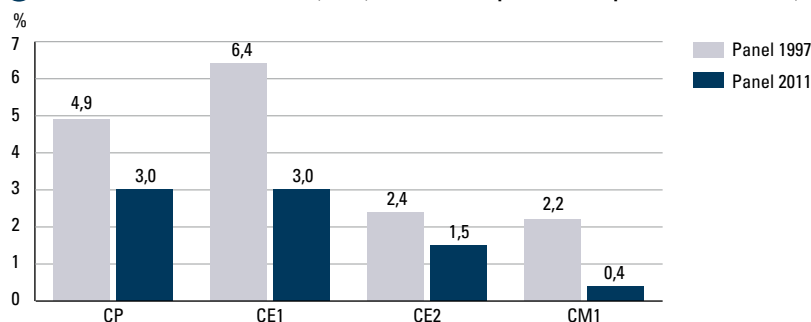
	Panel 1997	Panel 2011
CE2	0,4	0,0
CM1	13,5	7,0
CM2	83,9	91,1
Sixième	1,4	0,8
Classe spécialisée (1)	0,8	1,1
Ensemble	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Il s'agit de toutes les classes qui, sous une appellation ou une autre, accueillent des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Lecture : 91,0 % des écoliers du panel 2011 ont atteint le CM2 à la rentrée 2015 ; 83,9 % des élèves du panel 1997 étaient dans ce cas à la rentrée 2001.

2 Taux de redoublement en CP, CE1, CE2 et CM1 quatre ans après l'entrée en CP, en %.



► **Champ : France métropolitaine.**

Lecture : 3,0 % des écoliers du panel 2011 ont redoublé leur CP.

3 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM2 sans avoir redoublé selon l'origine sociale, en %.

	Panel 1997	Panel 2011
Agriculteurs	91,0	93,6
Artisans, commerçants (1)	86,7	93,9
Professions libérales, cadres, chefs d'entreprise (2)	95,4	98,4
Enseignants (3)	95,8	98,0
Professions intermédiaires (4)	93,4	95,2
Employés	84,3	92,7
Ouvriers qualifiés	80,7	88,5
Ouvriers non qualifiés	69,5	86,1
Inactifs	61,7	76,0
Ensemble	85,3	91,9

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Non compris chefs d'entreprises.
2. Non compris professeurs.
3. Professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Non compris instituteurs et professeurs des écoles.

Lecture : 93,6 % des enfants d'agriculteurs entrés en CP en 2011 ont atteint le CM2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

4 Proportion d'élèves de CP parvenus au CM2 sans avoir redoublé selon la durée de fréquentation de l'école maternelle et le milieu social en 2011, en %.

	Cadres, enseignants (1)	Ouvriers	Ensemble (2)
Entrée à l'école maternelle à 2 ans	99,0	87,8	91,2
Entrée à l'école maternelle à 3 ans	98,2	88,4	92,6
Entrée à l'école maternelle entre 4 et 5 ans	95,7	78,6	82,2
Ensemble	98,3	87,8	91,9

► **Champ : France métropolitaine.**

1. Y compris chefs d'entreprises.
2. Y compris les écoliers des PCS non ventilées dans les colonnes précédentes.

Lecture : 99,2 % des enfants de cadres ou d'enseignants entrés, en 2011, à l'école maternelle à deux ans ont atteint le CM2 sans avoir redoublé depuis leur entrée au CP.

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2014-2015, 8 000 élèves de CM2 ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. En 2012-2013, une enquête similaire avait été réalisée auprès de 19 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans.

12% des enfants de 5 et 6 ans sont en surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3,5% sont obèses en grande section de maternelle (1). En classe de CM2, ces proportions sont de 18% et 3,6% (2). Ces prévalences ont peu évolué depuis le milieu des années 2000.

La santé bucco-dentaire s'est améliorée : ainsi, 11% des élèves de grande section ont au moins deux dents cariées en 2012-2013 contre 15% en 1999-2000. Au CM2, cette part a diminué de 33% à 18% entre 2001-2002 et 2014-2015.

11% des enfants de grande section ont déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie et 12% ont déclaré avoir eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois en 2012-2013. En CM2, ils sont respectivement 13% et 11%. Ces taux ont peu varié depuis le milieu des années 2000.

Les couvertures vaccinales contre la rougeole et l'hépatite B ont progressé. Ainsi, en grande section et en 2012-2013, 83% des enfants ont reçu les deux doses recommandées de vaccination contre la rougeole, la rubéole et les oreillons, contre 44% en 2005-2006. 51% des enfants ont reçu les trois doses recommandées de vaccination contre l'hépatite B contre 38% sept ans auparavant. En CM2, cette progression est encore perceptible pour ce qui est de la rougeole (93% en 2014-2015 contre 85% en 2007-2008) alors que le taux de vaccination contre l'hépatite B est stable, à 46%.

Les inégalités sociales sont fortes. Ainsi, en 2012-2013, 16% des enfants d'ouvriers en grande section sont en surcharge pondérale, contre 7% des enfants de cadres (3). 22% des enfants d'ouvriers ont au moins deux dents cariées contre 4% des enfants de cadres. Une partie de ces inégalités peut être reliée aux différences de modes de vie. La sédentarité des enfants, leurs habitudes alimentaires contribuent aux problèmes de poids ou à l'apparition de caries. Or, en grande section de maternelle, 59% des enfants d'ouvriers passent au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe contre 25% des enfants de cadres. 31% des enfants d'ouvriers consomment tous les jours des boissons sucrées contre 8% des enfants de cadres. En CM2, ces inégalités restent marquées, tant pour ce qui est de l'état de santé que des habitudes de vie (4).

LES ENQUÊTES - Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, qui sont organisées en partenariat entre le ministère en charge des affaires sociales et de la santé et le ministère en charge de l'éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan de santé obligatoire de la sixième année de l'enfant. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête. Le recueil des informations sur la profession des parents et les habitudes de vie est fait à partir d'une interrogation des parents en grande section maternelle, et de l'élève lui-même en CM2. C'est pourquoi la comparaison des données issues de ces deux enquêtes est délicate.

LE SURPOIDS ET L'OBÉSITÉ - L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'*International Obesity Task Force* et recommandés en France pour l'enfant. Le relevé de la taille et du poids est effectué par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale.

SANTÉ BUCCO-DENTAIRE - Un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrier les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

PROBLÈMES RESPIRATOIRES - Deux indicateurs sont considérés : la part d'enfants qui ont déjà eu une crise d'asthme, et la part d'enfants qui ont eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois, selon les déclarations de l'enfant ou de ses parents.

SOURCES

DREES-DGESCO, Enquêtes nationales de santé auprès des élèves de grande section maternelle et de CM2.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « La santé des élèves de grande section de maternelle en 2013 : des inégalités sociales dès le plus jeune âge », *Études et résultats*, n° 920, DREES, juin 2015.

- « La santé des élèves de CM2 en 2015 : un bilan contrasté selon l'origine sociale », *Études et résultats*, n° 993, DREES, février 2017.

1 L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle

	Proportion d'élèves (%)		
	1999-2000	2005-2006	2012-2013
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,3	12,4	11,9
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,2	3,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5	10,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0	6,2
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	9,8	11,0
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	10,7	11,8
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	n.d.	44,3	83,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	n.d.	37,8	50,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

2 L'état de santé des enfants scolarisés en CM2

	Proportion d'élèves (%)			
	2001-2002	2004-2005	2007-2008	2014-2015
Enfants en situation de surcharge pondérale	20,3	20,1	18,9	18,1
Enfants souffrant d'obésité	4,2	3,7	4,0	3,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées	32,6	30,4	26,1	17,6
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	7,9	7,7	7,9	6,8
Enfants équipés d'un appareil dentaire	n.d.	10,9	10,8	11,7
Enfants ayant déjà eu une crise d'asthme au cours de leur vie	n.d.	12,3	14,4	13,3
Enfants ayant eu des sifflements dans la poitrine au cours des douze derniers mois	n.d.	8,5	10,1	11,4
Enfants vaccinés contre la rougeole (2 doses) (1)	56,8	74,2	85,0	93,2
Enfants vaccinés contre l'hépatite B (3 doses) (1)	33,5	38,9	45,8	45,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte en 2014-2015.**

© DEPP

1. Données recueillies parmi les enfants dont le carnet de santé a été présenté lors de l'examen.

3 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en grande section maternelle, en 2012-2013.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,2	4,1	25,4	8,0
Professions intermédiaires	10,2	5,8	37,7	13,0
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	13,8	11,9	44,9	20,1
Employés	14,3	13,1	51,8	23,1
Ouvriers	15,6	22,1	59,0	31,4
Ensemble (5)	11,9	10,5	42,9	18,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

4 Surcharge pondérale, dents cariées, consommation d'écran et de boissons sucrées selon le groupe socioprofessionnel, en CM2, en 2014-2015.

Groupe socioprofessionnel des parents (1)	Proportion d'élèves (%)			
	Surcharge pondérale	Dents cariées (2)	Consommation d'écran (3)	Consommation de boissons sucrées (4)
Cadres, professions intellectuelles supérieures	12,7	12,9	40,6	15,2
Professions intermédiaires	16,2	14,3	44,8	17,7
Agriculteurs, artisans, commerçants, chefs d'entreprise	19,1	17,6	49,5	17,9
Employés	20,2	18,4	52,5	20,6
Ouvriers	21,5	25,4	54,7	26,4
Ensemble (5)	18,1	17,6	48,9	19,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

© DEPP

1. Le groupe socioprofessionnel des parents est défini comme le groupe social le plus élevé parmi les deux parents (cf. Pour en savoir plus).

2. Au moins deux dents cariées.

3. Au moins une heure par jour devant un écran les jours de classe.

4. Consommation quotidienne de boissons sucrées.

5. La ligne « Ensemble » comprend les enfants pour lesquels le groupe socioprofessionnel des parents est inconnu.

DÉFINITIONS

AU COURS de l'année scolaire 2015-2016, 160 000 élèves en situation de handicap sont scolarisés dans les écoles. Leur scolarisation se fait au sein d'une classe ordinaire pour 70 % d'entre eux. Cette proportion est en augmentation. En 2015, on compte 2,3 élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire pour 1 élève en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS); en 2004 le ratio était de 1,6 (1).

Les élèves en situation de handicap sont scolarisés presque exclusivement en classe ordinaire avant 6 ans, mais majoritairement en ULIS au-delà de 10 ans (2). En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans (900 élèves), un élève sur trois (7 300 élèves) à l'âge de 8 ans, et plus d'un élève sur deux (12 900 élèves) au-delà de 10 ans. 14 % des élèves handicapés scolarisés sont âgés de plus de 10 ans, alors que cette proportion est de 1,5 % pour l'ensemble des élèves du premier degré. Un tiers des élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré sont des filles (31 %). Cette proportion est légèrement plus élevée en ULIS (36 %).

Un élève en situation de handicap sur deux bénéficie d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire (AVS) conformément à son plan personnalisé de scolarisation (PPS) (3). Parmi les élèves bénéficiant d'une telle aide, 13 % bénéficient d'un accompagnement individuel sur l'intégralité de leur temps scolaire (11 100 élèves), 59 % sur une partie de leur temps scolaire (50 800 élèves) et 28 % d'un accompagnement mutualisé (24 400 élèves). Parmi les élèves souffrant de troubles psychiques, de troubles moteurs, de troubles du langage et de la parole, de troubles associés, de troubles viscéraux ou de troubles « autres », plus de six élèves sur dix sont accompagnés soit par un auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i), soit par un auxiliaire de vie scolaire mutualisé (AVS-m).

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 7 % des élèves porteurs de handicaps : 40 % des déficients visuels, 29 % des déficients auditifs et 25 % des handicapés moteurs (4).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

SCOLARISATION INDIVIDUELLE, SCOLARISATION COLLECTIVE
Voir « Définitions » en 3.10.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation. Voir « Définitions » en 4.20.

AVS - Un auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne chargée de l'aide humaine à la scolarisation de l'élève, de l'accompagnement, de la socialisation, de la sécurité d'élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Il existe trois catégories d'AVS :

- AVS-i (AVS-individuel) : il est affecté au suivi individuel d'un élève handicapé. Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel).
- AVS-m (AVS-mutualisé) : il peut intervenir simultanément auprès de plusieurs élèves ne nécessitant pas une attention soutenue et continue.
- AVS-co (AVS-collectif) : il est affecté au sein d'une ULIS.

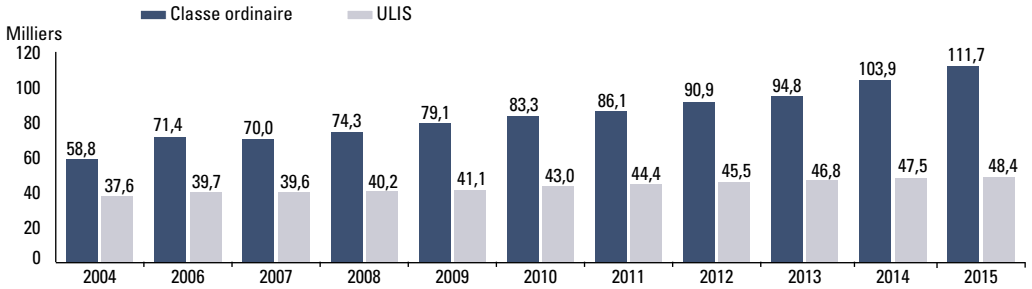
AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé.

© DEPP

2 Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)	Total	%	Part des filles (%)
3 ans et moins	2 740	2,5	35,0	33	0,1	30,3	2 773	1,7	34,9
4 ans	7 665	6,9	29,3	74	0,2	21,6	7 739	4,8	29,2
5 ans	11 991	10,7	28,9	134	0,3	24,6	12 125	7,6	28,9
6 ans	15 884	14,2	29,0	908	1,9	27,8	16 792	10,5	28,9
7 ans	15 275	13,7	28,1	4 489	9,3	33,6	19 764	12,3	29,3
8 ans	15 488	13,9	27,9	7 275	15,0	35,6	22 763	14,2	30,4
9 ans	16 088	14,4	27,5	10 344	21,4	36,6	26 432	16,5	31,0
10 ans	16 561	14,8	26,5	12 169	25,2	36,4	28 730	18,0	30,7
11 ans	9 157	8,2	28,0	11 923	24,7	38,6	21 080	13,2	34,0
12 ans et plus	833	0,7	30,5	1 012	2,1	35,0	1 845	1,2	33,0
Total	111 682	100,0	28,2	48 361	100,0	36,3	160 043	100,0	30,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

Lecture : 14,2 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29 % des élèves handicapés de 6 ans scolarisés en classe ordinaire sont des filles.

3 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	2 973	15 335	8 026	26 334	38,1	42 714	69 048
Troubles du psychisme	3 611	13 831	5 450	22 892	69,4	10 075	32 967
Troubles du langage et de la parole	479	8 317	4 555	13 351	65,3	7 099	20 450
Troubles auditifs	120	733	380	1 233	30,2	2 856	4 089
Troubles visuels	216	707	304	1 227	48,8	1 289	2 516
Troubles viscéraux	337	815	411	1 563	66,2	797	2 360
Troubles moteurs	1 446	3 775	1 862	7 083	69,0	3 177	10 260
Plusieurs troubles associés	1 528	5 125	2 173	8 826	68,7	4 022	12 848
Autres troubles	415	2 191	1 189	3 795	68,9	1 710	5 505
Total	11 125	50 829	24 350	86 304	53,9	73 739	160 043
%	7,0	31,8	15,2	53,9		46,1	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

4 Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2015-2016

	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignement spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,0	2,6	26,1
Troubles du psychisme	3,2	2,4	8,6
Troubles du langage et de la parole	2,3	8,6	8,1
Troubles auditifs	19,7	28,9	22,8
Troubles visuels	15,3	40,2	11,8
Troubles viscéraux	1,8	5,6	5,7
Troubles moteurs	3,4	25,1	14,3
Plusieurs troubles associés	3,9	9,8	12,6
Autres troubles	3,3	4,6	4,2
Total	3,8	6,7	17,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEPP

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

DÉFINITIONS

EN 2015, 85 % des 160 000 élèves en situation de handicap scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein (1). 15 % des élèves sont scolarisés à temps partiel. La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, accompagnement par un enseignant spécialisé, etc.).

La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire (37 % d'entre eux) et beaucoup moins les élèves d'ULIS (12 % d'entre eux). Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), près de sept élèves sur dix (67 %) scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

48 400 élèves en situation de handicap fréquentent une ULIS, dont 94 % dans l'enseignement public (2). À la rentrée scolaire 2015, 900 élèves supplémentaires sont scolarisés en ULIS, soit une hausse de 1,8 % contre 1,5 % en 2014. En dix ans, les effectifs d'ULIS ont progressé de 21 % alors que dans le même temps les effectifs du premier degré ont augmenté de 1,9 %.

Les élèves d'ULIS représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé (3). La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies. Les taux les plus forts se rencontrent dans les académies de Guyane, de Guadeloupe, d'Amiens, de La Réunion, de Clermont-Ferrand, de Lille, de Reims, de Dijon et de Caen (1,5 % et plus), les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes ainsi que dans celles de Toulouse, de Rennes et de Nantes (moins de 1 %).

POPULATION CONCERNÉE - Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6.

LES PRINCIPAUX DISPOSITIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES EN SITUATION DE HANDICAP

- **LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE** est une scolarisation dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE** est une scolarisation dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **LA SCOLARISATION COLLECTIVE** - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, celui-ci peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) (précédemment dénommée CLIS dans l'enseignement élémentaire). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps, scolarisés dans le premier degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2015-2016

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel					Ensemble
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 4 journées	Total	(%)	
Classe ordinaire	Préélémentaire	19 588	1 145	3 771	6 795	11 711	37,4	31 299
	Élémentaire	73 490	511	1 041	5 341	6 893	8,6	80 383
	Total	93 078	1 656	4 812	12 136	18 604	16,7	111 682
ULIS	Préélémentaire	5 149	204	589	972	1 765	25,5	6 914
	Élémentaire	37 263	179	705	3 300	4 184	10,1	41 447
	Total	42 412	383	1 294	4 272	5 949	12,3	48 361
Total		135 490	2 039	6 106	16 408	24 553	15,3	160 043

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

1. Niveau estimé pour les élèves d'ULIS.

Lecture : 15,3 % (soit 24 553 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

© DEFP

2 Évolution des effectifs d'ULIS (ex-CLIS)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2005 2006	2011 2012	2012 2013 hors Mayotte	2012 2013 y c. Mayotte	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Public	90 090	61 632	42 205	37 752	41 714	42 418	42 737	43 933	44 573	45 315
Privé	5 394	3 876	2 585	2 078	2 714	2 784	2 784	2 850	2 931	3 046
Total	95 484	65 508	44 790	39 830	44 428	45 202	45 521	46 783	47 504	48 361
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	94,8	94,2	93,9	93,8	93,9	93,9	93,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs de niveau élémentaire en 2015-2016

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	1 102	1,5
Grenoble	2 351	1,1
Lyon	2 375	1,1
Auvergne-Rhône-Alpes	5 828	1,2
Besançon	933	1,3
Dijon	1 342	1,5
Bourgogne-Franche-Comté	2 275	1,4
Bretagne (Rennes)	1 857	0,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	2 089	1,3
Corse	193	1,2
Nancy-Metz	1 835	1,4
Reims	1 190	1,5
Strasbourg	1 398	1,3
Grand Est	4 423	1,4
Amiens	1 935	1,5
Lille	4 031	1,5
Hauts-de-France	5 966	1,5
Créteil	2 611	0,9
Paris	689	0,6
Versailles	2 940	0,8
Île-de-France	6 240	0,8
Caen	1 266	1,5
Rouen	1 217	1,0
Normandie	2 483	1,2
Bordeaux	2 329	1,2
Limoges	525	1,4
Poitiers	1 404	1,4
Nouvelle-Aquitaine	4 258	1,3
Montpellier	1 894	1,2
Toulouse	1 515	0,9
Occitanie	3 409	1,0
Pays de la Loire (Nantes)	2 331	1,0
Aix-Marseille	1 976	1,1
Nice	1 280	1,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 256	1,1
France métropolitaine	45 733	1,1
Guadeloupe	550	1,6
Guyane	552	2,0
Martinique	1 125	1,5
Mayotte	306	1,2
La Réunion	363	1,0
DOM	1 771	1,4
France métropolitaine + DOM	47 504	1,1

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, 22% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en CM2 : 61% des enfants présentant un trouble visuel, 53% de ceux présentant un trouble moteur, et 46% de ceux ayant un trouble viscéral y parviennent (1). À l'opposé, seulement 8% des enfants de 10 ans présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe. Un tiers des enfants présentant des troubles du langage et de la parole parviennent à l'heure en CM2. Toutefois, ce trouble pouvant se révéler au cours des apprentissages, ces élèves ont souvent redoublé avant que ce trouble ne soit pris en compte : 40% d'entre eux sont en CM1 pour 23% de l'ensemble des élèves en situation de handicap à 10 ans. Au total, à 10 ans, 45% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 85% à 6 ans.

38% des élèves sont scolarisés en ULIS (ex-CLIS), mais 60% de ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs. Les déficients visuels (12%), les déficients moteurs ainsi que les enfants présentant des troubles viscéraux (14%) sont les moins nombreux. Le niveau scolaire des élèves scolarisés en ULIS ne dépasse pas le CE1 pour les deux tiers d'entre eux, 13% ont un niveau CM1 et 3% un niveau CM2. Toutefois, un tiers des élèves déficients auditifs ou visuels atteint le niveau CM1, 15% des premiers et 19% des seconds le niveau CM2 (2).

14% des élèves sont scolarisés en milieu spécialisé, mais plus du quart des enfants présentant plusieurs troubles associés. La moitié des élèves scolarisés en milieu spécialisé sont d'un niveau « maternelle » et un tiers de niveau CP ou CE1 (3). Un déficient auditif sur cinq est scolarisé dans un établissement spécialisé. Les trois quarts d'entre eux sont de niveau CE2 ou supérieur contre 19% de l'ensemble.

Les enfants de milieux très favorisés parviennent en CM2 « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (39% contre 15%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS (45% contre 23%). Ces différences sociales prévalant à l'entrée à l'école élémentaire semblent s'amplifier tout trouble confondu : un enfant de milieu défavorisé est beaucoup plus souvent en ULIS qu'un enfant de milieu favorisé à la fin de l'école élémentaire : 22 points les séparent à 10 ans contre 4 points à 6 ans (4).

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 7 000 élèves nés en 2005 recrutés en 2013 ou en 2014 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2005 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans une école et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

MILIEU SPÉCIALISÉ - Établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

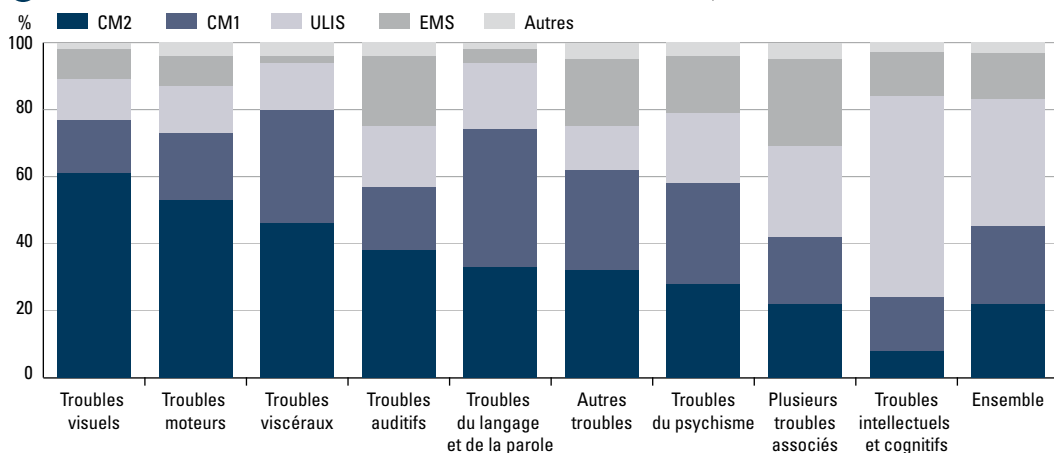
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.04.

1 Situation scolaire à dix ans selon la nature du trouble en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

2 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en ULIS en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
CE1 ou inférieur	25	43	59	28	47	56	64	70	69	66
CE2	22	28	23	24	24	10	19	14	18	18
CM1	33	19	16	33	25	27	14	14	11	13
CM2	19	9	3	15	3	7	3	2	2	3
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Part des élèves en ULIS	12	14	14	18	20	13	21	27	60	38

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

3 Niveau atteint à 10 ans par les élèves scolarisés en établissements hospitaliers et médico-sociaux (EMS) en 2015-2016, en %.

	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Troubles du psychisme	Plusieurs troubles associés	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble
Maternelle	31	27	n.s.	4	14	37	31	63	65	48
CP-CE1	22	36	n.s.	19	44	29	44	25	29	33
CE2 ou supérieur	47	37	n.s.	77	42	35	25	13	6	19
Total	100	100	n.s.	100	100	100	100	100	100	100
Part des élèves en EMS	9	9	2	21	4	20	17	26	13	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

4 Niveau atteint à six ans et à dix ans selon l'origine sociale en 2015-2016, en %.

	Défavorisée	Moyenne	Favorisée B	Favorisée A	Ensemble
Classe ordinaire à 6 ans	83	84	90	91	85
dont CP à 6 ans	61	63	65	65	62
Classe ordinaire à 10 ans	36	49	58	61	45
dont CM2 à 10 ans	15	24	31	39	22
ULIS à 6 ans	8	8	5	4	7
ULIS à 10 ans	45	35	27	23	38
EMS à 6 ans	7	7	4	4	6
EMS à 10 ans	15	13	11	11	14

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2016, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 579 400 élèves en France métropolitaine et dans les DOM (1).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public est stable depuis 2010 après avoir baissé au cours des années 2000, passant de 80,0% en 2000 à 78,8% en 2016 (1). La hausse des effectifs, de 0,8% au total, est légèrement plus forte cette année dans le secteur privé (+0,9%) que dans le secteur public (+0,7%).

Les effectifs des formations en collège ont crû de 42,2% de 1960 à 1985, puis ont baissé de 1985 à 1990 du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses (2). Si depuis 2010, les effectifs des formations en collège sont en hausse constante, depuis la rentrée 2015, les effectifs sont stables (-0,1%).

Les effectifs des formations professionnelles en lycée ont été multipliés par 2,1 entre 1960 et 1985 et ont ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Les hausses conjoncturelles de 2010 et 2013, dues en particulier à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, n'empêchent pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2000 (-43 700 élèves à champ constant, soit -6,2%). À la rentrée 2016, les effectifs de la voie professionnelle sont en légère baisse (-0,3%).

Le nombre d'élèves des formations générales et technologiques de lycée a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. Depuis quelques années, l'accroissement se renforce, en particulier à la rentrée 2015 avec l'arrivée de la génération 2000 au lycée. À la rentrée 2016, les effectifs augmentent de 3,1% (soit + 48 300 élèves).

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, dans les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA).

FORMATIONS EN COLLÈGE - Outre les classes de la sixième à la troisième, elles comprennent les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Elles comprennent également les dispositifs relais qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Elles regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège et en lycée. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

FORMATIONS GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES EN LYCÉE - Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

FORMATIONS PROFESSIONNELLES AU LYCÉE - Classes préparant au CAP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V. Les formations au BEP n'existent plus depuis la rentrée 2012.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DU SECOND DEGRÉ - Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), voir 4.18.

AVERTISSEMENT

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés dans cette fiche.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Évolution des effectifs du second degré, en milliers.

	1990	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2014	2015	2016
Formations en collège	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 126,4	3 165,9	3 185,2	3 216,7	3 243,6	3 229,8	3 228,7
Public	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 454,1	2 481,3	2 500,6	2 526,1	2 546,6	2 530,7	2 523,3
Privé	656,9	669,0	659,2	672,3	684,5	684,6	690,5	696,9	699,0	705,4
Part du Public (%)	79,8	79,7	79,0	78,5	78,4	78,5	78,5	78,5	78,4	78,2
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 105,3	3 143,0	3 162,2	3 189,8	3 211,6	3 199,3	3 196,3
Classes relais et autres dispositifs (1)	63,0	2,5	1,4	2,2	2,0	2,0	2,8	1,4	1,1	0,9
ULIS-UPI (1)	-	1,4	8,0	18,9	21,0	21,0	24,1	30,6	29,4	31,5
Formations professionnelles en lycée (2)	733,5	705,4	724,0	705,5	691,1	694,7	657,5	663,0	667,0	665,2
Public	568,2	556,7	569,1	552,4	543,9	547,4	515,6	522,2	527,8	529,1
Privé	165,3	148,6	154,8	153,1	147,2	147,2	141,9	140,8	139,2	136,1
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,3	78,7	78,8	78,4	78,8	79,1	79,5
Formations générales et technologiques en lycée	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 425,7	1 433,1	1 440,0	1 452,2	1 498,9	1 550,9	1 599,2
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9	1 135,4	1 178,9	1 223,6	1 264,5
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	314,1	314,1	316,8	320,0	327,3	334,7
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,3	78,1	78,2	78,2	78,7	78,9	79,1
Total hors Segpa	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 257,7	5 290,0	5 319,8	5 326,4	5 405,5	5 447,6	5 493,0
Public	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 122,5	4 144,2	4 173,9	4 177,1	4 247,7	4 282,1	4 316,8
Privé	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 135,1	1 145,8	1 145,9	1 149,2	1 157,7	1 165,6	1 176,2
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,1	78,4	78,3	78,5	78,4	78,6	78,6	78,6
Enseignement adapté (Segpa) (3)	(3) 114,6	116,6	109,5	95,6	94,5	95,8	95,6	91,7	88,8	86,3
Public	112,2	112,9	105,5	91,4	90,2	91,5	91,1	87,2	84,4	82,0
Privé	2,5	3,7	4,0	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,4	4,3
Part du Public (%)	97,9	96,8	96,3	95,6	95,4	95,5	95,3	95,1	95,0	95,0
Ensemble	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 353,2	5 384,5	5 415,6	5 422,0	5 497,1	5 536,4	5 579,4
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 213,9	4 234,4	4 265,4	4 268,2	4 335,0	4 366,5	4 398,8
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 139,3	1 150,1	1 150,2	1 153,7	1 162,2	1 169,9	1 180,5
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	78,7	78,6	78,8	78,7	78,9	78,9	78,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

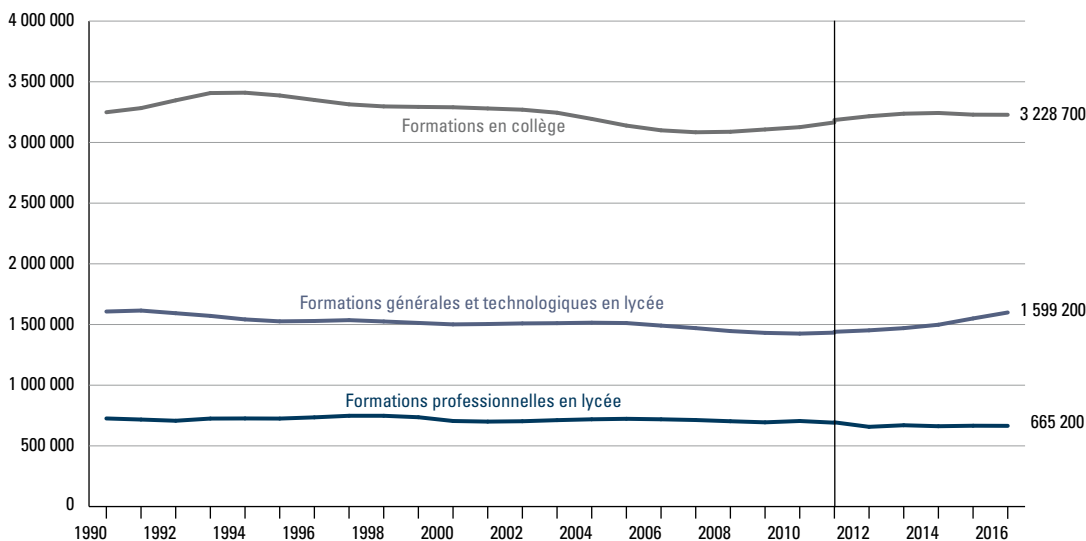
1. Voir « Définitions ».

2. À partir de la rentrée 1995, les formations professionnelles en lycée incluant les formations complémentaires et les préparations diverses de niveau IV et V.

3. En 1990, l'enseignement adapté inclut les effectifs des EREA, quelle que soit la formation dispensée.

© DEFP

2 Évolution des effectifs d'élèves du second degré



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 5 579 400 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 9 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à 0,4 % pour l'académie de Corse (1).

En 2016, le nombre d'élèves inscrits dans une formation du second degré est en hausse dans la quasi-totalité des académies de France métropolitaine. Seules trois académies (Caen, Dijon et Paris) voient leurs effectifs diminuer. La baisse la plus marquée est à Caen (0,4 %). À l'inverse, cinq académies (Nantes, Versailles, Créteil, Lyon et la Corse) constatent une hausse de plus de 1,3 %.

Dans les DOM, les effectifs de la Guadeloupe et de la Martinique continuent à diminuer. Les effectifs de Mayotte sont toujours en forte hausse (+2 400 élèves, soit +6,3 %).

En 2016, la part du secteur public est stable au niveau national. Les établissements publics accueillent 78,2 % des élèves en France métropolitaine. Dans les DOM, cette part est de 92,5 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle est plus faible dans les académies de Rennes, Nantes ou Paris, où six élèves sur dix fréquentent un établissement public. À l'inverse, la très grande majorité des élèves (environ neuf sur dix) fréquentent un établissement public dans les DOM, en Corse ou dans l'académie de Limoges.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECOND DEGRÉ - Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges, les lycées et les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA). Pour le détail des formations, voir 4.1.

AVERTISSEMENT

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Effectifs d'élèves du second degré par département et académie à la rentrée 2016

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Allier	21 669	2 604	24 273	89,3
Cantal	8 108	1 534	9 642	84,1
Haute-Loire	10 741	7 624	18 365	58,5
Puy-de-Dôme	39 382	9 231	48 613	81,0
Clermont-Ferrand	79 900	20 993	100 893	79,2
Ardèche	17 876	9 509	27 385	65,3
Drôme	32 574	9 990	42 564	76,5
Haute-Savoie	89 119	19 966	109 085	81,7
Isère	30 026	5 398	35 424	84,8
Savoie	48 548	17 621	66 169	73,4
Grenoble	218 143	62 484	280 627	77,7
Ain	43 249	8 835	52 084	83,0
Loire	45 140	17 601	62 741	71,9
Rhône	105 367	51 447	156 814	67,2
Lyon	193 756	77 883	271 639	71,3
Auvergne-Rhône-Alpes	491 799	161 360	653 159	75,3
Doubs	37 139	6 581	43 720	84,9
Haute-Saône	17 498	4 100	21 598	81,0
Jura	16 203	2 036	18 239	88,8
Territoire de Belfort	9 929	2 341	12 270	80,9
Besançon	80 769	15 058	95 827	84,3
Côte-d'Or	33 592	7 816	41 408	81,1
Nièvre	13 324	1 941	15 265	87,3
Saône-et-Loire	37 031	5 443	42 474	87,2
Yonne	23 350	2 981	26 331	88,7
Dijon	107 297	18 181	125 478	85,5
Bourgogne-Franche-Comté	188 066	33 239	221 305	85,0
Côtes-d'Armor	31 964	15 884	47 848	66,8
Finistère	41 442	32 025	73 467	56,4
Ille-et-Vilaine	55 806	36 544	92 350	60,4
Morbihan	30 277	30 711	60 988	49,6
Rennes	159 489	115 164	274 653	58,1
Bretagne	159 489	115 164	274 653	58,1
Cher	19 567	2 248	21 815	89,7
Eure-et-Loir	31 007	5 721	36 728	84,4
Indre	14 647	1 420	16 067	91,2
Indre-et-Loire	39 780	8 806	48 586	81,9
Loiret	21 341	4 050	25 391	84,0
Loir-et-Cher	50 562	8 247	58 809	86,0
Orléans-Tours	176 904	30 492	207 396	85,3
Centre-Val de Loire	176 904	30 492	207 396	85,3
Corse-du-Sud	9 605	624	10 229	93,9
Haute-Corse	10 596	724	11 320	93,6
Corse	20 201	1 348	21 549	93,7
Meurthe-et-Moselle	48 535	9 601	58 136	83,5
Meuse	12 616	1 910	14 526	86,9
Moselle	70 402	13 424	83 826	84,0
Vosges	25 727	4 309	30 036	85,7
Nancy-Metz	157 280	29 244	186 524	84,3
Ardennes	19 356	2 712	22 068	87,7
Aube	20 703	4 377	25 080	82,5
Haute-Marne	36 392	10 489	46 881	77,6
Marne	11 859	1 772	13 631	87,0
Reims	88 310	19 350	107 660	82,0
Bas-Rhin	76 681	12 030	88 711	86,4
Haut-Rhin	50 499	11 056	61 555	82,0
Strasbourg	127 180	23 086	150 266	84,6
Grand Est	372 770	71 680	444 450	83,9
Aisne	40 271	6 476	46 747	86,1
Oise	62 613	10 687	73 300	85,4
Somme	37 104	10 815	47 919	77,4
Amiens	139 988	27 978	167 966	83,3
Nord	160 578	76 666	237 244	67,7
Pas-de-Calais	109 562	21 551	131 113	83,6
Lille	270 140	98 217	368 357	73,3
Hauts-de-France	410 128	126 195	536 323	76,5
Seine-et-Marne	118 171	16 521	134 692	87,7
Seine-Saint-Denis	122 896	18 478	141 374	86,9
Val-de-Marne	92 908	17 401	110 309	84,2
Créteil	333 975	52 400	386 375	86,4
Paris	105 172	59 793	164 965	63,8
Essonne	109 525	26 744	136 269	80,4
Hauts-de-Seine	103 114	16 134	119 248	86,5
Val-d'Oise	95 299	31 803	127 102	75,0
Yvelines	100 408	17 616	118 024	85,1
Versailles	408 346	92 297	500 643	81,6
Île-de-France	847 493	204 490	1 051 983	80,6

Départements, académies et régions académiques	Public	Privé	Pu + Pr	% Public
Calvados	44 209	13 445	57 654	76,7
Manche	29 926	8 971	38 897	76,9
Orne	17 044	4 819	21 863	78,0
Caen	91 179	27 235	118 414	77,0
Eure	45 867	5 601	51 468	89,1
Seine-Maritime	89 119	19 611	108 730	82,0
Rouen	134 986	25 212	160 198	84,3
Normandie	226 165	52 447	278 612	81,2
Dordogne	24 600	3 459	28 059	87,7
Gironde	102 196	23 266	125 462	81,5
Landes	27 181	3 122	30 303	89,7
Lot-et-Garonne	20 863	3 754	24 617	84,8
Pyrénées-Atlantiques	37 146	16 487	53 633	69,3
Bordeaux	211 986	50 088	262 074	80,9
Corrèze	14 772	3 099	17 871	82,7
Creuse	7 271		7 271	100,0
Haute-Vienne	24 258	2 648	26 906	90,2
Limoges	46 301	5 747	52 048	89,0
Charente	21 486	3 948	25 434	84,5
Charente-Maritime	42 469	4 982	47 451	89,5
Deux-Sèvres	23 190	6 396	29 586	78,4
Yonne	27 819	6 081	33 900	82,1
Poitiers	114 964	21 407	136 371	84,3
Nouvelle-Aquitaine	373 251	77 242	450 493	82,9
Aude	24 239	3 192	27 431	88,4
Gard	47 625	13 227	60 852	78,3
Hérault	75 747	14 234	89 981	84,2
Lozère	3 671	2 762	6 433	57,1
Pyrénées-Orientales	31 158	6 526	37 684	82,7
Montpellier	182 440	39 941	222 381	82,0
Ariège	10 328	1 305	11 633	88,8
Aveyron	12 975	6 655	19 630	66,1
Gers	87 475	16 150	103 625	84,4
Haute-Garonne	11 801	2 375	14 176	83,2
Hautes-Pyrénées	10 485	1 463	11 948	87,8
Lot	14 870	3 210	18 080	82,2
Tarn	24 245	6 167	30 412	79,7
Tarn-et-Garonne	17 258	3 752	21 010	82,1
Toulouse	189 437	41 077	230 514	82,2
Occitanie	371 877	81 018	452 895	82,1
Loire-Atlantique	71 690	47 283	118 973	60,3
Maine-et-Loire	37 604	31 671	69 275	54,3
Mayenne	15 795	10 116	25 911	61,0
Sarthe	37 187	10 803	47 990	77,5
Vendée	25 747	28 426	54 173	47,5
Nantes	188 023	128 299	316 322	59,4
Pays de la Loire	188 023	128 299	316 322	59,4
Alpes-de-Haute-Provence	12 277	861	13 138	93,4
Bouches-du-Rhône	10 024	1 003	11 027	90,9
Hautes-Alpes	128 404	40 301	168 705	76,1
Vaucluse	39 288	10 369	49 657	79,1
Aix-Marseille	189 993	52 534	242 527	78,3
Alpes-Maritimes	70 675	14 619	85 294	82,9
Var	69 122	10 779	79 901	86,5
Nice	139 797	25 398	165 195	84,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	329 790	77 932	407 722	80,9
France métropolitaine	4 155 956	1 160 906	5 316 862	78,2
Guadeloupe	42 754	5 023	47 777	89,5
Guyane	32 149	2 699	34 848	92,3
Martinique	94 316	7 667	101 983	92,5
Mayotte	32 624	4 016	36 640	89,0
La Réunion	41 037	207	41 244	99,5
DOM	242 880	19 612	262 492	92,5
France métr. + DOM	4 398 836	1 180 518	5 579 354	78,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvriers, de retraités ou d'inactifs (36%). Cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans les formations professionnelles en lycée (53,6%) et à plus de sept sur dix dans l'enseignement adapté (72,2%) (1).

La part des lycéens de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le cycle général et technologique et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le cycle professionnel. C'est aussi le cas, dans une moindre mesure, des enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales, cadres, enseignants) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (respectivement 34,8% et 17,2%). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,8%).

D'une façon générale, la structure sociale des établissements privés est tirée vers le haut. En effet, les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (38% de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, de professeurs des écoles, contre 20,5% dans le public) (2). De même, les élèves issus des catégories sociales défavorisées y sont sous-représentés (19% d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,9% dans les établissements publics).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les élèves du second degré selon l'origine sociale à la rentrée 2016, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	Professions libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
6 ^e à 3 ^e	1,8	10,5	18,5	12,7	3,3
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	1,2	7,0	6,8	7,9	1,1
Segpa	1,0	5,9	1,9	5,3	0,2
Total formations en collège	1,8	10,4	18,0	12,5	3,2
Seconde générale et technologique	1,6	11,1	24,4	14,1	4,3
Première et terminale générales	1,8	11,1	29,3	14,3	5,5
Première et terminale technologiques	1,5	11,3	15,0	14,3	2,2
ULIS en lycée général et technologique	1,9	8,0	17,9	13,6	4,9
Total formations GT en lycée	1,7	11,2	25,0	14,2	4,5
CAP	0,8	6,8	3,8	7,5	0,6
Bac pro, BMA	1,2	9,5	6,9	11,0	0,9
ULIS en lycée professionnel	1,6	6,9	8,2	7,6	1,4
Autres niveaux IV et V	1,6	7,8	7,6	10,9	1,3
Total formations professionnelles en lycée	1,1	9,0	6,4	10,4	0,9
Ensemble	1,7	10,5	18,7	12,7	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves (4)
6 ^e à 3 ^e	17,1	26,0	1,1	8,9	100,0	3 196 316
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	15,8	35,3	1,8	23,1	100,0	32 377
Segpa	13,6	42,6	1,7	27,8	100,0	86 314
Total formations en collège	17,0	26,5	1,1	9,5	100,0	3 315 007
Seconde générale et technologique	16,8	20,3	1,7	5,8	100,0	562 870
Première et terminale générales	15,5	16,1	2,1	4,3	100,0	751 900
Première et terminale technologiques	19,0	26,4	2,5	7,7	100,0	284 215
ULIS en lycée général et technologique	14,2	21,0	5,6	13,0	100,0	172
Total formations GT en lycée	16,6	19,4	2,0	5,4	100,0	1 599 157
CAP	16,5	37,9	2,5	23,4	100,0	115 407
Bac pro, BMA	19,0	35,7	2,6	13,3	100,0	537 898
ULIS en lycée professionnel	15,6	35,4	3,2	19,9	100,0	3 915
Autres niveaux IV et V	20,1	29,1	3,4	18,3	100,0	7 970
Total formations professionnelles en lycée	18,6	36,0	2,6	15,0	100,0	665 190
Ensemble	17,1	25,5	1,6	8,9	100,0	5 579 354

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Non compris les professeurs.
2. Non compris les instituteurs.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (3 % des effectifs).

© DEPP

2 Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée à la rentrée 2016, en % (1).

	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
6 ^e à 3 ^e	20,0	12,5	27,1	40,4	100,0	37,8	14,6	28,8	18,8	100,0
ULIS en collège, DIMA, dispositifs relais	7,1	7,6	22,4	62,8	100,0	22,6	11,8	30,7	34,9	100,0
Segpa	2,1	5,1	19,8	72,9	100,0	7,6	9,4	28,9	54,1	100,0
Total formations en collège	19,3	12,2	26,9	41,6	100,0	37,5	14,6	28,9	19,0	100,0
Seconde générale et technologique	27,2	14,5	27,3	30,9	100,0	47,2	14,7	25,7	12,4	100,0
Première et terminale générales	33,9	15,3	26,0	24,7	100,0	52,2	14,0	23,7	10,2	100,0
Première et terminale technologiques	17,0	14,4	29,6	39,0	100,0	31,7	17,2	31,1	20,1	100,0
ULIS en lycée général et technologique	20,0	18,2	20,0	41,8	100,0	32,7	7,7	28,8	30,8	100,0
Total formations GT en lycée	28,4	14,9	27,1	29,6	100,0	47,5	14,7	25,5	12,4	100,0
CAP	4,0	6,6	22,1	67,2	100,0	10,2	12,9	31,3	45,6	100,0
Bac pro, BMA	7,2	10,3	27,3	55,2	100,0	16,2	15,5	33,7	34,6	100,0
ULIS en lycée professionnel	8,2	7,3	22,3	62,2	100,0	21,0	11,0	26,9	41,1	100,0
Autres niveaux IV et V	9,8	11,2	28,1	50,9	100,0	10,4	11,9	30,6	47,1	100,0
Total formations professionnelles en lycée	6,7	9,6	26,4	57,2	100,0	15,4	15,0	33,3	36,3	100,0
Ensemble	20,5	12,7	26,9	39,9	100,0	38,0	14,7	28,4	19,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».
- Lecture** : 40,4 % des élèves de 6^e à la 3^e scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 87,6% des élèves de sixième sont âgés de 11 ans (âge théorique d'entrée des élèves au collège), 2,8% sont en avance, 9,4% en retard d'un an et 0,3% en retard d'au moins deux ans (1). La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 80,4% dans ce cas en classe de troisième. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

La diminution du redoublement s'est fortement amplifiée en 2016. Le redoublement est désormais peu fréquent de la sixième à la quatrième. Plus précisément, le taux de redoublement s'établit à 0,5% en sixième, 0,4% en cinquième, 0,5% en quatrième et 2,2% en troisième (2). Cette tendance à la baisse du redoublement, notamment en sixième et quatrième, est particulièrement marquée depuis le début des années 2000. En effet, en sixième, le taux de redoublement est passé de 9,4% en 2000 à 0,5% en 2016. Dans la même période, il a diminué de 4,6 points en cinquième, de 7,8 points en quatrième et de 4,4 points en troisième. La proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance continue de progresser, grâce aux baisses successives des redoublements au collège, ajoutées à celles connues dans le primaire.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2015, 65,7% se sont orientés, à la rentrée 2016, vers la voie générale et technologique et 23,1% vers la voie professionnelle. Les orientations en cycle général et technologique continuent de progresser. Par ailleurs, 2,2% des élèves de troisième ont redoublé et 9% sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les ULIS sont répartis dans différents cycles de formation (ULIS en collège et lycée) alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés dans les formations en collège.

DIMA - Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

DISPOSITIFS RELAIS - Ces dispositifs permettent un accueil temporaire adapté des collégiens en risque de marginalisation scolaire ; ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves âgés de 11 ans à la rentrée 2016 sont nés durant l'année 2005.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, et ceux qui arrêtent leurs études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Répartition des élèves des formations en collège selon l'âge et le sexe à la rentrée 2016

		Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2015 (%)
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	14 385	6 688	7 890	3 607	22 275	2,8	2,8
	<i>11 ans</i>	<i>549 223</i>	<i>275 167</i>	<i>159 793</i>	<i>78 649</i>	<i>709 016</i>	<i>87,6</i>	<i>85,9</i>
	12 ans	64 766	27 747	11 231	4 419	75 997	9,4	10,8
	13 ans ou plus	1 971	867	544	213	2 515	0,3	0,5
	Total	630 345	310 469	179 458	86 888	809 803	100,0	100,0
Cinquième	11 ans ou moins	14 646	7 029	8 164	3 718	22 810	2,9	2,9
	<i>12 ans</i>	<i>533 561</i>	<i>268 032</i>	<i>153 365</i>	<i>76 043</i>	<i>686 926</i>	<i>85,9</i>	<i>84,1</i>
	13 ans	72 223	31 093	14 045	5 482	86 268	10,8	12,4
	14 ans ou plus	2 513	1 048	755	249	3 268	0,4	0,6
	Total	622 943	307 202	176 329	85 492	799 272	100,0	100,0
Quatrième	12 ans ou moins	15 397	7 448	8 121	3 821	23 518	3,0	3,1
	<i>13 ans</i>	<i>515 641</i>	<i>261 434</i>	<i>146 928</i>	<i>73 534</i>	<i>662 569</i>	<i>84,1</i>	<i>82,1</i>
	14 ans	80 515	34 717	15 992	6 355	96 507	12,3	14,0
	15 ans ou plus	4 038	1 665	912	354	4 950	0,6	0,8
	Total	615 591	305 264	171 953	84 064	787 544	100,0	100,0
Troisième	13 ans ou moins	16 175	7 881	8 508	4 034	24 683	3,1	3,1
	<i>14 ans</i>	<i>501 496</i>	<i>255 068</i>	<i>141 314</i>	<i>71 697</i>	<i>642 810</i>	<i>80,4</i>	<i>78,3</i>
	15 ans	99 672	43 117	22 669	9 163	122 341	15,3	17,2
	16 ans ou plus	8 089	3 465	1 774	734	9 863	1,2	1,4
	Total	625 432	309 531	174 265	85 628	799 697	100,0	100,0
ULIS en collège (1)	12 ans ou moins	7 570	2 742	798	299	8 368	26,6	25,3
	13 ans	7 151	2 610	810	310	7 961	25,3	26,6
	14 ans	6 877	2 550	712	264	7 589	24,1	24,5
	15 ans ou plus	6 755	2 552	819	346	7 574	24,1	23,7
	Total	28 353	10 454	3 139	1 219	31 492	100,0	100,0
DIMA, dispositifs relais	14 ans ou moins	15	1	37	8	52	5,9	5,6
	15 ans	521	160	185	50	706	79,8	78,3
	16 ans ou plus	59	20	68	22	127	14,4	16,1
	Total	595	181	290	80	885	100,0	100,0
	Total formation en collège	2 523 259	1 243 101	705 434	343 371	3 228 693		

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

1. Les ULIS scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence

© DEPP

2 Évolution des taux de redoublement et de passage dans les établissements du MEN

	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Redoublements										
Sixième	9,4	7,2	3,8	3,2	3,2	3,0	2,2	2,2	1,5	0,5
Cinquième	5,0	3,6	2,2	1,8	1,8	1,7	1,2	1,3	0,9	0,4
Quatrième	8,8	6,3	3,5	2,9	2,9	2,6	1,8	1,8	1,3	0,5
Troisième	6,6	6,1	4,8	4,2	4,2	3,9	3,5	3,4	3,0	2,2
Passages										
Sixième - cinquième	90,0	92,7	95,0	95,5	95,6	95,8	96,7	96,7	97,4	98,3
Cinquième - quatrième	92,9	94,6	95,8	96,2	96,2	96,6	97,3	97,1	97,8	98,2
Quatrième - troisième	88,1	91,4	93,8	94,4	94,4	95,1	96,1	96,1	96,8	97,8
Troisième - seconde GT	56,7	56,6	59,2	59,5	59,3	60,3	62,2	63,1	64,6	65,7
Troisième - formations pro en lycée	26,3	26,8	24,7	24,5	24,4	24,4	24,2	24,1	23,3	23,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

Lecture : 23,1 % des élèves scolarisés en troisième en 2015 ont poursuivi leurs études en formations professionnelles en lycée à la rentrée 2016.

© DEPP

DÉFINITIONS

DEPUIS LA RENTRÉE 1995 jusqu'à la rentrée 2014, les effectifs des formations professionnelles en lycée ont diminué de 66 800 élèves à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte et hors ULIS. Par la suite, le nombre d'élèves inscrits se stabilise (+0,1% en 2015), puis connaît un léger recul (-0,3% en 2016) (1).

À la rentrée 2016, le nombre de préparations au CAP en deux ans diminue (-1 700 élèves). Cette baisse, engagée à la rentrée 2010 (-6,7% à champ constant entre 2010 et 2016), fait suite à une période de hausse de plus de quinze ans (+65,6% entre 1995 et 2010).

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années 1980. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième en 2008 (2). Le report des effectifs du BEP, où il ne reste plus aucun élève inscrit depuis la rentrée 2012, a ainsi permis à ceux du baccalauréat professionnel de passer de moins de 200 000 élèves en 2005 à plus de 500 000 en 2016 (+344 200 élèves à champ constant).

La répartition des spécialités de formation entre le secteur des services et celui de la production reste la même que les années précédentes, avec une part des spécialités de la production proche du niveau atteint vingt ans auparavant (44,4% en 2016, 44,7% en 1995) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.41 ; 15.45 ; 14.42 ; 13.34 ; 12.25.

1 Évolution des effectifs de formations professionnelles en lycée

	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2014	2015	2016
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 333	6 340	6 340	5 729	5 324	4 877	4 715
CAP 2 ans										
CAP 1 ^{re} année	22 799	34 841	49 141	63 149	61 990	62 779	62 474	61 269	60 213	59 202
CAP 2 ^e année	19 593	28 521	40 360	53 639	52 450	53 131	52 614	52 645	52 158	51 490
Total CAP 2 ans	42 392	63 362	89 501	116 788	114 440	115 910	115 088	113 914	112 371	110 692
CAP 3 ans	28 424	8 730	593	189						
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	27 131						
Terminale BEP (1)	235 216	220 397	209 163	27 958	26 243	26 339				
Total BEP	480 767	445 256	427 781	55 089	26 243	26 339				
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	167 354	189 300	190 026	188 285	185 725	185 641	183 014
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	207 971	161 405	162 019	186 810	181 211	182 490	183 163
Terminale professionnelle (2)	76 783	83 107	88 916	141 949	183 395	184 063	151 573	168 038	169 664	171 721
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	517 274	534 100	536 108	526 668	534 974	537 795	537 898
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 680	6 533	6 546	6 592	5 335	5 166	4 828
ULIS en cycle professionnel (3)									3 666	3 915
Autres formations de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	3 183	3 418	3 418	3 463	3 444	3 118	3 142
Total formations professionnelles en lycée	725 301	705 361	723 953	705 536	691 074	694 661	657 540	662 991	666 993	665 190

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

1. Y compris BEP 1 an.

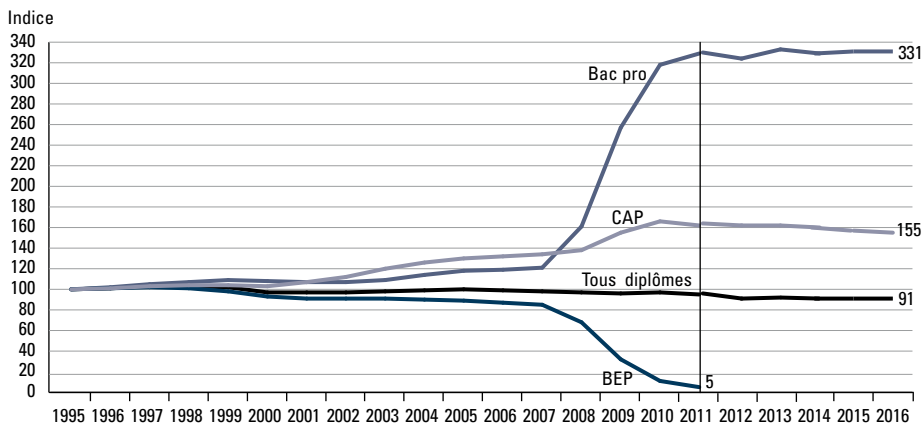
2. Y compris les bacs pro en 1 an.

3. Les effectifs d'inscrits en ULIS ne peuvent être déclinés par niveau qu'à partir de la rentrée 2015. Jusqu'en 2014, ils étaient tous regroupés en collège.

Note : la réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{me} BEP à partir de la rentrée 2011.

© DEPP

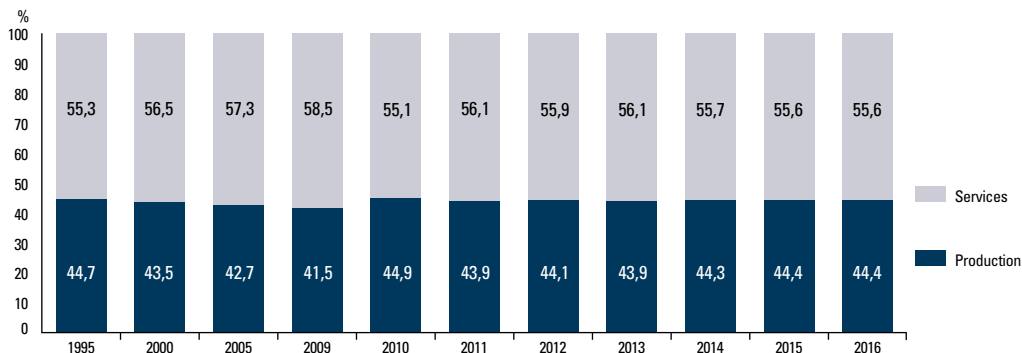
2 Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé, base 100 en 1995.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la répartition des effectifs d'élèves de formations professionnelles en lycée selon le secteur de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, 665 200 élèves sont inscrits dans une formation scolaire professionnelle au sein d'un lycée relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (hors apprentissage). Les formations au CAP rassemblent 17,3 % des élèves des formations professionnelles en lycée, contre 80,9 % pour ceux inscrits dans le cursus conduisant au baccalauréat professionnel (1).

À la rentrée 2016, 79,6 % des élèves des formations professionnelles en lycée sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie peu selon la formation : 80,2 % pour les préparations au CAP et 79,4 % pour les préparations au baccalauréat professionnel (2). Contrairement aux formations générales et technologiques en lycée, les garçons sont plus nombreux que les filles : 382 500 garçons (57,5 %) pour 282 700 filles (1). Ils sont surreprésentés à la fois dans les préparations au CAP (59,3 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (57,5 %).

Les diplômes professionnels se préparent également par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.22 et chapitre 5).

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, les élèves inscrits en formation professionnelle sont souvent en retard. En première année de CAP en deux ans, 75,1 % des élèves sont en retard d'un an ou plus. En seconde professionnelle, ce taux est de 45,8 % (1).

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins est passée de 25,5 % en 2005 à 48,7 % en 2016 pour les classes d'entrée en cycle professionnel (première année de CAP, seconde professionnelle) (3). En particulier, plus d'un élève sur deux entre désormais en seconde professionnelle « à l'heure ». Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements lors de la scolarité élémentaire et dans les formations de collège, favorisant ainsi la fluidité des parcours. À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés (1).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

FORMATIONS PROFESSIONNELLES EN LYCÉE - Les formations professionnelles sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents (LPO) et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Elles comprennent les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Entre les rentrées 2008 et 2012, la voie professionnelle a connu une mutation importante. Le parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans a été abandonné au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, rentré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique en formation professionnelle au lycée est de 15 ans.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

MC - Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme

BMA - Brevet des métiers d'art.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée alors qu'ils étaient auparavant tous comptabilisés en collège.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves de formations professionnelles au lycée par âge et par sexe à la rentrée 2016

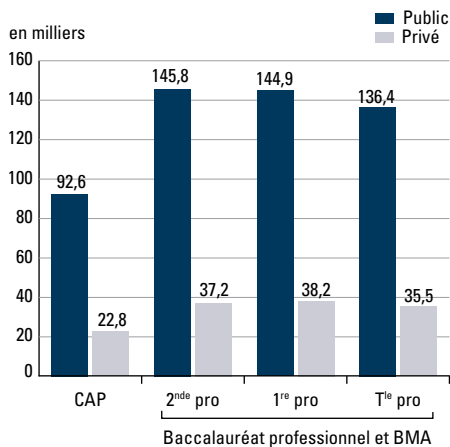
		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%
CAP en 1 an	<i>17 ans et moins</i>	155	108	263	61	166	227	490	10,4
	18 ans	342	239	581	96	495	591	1 172	24,9
	19 ans et plus	537	415	952	298	1 803	2 101	3 053	64,8
	Total	1 034	762	1 796	455	2 464	2 919	4 715	100,0
CAP en 2 ans : 1^{re} année	<i>15 ans et moins</i>	7 204	4 210	11 414	1 558	1 819	3 377	14 791	25,0
	16 ans	17 979	10 368	28 347	2 236	2 305	4 541	32 888	55,6
	17 ans et plus	6 138	2 915	9 053	1 257	1 213	2 470	11 523	19,5
	Total	31 321	17 493	48 814	5 051	5 337	10 388	59 202	100,0
CAP en 2 ans : 2^e année	<i>16 ans et moins</i>	5 276	3 483	8 759	1 176	1 614	2 790	11 549	22,4
	17 ans	14 307	8 773	23 080	1 953	2 194	4 147	27 227	52,9
	18 ans et plus	6 643	3 488	10 131	1 261	1 322	2 583	12 714	24,7
	Total	26 226	15 744	41 970	4 390	5 130	9 520	51 490	100,0
Bac pro : seconde pro	<i>15 ans et moins</i>	49 323	32 077	81 400	8 770	9 031	17 801	99 201	54,2
	16 ans	32 476	20 724	53 200	7 534	6 752	14 286	67 486	36,9
	17 ans et plus	6 892	4 330	11 222	2 455	2 650	5 105	16 327	8,9
	Total	88 691	57 131	145 822	18 759	18 433	37 192	183 014	100,0
Bac pro/BMA : première pro	<i>16 ans et moins</i>	43 082	30 155	73 237	7 582	8 667	16 249	89 486	48,9
	17 ans	31 832	21 047	52 879	7 381	7 432	14 813	67 692	37,0
	18 ans et plus	11 554	7 275	18 829	3 516	3 640	7 156	25 985	14,2
	Total	86 468	58 477	144 945	18 479	19 739	38 218	183 163	100,0
Bac pro/BMA : terminale pro	<i>17 ans et moins</i>	35 662	26 215	61 877	6 313	7 619	13 932	75 809	44,1
	18 ans	30 943	21 229	52 172	6 816	7 353	14 169	66 341	38,6
	19 ans et plus	13 577	8 739	22 316	3 541	3 714	7 255	29 571	17,2
	Total	80 182	56 183	136 365	16 670	18 686	35 356	171 721	100,0
Mentions complémentaires (MC)	Total	1 868	1 812	3 680	361	787	1 148	4 828	
Autres formations de niveaux IV et V	Total	231	2 379	2 610	92	440	532	3 142	
ULIS en cycle professionnel	Total	1 829	1 272	3 101	426	388	814	3 915	
Total		317 850	211 253	529 103	64 683	71 404	136 087	665 190	

► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

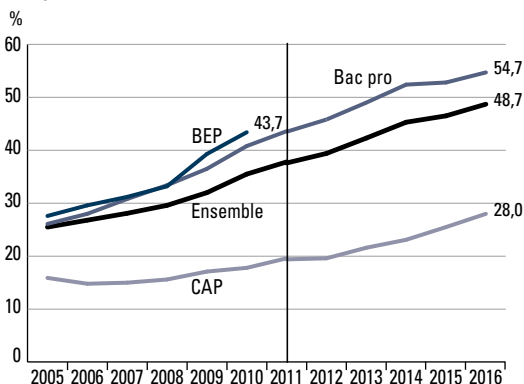
2 Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2016, en milliers.



► Champ : France métropolitaine + DOM, MEN.

© DEPP

3 Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en formation professionnelle, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEPP

DÉFINITIONS

SUITE À LA RÉFORME de la voie professionnelle, l'orientation en lycée professionnel en fin de classe de troisième se fait soit vers une seconde professionnelle, soit vers une première année de CAP en deux ans. À la rentrée 2016, près d'un quart des élèves de troisième générale a intégré la voie professionnelle sous statut scolaire : 19,4% en seconde professionnelle et 3,7% en première année de CAP (1). Les passages vers la voie professionnelle après une classe de troisième générale ont tendance à baisser depuis 2010 : de 25,8% en 2010 à 23,1% en 2016. En revanche, la poursuite d'études vers le CAP des élèves issus de troisième de Segpa a globalement progressé sur l'ensemble de la période passant de 58,4% en 2010 à 62,3% en 2016, même si elle semble stagner ces dernières années.

L'origine scolaire des élèves de CAP est plus diversifiée que celle de seconde professionnelle. Les élèves issus de troisième générale constituent seulement 56,3% de ceux qui intègrent un CAP en deux ans et 87,8% des élèves scolarisés en seconde professionnelle (2). Parallèlement, un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (26,3%).

Les taux de redoublement restent faibles en lycée professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années (3).

Les sorties en première année de voie professionnelle restent fréquentes : en 2016, elles concernent près d'un élève sur cinq en CAP et un sur dix en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MEN incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères. À la rentrée 2016, ces sorties sont restées stables en première année de CAP et en seconde professionnelle. En revanche, les sorties en fin de première professionnelle sont en baisse significative (-0,4 point) à la rentrée 2016.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDE BEP - Première année de BEP en 2 ans.

TERMINALE BEP - Seconde année de BEP en 2 ans.

BAC PRO EN 3 ANS - Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui restent scolarisés dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Parmi les élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, proportion de ceux qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, ceux qui s'orientent vers une formation en alternance et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Évolution des principaux passages en première année de cycle professionnel, en %.

Passages	2005	2008	2009	2010	2011 (1)	2012	2013	2014	2015	2016
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans										
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,9	5,0	4,8	4,7	4,6	4,1	4,0	3,8	3,7
3 ^e Segpa - 1CAP2	42,9	49,7	53,9	58,4	56,9	59,3	61,7	62,6	62,5	62,3
Vers 2^{de} BEP (2)										
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	15,4	3,3	3,0						
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	1,6	0,5	0,4						
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)										
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	7,0	17,4	18,0	20,7	20,6	20,1	20,0	19,5	19,4
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3	2,1	1,8	1,6	1,4	1,3

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Les passages pour France métr. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

2. La réforme de la voie professionnelle a conduit à l'extinction des entrées en 2^{de} BEP à partir de la rentrée 2011.

Lecture : 3,7 % des élèves inscrits en 3^e en 2015 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2016.

2 Répartition des élèves en début de cycle professionnel en 2016 selon l'origine scolaire, en %.

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3 ^e (hors Segpa)	56,3	87,8
3 ^e Segpa	26,3	0,4
2 ^{de} GT	1,4	4,2
Redoublants	4,2	3,5
Autres formations pro en lycée	4,7	1,7
ULIS, DIMA, dispositifs relais	3,7	0,3
Autres	3,4	2,1
Total	100,0	100,0
Effectifs	59 202	183 014

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Lecture : 56,3 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2016 viennent de 3^e hors Segpa.

3 Évolution des redoublements, passages et sorties des établissements du MEN (1), en %.

		2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,6	3,5	3,4	3,7	3,6	3,8	3,5	3,4
	Passage en 2 ^e année	73,3	72,2	71,9	74,0	75,3	75,2	75,6	75,7
	Autres orientations	2,8	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,3	2,3
	Sorties du MEN	20,3	21,8	22,2	19,9	18,8	18,8	18,6	18,6
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,8	4,5	4,6	5,0	4,9	5,2	5,1	5,1
	Passage en bac pro	20,6	19,3	19,6	20,2	20,8	20,6	21,2	21,4
	Autres orientations	9,4	7,8	7,8	6,2	8,1	7,7	7,7	7,3
	Sorties du MEN	65,2	68,4	68,0	68,6	66,2	66,5	66,0	66,2
BMA 2 ans 1^{re} année	Redoublement	2,6	1,2	1,2	2,3	1,8	2,1	2,1	1,7
	Passage en 2 ^e année	84,1	84,8	84,8	86,0	85,8	87,5	88,1	84,0
	Autres orientations	2,0	2,5	2,5	2,1	1,6	0,6	0,6	10,6
	Sorties du MEN	11,3	11,5	11,5	9,6	10,8	9,8	9,2	3,7
BMA 2 ans 2^e année	Redoublement	6,3	5,5	5,5	4,6	5,5	6,0	2,3	3,0
	Autres orientations et sorties du MEN	93,7	94,5	94,5	95,4	94,5	94,0	97,7	97,0
Bac pro 3 ans Seconde pro	Redoublement	4,8	4,7	4,6	4,3	4,0	3,9	3,9	3,3
	Passage en bac pro 3 ans : première pro	78,0	78,7	78,8	81,2	82,6	82,6	83,3	84,0
	Autres orientations	3,0	1,8	1,8	2,5	2,6	2,6	2,6	2,5
	Sorties du MEN	14,2	14,8	14,8	12,0	10,8	10,9	10,2	10,2
Bac pro 3 ans Première pro	Redoublement	2,3	1,9	1,9	2,1	1,7	1,9	1,8	1,5
	Passage en bac pro 3 ans : terminale pro	84,7	84,1	84,2	85,2	86,9	87,0	87,1	87,8
	Autres orientations	0,6	0,5	0,5	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
	Sorties du MEN	12,4	13,5	13,4	11,9	10,6	10,3	10,4	10,0
Bac pro 3 ans Terminale pro	Redoublement		4,2	4,3	6,1	6,1	4,8	6,0	5,9
	Autres orientations et sorties du MEN		95,8	95,7	93,9	93,9	95,2	94,0	94,1

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Compte tenu des faibles effectifs, les évolutions relatives aux BMA doivent être interprétées avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM préparent 115 400 élèves à un CAP (1). En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 53,7% pour la production et de 46,3% pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 54,7% des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services ainsi que « Agroalimentaire, alimentation, cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 65,7% des effectifs inscrits dans les CAP du secteur des services. Elles sont globalement très peu présentes dans les spécialités de la production (moins de 20%). Toutefois, dans ces dernières, les filles se concentrent dans six spécialités (parmi 29) où elles sont par ailleurs majoritaires, notamment dans les domaines du textile et de l'habillement où neuf élèves sur dix sont des filles.

À la rentrée 2016, 537 900 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 57,7% des élèves. Trois spécialités des services regroupent près de la moitié des élèves : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes des services » et « Spécialités sanitaires et sociales ». La spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 13,2% des élèves. Dans les spécialités de la production, 12,1% des élèves de baccalauréat professionnel et BMA sont des filles.

La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est plus forte pour les CAP (29,7%) que pour les baccalauréats professionnels (26,1%). En revanche, dans le secteur de la production, la part du privé est plus importante en baccalauréat professionnel qu'en CAP, mais elle reste bien en deçà des valeurs observées pour les spécialités des services.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2016

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	—	—	2 301	0,4	14,6	6,3
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	986	0,9	16,3	2,7	1 052	0,2	5,1	7,1
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	30	0,0	0,0	3,3	—	—	—	—
211 Productions végétales, cultures spécialisées	465	0,4	3,7	34,0	125	0,0	0,0	32,8
212 Productions animales, élevages spécialisés	—	—	—	—	172	0,0	0,0	11,0
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	48	0,0	0,0	4,2	26	0,0	0,0	0,0
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, etc.	594	0,5	0,0	9,1	336	0,1	1,5	22,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	209	0,2	22,5	52,6	2 746	0,5	9,1	34,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	14 024	12,2	16,7	42,4	19 594	3,6	18,4	35,3
222 Transformations chimiques et apparentées	19	0,0	0,0	31,6	—	—	—	—
223 Métallurgie	765	0,7	19,0	69,5	706	0,1	11,9	46,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	342	0,3	6,4	62,9	690	0,1	16,7	42,3
225 Plasturgie, matériaux composites	226	0,2	4,0	5,8	1 342	0,2	1,9	8,6
227 Énergie, génie climatique	1 948	1,7	10,5	0,7	9 691	1,8	10,3	0,7
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 378	1,2	33,6	2,6	8 384	1,6	13,5	27,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 180	1,0	21,2	1,7	3 565	0,7	9,7	4,2
232 Bâtiment : construction et couverture	2 993	2,6	3,7	2,2	4 045	0,8	3,3	2,2
233 Bâtiment : finitions	6 381	5,5	5,3	7,1	5 154	1,0	6,5	21,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	6 866	5,9	8,8	9,9	12 946	2,4	12,1	8,7
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	550	0,5	0,0	79,3	108	0,0	0,0	88,0
241 Textile	84	0,1	0,0	89,3	—	—	—	—
242 Habillement	2 632	2,3	9,0	89,4	10 360	1,9	10,4	92,8
243 Cuir et peaux	318	0,3	0,0	67,9	713	0,1	0,0	81,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	23 290	4,3	12,7	2,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	451	0,4	2,2	17,5	9 225	1,7	10,0	4,0
252 Moteurs et mécanique auto	5 406	4,7	11,9	2,3	24 775	4,6	10,5	2,9
253 Mécanique aéronautique et spatiale	126	0,1	18,3	11,1	1 990	0,4	15,1	6,6
254 Structures métalliques	7 010	6,1	7,0	2,5	13 175	2,4	6,0	3,1
255 Électricité, électronique	6 990	6,1	11,9	1,2	71 041	13,2	17,0	1,7
Total spécialités de la production	62 021	53,7	11,2	19,2	227 552	42,3	13,1	12,1
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	74 925	13,9	17,9	69,5
311 Transport, manutention, magasinage	3 237	2,8	18,7	8,7	14 893	2,8	14,7	11,6
312 Commerce, vente	18 172	15,7	19,9	54,7	111 389	20,7	25,1	54,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 166	1,0	22,8	44,3	3 119	0,6	14,7	28,8
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	81	0,1	28,4	24,7	5 696	1,1	50,6	51,5
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	67 598	12,6	35,2	91,4
331 Santé	92	0,1	0,0	46,7	2 803	0,5	31,3	56,2
332 Travail social	4 951	4,3	42,7	96,3	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 778	10,2	17,2	76,2	12 051	2,2	15,1	48,7
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	77	0,1	100,0	0,0	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	9 775	8,5	60,5	92,8	10 027	1,9	57,8	99,5
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	68	0,1	55,9	52,9	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 258	1,1	2,0	62,1	2 809	0,5	3,9	68,9
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 731	2,4	42,7	22,5	5 036	0,9	33,5	27,0
Total spécialités des services	53 386	46,3	29,7	65,7	310 346	57,7	26,1	64,8
Ensemble des spécialités	115 407	100,0	19,8	40,7	537 898	100,0	20,6	42,5

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

► Lecture : 46,3 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 29,7 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 65,7 % des élèves en CAP des services sont des filles.

© DEPP

DÉFINITIONS

MISE EN PLACE EN 1992, l'organisation du second cycle général et technologique a connu une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et qui s'est achevée avec le baccalauréat de la session 2014 pour les séries STMG et ST2S. La classe de seconde générale et technologique (GT) a été réaffirmée comme étant une « classe de détermination ».

À la rentrée 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, les formations générales et technologiques en lycée comptent 1 599 200 élèves (1). Les séries générales accueillent sept élèves de terminale sur dix et les séries technologiques trois sur dix. Entre 1994 et 2003, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STMG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Depuis 2004, la tendance s'inverse au profit de la voie générale; cela s'explique, pour l'essentiel, par la hausse de la série S (2). À la rentrée 2016, la série littéraire regroupe 11,5% des élèves de terminale, la part de la série S, quoiqu'en baisse de 0,6 point par rapport à la rentrée 2015, demeure supérieure à un tiers (37,6%), celle de la série ES, en augmentation de 0,9 point, dépasse le cinquième (23,9%). Par ailleurs, 8,1% des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI2D et STL) et 18,9% dans les autres séries technologiques (essentiellement STMG et ST2S).

Pour l'ensemble des formations générales et technologiques en lycée, les filles, globalement majoritaires (53,7%), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (79,2% en terminale L) et tertiaires (51,0% en terminale STMG, 88,2% en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (41,3% dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI2D et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (46,5% pour la série S, 7,0% pour la série STI2D et 57,3% pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont deux fois plus nombreuses en terminale S (88 200) qu'en terminale L (45 800) (1).

Au sein de l'enseignement général et technologique, les élèves en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) sont au nombre de 172, dont 40,1% de filles (1).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

SECONDES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES - En classe de seconde GT de détermination, la réforme de 2010 instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs. Il existe par ailleurs des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :
 - S : Scientifique ;
 - ES : Économique et sociale ;
 - L : Littéraire.
- des séries technologiques :
 - STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
 - STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
 - STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
 - STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
 - ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
 - STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
 - TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
 - Hôtellerie.

Il existe à la marge des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire. Depuis la rentrée 2015, les effectifs d'inscrits en ULIS sont répartis par niveaux de scolarisation en collège et en lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.41.
- B.O. spécial n° 1 du 4 février 2010.

1 Répartition des élèves de formations générales et technologiques selon le sexe et la série à la rentrée 2016

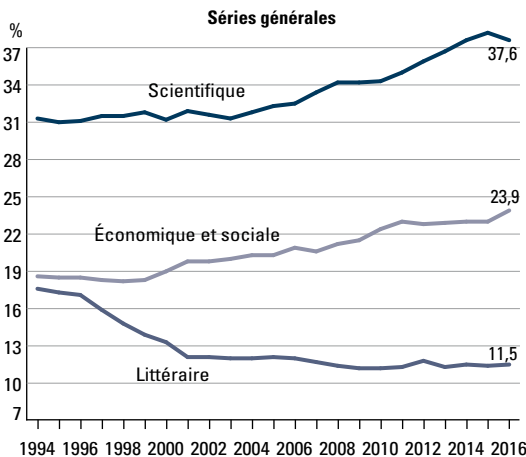
Séries	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Secondes								
GT de détermination	204 283	237 749	442 032	55 858	62 426	118 284	560 316	53,6
Techno TMD et hôtellerie, BT	1 005	1 230	2 235	164	155	319	2 554	54,2
Total secondes	205 288	238 979	444 267	56 022	62 581	118 603	562 870	53,6
Premières								
S	81 162	73 271	154 433	26 234	22 050	48 284	202 717	47,0
ES	37 027	58 985	96 012	12 113	16 904	29 017	125 029	60,7
L	9 473	36 745	46 218	2 050	7 872	9 922	56 140	79,5
ST12D	29 664	2 344	32 008	3 990	263	4 253	36 261	7,2
STL	3 371	4 643	8 014	651	690	1 341	9 355	57,0
STMG	29 441	31 045	60 486	5 536	5 054	10 590	71 076	50,8
ST2S	2 160	15 020	17 180	945	6 220	7 165	24 345	87,2
STD2A	574	1 878	2 452	277	727	1 004	3 456	75,4
TMD	126	147	273	5	6	11	284	53,9
Hôtellerie	1 006	1 247	2 253	204	187	391	2 644	54,2
Brevet de technicien	65	178	243	14	32	46	289	72,7
Total premières	194 069	225 503	419 572	52 019	60 005	112 024	531 596	53,7
Terminales								
S	77 968	68 919	146 887	23 339	19 243	42 582	189 469	46,5
ES	36 858	56 155	93 013	11 848	15 823	27 671	120 684	59,6
L	9 882	37 445	47 327	2 156	8 378	10 534	57 861	79,2
ST12D (1)	26 869	2 067	28 936	3 454	203	3 657	32 593	7,0
STL	3 008	4 182	7 190	593	653	1 246	8 436	57,3
STMG	27 029	28 923	55 952	5 359	4 763	10 122	66 074	51,0
ST2S	1 826	14 451	16 277	884	5 901	6 785	23 062	88,2
STD2A	500	1 760	2 260	242	711	953	3 213	76,9
TMD	105	161	266	4	7	11	277	60,6
Hôtellerie	971	1 182	2 153	176	217	393	2 546	54,9
Brevet de technicien	75	194	269	9	26	35	304	72,4
Total terminales	185 091	215 439	400 530	48 064	55 925	103 989	504 519	53,8
ULIS en série GT	61	55	116	42	14	56	172	40,1
Ensemble	584 509	679 976	1 264 485	156 147	178 525	334 672	1 599 157	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Inclut 12 élèves en terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

© DEPP

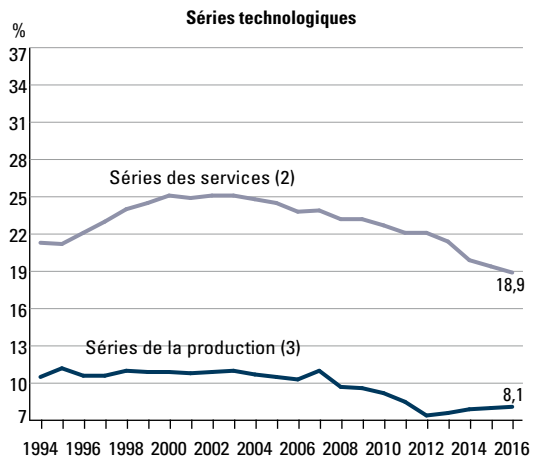
2 Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique hors ULIS, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé (1), MEN.

Lecture : en 2016, 11,5 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.

© DEPP



1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

2. Séries STT/STG/STMG, SMS/ST2S, STD2A, TMD, hôtellerie.

3. Séries STI, ST12D, STL, STAE/STPA/STAV.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES ÉLÈVES SCOLARISÉS dans les formations générales et technologiques (GT) en lycée arrivent très souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (83,1%), à 16 ans en première (79,4%) et à 17 ans en terminale (73,0%), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite (1). Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années 1980, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 (2).

Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège. Mais les taux de redoublement ont également diminué en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992. Cette tendance s'est même amplifiée à la rentrée 2016, notamment en classe de seconde (3). L'augmentation de 0,3 point du redoublement en terminale constatée à la rentrée 2016 s'explique par une réinscription plus fréquente des élèves ayant échoué au baccalauréat.

Le redoublement est désormais plus fréquent en terminale qu'en seconde (5,8% contre 4,3%). Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,1% à se réorienter vers les formations professionnelles en lycée et 3% à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) (3).

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu (1). Les situations particulières (un an d'avance quel que soit le niveau ou deux ans de retard en première ou terminale) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts entre les élèves en retard se sont réduits. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons. Cette différence est davantage marquée en classe terminale, dans la mesure où, à chaque niveau, les filles redoublent en moyenne moins fréquemment que les garçons.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2016 sont nés durant l'année 2001.

L'ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans cette même classe l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale l'année n .

TAUX DE SORTIE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les formations générales et technologiques en lycée : répartition selon le sexe et l'âge à la rentrée 2016

	Public		Privé		Public + Privé		Rappel 2015 (%)
	Effectifs	dont filles	Effectifs	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	16 852	8 197	7 128	3 423	23 980	4,3	4,4
<i>15 ans</i>	<i>370 461</i>	<i>202 872</i>	<i>97 465</i>	<i>52 671</i>	<i>467 926</i>	<i>83,1</i>	<i>81,2</i>
16 ans	51 311	25 207	12 992	6 002	64 303	11,4	13,0
17 ans ou plus	5 643	2 703	1 018	485	6 661	1,2	1,5
Total seconde	444 267	238 979	118 603	62 581	562 870	100,0	100,0
Première							
15 ans ou moins	16 964	8 544	6 919	3 350	23 883	4,5	4,9
<i>16 ans</i>	<i>335 164</i>	<i>184 836</i>	<i>86 875</i>	<i>48 210</i>	<i>422 039</i>	<i>79,4</i>	<i>77,0</i>
17 ans	59 632	28 324	16 257	7 579	75 889	14,3	15,9
18 ans ou plus	7 812	3 799	1 973	866	9 785	1,8	2,2
Total première	419 572	225 503	112 024	60 005	531 596	100,0	100,0
Terminale							
16 ans ou moins	16 579	8 327	6 839	3 449	23 418	4,6	4,7
<i>17 ans</i>	<i>292 537</i>	<i>163 768</i>	<i>75 661</i>	<i>42 475</i>	<i>368 198</i>	<i>73,0</i>	<i>72,0</i>
18 ans	74 896	35 687	18 141	8 499	93 037	18,4	19,1
19 ans ou plus	16 518	7 657	3 348	1 502	19 866	3,9	4,3
Total terminale	400 530	215 439	103 989	55 925	504 519	100,0	100,0
ULIS en formation GT en lycée (1)	116	55	56	14	172	100,0	n.d.
Ensemble	1 264 485	679 976	334 672	178 525	1 599 157		

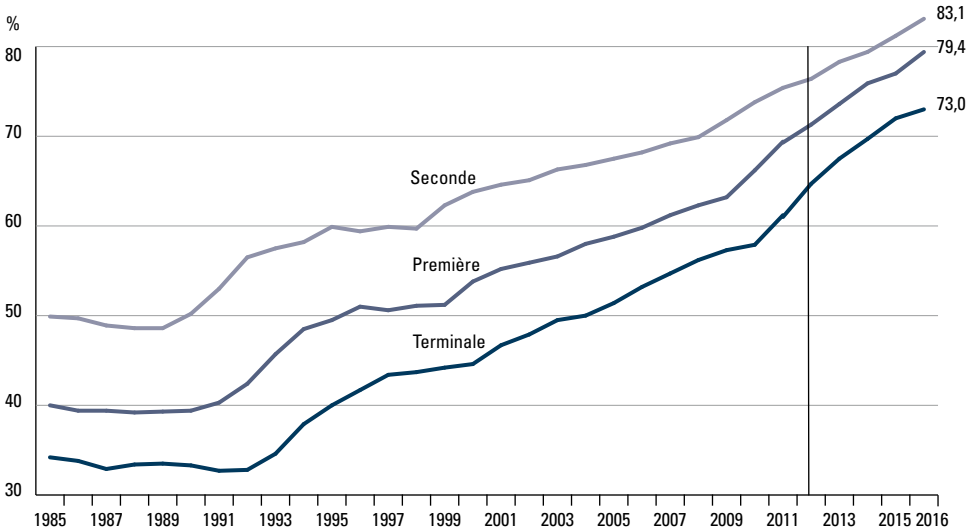
► Champ : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

1. Les élèves des dispositifs ULIS sont scolarisés à tous les niveaux, compte tenu de la faiblesse des effectifs, ils n'ont pas été répartis par âge et par sexe.

Note : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEFP

2 Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Évolution des redoublements, passages, sorties des établissements du MEN, en %.

	1995	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	9,3	9,3	8,8	7,8	7,4	6,7	4,3
Première	8,4	7,6	7,8	5,5	5,5	5,1	4,6	4,1	3,8	3,0
Terminale	17,2	13,3	11,8	8,1	8,2	7,0	5,7	5,7	5,5	5,8
Passages										
Seconde vers formations pro en lycée	3,7	3,7	4,2	3,6	3,6	3,6	3,5	3,3	3,3	3,1
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	83,8	83,7	84,1	85,4	86,0	87,0	89,6
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	91,1	91,1	92,1	92,8	93,5	94,1	94,9
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	3,3	3,3	3,5	3,2	3,2	3,0	3,0
Première	2,1	2,6	2,4	3,0	3,0	2,5	2,3	2,1	1,8	1,9

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 562 900 élèves (France métropolitaine et DOM) (1). Presque tous sont inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) (560 300 élèves, soit 99,5%). Plus de la moitié sont des filles (53,6%), les garçons s'orientant davantage vers l'enseignement professionnel à l'issue de la classe de troisième. L'enseignement privé scolarise 21,1% des élèves de seconde.

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle a vu son achèvement avec le baccalauréat de la session 2014. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 84,5% des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 18,1% pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) (2). Parmi eux, 4,5% suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils (3). Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES + PFEG, concerne 4,5% des élèves, à parts égales pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 31,7% des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 62,9% des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (73,0% d'entre eux), tandis que les filles se répartissent plus équitablement entre ce profil (54,3%) et le profil « lettres, langues et arts » (40,8%). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1% des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

LA CLASSE DE SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE - La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, SES ou PFEG. Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive », « informatique et création numérique ». Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, si elles n'ont pas été prises comme enseignement d'exploration. L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

LES CLASSES DE SECONDE SPÉCIFIQUES - Les classes de seconde spécifiques préparent aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD), « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (BT).

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

ICN - Informatique et création numérique.

ARTS, ENSEIGNEMENT D'EXPLORATION - Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

ARTS, ENSEIGNEMENT FACULTATIF - Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2016

	2 ^{de} GT	2 ^{de} spécifique				Total
		Hôtellerie	TMD	BT		
Public	442 032	1 951	235	49	444 267	
Privé	118 284	283	10	26	118 603	
Ensemble	560 316	2 234	245	75	562 870	
Répartition	99,5	0,4	€	€	100,0	
Part des filles (%)	53,6	54,3	59,6	33,3	53,6	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN

© DEFP

2 Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2016

	Enseignements d'exploration											ICN
	SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Création et innov. techno	Éco. agro	
Effectifs	473 194	101 484	80 912	46 319	169 948	50 793	49 879	16 294	24 362	29 294	226	27 936
%	84,5	18,1	14,4	8,3	30,3	9,1	8,9	2,9	4,3	5,2	€	5,0

	Enseignements d'exploration (2)				Enseignements facultatifs			Effectifs de 2 ^{de} GT
	Latin	Grec ancien	LV3	EPS	Arts	Atelier artistique	Autres (3)	
Effectifs	27 703	7 255	52 035	20 855	35 886	875	301	560 316
%	4,9	1,3	9,3	3,7	6,4	0,2	0,1	(4)

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

- Y compris création et culture design (3 698 élèves).
- Ces enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.
- Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.
- La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

3 Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2016

	Public	Privé	Total	Structure Pu + Pr (%)	Garçons	Structure garçons (%)	Filles	Structure filles (%)	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	17 609	7 711	25 320	4,5	12 330	4,8	12 990	4,3	51,3
Profil lettres, langues, arts	141 362	35 024	176 386	31,7	54 389	21,0	121 997	40,8	69,2
dont lettres-langues-arts avec SES	119 682	29 491	149 173	26,8	44 804	17,3	104 369	34,9	70,0
dont lettres-langues-arts avec PFEG	16 651	3 582	20 233	3,6	7 071	2,7	13 162	4,4	65,1
Littérature et société	62 596	18 234	80 830	14,5	23 458	9,1	57 372	19,2	71,0
LV3	30 669	5 588	36 257	6,5	11 057	4,3	25 200	8,4	69,5
Arts (1)	39 791	6 469	46 260	8,3	14 803	5,7	31 457	10,5	68,0
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 306	4 733	13 039	2,3	5 071	2,0	7 968	2,7	61,1
Profil scientifique ou technologique	278 039	72 706	350 745	62,9	188 503	73,0	162 242	54,3	46,3
dont scientifiques ou techno avec SES	226 046	58 679	284 725	51,1	147 302	57,0	137 423	46,0	48,3
dont scientifiques ou techno avec PFEG	42 100	10 916	53 016	9,5	32 341	12,5	20 675	6,9	39,0
dont choix de deux enseignements techno	13 451	3 550	17 001	3,1	11 101	4,3	5 900	2,0	34,7
Méthodes et pratiques scientifiques	127 307	42 618	169 925	30,5	79 865	30,9	90 060	30,1	53,0
Sciences de l'ingénieur	34 405	4 649	39 054	7,0	32 024	12,4	7 030	2,4	18,0
Sciences et laboratoire	39 982	7 799	47 781	8,6	21 501	8,3	26 280	8,8	55,0
Santé et social	15 786	4 882	20 668	3,7	3 307	1,3	17 361	5,8	84,0
Création et innovation technologiques	15 637	1 357	16 994	3,0	13 308	5,2	3 686	1,2	21,7
Biotechnologies	8 582	2 419	11 001	2,0	4 620	1,8	6 381	2,1	58,0
ICN	22 224	5 206	27 430	4,9	22 054	8,5	5 376	1,8	19,6
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	9 631	1 975	11 606	2,1	9 978	3,9	1 628	0,5	14,0
Santé et social + biotechnologies	2 101	1 394	3 495	0,6	481	0,2	3 014	1,0	86,2
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 382	135	1 517	0,3	551	0,2	966	0,3	63,7
Autres profils scientifiques/technologiques	1 002	272	1 274	0,2	814	0,3	460	0,2	36,1
Profil EPS de détermination	3 683	1 130	4 813	0,9	3 166	1,2	1 647	0,6	34,2
Total des profils connus	440 693	116 571	557 264	100,0	258 388	100,0	298 876	100,0	53,6
Profil inconnu	1 339	1 713	3 052		1 753		1 299		42,6
Ensemble	442 032	118 284	560 316		260 141		300 175		53,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Y compris création et culture design.

Lecture : 4,5 % des élèves de 2^{de} GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ».

Cette proportion s'élève à 4,8 % pour les garçons et à 4,3 % pour les filles. 51,3 % de ces élèves sont des filles.

DÉFINITIONS

PARMI LES 566 000 ÉLÈVES de seconde générale et technologique de détermination (GT) scolarisés dans les lycées publics et privés à la rentrée 2015, 549 400 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation en 2016 (voir « Population concernée »). Ces derniers sont 67,3 % à intégrer une première générale, et 24,9 % une première technologique ; 4,4 % redoublent, 3,2 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 16 600 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif (1).

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignement d'exploration retenus en seconde GT. Ces enseignements doivent permettre aux élèves d'affiner leur choix avant d'opter pour une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'économie-gestion en seconde, ils s'orientent fréquemment vers une première ES (31,1 %) ou vers une première STMG (29,6 %). Les élèves qui ont choisi, en seconde, un enseignement littéraire se dirigent relativement plus que les autres en première ES ou L, à l'exception des élèves ayant choisi latin ou grec, qui se dirigent dans plus d'un cas sur deux vers une première S.

Les élèves ayant choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique en seconde poursuivent, pour les deux tiers d'entre eux, en première générale. Les élèves ayant choisi « MPS » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans 40,0 % des cas vers une première ST2S.

Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique. À titre d'exemple, 60,3 % des élèves qui ont associé « Santé et social » et « Biotechnologies » en seconde se sont dirigés vers une première ST2S.

Face à ces choix d'orientations, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 71 s'orientent vers une première générale (32 en S, 25 en ES et 14 en L), 22 vers une première technologique, le plus souvent en STMG (11). Sur 100 garçons, 63 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (40) tandis que 28 entrent en première technologique, dont 12 en première STMG et 12 en première STI2D (2).

POPULATION CONCERNÉE - Éléves inscrits en seconde GT (hors ULIS) à la rentrée 2015, dans les lycées publics et privés relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2016 dans ce périmètre (établissements du MEN de France métropolitaine et des DOM).

PROFILS D'ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION - Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :
 - profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
 - profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
 - profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques ;
 - profil « EPS de détermination » : profil à part, quoique marginal (0,7 % des élèves) ;
 - profil « inconnu » : les enseignements d'exploration suivis en classe de seconde ne sont pas toujours renseignés dans les bases de données l'année suivante, ce cas, quoique rare (3,2 %) peut se produire lors d'un changement d'établissement ou d'académie.

SÉRIES DU BACCALAURÉAT

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STI2D : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG) ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- RERS 4.9 : « Les formations générales et technologiques par série ».
- RERS 4.11 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- Defresne F., Rosenwald F., « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première? », *Éducation & formations*, n°70, MEN-DEP, décembre 2004.

1 Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2015	Répartition des élèves en fonction de leur situation à la rentrée 2016 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	Effectifs
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	16,7	31,1	5,8	2,9	0,6	29,6	2,6	0,1	0,1	5,0	5,4	25 294	
Profil lettres, langues, arts	21,8	28,3	22,7	1,6	0,5	13,6	2,2	1,7	0,0	3,0	4,5	172 778	
Littérature et société	15,4	30,6	26,0	1,4	0,5	15,5	2,4	0,1	0,1	3,2	4,9	80 598	
LV3	27,8	30,7	17,6	1,5	0,6	12,8	2,2	0,1	0,3	2,5	3,9	35 962	
Arts (1)	20,2	23,7	22,9	2,4	0,7	13,4	2,1	6,4	0,1	3,6	4,6	44 580	
Latin/grec (avec ou sans LV3)	53,1	22,3	14,8	1,1	0,5	3,6	1,0	0,1	0,0	0,9	2,6	11 638	
Profil scientifique ou technologique	45,1	18,2	3,4	8,8	2,2	9,9	5,3	0,1	0,1	2,9	4,1	329 937	
Méthodes et pratiques scientifiques	51,9	21,1	3,5	4,1	1,5	9,4	2,5	0,1	0,1	2,1	3,9	174 679	
Sciences de l'ingénieur	46,6	12,7	2,1	20,1	1,0	9,4	0,8	0,1	0,1	3,3	4,1	41 975	
Sciences et laboratoire	46,5	19,4	4,1	3,9	4,4	10,9	3,5	0,1	0,0	2,7	4,4	46 942	
Santé et social	14,0	17,0	5,1	1,1	1,1	12,7	40,0	0,0	0,1	4,7	4,1	19 159	
Création et innovation technologiques	22,1	13,5	3,2	31,3	0,8	15,2	1,3	0,2	0,1	6,8	5,5	18 482	
Biotechnologies	37,6	18,1	3,7	4,4	9,9	10,4	8,5	0,1	0,1	3,0	4,3	9 872	
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno.	40,4	6,0	0,9	38,5	0,7	4,5	0,7	0,1	0,1	4,6	3,5	12 950	
Santé et social + biotechnologies	8,8	7,4	2,3	0,6	3,1	7,8	60,3	0,0	0,1	5,1	4,4	3 959	
Sciences et laboratoire + biotechnologies	38,4	8,4	2,7	3,2	33,3	3,5	5,2	0,1	0,1	2,0	3,4	1 680	
Autres profils scientifiques/technologiques	43,1	10,9	4,6	25,5	2,9	4,6	0,4	0,0	0,0	5,9	2,1	239	
Profil EPS de détermination	45,5	23,2	2,9	5,8	1,1	11,8	3,6	0,4	0,1	2,8	2,8	3 591	
Total profils connus (%)	36,2	22,1	9,8	6,2	1,6	12,1	4,2	0,6	0,1	3,0	4,3	100,0	
Effectifs profils connus	192 289	117 575	51 937	32 784	8 289	64 117	22 175	3 193	428	16 161	22 652	531 600	
Profils inconnus (%)	22,5	15,7	8,4	5,0	1,6	10,2	3,3	0,5	14,0	8,8	9,9	17 839	
Total, y compris profils inconnus (%)	35,7	21,9	9,7	6,1	1,6	12,0	4,1	0,6	0,5	3,2	4,4	100,0	
Effectifs, y compris profils inconnus	196 298	120 371	53 438	33 684	8 578	65 945	22 767	3 285	2 930	17 725	24 418	549 439	

© DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

1. Y compris création et culture design.

Lecture : parmi les élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 45,1 % se sont orientés vers une première scientifique à la rentrée suivante.

2 Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignement d'exploration en seconde générale et technologique, en %.

Profils d'enseignement d'exploration en 2 ^{de} GT à la rentrée 2015	Situation à la rentrée 2016 (%)										Orient. vers pro	Redoub. 2 ^{de} GT	Ensemble
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique									
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Garçons													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	18,7	28,7	3,3	5,4	0,6	30,6	0,8	0,0	0,1	5,7	6,1	12 639	
Profil lettres, langues, arts	27,5	26,7	13,3	4,4	0,6	15,7	0,7	1,3	0,0	3,8	5,8	53 305	
Profil scientifique ou technologique	46,4	15,1	1,6	15,2	1,8	10,4	1,2	0,0	0,1	3,5	4,7	179 120	
Profil EPS de détermination	45,2	21,3	1,5	8,3	1,0	12,8	2,5	0,2	0,2	3,6	3,4	2 323	
Total profils connus (%)	40,9	18,4	4,2	12,3	1,4	12,6	1,1	0,3	0,1	3,7	5,0	100,0	
Total, y compris profils inconnus (%)	40,4	18,2	4,2	12,2	1,4	12,5	1,1	0,3	0,5	3,9	5,2	100,0	
Effectifs, y compris profils inconnus	103 446	46 691	10 788	31 277	3 674	32 104	2 793	796	1 316	10 039	13 234	256 158	
Filles													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	14,7	33,6	8,3	0,4	0,7	28,6	4,5	0,1	0,0	4,3	4,7	12 655	
Profil lettres, langues, arts	19,2	29,0	26,9	0,4	0,5	12,6	2,8	1,9	0,0	2,6	3,9	119 473	
Profil scientifique ou technologique	43,5	21,8	5,5	1,2	2,6	9,4	10,2	0,1	0,1	2,2	3,4	150 817	
Profil EPS de détermination	46,0	26,9	5,4	1,4	1,3	9,9	5,5	0,8	0,0	1,3	1,6	1 268	
Total profils connus (%)	32,0	25,4	14,6	0,8	1,7	11,6	6,8	0,9	0,1	2,5	3,6	100,0	
Total, y compris profils inconnus (%)	31,7	25,1	14,5	0,8	1,7	11,5	6,8	0,8	0,6	2,6	3,8	100,0	
Effectifs, y compris profils inconnus	92 852	73 680	42 650	2 407	4 904	33 841	19 974	2 489	1 614	7 686	11 184	293 281	

© DEPP

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, public + privé, MEN.

Lecture : parmi les garçons ayant choisi un profil d'enseignements d'exploration « économie-gestion » en seconde GT en 2015, 28,7 % se sont orientés vers une première ES à la rentrée suivante.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 531 600 élèves sont scolarisés en première générale et technologique en France métropolitaine et dans les DOM : 72,2% en première générale (S, ES, L) et 27,8% en première technologique (1).

Le choix d'un enseignement obligatoire est imposé dans les séries scientifique (S) et littéraire (L). En première (S), les élèves doivent choisir entre les sciences de la vie et de la Terre (SVT) et les sciences de l'ingénieur (SI). En première littéraire (L), les élèves doivent choisir entre les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (soit la première langue vivante soit la deuxième langue vivante), une autre langue vivante (LV3) ou une matière artistique. Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), les langues vivantes (LV3), l'informatique et création numérique, l'éducation physique et sportive (EPS) et les matières artistiques. Les élèves qui désirent poursuivre l'enseignement d'exploration d'EPS de seconde, bénéficient d'un enseignement complémentaire en plus de l'enseignement obligatoire du tronc commun, celui-ci ne pouvant être cumulé avec l'option facultative d'EPS.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit SVT comme enseignement obligatoire (88,2%), loin devant SI (11,8%) (2).

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (54,2%), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (36,4%) ou sur les mathématiques (13,9% contre 8,5% en 2010).

Concernant les options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS, informatique et création numérique), la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (un lycéen sur trois en série L et un sur quatre en série S et ES) et selon le secteur d'enseignement (près d'un lycéen sur quatre dans le public et un sur trois dans le privé) (3).

En première technologique (hors TMD, hôtellerie et premières d'adaptation), la poursuite d'une option facultative concerne 7,1% des élèves.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE PREMIÈRE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : première générale scientifique ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- L : première générale littéraire ;
- STD2 : première technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : première technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : première technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie.

LES PREMIÈRES D'ADAPTATION - Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS - Éducation physique et sportive.

ICN - Informatique et création numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur.

SVT - Science de la vie et de la Terre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2016

	Premières générales			Premières technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	Adaptation, BT	
Public (1)	154 433	96 012	46 218	32 008	8 014	60 486	17 180	2 452	273	2 253	243	419 572
Privé (1)	48 284	29 017	9 922	4 253	1 341	10 590	7 165	1 004	11	391	46	112 024
Ensemble (1)	202 717	125 029	56 140	36 261	9 355	71 076	24 345	3 456	284	2 644	289	531 596
Répartition (%)	38,1	23,5	10,6	6,8	1,8	13,4	4,6	0,7	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	47,0	60,7	79,5	7,2	57,0	50,8	87,2	75,4	53,9	54,2	72,7	53,7

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Effectif hors ULIS.

© DEFP

2 Les enseignements au choix suivis à la rentrée 2016 par les élèves de première selon la série

Séries	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs										Effectifs de première (3)	
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Maths	Sc. Vie & Terre	SI	ICN	Arts	EPS (2)		
S	15 433	3 469	13 312				178 761	23 956	1 411	13 759	9 122	202 717
ES	4 469	971	11 240						265	9 496	4 982	125 029
L	3 325	1 154	8 030	30 448	7 779				168	20 452	803	56 140
Séries générales	23 227	5 594	32 582	30 448	7 779		178 761	23 956	1 844	43 707	14 907	383 886
STI2D										1 003	1 606	36 261
STL										233	320	9 355
STMG										2 728	2 374	71 076
ST2S										744	641	24 345
STD2A										525	18	3 456
Séries technologiques (1)										5 233	4 959	144 493

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS.

© DEFP

3 Les enseignements facultatifs en première selon la série à la rentrée 2016

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectifs de première (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	36 882	16 633	53 515	26,4	2 979	202 717
ES	21 529	8 620	30 149	24,1	1 273	125 029
L	14 605	3 872	18 477	32,9	1 139	56 140
Séries générales	73 016	29 125	102 141		5 391	383 886
%	24,6	33,4		26,6	1,4	
STI2D	2 128	446	2 574	7,1	69	36 261
STL	432	125	557	6,0	6	9 355
STMG	4 411	830	5 241	7,4	77	71 076
ST2S	1 016	351	1 367	5,6	32	24 345
STD2A	215	294	509	14,7	36	3 456
Séries technologiques (1)	8 202	2 046	10 248		220	144 493
%	6,8	8,4		7,1	0,2	
Ensemble (2)	81 218	31 171	112 389		5 611	528 379
%	19,5	27,9		21,3	1,1	

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Hors premières TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 26,6 % des élèves de première générales suivent une ou deux options facultatives (24,6 % dans le secteur public). Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

© DEFP

A LA RENTRÉE 2016, 504 500 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique dont 72,9 % en terminale générale (1). Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient en plus du tronc commun imposé, des options au choix (2).

En série scientifique (S), les élèves doivent choisir un enseignement spécifique dominant parmi SVT et SI.

Les élèves en dominante SVT suivent obligatoirement un enseignement de spécialité parmi SVT, les mathématiques, la physique-chimie et l'informatique et sciences du numérique. Dans le cas du choix de la dominante SI, le choix de l'enseignement de spécialité est facultatif.

En série littéraire (L), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les mathématiques, les langues et cultures de l'antiquité (latin ou grec), une langue vivante approfondie ou renforcée (la LV1 ou la LV2), une autre langue vivante (LV3), une matière artistique ou droit et grands enjeux du monde contemporain.

Dans la série économique (ES), les élèves doivent choisir un enseignement de spécialité parmi les sciences sociales et politiques, l'économie approfondie et les mathématiques.

Dans toutes les séries générales, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi les langues et cultures de l'antiquité, les langues vivantes (LV3), l'EPS (en option facultative ou en enseignement complémentaire, voir 4.13) et les matières artistiques.

Dans les séries technologiques, les élèves peuvent choisir au plus, deux enseignements facultatifs parmi l'EPS et les matières artistiques.

En terminale S, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. 22,4 % des élèves choisissent les mathématiques ; l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent respectivement 37,6 % et 20,8 % des élèves. L'« informatique et sciences du numérique », nouveauté de la rentrée scolaire 2012, continue de progresser (7,9 % contre 7,3 % à la rentrée 2015) (3).

En terminale ES, les deux enseignements de spécialité « approfondissement de l'économie » et « sciences sociales » sont retenus respectivement par un élève sur sept et un élève sur trois. Les mathématiques concernent un élève sur deux.

En terminale L, un élève sur deux choisit les langues vivantes, un cinquième les « Arts ». Les spécialités « mathématiques » et « droit et grands enjeux du monde contemporain » attirent respectivement 9,4 % et 14,9 % des élèves. Les langues anciennes touchent une minorité de lycéens en terminale L.

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre fait ce choix (4).

En terminale technologique, la part des élèves concernés par un enseignement facultatif est nettement plus faible (6,2 %). Cela tient pour partie à l'offre plus réduite dans les séries technologiques, où les langues anciennes et la LV3 ne sont pas proposées.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSES DE TERMINALE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

- S : terminale scientifique ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- L : terminale littéraire ;
- ST1D : terminale technologique, Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- STMG : terminale technologique, Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : terminale technologique, Sciences et technologies du design et des arts appliqués ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie : terminale technologique.

OPTIONS OU ENSEIGNEMENTS AU CHOIX - Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

ARTS - ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE ET FACULTATIF - Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

DRIT & GRANDS ENJEUX DU MONDE - Droit et grands enjeux du monde contemporain.

EPS - Éducation physique et sportive.

INFORMATIQUE - Informatique et sciences du numérique.

LVR - Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

LV3 - Troisième langue vivante.

SI - Sciences de l'ingénieur

SVT - Science de la vie et de la Terre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

RERS 4.09 : « Les formations générales et technologiques par série ».

1 Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2016

	Terminales générales			Terminales technologiques								Total (1)
	S	ES	L	STI2D	STL	STMG	ST2S	STD2A	TMD	Hôtellerie	BT	
Public	146 887	93 013	47 327	28 936	7 190	55 952	16 277	2 260	266	2 153	269	400 530
Privé	42 582	27 671	10 534	3 657	1 246	10 122	6 785	953	11	393	35	103 989
Ensemble (1)	189 469	120 684	57 861	32 593	8 436	66 074	23 062	3 213	277	2 546	304	504 519
Répartition (%)	37,6	23,9	11,5	6,5	1,7	13,1	4,6	0,6	0,1	0,5	0,1	100,0
Part des filles (%)	46,5	59,6	79,2	7,0	57,3	51,0	88,2	76,9	60,6	54,9	72,4	53,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs hors ULIS.

© DEPP

2 Options suivies à la rentrée 2016 par les élèves de terminale selon la série

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) ou facultatifs							
	Latin	Grec ancien	LV3	LVR	Droit & grands enjeux du monde	Sc. Sociales & politiques	Économie prof.	Maths
S	14 478	2 992	11 325					48 132
ES	3 921	855	9 379				42 402	17 683
L	3 481	1 093	13 578	27 893	8 631			5 389

(suite) Terminales	Physique - chimie	Sc. de la vie et Terre (1)		Sc. de l'ingénieur	Informatique	Arts	EPS (2)	Effectifs des terminales (3)
		dominante	spécialité					
S	42 661	168 153	71 355	21 316	21 547	14 131	8 155	189 469
ES						9 647	4 445	120 684
L						20 487	753	57 861
STI2D						755	1 183	32 593
STL						159	223	8 436
STMG						2 370	1 919	66 074
ST2S						1		23 062
STD2A						533	17	3 213

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

2. Option facultative ou enseignement de complément.

3. Effectifs hors ULIS et hors terminales TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

© DEPP

3 L'enseignement de spécialité en terminale générale à la rentrée 2016, en %.

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)
S	SVT - Maths (1)	20,9	27,7	22,4	42,3
	SVT - Physique-chimie	20,0	23,5	20,8	47,1
	SVT - Sc. de la vie et Terre	37,9	36,7	37,6	62,1
	SVT - Informatique	8,3	6,7	7,9	28,5
	Sc. de l'ingénieur (2)	12,9	5,5	11,3	14,4
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	46,5
ES	Sc. sociales et politiques	36,5	30,4	35,1	59,8
	Économie approfondie	15,5	12,0	14,7	54,6
	Mathématiques	48,0	57,7	50,2	61,0
	Total terminale ES	100,0	100,0	100,0	59,6
L	LV renforcée	47,2	53,0	48,3	78,8
	LV3	5,3	3,2	4,9	85,0
	Langues anciennes	0,8	3,8	1,4	80,4
	Arts	23,1	12,4	21,2	76,5
	Droit & grands enjeux du monde	14,8	15,7	14,9	79,7
	Mathématiques	8,8	11,8	9,4	83,4
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

2. La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

© DEPP

4 Les options facultatives en terminale selon la série à la rentrée 2016

Séries	Au moins une option facultative					Effectifs des terminales (2)
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	36 286	10 283	46 569	24,6	2 712	189 469
ES	16 811	6 043	22 854	18,9	644	120 684
L	15 271	3 532	18 803	32,5	1 005	57 861
Séries générales	68 368	19 858	88 226		4 361	368 014
%	23,8	24,6		24,0	1,2	
STI2D	1 602	335	1 937	5,9	25	32 593
STL	304	76	380	4,5	6	8 436
STMG	3 678	644	4 322	6,5	52	66 074
ST2S	852	327	1 179	5,1	23	23 062
STD2A	240	275	515	16,0	35	3 213
Séries techno. (1)	6 676	1 657	8 333		141	133 378
%	6,0	7,3		6,2	<1	
Ensemble (2)	75 044	21 515	96 559		4 502	501 392
%	18,9	20,8		19,3	0,9	

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs hors terminales TMD, hôtellerie, adaptation, BT pour lesquelles les enseignements facultatifs sont très peu suivis.

2. Effectifs hors ULIS.

Lecture : 19,3 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 0,9 % à en suivre deux.

© DEPP

DÉFINITIONS

LA QUASI-TOTALITÉ DES ÉLÈVES du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement (1). L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève de scolarités adaptées (ULIS, DIMA, dispositifs relais, etc.)

La réforme du collège de 2016 rend obligatoire l'apprentissage de deux langues vivantes dès la classe de cinquième et met en place la sixième bilangue de continuité.

L'anglais est étudié par 5 304 300 élèves, soit 95,4% de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,1%) que dans les établissements publics (95,3%). L'allemand est choisi par 3,4% des élèves; les autres premières langues concernent un élève sur cent. Le « bilanguisme » dès la classe de sixième (voir « Définitions ») concerne 11,5% des élèves de cette classe.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 78,6% (2). Si la quasi-totalité des élèves dans les formations de collège et de lycée général et technologique apprend une seconde langue, seul un élève sur trois le fait dans les formations professionnelles au lycée.

L'espagnol est étudié par 72,2% des élèves du second degré, il est plus souvent appris dans le secteur privé (73,5%) que dans le secteur public (71,9%). L'allemand, comme deuxième langue, augmente (15,9% contre 14,6% en 2015). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (17,7%) qu'au collège (15,5%).

6,8% des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (16,3%), le russe (5,7%), le portugais (3,8%), puis l'allemand (2,0%), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques dizaines de milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,4% des lycéens qui étudient trois langues.

Au total, 99,2% des élèves du second degré apprennent l'anglais, 57,0% l'espagnol, 15,7% l'allemand, l'italien venant ensuite loin derrière avec 4,9% des élèves (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DES LANGUES VIVANTES - L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré.

La sixième bilangue de continuité : le « bilanguisme » est l'apprentissage d'une première et d'une deuxième langue vivante dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de cinquième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

À la rentrée 2016, la deuxième langue vivante est devenue un enseignement obligatoire dès la classe de cinquième.

La troisième langue est un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, et de première et terminale générales.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2016

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)
		Effectifs	%					
Sixième (2)	809 803	808 732	99,9	37 524	763 573	4 585	1 257	1 793
Cinquième (2)	799 272	798 736	99,9	31 708	758 919	5 540	1 136	1 433
Quatrième	787 544	787 069	99,9	29 991	749 296	5 345	1 019	1 418
Troisième	799 697	799 121	99,9	29 563	761 384	5 801	958	1 415
DIMA, dispo-relais	885	396	44,7	29	342	25	0	0
ULIS en collège	31 492	25 873	82,2	833	24 848	145	42	5
Segpa	86 314	86 212	99,9	2 551	83 124	5 374	0	0
Total formations en collège (y compris Segpa)	3 315 007	3 306 139	99,7	132 199	3 141 486	21 978	4 412	6 064
Seconde	562 870	562 175	99,9	17 284	538 835	4 329	678	1 049
Première	531 596	531 269	99,9	15 294	509 644	4 651	679	1 001
Terminale	504 519	504 186	99,9	14 116	480 104	8 056	790	1 120
ULIS en lycée général et technologique	172	132	76,7	1	129		1	1
Total formations générales et techno	1 599 157	1 597 762	99,9	46 695	1 528 712	17 036	2 148	3 171
Total formations professionnelles	665 190	654 060	98,3	9 762	634 131	9 470	389	308
Ensemble	5 579 354	5 557 961	99,6	188 656	5 304 329	48 484	6 949	9 543
% (2)				3,4	95,4	0,9	0,1	0,2
Public	4 398 836	4 384 535	99,7	154 856	4 177 112	38 081	6 658	7 828
Privé	1 180 518	1 173 426	99,4	33 800	1 127 217	10 403	291	1 715

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

© DEFP

1. Y compris langues apprises par correspondance.

2. La somme des effectifs par langue est égale à l'effectif total, car tous les élèves peuvent étudier deux langues vivantes dès la sixième.

En sixième, le « bilinguisme » concerne 93 183 élèves dont 86 954 élèves sont en classes de sixième bilangue de continuité (10,7 % des effectifs de sixième).

Lecture : en 2016, 99,6 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 3,4 % apprennent l'allemand.

2 Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2016

	Effectif total de la classe	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (1)	dont langues régionales
		Effectifs	%						
Sixième (2)	809 803	93 181	11,5	35 348	38 256	12 612	3 549	3 416	360
Cinquième (2)	799 272	798 038	99,8	123 737	39 272	579 181	44 616	11 232	130
Quatrième	787 544	786 982	99,9	112 309	37 250	585 225	42 250	9 948	91
Troisième	799 697	798 746	99,9	112 767	37 528	596 401	42 186	9 864	139
ULIS en collège	31 492	12 160	38,6	569	418	10 102	910	161	53
Total formations en collège	3 227 808	2 489 107	77,1	384 730	152 724	1 783 521	133 511	34 621	773
Seconde	562 870	561 331	99,7	97 180	23 023	405 165	27 691	8 272	366
Première	531 596	530 332	99,8	94 786	21 603	379 687	26 126	8 130	362
Terminale	504 519	503 017	99,7	90 704	23 812	355 408	25 023	8 070	574
ULIS en lycée général et techno.	172	119	69,2	7	1	98	9	4	1
Total formations générales et techno	1 599 157	1 594 799	99,7	282 677	68 439	1 140 358	78 849	24 476	1 303
Total formations professionnelles	665 190	232 045	34,9	19 357	6 652	192 504	11 132	2 400	143
Ensemble	5 492 155	4 315 951	78,6	686 764	227 815	3 116 383	223 492	61 497	2 219
%				15,9	5,3	72,2	5,2	1,4	0,1
Public	4 316 252	3 392 740	78,6	531 484	186 911	2 438 101	191 050	45 194	1 702
Privé	1 175 903	923 211	78,5	155 280	40 904	678 228	32 442	16 357	460

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

© DEFP

1. Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

2. Depuis la rentrée 2016, l'apprentissage d'une deuxième langue vivante est obligatoire dès la cinquième et pour les sixièmes bilangues.

Lecture : en 2016, 78,6 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 15,9 % apprennent l'allemand.

3 Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré (1) à la rentrée 2016, toutes modalités confondues.

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio.	Autres (2)
Formations en collège hors Segpa	3 228 693	514 380	3 211 089	1 804 962	137 923	3 188	8 712	13 635	5 781	3 618	294	34 981	4 684
Segpa	86 314	2 551	83 124	537								116	0
Formations générales et techno en lycée	1 599 157	331 864	1 597 718	1 173 849	124 765	9 043	8 438	25 128	7 125	3 687	3 614	2 410	11 398
Formations professionnelles en lycée	665 190	29 119	640 783	201 974	11 521	68	1 033	87	135	94	0	1 002	1 148
Ensemble	5 579 354	877 914	5 532 714	3 181 322	274 209	12 299	18 183	38 850	13 041	7 399	3 908	38 509	17 230
%		15,7	99,2	57,0	4,9	0,2	0,3	0,7	0,2	0,1	0,1	0,7	0,3
Public	4 398 836	687 994	4 364 414	2 487 726	231 285	10 810	17 488	25 926	11 720	381	2 935	31 558	13 184
Privé	1 180 518	189 920	1 168 300	693 596	42 924	1 489	695	12 924	1 321	7 018	973	6 951	4 046

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

© DEFP

1. Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies.

Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

2. Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture : en 2016, 877 914 élèves, soit 15,7 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, de la deuxième ou de la troisième langue.

DÉFINITIONS

LES SECTIONS EUROPÉENNES ou internationales scolaires ont 263 900 élèves à la rentrée 2016, soit 4,8% des élèves du second degré (hors Segpa et ULIS) de France métropolitaine et des DOM (1). Au collège, elles concernent peu les élèves avec 0,5% des effectifs en section ; en effet, en 2016-17, les sections européennes n'y sont plus enseignées. En lycée général et technologique, 4,0% des élèves sont en section linguistique, et dans les formations professionnelles, l'enseignement dans ces sections est marginal, il ne concerne que 0,4% des élèves. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (60,2%). Dans les établissements privés, l'anglais est surreprésenté (85,6% contre 67,4% dans le public).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 88,8% et 11,2% des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières et des attentes linguistiques fortes en sections internationales. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien, etc.) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais.

Le développement des sections linguistiques dans les académies reflète la mise en œuvre des politiques locales. À Mayotte, seulement 0,3% des élèves du second degré sont accueillis dans ces structures. Cette part est inférieure à 4% en Guyane, en Corse, à Créteil, à Amiens, en Martinique et à Reims. Elle est supérieure à 5% à Strasbourg, Rouen, Nice, Rennes, Clermont-Ferrand, La Réunion, Caen, Paris, Dijon, Montpellier, Bordeaux et Lyon (2). Même si l'anglais domine, la diversité des langues est également facteur de différenciation. Les sections d'allemand sont très répandues dans les académies de l'est avec 58,8% d'élèves à Strasbourg et 35,5% à Nancy-Metz. Celles d'espagnol sont principalement dans les académies du Sud-Ouest (Toulouse et Bordeaux), du Sud (Montpellier) ainsi que dans les DOM sauf à Mayotte. L'italien est important à Nice, en Corse, à Grenoble et Aix-Marseille. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans les académies de Corse et de Paris.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA, hors Segpa, DIMA, ULIS, dispositifs relais).

SECTIONS LINGUISTIQUES - Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

SECTIONS EUROPÉENNES - Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). Depuis la rentrée 2016, la scolarité débute en classe de seconde. L'enseignement d'une partie du programme d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques est dispensé dans la langue de la section. Cette discipline non linguistique (DNL) peut être, au choix de l'établissement, histoire-géographie, sciences de la vie et de la Terre, mathématiques, EPS, sciences-physiques ou toute autre discipline. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement. La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

SECTIONS INTERNATIONALES - Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé, sauf pour certaines sections où ce sont les mathématiques. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.41.

1 Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2016

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Total en section
Total formations en collège (1) (hors Segpa et ULIS)	13 097	6 477	2 758	1 334	507	1 827	324	26 324
Total formations générales et techno en lycée (hors ULIS)	158 393	22 603	26 385	6 429	623	1 824	248	216 505
Total formations professionnelles en lycée (hors ULIS)	16 800	1 509	2 319	452	—	—	—	21 080
Ensemble (hors Segpa et ULIS) (1)	188 290	30 589	31 462	8 215	1 130	3 651	572	263 909
%	71,3	11,6	11,9	3,1	0,4	1,4	0,2	100,0
Public	139 382	27 034	27 391	7 852	1 130	3 439	572	206 800
Privé	48 908	3 555	4 071	363	—	212	—	57 109
Sections européennes (1)	173 029	23 973	29 023	6 848	309	1 091	14	234 287
Sections internationales	15 261	6 616	2 439	1 367	821	2 560	558	29 622
Part des filles (%)	59,3	57,5	67,9	63,9	61,9	53,8	56,1	60,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

1. À la rentrée 2016, les sections européennes ne sont plus enseignées en collège, seuls les élèves ayant fait une section européenne en classe de quatrième en 2015 sont autorisés à poursuivre l'enseignement en troisième.

Lecture : les sections d'espagnol accueillent 11,9 % des élèves scolarisés en section linguistique. 67,9 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

© DEPP

2 Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2016

Académies et régions académiques	Effectifs de référence (1)	Sections linguistiques		Répartition selon la langue de la section (%)						
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)	Ensemble
Clermont-Ferrand	98 302	6 143	6,2	78,1	5,2	14,1	2,7	0,0	0,0	100,0
Grenoble	275 109	11 839	4,3	75,7	4,9	4,5	12,9	1,2	0,7	100,0
Lyon	266 134	13 450	5,1	68,9	12,5	9,0	6,8	1,2	1,6	100,0
Auvergne-Rhône-Alpes	639 545	31 432	4,9	73,2	8,2	8,3	8,3	1,0	1,0	100,0
Besançon	93 300	4 087	4,4	76,2	13,1	9,4	1,3	0,0	0,0	100,0
Dijon	122 047	6 690	5,5	83,5	6,8	8,6	1,1	0,0	0,0	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	215 347	10 777	5,0	80,8	9,2	8,9	1,2	0,0	0,0	100,0
Bretagne (Rennes)	269 225	18 828	7,0	85,1	3,9	9,9	0,3	0,9	0,0	100,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	202 086	9 218	4,6	83,7	5,1	10,6	0,6	0,0	0,0	100,0
Corse	21 084	448	2,1	68,8	2,7	0,0	14,3	14,3	0,0	100,0
Nancy-Metz	182 557	8 007	4,4	52,7	35,5	8,6	3,2	0,0	0,0	100,0
Reims	104 829	3 894	3,7	69,1	15,6	15,1	0,2	0,0	0,0	100,0
Strasbourg	146 402	14 769	10,1	37,2	58,8	2,0	1,2	0,2	0,6	100,0
Grand Est	433 788	26 670	6,1	46,5	45,5	5,9	1,6	0,1	0,3	100,0
Amiens	163 247	4 733	2,9	81,6	12,6	5,5	0,3	0,0	0,0	100,0
Lille	359 061	17 247	4,8	82,7	6,3	9,9	1,1	0,0	0,0	100,0
Hauts-de-France	522 308	21 980	4,2	82,5	7,7	8,9	0,9	0,0	0,0	100,0
Créteil	380 207	9 802	2,6	77,7	8,8	7,2	2,2	2,7	1,4	100,0
Paris	163 087	9 013	5,5	60,6	10,9	8,2	3,7	12,6	3,9	100,0
Versailles	492 602	21 905	4,4	65,1	15,7	13,2	1,2	1,7	3,0	100,0
Île-de-France	1 035 896	40 720	3,9	67,1	13,0	10,7	2,0	4,4	2,9	100,0
Caen	115 780	6 452	5,6	87,4	5,3	6,8	0,5	0,0	0,0	100,0
Rouen	156 640	11 610	7,4	84,8	7,2	6,2	1,4	0,3	0,1	100,0
Normandie	272 420	18 062	6,6	85,8	6,5	6,4	1,0	0,2	0,1	100,0
Bordeaux	255 859	12 967	5,1	72,9	4,3	21,6	0,5	0,7	0,1	100,0
Limoges	50 755	2 246	4,4	94,7	2,3	3,0	0,0	0,0	0,0	100,0
Poitiers	132 708	5 243	4,0	67,7	12,5	17,5	1,0	0,7	0,4	100,0
Nouvelle-Aquitaine	439 322	20 456	4,7	73,9	6,2	18,5	0,6	0,6	0,2	100,0
Montpellier	217 313	11 771	5,4	67,8	4,9	23,2	1,1	2,7	0,3	100,0
Toulouse	225 507	10 128	4,5	63,0	4,4	31,5	0,9	0,2	0,0	100,0
Occitanie	442 820	21 899	4,9	65,6	4,7	27,0	1,0	1,5	0,2	100,0
Pays de la Loire (Nantes)	309 104	12 486	4,0	83,3	6,6	9,3	0,8	0,0	0,0	100,0
Aix-Marseille	237 856	9 952	4,2	64,3	8,6	13,3	11,3	2,5	0,0	100,0
Nice	162 333	11 412	7,0	59,1	5,5	14,6	18,6	2,1	0,2	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	400 189	21 364	5,3	61,5	6,9	14,0	15,2	2,3	0,1	100,0
France métropolitaine	5 203 134	254 340	4,9	71,6	11,7	11,5	3,2	1,3	0,7	100,0
Guadeloupe	46 166	1 838	4,0	62,4	0,0	37,6	0,0	0,0	0,0	100,0
Guyane	32 970	513	1,6	83,2	0,0	7,8	0,0	0,0	9,0	100,0
Martinique	35 416	1 138	3,2	75,9	0,0	24,1	0,0	0,0	0,0	100,0
Mayotte	40 063	136	0,3	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0
La Réunion	98 827	5 944	6,0	59,9	15,6	19,6	0,0	4,9	0,0	100,0
DOM	253 442	9 569	3,8	64,1	9,7	22,7	0,0	3,0	0,5	100,0
France métropolitaine + DOM	5 456 576	263 909	4,8	71,3	11,6	11,9	3,1	1,4	0,6	100,0

► **Champ : Public + Privé, MEN.**

1. Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e (hors Segpa et ULIS) et dans celles du lycée général, technologique et professionnel (hors ULIS).

2. Y compris portugais.

Lecture : 4,8 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section linguistique. Pour 11,6 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

© DEPP

DÉFINITIONS

AU COLLÈGE, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En 2016, dans le cadre de la réforme des collèges, il peut être étudié comme le grec ancien dans l'enseignement pratique interdisciplinaire « Langues et cultures de l'Antiquité ». En France métropolitaine et dans les DOM, 18,7 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2016, mais ils ne sont plus que 14,3 % de latinistes en classe de troisième (1). L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans les formations de collège autour de 20,0 % au début des années 2000, baisse depuis 2006 et le taux se fixe à 16,6 % en 2016, tout comme en 2015, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) (2). L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (19,7 %) que dans ceux du secteur public (15,8 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,4 % des élèves des établissements publics et privés (1).

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 4,9 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 14,2 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des enseignements offerts au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, etc.), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,3 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques (voir « Définitions »).

L'étude du latin demeure fortement liée à l'origine sociale. Ainsi, en classe de cinquième, seulement 12,1 % des élèves d'origine sociale défavorisée apprennent le latin, contre 30,4 % des élèves d'origine très favorisée. Le constat est le même en classe de troisième : 9,0 % des élèves de milieu défavorisé étudient le latin, contre 23,1 % des élèves de milieu très favorisé (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÉTUDE DU LATIN ET DU GREC ANCIEN - L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien. Seuls ces enseignements de complément sont pris en compte dans cette fiche.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

ORIGINE SOCIALE

Regroupement des professions et catégorie socioprofessionnelles en quatre postes :

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 15.37.

1 Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2016, hors ULIS.

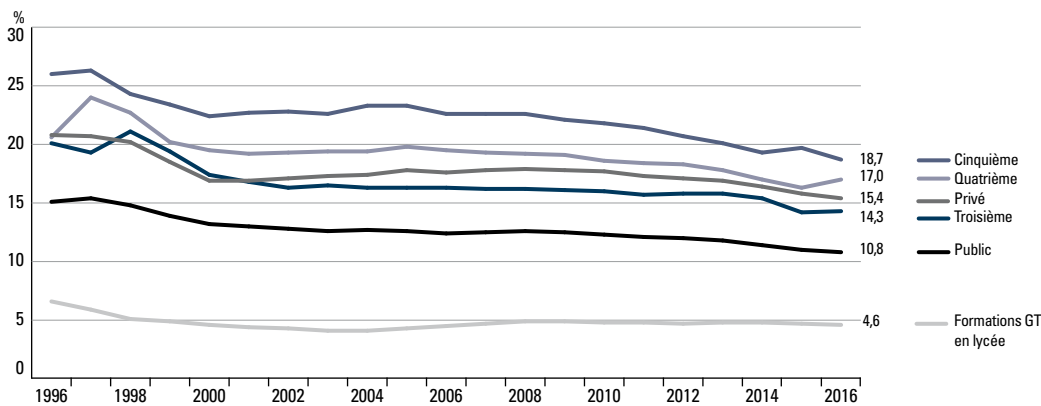
		Effectif total de la classe	Latin		Grec ancien	
			Effectifs	%	Effectifs	%
Public	Cinquième	622 943	110 222	17,7		
	Quatrième	615 591	99 433	16,2		
	Troisième	625 432	84 435	13,5	13 673	2,2
	Total cinquième à troisième	1 863 966	294 090	15,8	13 673	(1) 2,2
	Seconde générale et technologique	444 267	16 587	3,7	4 988	1,1
	Première générale et technologique	419 572	14 025	3,3	3 850	0,9
	Terminale générale et technologique	400 530	13 297	3,3	3 341	0,8
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 264 369	43 909	3,5	12 179	1,0
	Total Public	3 128 335	337 999	10,8	25 852	(1) 1,4
	Privé	Cinquième	176 329	39 080	22,2	
Quatrième		171 953	34 563	20,1		
Troisième		174 265	29 550	17,0	3 008	1,7
Total cinquième à troisième		522 547	103 193	19,7	3 008	(1) 1,7
Seconde générale et technologique		118 603	11 116	9,4	2 267	1,9
Première générale et technologique		112 024	9 202	8,2	1 744	1,6
Terminale générale et technologique		103 989	8 583	8,3	1 599	1,5
Total formations générales et technologiques en lycée		334 616	28 901	8,6	5 610	1,7
Total Privé		857 163	132 094	15,4	8 618	(1) 1,7
Public + Privé		Cinquième	799 272	149 302	18,7	
	Quatrième	787 544	133 996	17,0		
	Troisième	799 697	113 985	14,3	16 681	2,1
	Total cinquième à troisième	2 386 513	397 283	16,6	16 681	(1) 2,1
	Seconde générale et technologique	562 870	27 703	4,9	7 255	1,3
	Première générale et technologique	531 596	23 227	4,4	5 594	1,1
	Terminale générale et technologique	504 519	21 880	4,3	4 940	1,0
	Total formations générales et technologiques en lycée	1 598 985	72 810	4,6	17 789	1,1
	dont : première et terminale S	392 186	29 911	7,6	6 461	1,6
	première et terminale ES	245 713	8 390	3,4	1 826	0,7
première et terminale L	114 001	6 806	6,0	2 247	2,0	
Total Public + Privé	3 985 498	470 093	11,8	34 470	(1) 1,4	

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec ancien n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

2 Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

Lecture : en 2016, 4,6 % des élèves des formations générales et technologiques (GT) étudient le latin.

3 Répartition des élèves étudiant le latin au collège selon l'origine sociale à la rentrée 2016

		Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Total
Effectifs de latinistes	Cinquième	55 959	20 630	36 214	36 499	149 302
	Quatrième	51 507	18 764	32 070	31 655	133 996
	Troisième	42 831	16 169	27 878	27 107	113 985
	Total cinquième à troisième	150 297	55 563	96 162	95 261	397 283
Part des latinistes (%)	Cinquième	30,4	20,6	17,1	12,1	18,7
	Quatrième	28,1	18,9	15,3	10,7	17,0
	Troisième	23,1	16,0	13,1	9,0	14,3
	Total cinquième à troisième	27,2	18,5	15,1	10,6	16,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

EN 2016, 86 300 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement du second degré. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de plus de 30 000 élèves (1). Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivaient, initialement, une scolarité de quatre ans en collège (sixième à troisième), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et, aujourd'hui, seules restent ouvertes les classes de Segpa de la sixième à la troisième.

Si les élèves de collège hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (87,4 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : seulement 8,5 % sont « à l'heure ». Par ailleurs, les garçons sont nettement plus nombreux que les filles : ils représentent 61,6 % des effectifs contre 38,4 % pour les filles (2).

L'orientation des élèves après la Segpa est une orientation majoritairement tournée vers la voie professionnelle, et principalement le CAP. Ainsi, 63,7 % des élèves inscrits en troisième Segpa en 2015 se sont inscrits en première année de CAP à la rentrée 2016 (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2016; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2016 sont nés durant l'année 2005.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans.

ENSEIGNEMENTS ADAPTÉS DU SECOND DEGRÉ - Dispensés dans des structures (Segpa, EREA) du ministère en charge de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté. Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, les Segpa accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

EREA - Établissement régional d'enseignement adapté. Créés par le décret n°54-46 du 4 janvier 1954, les EREA reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.02; 15.45.

1 Évolution des effectifs de Segpa

	1995 (1)	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Sixième à troisième	(1) 46 768	105 663	101 976	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220	85 427	83 186
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total hors EREA	112 701	111 017	103 668	90 990	92 280	92 141	90 813	88 220	85 427	83 186
Segpa en EREA	6 221	5 628	5 876	3 475	3 475	3 484	3 571	3 471	3 359	3 128
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	94 465	95 755	95 625	94 384	91 691	88 786	86 314

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

2. Fermeture des préparations au CAP en Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

© DEPP

2 Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2016

		Segpa				Hors Segpa (%)
		Garçons	Filles	Total	%	
Sixième	<i>11 ans</i>	<i>1 861</i>	<i>1 219</i>	<i>3 080</i>	<i>17,3</i>	<i>90,3</i>
	12 ans	8 775	5 672	14 447	81,0	9,4
	13 ans ou plus	202	100	302	1,7	0,3
	Total	10 838	6 991	17 829	100,0	100,0
Cinquième	<i>12 ans</i>	<i>1 321</i>	<i>837</i>	<i>2 158</i>	<i>9,9</i>	<i>88,8</i>
	13 ans	11 854	7 361	19 215	88,4	10,8
	14 ans ou plus	223	133	356	1,6	0,4
	Total	13 398	8 331	21 729	100,0	100,0
Quatrième	<i>13 ans</i>	<i>878</i>	<i>453</i>	<i>1 331</i>	<i>5,8</i>	<i>87,1</i>
	14 ans	13 126	8 113	21 239	91,8	12,3
	15 ans ou plus	348	208	556	2,4	0,6
	Total	14 352	8 774	23 126	100,0	100,0
Troisième	<i>14 ans</i>	<i>480</i>	<i>246</i>	<i>726</i>	<i>3,1</i>	<i>83,5</i>
	15 ans	13 639	8 540	22 179	93,9	15,3
	16 ans ou plus	434	291	725	3,1	1,2
	Total	14 553	9 077	23 630	100,0	100,0
Ensemble		53 141	33 173	86 314		

► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.**

Remarque : les lignes en italiques sont celles de l'âge théorique des élèves.

© DEPP

3 Évolution des taux de passage de Segpa dans les établissements du MEN

	2005	2009	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Sixième - cinquième	96,0	89,7	98,3	98,3	98,8	97,3	98,3	98,4	98,8
Cinquième - quatrième	94,8	89,8	96,4	95,9	95,5	95,7	95,9	96,6	96,8
Quatrième - troisième	93,5	86,8	94,7	95,6	95,3	95,2	95,1	95,6	95,4
Troisième - CAP (1)	50,4	54,2	56,9	56,9	59,3	62,1	63,2	63,9	63,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.**

1. Y compris BEP jusqu'en 2010.

Lecture : 63,7% des élèves scolarisés en troisième Segpa en 2015 ont poursuivi leurs études en 1^{re} année de CAP à la rentrée 2016.

© DEPP

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 118 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale, 70 % en classe ordinaire et 30 % en ULIS (1).

Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (20 % contre 29 % pour les autres élèves du second degré). Près d'un tiers des élèves en situation de handicap sont des filles (31 %). Ce taux est plus élevé en ULIS (38 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, individuel ou mutualisé, est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. Au cours de l'année scolaire 2015-2016, trois élèves sur dix en bénéficient, soit 35 800 élèves (2). Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (46 % d'entre eux), de troubles associés (42 %), de troubles viscéraux (41 %), de troubles visuels (40 %) et de troubles du langage ou de la parole (39 %). Pour un élève sur deux, il s'agit d'un accompagnement individuel à temps partiel.

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide d'un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté (3).

L'aide d'un enseignant spécialisé concerne 4 % des élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de déficiences visuelles et auditives (respectivement 15 % et 18 % en bénéficient). L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques, etc.) concerne 22 % des élèves : 66 % des élèves présentant des troubles visuels, 58 % des élèves handicapés moteur, 38 % des déficients auditifs et 37 % des élèves présentant des troubles du langage ou de la parole.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES

- Les troubles intellectuels ou cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage ou de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie, etc.
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille, mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles associés : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.20).

AUXILIAIRE DE VIE SCOLAIRE (AVS) - Voir « Définitions » en 3.9.

ULIS - Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.20).

SEGPA ET EREA - Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.18).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

1 Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2015-2016

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et EREA)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)	Effectifs	%	Part des filles (%)
11 ans et moins	7 052	8,5	22,3	641	1,8	31,4	7 693	6,5	23,1
12 ans	16 887	20,4	27,4	7 158	19,9	37,2	24 045	20,2	30,3
13 ans	15 585	18,8	26,9	8 120	22,5	36,7	23 705	19,9	30,3
14 ans	14 343	17,3	26,2	7 519	20,9	37,1	21 862	18,4	29,9
15 ans	11 415	13,8	27,7	6 221	17,3	38,0	17 636	14,8	31,3
16 ans	7 217	8,7	30,1	2 928	8,1	39,3	10 145	8,5	32,7
17 ans	5 757	6,9	31,9	2 063	5,7	41,3	7 820	6,6	34,3
18 ans	2 933	3,5	32,5	938	2,6	43,1	3 871	3,3	35,1
19 ans	1 112	1,3	36,0	356	1,0	42,7	1 468	1,2	37,6
20 ans et plus	574	0,7	44,4	116	0,3	40,5	690	0,6	43,8
Total	82 875	100,0	27,7	36 060	100,0	37,7	118 935	100,0	30,7

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

Lecture : 20,2 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 30,3 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

© DEFP

2 Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement en 2015-2016

	Accompagnement individuel		Accompagnement mutualisé	Total	Part des élèves accompagnés (%)	Pas d'accompagnement	Ensemble
	Temps plein	Temps partiel					
Troubles intellectuels et cognitifs	440	2 344	3 176	5 960	14,0	36 727	42 687
Troubles du psychisme	845	4 003	2 414	7 262	37,0	12 353	19 615
Troubles du langage et de la parole	250	5 306	4 774	10 330	39,5	15 832	26 162
Troubles auditifs	54	396	271	721	20,6	2 776	3 497
Troubles visuels	198	553	263	1 014	39,8	1 536	2 550
Troubles viscéraux	147	334	208	689	41,5	973	1 662
Troubles moteurs	1 089	2 555	1 983	5 627	45,7	6 680	12 307
Plusieurs troubles associés	319	1 459	1 159	2 937	42,1	4 035	6 972
Autres troubles	114	622	568	1 304	37,4	2 179	3 483
Total	3 456	17 572	14 816	35 844	30,1	83 091	118 935
%	2,9	14,8	12,5	30,1		69,9	100,0

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2015-2016

	Part des élèves handicapés bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels ou cognitifs	6,4	4,4	29,7
Troubles du psychisme	3,6	7,1	12,2
Troubles du langage ou de la parole	1,8	36,8	6,9
Troubles auditifs	18,2	38,3	21,6
Troubles visuels	14,7	66,4	21,3
Troubles viscéraux	2,4	23,0	22,4
Troubles moteurs	2,9	58,0	23,7
Plusieurs troubles associés	3,9	28,3	20,8
Autres troubles	2,6	18,8	9,0
Total	4,2	21,9	19,5

► **Champ** : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

1. Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire hors Segpa.

© DEFP

DÉFINITIONS

AU COURS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016, 118 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré relevant du ministère en charge de l'éducation nationale. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle (82 900 élèves) et trois sur dix d'une scolarisation collective en ULIS (36 100 élèves) (1) et (2).

En classe ordinaire, 76 % des élèves suivent une formation en collège (Segpa comprises), 13 % un enseignement professionnel et 11 % un enseignement général et technologique au lycée (1).

Les élèves porteurs de troubles intellectuels rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : leur présence dans une classe ordinaire de formations en collège tient surtout à leur scolarisation en Segpa. Ils constituent toutefois un quart des effectifs des formations professionnelles en lycée. À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) semblent le plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 23 % des élèves handicapés en classe ordinaire de formations en collège (hors Segpa), un quart dans les formations professionnelles en lycée et près d'un élève sur deux dans les formations générales et technologiques en lycée.

À la dernière rentrée scolaire, les ULIS ont accueilli 36 100 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public (2). En dix ans, tous types d'établissements confondus, les ULIS ont accueilli 28 300 élèves supplémentaires, soit une progression annuelle moyenne de 16,6 %. L'évolution est de 23,5 % pour les lycées.

Au collège, la scolarisation en ULIS concerne seulement 0,9 % des collégiens. Ce sont dans les DOM à l'exception de Mayotte et de La Réunion ainsi que dans les académies d'Amiens, de Poitiers et de Clermont-Ferrand que l'on observe les taux les plus élevés (1,2 % et plus) alors que les parts les moins importantes concernent dix académies : Rennes, Lille, Aix-Marseille, Créteil, Rouen, Nice, Mayotte, Versailles, Toulouse et Grenoble (moins de 0,9 %) (3).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves handicapés scolarisés dans les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA).

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES PRÉSENTÉES PAR LES ÉLÈVES - Voir « Définitions » en 4.19.

SEGPA, EREA - Voir « Définitions » en 4.18.

LA SCOLARISATION INDIVIDUELLE - Elle s'effectue dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

LA SCOLARISATION COLLECTIVE - Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'orientation vers une ULIS se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION (PPS) - Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Parmi les LEGT, les lycées polyvalents (LPO) dispensent à côté des formations générales et technologiques des formations professionnelles.

LP - Lycée professionnel.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux élèves en situation de handicap ne peuvent être actualisées pour l'année 2016-2017 en raison d'une grève administrative des enseignants référents.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MEN-DGESCO, Enquête n°12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.10.

1 Les élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire selon la déficience et le type de formation en 2015-2016

	Formations en collège	Segpa	Formations professionnelles en lycée	Formations GT en lycée	Niveau indéterminé (1)	Total
Troubles intellectuels ou cognitifs	5 137	8 707	2 578	371	293	17 086
Troubles du psychisme	9 937	3 591	1 651	1 084	81	16 344
Troubles du langage ou de la parole	15 648	1 956	2 929	2 558	75	23 166
Troubles auditifs	1 575	163	523	635	26	2 922
Troubles visuels	1 259	97	326	596	8	2 286
Troubles viscéraux	858	95	219	357	6	1 535
Troubles moteurs	6 761	379	1 518	2 374	51	11 083
Plusieurs troubles associés	3 166	833	663	503	47	5 212
Autres troubles	1 986	448	402	376	29	3 241
Total	46 327	16 269	10 809	8 854	616	82 875
%	55,9	19,6	13,0	10,7	0,7	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

1. Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

2 Évolution des effectifs des ULIS

	2001	2004	2005	2009	2010	2012 hors Mayotte	2012 y c. Mayotte	2013	2014	2015
Collège	2 111	5 538	7 062	15 249	17 703	22 194	22 284	24 781	27 548	30 006
Lycée (LP et LEGT)		450	703	1 870	2 419	3 474	3 474	4 186	4 832	5 826
EREA				66	107	123	123	155	208	228
Total	2 111	5 988	7 765	17 185	20 229	25 791	25 881	29 122	32 588	36 060
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	89,9	89,7	89,6	89,6	89,6	89,7	89,4

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Part des effectifs en ULIS par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2015-2016

Académies et régions académiques	Effectifs d'élèves en ULIS collège	Élèves en ULIS collège (%)
Clermont-Ferrand	773	1,3
Grenoble	1 386	0,8
Lyon	1 680	1,0
Auvergne-Rhône-Alpes	3 839	1,0
Besançon	581	1,0
Dijon	651	0,9
Bourgogne-Franche-Comté	1 232	0,9
Bretagne (Rennes)	1 122	0,7
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 309	1,1
Corse	115	0,9
Nancy-Metz	1 037	1,0
Reims	596	0,9
Strasbourg	881	1,0
Grand Est	2 514	1,0
Amiens	1 229	1,2
Lille	1 564	0,7
Hauts-de-France	2 793	0,9
Créteil	1 669	0,7
Paris	839	1,0
Versailles	2 292	0,8
Île-de-France	4 800	0,8
Caen	747	1,1
Rouen	714	0,7
Normandie	1 461	0,9
Bordeaux	1 450	0,9
Limoges	288	0,9
Poitiers	957	1,2
Nouvelle-Aquitaine	2 695	1,0
Montpellier	1 277	1,0
Toulouse	1 077	0,8
Occitanie	2 354	0,9
Pays de la Loire (Nantes)	1 803	0,9
Aix-Marseille	1 026	0,7
Nice	730	0,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 756	0,7
France métropolitaine	27 793	0,9
Guadeloupe	486	1,7
Guyane	572	2,6
Martinique	668	1,1
Mayotte	285	1,3
La Réunion	202	0,8
DOM	2 213	1,4
France métropolitaine + DOM	30 006	0,9

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé, MEN.

© DEFP

À LA RENTRÉE 2015, 15% des enfants en situation de handicap arrivent « à l'heure » en troisième générale : 53% des enfants présentant un trouble visuel, 44% de ceux présentant un trouble viscéral, et 43% de ceux ayant un trouble moteur y parviennent (1). À l'opposé, seulement 2% des enfants présentant des troubles intellectuels et cognitifs atteignent cette classe à 14 ans. Un quart d'entre eux est en Segpa, le plus souvent en quatrième, après avoir fréquenté une ULIS ou un ESMS pour la majorité d'entre eux (2). 17% des élèves ont atteint une quatrième ou pour quelques-uns un niveau inférieur en étant entrés le plus souvent en retard au collège. Trois élèves sur dix présentant un trouble du langage et de la parole sont dans ce cas. Au total, à 14 ans, 49% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en classe ordinaire contre 53% à 11 ans.

Sur l'ensemble des élèves en situation de handicap et âgés de 14 ans, 26% sont scolarisés en ULIS. Ce taux diffère selon la nature du trouble : 41% pour ceux présentant des troubles intellectuels ou cognitifs ; 21% pour ceux présentant un trouble envahissant du développement ; 19% pour ceux présentant plusieurs troubles associés ; et 17% pour ceux qui présentent des troubles auditifs.

22% des élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu spécialisé (ESMS), mais plus du tiers des enfants présentent plusieurs troubles associés. Quatre jeunes présentant un trouble envahissant du développement sur dix sont aussi en ESMS : 27% y sont scolarisés depuis au moins quatre ans, 8% ont été scolarisés en ULIS auparavant. Un quart des jeunes déficients auditifs et un quart de ceux présentant un trouble du psychisme sont aussi en établissement spécialisé à 14 ans.

À 11 ans, sept jeunes en situation de handicap sur dix de milieux très favorisés étaient scolarisés en classe ordinaire pour moins d'un jeune sur deux de milieux défavorisés (3). À 14 ans, la scolarisation en classe ordinaire diminue quelle que soit l'origine sociale. Les enfants de milieux très favorisés parviennent en troisième « à l'heure » plus souvent que ceux de milieux défavorisés (36% contre 9%), ces derniers sont plus souvent scolarisés en ULIS (29% contre 20%) ou en ESMS (24% contre 14%). La part des jeunes de milieux défavorisés scolarisés en ULIS diminue avec l'âge et s'accroît pour la scolarisation en milieu spécialisé. À l'inverse, dans les milieux favorisés, la part des jeunes scolarisés en ULIS augmente et celle des jeunes scolarisés en milieu spécialisé reste stable.

LE PANEL - À la rentrée 2013, la DEPP a mis en place un panel d'élèves en situation de handicap nés en 2001 ou en 2005. Cette fiche porte sur plus de 5 600 élèves nés en 2001 recrutés en 2013 dont les familles ont répondu à une enquête portant sur leurs conditions de vie, leurs attentes vis-à-vis de l'institution scolaire et les modalités de compensation du handicap. Les conditions de scolarisation sont également collectées dans les enquêtes annuelles. Les effectifs ont été pondérés pour représenter l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001 scolarisés dans un établissement scolaire ou médico-social de France métropolitaine et des DOM (hors Mayotte). La nature du trouble est celle recueillie au moment du recrutement. Elle constitue le principal critère de sondage à côté de l'année et du mois de naissance. Le sondage utilisé est à probabilité de tirage inégale afin de garantir la représentativité de tous les troubles.

CLASSIFICATION DES PRINCIPALES DÉFICIENCES - Voir 3.9.

MILIEU ORDINAIRE - La scolarisation s'effectue dans un collège et peut être « individuelle » (l'élève fréquente une classe ordinaire) ou « collective » dans une unité pour l'inclusion scolaire (ULIS). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec sa situation ou son état de santé.

ESMS - Établissements sanitaires et médico-sociaux sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

ORIGINE SOCIALE - Voir 4.3.

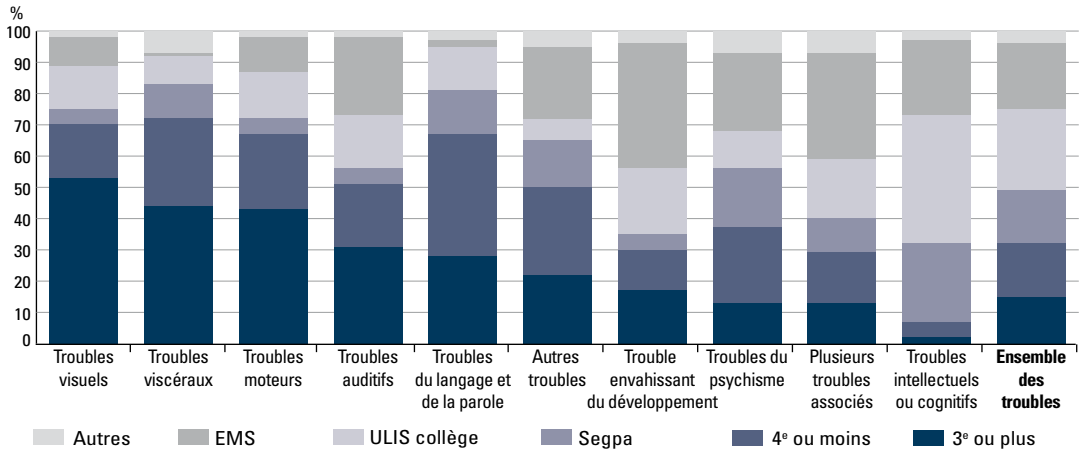
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel d'élèves en situation de handicap.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.36 ; 15.04.
 - RERS 3.11 : « Le devenir des élèves en situation de handicap à 10 ans ».

1 Situation scolaire à quatorze ans selon la nature du trouble en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

2 Parcours scolaires de onze à quatorze ans (rentrées 2012 à 2015) des élèves en situation de handicap nés en 2001 selon la nature du trouble, en %.

Nature du trouble	Troubles visuels	Troubles moteurs	Troubles viscéraux	Troubles auditifs	Troubles du langage et de la parole	Autres troubles	Trouble envahissant du développement	Plusieurs troubles associés	Troubles du psychisme	Troubles intellectuels et cognitifs	Ensemble des troubles
6 ^e à 3 ^e	49	41	40	30	27	20	16	13	12	2	14
CM2 et 6 ^e à 4 ^e	9	14	19	9	30	17	6	11	12	2	10
6 ^e à 4 ^e avec redoublement	4	6	6	4	5	8	4	3	6	1	3
Autres parcours et 3 ^e ou 4 ^e en 2015	6	3	5	5	3	3	2	0	4	1	2
En 3^e ou 4^e en 2015	68	65	70	47	65	49	28	28	33	6	30
4 classes de Segpa	1	0	2	1	1	2	3	1	3	3	2
CM2 et 6 ^e à 4 ^e Segpa	2	3	4	1	8	7	2	5	7	8	6
ULIS ou EMS et 6 ^e à 4 ^e Segpa	1	1	1	1	3	4	1	2	7	13	7
Autres parcours et Segpa en 2015	0	0	3	1	1	1	0	1	1	1	1
En Segpa en 2015	5	4	10	4	13	14	5	10	18	25	17
CM2 puis 3 ans en ULIS	2	6	4	5	7	3	5	4	3	8	6
ULIS école et 3 ans en ULIS collège	2	2	2	5	3	1	12	9	5	25	14
4 ans en ULIS collège	5	2	0	3	1	0	2	1	1	3	2
Autres parcours et ULIS en 2015	5	4	3	5	3	3	3	5	3	5	4
En ULIS en 2015	14	15	9	17	14	7	21	19	12	41	26
ULIS puis EMS	1	1	1	5	0	2	8	8	2	9	5
École puis EMS	3	1	0	5	1	5	4	4	5	2	3
4 ans en EMS	4	7	0	11	1	15	27	21	15	13	12
Autres parcours et EMS en 2015	1	1	0	4	0	1	1	1	3	0	1
En EMS en 2015	9	11	1	25	2	23	40	34	25	24	22
Autres parcours	4	6	10	6	6	7	6	9	11	4	6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

Lecture : 49 % des élèves déficients visuels ont fait un parcours de la sixième à la troisième en quatre ans pour 14 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap ; 4 % sont parvenus en quatrième avec un redoublement au collège, 9 % sont parvenus en quatrième à 14 ans, mais étaient en CM2 à 11 ans, 6 % sont parvenus en troisième ou en quatrième en ayant effectué un autre parcours. Au total, 68 % des élèves déficients visuels sont parvenus en 2015 en troisième ou en quatrième contre 30 % de l'ensemble des élèves en situation de handicap nés en 2001.

3 Mode de scolarisation à onze ans et à quatorze ans selon l'origine sociale, en %.

	Favorisée A	Favorisée B	Moyenne	Défavorisée	Ensemble
Classe ordinaire à 11 ans	70	62	55	45	53
dont 6 ^e à 11 ans	44	29	22	14	21
Classe ordinaire à 14 ans	64	57	51	42	49
dont 3 ^e à 14 ans	36	22	16	9	15
ULIS à 11 ans	16	24	27	32	28
ULIS à 14 ans	20	24	23	29	26
EMS à 11 ans	14	14	17	21	18
EMS à 14 ans	14	16	22	24	22

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEFP

En 2015-2016, le nombre de dispositifs relais augmente à nouveau pour atteindre 490 unités. Le nombre de séjours est de 10 900 (11 000 en 2014-2015) effectués par environ 10 200 élèves : 7 900 séjours sont effectués dans les 355 classes relais et 3 000 dans les 135 ateliers relais (1). Le nombre moyen de séjours, par dispositif relais, est stable (22) (2).

La sixième est sous-représentée dans les dispositifs relais. Elle scolarise en effet 5,7% des collégiens accueillis en dispositif alors qu'elle couvre 25% des effectifs totaux des collèges (3). À l'inverse, la quatrième est surreprésentée dans les dispositifs relais (39,2% des élèves accueillis). Les élèves de troisième comme ceux de cinquième constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national.

En 2015-2016, les élèves accueillis en dispositifs relais présentent de nombreuses difficultés : 50% d'entre eux ont un retard scolaire d'au moins un an; 43% ont une scolarisation intermittente ou sont absents depuis plus de deux mois; 30% (au moins, pour des séjours plus longs) sont sous mesure éducative (4). Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 55% des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 46% en atelier). 47% ont une scolarité intermittente, voire sont absents depuis plus de deux mois (contre 33% en ateliers) et 33% sont sous mesure (contre 21% en atelier). Les classes relais prennent en charge, pour des séjours plus longs (11,6 semaines en moyenne) que les ateliers (8 semaines), plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » n'ayant pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles constituent un quart des effectifs des dispositifs relais (5). Elles y sont orientées plus tard : à partir de 13 ans. Elles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons, probablement parce que leurs difficultés sont moins visibles au début du collège.

L'ENQUÊTE SUR LES DISPOSITIFS RELAIS - L'enquête annuelle sur les élèves des dispositifs relais est exhaustive. Elle porte sur la totalité des 490 dispositifs existants en 2015-2016, en France métropolitaine et dans les DOM. 335 dispositifs (68,4% de l'ensemble) ont répondu. À partir des réponses fournies sur le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais et par atelier relais, le nombre total d'élèves accueillis par l'ensemble des dispositifs a pu être estimé.

LES DISPOSITIFS RELAIS - Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (cf. : circulaire du 28 mars 2014).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère en charge de l'éducation nationale, ministère de la Justice, notamment la PJJ) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

LES CLASSES RELAIS - Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif et bénéficient d'un partenariat avec la PJJ.

LES ATELIERS RELAIS - Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique, etc.).

LES INTERNATS RELAIS - Créés en 2014 pour adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation, ils ne sont pas pris en compte dans les présentes données.

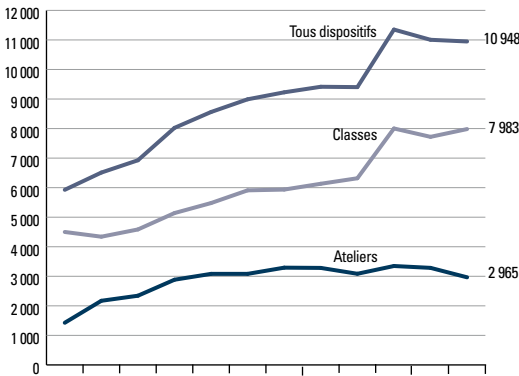
LES SÉJOURS - On entend par séjour la période d'accueil d'un élève dans un dispositif. Certains élèves bénéficiant de plusieurs séjours au cours de la même année scolaire, le nombre de séjours est donc supérieur au nombre d'élèves.

L'ÂGE - L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée considérée. Ainsi, les élèves âgés de 11 ans en 2015-2016 sont nés au cours de l'année 2004.

SOURCES

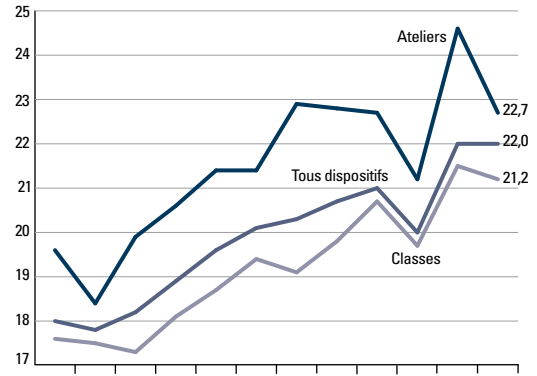
MEN-DGESCO, Enquête sur le suivi des élèves en dispositifs relais.

1 Nombre de séjours effectués en dispositifs relais



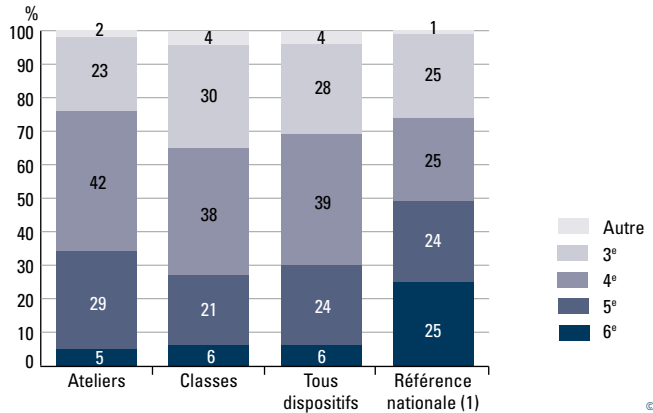
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DEPP

2 Nombre moyen de séjours effectués dans l'année par dispositif relais



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011. © DEPP

3 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2015-2016 selon leur niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics de France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2015-2016, 6% des élèves accueillis en dispositif relais sont scolarisés en 6^e, tandis que les élèves de 6^e représentent 25% des effectifs totaux de collégiens publics (référence nationale).

© DEPP

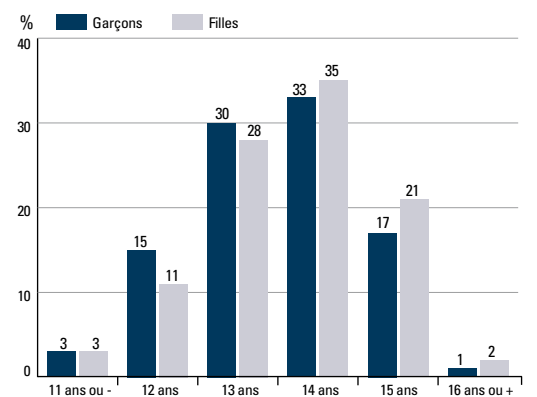
4 Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif en 2015-2016, en %.

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	75,1	74,3	74,6
Fille	24,6	25,3	25,1
Ne sait pas ou non réponse	0,3	0,4	0,4
11 ans ou moins	2,9	3,0	3,0
12 ans	16,2	12,8	13,9
13 ans	34,1	28,0	29,9
14 ans	32,0	34,2	33,5
15 ans	13,1	20,2	18,0
16 ans ou plus	1,2	1,3	1,3
Ne sait pas ou non réponse	0,5	0,5	0,5
« À l'heure » (ou en avance)	48,5	44,0	45,4
Retard d'un an	44,2	45,5	45,1
Retard de deux ans ou plus	5,0	5,6	5,4
Ne sait pas ou non réponse	2,2	5,0	4,1
Scolarité régulière	66,2	51,9	56,3
Scolarité intermittente	28,3	35,1	33,0
Élève absent depuis plus de 2 mois	4,5	12,3	10,0
Ne sait pas ou non réponse	0,5	0,8	0,7
Pas de mesure	63,5	56,4	58,5
Sous mesure(s) éducative(s)	21,4	33,4	29,8
Ne sait pas ou non réponse	15,3	10,1	11,7

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

5 Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2015-2016 selon le sexe et l'âge, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, 143 200 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture (1). Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2015, l'effectif global est en baisse (-1,1%) à la fois pour le secteur public et le secteur privé. Cette évolution prolonge une baisse en cours depuis la rentrée 2012 et interrompue seulement à la rentrée 2015.

La part des formations professionnelles en lycée dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 64,0% du total des élèves (2). Les formations générales et technologiques représentent 17,0% et les formations en collège 19,0%. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement. L'enseignement professionnel reste majoritaire dans le privé (66,8%) comme dans le public (58,7%). En revanche, les deux secteurs diffèrent par la répartition entre les formations en collège et les formations générales et technologiques. Dans le secteur public, le poids des formations générales et technologiques est de 36,1% contre 6,9% dans le secteur privé. Ce contraste se reflète en creux sur les formations en collège qui représentent 5,1% dans le public contre 26,3% dans le privé.

Au sein des formations professionnelles, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs d'enseignement. Dans le secteur public, les formations au CAPA scolarisent 7,7% des élèves suivant une formation professionnelle, contre 18,3% dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 92,3% pour le public contre 81,7% pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 54,3% des effectifs scolaires du privé contre 45,3% de ceux du public. La proportion de filles sur l'ensemble du second degré est de 51,2%.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national (3). Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72,1%).

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE - Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système d'information SAFRAN).

CAPA - Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL SÉRIE S - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE - Il concerne, pour l'enseignement agricole, la série STAV « Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant ».

SOURCES

- (1) (2) : Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture – Traitements MEN-MESRI-DEPP.

- (3) : Statistiques communiquées par le ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site Internet : www.educagri.fr

1 Évolution des effectifs d'élèves du second degré dans l'enseignement agricole

	2004	2008	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Formations en collège	34 570	31 784	30 437	30 743	30 883	29 661	28 468	29 092	28 678	27 171
Formations professionnelles en lycée	80 512	93 183	94 309	98 834	98 990	94 833	97 407	92 102	92 358	91 686
Formations générales et technologiques en lycée	37 706	26 898	25 187	23 976	23 976	23 605	23 309	23 109	23 746	24 358
Total	152 788	151 865	149 933	153 553	153 849	148 099	149 184	144 303	144 782	143 215
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>100 343</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>	<i>99 227</i>	<i>100 043</i>	<i>95 420</i>	<i>95 409</i>	<i>93 590</i>

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Effectifs d'élèves dans l'enseignement agricole selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2016

	Public			Privé			Public + Privé		
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)
Quatrième	674	23,1	1,4	8 846	32,0	9,5	9 520	31,4	6,6
Troisième	1 799	27,0	3,6	15 461	39,0	16,5	17 260	37,7	12,1
DIMA	81	19,8	0,2	310	19,4	0,3	391	19,4	0,3
Formations en collège	2 554	25,8	5,1	24 617	36,2	26,3	27 171	35,2	19,0
1 ^{re} année de CAPA	1 260	53,7	2,5	6 368	60,7	6,8	7 628	59,6	5,3
2 ^e année de CAPA	994	57,2	2,0	5 101	63,1	5,5	6 095	62,1	4,3
Total Capa	2 254	55,2	4,5	11 469	61,8	12,3	13 723	60,7	9,6
Seconde professionnelle	9 696	40,5	19,5	17 781	60,3	19,0	27 477	53,3	19,2
Première professionnelle	8 960	43,1	18,1	17 746	62,1	19,0	26 706	55,7	18,6
Terminale professionnelle	8 242	43,4	16,6	15 538	64,2	16,6	23 780	57,0	16,6
Total bac professionnel	26 898	42,3	54,2	51 065	62,1	54,6	77 963	55,3	54,4
Formations pro en lycée	29 152	43,3	58,7	62 534	62,0	66,8	91 686	56,1	64,0
Seconde GT	6 376	51,5	12,8	2 485	49,5	2,7	8 861	50,9	6,2
Première S	1 742	62,2	3,5	503	57,7	0,5	2 245	61,2	1,6
Première STL	195	62,1	0,4	0	0	0	195	62,1	0,1
Première STAV	4 099	46,6	8,3	1 606	46,5	1,7	5 705	46,6	4,0
Total première GT	6 036	51,6	12,2	2 109	49,2	2,3	8 145	51,0	5,7
Terminale S	1 537	58,0	3,1	436	49,3	0,5	1 973	56,1	1,4
Terminale STL	145	59,3	0,3	0	0	0	145	59,3	0,1
Terminale STAV	3 825	47,3	7,7	1 409	47,6	1,5	5 234	47,4	3,7
Total terminale GT	5 507	50,6	11,1	1 845	48,0	2,0	7 352	50,0	5,1
Formations GT en lycée	17 919	51,3	36,1	6 439	49,0	6,9	24 358	50,6	17,0
Total second degré (1)	49 625	45,3	100,0	93 590	54,3	100,0	143 215	51,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dont 381 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

© DEFP

3 Évolution du nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

	1985	1990	2000	2005	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2013	2014	2015	2016
Public	266	258	212	214	228	229	226	226	226	226
Privé	769	738	628	614	596	597	595	596	591	583
Total	1 035	996	840	828	824	826	821	822	817	809

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

HUIT ANS après leur entrée en sixième en 2007, les trois quarts des élèves ont obtenu le baccalauréat. Seulement 7 % d'entre eux fréquentent encore l'enseignement secondaire – moins de 2 % préparent un baccalauréat général et technologique et 5 % un diplôme de l'enseignement professionnel. Un élève sur cinq est sorti du système scolaire sans obtenir le baccalauréat (1).

Cette situation traduit un net raccourcissement des scolarités secondaires qui peut être relié à la baisse des redoublements engagée à la fin des années 1990 et à la réforme du baccalauréat professionnel de 2009. Ainsi, douze ans auparavant, seulement la moitié des élèves étaient bacheliers à l'issue de la huitième année d'études secondaires et près d'un sur cinq était encore scolarisé dans le second degré. Ces évolutions se sont accompagnées d'une diminution sensible des sorties du système éducatif.

La suprématie scolaire des filles sur les garçons est peu touchée par ces évolutions. Comme dans le panel 1995, elles sont sensiblement plus nombreuses que les garçons à être bachelières et huit ans après leur entrée au collège, elles connaissent un risque d'arrêt de la formation initiale nettement moindre.

Si ces importants progrès de scolarisation ont permis aux enfants originaires des milieux sociaux les plus défavorisés d'améliorer leur niveau de formation initiale, les inégalités sociales de réussite restent marquées. Le risque d'arrêt des études huit ans après l'entrée en sixième est encore six fois plus fréquent pour un enfant d'ouvrier que pour un enfant de cadre (2). Ce risque est particulièrement élevé pour les enfants d'inactifs : plus de la moitié d'entre eux ont mis fin à leurs études. De plus, seulement un peu plus du tiers d'entre eux obtiennent le baccalauréat alors que les titulaires de ce diplôme sont majoritaires parmi les autres élèves. Pour une large part, ces inégalités sociales de réussite recouvrent des disparités de capital culturel et notamment de niveau de diplôme des mères. Plus celles-ci sont diplômées, et plus l'enfant connaît une situation scolaire favorable. Ainsi, 92 % des élèves dont la mère détient un diplôme de l'enseignement supérieur obtiennent le baccalauréat contre un peu plus de la moitié des élèves dont la mère est sans diplôme.

Enfin, les destins scolaires des enfants ne sont pas indépendants de la composition de la famille. Les enfants qui vivent avec leurs deux parents deviennent plus souvent bacheliers que les jeunes appartenant à une famille recomposée ou une famille monoparentale. Au-delà du deuxième enfant, les chances d'obtenir le baccalauréat sans retard déclinent au fur et à mesure que la taille de la famille augmente. Comparativement à un élève d'une famille de six enfants ou plus, un élève appartenant à une fratrie de deux enfants présente un taux d'obtention du baccalauréat supérieur de 27 points.

LES PANELS UTILISÉS

- Le panel 2007, représentatif au 1/22 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, est composé de 35 000 élèves entrés pour la première fois en sixième à cette date. Il a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40 de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés pour la première fois à ce niveau dans un collège public ou privé de France métropolitaine à la rentrée 2015. Il comprend 17 830 élèves.

LA POPULATION ÉTUDIÉE - Il s'agit des entrants en sixième des deux panels dont la scolarité a pu être observée pendant les huit premières années d'études secondaires. Afin de ne pas fausser la comparaison avec le panel 1995, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

SEGPA - Section d'enseignement général et professionnel adapté.

CEP - Certificat d'études primaires.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP - Brevet d'études professionnelles.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.01 ; 15.32.

- Caille J.-P., « Les transformations des trajectoires au collège : des parcours plus homogènes mais encore très liés au passé scolaire et à l'origine sociale », *Éducation & formations*, n°85, novembre 2014.

- Cretin L., « Les familles monoparentales et l'école : un plus grand risque d'échec au collège? », *Éducation & formations*, n°82, décembre 2012.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Panel 2007 et panel 1995.

1 Situation scolaire des élèves huit ans après leur entrée en sixième, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Bacheliers	49,9	42,4	57,9	75,5	70,2	81,2
Formations générales et technologiques en lycée	9,0	9,3	8,7	1,7	1,9	1,6
Terminale	8,3	8,5	8,0	1,6	1,8	1,5
Première	0,7	0,8	0,7	0,1	0,1	0,1
Formations professionnelles en lycée ou en apprentissage	10,5	12,2	8,8	4,9	6,4	3,5
BEP	0,1	0,1	0,1			
CAP	1,4	1,6	1,1	0,9	1,3	0,5
Terminale professionnelle	6,7	7,7	5,8	3,0	3,7	2,3
Première professionnelle	2,3	2,8	1,9	0,8	1,1	0,5
Seconde professionnelle				0,2	0,3	0,2
Autres situations	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,3
Sortie du système scolaire	30,5	36,0	24,6	17,5	21,2	13,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

Lecture : huit ans après l'entrée en sixième, 75,5 % des élèves sont bacheliers.

1,7 % sont encore scolarisés en formations générales et technologiques en lycée en 2015-2016, soit au cours de leur neuvième année d'études secondaires.

© DEFP

2 Situation des élèves huit ans après l'entrée en sixième selon leurs caractéristiques sociales et familiales, en %.

	Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 2003-2004			Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2015-2016		
	Bacheliers	En second cycle	Sortis	Bacheliers	En second cycle	Sortis
Origine sociale de l'élève (1)						
Agriculteur exploitant	59,0	18,5	22,5	82,4	6,2	11,5
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	54,6	17,9	27,5	79,7	6,7	13,6
Cadre, enseignant	78,8	13,3	8,0	92,3	3,4	4,3
Profession intermédiaire	62,6	20,4	17,0	81,3	6,9	11,8
Employé	43,0	22,5	34,5	70,9	8,0	21,1
Ouvrier	35,6	21,7	42,7	65,1	8,8	26,1
Inactif	17,9	17,6	64,5	37,7	8,7	53,6
Diplôme de la mère						
Aucun diplôme	32,3	20,5	47,2	56,4	9,6	34,1
Brevet	51,2	22,8	26,0	70,9	8,4	20,7
CAP, BEP	48,8	23,4	27,9	69,3	8,9	21,8
Baccalauréat	67,8	18,0	14,2	84,0	6,3	9,8
Diplôme du supérieur	80,9	12,1	7,0	91,8	3,6	4,5
Inconnu	34,7	19,9	45,4	61,8	7,9	30,4
Structure familiale						
Père et mère	53,7	19,4	26,9	79,1	6,6	14,3
Garde alternée				79,0	6,0	14,9
Monoparentale	38,2	20,8	41,0	63,8	8,4	27,8
Recomposée	37,3	20,1	42,6	66,7	7,6	25,7
Autre situation	26,1	17,8	56,1	55,0	11,5	33,6
Taille de la famille						
Enfant unique	53,0	20,9	26,0	76,3	7,7	16,1
2 enfants	55,6	20,4	24,0	81,6	6,3	12,1
3 enfants	50,8	19,3	29,9	76,3	7,1	16,7
4 enfants	43,2	18,4	38,4	68,3	7,7	24,0
5 enfants	38,0	17,5	44,5	63,1	8,5	28,4
6 enfants ou plus	29,2	19,0	51,8	54,5	7,4	38,1
Ensemble	49,9	19,6	30,5	75,5	7,0	17,5

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé.**

1. Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture : huit ans après leur entrée en sixième, 82,4 % des enfants d'agriculteur sont devenus bacheliers ; 6,2 % d'entre eux sont encore scolarisés dans le second cycle et 11,5 % d'entre eux ont mis fin à leur formation initiale.

© DEFP

DÉFINITIONS

LA FIN DES CLASSES de troisième et de seconde générale et technologique (GT) représente des moments importants de la scolarité dans le secondaire. Se déroule alors le processus d'orientation, qui débute avec l'expression des vœux des familles et se termine avec les décisions d'orientation. À la rentrée suivante, les élèves s'engagent dans la préparation d'un diplôme. Toutefois, des passerelles permettent de se réorienter en cours de cursus si nécessaire.

En 2014, 854 100 élèves étaient inscrits en troisième (y compris enseignement agricole et adapté) (1). À la rentrée suivante, en 2015, 62,4 % d'entre eux ont continué en seconde générale et technologique (y compris enseignement agricole); 33,2 % se sont engagés dans les formations professionnelles en lycée ou en apprentissage; 3,4 % ont redoublé ou suivi un enseignement préprofessionnel. Ces proportions ont évolué au cours des neuf dernières années, notamment le taux de passage en seconde générale et technologique (+8,4 points).

Les poursuites d'études constatées après la troisième des garçons et des filles diffèrent sensiblement (2). Les filles passent plus souvent en seconde générale et technologique que les garçons (68,6 % contre 56,5 % en 2015) et nettement moins souvent en apprentissage (2,6 % contre 7,3 %).

Les écarts observés selon l'âge atteint en troisième sont encore plus importants : les élèves « à l'heure » ou en avance poursuivent trois fois plus souvent en seconde générale et technologique que les élèves en retard (74,3 % contre 23,1 % en 2015).

En 2014, 550 100 élèves étaient scolarisés en seconde GT (y compris enseignement agricole) (3). En 2015, 87,5 % ont intégré une première générale (64,2 %) ou technologique (23,3 %); 4,9 % se sont réorientés vers la voie professionnelle en tant que lycéens ou apprentis; et 6,8 % ont redoublé. Entre 2006 et 2015, les redoublements ont diminué (-7,6 points) tandis que les passages vers la voie générale sont nettement plus fréquents (+9,2 points).

Garçons et filles s'orientent différemment (4). En 2015, un garçon sur deux poursuit dans une des séries scientifiques, générale (38,4 % en S) ou technologique (13,0 % en ST12D, STL, STAV), quand ce n'est le cas que d'une fille sur trois. Comme en troisième, les écarts observés selon l'âge sont encore plus importants. Les élèves en retard poursuivent davantage en première technologique et, de façon prépondérante, en série STMG (22,7 % en 2015). Ils se réorientent vers la voie professionnelle quatre fois plus souvent que les élèves plus jeunes (respectivement 14,0 % contre 3,2 %).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de troisième (y compris enseignement adapté) ou de seconde GT inscrits dans un établissement scolaire relevant des ministères en charge de l'éducation, de l'agriculture et de la défense, qui ont poursuivi leurs études l'année suivante dans ces établissements ou dans les centres de formation d'apprentis (CFA).

LES SORTIES - Les élèves de troisième ou de seconde GT non scolarisés l'année suivante dans le périmètre d'observation sont comptabilisés comme « sortis ». Ils ne sont pas pour autant nécessairement sortis du système éducatif, pouvant continuer leur scolarité notamment dans les établissements sanitaires et sociaux ou à l'étranger.

À L'HEURE, EN AVANCE, EN RETARD - Ces indicateurs sont calculés par rapport à l'âge théorique de référence pour chaque classe, soit 14 ans en troisième et 15 ans en seconde GT. Voir 1.1.

CAP, BEP - Certificat d'aptitude professionnelle, brevet d'études professionnelles.

SECONDE GT - Classe de détermination qui précède le cycle terminal (classes de première et terminale) préparant aux baccalauréats généraux ou technologiques (GT). Voir 4.9.

S, ES, L - Séries du baccalauréat général : scientifique (S), économique et social (ES), littéraire (L).

STI/STI2D, STL, STAV - Séries du baccalauréat technologique dites scientifiques : sciences et technologies industrielles (STI)/de l'industrie et du développement durable (STI2D), sciences et technologies de laboratoire (STL), sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV). Voir 4.9.

STT/STG/STMG, SMS/ST2S - Séries du baccalauréat technologique : sciences et technologies tertiaires (STT)/de la gestion (STG)/du management et de la gestion (STMG), sciences et technologies médico-sociales (SMS)/de la santé et du social (ST2S). Voir 4.9.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité du ministère en charge de l'éducation nationale.

- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

- Système d'information SIFA sur la formation des apprentis.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble du système éducatif (établissements scolaires, quel que soit le ministère de tutelle hors santé-affaires sociales, et CFA). Elles diffèrent donc de celles présentées dans les pages qui ne couvrent que les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (notamment 4.4, 4.7, 4.10 et 4.12).

1 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la troisième, y compris Segpa et agricole, en %.

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2006
Effectif en 3 ^e à la rentrée n-1 (en milliers)	841,3	804,4	791,9	800,4	811,1	817,7	819,7	828,3	854,1	
Seconde générale et technologique	54,0	54,6	56,2	56,6	57,4	58,4	60,3	61,0	62,4	8,4
Cycle professionnel	37,8	37,7	36,8	36,8	36,6	35,9	34,5	33,8	33,2	-4,6
dont apprentissage	7,7	7,5	6,8	6,8	7,0	6,5	5,4	5,0	5,0	-2,7
. CAP et assimilés	11,8	12,2	13,4	13,1	13,2	12,7	11,7	11,2	11,0	-0,8
. BEP (1)	25,5	18,8	4,5	4,2						(1)
. Bac professionnel (1)	0,5	6,7	18,9	19,5	23,4	23,2	22,9	22,6	22,2	(1)
Reboulement et enseign' préprofessionnel	6,4	5,6	5,3	5,0	4,6	4,3	3,9	3,9	3,4	-3,0
Sorties (2)	1,8	2,1	1,7	1,6	1,4	1,4	1,3	1,3	1,0	-0,8
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. La rénovation de la voie professionnelle entamée en 2008 a conduit à la disparition progressive du BEP au profit du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2014, on recensait 854 100 élèves en troisième dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2015, 33,2 % d'entre eux ont intégré le cycle professionnel. Ils étaient 37,8 % dans ce cas en 2006, soit une baisse de 4,6 points sur la période.

2 Poursuites d'études à l'issue de la troisième selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2015		2006		2015	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en troisième à la rentrée n-1 (en milliers)	425,6	415,7	435,3	418,8	511,3	330,0	658,7	195,4
Seconde générale et technologique	48,3	59,7	56,5	68,6	74,8	21,5	74,3	23,1
Cycle professionnel	43,5	31,9	38,7	27,4	16,7	70,5	21,5	71,9
dont apprentissage	11,6	3,7	7,3	2,6	2,2	16,2	2,4	13,6
. CAP et assimilés	14,8	8,6	13,8	8,1	2,9	25,5	4,4	32,9
. BEP (1)	28,1	22,9			13,5	44,1		
. Bac professionnel (1)	0,6	0,4	24,9	19,3	0,3	0,9	17,1	39,0
Reboulement ou enseign' préprofessionnel	6,4	6,5	3,8	2,9	7,9	4,3	3,6	2,7
Sorties (2)	1,8	1,9	1,0	1,1	0,6	3,7	0,6	2,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. et 2. Voir (1) supra.

3 Évolution des poursuites d'études à l'issue de la seconde GT, y compris agricole, en %.

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2015/2006
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	538,3	505,8	506,7	511,2	517,7	520,2	527,0	539,4	550,1	
1^{re} générale	55,0	58,4	59,7	61,5	62,0	61,9	62,4	63,2	64,2	9,2
. 1 ^{re} S	28,9	30,6	31,5	32,4	33,2	33,1	33,6	34,2	33,9	5,0
. 1 ^{re} ES	16,7	18,5	18,9	19,1	19,3	19,3	19,1	19,4	20,5	3,8
. 1 ^{re} L	9,4	9,3	9,3	10,0	9,5	9,5	9,7	9,6	9,8	0,4
1^{re} technologique	23,6	23,6	23,2	23,1	22,9	23,0	23,6	23,3	23,3	-0,3
dont 1 ^{re} STI (1/STI2D, STL, STAV)	7,4	7,1	6,8	7,0	7,2	7,2	7,4	7,5	7,7	0,3
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	12,2	12,1	12,1	11,8	11,2	11,3	11,2	10,9	10,6	-1,6
Réorientation vers la voie professionnelle	5,9	5,4	5,6	5,5	5,4	5,4	5,2	5,1	4,9	-1,0
2^e GT (redoublement)	14,4	11,5	10,8	9,4	8,9	8,9	7,9	7,5	6,8	-7,6
Sorties (2)	1,1	1,1	0,7	0,5	0,8	0,8	0,9	0,9	0,8	-0,3
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. La réforme du lycée de 2010 a éclaté la série STI en deux séries (STI2D et STD2A-arts appliqués). À des fins de comparaison, la spécialité STI-arts appliqués a été exclue des données antérieures à la réforme.

2. Sorties vers les formations sociales ou de la santé, vers le marché du travail ou départs à l'étranger. Voir « Définitions ».

Lecture : en 2014, on recensait 550 120 élèves en seconde générale et technologique (GT) dans l'ensemble des établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM. En 2015, 64,2 % d'entre eux ont poursuivi en première générale. Ils étaient 55,0 % dans ce cas en 2006, soit une augmentation de 9,2 points sur la période.

4 Poursuites d'études à l'issue de la seconde GT selon le sexe ou l'âge dans cette classe, en %.

	2006		2015		2006		2015	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles	« À l'heure » ou en avance	En retard	« À l'heure » ou en avance	En retard
Effectif en 2 ^e GT à la rentrée n-1 (en milliers)	246,1	292,2	257,2	292,9	384,6	153,7	462,3	87,8
1^{re} générale	51,5	57,9	59,9	68,1	63,8	32,8	69,2	38,2
. 1 ^{re} S	34,0	24,6	38,4	29,9	36,0	11,3	37,9	12,4
. 1 ^{re} ES	13,4	19,5	17,3	23,4	18,2	12,7	21,6	15,3
. 1 ^{re} L	4,1	13,8	4,2	14,8	9,6	8,8	9,7	10,5
1^{re} technologique	25,9	21,7	25,6	21,2	16,8	40,8	19,7	42,0
dont 1 ^{re} STI/STI2D (1), STL, STAV	13,2	2,5	13,0	3,0	6,0	10,9	7,0	11,4
dont 1 ^{re} STI/STG/STMG	11,1	13,1	10,8	10,4	7,7	23,4	8,3	22,7
Réorientation vers la voie professionnelle	6,5	5,4	5,8	4,1	2,8	13,8	3,2	14,0
2^e GT (redoublement)	15,1	13,8	8,0	5,7	16,1	10,0	7,1	5,1
Sorties (2)	1,0	1,2	0,7	0,9	0,5	2,6	0,8	0,7
Total études + sorties	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2012, ensemble des établissements scolaires et centres de formation d'apprentis. © DEPP

1. et 2. Voir (2) supra.

DÉFINITIONS

En 2015-2016 le nombre d'apprentis stagne (-0,2%) après deux années de baisse et s'établit à 405 200 (1).

Le niveau V accueille deux apprentis sur cinq et 93% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Au niveau IV, un peu plus d'un quart des apprentis se répartissent entre le baccalauréat professionnel (51 100 apprentis) et le brevet professionnel (41 100). L'enseignement supérieur en comptabilise un peu plus d'un tiers, dont 42% en BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. Bien qu'elles continuent de rassembler près des deux tiers des effectifs, les formations en apprentissage de niveau inférieur ou égal au baccalauréat diminuent de manière continue depuis 2008. En 2015-2016, le nombre d'apprentis en niveau V recule de 1,6% du fait de la baisse de ceux préparant un CAP ; le niveau IV décroît également (-3,1%) avec une baisse des apprentis en baccalauréat professionnel et en brevet professionnel (respectivement -4,8% et -2,7% par rapport à l'année précédente).

Globalement, les niveaux du supérieur augmentent (+3,8%) par rapport à 2014 : augmentation de 2,7% pour le BTS et autres diplômes de niveau III et hausse de 5,0% pour les diplômes de niveaux I et II. Les formations du supérieur, autres que le BTS, accueillent 21% des apprentis en 2015-2016 contre 6% en 2000-2001.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage. Elles représentent un tiers des effectifs (2). Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie, de 27% au niveau V à 46% au niveau II (37% en niveau I), en fonction de l'importance des spécialités des services.

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âges théoriques des apprentis), 4,9% suivent une formation en apprentissage. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation augmentent entre 2014 et 2015 pour les âges supérieurs à 23 ans (3).

Les apprentis se répartissent dans un peu moins de 1 000 établissements, principalement en centre de formation d'apprentis (CFA). 50% des effectifs d'apprentis relèvent d'un établissement géré par un organisme privé, 27% par une chambre (d'agriculture, de métiers, de commerce ou d'industrie), 16% par des établissements d'enseignement (lycées, universités ou sections d'apprentissage) (4).

APPRENTIS - Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un CFA. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA) - Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère en charge de l'agriculture. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent (4).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

Taux de scolarisation en apprentissage - Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
CAP	188 070	183 997	175 002	177 290	176 956	177 298	174 740	163 381	150 810	148 184
BEP	36 129	52 974	46 554	22 539	4 320	1 763				
Autres diplômes de niveau V	7 936	8 362	7 057	9 938	10 581	10 499	11 135	11 273	11 416	11 426
Total niveau V	232 135	245 333	228 613	209 767	191 857	189 560	185 875	174 654	162 226	159 610
BP	21 299	31 195	40 544	46 485	47 778	46 250	44 751	43 772	42 284	41 148
Bac professionnel	15 632	33 404	39 820	57 638	67 020	68 636	62 875	58 905	53 697	51 112
Autres diplômes de niveau IV	4 396	4 756	6 245	7 777	8 220	9 002	9 271	9 005	8 899	9 322
Total niveau IV	41 327	69 355	86 609	111 900	123 018	123 888	116 897	111 682	104 880	101 582
BTS	12 539	27 800	35 345	48 093	49 965	55 136	61 769	60 834	58 620	60 095
Autres diplômes de niveau III	2 734	7 753	8 888	11 439	12 109	12 057	13 099	13 214	12 799	13 222
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	59 532	62 074	67 193	74 868	74 048	71 419	73 317
Licence	56	692	5 392	10 663	11 943	13 515	14 522	15 035	15 830	16 612
Master			2 999	8 083	9 522	11 194	12 676	13 441	13 784	14 907
Diplôme d'ingénieur	1 734	4 644	7 153	11 489	12 706	14 083	15 856	17 351	18 620	19 620
Autres diplômes de niveaux I et II	2 987	10 297	10 860	13 308	15 160	16 901	17 449	18 137	19 123	19 557
Total niveaux I et II	4 777	15 633	26 404	43 543	49 331	55 693	60 503	63 964	67 357	70 696
Total apprentis	293 512	365 874	385 859	424 742	426 280	436 334	438 143	424 348	405 882	405 205
Préapprentis	10 409	10 184	9 718	7 344	7 243	6 919	6 670	5 769	5 932	5 304
Total apprentis + préapprentis	303 921	376 058	395 577	432 086	433 523	443 253	444 813	430 117	411 814	410 509

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2015-2016

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles (%)
Niveau V	78 605	67 619	367	13 019	159 610	26,9
Niveau IV	34 793	43 798	19 467	3 524	101 582	33,0
Niveau III	36 155	34 179	876	2 107	73 317	37,8
Niveau II	1 740	2 618	1 529	18 768	24 655	46,4
Niveau I	14 962	17 063	8 013	5 955	(1) 46 041	37,1
Total	166 255	165 277	30 252	43 373	405 205	32,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Y compris 48 apprentis en 4^e année d'apprentissage.

3 Taux de scolarisation par âge en apprentissage, en %.

Âge	Effectifs d'apprentis 2015	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2015	2014
15 ans ou moins	16 965	2,0	1,8
16 ans	44 335	5,4	5,5
17 ans	52 656	6,5	6,8
18 ans	55 909	7,1	7,3
19 ans	54 406	6,9	7,0
20 ans	47 368	6,2	6,2
21 ans	38 165	5,1	5,2
22 ans	32 982	4,5	4,5
23 ans	25 712	3,4	3,4
24 ans	17 550	2,3	2,2
25 ans	10 692	1,4	1,3
26 ans et plus	8 217	n.s.	n.s.
16-25 ans	379 775	4,9	4,9

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DEFP

Lecture : en 2015, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 18 ans, 7,1 % suivent une formation en apprentissage.

4 Répartition des apprentis par organisme gestionnaire, niveau de formation et nombre d'établissements en 2015-2016

	Secondaire	Supérieur	Total	Nombre d'établissements
Organisme privé	114 608	86 109	200 717	510
Association mixte consulaire	114 608	86 109	200 717	510
Chambres	85 405	24 282	109 687	163
Chambre d'agriculture	539	280	819	2
Chambre de commerce et d'industrie	21 680	20 859	42 539	83
Chambre des métiers	63 186	3 143	66 329	78
Établissements d'enseignement	38 065	26 755	64 820	272
EPLFFPA (1)	17 336	6 251	23 587	94
Établissement de formation ou recherche	110	8 786	8 896	27
Établissement public local d'enseignement	15 155	8 408	23 563	104
Établissement scolaire privé sous contrat	4 399	2 038	6 437	24
Section d'apprentissage	1 065	1 272	2 337	23
Autres	23 114	6 867	29 981	50
Association mixte consulaire	11 521	2 167	13 688	19
CFA résultant d'une convention nationale	274	10	284	3
Collectivités locales et territoriales	5 891	245	6 136	17
Groupeement d'intérêt public	5 428	4 445	9 873	11
Total	261 192	144 013	405 205	995

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

1. Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.4).

Au 31 décembre 2015, six académies (Créteil, Lille, Lyon, Nantes, Paris et Versailles) forment chacune plus de 20 000 apprentis; en particulier Versailles en accueille 33 000 et Nantes 26 800. La région académique d'Île-de-France concentre, à elle seule, 19,5% de l'ensemble des apprentis de France (1).

Entre 2014 et 2015, la tendance nationale est à la stagnation de l'effectif global d'apprentis (-0,2%). Un tiers des académies voient leurs effectifs d'apprentis stagner (évolution comprise entre -1 et 1%). Seulement sept académies enregistrent une croissance d'au moins 1% entre 2014 et 2015 : La Réunion enregistre une augmentation de 7,1%, Montpellier de 2,8% et la Corse de 2,6%.

La proportion d'apprentis parmi les jeunes de 16-25 ans apporte un autre classement. De 4,9% au niveau national, elle varie de 1,3% pour la Guyane à 6,2% pour la région académique Centre-Val de Loire (2). Les régions académiques qui accueillent un grand nombre d'apprentis ne sont pas nécessairement celles qui ont les proportions d'apprentis les plus élevées. Ainsi, en Île-de-France, région académique accueillant le plus d'apprentis, la proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans est de 4,8%.

Entre 2014 et 2015, le nombre d'entrants en apprentissage est à la hausse (1,9%), mais avec des évolutions différentes selon les régions académiques. Trois régions académiques connaissent une baisse de leur nombre d'entrées en apprentissage, dans quatre régions académiques cet effectif stagne et dans onze régions académiques, il est en progression (3).

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

ENTRÉES EN APPRENTISSAGE - Il s'agit d'apprentis inscrits dans une première année d'apprentissage pour suivre la totalité d'un cursus en apprentissage ou seulement une partie (par exemple, la dernière année de master, la deuxième et la troisième année de baccalauréat professionnel). Ces apprentis peuvent provenir de la voie scolaire, d'une autre formation en apprentissage (succession de deux formations en apprentissage) ou d'une autre situation (emploi, sans-emploi, stage, etc.).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

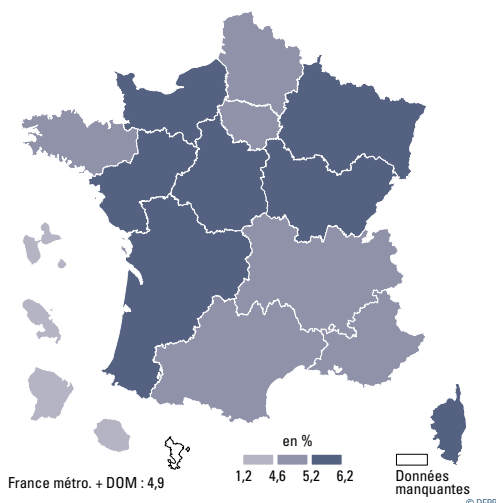
1 Effectifs d'apprentis par niveau de formation en 2015-2016

Académies et régions académiques	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2014-2015
Clermont-Ferrand	4 182	2 165	857	253	463	7 920	8 149
Grenoble	8 241	5 253	3 109	817	1 151	18 571	18 876
Lyon	7 246	5 718	4 660	1 441	2 457	21 522	21 593
Auvergne-Rhône-Alpes	19 669	13 136	8 626	2 511	4 071	48 013	48 618
Besançon	3 725	2 483	2 102	499	476	9 285	9 279
Dijon	4 632	2 476	1 473	148	429	9 158	9 311
Bourgogne-Franche-Comté	8 357	4 959	3 575	647	905	18 443	18 530
Bretagne (Rennes)	8 040	4 914	2 281	614	1 399	17 248	17 160
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	7 961	4 805	3 378	845	1 167	18 156	18 126
Corse	1 172	366	332	115	114	2 099	2 046
Nancy-Metz	6 012	3 814	3 087	877	926	14 716	14 935
Reims	3 644	2 007	929	274	681	7 535	7 665
Strasbourg	5 908	3 695	2 841	1 104	1 400	14 948	14 790
Grand Est	15 564	9 516	6 857	2 255	3 007	37 199	37 390
Amiens	4 510	2 854	2 133	355	1 178	11 030	11 248
Lille	8 194	5 358	4 660	666	2 749	21 627	21 289
Hauts-de-France	12 704	8 212	6 793	1 021	3 927	32 657	32 537
Créteil	5 995	4 905	4 624	2 461	4 190	22 175	22 345
Paris	3 838	4 302	5 214	3 194	7 111	23 659	23 566
Versailles	6 577	6 577	7 317	4 558	7 975	33 004	33 299
Île-de-France	16 410	15 784	17 155	10 213	19 276	78 838	79 210
Caen	4 909	2 913	1 122	238	608	9 790	9 884
Rouen	5 860	3 098	1 867	484	1 314	12 623	12 577
Normandie	10 769	6 011	2 989	722	1 922	22 413	22 461
Bordeaux	8 529	4 553	2 507	622	1 777	17 988	18 020
Limoges	1 736	1 090	451	271	162	3 710	3 667
Poitiers	5 836	3 497	2 397	644	951	13 325	13 406
Nouvelle-Aquitaine	16 101	9 140	5 355	1 537	2 890	35 023	35 093
Montpellier	7 156	3 472	2 803	836	2 208	16 475	16 021
Toulouse	7 742	3 591	2 708	668	1 406	16 115	16 057
Occitanie	14 898	7 063	5 511	1 504	3 614	32 590	32 078
Pays de la Loire (Nantes)	10 909	8 603	4 737	1 022	1 529	26 800	26 670
Aix-Marseille	6 979	4 415	2 719	778	1 334	16 225	16 555
Nice	5 967	2 735	1 214	291	754	10 961	11 075
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12 946	7 150	3 933	1 069	2 088	27 186	27 630
France métropolitaine	155 500	99 659	71 522	24 075	45 909	396 665	397 609
Guadeloupe	737	207	395	89	18	1 446	1 437
Guyane	298	57	114	64		533	590
Martinique	489	508	321	204	17	1 539	1 517
Mayotte	206	42				248	273
La Réunion	2 380	1 109	965	223	97	4 774	4 456
DOM	4 110	1 923	1 795	580	132	8 540	8 273
France métropolitaine + DOM	159 610	101 582	73 317	24 655	46 041	405 205	405 882

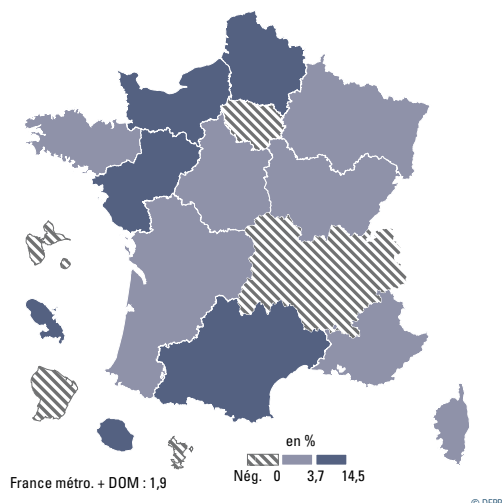
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEFP

2 Proportion d'apprentis parmi les 16-25 ans en 2015-2016, en %.



3 Évolution des entrées en apprentissage entre 2014 et 2015, en %.



DÉFINITIONS

En 2015-2016, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (57,8 %) (1). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (68,3 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (58,7%).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus importants se concentrent dans les spécialités des transformations et du génie civil et de la construction.

Les domaines de la production concentrent également un grand nombre d'apprentis en formation de niveau IV (61,5%).

Les apprentis suivant une formation de l'enseignement supérieur relèvent majoritairement des domaines des services (57,1% pour le niveau III, 72,3% pour le niveau II et 54,0% pour le niveau I) et plus particulièrement dans celui des échanges et gestion (respectivement pour ces trois niveaux 35,1%, 53,1% et 37,2%).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires dans l'apprentissage (32,8%). La part des filles reste la plus élevée au niveau II (46,4%). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à forte dominante masculine : 88,3% de garçons. Les filles sont en revanche majoritaires dans les formations relevant des domaines « Services aux personnes » (76,0%), « Matériaux souples » (71,4%) et « Échanges et gestion » (58,1%).

SPÉCIALITÉS DE FORMATIONS - La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (CNIS) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2015-2016

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	-	-	-	-	-	-	272	40,8	0,4
12 - Sciences humaines et droit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13 - Lettres et arts	-	-	-	59	61,0	0,1	13	46,2	ε
Domaines disciplinaires	-	-	-	59	61,0	0,1	285	41,1	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	93	8,6	0,1	576	14,2	0,6	3 019	10,1	4,1
21 - Agriculture, pêche, forêt	10 377	10,5	6,5	10 842	18,6	10,7	7 157	24,2	9,8
22 - Transformations	52 269	18,2	32,8	15 977	16,6	15,7	3 229	21,9	4,4
23 - Génie civil, constructions, bois	32 717	2,4	20,5	11 175	5,2	11,0	3 566	10,0	4,9
24 - Matériaux souples	513	66,9	0,3	178	79,2	0,2	133	86,5	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	19 998	1,8	12,5	23 704	2,4	23,3	14 049	3,3	19,2
Domaines de la production	115 967	10,4	72,7	62 452	9,7	61,5	31 153	11,8	42,5
30 - Spécialités plurivalentes des services	-	-	-	1 481	81,4	1,5	43	67,4	0,1
31 - Échanges et gestion	16 560	65,4	10,4	12 358	58,2	12,2	25 725	56,1	35,1
32 - Communication et information	406	26,6	0,3	1 118	37,3	1,1	7 311	51,2	10,0
33 - Services aux personnes	25 935	75,6	16,3	23 096	79,3	22,7	7 809	68,7	10,7
34 - Services à la collectivité	742	36,0	0,5	1 018	33,2	1,0	991	33,8	1,4
Domaines des services	43 643	70,6	27,3	39 071	70,3	38,5	41 879	57,1	57,1
Total	159 610	26,9	100,0	101 582	33,0	100,0	73 317	37,8	100,0

© DEPP

Domaines de spécialités (suite)	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	221	45,2	0,9	847	46,6	1,8	1 340	45,2	0,3
12 - Sciences humaines et droit	439	64,9	1,8	1 755	66,7	3,8	2 194	66,3	0,5
13 - Lettres et arts	54	55,6	0,2	178	79,2	0,4	304	70,1	0,1
Domaines disciplinaires	714	58,1	2,9	2 780	61,4	6,0	3 838	59,2	1,0
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 761	23,4	7,1	6 143	16,6	13,3	11 592	15,8	2,9
21 - Agriculture, pêche, forêt	592	27,4	2,4	951	48,2	2,1	29 919	18,2	7,4
22 - Transformations	2 135	44,9	8,7	2 718	37,6	5,9	76 328	19,5	18,8
23 - Génie civil, constructions, bois	659	18,5	2,7	2 155	18,0	4,7	50 272	4,4	12,4
24 - Matériaux souples	29	89,7	0,1	169	62,1	0,4	1 022	71,4	0,3
25 - Mécanique, électricité, électronique	951	7,3	3,9	6 275	11,4	13,6	64 977	3,3	16,0
Domaines de la production	6 127	28,5	24,9	18 411	20,2	40,0	234 110	11,7	57,8
30 - Spécialités plurivalentes des services	16	43,8	0,1	21	42,9	0,1	1 561	80,1	0,4
31 - Échanges et gestion	13 100	56,5	53,1	17 131	55,2	37,2	84 874	58,1	21,0
32 - Communication et information	2 935	28,0	11,9	5 851	21,2	12,7	17 621	35,9	4,4
33 - Services aux personnes	1 198	70,5	4,9	566	70,3	1,2	58 604	76,0	14,5
34 - Services à la collectivité	565	36,6	2,3	1 281	43,8	2,8	4 597	37,2	1,1
Domaines des services	17 814	52,1	72,3	24 850	46,9	54,0	167 257	61,7	41,3
Total	24 655	46,4	100,0	46 041	37,1	100,0	405 205	32,8	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : 17 814 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans le domaine des services. 52,1 % sont des filles. 72,3 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES FORMATIONS professionnelles (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2015, 25,6% des formations du second degré professionnel (niveaux V et IV) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 53,0% des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 14,1% des effectifs de niveau IV (1). En 2015-2016, plus de la moitié des jeunes préparant un CAP le font sous statut apprenti alors que moins d'un jeune sur dix préparant un baccalauréat professionnel le fait sous ce statut.

Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré diminue de nouveau de 0,5 point entre 2014 et 2015. Les évolutions pour chacun des niveaux sont négatives : -0,6 point pour le niveau V et -0,5 point pour le niveau IV. La réforme de la voie professionnelle de l'enseignement secondaire a entraîné la disparition du BEP (niveau V) au profit de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (niveau IV). Cette réforme explique l'évolution jusqu'en 2012-2013 de la part de l'apprentissage dans les effectifs de niveaux V et IV : hausse de la part des apprentis au niveau V, baisse de leur part au niveau IV.

En CAP, le poids de l'apprentissage baisse sur la période 2000-2015. Cela s'explique par une augmentation de la part de jeunes préparant ce diplôme sous statut scolaire en début de période, puis par une baisse récente du nombre d'apprentis en CAP.

Le poids de l'apprentissage pour le baccalauréat professionnel augmente entre 2000 et 2007, lié à la croissance plus importante de l'effectif d'apprentis que celle des élèves puis décroît à partir de 2008.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation (2). La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière d'apprentissage.

En France métropolitaine, son poids varie, pour le niveau V, de 40,4% dans l'académie de Lille à 70,7% dans l'académie de Corse et, pour le niveau IV, de 10,1% dans l'académie de Lille à 24,3% dans l'académie de Paris. Dans les DOM, le poids de l'apprentissage est faible : 25,0% pour le niveau V et 6,0% pour le niveau IV.

STATUT SCOLAIRE - Pour le niveau V, élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, une mention complémentaire ou un autre diplôme de ce niveau.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel, un brevet des métiers d'arts ou un autre diplôme de ce niveau.

APPRENTIS DU SECOND DEGRÉ - Jeunes âgés théoriquement de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, mention complémentaire ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis. Des dérogations sur la limite d'âge sont possibles, en cas d'enchaînement de formations en apprentissage, de reprise d'un commerce et également pour les personnes reconnues en tant que travailleur handicapé.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.29.
- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution du poids de l'apprentissage dans le second degré, en %.

	2000 2001	2005 2006	2007 2008	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016
Niveau V	28,8	27,6	29,0	39,0	46,4	51,2	56,5	55,3	53,6	53,0
dont CAP	65,5	62,0	62,2	58,3	57,0	57,0	56,7	55,1	53,3	52,5
Niveau IV	26,6	28,8	29,9	19,5	17,6	16,8	16,1	15,1	14,6	14,1
dont bac professionnel	14,8	15,7	16,7	11,1	10,4	10,1	9,4	8,6	8,0	7,7
Ensemble	28,3	27,9	29,3	28,9	28,3	28,3	28,7	27,2	26,1	25,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.**

Lecture : en 2015-2016, 53 % des jeunes suivant une formation de niveau V le font sous statut d'apprenti. C'est le cas de 52,5 % des jeunes préparant un CAP.

© DEFP

2 Poids de l'apprentissage dans le second degré par région et académie en 2015-2016

Académies et régions académiques	Effectifs du second degré				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
	Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
	Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV (4)			
Clermont-Ferrand	2 939	12 195	4 182	2 165	58,7	15,1	29,5
Grenoble	7 647	29 468	8 241	5 253	51,9	15,1	26,7
Lyon	6 627	27 089	7 246	5 718	52,2	17,4	27,8
Auvergne-Rhône-Alpes	17 213	68 752	19 669	13 136	53,3	16,0	27,6
Besançon	2 728	12 111	3 725	2 483	57,7	17,0	29,5
Dijon	3 102	15 042	4 632	2 476	59,9	14,1	28,1
Bourgogne-Franche-Comté	5 830	27 153	8 357	4 959	58,9	15,4	28,8
Bretagne (Rennes)	6 440	33 184	8 040	4 914	55,5	12,9	24,6
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	4 193	23 155	7 961	4 805	65,5	17,2	31,8
Corse	486	2 062	1 172	366	70,7	15,1	37,6
Nancy-Metz	4 176	23 373	6 012	3 814	59,0	14,0	26,3
Reims	3 179	13 681	3 644	2 007	53,4	12,8	25,1
Strasbourg	3 548	15 254	5 908	3 695	62,5	19,5	33,8
Grand Est	10 903	52 308	15 564	9 516	58,8	15,4	28,4
Amiens	5 228	21 034	4 510	2 854	46,3	11,9	21,9
Lille	12 077	47 443	8 194	5 358	40,4	10,1	18,5
Hauts-de-France	17 305	68 477	12 704	8 212	42,3	10,7	19,6
Créteil	7 046	40 152	5 995	4 905	46,0	10,9	18,8
Paris	3 835	13 375	3 838	4 302	50,0	24,3	32,1
Versailles	7 861	42 065	6 577	6 577	45,6	13,5	20,9
Île-de-France	18 742	95 592	16 410	15 784	46,7	14,2	22,0
Caen	3 583	15 087	4 909	2 913	57,8	16,2	29,5
Rouen	3 804	17 868	5 860	3 098	60,6	14,8	29,2
Normandie	7 387	32 955	10 769	6 011	59,3	15,4	29,4
Bordeaux	6 509	30 235	8 529	4 553	56,7	13,1	26,3
Limoges	1 702	6 505	1 736	1 090	50,5	14,4	25,6
Poitiers	3 559	16 058	5 836	3 497	62,1	17,9	32,2
Nouvelle-Aquitaine	11 770	52 798	16 101	9 140	57,8	14,8	28,1
Montpellier	5 652	25 626	7 156	3 472	55,9	11,9	25,4
Toulouse	4 776	27 172	7 742	3 591	61,8	11,7	26,2
Occitanie	10 428	52 798	14 898	7 063	58,8	11,8	25,8
Pays de la Loire (Nantes)	8 128	35 962	10 909	8 603	57,3	19,3	30,7
Aix-Marseille	7 725	25 740	6 979	4 415	47,5	14,6	25,4
Nice	2 854	16 076	5 967	2 735	67,6	14,5	31,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 579	41 816	12 946	7 150	55,0	14,6	27,7
France métropolitaine	129 404	587 012	155 500	99 659	54,6	14,5	26,3
Guadeloupe	1 777	6 478	737	207	29,3	3,1	10,3
Guyane	2 514	4 262	298	57	10,6	1,3	5,0
Martinique	1 543	4 785	489	508	24,1	9,6	13,6
Mayotte	1 795	2 928	206	42	10,3	1,4	5,0
La Réunion	4 710	11 878	2 380	1 109	33,6	8,5	17,4
DOM	12 339	30 331	4 110	1 923	25,0	6,0	12,4
France métropolitaine + DOM	141 743	617 343	159 610	101 582	53,0	14,1	25,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Apprentis/ensemble du second degré professionnel.
2. Niveau V statut scolaire : CAP, mention complémentaire et autres diplômes de ce niveau.
3. Niveau IV statut scolaire : bac professionnel, BMA (brevet des métiers d'art) et autres diplômes de ce niveau.
4. Niveau IV statut apprenti : y compris 21 apprentis préparant un brevet de technicien et 54 apprentis préparant un bac technologique.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2015-2016, 61,8% des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 23,4% étaient déjà apprentis l'année précédente, 9,5% étaient dans une autre situation (sans emploi par exemple) (1). La part des apprentis en provenance de la voie scolaire augmente encore cette année (+1,1 point par rapport à 2014) alors que les entrées en provenance de l'apprentissage diminuent de 1,4 point.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP), un peu plus de sept sur dix arrivent de la voie scolaire, majoritairement après une classe de troisième (43,6%). La part des apprentis venant de la voie scolaire est en progression de 0,8 point par rapport 2014, alors que celle des entrées en provenance de l'apprentissage recule de 0,7 point.

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau IV, près de la moitié suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Il s'agissait généralement d'une formation de niveau V. Ainsi, l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux côtés des filières sous statut scolaire. Les effectifs d'apprentis de niveau IV originaires de troisième stagnent de nouveau en 2015 (+0,3 point). Ceux venant du second degré sous statut scolaire stagnent également en 2015 et leur part atteint 16,1% (+0,4 point par rapport à 2014). Cela marque une rupture dans le recul important des formations professionnelles en lycée entre 2008 et 2013 (passant de 30,7% à 13,3%). Cela s'expliquait par la mise en place de la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en trois ans, diplôme de niveau IV qui recrute parmi les sortants de troisième.

Au sein d'un même niveau de formation, les origines des jeunes peuvent être très différentes selon le diplôme préparé. Ainsi, les apprentis en première année de baccalauréat professionnel viennent principalement d'une classe de troisième (43,4%) ou d'une formation du second degré sous statut scolaire (25,5%), alors que les apprentis en première année de brevet professionnel viennent majoritairement d'une formation de niveau V sous statut apprenti (58,7%) (2) (3).

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir. 5.1).

PRÉAPPRENTIS - Sous statut scolaire, les élèves suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage dont l'appellation a évolué dans le temps : classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (DIMA). Ces classes peuvent aussi être implantées en collège ou en lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Origine des apprentis de première année en 2015-2016, cursus 2 et 3 ans.

Origine (année 2014-2015)	Année 2015-2016						
	Niveau V		Niveau IV		Total		
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	1 482	1,9	54	0,2	1 536	1,4
	3 ^e	34 296	43,6	4 058	11,7	38 354	33,8
	Préapprentissage	3 088	3,9	121	0,3	3 209	2,8
	2 nd degré pro	10 411	13,2	5 600	16,1	16 011	14,1
	2 nd degré GT	6 238	7,9	2 936	8,4	9 174	8,1
	Autres scolaires	114	0,1	1	0,0	115	0,1
	Supérieur	635	0,8	1 094	3,1	1 729	1,5
Total scolaires	56 264	71,6	13 864	39,8	70 128	61,8	
Apprentis	Niveau V	9 109	11,6	14 558	41,8	23 667	20,9
	Niveau IV	1 281	1,6	1 338	3,8	2 619	2,3
	Niveau III	77	0,1	87	0,3	164	0,1
	Niveaux I et II	41	0,1	40	0,1	81	0,1
	Total apprentis	10 508	13,4	16 023	46,1	26 531	23,4
Ni scolaire, ni apprenti (1)	7 116	9,1	3 632	10,4	10 748	9,5	
Origine inconnue	4 717	6,0	1 274	3,7	5 991	5,3	
Ensemble	78 605	100,0	34 793	100,0	113 398	100,0	

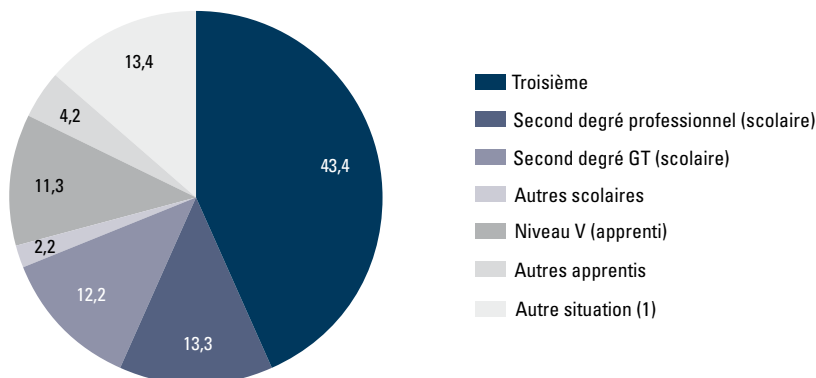
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage.

Lecture : 46,1 % des apprentis de première année de niveau IV étaient en apprentissage l'année précédente.

© DEPP

2 Origine des apprentis de première année de baccalauréat professionnel en 2015-2016, en %.



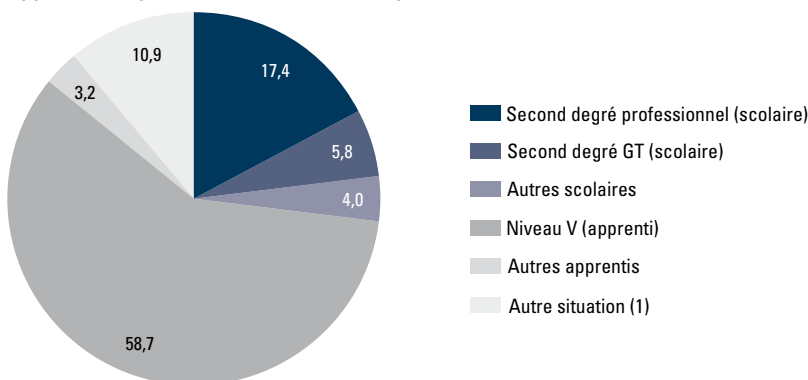
► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 43,4 % des apprentis de première année de baccalauréat professionnel étaient en classe de troisième l'année précédente.

© DEPP

3 Origine des apprentis de première année de brevet professionnel en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage et origine inconnue.

Lecture : 58,7 % des apprentis de première année de brevet professionnel préparaient une formation de niveau V sous statut apprenti l'année précédente.

© DEPP

DÉFINITIONS

A PRÈS UNE ANNÉE DE STAGNATION EN 2014, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur reprend sa progression amorcée depuis 1993 (1). En 2015, 144 000 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une augmentation de 3,8% par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 50,9% des apprentis du supérieur, le niveau II 17,1% et le niveau I 32,0%. Tous les niveaux enregistrent une augmentation par rapport à 2014 : 2,7% pour le niveau III, 3,8% pour le niveau II et 5,6% pour le niveau I.

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe 41,7% des apprentis du supérieur. Les effectifs d'apprentis en BTS repartent à la hausse cette année (+2,5% par rapport à 2014 après une baisse de 3,6%). Les effectifs d'apprentis préparant un DUT progressent aussi (+2,1%) et atteignent 5 900 jeunes en 2015.

Le nombre d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels progresse toujours. 19 600 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 18 600 l'année précédente), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique et de l'informatique, spécialités à faible taux de féminisation (13,0% de filles contre 17,5% pour l'ensemble des formations d'ingénieurs).

47,4% des jeunes inscrits en première année de niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale et de terminale technologique diminue (respectivement de 0,1 et 0,7 point par rapport à 2014), celle de terminale professionnelle progresse (+0,5 point). Ils sont peu nombreux (11,7% en 2015) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2015, la proportion de jeunes inscrits dans ce niveau de formation, et qui étaient déjà apprentis l'année précédente, est de 19,5% (2).

31,9% des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 25,8% suivaient déjà une formation par apprentissage (3).

25,9% des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, ils sont 28,4% à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant et 32,1% à venir d'une autre formation du supérieur sous statut étudiant (4).

POPULATION CONCERNÉE - Les apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur dans un centre de formation d'apprentis (CFA) de France métropolitaine et des DOM. Il n'y a pas d'apprentis dans l'enseignement supérieur à Mayotte.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac +2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX II ET I - Préparation d'un diplôme de niveau égal ou supérieur à bac +3.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

DUT - Diplôme universitaire de technologie.

LICENCE - Les licences préparées en apprentissage sont essentiellement des licences professionnelles.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

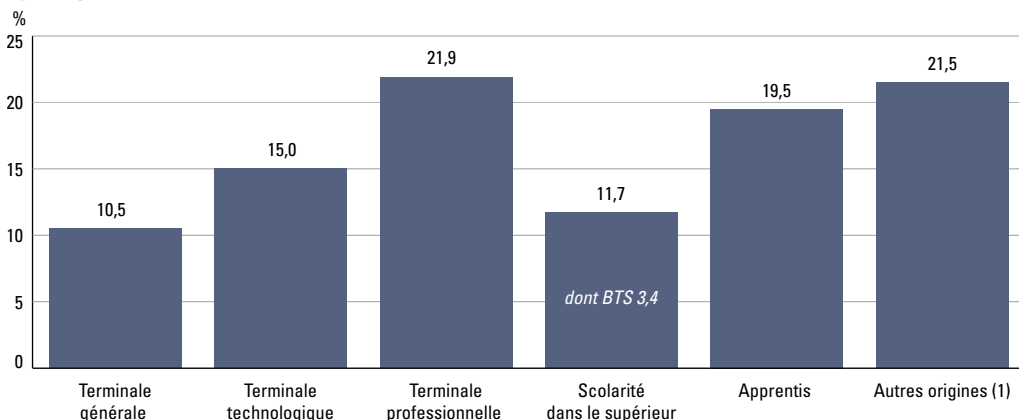
1 Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	35 345	49 965	55 136	61 769	60 834	58 620	60 095	36,0
DUT	2 067	4 285	4 717	5 548	5 731	5 887	5 836	5 799	5 918	37,2
Autres niveau III	667	3 468	4 171	6 561	6 326	7 212	7 378	7 000	7 304	53,0
Total niveau III	15 273	35 553	44 233	62 074	67 193	74 868	74 048	71 419	73 317	37,8
Licence	56	692	5 392	11 943	13 515	14 522	15 035	15 830	16 612	45,1
Maîtrise	577	1 837	1 489							
Autres niveau II	2 196	6 919	8 182	7 246	8 247	7 799	7 902	7 913	8 043	49,2
Total niveau II	2 829	9 448	15 063	19 189	21 762	22 321	22 937	23 743	24 655	46,4
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	7 153	12 706	14 083	15 856	17 351	18 620	19 620	17,5
DESS	193	1 162	411							
Master			2 999	9 522	11 194	12 676	13 441	13 784	14 907	54,0
Autres niveau I	21	379	778	7 914	8 654	9 650	10 235	11 210	11 514	48,6
Total niveau I	1 948	6 185	11 341	30 142	33 931	38 182	41 027	43 614	46 041	37,1
Ensemble	20 050	51 186	70 637	111 405	122 886	135 371	138 012	138 776	144 013	39,1

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

© DEFP

2 Origine des apprentis de première année de niveau III en 2015-2016, en %.

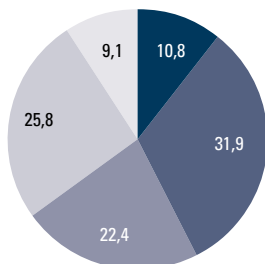


► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (4,8 %).

© DEFP

3 Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2015-2016, en %.

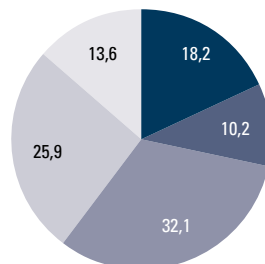


► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (4,1 %).

© DEFP

4 Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Stage, emploi, chômage, etc. et origine inconnue (3,5 %).

© DEFP

AU 31 DÉCEMBRE 2015, 36 300 apprentis suivent leur formation en établissement public local d'enseignement (EPL), effectif en stagnation par rapport à 2015 (-0,5 %, contre -0,2 % pour l'ensemble de l'apprentissage).

Les effectifs d'apprentis augmentent seulement dans une structure juridique : +4,1 % pour les unités de formation par apprentissage (UFA). Les autres structures voient leurs effectifs diminuer : faiblement pour les CFA (-2,8 %), plus fortement pour les conventions de services et les sections d'apprentissage (respectivement -21,3 % et -39,7 %). La part des apprentis en UFA ne cesse de croître : elle passe de 21 % en 2005 à 58 % en 2015, tandis que celle des effectifs en CFA passe de 62 % à 36 % (1). Les conventions de services concernent 6 % des apprentis en EPLE (contre 10 % en 2005).

En EPLE, les effectifs sont équilibrés sur les niveaux de formation III à V (près d'un tiers) contre 4 % en niveaux I et II. Les apprentis en EPLE représentent 9,0 % des apprentis : 7,3 % des apprentis en CAP, 8,5 % de ceux en BP, 15,0 % des apprentis en baccalauréat professionnel et surtout 19,1 % de ceux en BTS (2). Les effectifs d'apprentis en EPLE stagnent pour les formations de niveaux IV et V par rapport au 31 décembre 2014, progressent de 2,6 % pour le niveau III alors qu'ils baissent de 27,0 % pour les niveaux I et II.

La région académique Grand Est – l'Alsace a une longue tradition d'apprentissage public – accueille à elle seule 24 % des apprentis en EPLE, soit 24 % de l'ensemble de ses apprentis (3). Cette proportion en EPLE est également supérieure à 10 % dans trois autres régions académiques : Mayotte (100 %), Guadeloupe (13 %) et Hauts-de-France (12 %).

L'APPRENTISSAGE EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT (EPL) - Il existe quatre structures d'accueil des apprentis dans les EPLE (lycées professionnels, d'enseignement général et technologique ou polyvalents) prévues par le code du travail :

- **LE CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS (CFA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire du CFA, qui est créé par convention entre l'EPL et le conseil régional. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique des formations délivrées par le CFA implanté dans le lycée.

- **LA SECTION D'APPRENTISSAGE (SA)** - L'EPL est l'organisme gestionnaire de la section d'apprentissage, qui est créé par convention entre l'EPL, le conseil régional et l'entreprise.

Une SA est créée pour une seule formation répondant à un besoin ponctuel, pour la durée de la formation. L'établissement assume les responsabilités administrative, financière et pédagogique de la formation implantée dans le lycée.

- **L'UNITÉ DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE (UFA)** - L'EPL accueille une unité de formation par apprentissage, qui est créée par convention entre l'EPL et un CFA (dans la majorité des académies, il s'agit d'un CFA académique).

Une UFA peut délivrer plusieurs formations. L'établissement d'accueil de l'UFA assume la seule responsabilité pédagogique des formations délivrées par l'UFA implantées dans le lycée, tandis que le CFA a les responsabilités administratives et financières.

- **LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES** (de type « L. 6231-3 ») - L'EPL assure une « prestation de services » pour un CFA, dont les modalités sont définies par convention entre l'EPL et le CFA. Il s'agit, le plus souvent, d'assurer tout ou partie des enseignements pour une formation.

SOURCES

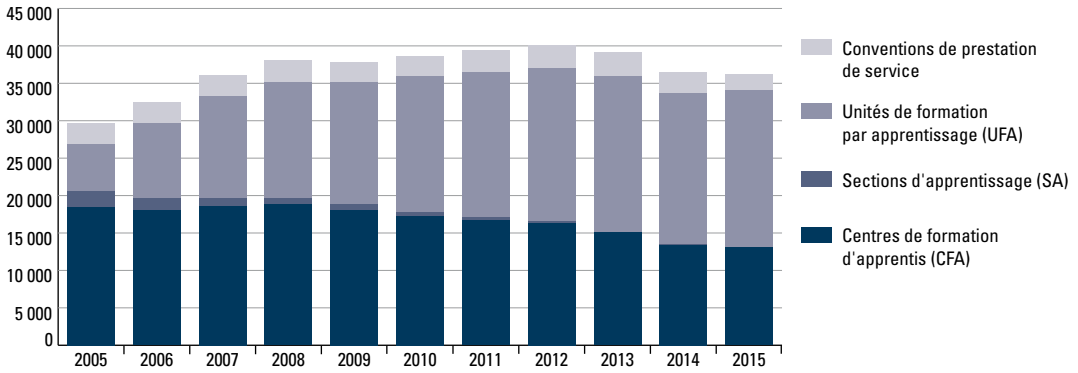
MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Évolution des effectifs d'apprentis en EPLE par structure juridique



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

© DEFP

2 Effectifs d'apprentis en EPLE par niveau de formation en 2015-2016

	Apprentis en EPLE	Ensemble des apprentis	Part en EPLE (%)	Évol. EPLE 2015/2014 (%)
Niveau V	11 613	159 610	7,3	0,7
dont CAP	10 806	148 184	7,3	0,2
Niveau IV	11 555	101 582	11,4	-0,6
dont : brevet professionnel	3 478	41 148	8,5	-0,7
bac professionnel	7 650	51 112	15,0	0,2
Niveau III	11 800	73 317	16,1	2,6
dont BTS	11 506	60 095	19,1	2,7
Niveau I et II	1 311	70 696	1,9	-27,0
Ensemble	36 279	405 205	9,0	-0,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

3 Part des apprentis en EPLE en 2015-2016, en %.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Clermont-Ferrand	503	7 920	6,4
Grenoble	1 094	18 571	5,9
Lyon	2 296	21 522	10,7
Auvergne-Rhône-Alpes	3 893	48 013	8,1
Besançon	840	9 285	9,0
Dijon	250	9 158	2,7
Bourgogne-Franche-Comté	1 090	18 443	5,9
Bretagne (Rennes)	323	17 248	1,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	702	18 156	3,9
Corse	99	2 099	4,7
Nancy-Metz	3 115	14 716	21,2
Reims	454	7 535	6,0
Strasbourg	5 194	14 948	34,7
Grand Est	8 763	37 199	23,6
Amiens	610	11 030	5,5
Lille	3 189	21 627	14,7
Hauts-de-France	3 799	32 657	11,6
Créteil	1 871	22 175	8,4
Paris	1 891	23 659	8,0
Versailles	2 004	33 004	6,1
Île-de-France	5 766	78 838	7,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2011.

Académies et régions académiques	Effectifs d'apprentis en EPLE	Effectifs d'apprentis	Part des apprentis en EPLE (%)
Caen	498	9 790	5,1
Rouen	934	12 623	7,4
Normandie	1 432	22 413	6,4
Bordeaux	1 384	17 988	7,7
Limoges	740	3 710	19,9
Poitiers	970	13 325	7,3
Nouvelle-Aquitaine	3 094	35 023	8,8
Montpellier	1 032	16 475	6,3
Toulouse	969	16 115	6,0
Occitanie	2 001	32 590	6,1
Pays de la Loire (Nantes)	2 558	26 800	9,5
Aix-Marseille	1 665	16 225	10,3
Nice	565	10 961	5,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 230	27 186	8,2
France métropolitaine	35 750	396 665	9,0
Guadeloupe	183	1 446	12,7
Guyane	42	533	7,9
Martinique	3	1 539	0,2
Mayotte	248	248	100,0
La Réunion	53	4 774	1,1
DOM	529	8 540	6,2
France métropolitaine + DOM	36 279	405 205	9,0

© DEFP

DÉFINITIONS

SELON LES RÉSULTATS PROVISOIRES pour l'année scolaire 2016-2017, 412 400 apprentis sont inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. Effectifs auxquels s'ajoutent 5 200 préapprentis (DIMA) (1). Le nombre d'apprentis augmente (1,8%) en 2016 après une stagnation des effectifs l'an passé.

Cette année, dix-sept académies voient leurs effectifs d'apprentis augmenter d'au moins 1% : avec 18% pour la Guadeloupe, 6,2% pour la Guyane, 5,7% pour Bordeaux, 4,9% pour Toulouse et 4,8% pour Nantes. Les effectifs d'apprentis stagnent dans neuf académies : évolution comprise entre +1% et -1%. Dans les cinq autres académies, les effectifs d'apprentis diminuent. Cette baisse oscille entre -1,3% pour Besançon et -13,8% pour la Martinique.

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent 160 100 apprentis, soit 39% de l'effectif total d'apprentis (2). 93% des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Les formations de niveau IV accueillent 99 800 apprentis (24%), répartis principalement entre le brevet professionnel et le baccalauréat professionnel. Au niveau III, 76 300 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (19%), la formation la plus fréquente étant le BTS (62 800). Ils sont 76 100 aux niveaux I et II (18%) parmi lesquels 18 100 préparent une licence, 16 200 un master et 20 900 un diplôme d'ingénieur.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2015-2016 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. En 2016-2017, les niveaux III, II et I augmentent avec une progression de 4,6% pour le BTS, 9,1% pour la licence, de 6,6% pour le diplôme d'ingénieur et de 8,5% pour le master, alors que le niveau V stagne (+0,3%) et que le niveau IV diminue (-1,7%).

Les apprentis sont accueillis dans 977 CFA et SA, dont 813 sous la tutelle des ministères en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et 136 sous celle du ministère en charge de l'agriculture (3).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnes inscrites (apprentis et préapprentis) dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), y compris les CFA « agriculture ».

APPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

PRÉAPPRENTIS - Voir « Définitions » en 5.1.

CFA - Centre de formation d'apprentis.

SA - Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

BP - Brevet professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA). Résultats provisoires au 31 décembre 2016 et résultats définitifs au 31 décembre 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.29.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Références, juin 2009.

1 Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2016-2017, résultats provisoires.

Académies et régions académiques	Effectifs totaux	Préapprentis (DIMA)	Apprentis	
			Effectifs	Évolution 2016/2015 (1)
Clermont-Ferrand	8 179	110	8 069	1,9
Grenoble	19 113	241	18 872	1,6
Lyon	21 846	175	21 671	0,7
Auvergne-Rhône-Alpes	49 138	526	48 612	1,2
Besançon	9 310	150	9 160	-1,3
Dijon	9 547	201	9 346	2,1
Bourgogne-Franche-Comté	18 857	351	18 506	0,3
Bretagne (Rennes)	17 910	161	17 749	2,9
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	18 489	307	18 182	0,1
Corse	1 996	0	1 996	-4,9
Nancy-Metz	14 937	344	14 593	-0,8
Reims	7 722	147	7 575	0,5
Strasbourg	15 522	251	15 271	2,2
Grand Est	38 181	742	37 439	0,6
Amiens	11 472	465	11 007	-0,2
Lille	22 255	0	22 255	2,9
Hauts-de-France	33 727	465	33 262	1,9
Créteil	22 581	219	22 362	0,8
Paris	24 275	45	24 230	2,4
Versailles	34 165	529	33 636	1,9
Île-de-France	81 021	793	80 228	1,8
Caen	10 039	0	10 039	2,5
Rouen	12 706	160	12 546	-0,6
Normandie	22 745	160	22 585	0,8
Bordeaux	19 389	382	19 007	5,7
Limoges	3 885	101	3 784	2,0
Poitiers	13 590	215	13 375	0,4
Nouvelle-Aquitaine	36 864	698	36 166	3,3
Montpellier	16 662	49	16 613	0,8
Toulouse	17 350	451	16 899	4,9
Occitanie	34 012	500	33 512	2,8
Pays de la Loire (Nantes)	28 446	369	28 077	4,8
Aix-Marseille	16 484	0	16 484	1,6
Nice	11 178	0	11 178	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27 662	0	27 662	1,8
France métropolitaine	409 048	5 072	403 976	1,8
Guadeloupe	1 755	48	1 707	18,0
Guyane	566	0	566	6,2
Martinique	1 376	49	1 327	-13,8
Mayotte	231	0	231	-6,9
La Réunion	4 630	0	4 630	-3,0
DOM	8 558	97	8 461	-0,9
France métropolitaine + DOM	417 606	5 169	412 437	1,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Évolution des effectifs d'apprentis entre les résultats provisoires au 31 décembre 2016 et les résultats définitifs au 31 décembre 2015.

2 Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme

	2015-2016 (1)	2016-2017 (2)	Évolution (%)
CAP	148 184	148 543	0,2
Autres diplômes de niveau V	11 426	11 573	1,3
Niveau V	159 610	160 116	0,3
BP	41 148	39 441	-4,1
Bac pro	51 112	50 071	-2,0
Autres diplômes de niveau IV	9 322	10 320	10,7
Niveau IV	101 582	99 832	-1,7
BTS	60 095	62 846	4,6
Autres diplômes de niveau III	13 222	13 499	2,1
Niveau III	73 317	76 345	4,1
Licence	16 612	18 122	9,1
Master	14 907	16 169	8,5
Diplôme d'ingénieur	19 620	20 911	6,6
Autres diplômes de niveaux I et II	19 557	20 942	7,1
Niveaux I et II	70 696	76 144	7,7
Total	405 205	412 437	1,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

1. Résultats définitifs au 31 décembre 2015.

2. Résultats provisoires au 31 décembre 2016.

3 Répartition des CFA et SA selon le ministère de tutelle en 2016-2017

En charge de	Nombre de CFA/SA
Éducation nationale/Enseignement supérieur	813
Agriculture	136
Santé	20
Autres	8
Total	977

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, on recense 2 609 700 inscriptions d'étudiants dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM (1). La hausse de 2,3% des inscriptions par rapport à la rentrée 2015 (+58 900 inscriptions) est en partie liée à un accroissement des doubles inscriptions des étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles à l'université. En neutralisant cet effet, la hausse est de 1,8% (+44 800 étudiants inscrits). Les effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur en France augmentent pour la huitième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France. Le nombre d'étudiants étrangers augmente plus fortement que l'ensemble des étudiants (+4,6%).

L'enseignement privé rassemble 474 500 étudiants en 2016-2017, soit 18,2% des effectifs du supérieur. La hausse est cette année de 5,3%, nettement supérieure à celle des inscriptions dans l'enseignement public qui atteint 1,7 (1,0% hors accroissement des doubles inscriptions) (2). En dehors des trois années 2013, 2014 et 2015 qui font figure d'exceptions, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement public a toujours été depuis 1998 inférieur à celui observé dans l'enseignement privé. Entre 1998 et 2016, les inscriptions dans l'enseignement privé ont ainsi augmenté de 87,9%, soit 222 000 étudiants supplémentaires, tandis qu'elles n'ont augmenté que de 13,9% dans l'enseignement public, avec 261 000 étudiants de plus.

À la rentrée 2016, le nombre d'étudiants à l'université augmente de 1,9%. La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue à la hausse : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 1,1%.

Le nombre d'étudiants est stable en STS et assimilés, et progresse de 1% dans la filière CPGE et préparations intégrées. Entre 2015 et 2016, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) restent très dynamiques (+4,1%), dans le prolongement des années précédentes. Depuis les années 1990, elles ont connu une progression importante (165% entre 1990 et 2016).

À la rentrée 2016, le nombre d'étudiants a augmenté (11,6%) dans les écoles de commerce, gestion et vente (hors STS). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années 1990 (230% entre 1990 et 2016).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Depuis 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I et II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement. Ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRES Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : Paris-Dauphine, École des hautes études en sciences sociales (EHESS), Institut d'études politiques de Paris (IEP), École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco), Observatoire de Paris, École pratique des hautes études (EPHE), Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

CPGE - Voir « Définitions » en 6.10.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS, FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT - Voir « Définitions » en 6.8.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Formation menant à un diplôme d'ingénieur, quel que soit le régime d'inscription. Comme en 6.8, les cycles préparatoires ingénieurs sont exclus. En revanche, les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici et exclues dans les effectifs affichés en 6.8.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION ET VENTE - Voir « Définitions » en 6.9. Les effectifs totaux affichés ici incluent les STS contrairement à ceux figurant en 6.9. Par ailleurs, 26 écoles sont comptées en 2016 dans les écoles de commerce alors qu'elles étaient auparavant classées « écoles de spécialités diverses ». En dehors de ces écoles, les effectifs dans les écoles de commerce croissent de 7,6% au lieu de 11,6%.

AVERTISSEMENT

Évolutions entre 2015-2016 et 2016-2017 :

Les données sur le champ de l'enseignement supérieur sont provisoires, du fait de l'indisponibilité de certaines sources au moment où paraît cet ouvrage. Les comparaisons entre l'année actuelle et l'année précédente sont toujours réalisées par rapport aux données définitives, même quand celles-ci n'apparaissent pas dans les tableaux.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2016-2017, en milliers.

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT	STS et assimilés	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total
Lycées					235,8	84,0	14,8	334,5
<i>dont privé</i>					62,9	12,0	4,7	79,7
Universités (2)	1 093,7	187,4	29,7	116,6		2,8	193,3	1 623,5
Autres établissements d'enseignement universitaire (3)	33,5	1,3					31,3	66,2
<i>dont privé</i>	20,8	1,3					11,7	33,8
Écoles normales supérieures							5,6	5,6
Écoles d'ingénieurs	10,3		122,8			9,7	5,8	148,5
<i>dont privé</i>	0,2		45,3			6,1	1,1	52,7
Écoles de commerce, gestion et vente					2,0		152,1	154,1
<i>dont privé</i>					2,0		151,0	152,9
Écoles juridiques et administratives							9,8	9,8
<i>dont privé</i>							4,7	4,7
Écoles de journalisme et écoles littéraires							8,9	8,9
<i>dont privé</i>							8,9	8,9
Écoles paramédicales hors université (4)		103,5						103,5
<i>dont privé</i>		25,8						25,8
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)							31,7	31,7
<i>dont privé</i>							30,8	30,8
Écoles supérieures artistiques et culturelles					1,2		45,6	46,8
<i>dont privé</i>					1,2		29,5	30,7
Écoles d'architecture							18,9	18,9
<i>dont privé</i>							0,8	0,8
Écoles vétérinaires							2,9	2,9
Autres écoles de spécialités diverses					18,3	2,5	34,1	54,9
<i>dont privé</i>					18,3	2,5	32,8	53,6
Total	1 137,5	292,3	152,5	116,6	257,2	99,0	554,6	2 609,7
<i>dont privé</i>	21,0	27,2	45,3	0,0	84,4	20,6	276,1	474,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 12 508 étudiants en 2016.

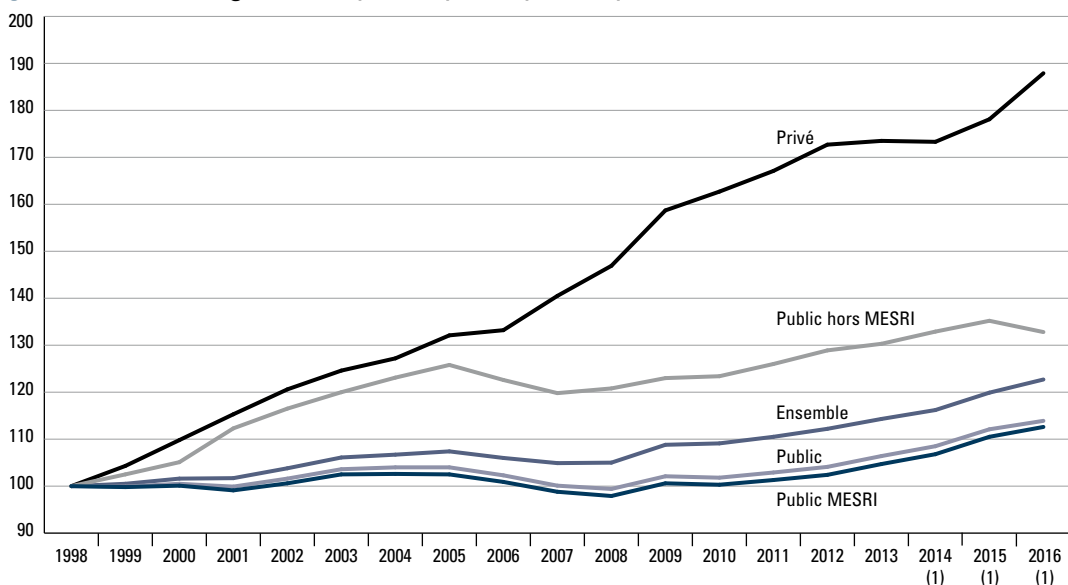
2. Y compris l'université de Lorraine devenue grand établissement en 2011.

3. Établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2016-2017 (reconduction des données 2015-2016).

© SIES

2 Évolution des enseignements supérieurs privé et public depuis 1998, base 100 en 1998.



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. L'augmentation des inscriptions dans l'enseignement public sous tutelle du MESRI en 2015 intègre la montée en charge des doubles inscriptions CPGE-universités, qui sont comptabilisées dans chacune des deux filières.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2016, 26,0% des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse, Nantes et Rennes, qui accueillent, à elles cinq, 29,2% des effectifs totaux ; les plus petites de la métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent 2,4% des effectifs totaux (1). Les effectifs augmentent par rapport à 2015 dans toutes les académies sauf en Guadeloupe et en Martinique. Ils croissent de façon importante dans les académies de Guyane (11,5%), La Réunion (4,0%), Dijon (3,9%), Strasbourg (3,9%) et Nantes (3,7%).

L'académie de Paris reçoit un grand nombre d'étudiants (13,3% des effectifs) et propose une offre de formation très diversifiée. Seuls 5% des étudiants parisiens sont inscrits dans une filière courte (préparation au DUT, STS ou formation assimilée) et 51% sont inscrits à l'université (contre respectivement 14% et 62% sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement présents.

Dans les académies de Guyane, Corse, Strasbourg, Nancy-Metz, Montpellier, Orléans-Tours, Limoges, La Réunion, Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Poitiers, Caen, Guadeloupe et Créteil, plus des deux tiers des étudiants sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu représentés.

Dans les académies de Grenoble, Nice, Mayotte, Dijon, Besançon, Rennes, Toulouse et Bordeaux, la proportion d'étudiants inscrits à l'université est supérieure à la moyenne. Les filières courtes y sont également surreprésentées.

Lyon et Lille sont les deux académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

C'est dans les académies d'Amiens, Versailles, Besançon, Nancy-Metz, Créteil et Toulouse que la part des étudiants inscrits en formation d'ingénieurs est la plus élevée. Dans les académies de Reims, Bordeaux, Rouen, Paris, Nice et Versailles, la part des écoles de commerce est élevée. Le profil de l'académie de Versailles est opposé à celui de l'académie de Créteil : le poids de l'université est plus fort à Créteil qu'à Versailles ; au contraire, la part des écoles de commerce, des formations d'ingénieurs et des CPGE est forte à Versailles.

Dans les DOM, 20% des étudiants sont inscrits dans une STS ou une formation assimilée, alors que c'est le cas de seulement 10% des étudiants en moyenne sur l'ensemble du territoire. Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Certaines universités ont des antennes ou d'autres composantes dans une académie différente. Dans ce cas, les effectifs étudiants sont comptabilisés dans l'académie de l'antenne. En 6.6, ils sont comptabilisés dans l'académie de l'université. Cela explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés en 6.2 et ceux affichés en 6.6.

UNIVERSITÉS - Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également l'institut universitaire d'Albi et le CUFR de Mayotte ouvert en 2012, ainsi que l'université de Lorraine devenue un grand établissement en 2011. Voir « Définitions » en 6.4.

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE) - Voir « Définitions » en 6.10.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.1.

ÉCOLES DE COMMERCE, GESTION ET VENTE - Voir « Définitions » en 6.9.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Autres établissements d'enseignement universitaire, formations comptables, écoles normales supérieures, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

AVERTISSEMENT

Évolutions entre 2015-2016 et 2016-2017 :

Les données sur le champ de l'enseignement supérieur sont provisoires, du fait de l'indisponibilité de certaines sources au moment où paraît cet ouvrage. Les comparaisons entre l'année actuelle et l'année précédente sont toujours réalisées par rapport aux données définitives, même quand celles-ci n'apparaissent pas dans les tableaux.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE et autres enquêtes (voir 6.1).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2016-2017

Académies et régions académiques	Universités		STS et assimilés	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion et vente (3)	Autres écoles et formations (4)	Ensemble (5)	Évolution 2016/2015 (%)
	Total (1)	dont préparation DUT							
Clermont-Ferrand	31 279	2 612	5 541	1 377	2 223	858	5 691	45 903	1,2
Grenoble	60 870	7 212	10 827	2 587	5 954	5 622	8 457	92 775	1,3
Lyon	118 644	7 420	12 836	6 196	14 504	12 154	29 107	192 327	3,5
Auvergne-Rhône-Alpes	210 793	17 244	29 204	10 160	22 681	18 634	43 255	331 005	2,6
Besançon	22 087	2 403	4 429	984	3 109	440	3 580	34 472	1,9
Dijon	29 401	2 635	5 782	1 935	1 798	2 523	4 835	45 454	3,9
Bourgogne-Franche-Comté	51 488	5 038	10 211	2 919	4 907	2 963	8 415	79 926	3,1
Bretagne (Rennes)	81 166	6 635	15 261	4 319	8 654	4 376	14 303	126 860	1,4
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	43 725	4 585	8 328	2 277	2 923	285	7 068	62 778	3,4
Corse	4 069	412	522	105	55	38	570	5 304	1,3
Nancy-Metz	60 480	5 515	9 085	2 380	7 075	2 480	8 544	84 398	3,0
Reims	24 243	3 286	5 700	1 249	2 775	5 568	5 098	44 298	1,4
Strasbourg	58 450	3 858	6 790	2 533	4 222	178	7 756	78 131	3,9
Grand Est	143 173	12 659	21 575	6 162	14 072	8 226	21 398	206 827	3,0
Amiens	177 739	3 272	6 656	1 179	5 157	378	6 990	48 099	1,3
Lille	105 192	7 344	19 529	5 502	10 564	12 685	25 945	176 492	2,6
Hauts-de-France	132 931	10 616	26 185	6 681	15 721	13 063	32 935	224 591	2,3
Créteil	94 641	8 242	13 963	3 770	11 364	1 066	18 311	141 946	2,5
Paris	177 254	2 010	16 152	15 021	10 211	33 150	96 129	346 945	2,8
Versailles	109 165	6 752	14 315	8 440	18 258	17 038	22 922	189 268	1,1
Île-de-France	381 060	17 004	44 430	27 231	39 833	51 254	137 362	678 159	2,2
Caen	29 124	2 928	5 409	1 356	1 722	1 880	3 963	42 970	2,7
Rouen	37 643	4 059	6 616	1 465	4 241	5 920	6 368	61 674	1,9
Normandie	66 767	6 987	12 025	2 821	5 963	7 800	10 331	104 644	2,2
Bordeaux	78 512	5 137	12 255	3 298	4 810	12 996	13 513	124 894	3,0
Limoges	15 896	1 786	3 344	576	1 098	130	2 564	23 053	1,5
Poitiers	34 788	3 126	5 832	1 194	2 397	3 322	4 046	51 080	1,6
Nouvelle-Aquitaine	129 196	10 049	21 431	5 068	8 305	16 448	20 123	199 027	2,5
Montpellier	76 432	3 953	11 472	2 737	3 358	4 837	11 816	109 651	1,8
Toulouse	86 009	6 696	12 762	4 184	10 698	6 197	15 742	135 230	1,9
Occitanie	162 441	10 649	24 234	6 921	14 056	11 034	27 558	244 881	1,9
Pays de la Loire (Nantes)	73 689	5 730	16 752	4 160	9 881	6 482	22 794	131 978	3,7
Aix-Marseille	73 357	4 257	11 458	3 430	3 322	5 501	11 572	107 559	0,0
Nice	39 657	3 551	6 515	2 573	1 991	5 611	5 888	61 000	2,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	113 014	7 808	17 973	6 003	5 313	11 112	17 460	168 559	0,7
France métropolitaine	1 593 512	115 416	248 131	84 827	152 364	151 715	363 572	2 564 539	2,3
Guadeloupe	6 417	206	2 015	450	55	0	709	9 591	-3,2
Guyane	3 364	177	653	72	0	0	291	4 380	11,5
Martinique	4 669	228	2 434	426	0	143	856	8 528	-1,1
Mayotte	1 048	0	390	0	0	67	113	1 618	1,6
La Réunion	14 512	551	3 624	698	85	155	2 064	21 053	4,0
DOM	30 010	1 162	9 116	1 646	140	365	4 033	45 170	2,0
France métropolitaine + DOM	1 623 522	116 578	257 247	86 473	152 504	152 080	367 605	2 609 709	2,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris Lorraine.

2. Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

3. Hors BTS.

4. Paris-Dauphine, EHESS, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Institut de physique du Globe, École nationale des chartes, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles.

Pour les formations paramédicales et sociales, données 2015-2016.

5. Sans double compte des formations d'ingénieurs.

© SIES

LE POIDS des formations scientifiques dans l'enseignement supérieur a gagné plus de deux points en dix ans pour atteindre 34,7 % en 2016. Sur cette période, le nombre d'inscriptions d'étudiants en formations scientifiques a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+23,1 % contre +15,8 %) (1). Après une période de stabilité relative de la part des étudiants en formations scientifiques entre 2011 et 2014, la hausse peut apparaître soutenue ces deux dernières années (+0,5 point puis +0,2 point). Cette évolution est toutefois essentiellement liée à la mise en place progressive de la double inscription systématique des étudiants en classe préparatoire et à l'université. Hors ces doubles inscriptions, la part des formations scientifiques augmente de 0,1 point entre 2014 et 2015 et 0,1 point cette année, évolutions qui traduisent mieux la réalité.

Les formations de santé à l'université, qui en 2016 concentrent 24,9 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 21,7 % en dix ans. Les effectifs d'étudiants préparant un DUT du secteur de la production (y compris informatique) sont stables.

Le nombre d'étudiants inscrits dans les formations universitaires scientifiques (hors santé et DUT, y compris formations d'ingénieurs) a augmenté de 23,4 % en dix ans. Alors que les effectifs étaient stables jusqu'alors, une dynamique semble enclenchée depuis quelques années dans ces disciplines (sciences de la vie, sciences fondamentales, plurisciences). Entre 2014 et 2016, la hausse est de 15,3 %, dont seulement la moitié est liée aux doubles inscriptions des CPGE à l'université (7,1 % hors ces doubles inscriptions).

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) et dans les spécialités scientifiques des STS et assimilées a faiblement augmenté depuis dix ans. En revanche, les effectifs se sont fortement accrus dans les écoles d'ingénieurs hors université (+55,7 %) comparativement à l'ensemble des formations scientifiques.

En 2016, 40,3 % des étudiants en formations scientifiques sont des femmes, part en augmentation de 2,3 points en dix ans. Très présentes dans les formations de santé à l'université, elles ne sont que 30,2 % des effectifs en CPGE scientifiques, 27,6 % dans les écoles d'ingénieurs hors université et respectivement 24,1 % et 21,9 % dans les spécialités scientifiques des STS et DUT.

En 2016, 90,6 % des étudiants en formations scientifiques sont inscrits dans un établissement public.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

DIPLÔMES UNIVERSITAIRES DE TECHNOLOGIE (DUT)

Voir « Définitions » en 6.7.

SECTIONS DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS (STS), CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. L'ensemble des formations ayant lieu dans ces établissements (classes préparatoires intégrées, formations d'ingénieurs, en partenariat ou non, masters, etc.) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8 qui concernent seulement les formations d'ingénieurs.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes auprès des établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

AVERTISSEMENT

Évolutions entre 2015-2016 et 2016-2017 :

Les données sur le champ de l'enseignement supérieur sont provisoires, du fait de l'indisponibilité de certaines sources au moment où paraît cet ouvrage. Les comparaisons entre l'année actuelle et l'année précédente sont toujours réalisées par rapport aux données définitives.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information (ESR)* : 16.04, 16.10.

1 Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2006

	2006	2011	2012	2013	2014 (3)	2015	2016 (6)	Poids en 2016 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution 2016/2006 (%)	Part des femmes (%)
Universités	499 180	525 547	526 968	540 372	552 554	582 775	601 575	66,4	20,5	46,7
Université (formations scientifiques + ingénieurs) (1) (2)	257 880	262 358	260 508	267 434	275 921	301 917	318 136	35,1	23,4	38,9
Sciences fondamentales et applications (3)	165 377	163 520	161 173	163 885	170 836	183 472	194 700	21,5	17,7	28,1
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers (3)	71 320	73 515	74 520	75 154	78 858	84 116	89 975	9,9	26,2	60,8
Plurisciences (3)	21 183	25 323	24 815	28 395	26 227	34 329	33 461	3,7	58,0	43,2
Université (santé)	185 372	206 951	210 426	216 228	219 329	223 530	225 668	24,9	21,7	64,1
Médecine odontologie	154 076	128 826	131 857	135 372	138 405	142 955	144 389	15,9	n.s.	62,4
Pharmacie	31 296	23 280	23 024	22 746	22 849	22 733	23 208	2,6	n.s.	63,9
Plurisanté (Paces)	-	54 845	55 545	58 110	58 075	57 842	58 071	6,4	n.s.	68,5
DUT scientifique (4)	55 928	56 238	56 034	56 710	57 304	57 328	57 771	6,4	3,3	21,9
Autres établissements d'enseignement universitaire	4 615	3 857	4 722	5 444	4 509	5 304	5 429	0,6	17,6	55,2
Écoles d'ingénieurs (5)	95 395	125 268	129 924	132 745	138 593	142 985	148 547	16,4	55,7	27,6
Publique MESRI	45 566	60 439	61 751	63 368	66 242	65 891	70 413	7,8	54,5	27,0
Publique hors MESRI	17 974	21 429	22 876	22 496	24 800	26 821	25 429	2,8	41,5	34,1
Privée	31 855	43 400	45 297	46 881	47 551	50 273	52 705	5,8	65,5	25,1
CPGE scientifique	47 772	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681	5,9	12,4	30,2
Publique MEN	40 269	41 635	42 222	42 444	42 679	43 798	44 289	4,9	10,0	31,0
Publique hors MEN	1 295	1 391	1 398	1 474	1 503	1 506	1 487	0,2	14,8	41,4
Privée	6 208	6 721	6 859	7 284	7 592	7 900	7 905	0,9	27,3	23,6
STS et assimilés scientifique (4)	88 724	92 039	96 878	96 824	94 060	95 427	96 410	10,6	8,7	24,1
Publique MEN	57 858	58 606	60 781	60 908	60 423	61 022	61 318	6,8	6,0	17,7
Publique hors MEN	11 786	11 287	11 938	12 237	10 745	10 926	11 010	1,2	-6,6	41,4
Privée	19 080	22 146	24 159	23 679	22 892	23 479	24 082	2,7	26,2	32,4
Total formations scientifiques	735 686	796 458	808 971	826 587	841 490	879 695	905 642	100,0	23,1	40,3
dont formations scientifiques hors santé	550 314	589 507	598 545	610 359	622 161	656 165	679 974	75,1	23,6	32,3
Total enseignement supérieur	2 253 845	2 350 866	2 379 236	2 432 243	2 471 176	2 550 840	2 609 709		15,8	
Poids des formations scientifiques (%)	32,6	33,9	34,0	34,0	34,1	34,5	34,7			
Hors doubles inscriptions CPGE université (%)					34,0	34,1	34,2			
Poids des formations scientifiques hors santé (%)	24,4	25,1	25,2	25,1	25,2	25,7	26,1			
Hors doubles inscriptions CPGE université (%)					25,0	25,2	25,4			
Poids du public dans le total des formations scientifiques (%)	91,9	90,6	90,2	90,1	90,4	90,4	90,6			
Poids du public MESRI dans le total des formations scientifiques (%)	87,6	86,3	85,7	85,7	86,0	85,9	86,4			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques (%)	38,0	40,0	40,0	40,0	40,1	40,2	40,3			
Part des femmes dans le total des formations scientifiques hors santé (%)	30,2	31,9	31,8	31,8	31,8	32,1	32,3			

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

© SIES

1. Les étudiants, précédemment uniquement inscrits en IUFM, sont intégrés à partir de 2008 dans les disciplines générales des universités. Les IUFM ont en effet été rattachés aux universités en 2008 et 2009. Puis, entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université. Depuis 2013, ils s'inscrivent dans un ESPÉ et restent comptés dans les effectifs des disciplines générales à l'université.
2. Depuis 2014, la mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classes préparatoires et à l'université, et donc leur double comptabilisation dans les effectifs, joue à la hausse sur les effectifs inscrits dans les disciplines générales à l'université.
3. En 2014, le passage au nouveau cadre national de formation pour les diplômes de licence, qui réduit le nombre d'intitulés de diplômes, a conduit à un classement par discipline plus aisé pour les licences de sciences, leurs libellés étant devenus plus précis.
4. Spécialités de la production et de l'informatique.
5. Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat) et autres formations dispensées en écoles d'ingénieurs, hors université.
6. Les données 2016-2017 sont considérées comme provisoires, car elles intègrent les données 2015-2016 pour les écoles paramédicales et sociales.

EN 2016-2017, 1 623 500 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Les effectifs sont en hausse de 1,9%, hausse moins marquée que l'année précédente (+4,0%). La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des CPGE et les universités, qui entraîne la double inscription des étudiants en classe préparatoire et à l'université, joue à la hausse : hors ces doubles inscriptions, l'augmentation globale est de 1,1%.

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 1,0%, à un rythme plus faible qu'il y a un an (1,9%). Les étudiants inscrits en Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010, sont moins nombreux cette année : on dénombre 57 100 étudiants, soit une baisse de 1,0% par rapport à la précédente rentrée (-0,5% en 2015, +0,7% en 2014 et +3,8% en 2013) (2).

Les effectifs continuent à croître, à un rythme moindre que l'an dernier, en cursus licence (+2,8%) et en cursus master (0,8%) et diminuent à nouveau en cursus doctorat (-2,3%). Les effectifs en DUT sont en légère hausse cette année (+0,3% après -0,2% l'an dernier). La hausse est plus marquée en licence générale (+3,8%), hausse en grande partie due aux doubles inscriptions des étudiants de CPGE. Hors ces doubles inscriptions, l'évolution est de +1,9%. Les effectifs sont en hausse en licence professionnelle (+0,7%) après une baisse l'année dernière. En cursus master, les inscriptions ont augmenté en master LMD (+1,2%), en formations d'ingénieur (+4,4%) et en santé (+2,0%). Depuis 2006, ce sont les inscriptions en cursus master qui ont connu la plus forte hausse (+25,2%), dynamisme surtout porté par les masters dédiés à l'enseignement. Les inscriptions en doctorat (y compris HDR) ont quant à elles diminué de 15,1%.

Les femmes représentent 56,8% de la population universitaire (1). Majoritaires en cursus licence et master (respectivement 56,0% et 59,1% des inscriptions), elles restent légèrement minoritaires en doctorat (48,2%). La répartition hommes-femmes demeure stable par discipline, avec une nette surreprésentation des femmes en langues (73,7%), en arts, lettres, sciences du langage (69,6%), ainsi qu'en sciences humaines et sociales (67,8%), et à l'inverse une présence moindre en sciences fondamentales et application (25,6%, +0,3 point), et en Staps (29,0%, +0,1 point).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales au 15 janvier de chaque année universitaire sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).
Champ : voir 6.6.

Depuis 2014-2015, deux nouvelles dispositions réglementaires impactent les évolutions observées :

- Un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. La conséquence est une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline. Les séries d'effectifs par groupe disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas d'une rupture statistique.

- La mise en place progressive de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les universités, augmente significativement le nombre d'inscriptions en licence à partir de cette année, même si les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant. Les inscriptions comptabilisées dans les tableaux incluent ces doubles inscriptions. Les évolutions « hors double inscription » sont calculées sur les effectifs sans inscription parallèle en CPGE et rendent ainsi compte d'une évolution à périmètre réglementaire constant.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.);
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac +4 ou bac +5 (masters, formations d'ingénieur);
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

LICENCE GÉNÉRALE - Ce terme est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

CUFR, COMUE, ESPÉ - Voir 6.6.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.11.
- Notes flash (ESR) : 17.05 ; 17.04.

1 Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2016-2017

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble			
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Variation annuelle (%)	Variation annuelle hors CPGE (%)	Part des femmes (%)
Droit sciences politiques	122 262	76 365	6 749	205 376	-2,2	-2,3	65,3
Sciences économiques, gestion	138 795	64 517	3 212	206 524	1,8	0,5	53,0
AES	31 638	3 788	11	35 437	-0,5	-1,1	58,4
Pluridroit, sciences économiques, AES	899	1 159		2 058	n.s.	n.s.	59,8
Total économie, AES	171 332	69 464	3 223	244 019	1,9	0,6	53,8
Arts, lettres, sciences du langage	67 073	21 684	5 137	93 894	-3,2	-3,5	69,6
Langues	90 246	19 380	2 161	111 787	0,6	0,7	73,7
Sciences humaines et sociales	163 220	124 978	12 067	300 265	3,7	3,7	67,8
Plurilittres, langues, sciences humaines	8 101	3 389	44	11 534	17,3	9,9	74,6
Total arts, lettres, langues, SHS	328 640	169 431	19 409	517 480	2,0	1,8	69,6
Sciences fondamentales et application	154 061	73 827	16 203	244 091	5,0	2,6	25,6
Sciences de la nature et de la vie	63 940	23 866	10 549	98 355	6,3	5,2	60,5
Plurisiences	31 416	1 895	165	33 476	-2,5	-13,3	43,2
Total sciences	249 417	99 588	26 917	375 922	4,6	2,3	36,3
Staps	47 412	7 109	536	55 057	2,8	2,8	29,0
Total disciplines générales	919 063	421 957	56 834	1 397 854	2,1	1,1	55,7
Médecine-odontologie	16 676	126 504	1 209	144 389	1,0	1,0	62,4
Pharmacie	428	22 524	256	23 208	2,1	2,1	63,9
Plurisanté	57 984	87		58 071	0,4	0,4	68,5
Total disciplines de santé	75 088	149 115	1 465	225 668	1,0	1,0	64,1
Total	994 151	571 072	58 299	1 623 522	1,9	1,1	56,8
Répartition en %	61,2	35,2	3,6	100,0			
Part des femmes en %	56,0	59,1	48,2	56,8			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : les évolutions par discipline en italiques ne peuvent être interprétées car elles reflètent notamment le changement de nomenclature (Voir « Définitions »).

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs.

© SIES

2 Évolution en cursus des effectifs universitaires

	2006 2007	2010 2011	2011 2012 (1)	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	Évolution 2016/2015 (%) (2)
Cursus Licence									
DUT	112 480	115 697	115 018	114 681	115 780	116 397	116 205	116 578	0,3
Licence générale	613 240	585 433	593 052	598 671	616 180	634 305	677 367	703 140	3,8
Licence professionnelle	38 700	49 642	50 607	51 474	52 057	52 708	52 442	52 821	0,7
PACES	-	54 986	53 404	55 523	57 610	58 002	57 731	57 134	-1,0
Santé (3)	60 169	5 620	7 934	6 443	6 804	7 607	8 896	10 650	19,7
Autres formations	53 483	52 412	53 835	52 964	53 065	52 721	54 353	53 828	-1,0
Total cursus licence	878 072	863 790	873 850	879 756	901 496	921 740	966 994	994 151	2,8
Cursus master									
Master LMD	263 356	312 043	305 732	305 917	316 432	322 938	329 326	333 376	1,2
dont MEEF (4)	-	-	-	-	26 815	52 015	55 011	57 608	4,7
Formations d'ingénieur (5)	28 807	23 873	24 660	25 063	25 747	26 604	28 472	29 722	4,4
Santé	88 725	104 087	104 149	109 259	112 214	114 429	117 316	119 646	2,0
Autres formations	75 134	72 486	78 423	80 222	82 019	84 907	91 419	88 328	-3,4
Total cursus master	456 022	512 489	512 964	520 461	536 412	548 878	566 533	571 072	0,8
Cursus doctorat									
Doctorat LMD	67 133	63 291	62 466	61 163	60 335	59 347	58 435	57 049	-2,4
Autres formations	1 504	1 378	1 409	1 336	1 372	1 314	1 234	1 250	1,3
Total cursus doctorat	68 637	64 669	63 875	62 499	61 707	60 661	59 669	58 299	-2,3
Ensemble	1 402 731	1 440 948	1 450 689	1 462 716	1 499 615	1 531 279	1 593 196	1 623 522	1,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Données révisées par rapport à l'édition 2012, pour tenir compte de l'université de Lorraine (voir « Population concernée »).

2. Les évolutions sont calculées y compris les doubles inscriptions CPGE (voir « Définitions »). Ces inscriptions n'influencent que sur la licence générale et les autres formations de cursus master, dont les évolutions, hors inscriptions parallèles, sont respectivement de 1,9 % et -3,1 %. Au total, hors double inscription CPGE, l'évolution est de 1,1 %.

3. Depuis la création de la PACES (année universitaire 2010-2011), la santé comporte les effectifs des diplômes universitaires ou des formations de santé autres que médecine/odontologie/pharmacie/maïeutique.

4. En 2006-2007 les IUFM étaient indépendants des universités. Ils leur ont été rattachés progressivement en 2008 et 2009. Entre 2010 et 2012, les étudiants s'inscrivaient en master à l'université, sans distinction d'une filière spécifique pour l'enseignement. Depuis 2013, les étudiants s'inscrivent en master métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) dans les ESPÉ, rattachés aux universités.

5. Sont comptabilisées les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat. Les cycles préparatoires intégrés (cursus master) ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans « Autres formations ».

© SIES

EN 2016-2017, 335 900 nouveaux entrants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (1). Ce nombre apparaît en hausse de 1,9 % par rapport à 2015-2016. Toutefois, la mise en place de conventions entre les lycées possédant des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui se traduit par des doubles inscriptions en CPGE et à l'université, est mécaniquement responsable de plus de la moitié de cette hausse apparente : une fois neutralisées les doubles inscriptions en CPGE, la croissance se situe à 0,8 %. Le nombre de nouveaux entrants augmente depuis six ans, après une période de repli.

Les évolutions hors doubles inscriptions en CPGE sont contrastées par groupe disciplinaire : les effectifs progressent en Staps (+3,7 %), en sciences (+1,6 %) et en arts, lettres, langues, SHS (+1,2 %). Ils diminuent en droit, sciences politiques et en santé. Les effectifs en économie, AES restent stables cette année.

Parmi les nouveaux entrants à l'université, 85,6 % ont obtenu leur baccalauréat en 2016 (2). Ces nouveaux bacheliers sont très majoritairement titulaires d'un baccalauréat général (80,7 %, +1,0 point par rapport à 2015-2016), tandis que 14,3 % ont un baccalauréat technologique (-0,7 point) et 5,0 % un baccalauréat professionnel (-0,3 point). Les bacheliers professionnels représentent plus d'un nouvel entrant sur dix en arts, lettres, langues, SHS et près d'un sur cinq en AES.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte de hausse globale du nombre de bacheliers à la session 2016 (+2,4 %). Les effectifs de bacheliers généraux, parmi lesquels se recrute la grande majorité des nouveaux bacheliers entrant à l'université, ont augmenté à la session 2016 (+3,2 % par rapport à 2015).

Au final, le nombre de nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université apparaît en hausse de 3,1 % à la rentrée 2016, ce qui correspond à une augmentation de 1,8 % après neutralisation des doubles inscriptions en CPGE, avec des évolutions contrastées selon les filières et les types de baccalauréat. Le nombre de nouveaux bacheliers technologiques entrant en IUT a augmenté (+1,8 %). Les nouveaux bacheliers professionnels, auxquels on a facilité l'accès aux sections de techniciens supérieurs, se sont moins orientés vers l'université. Quant aux nouveaux bacheliers généraux, ils ont plus que l'année précédente poursuivi leurs études à l'université.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4 et 6.6.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Voir 6.4.

NOUVEL ENTRANT - Un étudiant nouvel entrant est un étudiant s'inscrivant pour la première fois en première année de cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris) dans une université française, qu'il soit nouveau bachelier ou non (étudiant étranger ou titulaire d'un titre admis nationalement en équivalence ou en dispense du baccalauréat ou bachelier des années antérieures n'ayant pas commencé d'études universitaires auparavant).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.11.
- Note flash (ESR) : 17.04.

1 Évolution des nouveaux entrants à l'université par discipline

Disciplines (1)	2006 2007	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (1)	2015 2016	2016 2017	Variation 2016/2015 (en %)	Variation 2016/2015 hors CPGE (en %)
Droit, sciences politiques	34 800	37 607	38 240	39 460	39 278	39 494	40 297	40 234	-0,2	-0,9
Sciences économiques, gestion	36 023	35 913	37 393	38 243	39 151	38 982	42 425	43 431	2,4	-0,1
AES	10 244	10 269	11 195	10 096	10 380	10 916	9 940	9 985	0,5	0,3
Total économie, AES	46 267	46 182	48 588	48 339	49 531	49 898	52 365	53 416	2,0	0,0
Lettres sciences du langage	17 925	18 192	18 098	18 610	18 934	18 607	19 616	19 352	-1,3	-1,0
Langues	28 945	27 500	27 719	28 337	29 823	30 037	30 833	30 904	0,2	0,4
Sciences humaines et sociales	44 252	40 503	40 637	41 533	42 724	45 341	47 310	48 688	2,9	2,5
Plurilettrés, langues, sciences humaines	1 040	904	1 176	1 246	1 273	1 918	3 156	3 797	20,3	5,2
Total arts, lettres, langues, SHS	92 162	87 099	87 630	89 726	92 754	95 903	100 915	102 741	1,8	1,2
Sciences fondamentales et applications	39 375	36 723	36 074	35 588	37 501	41 102	46 299	49 434	6,8	3,7
Sciences de la nature et de la vie	13 669	13 093	12 586	12 591	13 048	14 251	15 681	17 177	9,5	8,4
Plurisciences	9 662	9 831	9 852	9 872	11 600	10 711	17 644	15 915	-9,8	-21,4
Total sciences	62 706	59 647	58 512	58 051	62 149	66 064	79 624	82 526	3,6	1,6
Staps	8 649	10 761	12 733	13 502	15 594	15 770	16 710	17 331	3,7	3,7
Plurisanté		(2) 33 403	32 570	35 103	37 828	37 110	37 449	37 351	-0,3	-1,1
Médecine-odontologie	28 852	(2) 1 695	1 802	1 835	1 996	2 096	2 286	2 261	-1,1	-7,7
Pharmacie	6 227	(2) 51	50	60	70	31	39	36	-7,7	-0,3
Total santé	35 079	35 149	34 422	36 998	39 894	39 237	39 774	39 648	-0,3	-0,3
Total	279 663	276 445	280 125	286 076	299 200	306 366	329 685	335 896	1,9	0,8

► Champ : France métropolitaine + DOM (3).

1. En 2014, la mise en place du cadre national des formations (CNF) a modifié la répartition disciplinaire des diplômes, empêchant l'interprétation des évolutions par discipline.

Les évolutions par regroupement disciplinaire, en revanche, ne pâtissent pas de la rupture statistique et traduisent de véritables mouvements sur les effectifs

2. La Paces, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique) a été mise en place à la rentrée 2010,

les effectifs concernés sont classés en plurisanté ce qui explique le report des effectifs.

3. Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

Lecture : le nombre de nouveaux entrants en Sciences fondamentales et applications a augmenté de 6,8 % en 2016-2017 par rapport à 2015-2016.

Hors doubles inscriptions en CPGE, cette évolution est de 3,7 %.

© SIES

2 Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le type de diplôme et la série de baccalauréat en 2016-2017

Type de diplôme (1)	Bac général				Bac technologique		Bac professionnel		Non-bacheliers	Ensemble	
	Scientifique	Économique	Littéraire	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers	Total	dont nouveaux bacheliers		Effectifs	Part des femmes (%)
Licence LMD											
Droit, sciences politiques	6 152	15 938	6 610	27 276	4 471	3 701	2 316	1 740	1 484	36 971	66,6
Sciences économiques, gestion	5 673	11 748	160	16 741	2 644	2 218	1 565	1 211	1 430	23 220	47,8
AES	580	3 961	237	4 432	2 293	1 848	1 578	1 272	392	9 041	57,8
Total économie, AES	6 253	15 709	397	21 173	4 937	4 066	3 143	2 483	1 822	32 261	50,6
Lettres, sciences du langage	2 428	2 470	8 050	11 325	1 826	1 321	1 577	1 084	752	17 103	71,4
Langues	3 327	5 553	11 468	18 466	4 243	3 150	3 173	2 270	1 270	29 034	74,1
Sciences humaines sociales	6 520	12 996	11 044	27 283	7 243	5 393	4 584	3 308	1 434	43 821	67,9
Plurilettrés, langues, sciences humaines	687	755	1 627	2 952	84	65	98	66	19	3 270	77,5
Total arts, lettres, langues, SHS	12 962	21 774	32 189	60 026	13 396	9 929	9 432	6 728	3 475	93 228	70,8
Sciences fondamentales et applications	18 870	900	82	18 695	2 268	1 880	726	502	1 720	24 566	28,7
Sciences de la nature et de la vie	10 471	311	82	10 123	1 774	1 473	310	211	391	13 339	64,5
Plurisciences	13 481	341	57	13 369	1 159	999	308	232	451	15 797	39,1
Total sciences	42 822	1 552	221	42 187	5 201	4 352	1 344	945	2 562	53 702	40,7
Staps	7 508	4 053	412	11 545	3 290	3 036	1 331	1 115	106	16 700	26,4
Paces	33 545	529	128	33 282	1 258	1 089	359	286	843	36 662	68,7
Profession de santé (hors Paces)	1 551	219	83	712	92	23	15	8	30	1 990	79,8
DUT	20 815	11 846	1 038	31 721	15 596	14 630	1 022	817	1 320	51 637	39,4
Ingénieurs (2)	569	18	1	558	14	12	-	-	53	655	22,0
Autres formations	2 611	1 304	433	3 337	810	403	434	216	6 498	12 090	61,2
Total	134 788	72 942	41 512	231 817	49 065	41 241	19 396	14 338	18 193	335 896	55,9

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Dans ce tableau, seuls les étudiants préparant une licence LMD sont répartis par discipline. Dans le tableau (1), tous les nouveaux entrants sont répartis en fonction de la discipline quel que soit le type de diplôme préparé (licence, DUT ou autres). Cela explique les différences d'effectifs avec le tableau (1).

2. Sont comptabilisées : les inscriptions en formations d'ingénieur classiques, spécialisées et en partenariat.

Les cycles préparatoires : intégrés ne sont pas pris en compte dans les formations d'ingénieur, ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

© SIES

DÉFINITIONS

En 2016-2017, les étudiants inscrits en université relèvent de 71 universités (y compris l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte et l'institut national universitaire d'Albi), des Comue « Paris-Est », « Grenoble », « Université Paris-Saclay », « Université de recherche Paris Sciences et Lettres » et « Université Paris Lumières ». Le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la sixième année consécutive (+1,9%). Une partie de cette augmentation est cependant imputable aux inscriptions parallèles en classe préparatoire et à l'université, résultant de la mise en place des conventions entre les lycées possédant des CPGE et un EPSCP. Hors ces doubles inscriptions, la hausse globale est de 1,1%. Elle était de 2,8% en 2015-2016.

En 2016-2017, hors doubles inscriptions CPGE, les effectifs sont en hausse dans toutes les académies métropolitaines sauf à Paris, à Grenoble et en Corse. Dans cinq académies de France métropolitaine, cette hausse hors doubles inscriptions en CPGE est supérieure à 3,0% : Caen, Dijon, Orléans-Tours, Rouen et Strasbourg. La hausse est modérée dans les départements d'outre-mer (+0,6%).

Le cursus licence englobe 61,2% des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est dans l'académie de Paris que son poids est le plus faible (52,4%), alors que dans les DOM et en Corse, il dépasse les 70%.

POPULATION CONCERNÉE - Voir 6.4.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offre des formations LMD. Outre les diplômes dits « LMD » (licence, master, doctorat), l'ensemble des diplômes préparés dans les universités sont répartis en trois cursus :

- le cursus licence regroupe les formations amenant à un diplôme de niveau bac +2 (DUT notamment) ou bac +3 (licences générales, licences professionnelles, etc.) ;
- le cursus master comprend les formations amenant à un diplôme de niveau bac +4 ou bac +5 (masters, formations d'ingénieur) ;
- le cursus doctorat rassemble pour l'essentiel des étudiants préparant un doctorat.

CUFR - Centre universitaire de formation et de recherche.

COMUE - Créées par la loi 2013-660 du 22 juillet 2013, les communautés d'universités et établissements sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP), qui regroupent des établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Certaines d'entre elles délivrent des diplômes et apparaissent donc dans le tableau comme établissement d'inscription.

ESPE - Créées par la loi 2013-595 du 8 juillet 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) forment les futurs enseignants de la maternelle au supérieur depuis la rentrée 2013. Ces nouvelles écoles organisent la formation du master MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) dédié aux métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation qui intègrent les nouveaux concours de recrutement. Elles succèdent aux instituts universitaires de formation des maîtres.

Les inscriptions qui relèvent des écoles supérieures du professorat et de l'éducation sont comptabilisées au niveau de l'académie et non des établissements partenaires.

Dans l'enquête SISE, seuls les masters MEEF et les DU formation adaptée sont considérés comme relevant des ESPE.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.11.
- Notes flash (ESR) : 17.05, 17.04.

1 Population universitaire par établissement et académie en 2016-2017

Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2016/2015 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs totaux	Évol. (%) 2016/2015 (2)	Nouveaux entrants	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille	63 447		12 887	58,3	Toulon	9 439		2 623	76,4
Avignon	6 903		1 949	81,6	Comue Université Côte d'Azur	1 175			
Aix-Marseille (y c. ESPÉ (1))	73 357	1,2 (0,7)	14 836	58,1	Nice (y c. ESPÉ)	39 657	2,1 (1,2)	8 966	63,7
Amiens	25 920		6 787	72,5	Orléans	16 337		4 655	77,1
Amiens (y c. ESPÉ)	27 739	2,4 (2,5)	6 787	67,7	Tours	25 189		6 102	65,3
Besançon	21 022		5 013	69,0	Orléans - Tours (y c. ESPÉ)	43 725	5,3 (3,4)	10 757	66,4
Besançon (y c. ESPÉ)	22 087	2,8 (1,4)	5 013	65,7	Paris I	40 551		7 031	56,4
Bordeaux	49 476		10 205	56,6	Paris II	16 221		2 391	51,5
Bordeaux III	14 499		3 468	78,2	Paris III	16 265		2 996	64,6
Pau	12 352		3 087	74,3	Paris IV	19 507		3 923	59,1
Bordeaux (y c. ESPÉ)	79 309	1,6 (0,7)	16 760	61,1	Paris V	32 302		5 216	47,0
Caen	27 795		6 683	68,6	Paris VI	35 037		6 300	52,3
Caen (y c. ESPÉ)	29 124	3,2 (3,2)	6 683	65,4	Paris VII	25 889		4 361	48,0
Clermont Auvergne	30 204		6 597	64,7	Comue Université Paris Lumières	29			100,0
Clermont-Ferrand (y c. ESPÉ)	31 279	1,6 (1,3)	6 597	62,5	Comue Université de recherche				
Corse	3 775		1 014	78,8	Paris Sciences et Lettres	264			
Corse (y c. ESPÉ)	4 069	1,3 (0,1)	1 014	73,1	Paris (y c. ESPÉ)	189 200	0,4 (-0,7)	32 218	52,4
Marne-la-Vallée	11 701		2 246	69,0	La Rochelle	8 193		2 016	77,3
Paris VIII	21 917		3 874	65,7	Poitiers	25 078		5 523	60,9
Paris XII	26 276		6 203	69,5	Poitiers (y c. ESPÉ)	34 788	3,3 (2,5)	7 539	62,1
Paris XIII	20 549		4 690	66,8	Reims	22 971		5 386	69,4
Comue Université Paris-Est	1 365			0,7	Reims (y c. ESPÉ)	24 243	-4,6 (-5,4)	5 386	65,8
Créteil (y c. ESPÉ)	86 778	1,8 (1,2)	17 013	62,8	Brest	19 719		4 529	66,8
Dijon	27 935		6 601	65,1	Bretagne Sud	8 194		2 102	78,3
Dijon (y c. ESPÉ)	29 401	5,6 (3,2)	6 601	61,9	Rennes I	27 863		5 101	52,6
Chambéry	13 511		3 286	76,7	Rennes II	21 949		5 730	78,8
Grenoble Alpes	42 037		10 156	66,5	Rennes (y c. ESPÉ)	81 146	1,2 (0,7)	17 462	63,5
Comue Université de Grenoble	2 956				Le Havre	7 708		2 045	74,5
Grenoble (y c. ESPÉ)	60 870	1,2 (-0,2)	13 442	63,0	Rouen	27 899		6 799	70,7
Artois	11 091		2 859	77,1	Rouen (y c. ESPÉ)	37 643	4,9 (3,1)	8 844	67,6
Lille I	19 870		2 941	59,1	Mulhouse	8 310		1 880	68,1
Lille II	30 015		5 948	49,3	Strasbourg	48 153		8 824	56,8
Lille III	18 840		4 489	77,6	Strasbourg (y c. ESPÉ)	58 450	4,4 (3,3)	10 704	56,5
Littoral	8 541		2 361	78,2	Institut national universitaire				
Valenciennes	11 361		2 654	71,6	d'Albi (3)	3 835		1 219	88,2
Lille (y c. ESPÉ)	105 192	0,5 (0,9)	21 252	61,3	Toulouse I	20 334		3 632	55,2
Limoges	15 285		3 480	67,8	Toulouse II	26 562		5 408	76,6
Limoges (y c. ESPÉ)	15 896	2,7 (2,4)	3 480	65,2	Toulouse III	31 388		7 187	63,3
Lyon I	37 370		7 305	54,9	Toulouse (y c. ESPÉ)	85 212	1,8 (0,2)	17 446	64,3
Lyon II	29 525		5 228	64,3	Cergy Pontoise	14 375		3 877	74,6
Lyon III	27 949		5 558	64,4	Évry-Val-d'Essonne	8 581		2 420	87,4
St-Etienne	18 919		5 001	73,5	Paris X	31 001		6 082	66,6
Lyon (y c. ESPÉ)	118 644	2,2 (1,6)	23 092	60,2	Paris XI	21 944		4 395	71,7
Montpellier	39 878		7 279	56,1	Versailles-Saint-Quentin	13 820		3 418	67,1
Montpellier III	19 499		4 391	69,2	Comue Université Paris-Saclay	10 528			1,0
Nîmes	4 627		1 732	92,7	Versailles (y c. ESPÉ)	105 102	1,0 (0,8)	20 192	60,9
Perpignan	8 975		2 068	74,7	Total France métropolitaine (y c. ESPÉ)	1 593 512	1,9 (1,1)	327 024	61,0
Montpellier (y c. ESPÉ)	76 432	1,8 (0,4)	15 470	61,3	Antilles	9 991		2 953	75,9
Lorraine	58 320		13 058	61,6	Guyane	2 700		906	89,7
Nancy-Metz (y c. ESPÉ)	60 480	4,1 (2,9)	13 058	59,4	Mayotte	1 048		340	100,0
Angers	22 573		4 855	62,8	La Réunion	13 472		4 673	81,4
Le Mans	9 627		2 662	75,7	Total DOM (y c. ESPÉ)	30 010	1,3 (0,6)	8 872	73,4
Nantes	37 852		8 895	65,2	France métro. + DOM (y c. ESPÉ)	1 623 522	1,9 (1,1)	335 896	61,2
Nantes (y c. ESPÉ)	73 689		16 412	62,7					
Nice	27 504		6 343	65,6					

1. Les inscriptions dans les ESPÉ (voir « Définitions ») ne sont diffusables qu'au niveau académique. Compte tenu des difficultés d'identification des masters préparant aux concours d'enseignement, les évolutions par établissement ne sont pas diffusées.

2. Les évolutions hors doubles inscriptions en CPGE figurent entre parenthèses. Ces inscriptions parallèles concernent particulièrement les nouveaux entrants.

3. Le CUFR Albi est devenu Institut national universitaire Jean-François Champollion au 1^{er} décembre 2015.

Lecture : l'évolution des effectifs des DOM entre 2015-2016 et 2016-2017 est de 1,3 %.

En excluant les inscriptions parallèles en CPGE, l'évolution des effectifs des DOM est alors de 0,6 %.

© ISIS

En 2016-2017, 116 600 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM (1). Cette année, le nombre d'étudiants inscrits en DUT augmente légèrement (+0,3%). Le secteur de la production reste dynamique là où le secteur des services est en légère baisse (respectivement +1,1% et -0,2%).

Le nombre de nouveaux entrants en première année de préparation du DUT augmente également faiblement (+0,5%) après une légère baisse (-0,3% en 2015) et un ralentissement amorcé l'année précédente (+1,0% en 2014, +2,7% en 2013) (2). Parmi eux, le nombre de nouveaux bacheliers technologiques augmente cette année de 1,8%, davantage que le nombre de lauréats de la session 2016 du baccalauréat technologique, en hausse de 1,1% : l'effet des dispositions visant à faciliter l'entrée de ces bacheliers en IUT reste perceptible, de même que sur les trois années précédentes. Les nouveaux bacheliers généraux sont également plus nombreux à rejoindre cette filière (+2,6%).

Au total, la part des titulaires d'un baccalauréat technologique, qu'ils l'aient obtenu en 2016 ou auparavant, parmi les nouveaux entrants préparant un DUT en 2016-2017 atteint 30,2%, soit 0,3 point de plus par rapport à l'année précédente. La part des bacheliers généraux augmente de 0,2 point pour atteindre 65,3% en 2016-2017; celle des bacheliers professionnels, très peu nombreux en IUT, continue à diminuer et n'est plus que de 2,0%.

Globalement, les étudiants préparant un DUT se répartissent à 58,1% dans le domaine des services et 41,9% dans celui de la production (3). Dans le secteur des services, près de 60% des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 39,8% de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont à parité avec les hommes dans le secteur des services (51,1%), mais elles ne représentent que 24,2% (+0,4 point par rapport à 2015) des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (57,5%) et « Génie biologique » (65,2%). Globalement, depuis 2003-2004, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur de la production s'est accrue de 3,5 points et a baissé de 2,0 points dans le secteur des services. La part des femmes dans l'ensemble des spécialités de DUT est relativement stable entre 2003-2004 et 2016-2017 (+0,4 point).

POPULATION CONCERNÉE - Sont recensés uniquement les étudiants inscrits en IUT en préparation du DUT. Ne sont plus mentionnés les effectifs inscrits en formations post-DUT et en licences professionnelles. Les effectifs prennent en compte toutes les formes d'enseignement (formation initiale, continue, en alternance, etc.).

IUT - Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 111 IUT fonctionnent à la rentrée 2016 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte). Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles.

SPÉCIALITÉS - Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie. L'enseignement dispensé est assuré dans 24 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

NOUVEAUX ENTRANTS - Voir « Définitions » en 6.5.

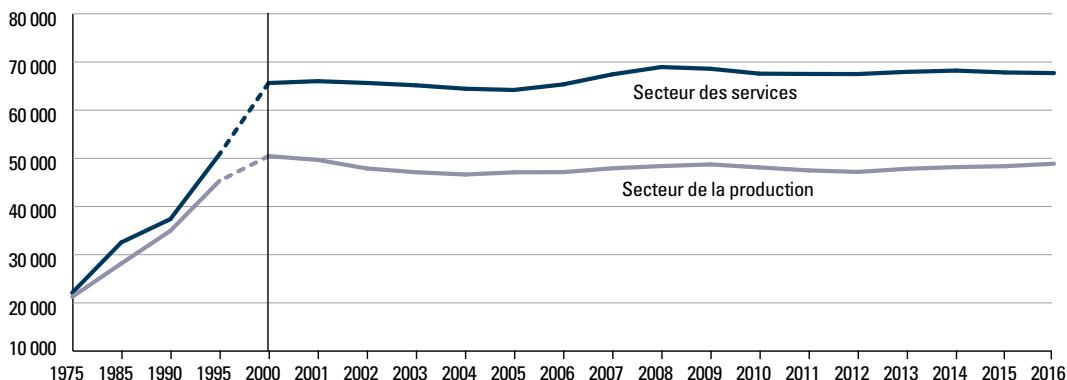
SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 16.11; 15.06; 13.11; 12.13.
- Note Flash (ESR) : 17.06.

1 Évolution du nombre d'étudiants préparant un DUT



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles.

2 Origine scolaire des étudiants nouveaux entrants en première année de DUT en 2016-2017, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2016-2017	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI2D (1)	STMG	Autres	Total					
Production	63,6	1,4	ε	65,0	22,3	0,5	6,7	29,5	1,7	3,8	100,0	21 995	0,9
Services	23,1	39,0	3,5	65,5	5,2	22,1	3,4	30,7	2,2	1,6	100,0	29 642	0,3
Total	40,3	22,9	2,0	65,3	12,5	12,9	4,8	30,2	2,0	2,6	100,0	51 637	0,5

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. STI2D : sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, STI pour les années antérieures à 2013.

2. STMG : sciences et technologies du management et de la gestion, STG pour les années antérieures à 2014.

3. Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

3 Répartition par spécialité des effectifs préparant un DUT en 2016-2017

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Rappel effectifs 2015-2016
Chimie	1 436	1 946	3 382	57,5	3 290
Génie biologique	2 312	4 334	6 646	65,2	6 630
Génie chimique - génie des procédés	691	522	1 213	43,0	1 141
Génie civil - construction durable (ex-génie civil)	4 055	856	4 911	17,4	4 899
Génie électrique et informatique industrielle	7 423	606	8 029	7,5	7 773
Génie industriel et maintenance	1 857	184	2 041	9,0	2 005
Génie mécanique et productique	7 061	599	7 660	7,8	7 566
Génie thermique et énergie	1 888	210	2 098	10,0	2 019
Hygiène, sécurité et environnement	1 267	467	1 734	26,9	1 773
Mesures physiques	3 734	863	4 597	18,8	4 680
Packaging, emballage et conditionnement (ex-génie du conditionnement et de l'emballage)	139	211	350	60,3	363
Qualité, logistique industrielle et organisation	1 466	591	2 057	28,7	2 044
Réseaux et télécommunications	2 745	255	3 000	8,5	3 021
Science et génie des matériaux	959	208	1 167	17,8	1 173
Total du secteur de la production	37 033	11 852	48 885	24,2	48 377
Carrières juridiques	459	1 907	2 366	80,6	2 386
Carrières sociales	762	2 755	3 517	78,3	3 499
Gestion des entreprises et des administrations	8 536	11 256	19 792	56,9	19 876
Gestion administrative et commerciale des organisations (ex-gestion administrative et commerciale)	757	1 411	2 168	65,1	2 133
Gestion, logistique et transport	1 825	800	2 625	30,5	2 654
Information - communication	868	2 861	3 729	76,7	3 811
Informatique	8 100	786	8 886	8,8	8 951
Métiers du multimédia et de l'internet (ex-services et réseaux de communications)	2 547	1 258	3 805	33,1	3 759
Statistiques et informatique décisionnelle	796	383	1 179	32,5	1 113
Techniques de commercialisation	8 460	11 166	19 626	56,9	19 646
Total du secteur des services	33 110	34 583	67 693	51,1	67 828
Ensemble	70 143	46 435	116 578	39,8	116 205

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

EN 2016-2017, 152 500 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, soit 4,1 % de plus par rapport à l'année 2015-2016 (1).

Cette hausse des effectifs est particulièrement marquée dans les écoles privées (+7,7 %) et les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) (+5,0 %). Le nombre d'étudiants dans les écoles publiques augmente de 4,0 % dans les établissements sous tutelle d'autres ministères et de 2,3 % dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

Les écoles publiques sous tutelle du MESRI accueillent plus de la moitié des futurs ingénieurs, 40 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université (2). Ce pourcentage reste stable par rapport à l'année précédente.

En 2016-2017, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles augmente de nouveau (+3,8 %), mais légèrement moins que l'ensemble des effectifs. Cette hausse des effectifs féminins est particulièrement marquée dans les écoles privées (+6,4 %).

La part des filles est très variable selon le type d'école. L'Ensam demeure l'une des écoles les moins féminisées (16,0 %), à la différence des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture, qui accueillent davantage de filles que de garçons (66,0 %).

À la rentrée 2016, le flux de nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieurs atteint 41 000 étudiants inscrits, soit 3,2 % de plus que l'année précédente (3). Cette hausse est fortement marquée pour les nouveaux inscrits dans les écoles publiques dépendant du MESRI (+5,7 %) ainsi que pour les écoles privées (+4,6 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles, d'où proviennent 38,9 % des nouveaux entrants en première année du cycle d'ingénieurs (en recul de 1,5 point par rapport à l'an passé), suivie du cycle préparatoire intégré (23,8 % des entrants, en hausse de 0,7 point). En 2016-2017, les admissions à la suite d'un DUT ou d'un BTS s'accroissent (19,8 % des nouveaux inscrits, en hausse de 2,3 points).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits dans une formation menant à un titre d'ingénieur ou d'ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, quel que soit le régime d'inscription, y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Les étudiants des écoles d'ingénieurs inscrits dans une autre formation, par exemple en cycle préparatoire intégré, en master ou en doctorat ne sont pas comptabilisés.

ÉCOLES D'INGÉNIEURS - Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte). Les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine – devenue grand établissement en 2011 – ont été maintenues dans les effectifs des écoles internes universitaires.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS EN PARTENARIAT (FIP) - Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) ont été créées spécialement pour rapprocher les écoles du monde du travail. Les FIP accueillent principalement des étudiants titulaires d'un bac + 2 pour des cursus de trois ans, sous statut scolaire ou en apprentissage. Les diplômes obtenus dans le cadre d'une FIP sont reconnus par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les étudiants inscrits dans ces formations figurent dans les tableaux ci-contre.

CYCLE INGÉNIEUR - Ce terme est utilisé pour désigner les trois années, du niveau bac + 3 au niveau bac + 5, qui conduisent au diplôme d'ingénieur. Pour les formations d'ingénieur organisées sur cinq ans, il s'agit des trois dernières années.

INSA - Instituts nationaux de sciences appliquées.

ENSAM - École nationale supérieure des arts et métiers.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 16.04 ; 13.04.
- *Note Flash* (ESR) : 17.10.

1 Évolution des effectifs des formations d'ingénieurs (1).

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	Évolution 2016/2015 (%)
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	20 650	34 475	52 537	67 353	68 808	69 690	71 437	74 566	75 975	77 700	2,3
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	n.d.	12 234	19 887	24 657	28 144	28 332	28 400	29 477	30 276	31 423	3,8
Autres écoles du MESRI	n.d.	22 241	32 650	42 696	40 664	41 358	43 037	45 089	45 699	46 277	1,3
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	17 643	18 147	19 074	18 750	19 165	20 211	21 022	4,0
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 637	4 823	4 606	4 678	4 738	4 918	4 892	-0,5
Défense	2 347	3 238	3 803	4 186	4 091	4 639	4 288	4 254	4 295	4 885	13,7
Industrie	1 083	1 571	3 201	4 226	4 456	4 658	4 304	4 153	4 543	4 657	2,5
Mer					175	376	348	505	666	592	-11,1
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 013	2 000	1 996	2 046	2 153	2 139	2 169	1,4
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 808	1 828	1 826	1 838	1 895	2 031	2 138	5,3
Santé	25	18	8	23	18		14	(3)	(3)	(3)	
Économie et Finances				211	225	436	646	835	928	947	2,0
Ville de Paris	254	320	379	539	531	537	588	632	691	742	7,4
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	32 586	34 616	35 684	36 319	36 272	38 337	41 275	7,7
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	n.d.	n.d.	5 741	7 919	8 849	9 885	10 799	11 543	11 909	12 508	5,0
Ensemble des formations d'ingénieurs	37 267	59 342	95 054	125 501	130 420	134 333	137 305	141 546	146 432	152 505	4,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM (4).**

1. Hors cycles préparatoires intégrés.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Depuis 2014-2015, il n'y a pas d'étudiant inscrit en formations d'ingénieurs à l'école des hautes études en santé publique (EHESP).

4. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

© SIES

2 Répartition des effectifs des formations d'ingénieurs en 2016-2017 (1).

	Nombre implantations géographiques	Effectifs en 2016	Répartition en 2016 (%)	Évolution des effectifs 2016/2015	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectifs femmes 2016/2015	
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	134	77 700	50,9	2,3	21 484	27,6	3,2	
Écoles internes ou rattachées aux universités (2)	82	31 423	20,6	3,8	9 204	29,3	4,4	
Autres écoles du MESRI	52	46 277	30,3	1,3	12 280	26,5	2,3	
Universités de technologie	5	6 145	4,0	1,5	1 578	25,7	-1,1	
INSA (3)	8	13 360	8,8	1,4	4 311	32,3	3,2	
Ensam	8	4 085	2,7	1,7	654	16,0	5,7	
Écoles centrales	5	5 346	3,5	1,4	1 309	24,5	3,0	
Autres écoles (4)	26	17 341	11,4	0,9	4 428	25,5	2,1	
Écoles sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	46	21 022	13,8	4,0	7 048	33,5	2,1	
Agriculture, pêche	13	4 892	3,2	-0,5	3 230	66,0	-0,6	
Défense	8	4 885	3,2	13,7	844	17,3	18,7	
Industrie	9	4 657	3,1	2,5	1 243	26,7	0,7	
Mer	3	592	0,4	-11,1	58	9,8	-6,5	
Télécommunications	4	2 169	1,4	1,4	454	20,9	0,2	
Équipement, transport, logement	5	2 138	1,4	5,3	641	30,0	3,2	
Économie et finances	2	947	0,6	2,0	304	32,1	-1,3	
Ville de Paris	2	742	0,5	7,4	274	36,9	3,8	
Écoles privées	86	41 275	27,1	7,7	10 732	26,0	6,4	
Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)	83	12 508	8,2	5,0	1 770	14,2	1,8	
Ensemble des formations d'ingénieurs	349	152 505	100,0	4,1	41 034	26,9	3,8	
<i>Dont étudiants en cycle ingénieur</i>		278	136 421	89,5	5,6	36 812	27,0	4,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Hors cycles préparatoires intégrés.

2. Depuis 2011-2012, les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement, sont maintenues avec les effectifs des écoles internes aux universités.

3. Après sa création en 2014, l'INSA centre Val de Loire (fusion de l'ENSI de Bourges et de l'ENVL de Blois) s'est agrandi, en 2015, en intégrant l'École nationale supérieure de la Nature et du Paysage.

4. Y compris l'INP de Toulouse et l'institut polytechnique de Grenoble.

© SIES

3 Provenance des nouveaux inscrits en 1^{re} année du cycle d'ingénieurs en 2016-2017, en % (1).

Provenance de l'étudiant à l'entrée	CPI (2)	CPGE	Université (3)	DUT-BTS	Autres (4)	Total	Effectifs 2016
Écoles publiques sous tutelle du MESRI	19,7	37,5	9,4	22,7	10,7	100,0	24 123
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	4,8	71,3	2,9	12,9	8,1	100,0	5 087
Écoles privées	40,4	27,7	3,0	16,7	12,2	100,0	11 800
Ensemble	23,8	38,9	6,7	19,8	10,8	100,0	41 010
Rappel 2015	23,1	40,4	7,4	17,5	11,6	100,0	39 750

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ce tableau n'est pas comparable à celui publié l'an dernier car son champ a été modifié.

2. Cycle préparatoire intégré.

3. Comprend les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD.

4. Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers.

© SIES

A LA RENTRÉE 2016, 236 écoles forment 152 100 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Les effectifs de ces établissements sont en hausse par rapport à la rentrée 2015 (11,6 %) (1). Ils progressent dans tous les groupes (I, II et III), mais c'est dans les écoles du groupe II que la hausse est la plus importante (71,7 %) (2). Les évolutions dans les écoles des groupes II et III sont cependant liées à une modification du classement de certaines écoles (voir « Définitions »). Hors effet reclassement, l'augmentation dans le groupe II passe à 26,5 %, les effectifs du groupe III sont quasiment stables (+0,5 %) et la hausse globale du nombre d'inscriptions se situe à 7,6 %.

Avec 126 500 étudiants (83,2 %), les 94 établissements du groupe I constituent le contingent le plus important. 86,9 % des inscrits sont en formation initiale sous statut scolaire, 5,6 % en apprentissage, 5,8 % en formation continue et 1,7 % en reprise d'études non financée. Au sein de ces écoles, 109 800 étudiants préparent un diplôme visé par le ministère en charge de l'enseignement supérieur. Plus des trois quarts d'entre eux sont inscrits dans une formation délivrant un diplôme de niveau bac +5 conférant le grade de master.

25 300 étudiants se sont inscrits pour la première fois en 2016 dans une formation menant à la délivrance d'un diplôme visé de niveau bac +5 conférant le grade de master (3), soit 3,4 % de plus qu'en 2015. Cette première inscription se fait le plus souvent à un niveau bac +3 (44,3 %).

Avec 27,9 % des nouveaux entrants dans ces formations (en hausse de 3,5 points par rapport à l'an passé), les classes préparatoires aux grandes écoles en constituent la voie d'accès privilégiée. 19,9 % des entrants sont d'origines diverses dont la scolarisation à l'étranger ou la reprise d'études et 15,7 % viennent de terminale (en hausse de 6,3 points). En 2016-2017, les admissions à la suite d'un cursus universitaire, en IUT ou STS restent stables tandis que la poursuite après un autre cursus en école de commerce est en baisse de 3,9 points.

Au nombre de 34 en 2016, les écoles du groupe II comptent 10 500 étudiants (6,9 %). Le groupe III, qui comporte 108 écoles, forme seulement 15 000 étudiants, soit 9,9 % des étudiants en 2016.

En 2016-2017, les étudiantes en écoles de commerce représentent 50,3 % des inscrits. La part d'étudiants étrangers s'élève à 17,5 %. C'est dans le groupe II qu'ils sont proportionnellement les plus nombreux (22,9 %).

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants inscrits en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, quel que soit le régime d'inscription (formation initiale sous statut scolaire, apprentissage, formation continue, financée ou non).

Il est à noter que pour 93 établissements des groupes II et III, représentant 8,1 % du total des effectifs, seuls les effectifs en formation initiale sous statut scolaire sont disponibles.

Les inscriptions en BTS ne sont pas comptabilisées (voir fiche 6.1).

LES ÉCOLES DE COMMERCE ET DE GESTION sont des établissements privés ou consulaires, classés en trois groupes :

- les écoles du groupe I sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère chargé de l'enseignement supérieur;
- les écoles du groupe II sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le Ministère;
- les écoles du groupe III ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le Ministère.

ÉVOLUTION DU CLASSEMENT DES ÉCOLES - Il a été décidé de reclasser certaines écoles, auparavant « écoles de spécialités diverses » en écoles de commerce et de gestion lorsque leur orientation disciplinaire était suffisamment affirmée. Six écoles ont ainsi été reclassées dans le groupe II et 20 dans le groupe III.

VISA DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation de délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion (CEFDG). Il garantit la participation effective de l'école au service public de l'enseignement supérieur. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information SISE recensant des données individuelles sur le champ de la formation initiale sous statut scolaire, de l'apprentissage et de la formation continue (financée ou non).
- Enquête n°26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, recensant des données agrégées sur le seul champ de la formation initiale sous statut scolaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 10.10 ; 08.30.

1 Évolution des effectifs inscrits en école de commerce (hors BTS)

	2006 2007	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2015 2016 Eff. reclassés (1)	2016 2017
Effectifs	87 333	100 609	116 303	121 317	126 698	131 043	134 177	134 329	136 244	141 356	152 080
<i>dont formation initiale sous statut scolaire</i>	<i>83 333</i>	<i>95 968</i>	<i>109 109</i>	<i>112 371</i>	<i>117 967</i>	<i>119 632</i>	<i>121 489</i>	<i>120 398</i>	<i>120 915</i>	<i>123 559</i>	<i>129 986</i>
Évolution annuelle en %	-1,2	5,0	15,6	4,3	4,4	3,4	2,4	0,1	1,4	-	11,6/ 7,6 (2)
Nombre d'écoles	219	206	212	213	210	208	195	198	191	219	236

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. En reclassant les effectifs de 2015 selon la typologie des écoles de 2016.

2. Évolution par rapport aux effectifs 2015 non reclassés/reclassés.

© SIES

2 Effectifs selon le type d'école et le type de diplôme préparé en 2016-2017

Types d'écoles/ types de diplôme préparé	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel 2015		Évolution 2016/2015 (%)	
							Effectifs non reclassés	Effectifs reclassés	Effectifs non reclassés	Effectifs reclassés
Groupe I	94	64 500	62 044	126 544	49,0	17,1	118 089	118 089	7,2	7,2
<i>dont diplômes visés :</i>		<i>56 252</i>	<i>53 586</i>	<i>109 838</i>	<i>48,8</i>	<i>15,0</i>	<i>102 887</i>	<i>102 887</i>	<i>6,8</i>	<i>6,8</i>
<i>de niveau bac + 3</i>		<i>5 666</i>	<i>4 911</i>	<i>10 577</i>	<i>46,4</i>	<i>12,5</i>	<i>10 703</i>	<i>10 703</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,2</i>
<i>de niveau bac + 4</i>		<i>5 371</i>	<i>5 356</i>	<i>10 727</i>	<i>49,9</i>	<i>15,7</i>	<i>9 497</i>	<i>9 497</i>	<i>13,0</i>	<i>13,0</i>
<i>de niveau bac + 5</i>		<i>2 104</i>	<i>1 577</i>	<i>3 681</i>	<i>42,8</i>	<i>20,3</i>	<i>3 186</i>	<i>3 186</i>	<i>15,5</i>	<i>15,5</i>
<i>de niveau bac + 5 grade master</i>		<i>43 111</i>	<i>41 742</i>	<i>84 853</i>	<i>49,2</i>	<i>15,0</i>	<i>79 501</i>	<i>79 501</i>	<i>6,7</i>	<i>6,7</i>
Groupe II	34	4 104	6 390	10 494	60,9	22,9	6 111	8 297	71,7	26,5
Groupe III	108	6 996	8 046	15 042	53,5	16,8	12 044	14 970	24,9	0,5
Total	236	75 600	76 480	152 080	50,3	17,5	136 244	141 356	11,6	7,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

3 Origine scolaire des nouveaux inscrits dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master en 2016-2017 selon le niveau d'inscription dans le diplôme, en % (1).

Niveau d'inscription en 2016	Origine scolaire								Effectifs	Répartition
	Terminale	CPGE	Université (2)	STS-IUT	École de commerce, gestion	Autres (3)	Origine inconnue	Total		
Bac + 1	86,4	0,7	3,2	0,9	3,3	5,2	0,2	100,0	4 158	16,4
Bac + 2	0,0	1,4	5,6	5,6	61,1	26,4	0,0	100,0	72	0,3
Bac + 3	1,0	62,6	6,7	18,9	2,8	7,8	0,3	100,0	11 215	44,3
Bac + 4	3,5	0,3	28,6	4,1	33,2	27,9	2,4	100,0	7 635	30,1
Bac + 5	0,3	0,0	2,9	0,4	16,6	79,1	0,6	100,0	2 262	8,9
Ensemble	15,7	27,9	12,4	9,8	13,4	19,9	0,9	100,0	25 342	100,0
Rappel 2015	9,4	24,4	13,0	9,6	17,3	22,4	3,8	100,0	24 519	-

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ce tableau n'est pas comparable à celui publié l'an dernier car son champ a été modifié.

2. Licence LMD et master LMD, ainsi que les anciens DEUG, maîtrise, DEA, DESS.

3. Autres établissements ou cursus en France, scolarisation à l'étranger, reprise d'études. En 2016, 8,2 % des nouveaux inscrits en diplôme visé conférant le grade de master sont en situation de reprise d'études, 7,6 % arrivent d'un établissement étranger et 4,1 % sont issus d'un autre établissement en France.

Lecture : en 2016, 25 342 étudiants se sont inscrits pour la première fois dans un diplôme visé de niveau bac + 5 conférant le grade de master proposé par une école de commerce. Dans l'ensemble, 27,9 % arrivent à l'issue d'une CPGE. Cette proportion passe à 62,6 % parmi les nouveaux entrants au niveau bac + 3.

© SIES

A LA RENTRÉE 2016, 86 500 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), soit une hausse de 0,6% par rapport à 2015 (1). Le secteur public assure la formation de 83,2% des étudiants inscrits en CPGE (2).

Il existe trois filières de classes préparatoires : 62,1% des étudiants sont dans la filière scientifique, tandis que les classes économiques et commerciales en rassemblent 23,3% et les classes littéraires 14,6%. Les effectifs des classes scientifiques augmentent de 0,9% en 2016-2017 et ceux de la filière économique de 0,8%. Les effectifs de la filière littéraire sont en baisse à la rentrée 2016 (-0,8%).

36 800 femmes sont inscrites en CPGE, soit 42,6% des effectifs totaux. En classes littéraires, la prépondérance des femmes est manifeste avec près de trois inscrits sur quatre. Inversement, dans les classes scientifiques, les femmes sont présentes en faible proportion (30,2%), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (55,4% d'étudiantes).

À la rentrée 2016, le nombre d'étudiants entrant en CPGE (42 700) augmente de 0,4% (+1,2% à la rentrée 2015) (3). La filière économique et commerciale, avec 10 200 nouveaux entrants en première année, est celle qui connaît la plus forte progression (+0,8%). Les effectifs des nouveaux entrants dans les filières scientifique et littéraire sont également en légère hausse (respectivement +0,3% et +0,2%).

Sur 42 700 nouveaux étudiants entrant en première année, 98,8% viennent d'obtenir leur baccalauréat à la session 2016 : 92,8% un baccalauréat général, 5,8% un baccalauréat technologique et 0,2% un baccalauréat professionnel. Les 1,2% autres étaient déjà bacheliers et proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur. Même s'ils restent minoritaires, les bacheliers technologiques constituent néanmoins 10,4% des entrants dans la filière économique et commerciale.

Les bacheliers scientifiques restent les plus nombreux (69,9%). Ils représentent la presque totalité des nouveaux entrants dans les classes scientifiques, plus de 40% dans les classes économiques et encore près d'un quart dans les classes littéraires. Les bacheliers économiques et sociaux sont également peu présents dans les classes littéraires (21,3%). En revanche, 54,2% des entrants dans ces classes sont titulaires d'un bac littéraire.

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. Les CPGE intégrées à l'université ne sont pas prises en compte.

CPGE - Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :
 - la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
 - la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
 - la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

NOUVEL ENTRANT - Un nouvel entrant est un élève inscrit pour la première fois en première année de CPGE. Ils étaient 42 700 en 2016-2017, un peu moins nombreux que l'ensemble des 43 500 étudiants de première année, parmi lesquels figurent quelques redoublants ou étudiants qui effectuent une deuxième première année de CPGE dans une autre filière.

SOURCES

- MESRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.22.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Filière scientifique	48 361	49 279	49 909	49 678	49 747	50 479	51 202	51 774	53 204	53 681
Évolution annuelle en %	1,2	1,9	1,3	-0,5	0,1	1,5	1,4	1,1	2,8	0,9
Filière économique et commerciale	18 323	19 202	19 447	18 490	18 598	19 260	19 632	19 591	20 010	20 168
Évolution annuelle en %	7,2	4,8	1,3	-4,9	0,6	3,6	1,9	-0,2	2,1	0,8
Filière littéraire	11 388	11 522	11 779	11 706	12 066	12 426	12 591	12 681	12 724	12 624
Évolution annuelle en %	0,8	1,2	2,2	-0,6	3,1	3,0	1,3	0,7	0,3	-0,8
Total	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411	82 165	83 425	84 046	85 938	86 473
Évolution annuelle en %	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7	2,2	1,5	0,7	2,3	0,6

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

2 Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2016-2017

	Public			Privé			Public + Privé			dont femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale	39 456	30 629	70 085	9 024	5 467	14 491	48 480	36 096	84 576	42,7
Filière scientifique	30 544	13 745	44 289	6 036	1 869	7 905	36 580	15 614	52 194	29,9
Première année	14 541	7 056	21 597	2 951	946	3 897	17 492	8 002	25 494	31,4
Deuxième année	16 003	6 689	22 692	3 085	923	4 008	19 088	7 612	26 700	28,5
Filière économique et commerciale	6 144	8 438	14 582	2 642	2 685	5 327	8 786	11 123	19 909	55,9
Première année	3 156	4 519	7 675	1 283	1 363	2 646	4 439	5 882	10 321	57,0
Deuxième année	2 988	3 919	6 907	1 359	1 322	2 681	4 347	5 241	9 588	54,7
Filière littéraire	2 768	8 446	11 214	346	913	1 259	3 114	9 359	12 473	75,0
Première année	1 393	4 722	6 115	196	548	744	1 589	5 270	6 859	76,8
Deuxième année	1 375	3 724	5 099	150	365	515	1 525	4 089	5 614	72,8
Autres ministères	1 170	715	1 885	7	5	12	1 177	720	1 897	38,0
Filière scientifique	872	615	1 487	–	–	–	872	615	1 487	41,4
Première année	418	203	621	–	–	–	418	203	621	32,7
Deuxième année	454	412	866	–	–	–	454	412	866	47,6
Filière économique et commerciale	200	47	247	7	5	12	207	52	259	20,1
Première année	110	29	139	–	–	–	110	29	139	20,9
Deuxième année	90	18	108	7	5	12	97	23	120	19,2
Filière littéraire	98	53	151	–	–	–	98	53	151	35,1
Première année	58	28	86	–	–	–	58	28	86	32,6
Deuxième année	40	25	65	–	–	–	40	25	65	38,5
Total	40 626	31 344	71 970	9 031	5 472	14 503	49 657	36 816	86 473	42,6
Filière scientifique	31 416	14 360	45 776	6 036	1 869	7 905	37 452	16 229	53 681	30,2
Première année	14 959	7 259	22 218	2 951	946	3 897	17 910	8 205	26 115	31,4
Deuxième année	16 457	7 101	23 558	3 085	923	4 008	19 542	8 024	27 566	29,1
Filière économique et commerciale	6 344	8 485	14 829	2 649	2 690	5 339	8 993	11 175	20 168	55,4
Première année	3 266	4 548	7 814	1 283	1 363	2 646	4 549	5 911	10 460	56,5
Deuxième année	3 078	3 937	7 015	1 366	1 327	2 693	4 444	5 264	9 708	54,2
Filière littéraire	2 866	8 499	11 365	346	913	1 259	3 212	9 412	12 624	74,6
Première année	1 451	4 750	6 201	196	548	744	1 647	5 298	6 945	76,3
Deuxième année	1 415	3 749	5 164	150	365	515	1 565	4 114	5 679	72,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2016-2017, en %.

	Bacs généraux			Bacs techno	Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2015-2016	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L						
Filière scientifique	93,5	0,0	0,0	5,5	0,2	0,8	100,0	25 648	0,3
Filière économique et commerciale	42,0	44,5	0,7	10,4	0,5	1,9	100,0	10 222	0,8
Filière littéraire	23,1	21,3	54,2	0,0	0,0	1,3	100,0	6 838	0,2
Total	69,9	14,1	8,8	5,8	0,2	1,2	100,0	42 708	0,4

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© SIES

1. Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 257 200 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,0 %), en classes de mise à niveau pour BTS (2,4 %) et en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %).

Les effectifs de ces formations sont en légère hausse en 2016 (+0,4 %). Les effectifs du secteur public progressent légèrement (+0,4 %), tout comme ceux du secteur privé (+0,5 %), en augmentation après trois années consécutives de baisse (1).

Les établissements relevant des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur comptent 235 000 étudiants et forment plus de 90 % des inscrits en STS (2). Le ministère en charge de l'agriculture (20 000 étudiants) forme 7,8 % des étudiants.

Depuis plusieurs années déjà, la parité est acquise dans les STS (et assimilés). Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (46,9 % contre 54,5 %), car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les STS agricoles ont le taux de féminisation le moins élevé (41,4 %).

Après une hausse de 0,4 % à la rentrée 2015, le nombre d'entrants en première année de STS se stabilise en 2016 (-0,1 %) (3). Même si leur part a baissé de plus de 10 points depuis 2009, les bacheliers technologiques restent les plus nombreux à fréquenter les sections de techniciens supérieurs. Ils représentent 34,7 % du nombre total d'entrants alors qu'ils constituent seulement un cinquième des admis au baccalauréat 2016.

La part des bacheliers professionnels augmente depuis une dizaine d'années : ils ne représentaient ainsi que 12,5 % des nouveaux entrants en STS en 2005 contre 28,0 % en 2016. En dépit de cette tendance, leur part se stabilise cette année.

La part des bacheliers généraux parmi les entrants en STS (16,9 %) est en baisse depuis une dizaine d'années et est inférieure de plus de 11 points à celle des bacheliers professionnels. La part des entrants déjà bacheliers et issus d'autres filières (université notamment) est stable par rapport à la rentrée 2015.

Dans les STS de la production, les bacheliers professionnels représentent 34,2 % des recrutements et devancent de plus de 12 points le recrutement des bacheliers STI2D et STD2A (22,2 %). Dans le secteur des services, les bacheliers STMG sont toujours les plus nombreux (26,8 %).

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement ceux en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, de l'agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations au DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électronavals » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

SOURCES

- MESRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.21.

1 Évolution des effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA.

	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte	2012 2013	2013 2014	2014 2015 (1)	2015 2016 (1)	2016 2017
Public	158 671	161 220	162 298	163 492	163 767	168 772	170 705	171 062	172 244	172 866
Évolution annuelle en %	-0,1	1,6	0,7	0,7	0,9	3,1	1,1	0,2	0,7	0,4
% par rapport à l'effectif total	67,8	67,1	67,0	66,5	66,6	66,5	67,0	67,0	67,2	67,2
Privé	75 493	79 102	79 949	82 258	82 258	84 957	84 262	84 215	83 926	84 381
Évolution annuelle en %	4,8	4,8	1,1	2,9	2,9	3,3	-0,8	-0,1	-0,3	0,5
% par rapport à l'effectif total	32,2	32,9	33,0	33,5	33,4	33,5	33,0	33,0	32,8	32,8
Public + Privé	234 164	240 322	242 247	245 750	246 025	253 729	254 967	255 277	256 170	257 247
Évolution annuelle en %	1,4	2,6	0,8	1,4	1,6	3,1	0,5	0,1	0,3	0,4
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Données rectifiées par rapport à celles publiées l'an dernier par l'intégration des STS maritimes.

Lecture : à la rentrée 2016, 172 866 étudiants sont inscrits en STS (et assimilés) dans un établissement public. Cet effectif est en hausse de 0,4 % par rapport à celui de 2015. Il représente 67,2 % de l'effectif total des STS (et assimilés) de 2016.

© SIES

2 Effectifs d'étudiants selon la formation et le ministère de tutelle en 2016-2017

	Public			Privé			Public + Privé			Part des femmes (%)
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Éducation nationale et Enseignement supérieur	84 602	75 922	160 524	32 871	41 385	74 256	117 473	117 307	234 780	50,0
STS en 1, 2 et 3 ans	83 496	73 334	156 830	31 633	39 017	70 650	115 129	112 351	227 480	49,4
Classes de mise à niveau	676	1 720	2 396	1 165	2 258	3 423	1 841	3 978	5 819	68,4
DMA en 1 et 2 ans	430	868	1 298	73	110	183	503	978	1 481	66,0
Agriculture	7 117	5 123	12 240	4 640	3 168	7 808	11 757	8 291	20 048	41,4
STS en 1, 2 et 3 ans	7 117	5 123	12 240	4 640	3 168	7 808	11 757	8 291	20 048	41,4
Autres ministères	87	15	102	890	1 427	2 317	977	1 442	2 419	59,6
STS en 1, 2 et 3 ans	68	13	81	766	1 161	1 927	834	1 174	2 008	58,5
Classes de mise à niveau	19	2	21	106	251	357	125	253	378	66,9
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	18	15	33	18	15	33	45,5
Total	91 806	81 060	172 866	38 401	45 980	84 381	130 207	127 040	257 247	49,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

3 Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau pour BTS et DMA en 2016-2017, en %.

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectifs d'entrants 2016-2017	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI2D, STD2A	STMG	Autres					
Disciplinaire (lettres et arts)	-	-	-	28,4	-	-	1,5	70,1	100,0	67	n.s.
Production	10,1	2,3	2,8	22,2	2,9	8,3	34,2	17,1	100,0	46 733	0,5
Services	5,1	9,7	3,1	2,4	26,8	6,1	24,7	22,1	100,0	86 690	-0,4
Total	6,8	7,1	3,0	9,4	18,4	6,9	28,0	20,4	100,0	133 490	-0,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Lecture : En 2016, 10,1 % des étudiants entrant en STS production ont obtenu un bac S. Entre 2015 et 2016, l'effectif des entrants en STS production a augmenté de 0,5 %.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, un tiers des étudiants en STS et assimilés est inscrit dans les spécialités de la production (1). Dans ce domaine, quatre dixièmes des étudiants sont inscrits dans trois groupes de spécialité : « Technologies industrielles fondamentales », « Électricité, électronique » et « Technologies de commandes des transformations industrielles ».

Dans les spécialités des services, qui regroupent deux tiers des étudiants en STS, près de la moitié des inscrits suit une formation de « Commerce, vente » ou de « Comptabilité, gestion ».

Les établissements privés forment un tiers des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (37,4%) que dans les spécialités de la production (23,7%).

Les spécialités des services sont nettement plus féminisées que celles de la production (61,3% contre 26,0%). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social » sont presque exclusivement composées de femmes, alors que les spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Énergie, génie climatique », « Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique » attirent presque exclusivement des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Les étudiants sous statut scolaire inscrits dans les établissements publics ou privés quel que soit le ministère de tutelle (principalement ceux en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, agriculture), en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de la rentrée 2011).

STS ET ASSIMILÉS - Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA.

STS - Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS). Y sont assimilées les préparations aux DTS (diplôme de technicien supérieur) et au DCESF (diplôme de conseiller en économie sociale et familiale).

CLASSES DE MISE À NIVEAU - Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués », « Hôtellerie-restauration », « Maintenance des systèmes électroniques » et « Pêche et gestion de l'environnement marin » qui ne sont pas titulaires des baccalauréats correspondants.

DMA - Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994.

Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère en charge de l'éducation nationale.

SOURCES

- MESRI-SIES, Système d'information Scolarité.
- Ministère en charge de l'agriculture, Système d'information SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note Flash (ESR) : 16.04.

1 Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA par spécialité de formation en 2016-2017

Groupes de spécialités de formation		Effectifs 2016-2017	Répartition (%)	Part du privé (%)	Part des femmes (%)	Effectifs 2015-2016 (1)	Évolution annuelle (%)
133	Musique, arts du spectacle	140	.	20	70,7	137	2,2
Total des spécialités disciplinaires		140	.	20	70,7	137	2,2
200	Technologies industrielles fondamentales	12 947	5,0	35,4	40,0	12 436	4,1
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	9 882	3,8	18,3	3,5	9 756	1,3
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	6 514	2,5	47,6	36,8	6 369	2,3
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 337	.	30,8	30,9	2 376	-1,6
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 918	.	36,1	61,1	1 934	-0,8
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 973	1,2	40	33,2	2 940	1,1
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 830	.	34,9	26,9	1 936	-5,5
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	474	.	20,5	24,5	340	39,4
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 900	1,5	20,8	62,4	3 867	0,9
222	Transformations chimiques et apparentées	3 620	1,4	30,6	61,1	3 562	1,6
223	Métallurgie	1 947	.	4,2	10,3	847	129,9 (2)
224	Matériaux de construction, verre, céramique	157	.	-	76,4	158	-0,6
225	Plasturgie, matériaux composites	460	.	-	9,1	396	16,2
226	Papier, carton	1	.	-	-	9	-88,9
227	Énergie, génie climatique	2 826	1,1	16,5	2,4	2 865	-1,4
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 618	2,2	25,6	39,1	5 646	-0,5
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 971	.	11,9	9,4	2 039	-3,3
232	Bâtiment : construction et couverture	336	.	-	11,3	339	-0,9
233	Bâtiment : finitions	768	.	25,9	49,2	742	3,5
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 348	.	15,1	8,2	1 361	-1,0
241	Textile	378	.	14	88,9	368	2,7
242	Habillement	2 117	.	22,1	90,7	2 155	-1,8
243	Cuir, peaux	144	.	-	90,3	148	-2,7
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	7 369	2,9	11,7	4,2	8 367	-11,9
251	Mécanique générale et de précision, usinage	60	.	-	10,0	35	71,4
252	Moteurs et mécanique auto	2 564	1,0	16,1	3,1	2 507	2,3
253	Mécanique aéronautique et spatiale	348	.	15,8	12,1	325	7,1
254	Structures métalliques	1 494	.	4,7	3,2	1 538	-2,9
255	Électricité, électronique	10 467	4,1	12,2	2,9	10 582	-1,1
Total des spécialités de la production		86 768	33,7	23,7	26,0	85 943	1,0
300	Spécialités plurivalentes des services	1 067	.	45,3	74,3	1 072	-0,5
311	Transport, manutention, magasinage	2 230	.	22,8	21,9	2 157	3,4
312	Commerce, vente	45 684	17,8	36,9	52,1	45 562	0,3
313	Finances, banque, assurances	8 555	3,3	38,1	60,1	8 327	2,7
314	Comptabilité, gestion	31 378	12,2	27,9	59,4	31 533	-0,5
320	Spécialités plurivalentes de la communication	6 449	2,5	62	75,0	6 974	-7,5
321	Journalisme et communication	578	.	29,1	87,2	577	0,2
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	983	.	2,1	50,3	938	4,8
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 900	2,3	46,8	56,6	5 687	3,7
324	Secrétariat, bureautique	12 399	4,8	22,9	79,8	12 577	-1,4
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	9 670	3,8	36,6	7,0	9 588	0,9
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	5 051	2,0	43,2	94,5	4 957	1,9
331	Santé	9 714	3,8	52,5	77,1	9 360	3,8
332	Travail social	7 249	2,8	48	94,5	7 154	1,3
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 811	6,1	36	68,9	15 883	-0,5
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 583	1,4	75,7	99,2	3 614	-0,9
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	2 083	.	22,9	26,9	2 057	1,3
345	Application des droits et statuts des personnes	1 955	.	48,6	82,4	2 073	-5,7
Total des spécialités des services		170 339	66,2	37,4	61,3	170 090	0,1
Ensemble des spécialités		257 247	100,0	32,8	49,4	256 170	0,4

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

1. Données rectifiées par rapport à celles publiées l'an dernier par l'intégration des STS maritimes.

2. Cette hausse s'explique par l'ouverture de la filière « Conception de processus de réalisation de produits » (classée dans la spécialité 223) qui remplace notamment la filière « Industrialisation de produits mécaniques » (classée dans la spécialité 250).

Lecture : 66,2 % des étudiants en STS, classes de mise à niveau pour BTS ou DMA sont inscrits dans le secteur des services.

Les établissements privés scolarisent 37,4 % d'entre eux. Les femmes représentent 61,3 % des étudiants formés dans ce secteur.

LA SCOLARISATION des femmes dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des hommes (1). En 2015, le taux de scolarisation des femmes de 17 à 29 ans dans l'enseignement supérieur est plus élevé que celui des hommes quel que soit l'âge ; en 1995, le taux de scolarisation des hommes devenait égal à celui des femmes à 29 ans. En 2015, 52,5% des femmes de 20 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 42,9% des hommes. Cet écart de 9,6 points en faveur des femmes était le même en 1995, alors que les taux respectifs étaient de 47,4% et 37,8%.

En 2016, 55,1% des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (2). Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+0,5 point depuis 2000). La progression la plus importante est observée dans les écoles d'ingénieurs (+4,7 points en quinze ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+6,4 points).

La proportion d'étudiantes varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (84,6%), les femmes sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (42,6% en CPGE, 39,8% en IUT) et, surtout, dans les filières à caractère scientifique (26,9% des effectifs des formations d'ingénieurs, 29,7% des étudiants de CPGE en filière scientifique).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 58,2% de la population étudiante. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (69,7%). Elles restent très minoritaires en sciences (37,5%). Les femmes représentent 64,1% des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. En préparation au DUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (51,1% des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (24,2% des étudiants).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

STS ET ASSIMILÉS - Voir « Définitions » en 6.11.

FORMATIONS D'INGÉNIEURS - Voir « Définitions » en 6.8.

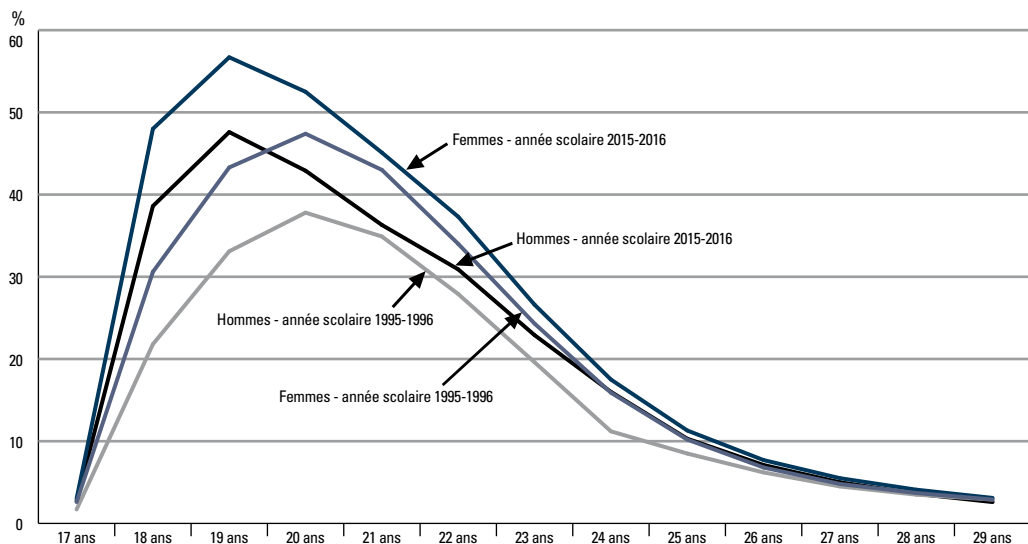
SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'information (ESR) : 16.10.

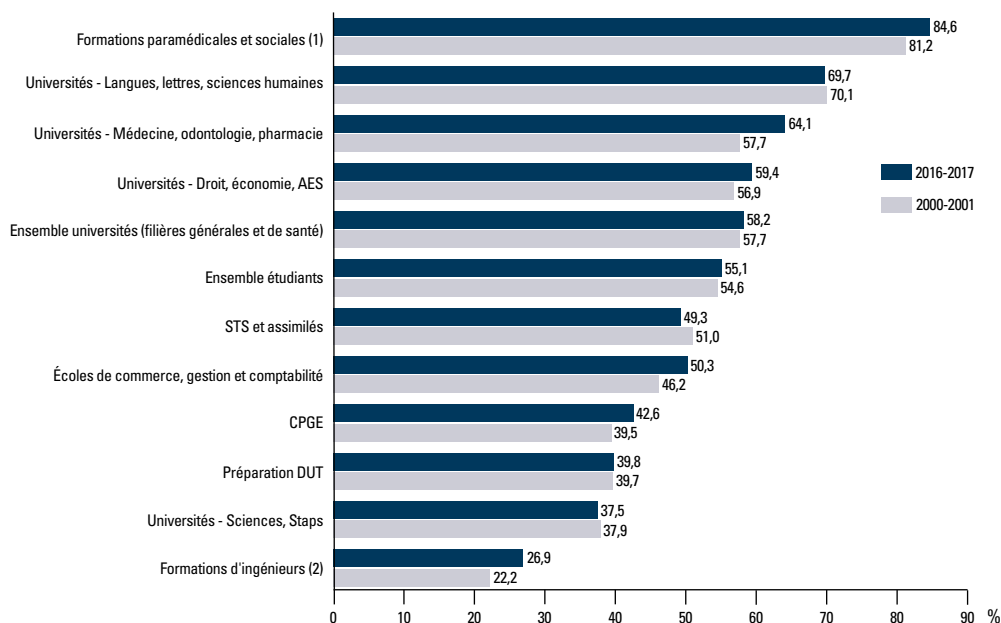
1 Taux de scolarisation des femmes et des hommes dans l'enseignement supérieur



► Champ : France métropolitaine pour 1995-1996, y compris DOM pour 2015-2016.

© DEPP

2 Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les dernières données disponibles portent sur 2015-2016.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

© SIES

L'ORIGINE SOCIALE des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. En 2016-2017, 35 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure tandis que 13 % sont enfants d'ouvriers et 15 % enfants d'employés (1).

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en classes préparatoires, dans les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce, gestion et comptabilité ainsi que les écoles normales supérieures (ENS). Ils sont en revanche peu nombreux en STS (16 %). Les enfants d'ouvriers sont sous-représentés dans la plupart des filières de l'enseignement supérieur, sauf en STS (24 %), dans les écoles paramédicales et sociales (19 %) et en DUT (15 %). La part des enfants d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise ou exploitants agricoles est plus élevée parmi les étudiants des écoles de commerce (20 %). La proportion d'enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en DUT et en STS et, dans le cas des enfants d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales.

À l'université, les enfants de cadres représentent 34 % des effectifs (2). Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. Les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures sont surreprésentés dans les disciplines de santé (49 %), surtout hors plurisanté, une fois passée la première année commune aux études de santé (PACES). À l'inverse, ils sont deux fois moins présents en « pluridroit, sciences économiques, AES » (17 %), en AES (21 %) et en langues (23 %), au profit des enfants d'employés, d'ouvriers, de retraités et d'inactifs. La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure : leur part passe de 31 % en cursus licence à 41 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 14 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 6 % en cursus doctorat (3).

L'ORIGINE SOCIALE - Elle fait référence à la catégorie socio-professionnelle des parents dans la nomenclature de l'Insee de 2003. L'information n'est pas disponible pour tous les étudiants étrangers, c'est pourquoi les résultats ne portent que sur les étudiants de nationalité française. Les pourcentages sont calculés hors valeurs manquantes pour faciliter les comparaisons entre formations. Pour les tableaux (1) et (2), les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

UNIVERSITÉS, CURSUS MASTER, CURSUS LICENCE, CURSUS DOCTORAT - Voir « Définitions » en 6.4.

STS et CPGE - Sections de technicien supérieur (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Origine sociale des étudiants de nationalité française en 2016-2017, en %.

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (1)	Proportion de valeurs manquantes
Universités	10,0	34,1	14,2	14,9	12,0	14,8	100,0	10,8
<i>dont préparation DUT</i>	11,3	31,1	17,3	16,8	14,7	8,8	100,0	3,4
<i>dont formations d'ingénieurs (2)</i>	10,0	42,3	16,5	11,2	10,4	9,6	100,0	4,5
<i>dont autres formations</i>	9,9	34,2	13,9	14,8	11,8	15,4	100,0	11,6
Formations d'ingénieurs hors université (2)	12,9	54,8	11,6	7,8	5,4	7,5	100,0	11,6
STS	13,1	15,9	14,2	18,6	23,7	14,4	100,0	12,9
CPGE et préparations intégrées	11,5	51,7	12,4	10,7	7,2	6,5	100,0	4,4
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	19,8	52,1	9,5	7,7	3,8	7,2	100,0	35,2
Établissements privés d'enseignement universitaire	16,4	44,4	11,3	10,6	6,7	10,5	100,0	21,6
Écoles normales supérieures	8,0	59,7	11,8	7,9	2,8	9,8	100,0	10,8
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme	14,5	45,4	13,1	15,0	4,2	7,8	100,0	38,9
Écoles paramédicales et sociales (3)	15,3	23,9	10,2	29,3	19,1	2,1	100,0	7,8
Autres écoles et formations (4)	12,8	44,9	11,6	10,9	7,5	12,2	100,0	36,1
Ensemble des étudiants français	11,5	34,7	13,4	15,2	12,5	12,6	100,0	14,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

- Hors valeurs manquantes.
- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Les données concernant les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2015.
- Comprend notamment les écoles juridiques et administratives.

2 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités (1) selon la discipline en 2016-2017, en %.

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Ensemble (2)	Proportion de valeurs manquantes	Effectifs
Droit, sciences politiques	10,9	36,9	12,1	14,4	10,4	15,3	100,0	7,9	178 616
Sciences économiques, gestion	12,8	30,9	12,7	15,1	13,8	14,6	100,0	11,4	167 648
AES	9,6	21,0	12,6	17,6	17,8	21,4	100,0	9,0	30 026
Pluridroit, sciences économiques, AES	8,7	16,9	12,1	16,8	20,2	25,3	100,0	6,2	1 565
Total économie, AES	12,2	29,2	12,7	15,5	14,5	15,8	100,0	11,0	199 239
Arts, lettres, sciences du langage	8,2	32,0	15,4	16,1	10,7	17,6	100,0	14,5	75 188
Langues	8,7	23,4	14,4	19,1	15,1	19,2	100,0	8,3	89 713
Sciences humaines et sociales	8,8	28,5	15,1	16,0	12,8	18,7	100,0	12,3	270 905
Plurilittres, langues, sciences humaines	7,6	39,6	15,6	13,5	9,7	14,0	100,0	8,6	8 498
Total arts, lettres, langues, SHS	8,7	28,2	15,0	16,6	12,9	18,5	100,0	11,8	444 304
Sciences fondamentales et applications	10,0	35,6	16,0	14,2	12,7	11,6	100,0	9,1	193 112
Sciences de la nature et de la vie	10,8	32,7	15,7	15,3	13,0	12,5	100,0	7,9	85 993
Plurisciences	8,6	45,4	12,6	14,5	9,4	9,6	100,0	8,0	30 074
Total sciences	10,1	35,7	15,6	14,5	12,4	11,7	100,0	8,7	309 179
Staps	10,0	28,4	17,7	18,5	15,4	9,9	100,0	4,2	53 093
Total disciplines générales	10,1	31,7	14,5	15,6	12,8	15,3	100,0	9,9	1 184 431
Médecine-odontologie	9,2	52,4	12,4	8,4	5,5	12,1	100,0	22,9	131 556
Pharmacie	11,1	48,6	11,8	9,4	7,7	11,3	100,0	7,2	21 807
Plurisanité	10,3	41,4	14,3	14,3	10,5	9,3	100,0	2,4	54 608
Total disciplines de santé	9,7	48,6	12,9	10,3	7,3	11,1	100,0	15,9	207 971
Total	10,0	34,1	14,2	14,9	12,0	14,8	100,0	10,8	1 392 402

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

- Ensemble des formations universitaires, y compris les préparations au DUT et les formations d'ingénieurs universitaires.
- Hors valeurs manquantes

3 Origine sociale des étudiants de nationalité française dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2016-2017, en %.

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,5	1,9	1,7	1,5	2,1	1,9	1,5	1,9	1,7	1,5	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,5	8,5	8,5	7,6	8,0	7,9	6,4	6,4	6,4	8,2	8,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	33,2	29,3	31,0	41,7	38,6	39,8	41,0	40,9	40,9	35,9	32,7
Professions intermédiaires	15,1	14,7	14,9	13,3	13,0	13,1	11,7	11,3	11,5	14,5	14,1
Employés	16,2	17,1	16,7	11,3	12,0	11,7	8,5	8,1	8,3	14,5	15,2
Ouvriers	12,9	14,0	13,5	9,0	9,6	9,4	6,8	6,1	6,5	11,6	12,3
Retraités, inactifs	12,6	14,5	13,7	15,5	16,7	16,2	24,2	25,3	24,7	13,8	15,5
Ensemble (1)	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0	10,0
Proportion de valeurs manquantes	7,9	8,4	8,2	13,9	16,2	15,3	18,3	17,2	17,8	10,1	11,4
Effectifs	390 457	495 002	885 459	187 110	285 483	472 593	17 788	16 562	34 350	595 355	797 047

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

- Hors valeurs manquantes.

DÉFINITIONS

En 2016, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère est de 323 900, soit une augmentation de 4,6% par rapport à l'année précédente (1). Leur part dans l'enseignement supérieur augmente et atteint 12,4%. Par rapport à 2015, les effectifs d'étudiants de nationalité étrangère ont diminué dans les écoles artistiques, d'architecture, de journalisme et en CPGE. Ils ont augmenté dans toutes les autres formations, et de façon particulièrement marquée dans les écoles de commerce (23,7%). Cela tient pour partie à des modifications dans le classement de ces écoles qui ont pour effet une hausse des effectifs, français comme étrangers (voir 6.9). Cependant, la part d'étudiants étrangers dans ces écoles a aussi fortement augmenté, de 15,8% en 2015 à 17,5% en 2016.

Le nombre d'étudiants de nationalité étrangère en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable entre 2000 et 2016, progressant de 85,6%. Les années de plus forte hausse sont celles du début des années 2000 (52,2% entre 2000 et 2005).

En seize ans, le nombre d'étudiants de nationalité étrangère a été multiplié par quatre dans les formations d'ingénieurs et dans les écoles de commerce, gestion et vente. Il a augmenté dans toutes les autres formations.

C'est dans les formations d'ingénieurs universitaires et dans les écoles de commerce que la proportion d'étudiants de nationalité étrangère est la plus forte. Elle est en revanche faible (entre 3,7% et 5,7%) en préparations au DUT, en STS et en CPGE.

En 2016, les universités accueillent 71,3% des étudiants de nationalité étrangère ; ceux-ci y représentent 14,2% des inscrits. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 10,9% des inscriptions en cursus licence, 17,2% en cursus master et 41,1% en cursus doctorat (2). La part de non-bacheliers parmi les étudiants de nationalité étrangère augmente selon le même schéma : elle est de 65,4% pour le cursus licence, 83,1% en cursus master et 91,5% en cursus doctorat.

À l'université, un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (19,2%), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (48,4%) et un sur cinq (19,1%) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, les étudiants originaires d'Asie sont surreprésentés en cursus doctorat, où ils constituent 29,8% des étudiants étrangers tandis que 54,4% des étudiants de nationalité étrangère en cursus master sont originaires d'Afrique.

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Au sein d'un même établissement, seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - voir « Définitions » en 6.4.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - voir « Définitions » en 6.4.

ÉTUDIANTS DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE - Sont pris en compte dans les différentes enquêtes les étudiants se déclarant de nationalité étrangère. Cela inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

NON-BACHELIERS - Les étudiants de nationalité étrangère non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 16.09, 16.03.

1 Évolution du nombre d'étudiants de nationalité étrangère inscrits dans l'enseignement supérieur

	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016 (5)	2016 2017 p	2016 2017 (6)
Universités	131 901	137 559	209 523	218 364	219 939	216 055	217 926	218 443	225 366	231 120	14,2
<i>dont : préparation DUT</i>	3 058	5 219	6 590	7 424	7 507	6 752	6 537	6 441	6 471	6 602	5,7
<i>formations d'ingénieurs (1)</i>	490	1 201	2 879	2 983	3 557	3 775	4 130	4 376	4 625	4 784	16,1
Formations d'ingénieurs hors université (1)	2 259	4 272	8 678	13 081	12 315	13 887	14 391	14 739	14 964	15 980	13,0
Écoles de commerce, gestion et vente	2 519	6 273	11 047	17 164	18 239	19 601	21 833	21 892	21 524	26 618	17,5
Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (2)	5 328	5 303	8 459	8 103	7 786	8 128	8 360	8 442	8 505	8 300	11,1
STS et assimilés	5 969	8 280	8 134	5 831	5 659	6 313	7 004	8 232	9 346	10 160	4,0
CPGE	1 310	2 166	2 961	3 176	3 097	3 114	3 090	3 246	3 345	3 188	3,7
Autres écoles et formations (3) (4)	11 862	10 704	16 908	19 226	21 570	22 176	22 480	24 723	26 639	28 567	9,7
Ensemble	161 148	174 557	265 710	284 945	288 605	289 274	295 084	299 717	309 689	323 933	12,4
En % du nombre total d'étudiants	9,4	8,1	11,6	12,3	12,3	12,1	12,1	12,1	12,1	12,4	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.
- Données 2015 reconduites en 2016 pour les formations paramédicales et sociales.
- Groupe non homogène. Comprend notamment les établissements privés d'enseignement universitaire, les écoles paramédicales et sociales, les ENS, les écoles juridiques et administratives, etc.
- Données rectifiées par rapport à celles publiées l'an dernier pour tenir compte des données 2015 définitives (paramédical, social).
- En % du nombre total d'étudiants.

© SIES

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par cursus en 2016-2017

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	22 319	59,6	17 113	78,3	4 935	90,7	44 367	70,3
Europe hors UE	5 590	58,5	3 826	79,7	1 059	90,0	10 475	69,4
Afrique	50 576	61,7	53 534	82,9	7 848	89,1	111 958	73,7
Amérique	9 029	71,4	7 597	86,7	2 932	93,6	19 558	80,6
Asie	20 884	79,8	16 230	88,2	7 129	94,2	44 243	85,2
Océanie	247	85,4	148	85,1	40	82,5	435	85,1
Non renseignés	47	57,5	31	48,4	6	100,0	84	57,1
Ensemble	108 692	65,4	98 479	83,1	23 949	91,5	231 120	75,7
En % du nombre d'étudiants	10,9		17,2		4,1		14,2	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 6.1.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Pour les filières autres que l'université, voir « Définitions » en 6.1.

En 2016-2017, dans l'enseignement supérieur français, près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 21 % du reste de l'Afrique. 23 % sont issus d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 22 % sont originaires d'Asie ou d'Océanie et 9 % du continent américain (1).

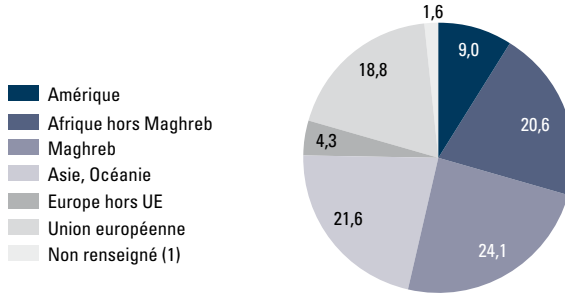
Les étudiants marocains demeurent les étudiants étrangers les plus représentés en France en 2016 (38 000 étudiants), devant les étudiants chinois (28 800) et algériens (26 100) (2). Les étudiants allemands, camerounais, et vietnamiens sont moins nombreux en 2016 qu'en 2015. En revanche, en 2016, les hausses ont été particulièrement élevées pour les Algériens (+ 15,3 %) et les Italiens (+ 9,4 %).

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université, hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs, que l'ensemble des étudiants étrangers (60 % contre 68 %). Ils sont en revanche plus présents en formations d'ingénieurs, universitaires ou non (14 % contre 6 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère), en CPGE (3 % contre 1 %). Les étudiants chinois vont également moins souvent à l'université (51 %) que l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère, mais plus fréquemment en formations d'ingénieurs (12 %) et dans les écoles de commerce, gestion et vente (19 %, contre 8 % pour l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (87 %).

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

1 Répartition des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité en 2016-2017, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. Y compris les formations paramédicales et sociales, et les établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'informations sur la nationalité des étudiants étrangers.

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère par filière de formation en 2016-2017, en %.

Origine	Universités hors préparation DUT et ingénieurs	Préparation au DUT	Formations d'ingénieurs des universités (3)	Formations d'ingénieurs hors université (3)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	70	1	1	3	1	1
Italie	69	1	€	3	2	1
Autres Union européenne (UE)	72	2	€	3	4	1
Europe hors UE	73	2	€	2	3	1
Maroc	60	3	4	10	2	3
Algérie	87	1	€	1	2	1
Tunisie	70	1	2	7	2	1
Autres Maghreb	83	1	1	3	2	1
Sénégal	71	5	3	6	3	1
Cameroun	62	2	4	8	4	1
Autres Afrique (1)	76	3	1	2	5	1
Liban	70	€	2	6	€	1
Autres Moyen-Orient	79	1	1	1	4	€
Chine	51	3	2	10	1	€
Vietnam	73	2	1	6	1	€
Autres Asie	59	2	1	2	3	1
Amérique du Sud	67	2	2	9	1	€
Amérique du Nord	56	1	€	1	€	€
Antilles - Amérique centrale	72	1	1	3	5	1
Océanie	54	€	€	2	1	€
Non renseigné (2)	2	€	€	11	15	€
Total	68	2	1	5	3	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et vente	Écoles artistiques, d'architecture et de journalisme (4)	Autres écoles de spécialités diverses	Total	Effectifs	Évolution (%) 2016/2015
Allemagne	11	2	11	100	8 398	-1,6
Italie	11	3	11	100	12 245	9,4
Autres Union européenne (UE)	6	3	9	100	40 220	1,3
Europe hors UE	7	3	8	100	13 959	4,1
Maroc	9	2	5	100	38 002	3,4
Algérie	2	1	4	100	26 116	15,3
Tunisie	5	2	10	100	12 390	2,6
Autres Maghreb	3	€	5	100	1 704	-0,6
Sénégal	5	€	5	100	9 407	4,8
Cameroun	10	€	8	100	6 936	-0,4
Autres Afrique (1)	5	1	6	100	48 053	7,4
Liban	7	2	12	100	5 392	4,3
Autres Moyen-Orient	3	2	8	100	12 337	5,7
Chine	19	5	9	100	28 760	2,6
Vietnam	4	2	10	100	5 633	-0,7
Autres Asie	11	7	13	100	19 268	6,1
Amérique du Sud	5	3	11	100	14 649	2,8
Amérique du Nord	11	3	27	100	7 873	1,8
Antilles - Amérique centrale	5	2	9	100	6 509	1,9
Océanie	31	4	8	100	800	42,6
Non renseigné (2)	31	8	33	100	5 282	-0,4
Total	8	3	9	100	323 933	4,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

- Hors étudiants égyptiens comptabilisés dans « Autres Moyen-Orient ».
- Y compris l'ensemble des étudiants étrangers des formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture, pour lesquels on ne dispose pas d'information sur l'origine des étudiants étrangers.
- Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.
- Écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles supérieures d'architecture, écoles de journalisme et écoles littéraires.

DÉFINITIONS

EN 2016-2017, 231 100 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, effectifs en hausse par rapport à l'année précédente (+2,6%) (1). Les effectifs universitaires étant par ailleurs en hausse, la part des étudiants étrangers augmente très légèrement (14,2% soit +0,1 point par rapport à 2015-2016).

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat représentent 75,7% de l'ensemble des étudiants étrangers (2).

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux en université (48,4%), suivis des étudiants européens (23,7%) et asiatiques (19,1%), les étudiants américains constituant 8,5% des étudiants étrangers.

Les étudiants marocains sont les plus nombreux (25 700), devant les Algériens (23 200) et les Chinois (16 200). Le nombre d'étudiants algériens est de nouveau en hausse cette année (+15,3% par rapport à 2015-2016), tout comme, de façon plus modérée, celui des étudiants marocains (+2,5%). En revanche, le nombre d'étudiants chinois diminue (-2,8%). L'augmentation la plus forte est celle des étudiants syriens (+23,1%).

Parmi les étudiants européens, les étudiants italiens sont les plus représentés (8 700 soit 15,8% des Européens), suivis des étudiants allemands (6 000 soit 11,0%), espagnols (5 300 soit 9,6%), russes (4 000 soit 7,2%) et portugais (3 600 soit 6,6%). Plus de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 59 400 étudiants étrangers (soit 25,7% des étudiants étrangers) sont originaires d'un État actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants étrangers tous continents confondus se dirigent principalement vers les disciplines littéraires (31,6%) avant les disciplines scientifiques (28,0%) et les disciplines économiques (18,3%).

Les étudiants africains se dirigent davantage que les autres vers les disciplines scientifiques (34,3%) ou économiques (21,4%), en revanche ils choisissent moins que les autres les voies littéraires (20,6%). Parmi les étudiants africains, 73,7% sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (54,3%) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 45,7% des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (66,7%).

POPULATION CONCERNÉE - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

UNIVERSITÉS - Les données et les évolutions portent sur l'ensemble des universités (68 universités) ainsi que sur l'université de Lorraine, le CUFR de Mayotte (depuis 2012), l'institut national universitaire d'Albi et les Comue « Paris-Est », « Grenoble », « Lille Nord de France », « Université Paris Saclay », « Université de Recherche Paris Sciences et Lettres » et « Université Paris Lumières ». Voir fiche 6.4.

LE PROCESSUS DE BOLOGNE - Il a pour un de ses principaux objectifs de faciliter la mobilité des étudiants (et enseignants) entre les pays participants. Suivant ses recommandations l'ensemble des universités de France offre depuis la rentrée 2007 des formations LMD (licence-master-doctorat). Cette réforme a ainsi permis une harmonisation de la structure des études supérieures en Europe et une plus grande lisibilité des formations des différents pays européens pour l'ensemble de leurs étudiants. En outre, les enseignements ont été semestrialisés et sont sanctionnés par des crédits reconnus dans les différents pays européens (les ECTS « *European Credits Transfer System* »).

NON-BACHELIERS - Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.11 ; 16.10 ; 16.09 ; 16.03.

1 Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2010 2011	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	218 364	216 055	217 926	218 443	225 366	231 120
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	173 761	169 079	169 329	168 201	171 545	174 911
Variation annuelle (%)						1,9	(1) -1,8	0,9	0,2	3,2	2,6
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	15,2	14,8	14,5	14,3	14,1	14,2

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'institut national polytechnique de Lorraine qui ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la formation de l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

© SIES

2 Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2016-2017

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences sociales	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	DUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non-bacheliers (%)
Europe	7 738	6 891	23 960	9 700	5 343	1 210	54 842	23,7	66,7	70,1
Union européenne	6 320	4 985	19 662	7 768	4 706	926	44 367	19,2	66,2	70,3
dont : Italie	927	651	4 455	1 663	844	112	8 652	3,7	65,5	78,6
Allemagne	1 034	838	2 794	880	350	111	6 007	2,6	69,5	80,6
Espagne	484	517	2 491	1 195	500	83	5 270	2,3	63,1	74,1
Portugal	436	517	1 422	676	310	242	3 603	1,6	63,6	23,9
Roumanie	660	372	920	388	991	51	3 382	1,5	74,5	77,1
Belgique	392	347	1 155	594	634	86	3 208	1,4	58,3	56,3
Royaume-Uni	365	209	1 716	420	168	84	2 962	1,3	61,9	49,2
Grèce	407	182	819	629	144	12	2 193	0,9	64,3	90,6
Pologne	293	167	815	279	133	39	1 726	0,7	77,3	68,4
Luxembourg	390	286	440	150	244	14	1 524	0,7	54,3	85,8
Bulgarie	246	220	440	154	77	7	1 144	0,5	72,3	81,8
Europe hors Union européenne	1 418	1 906	4 298	1 932	637	284	10 475	4,5	68,8	69,4
dont Russie	496	814	1 786	641	176	55	3 968	1,7	73,8	74,9
Afrique	13 555	24 011	23 110	38 456	9 288	3 538	111 958	48,4	45,7	73,7
dont : Maroc	1 556	7 462	3 408	10 443	1 806	994	25 669	11,1	45,5	74,0
Algérie	1 270	2 843	6 599	9 401	2 841	284	23 238	10,1	48,1	76,6
Tunisie	570	1 204	1 944	3 830	1 342	119	9 009	3,9	57,0	79,1
Sénégal	1 245	1 336	1 497	2 651	214	517	7 460	3,2	38,0	82,2
Côte d'Ivoire	1 495	1 614	904	1 026	271	107	5 417	2,3	45,7	70,3
Cameroun	683	911	882	1 578	516	140	4 710	2,0	47,9	67,3
Guinée	696	1 105	502	1 067	189	79	3 638	1,6	26,3	84,7
Congo	687	698	652	887	222	225	3 371	1,5	44,3	59,1
Madagascar	336	941	656	983	283	127	3 326	1,4	58,5	49,0
Gabon	641	715	709	780	75	359	3 279	1,4	52,0	75,8
Mali	472	650	471	617	149	42	2 401	1,0	32,4	81,0
Bénin	441	684	436	509	197	69	2 336	1,0	38,1	85,6
Comores	322	432	790	548	54	40	2 186	0,9	51,1	51,5
Asie	3 179	8 957	15 591	12 640	2 407	1 469	44 243	19,1	58,4	85,2
dont : Chine	375	3 866	6 296	4 734	170	725	16 166	7,0	64,6	93,3
Vietnam	237	1 593	772	1 391	179	107	4 279	1,9	57,2	87,6
Liban	215	485	545	1 978	666	15	3 904	1,7	50,4	79,0
Turquie	537	496	999	435	120	82	2 669	1,2	62,0	59,0
Corée du Sud	109	173	1 442	180	64	8	1 976	0,9	74,9	86,5
Syrie	125	145	812	445	298	16	1 841	0,8	39,3	89,0
Iran	122	113	659	447	74	7	1 422	0,6	56,6	86,5
Arménie	340	570	262	98	47	33	1 350	0,6	64,4	70,9
Inde	17	114	220	794	52	16	1 213	0,5	37,0	87,2
Amérique	2 171	2 408	10 067	3 898	633	381	19 558	8,5	59,6	80,6
dont : Brésil	473	346	1 654	739	80	29	3 321	1,4	61,0	87,0
États-Unis	288	264	2 271	326	67	21	3 237	1,4	68,3	90,6
Colombie	315	360	1 656	517	60	18	2 926	1,3	59,9	84,9
Mexique	164	269	923	647	34	7	2 044	0,9	57,1	88,4
Haïti	281	359	677	255	76	43	1 691	0,7	44,9	52,0
Canada	184	116	584	221	110	20	1 235	0,5	63,6	80,5
Océanie	42	44	273	58	15	3	435	0,2	70,6	85,1
Apatrides ou non-déclarés	13	7	30	22	11	1	84	0,0	52,4	57,1
Ensemble	26 698	42 318	73 031	64 774	17 697	6 602	231 120	100,0	54,3	75,7
Proportion d'étrangers (%)	13,2	21,3	14,4	17,4	7,8	5,7	14,2			

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

POUR LES BACHELIERS GÉNÉRAUX, l'université demeure la filière de poursuite d'études la plus fréquente. Leur taux d'inscription à l'université a diminué continûment de 2000 à 2008, puis s'est stabilisé au cours des quatre années suivantes. Après une progression très modérée en 2013 et 2014, l'année 2015 est marquée par une forte hausse du taux d'inscription apparent (+4,3 points), principalement imputable à la systématisation des doubles inscriptions des étudiants en classe préparatoire et à l'université (voir « Définitions »). En ce qui concerne les formations sélectives (IUT, STS et CPGE), les taux d'inscription sont en légère baisse cette année.

Les bacheliers scientifiques se distinguent par une orientation davantage tournée vers les études de santé (20,2 % en 2015), les classes préparatoires (18,1 %) et les disciplines scientifiques à l'université (27,6 %). Le taux d'inscription des bacheliers S à l'université s'élève à 71,8 %, de 7 points supérieur à celui de 2014. Cette hausse est liée aux doubles inscriptions des étudiants en CPGE, et concerne particulièrement les bacheliers S s'inscrivant dans les filières scientifiques (+10,5 points). Les bacheliers S s'inscrivent également en écoles d'ingénieurs (hors écoles internes aux universités comptabilisées parmi les disciplines scientifiques des universités).

Les bacheliers ES poursuivent majoritairement à l'université hors IUT, dans les disciplines « droit, économie, AES » et les disciplines littéraires, pour lesquelles le taux d'inscription progresse respectivement de 1,2 point et 0,6 point. Ces hausses sont en partie liées aux doubles inscriptions en CPGE. Dans les filières sélectives, le taux d'inscription est stable en STS et en CPGE, mais marque un léger recul en IUT (-0,6 point). Enfin, le taux d'inscription en écoles de commerce, gestion et vente recule de 0,6 point, après avoir enregistré une hausse sensible en 2014.

Les bacheliers L s'inscrivent majoritairement dans les disciplines littéraires de l'université et dans une moindre mesure en droit, économie et AES. Le taux d'inscription des bacheliers L à l'université est en hausse du fait des doubles inscriptions des élèves de CPGE et atteint 74,1 % (+1,6 point). Cette hausse porte surtout sur les filières littéraires (+2 points). En IUT et CPGE, les taux d'inscription ne progressent pas. Ils sont par contre nettement orientés à la baisse en STS (-2,1 points).

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger. L'apprentissage est désormais pris en compte sur le champ de l'ensemble des bacheliers poursuivant en STS.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %.

DOUBLES INSCRIPTIONS À L'UNIVERSITÉ ET EN CPGE - Par l'article 33 de la loi du 22 juillet 2013, le législateur a imposé une double obligation : d'une part à tous les lycées publics dispensant des formations d'enseignement supérieur de conclure une convention avec un ou plusieurs EPSC dont un au moins de la même académie ; d'autre part aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles de s'inscrire au lycée et en EPSC, cette double inscription étant facultative pour les autres formations supérieures en lycée (BTS, DMA, DCG, etc.).

Les doubles inscriptions étaient déjà possibles et effectives auparavant, leur caractère désormais obligatoire se traduit par une augmentation progressive des inscriptions en cursus licence. Ainsi, les doubles inscriptions ont été quasiment multipliées par deux entre 2014-2015 et 2015-2016. Elles concernent surtout les bacheliers généraux, et parmi eux les bacheliers scientifiques.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir « Définitions » en 6.1.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur ne peuvent être actualisées pour l'année universitaire 2016-2017 dans les délais impartis pour la publication. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MESRI-SIES et MEN-MESRI-DEPP
- Systèmes d'informations Scolarité, SISE et SIFA.
- Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 12.04.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers généraux

	2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Ensemble tous bacs	Inscriptions des nouveaux bacheliers dans le supérieur	415 306	415 419	421 375	434 893	431 695	441 847	459 516	461 782	473 557	495 069
	Ensemble supérieur	80,4	82,0	81,3	80,7	81,2	77,6	75,4	78,3	75,7	n.d.
	Université	47,9	47,8	42,6	43,0	43,3	41,1	39,4	42,6	41,3	45,1
	dont préparation DUT	8,7	8,7	8,6	8,4	8,3	7,7	7,3	7,8	7,5	7,5
	CPGE	6,9	7,4	7,8	7,5	7,3	6,9	6,6	6,9	6,8	6,9
	STS (2)	19,6	19,3	22,7	22,3	22,7	22,1	22,0	21,2	20,7	20,7
	dont voie scolaire	19,6	19,3	19,6	19,4	19,5	19,0	18,6	18,2	17,8	17,5
	Autres formations	6,0	7,5	8,2	8,0	7,9	7,5	7,4	7,6	7,0	7,3
Bac général	Ensemble supérieur	103,7	103,8	100,5	99,8	100,8	99,8	99,2	98,9	99,4	n.d.
	Université	73,0	71,7	64,6	64,6	65,5	64,6	64,1	65,2	65,8	70,1
	dont préparation DUT	11,2	10,4	11,0	10,8	10,7	10,7	10,6	10,2	10,1	9,8
	CPGE	12,6	13,3	13,8	13,3	13,2	13,2	13,0	12,5	13,1	12,7
	STS (2)	9,0	7,7	9,9	9,7	9,8	9,7	9,6	9,0	8,8	8,5
	dont voie scolaire	9,0	7,7	8,9	8,9	8,9	8,7	8,6	8,1	8,0	7,7
	Autres formations	9,1	11,1	12,3	12,2	12,3	12,3	12,5	12,2	11,7	11,8
Bac S	Ensemble supérieur	107,8	108,2	103,0	102,4	103,2	102,5	102,1	101,7	101,6	n.d.
	Université	71,7	70,9	63,6	63,6	64,5	63,8	63,2	64,8	64,9	71,8
	dont : disciplines scientifiques	29,5	21,9	16,4	15,8	16,7	16,1	15,2	16,2	17,1	27,6
	PACES (1 ^{er} année commune aux études de santé)	12,3	20,6	21,0	21,5	21,0	20,5	20,9	21,6	20,8	20,2
	dont préparation DUT	14,6	13,2	13,0	12,7	12,5	12,5	12,4	11,8	11,6	11,3
	dont DUT production	10,1	8,6	8,7	8,4	8,2	8,3	8,2	7,7	7,7	7,5
	CPGE	19,1	20,0	20,1	19,5	19,3	19,3	19,1	18,1	18,7	18,1
	dont CPGE sciences	15,2	15,8	15,7	15,3	15,2	15,1	15,0	14,4	14,7	14,3
	STS voie scolaire (3)	7,0	5,9	6,5	6,7	6,8	6,7	6,5	6,0	5,8	5,7
	dont STS production (4)	3,6	2,9	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,2	2,9	2,8
	Autres formations	10,1	11,4	12,8	12,5	12,6	12,7	13,3	12,9	12,2	12,2
	dont écoles d'ingénieurs non universitaires (5)	4,0	3,8	4,4	4,5	4,7	4,9	5,2	5,2	5,3	5,1
Bac ES	Ensemble supérieur	98,1	97,6	95,1	94,5	95,0	93,7	93,1	92,7	93,2	n.d.
	Université	72,7	70,2	63,8	63,5	64,4	63,6	63,1	63,2	63,9	65,4
	dont : droit, économie, AES	32,8	29,2	29,6	29,5	29,0	28,7	28,4	28,8	28,6	29,8
	disciplines littéraires	23,8	25,6	18,2	18,2	19,3	18,3	18,0	17,3	18,1	18,7
	dont préparation DUT	12,2	11,2	12,5	12,1	12,1	12,0	11,8	11,7	11,7	11,1
	dont DUT services	12,1	11,1	12,3	11,9	11,9	11,8	11,6	11,4	11,4	10,8
	CPGE	5,4	5,9	6,4	6,2	6,1	6,2	6,3	6,2	6,3	6,2
	dont CPGE économiques	4,3	4,2	4,9	4,7	4,4	4,5	4,6	4,6	4,7	4,6
	STS voie scolaire (3)	11,5	9,9	11,7	11,7	11,4	11,0	11,0	10,6	10,6	10,9
	dont STS services (4)	10,9	9,3	10,7	10,8	10,3	10,0	10,0	9,6	9,6	9,8
	Autres formations	8,5	11,6	13,1	13,1	13,1	12,9	12,6	12,7	12,3	12,7
	dont écoles de commerce, gestion et vente (6)	4,9	5,6	5,6	5,3	5,3	5,3	5,3	5,2	6,5	5,9
Bac L	Ensemble supérieur	101,6	102,4	97,9	97,2	98,4	97,0	96,6	96,8	99,1	n.d.
	Université	76,5	76,8	69,2	69,8	70,5	68,9	68,6	70,5	72,5	74,1
	dont : droit, économie, AES	12,5	12,1	14,2	14,3	13,8	13,4	13,8	14,4	14,1	13,8
	disciplines littéraires	60,3	61,7	51,5	52,1	53,3	52,2	51,2	52,8	55,1	57,1
	dont préparation DUT	2,2	1,8	2,4	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1	2,0	1,8
	CPGE	6,9	7,4	8,0	7,8	7,8	7,9	7,5	7,6	7,9	7,7
	dont CPGE lettres	6,7	7,3	7,8	7,6	7,7	7,8	7,5	7,5	7,7	7,4
	STS voie scolaire (3)	10,5	9,0	11,0	10,2	10,5	10,6	10,7	9,8	10,0	7,9
	dont STS services (4)	9,3	7,4	8,2	7,6	7,4	7,2	7,0	6,5	6,2	5,8
	Autres formations	7,6	9,1	9,7	9,4	9,6	9,6	9,7	8,9	8,7	8,7
	dont écoles supérieures artistiques et culturelles	3,1	3,6	3,7	3,8	4,2	3,7	3,9	3,7	3,7	3,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir « Définitions ».

2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leurs études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production.

À partir de 2005-2006 la répartition production/services est connue.

5. Formations d'ingénieurs ou cycle préparatoire intégré.

6. En 2000, les nouveaux bacheliers des écoles de commerce, gestion et vente et des écoles d'architecture ne sont pas différenciés des autres formations.

Ils sont comptabilisés dans la rubrique « Autres formations ».

© SIES

LES FILIÈRES PROFESSIONNELLES COURTES, en particulier les STS, restent les principales filières d'inscription des bacheliers technologiques. Le taux d'inscription des bacheliers technologiques en STS (y compris en apprentissage) avait fortement baissé en 2013 (-5,4 points), en raison d'une ouverture accrue aux bacheliers professionnels. Mais il s'était stabilisé en 2014 et il augmente en 2015 pour atteindre 41,5%. C'est *via* l'apprentissage qu'environ 4% des bacheliers technologiques poursuivent leurs études en STS, proportion stable depuis 5 ans. Les préparations au DUT, quant à elles, accueillent 11,5% des bacheliers technologiques, taux stable par rapport à 2014.

Après une année de baisse, le taux de poursuite des bacheliers ST2S en STS (hors apprentissage) retrouve son niveau de 2013. Les bacheliers STMG enregistrent pour leur part une deuxième année de hausse consécutive des inscriptions dans cette filière (+1,3 point). Le taux d'inscription en STS diminue ou reste stable dans les autres séries. Les taux de poursuite vers les préparations au DUT sont stables sauf dans la série STI2D (-1,5 point).

La deuxième destination des bacheliers technologiques est l'université (33,4%), où leur taux d'inscription augmente depuis 2013, après plusieurs années de stabilité. Cette hausse profite davantage aux disciplines générales ou de santé qu'aux formations préparant au DUT. Elle s'explique par les doubles inscriptions en CPGE, nettement moins fréquentes cependant que pour les bacheliers généraux.

La majorité des bacheliers professionnels (27,8%) intègre une STS, soit une hausse de 2,4 points par rapport à 2014. 6,7% le font par la voie de l'apprentissage. L'inscription de ces nouveaux bacheliers a pu être facilitée, car ils étaient moins nombreux qu'en 2014 (-14 100), suite à la fin de la réforme du baccalauréat professionnel. 8,3% des bacheliers professionnels s'inscrivent à l'université. Seulement 0,6% s'inscrivent en préparation au DUT.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées tiennent compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage) pour l'ensemble des bacheliers poursuivant en STS à partir de 2008. Par contre, les bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger ne sont pas pris en compte.

NOUVEAUX BACHELIERS - Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

TAUX D'INSCRIPTION - Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus, mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur. Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'inscription par filière ne s'additionnent pas. En les additionnant, on peut trouver un résultat supérieur à 100%.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Voir « Définitions » en 6.1.

AVERTISSEMENT

Les pages relatives aux taux d'inscription des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur ne peuvent être actualisées pour l'année universitaire 2016-2017 dans les délais impartis pour la publication. Celles-ci seront mises à disposition ultérieurement au format .xls sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

SOURCES

MESRI-SIES et MEN-MESRI-DEPP
 - Systèmes d'informations Scolarité, SISE et SIFA.
 - Enquêtes auprès des effectifs et diplômés des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n°26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n°39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n°48).
 - Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 12.04.

1 Évolution des taux d'inscription (1) dans l'enseignement supérieur : bacheliers technologiques et professionnels

		2000	2005	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Bac technologique	Ensemble supérieur	77,6	78,6	79,1	82,3	81,3	81,0	80,8	77,7	79,2	n.d.	
	Université	28,2	28,5	25,5	28,1	28,6	28,3	28,3	30,8	31,9	33,4	
	<i>dont préparation DUT</i>	9,1	10,4	9,8	10,1	9,9	9,6	9,6	11,0	11,4	11,5	
	CPGE	1,0	1,1	1,4	1,4	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8	2,0	
	STS (2)	44,5	44,0	46,7	47,2	46,2	46,1	45,2	39,8	40,4	41,5	
	<i>dont voie scolaire</i>	44,5	44,0	43,1	44,0	42,7	42,0	40,8	36,2	36,6	37,3	
	Autres formations	3,9	5,0	5,5	5,6	5,1	5,2	5,6	5,4	5,1	5,1	
Bac STI2D (ex-STI)	Ensemble supérieur	88,4	91,2	88,9	91,6	89,5	89,2	86,3	90,8	87,5	n.d.	
	Université	23,5	26,7	23,7	25,5	26,2	26,7	26,7	36,7	37,0	37,7	
	<i>dont préparation DUT</i>	16,2	18,5	17,5	17,9	17,6	17,7	17,2	24,4	24,0	22,5	
	<i>dont DUT production</i>	15,1	15,1	14,7	14,8	14,5	14,6	14,3	19,3	19,0	17,4	
	CPGE	2,1	2,2	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1	3,8	4,1	4,4	
	STS voie scolaire (3)	60,5	59,8	58,9	59,3	56,6	55,6	51,8	44,7	41,2	39,5	
	<i>dont STS production (4)</i>	57,7	54,6	53,0	53,2	50,6	48,8	45,4	39,0	36,2	34,7	
	Autres formations	2,3	2,5	3,8	4,1	3,7	4,0	4,7	5,6	5,2	5,7	
	Bac STL	Ensemble supérieur	78,5	78,7	76,0	77,7	76,0	77,9	76,5	78,1	77,2	n.d.
Université		34,0	34,1	31,0	34,6	34,7	33,4	34,5	39,5	39,9	43,0	
<i>dont préparation DUT</i>		13,0	14,4	13,6	14,3	14,7	13,9	13,1	14,3	14,0	13,5	
<i>dont DUT production</i>		12,7	13,9	13,3	14,0	14,5	13,7	12,8	13,9	13,7	13,1	
CPGE		2,5	2,7	3,1	2,5	2,4	3,3	3,4	2,7	3,0	3,1	
STS voie scolaire (3)		39,4	38,5	38,7	37,7	36,4	37,8	35,9	33,1	31,6	31,7	
<i>dont STS production (4)</i>		26,8	24,6	25,4	24,6	23,5	24,6	23,9	21,5	20,6	20,4	
Autres formations		2,6	3,4	3,2	2,9	2,5	3,4	2,7	2,8	2,7	2,3	
Bac STMG (ex-STT)		Ensemble supérieur	79,0	80,3	80,1	83,1	83,2	83,1	82,9	78,1	81,9	n.d.
	Université	29,2	32,2	32,4	32,3	31,8	32,9	31,8	32,9	33,9	34,9	
	<i>dont préparation DUT</i>	8,5	9,5	9,6	9,7	9,5	9,4	9,7	10,2	11,1	11,3	
	<i>dont DUT services</i>	8,4	9,5	9,5	9,6	9,4	9,2	9,5	10,0	10,9	11,1	
	CPGE	0,7	0,9	1,3	1,3	1,3	1,5	1,6	1,6	1,6	1,8	
	STS voie scolaire (3)	42,9	43,6	45,0	45,4	45,1	45,0	44,8	39,2	42,4	43,7	
	<i>dont STS services (4)</i>	41,8	43,1	44,1	44,6	44,0	43,9	43,5	38,3	40,2	41,5	
	Autres formations	2,7	3,6	4,4	4,4	4,4	4,3	4,7	4,4	4,1	3,7	
	Bac ST2S (ex-SMS)	Ensemble supérieur	49,4	49,7	42,7	47,3	46,3	45,8	46,6	46,4	48,0	n.d.
Université		25,7	22,8	19,9	22,5	23,8	23,1	23,5	24,1	26,9	28,7	
<i>dont préparation DUT</i>		0,5	0,6	0,8	0,9	1,1	1,1	1,3	1,3	1,5	1,5	
CPGE		0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
STS voie scolaire (3)		11,0	10,3	10,2	10,3	11,3	11,9	12,5	12,6	11,7	12,4	
<i>dont STS services (4)</i>		10,8	10,2	10,1	10,1	11,1	11,6	12,3	12,3	11,4	12,1	
Autres formations		12,7	16,6	12,6	14,5	11,2	10,8	10,6	9,7	9,4	10,6	
Autres bacs technologiques		Ensemble supérieur	78,0	75,0	71,8	71,0	70,4	68,9	70,5	68,0	68,4	n.d.
		Université	7,4	8,9	8,0	10,5	10,9	11,4	12,0	13,0	13,2	14,9
	<i>dont préparation DUT</i>	1,0	1,5	1,7	2,0	2,4	2,3	2,6	2,2	2,4	2,3	
	CPGE	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,5	0,6	
	STS voie scolaire (3)	66,8	62,3	59,8	57,4	56,4	54,0	54,2	51,7	51,8	48,4	
	<i>dont STS production (4)</i>	48,4	40,8	37,7	36,3	34,4	32,4	30,8	29,9	29,0	28,2	
	Autres formations	3,7	3,7	4,0	3,1	3,1	3,5	4,3	3,1	2,8	2,9	
Bac professionnel	Ensemble supérieur	17,1	23,0	30,9	32,4	34,1	33,7	34,4	38,5	34,4	n.d.	
	Université	6,9	6,7	5,4	7,7	7,7	9,0	8,8	8,6	8,4	8,3	
	<i>dont préparation DUT</i>	0,5	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,6	0,6	
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
	STS (2)	9,7	15,7	24,9	24,1	25,8	24,1	25,0	29,3	25,4	27,8	
	<i>dont voie scolaire</i>	9,7	15,7	16,8	16,7	17,6	18,0	18,4	22,7	19,7	21,1	
Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,7		

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Voir « Définitions ».

2. Les bacheliers (toutes séries) poursuivant leur études en STS par voie d'apprentissage sont inclus à partir de 2008.

3. La source utilisée pour recenser les apprentis (SIFA) ne distingue pas le détail des séries du bac et ne permet donc pas d'inclure les taux d'inscriptions en STS par apprentissage à ce niveau de détail.

4. En 2000-2001, les nouveaux bacheliers inscrits en STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture sont comptabilisés en STS production. À partir de 2005-2006 la répartition production-services est connue.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2015, les bacheliers généraux, technologiques et professionnels représentent respectivement 73 %, 15 % et 6 % des entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire (1). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5 % des entrants. Depuis 2006, la part des bacheliers professionnels a doublé alors que celle des bacheliers généraux a diminué de deux points. La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en santé (92 %) et en filière ingénieur (94 %). Très nombreux également dans les filières scientifiques (81 %) et en droit-sciences politiques (77 %).

Près de deux tiers des entrants de 2015-2016 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même filière l'année suivante (64 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année (2). Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis que plus d'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur.

Les étudiants en DUT se trouvent dans une situation particulièrement favorable : taux de poursuite très élevé (82 %) et taux de réorientation et de sortie très faible (respectivement 4 % et 14 %). Ceux de la filière AES sont dans la situation inverse : taux de poursuite très faible (48 %) et taux de sortie particulièrement élevé (39 %). Ces mauvais résultats sont en partie liés au nombre élevé de bacheliers professionnels qui s'inscrivent dans cette filière. Ces derniers abandonnent en effet leurs études supérieures après la première année beaucoup plus souvent que les autres (voir 8.23). L'amélioration du taux de poursuite dans cette filière entre les entrants en 2015 et les entrants en 2014 (48 % contre 44 %) est liée à la baisse de la proportion de bacheliers professionnels dans cette filière entre 2015 et 2014 (18 % contre 23 %).

La forte baisse du taux de poursuite en filière ingénieur (68 % pour les entrants en 2015 contre 77 % pour les entrants en 2014), et la hausse du même ordre du taux de réorientation, sont dues au phénomène des doubles inscriptions en CPGE et à l'université suite à la mise en place de conventions entre lycées et universités. Hors doubles inscriptions, ces taux sont pratiquement les mêmes pour les entrants en 2014 et en 2015.

POPULATION CONCERNÉE - Étudiants s'inscrivant pour la première fois en 2014-2015 en première année de l'enseignement supérieur dans une université (y compris le CUFR Nord-Est Midi-Pyrénées et le grand établissement de Lorraine) en France métropolitaine et dans les DOM.

PREMIÈRE ANNÉE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR UNIVERSITAIRE Sont prises en compte les formations dispensées à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées), d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

DISPENSÉS SUR TITRE - Dans cette rubrique sont regroupées les catégories d'étudiants suivantes : les étudiants ayant obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), les étudiants ayant bénéficié d'une validation de leurs acquis.

TAUX DE POURSUITE DANS LA FILIÈRE - Proportion d'entrants de 2014-2015 inscrits dans la même filière l'année suivante, en 2015-2016. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année.

TAUX DE RÉORIENTATION VERS UNE AUTRE FILIÈRE - Proportion d'entrants de 2014-2015 inscrits l'année suivante, en 2015-2016, dans une filière universitaire différente de celle choisie initialement.

TAUX DE SORTIE - Proportion d'entrants de 2014-2015 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES - Administration économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SANTÉ - Depuis la rentrée 2011-2012, la première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Répartition des entrants de 2015-2016 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat, en %.

Filière universitaire	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac. pro	Dispensés sur titre	Total général
	S	ES	L	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	16,0	42,6	18,2	76,7	9,8	2,1	11,9	6,2	5,2	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	23,0	48,9	0,7	72,6	11,0	1,5	12,5	8,1	6,8	100,0
AES	5,8	41,3	2,6	49,7	24,0	3,3	27,3	18,4	4,6	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	12,5	13,2	42,1	67,8	3,8	5,6	9,4	7,9	14,9	100,0
Langues	10,5	18,6	37,2	66,4	9,7	4,8	14,5	10,7	8,4	100,0
Sciences humaines et sociales	14,6	27,9	25,8	68,3	7,8	8,5	16,2	10,5	5,0	100,0
Sciences fondamentales et applications	77,5	3,1	0,3	80,9	1,2	8,5	9,7	3,4	6,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	76,7	2,6	0,5	79,8	0,5	13,6	14,1	2,8	3,3	100,0
Staps	41,9	23,6	2,9	68,4	10,1	11,6	21,7	8,4	1,5	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	30,2	24,7	16,9	71,8	7,7	6,3	14,0	7,9	6,3	100,0
Santé	88,9	2,4	0,6	91,9	0,5	4,2	4,7	1,2	2,2	100,0
Ingénieurs	87,9	5,6	0,1	93,6	0,4	2,9	3,4	0,1	2,9	100,0
DUT	40,3	22,8	2,0	65,1	14,1	15,9	29,9	2,4	2,6	100,0
Total	39,2	21,6	12,5	73,3	7,8	7,5	15,3	6,2	5,2	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Devenir un an après des entrants de 2015-2016 en première année d'enseignement supérieur universitaire, en %.

Filière universitaire	Poursuite dans la même filière	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	64,8	9,3	25,9	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	59,9	10,8	29,3	100,0
AES	47,5	13,1	39,4	72,6
Lettres - sciences du langage - arts	53,3	11,1	35,6	100,0
Langues	54,6	10,6	34,8	100,0
Sciences humaines et sociales	60,0	8,8	31,2	100,0
Sciences fondamentales et applications	63,7	12,8	23,5	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	59,7	12,8	27,5	100,0
Staps	65,9	5,9	28,2	100,0
Ensemble des filières universitaires générales	60,1	10,4	29,6	100,0
Santé	60,1	20,1	19,8	100,0
Ingénieurs	68,4	25,8	5,8	100,0
DUT	81,9	4,4	13,7	100,0
Total	63,5	10,7	25,8	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE QUI SUIT L'OBTENTION DE LEUR BACCALAU-RÉAT, 79 % des bacheliers 2014 poursuivent des études dans l'enseignement supérieur (1). La baisse de ce taux depuis 2008 ne reflète pas une diminution des taux par type de baccalauréat, qui sont restés sensiblement les mêmes, mais une augmentation de la proportion de bacheliers professionnels parmi les admis au baccalauréat. En effet, ces bacheliers poursuivent moins souvent dans l'enseignement supérieur. Les bacheliers professionnels ainsi que technologiques s'inscrivent majoritairement dans des STS alors que les bacheliers généraux vont le plus souvent à l'université. Par rapport à 2008, la proportion de bacheliers poursuivant en première année de licence a augmenté, alors qu'elle a diminué dans la plupart des autres filières, surtout dans les « autres formations » (écoles paramédicales et sociales ou écoles spécialisées). Par ailleurs, pour l'ensemble des séries de baccalauréat, et en particulier pour les bacheliers professionnels et technologiques, la poursuite en STS se fait moins souvent qu'en 2008.

Parmi l'ensemble des bacheliers 2014, 74 % poursuivent encore des études dans l'enseignement supérieur au 1^{er} mars 2015, 5 % ayant abandonné en cours de première année (2). Les taux de poursuite sont très différents selon le niveau scolaire : de 64 % pour les étudiants ayant été bacheliers après rattrapage, à 96 % pour les bacheliers avec mention très bien, en suivant une gradation progressive dans les mentions intermédiaires. Les bacheliers ayant obtenu une mention très bien, ou dans une moindre mesure une mention bien s'orientent plus fréquemment en CPGE ou en Paces.

Les bacheliers 2014 sont 40 % à souhaiter aller jusqu'au niveau bac +5 et 14 % au-delà du bac +5 (3). La majorité des bacheliers généraux, très présents en CPGE et Paces, prévoit de continuer leur cursus jusqu'à bac +5 (53 %) et 20 % au-delà. Les bacheliers technologiques, pourtant engagés en majorité dans des formations qui permettent d'obtenir un diplôme bac +2, ne sont que 18 % à envisager l'arrêt de leurs études à ce niveau. La plupart d'entre eux souhaitent poursuivre jusqu'à bac +3 (45 %) et 36 % au-delà. Enfin, les bacheliers professionnels, qui s'engagent majoritairement en STS lorsqu'ils poursuivent dans l'enseignement supérieur, sont ceux qui pensent le moins souvent à faire des études longues. Ainsi, 39 % d'entre eux prévoient d'arrêter après un bac +2 et 36 % après un bac +3.

LE PANEL 1995 est représentatif au 1/40 de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études.

LE PANEL 2014 est constitué d'un échantillon de 18 200 jeunes bacheliers issus du panel des élèves entrés en sixième en 2007, auxquels ont été ajoutés 5 000 bacheliers âgés de 19 ans ou plus, tirés au sort dans les fichiers du baccalauréat, afin que l'ensemble soit représentatif des bacheliers de la session 2014. L'interrogation a eu lieu à partir du mois de mars 2015, dans un premier temps par l'envoi d'un courrier incitant les bacheliers se connecter sur un site internet. Les non-répondants ont ensuite été relancés par voie postale, le questionnaire papier leur a été envoyé en mai. Enfin, une dernière relance a été effectuée par téléphone au cours des mois de juin et juillet. Le taux de réponse global a été de 85,7 %. La non-réponse a été corrigée sur la base des variables suivantes : série du baccalauréat, âge, sexe, bénéfice d'une bourse, ordre des vœux dans APB, retard au baccalauréat, mention au baccalauréat, taille de l'agglomération de résidence de l'étudiant et origine sociale.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

IUT - Institut universitaire de technologie.

STS - Section de techniciens supérieurs.

PCEM ou PCEP - Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

PACES - Première année commune aux études de santé.

SOURCES

MESRI-SIES
- Panel 1995.
- Panel de bacheliers 2008.
- Panel de bacheliers 2014.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 17.01.

1 Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention, en %.

	Ensemble des bacheliers			Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Bacheliers professionnels	
	2002 (1)	2008	2014	2008	2014	2008	2014	2008	2014
Université (hors IUT)	34	31	31	46	52	13	19	5	8
<i>dont : LI</i>	30	24	27	35	42	12	18	5	8
<i>PACES</i>	4	7	5	11	10	1	1	-	0
IUT	10	9	8	11	11	10	12	1	1
STS	24	23	21	8	7	46	40	39	33
CPGE y compris prépa intégrée	7	8	8	13	16	2	3	-	1
Autres formations supérieures	9	14	10	17	11	14	12	2	5
Poursuite d'études	84	85	79	95	96	85	85	47	48
<i>dont abandon en cours d'année</i>			5		4		7		6
Formations non supérieures et post-bac	4	4	4	2	1	4	3	8	11
Non-poursuite d'études	12	11	17	3	3	11	12	45	41
Total études + sorties	100	100	100	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

1. Éléves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres (panel 1995).

© SIES

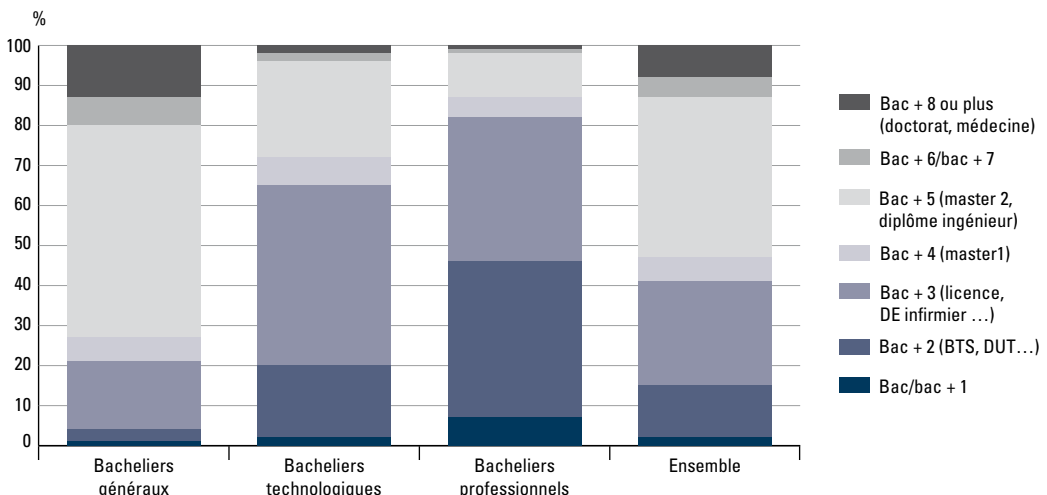
2 Orientation des bacheliers 2014 selon leur mention au baccalauréat, en %.

	Admis au 2 ^e groupe	Sans mention - Admis au 1 ^{er} groupe	Mention assez bien	Mention bien	Mention très bien	Ensemble
Université (hors IUT)	35	29	28	32	37	30
<i>dont : LI</i>	32	26	24	25	23	25
<i>PACES</i>	3	3	4	8	14	5
IUT	5	7	9	9	4	8
STS	15	21	24	18	7	20
CPGE y compris prépa intégrée	2	3	7	18	40	9
Autres formations supérieures	7	8	9	10	9	8
Poursuite d'études	64	67	77	86	96	74
Formations non supérieures et post-bac	5	4	5	3	1	4
Abandon en cours d'année	9	6	5	3	2	5
Non-poursuite d'études	23	23	14	8	2	17
Total études + sorties	100	100	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

© SIES

3 Niveau d'études envisagé par les bacheliers 2014



► Champ : France métropolitaine et DOM hors Mayotte.

© SIES

DÉFINITIONS

SUR 100 LAURÉATS de baccalauréat 2008, 40 se sont inscrits à l'université : 24 en licence, 9 en IUT, et 7 en première année de médecine ou de pharmacie (voir tableau (1) 6.21).

Au bout de six ans, 35% des bacheliers 2008 entrés en licence détiennent un diplôme de niveau bac +5, et 32% un diplôme de niveau bac +3. Au total, 73% détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. 3% n'en détiennent pas, mais poursuivent encore leurs études, et 24% sont sortis sans diplôme. 79% des bacheliers généraux ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, dont 40% de niveau bac +5 et 35% de niveau bac +3. Moins de la moitié des bacheliers technologiques (43%) sont diplômés de l'enseignement supérieur, dont un tiers de niveau bac +3 et 11% de niveau bac +2. Près d'un quart des bacheliers poursuivent encore leurs études en début de septième année : le niveau des diplômes est donc susceptible de s'élever pour cette cohorte de bacheliers.

Parmi les bacheliers entrés en préparation au DUT en 2008, la part de diplômés de l'enseignement supérieur au bout de 6 ans est très élevée : 92% (2). La poursuite d'études après le DUT étant très fréquente (environ 85%), la part de diplômés de niveau bac +5 est elle aussi élevée : 39%. Les bacheliers technologiques sont un peu moins souvent diplômés que les bacheliers généraux (88% contre 95%), mais les niveaux de diplôme sont très différents. En effet, parmi les bacheliers généraux, la part de diplômés de niveau bac +5 atteint 46%, et seuls 18% n'ont obtenu qu'un diplôme de niveau bac +2. Chez les bacheliers technologiques, ces parts sont respectivement de 24% et 31%. Pour cette cohorte, la part de diplômés de niveau bac +5 pourrait s'élever légèrement puisque 13% poursuivent encore des études la septième année après le bac.

Parmi les étudiants entrés en première année de médecine ou pharmacie en 2008, un tiers étaient toujours inscrits en médecine, pharmacie ou odontologie six ans plus tard. La plupart ont poursuivi leurs études après la sixième année (90%). Les étudiants en pharmacie et en odontologie, seuls à avoir pu obtenir leur diplôme en fin de sixième année, sont une minorité, ce qui explique le faible taux de diplôme dans cette filière (3).

Parmi ceux qui ne poursuivaient pas d'études de médecine, pharmacie ou odontologie en début de sixième année, 67% ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur, le plus souvent de niveau bac +3 (43%). Un tiers poursuit des études après la sixième année.

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

DUT - Diplôme universitaire de technologie. Par extension, on désigne ainsi également la filière menant à ce diplôme.

SOURCES

MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 15.04 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu en 6 ans par les bacheliers 2008 inscrits en licence après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux		Bacheliers technologiques		Ensemble	
	Total	dont poursuit des études la 7 ^e année	Total	dont poursuit des études la 7 ^e année	Total	dont poursuit des études la 7 ^e année
Ont obtenu un plus haut diplôme						
de niveau bac + 5	40	10	12	2	35	9
de niveau bac + 3	35	13	20	3	32	12
de niveau bac + 2	5	0	11	0	6	0
Total diplômés	79	24	43	5	73	21
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	21	4	57	2	27	3
Ensemble	100	28	100	7	100	24

► **Champ : France métropolitaine.**

© SIES

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

2 Plus haut diplôme obtenu en 6 ans par les bacheliers 2008 inscrits en IUT après le baccalauréat, en %.

	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme			
de niveau bac + 5	46	24	39
<i>dont master</i>	29	10	23
<i>dont école de commerce</i>	6	8	7
<i>dont école d'ingénieurs</i>	9	5	8
de niveau bac + 3	30	34	31
<i>dont : licence professionnelle</i>	15	27	19
<i>licence générale</i>	10	5	8
de niveau bac + 2	18	31	22
Total diplômés	95	88	92
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	5	12	8
Ensemble	100	100	100
<i>dont sortis sans diplôme</i>	14	11	13

► **Champ : France métropolitaine.**

© SIES

Note : les bacheliers professionnels ne sont pas affichés car leurs effectifs ne sont pas significatifs. La colonne « Ensemble » comprend bien tous les bacheliers.

3 Plus haut diplôme obtenu au bout de 6 ans par les bacheliers inscrits en 1^{re} année de médecine ou pharmacie en 2008, selon la situation en début de 6^e, en %.

	Situation au début de la 6 ^e année après le bac				Ensemble	
	Études de médecine, pharmacie, odontologie		Autres situations (1)		Total	dont poursuite la 7 ^e année
	Total	dont poursuite la 7 ^e année	Total	dont poursuite la 7 ^e année		
Répartition	33	30	67	22	100	53
Ont obtenu un plus haut diplôme						
de niveau bac + 6	2	1	1	0	1	0
de niveau bac + 5	11	9	15	5	14	6
de niveau bac + 3	4	4	43	18	30	13
de niveau bac + 2	1	1	9	2	6	1
Total diplômés	18	14	67	24	51	21
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	82	76	33	9	49	32
Ensemble	100	90	100	34	100	53

► **Champ : France métropolitaine.**

© SIES

1. En études ou non.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE suivant l'obtention de leur baccalauréat, 23 % des bacheliers 2008 se sont inscrits en STS (voir tableau (1) 6.21). Six années complètes plus tard, près des trois quarts sont diplômés de l'enseignement supérieur (1). Si 45 % ont obtenu un diplôme de niveau bac +2, 28 % ont poursuivi leurs études après le BTS et obtenu un diplôme de niveau plus élevé (19 % de niveau bac +3 et 9 % de niveau bac +5). Les bacheliers généraux sont plus souvent diplômés de l'enseignement supérieur (91 %) que les bacheliers technologiques (77 %) et les bacheliers professionnels (52 %). Les bacheliers généraux sont 31 % à détenir un diplôme de niveau bac +3 et 16 % de niveau bac +5, alors que ces proportions sont seulement de 8 % et 4 % chez les bacheliers professionnels, les bacheliers technologiques occupant une position intermédiaire. Seuls 4 % des bacheliers entrés en STS poursuivent encore des études la septième année après leur entrée en STS.

En 2008, 8 % des bacheliers sont entrés en CPGE. Au bout de six ans, 81 % ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur (2). Les deux tiers ont obtenu un diplôme de niveau bac +5. Mais pour 15 % d'entre eux, le plus haut diplôme obtenu est de niveau inférieur, avec principalement des diplômés de niveau bac +3. 19 % ne détiennent pas de diplôme de l'enseignement supérieur en début de septième année après le bac : 8 % sont sortis sans diplôme, mais 11 % sont encore en études. En outre, plus de quatre bacheliers diplômés ou non du supérieur sur dix sont encore en poursuite d'études. Ces étudiants sont inscrits dans 75 % des cas dans une formation correspondant à quatre ou cinq années d'études après le bac : la part d'étudiants diplômés de bac +5 est donc amenée à s'élever.

Dernier cas de figure, en 2008 14 % des bacheliers s'étaient inscrits dans une formation non universitaire et autre que les STS ou les CPGE. Au bout de six ans, 73 % de ces bacheliers ont obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur. Cette part est de 56 % parmi ceux ayant commencé par une préparation à un concours d'entrée dans une formation paramédicale ou une école d'art, contre près de 85 % pour les autres. Lorsqu'ils ont débuté par une école de niveau bac +5, 69 % des bacheliers de cette cohorte ont obtenu un diplôme de ce niveau. En ce qui concerne les entrants dans une formation de niveau bac +3, 56 % ont obtenu un diplôme correspondant et 20 % ont poursuivi au niveau bac +5. Les poursuites d'études en septième année ne concernent que 11 % de cet ensemble de bacheliers (3).

LE PANEL 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère en charge de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers ont été interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives ne plus poursuivre d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

La dernière interrogation, réalisée en 2015, portait sur leur poursuite d'études à la date du 31 octobre 2014, soit au début de la septième année après leur entrée dans l'enseignement supérieur, et sur les diplômes qu'ils avaient obtenus jusque-là, donc au bout de six années complètes (de 2008-2009 à 2013-2014).

STS - Section de technicien supérieur.

BTS - Brevet de technicien supérieur.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

SOURCES

MESRI-SIES, Panel de bacheliers 2008.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 14.03 ; 11.08.

1 Plus haut diplôme obtenu au bout de 6 ans par les bacheliers 2008 inscrits en STS après le baccalauréat, en %.

	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Ensemble
Ont obtenu un plus haut diplôme				
de niveau bac + 5	16	9	4	9
<i>dont : master</i>	7	4	2	4
<i>école de commerce ou d'ingénieurs</i>	6	3	1	3
de niveau bac + 3	31	20	8	19
<i>dont : licence générale</i>	7	3	2	3
<i>licence professionnelle</i>	15	13	4	11
de niveau bac + 2	44	49	40	45
Total diplômés	91	77	52	73
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	9	23	48	27
Ensemble	100	100	100	100

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

2 Plus haut diplôme obtenu au bout de 6 ans par les bacheliers 2008 inscrits en CPGE après le baccalauréat, en %.

	Ensemble	<i>dont poursuivant leurs études la 7^e année</i>
Ont obtenu un plus haut diplôme		
de niveau bac + 5	66	16
<i>dont : master</i>	12	4
<i>école d'ingénieurs</i>	31	6
<i>école de commerce</i>	17	4
de niveau bac + 3	13	9
<i>dont licence générale</i>	9	6
de niveau bac + 2	2	1
Total diplômés	81	26
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	19	11
Ensemble	100	38

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

3 Plus haut diplôme obtenu au bout de 6 ans par les bacheliers 2008 inscrits dans l'enseignement supérieur hors université, CPGE et STS après le baccalauréat, selon le niveau du diplôme préparé lors de l'inscription en 2008, en %.

	Niveau du diplôme préparé lors de l'inscription en 2008				Ensemble
	Bac + 5 (1)	Bac + 2/3/4 (2)	Préparation à des concours d'entrée		
			Ensemble	<i>dont préparations paramédicales et sociales</i>	
Répartition	29	32	40	30	100
Ont obtenu un plus haut diplôme					
de niveau bac + 5	69	20	7	5	29
de niveau bac + 3	13	56	42	45	38
de niveau bac + 2	2	7	8	3	6
Total diplômés	84	83	56	53	73
Non-diplômés de l'enseignement supérieur	16	17	44	47	27
Ensemble	100	100	100	100	100
<i>dont poursuivant des études en début de 7^e année</i>	16	7	10	5	11

► Champ : France métropolitaine.

© SIES

1. Y compris cycles préparatoires intégrés des formations d'ingénieurs.

2. Les catégories des formations préparant à un diplôme de niveau bac + 2 et bac + 4 représentent chacune moins de 3 % de l'ensemble.

UN TIERS DES ÉTUDIANTS couverts par l'enquête, inscrits en formation initiale, a effectué un stage lors de l'année universitaire 2015-2016 (33%) (1). C'est en licence professionnelle ainsi que dans les formations d'ingénieurs que la part des étudiants ayant réalisé un stage au cours de l'année est la plus élevée, avec respectivement 86% et 71% d'étudiants concernés (2). Ce pourcentage est aussi très élevé en DUT où près de deux étudiants sur trois ont fait un stage l'année considérée. En master, un peu plus d'un étudiant sur deux a effectué un stage en 2015-2016. Parmi les étudiants préparant un diplôme d'IEP, le recours au stage au cours de l'année concerne 41% des inscrits. Enfin, c'est dans les formations de licence générale que les stages sont les moins fréquents (15%).

Quelle que soit la formation suivie, la proportion de stagiaires augmente avec le nombre d'années d'études. En licence générale, celle-ci passe de 3% en première année à 37% en troisième année. La hausse se poursuit de façon régulière en master pour atteindre 64% en deuxième année. En préparation au DUT, la différence est particulièrement marquée entre la première et la seconde année (de 43% à 89%).

Les stages se déroulent le plus souvent dans la région d'études (70%). Les stages dans une autre région sont plus fréquents dans les formations d'ingénieurs (46%). Quant aux stages à l'étranger, ils sont plus répandus en IEP (28%) et en formations d'ingénieurs (24%).

La majorité des stages se déroule sur une période supérieure ou égale à deux mois (55%). C'est en licence professionnelle que les stages d'une durée supérieure ou égale à deux mois sont les plus fréquents (91%). En préparation au DUT et en licence générale, ils sont moins répandus (respectivement 51% et 29%). Cependant, dans ces formations comme ailleurs, la durée des stages augmente nettement avec le nombre d'années d'études.

Près de la moitié des stages sont gratifiés (45%). C'est en licence professionnelle que la gratification est la plus fréquente (83%), suivie des formations d'ingénieurs (73%) et des masters (53%).

Un peu moins du quart des stages gratifiés bénéficient d'une gratification supérieure à 600 euros. La gratification est plus souvent élevée en formations d'ingénieurs et en IEP à un degré moindre : respectivement 55% et 43% des stages sont gratifiés au-delà de 600 euros. À l'opposé, peu d'étudiants bénéficient d'une telle gratification en DUT (9%) et en licence professionnelle (10%).

POPULATION CONCERNÉE - Les statistiques présentées ici concernent les étudiants inscrits en université (y compris les deux CUFR ainsi que les universités de Dauphine et de Lorraine devenues de grands établissements), ceux inscrits dans les écoles d'ingénieurs internes ou rattachées aux universités, dans les universités de technologie et à l'IEP de Paris. Dans les établissements concernés, l'enquête concerne uniquement les étudiants en formation initiale et en inscription principale au 15 janvier 2016. Elle comprend les étudiants inscrits en préparation au DUT, en licences et masters LMD (masters enseignement compris), en formations d'ingénieurs, dans un IEP (rattaché ou non à une université). Elle exclut ceux inscrits en études de médecine, diplôme d'université ou doctorat.

STAGE - Le stage correspond à une période temporaire de mise en situation en milieu professionnel au cours de laquelle l'étudiant acquiert des compétences professionnelles qui mettent en œuvre les acquis de sa formation en vue de l'obtention d'un diplôme. Le stagiaire se voit confier une ou des missions conformes au projet pédagogique défini par son établissement d'enseignement et approuvées par l'organisme d'accueil. Le montant mensuel minimal de la gratification pour un temps plein versée aux stagiaires dans le cadre d'un stage de plus de deux mois est de 554,40 euros depuis le 1^{er} septembre 2015. Lorsqu'un étudiant a réalisé plusieurs stages, c'est le plus long qui est comptabilisé dans les données présentées.

Certaines formations prévoient un stage obligatoire pour chaque étudiant. C'est par exemple le cas des licences professionnelles et des préparations au DUT. Or, la part de stagiaires mesurée n'atteint pas 100%. L'obligation porte en effet sur l'ensemble de la scolarité, de sorte qu'au moment de l'enquête, certains étudiants ont déjà fait leur stage, d'autres pas encore. Par ailleurs, certains étudiants redoublants peuvent avoir validé leur stage l'année précédente, tandis que d'autres ont pu suivre des parcours non linéaires qui les ont conduits à interrompre leurs études.

LICENCE GÉNÉRALE - Ce terme est utilisé pour désigner une licence autre qu'une licence professionnelle.

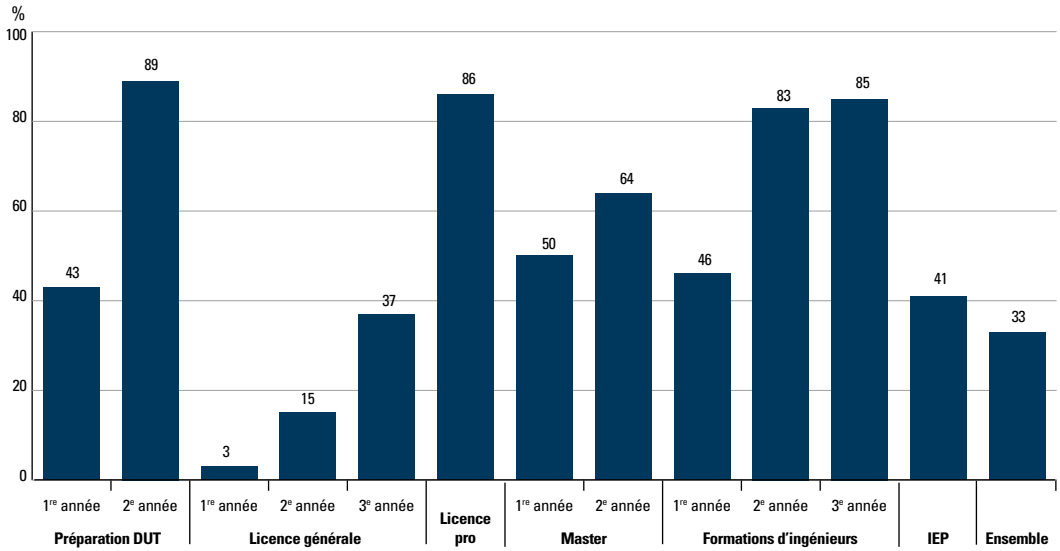
SOURCES

MESRI-SIES, Enquête sur les stages.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 14.02.
- Note Flash (ESR) : 16.12.

1 Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus en 2015-2016, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2015-2016, en %.

		Stagiaires	Stages ≥ 2 mois	Lieux de stages			Stages gratifiés	Gratification supérieure à 600 €
				Région d'études	Autre région française	À l'étranger		
Préparation DUT	1 ^{re} année	43	7	77	19	3	9	7
	2 ^e année	89	78	74	17	9	63	10
	Ensemble	63	51	75	18	7	43	9
Licence générale	1 ^{re} année	3	10	82	15	3	9	12
	2 ^e année	15	23	82	14	4	12	12
	3 ^e année	37	35	78	14	9	21	13
	Ensemble	15	29	79	14	7	17	13
Licence pro	Ensemble	86	91	63	27	10	83	10
Master	1 ^{re} année	50	49	75	16	9	36	20
	2 ^e année	64	81	64	25	11	70	30
	Ensemble	56	65	69	20	10	53	27
Formations d'ingénieurs	1 ^{re} année	46	27	36	42	22	37	32
	2 ^e année	83	90	28	36	36	69	44
	3 ^e année	85	97	29	57	14	96	66
	Ensemble	71	78	30	46	24	73	55
IEP	Ensemble	41	72	46	27	28	49	43
Tous cursus		33	55	70	20	10	45	24

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

Lecture : 43 % des inscrits en 1^{re} année de préparation au DUT ont effectué un stage. Pour 7 % d'entre eux, le stage a duré deux mois ou plus et 3 % l'ont effectué à l'étranger. 9 % des stagiaires ont perçu une gratification. Parmi eux, 7 % ont touché plus de 600 euros.

DÉFINITIONS

EN 2014, dans un contexte d'activité économique ralentie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage est quasiment stable avec 31,6 milliards d'euros incluant les rémunérations des stagiaires (dont 5,4 milliards d'euros pour l'apprentissage) (1)(2). Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises contribuent pour 45 % de la dépense totale. Les dépenses de formation des régions atteignent 14 % de l'ensemble alors que celles de l'État baissent à moins de 12 %. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représentent 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 17 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques (7 %), principalement par l'Unédic et Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que les régions (0,3 %).

Les jeunes bénéficient de 24 % de la dépense de formation professionnelle, dont 17 % pour l'apprentissage (2). Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (58 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 15 % de la dépense globale de formation. Les personnes en emploi (dans les secteurs public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 60 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'Éducation nationale et des établissements de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation réalise au titre des activités de formation continue (sans la rémunération des stagiaires) un chiffre d'affaires de 951 millions d'euros en 2014 (+3,7 % par rapport à 2013), mais redescend au niveau précédent en 2015 avec 918,3 millions d'euros. C'est l'activité des Greta (-6 %) qui diminue le plus (3). En 2015, le nombre de stagiaires repasse sous la barre du million atteinte en 2014 (-5 %) et le volume du nombre d'heures-stagiaires baisse également de 5 %.

FORMATION CONTINUE - La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles. La loi du 5 mars 2014 octroie à chaque personne un compte personnel de formation (CPF) avec un droit de tirage de 24 heures par an jusqu'à 120 heures.

MARCHÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE - Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue sont les activités principales (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce ne sont pas les activités principales.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT - Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent le fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - La décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement depuis 25 ans. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle. Puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

FINANCEMENT DES ENTREPRISES - La loi n°2014-288 du 5 mars 2014 qui a pris effet au 1^{er} janvier 2015, prévoit la possibilité pour les employeurs de financer directement des actions de formation et le plan de formation est défiscalisé. Les entreprises de plus de dix salariés versent une seule contribution de 1 % de la masse salariale brute. Cette contribution est ramenée à 0,8 % pour celles qui, par un accord d'entreprise, ont décidé d'investir 0,2 % de leur masse salariale brute dans le financement du compte personnel de formation. Les entreprises de moins de dix salariés restent assujetties à verser 0,55 % de leur masse salariale brute.

STAGIAIRES, HEURES-STAGIAIRES, GRETA - Voir 7.2.

SOURCES

- (1)(2) : Annexe au projet de loi de finances pour la formation professionnelle 2017.

- (3) : MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes n°63 sur l'activité des Greta et n°6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.27.

1 Dépense globale par financeur final, y compris investissement, en millions d'euros.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Structure en 2014 (%)	Évolution 2014/2013 (%)
Entreprises	13 082	13 423	13 241	13 609	13 667	13 802	14 302	45,3	3,6
Régions	4 212	4 483	4 399	4 480	4 422	4 583	4 507	14,3	-1,7
État	3 862	4 085	4 212	4 350	3 902	3 882	3 730	11,8	-3,9
Autres collectivités territoriales	65	79	78	82	71	96	108	0,3	11,6
Unédic, Pôle emploi et autres administrations publiques	1 409	1 807	1 927	1 859	1 974	2 042	2 100	6,7	2,9
dont : Unédic et Pôle emploi	1 224	1 525	1 654	1 639	1 732	1 747	1 845	5,8	5,6
autres administrations publiques	185	282	273	220	242	295	255	0,8	-13,6
Ménages	1 102	1 081	1 157	1 229	1 287	1 345	1 366	4,3	1,5
Total	23 732	24 958	25 014	25 610	25 323	25 750	26 113	82,7	1,4
Fonctions publiques pour leurs propres agents	5 731	6 106	6 003	5 721	5 864	5 578	5 479	17,3	-1,8
Total	29 463	31 064	31 017	31 331	31 187	31 328	31 592	100,0	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : les financements d'orientation et d'accompagnement des jeunes sont désormais exclus du champ de ce tableau (601 millions d'euros en 2014). Le champ se limite aux dispositifs strictement liés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.

© DEFP

2 Dépense globale par public bénéficiaire, en millions d'euros.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Structure en 2014 (%)	Évolution 2014/2013 (%)
Jeunes (1) (2)	7 088	7 555	7 699	7 729	7 333	7 639	7 465	23,7	-2,3
Apprentissage	4 768	5 449	5 501	5 661	5 352	5 607	5 367	17,0	-4,3
Alternance/professionnalisation	1 404	1 158	1 196	1 059	1 028	1 055	1 085	3,4	2,9
Autres formations	916	948	1 002	1 009	952	977	1 012	3,2	3,6
Demandeurs d'emploi (2)	3 743	4 164	4 292	4 366	4 463	4 588	4 784	15,1	4,3
Actifs occupés du secteur privé (2)	12 531	12 932	12 738	13 190	13 215	13 155	13 540	42,9	2,9
Agents du secteur public (3)	5 699	6 079	5 998	5 710	5 858	5 576	5 477	17,3	-1,8
Investissement (4)	401	334	290	336	318	370	325	1,0	-12,2
Total	29 462	31 064	31 017	31 331	31 187	31 328	31 592	100,0	0,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

Note : les financements d'orientation et d'accompagnement des jeunes sont désormais exclus du champ de ce tableau (601 millions d'euros en 2014). Le champ se limite aux dispositifs strictement liés à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.

© DEFP

1. Les « jeunes » ont en général moins de 26 ans.
2. Une partie des dépenses pour les jeunes est classée avec celle pour les actifs occupés ou les demandeurs d'emploi.
3. Hors investissement.
4. Y compris l'investissement pour les agents du secteur public.

3 L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)				Nombre de stagiaires				Nombre d'heures-stagiaires (2) (en milliers)			
	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)	2013	2014	2015	Évolution 2015/2014 (%)
Greta	497,2	503,8	475,0	-5,7	510 000	532 467	490 997	-7,8	51 100	51 336	48 106	-6,3
Enseignement supérieur	420,4	447,5	443,3	-1,0	466 953	469 551	457 627	-2,5	69 437	71 305	68 634	-3,7
dont universités et grandes écoles	308,0	320,8	324,3	1,1	383 022	383 822	375 132	-2,3	54 302	55 898	53 086	-5,0
Total éducation nationale	917,6	951,3	918,3	-3,5	976 953	1 002 018	948 624	-5,3	120 537	122 641	116 740	-4,8

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Ministère de l'Éducation nationale et ministère de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation.
2. À partir de 2011, dans l'enseignement supérieur, le nombre d'heures-stagiaires correspond au nombre des heures pédagogiques dispensées hors stage pratique, comme pour les Greta.

© DEFP

En 2015, les établissements secondaires publics sont regroupés au sein de 152 groupements d'établissements (Greta) pour mettre en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements et répondre aux besoins de formation continue. En cinq ans, la carte des Greta s'est resserrée de 30 % (216 Greta en 2010).

Le réseau national des Greta a accueilli 491 000 stagiaires pour un volume global de 48,1 millions d'heures-stagiaires (1). En un an, le nombre des heures-stagiaires a diminué de 6 %, moins rapidement toutefois que le nombre de stagiaires (-8 %), ce qui provoque un léger allongement de la durée moyenne de stage, tendance qui se confirmerait en 2016 (98 heures en 2015, 103 en 2016 contre 96 en 2014). Avec un chiffre d'affaires de 475 millions d'euros en 2015, les produits financiers générés par l'activité des Greta diminuent aussi de 6 %, entraînés par le recul de la commande privée (-12 %), mais aussi par une très légère baisse (-1 %) des financements publics (2). En 2016, le chiffre d'affaires serait à nouveau en progression de 4 %, toujours tiré par la dépense publique.

Cette perte d'activité enregistrée en 2015 vient à rebours des premiers effets de la crise économique de 2008 qui a entraîné un développement du chiffre d'affaires des Greta (+12 % entre 2008 et 2014, +5 % en euros constants) tiré par la commande publique et stoppé l'érosion des effectifs stagiaires et des heures stagiaires. En 2015, la part des fonds publics dans le financement des actions de formation continue des Greta atteint 60 % (62 % en 2016), soit 10 points de plus qu'en 2008. Les fonds publics financent en particulier la formation continue des demandeurs d'emploi qui constituent un public cible des Greta. Les fonds privés proviennent des entreprises et des organismes paritaires collecteurs agréés dans le cadre du financement de la formation continue, ainsi que de l'autofinancement des bénéficiaires des prestations.

Les flux financiers en provenance de commanditaires privés ont reculé partout, sauf dans les académies de Corse, de Martinique et de Guyane qui connaissent à l'inverse une forte diminution de leurs financements publics. Ceux en provenance de commanditaires publics progressent en revanche dans une dizaine d'académies, notamment celles de la Réunion, Versailles, Limoges, Bordeaux et Paris. Parmi elles, Paris et Bordeaux sont les deux seules académies à enregistrer une croissance globale de leurs résultats financiers en 2015 (+4 et +8 % respectivement) avec une activité qui reste, de manière atypique, alimentée principalement par des fonds privés (pour 68 et 59 % contre 76 et 67 % en 2014 respectivement) (3). À l'opposé, les financements publics représentent au moins 75 % du financement de l'activité des Greta à Poitiers, Mayotte ou dans l'académie de Nancy-Metz et jusqu'à 85 % en Guadeloupe.

LE RÉSEAU DES GRETA - C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MEN-MESRI). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre un potentiel éducatif au service de la formation continue des adultes qui comprend aussi aujourd'hui l'orientation, les bilans de compétences et la validation des acquis de l'expérience (champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail, art. L. 6313-1). Depuis 2002, chaque académie s'est progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIP FCIP). Les GIP FCIP ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des centres académiques de formation continue (Cafoc) et les dispositifs académiques de validation des acquis de l'expérience (DAVA) et sont souvent porteurs de conventions pour le compte des Greta. Depuis avant la réforme de 2013, la carte des Greta s'est profondément transformée, avec une diminution du nombre des Greta qui devrait se situer autour de 130 en 2017.

STAGIAIRES - Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

HEURES-STAGIAIRES
(Stagiaires) × (durée en heures des prestations).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et GIP FCIP (Cafoc) ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://eduscol.education.fr/>

1 Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

	2000	2005	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014 (r)	2015	2016p
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	57,9	51,9	51,8	51,6	51,7	52,4	51,1	51,3	48,1	49,9
Stagiaires (en milliers)	518,0	446,1	504,5	542,2	543,8	545,3	532,3	509,9	532,5	491,0	479,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement, en millions d'euros.

	2000	2 005	2008	2010	2011 hors Mayotte	2011	2012	2013	2014	2015	2016p
Fonds publics	196,2	211,4	210,8	264,2	268,4	268,5	276,8	278,5	287,7	285,1	308,2
Fonds privés	206,9	188,6	211,6	219,0	216,5	217,1	220,4	218,2	216,2	189,9	187,6
Total	403,1	400,0	422,4	483,2	484,9	485,6	497,2	496,7	503,8	475,0	495,8
Total (euros constants base 100 en 2000)	403,1	363,7	362,3	407,9	400,9	401,5	403,2	399,0	402,7	379,7	395,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

3 Répartition du chiffre d'affaires (CA) par région académique et académie selon l'origine du financement en 2015, en milliers d'euros.

Académies et régions académiques	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCIP
Clermont-Ferrand	10 667	5 171	15 838	67,4	3,3	15 711
Grenoble	18 350	11 387	29 737	61,7	6,3	28 365
Lyon	9 286	9 148	18 434	50,4	3,9	17 383
Auvergne-Rhône-Alpes	38 304	25 706	64 010	59,8	13,5	61 459
Besançon	5 837	2 391	8 228	70,9	1,7	7 282
Dijon	9 055	6 761	15 816	57,3	3,3	15 601
Bourgogne-Franche-Comté	14 891	9 152	24 043	61,9	5,1	22 883
Bretagne (Rennes)	12 979	7 562	20 541	63,2	4,3	18 560
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	8 805	7 952	16 757	52,5	3,5	13 248
Corse	1 089	524	1 613	67,5	0,3	1 539
Nancy-Metz	18 484	5 231	23 715	77,9	5,0	17 481
Reims	7 200	4 722	11 922	60,4	2,5	11 379
Strasbourg	6 658	4 932	11 590	57,4	2,4	9 711
Grand Est	32 342	14 885	47 227	68,5	9,9	38 571
Amiens	9 531	4 470	14 001	68,1	2,9	13 588
Lille	11 603	9 434	21 037	55,2	4,4	20 604
Hauts-de-France	21 133	13 904	35 037	60,3	7,4	34 192
Créteil	21 884	15 435	37 319	58,6	7,9	35 371
Paris	8 006	16 594	24 600	32,5	5,2	21 638
Versailles	15 816	8 217	24 033	65,8	5,1	23 470
Île-de-France	45 706	40 246	85 952	53,2	18,1	80 479
Caen	9 591	4 401	13 992	68,5	2,9	11 028
Rouen	12 204	6 925	19 129	63,8	4,0	18 923
Normandie	21 795	11 326	33 121	65,8	7,0	29 951
Bordeaux	8 184	11 585	19 769	41,4	4,2	19 287
Limoges	5 713	2 419	8 132	70,3	1,7	7 990
Poitiers	7 288	2 390	9 678	75,3	2,0	8 832
Nouvelle-Aquitaine	21 185	16 394	37 579	56,4	7,9	36 109
Montpellier	16 548	7 714	24 262	68,2	5,1	21 178
Toulouse	11 794	8 991	20 785	56,7	4,4	20 195
Occitanie	28 343	16 705	45 048	62,9	9,5	41 374
Pays de la Loire (Nantes)	10 820	8 288	19 108	56,6	4,0	17 805
Aix-Marseille	13 454	8 206	21 660	62,1	4,6	21 414
Nice	7 295	5 029	12 324	59,2	2,6	11 876
Provence-Alpes-Côte d'Azur	20 750	13 235	33 985	61,1	7,2	33 289
France métropolitaine	278 139	185 879	464 018	59,9	97,7	429 459
Guadeloupe	2 271	407	2 678	84,8	0,6	2 286
Guyane	1 077	921	1 998	53,9	0,4	1 606
Martinique	1 383	1 656	3 039	45,5	0,6	2 714
Mayotte	115	37	153	75,7	0,0	153
La Réunion	2 141	961	3 102	69,0	0,7	1 933
DOM	6 988	3 982	10 970	63,7	2,3	8 692
France métropolitaine + DOM	285 127	189 861	474 988	60,0	100,0	438 151

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2015, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 457 600 stagiaires contre 470 000 en 2014 (1). La baisse globale des effectifs de stagiaires (-3,5%) concerne tous les types d'établissements, mais elle est un peu moins forte dans les écoles (-1,2%) que dans les universités (-2,3%) ou les centres du Cnam (-3,8%). Globalement, ce sont les publics salariés qui se maintiennent le mieux (-0,9%), car tirés par l'augmentation du nombre de contrats de professionnalisation (+11%). Les demandeurs d'emploi non aidés, les non-salariés et les individuels payants perdent respectivement 29%, 19% et 3%. Dans les universités, si le total des stagiaires diminue de 2,3%, le nombre de salariés progresse de 4%, mais les non-salariés (-18%), les individuels payants (-9%) et les demandeurs d'emploi aidés (-8%) accusent une baisse de leurs effectifs. Dans les écoles, les stagiaires salariés baissent de 6% et les demandeurs d'emploi de 21%. Quant aux centres du Cnam, si le nombre des auditeurs de la formation continue diminue globalement de 3,8%, on peut distinguer deux axes de développement, d'une part, une hausse importante de contrats de professionnalisation pour les moins de 26 ans (+108% soit +3 600 contrats) et d'autre part, un public de demandeurs d'emploi qui augmentent de 22% (+3 400 stagiaires). Pour la première fois, l'ensemble des auditeurs demandeurs d'emploi dépasse le nombre des auditeurs salariés.

Le nombre d'heures-stagiaires dispensées, diminue pour tous les publics (-4%) avec une seule hausse pour les demandeurs d'emploi qui reçoivent une aide (+26%). La durée moyenne totale de formation diminue de 3 heures passant de 153 à 150 heures. Cette durée moyenne passe de 146 à 143 heures dans les universités.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 443 millions d'euros en 2015, soit une baisse de 1% par rapport à 2014 (2). Les recettes des universités, qui représentent 66% de l'ensemble, augmentent de 3%, celles des écoles diminuent de 21% et celles du Cnam et de ses centres associés baissent de 6%. L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités atteint 76% des fonds, dont 53% en provenance des entreprises et des OPCA et 23% pour la contribution des stagiaires et des particuliers payants. Celle des fonds publics dans la formation continue des universités se maintient à 18% de l'ensemble. La part consacrée par l'État et les collectivités territoriales à la formation de ses propres agents reste stable à 5% de l'ensemble.

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Tous les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en trois catégories :

- la catégorie « universités » regroupe les universités et leurs composantes, les INP, les universités de technologie (UT) et Paris-Dauphine ;
- la catégorie « écoles d'ingénieurs et autres établissements » comprend, outre les écoles d'ingénieurs publiques extérieures aux universités, l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles normales supérieures et quelques grands établissements ;
- la catégorie « Cnam » recouvre le grand établissement et ses centres régionaux associés.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années 1950, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) permet aux universités de développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP - Institut national polytechnique.

OPCA - Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

CPF - Créé par l'Accord national interprofessionnel (ANI) de décembre 2013, le compte personnel de formation (CPF) se substitue au DIF (droit individuel à la formation) à partir du 1^{er} janvier 2015, dans le secteur privé, selon des modalités prévues par la loi du 5 mars 2014 qui définit sa mise en œuvre.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.27.

- www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html

Lire aussi in *Dares Analyses novembre 2016-n°063* - La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2013. *La part de l'effort global dans le PIB poursuit sa baisse.*

1 Répartition des stagiaires, en milliers, et des heures-stagiaires, en millions, par type de dispositif, année civile 2015.

	Universités, INP et UT (1)			Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	102,0	9,5	93	11,2	1,1	98
Congé individuel de formation	8,5	2,6	310	0,1	0,0	339
Sous contrat de professionnalisation	28,5	10,7	362	0,4	0,1	326
<i>dont moins de 26 ans</i>	23,6	9,0	379	0,3	0,1	316
Total salariés	139,1	22,9	164	11,7	1,3	108
Demandeurs d'emploi	37,8	10,6	280	0,5	0,2	364
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	26,3	7,4	280	0,4	0,1	359
Particuliers inscrits à leur initiative	152,4	14,6	96	4,2	0,9	207
<i>dont interâges</i>	61,7	1,8	29	0,2	0,0	23
Prof. libérales, commerçants, artisans	27,1	2,7	100	2,2	0,1	46
Ensemble	356,4	50,8	143	18,7	2,4	123

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires (en milliers)	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires (en millions) (2)	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	14,1	2,6	183	127,4	13,1	103
Congé individuel de formation	0,3	0,0	147	9,0	2,7	303
Sous contrat de professionnalisation	3,8	1,1	297	32,8	11,9	365
<i>dont moins de 26 ans</i>	3,7	1,1	298	27,7	10,1	366
Total salariés	18,3	3,8	206	169,1	27,8	164
Demandeurs d'emploi	18,8	4,4	231	57,1	15,1	264
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	6,2	1,2	194	32,9	8,7	264
Particuliers inscrits à leur initiative	44,3	7,3	165	201,0	22,8	114
<i>dont interâge</i>	0,0	0,0		62,0	1,8	29
Prof. libérales, commerçants, artisans	1,1	0,1	112	30,5	2,9	96
Ensemble	82,5	15,5	188	457,6	68,6	150

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Y compris les stages pratiques.

© DEFP

2 Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2015, en millions d'euros.

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Écoles d'ingénieurs et autres établissements (1)	Total	Cnam (1)	Total avec Cnam	Part (%)
Entreprises (pour la formation des salariés)	87,5	29,9	11,5	99,1	22,8	121,9	27,5
Organismes collecteurs des fonds (OPCA)	67,5	23,1	2,4	69,9	10,8	80,8	18,2
Contrats avec particuliers	63,7	21,8	8,8	72,6	32,9	105,5	23,8
Contrats des stagiaires (2)	2,1	0,7	0,2	2,3	2,9	5,2	1,2
Total particuliers et stagiaires	65,9	22,5	9,0	74,9	35,8	110,6	25,0
Ensemble des fonds privés	220,9	75,6	22,9	243,8	69,4	313,3	70,7
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
pour la formation de leurs agents	16,1	5,5	3,2	19,2	1,4	20,7	4,7
pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	0,8	0,3	0,0	0,8	0,7	1,5	0,3
- de l'État	2,0	0,7	0,2	2,2	8,6	10,8	2,4
- des régions	27,8	9,5	1,2	29,0	26,0	55,0	12,4
- Pôle emploi	2,9	1,0	0,1	3,0	1,2	4,1	0,9
Autres ressources publiques	3,2	1,1	0,1	3,3	1,7	5,0	1,1
Ensemble des fonds publics	52,7	18,0	4,7	57,5	39,6	97,2	21,9
Autres organismes de formation	8,1	2,8	3,2	11,3	5,6	16,9	3,8
Autres ressources de la formation continue	10,5	3,6	1,2	11,8	4,1	15,9	3,6
Total général	292,3	100,0	32,0	324,3	118,8	443,3	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

1. Voir « Établissements concernés » dans la rubrique « Définitions ».

2. Cette rubrique comprend les contributions des stagiaires à une formation financée sur fonds publics ou sur les fonds des employeurs.

© DEFP

LES ÉVALUATIONS standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun avaient remplacé, depuis 2013, l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques, réalisées de 2007 à 2012.

À la fin de l'année scolaire 2013-2014, 81,7% des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle commun et 82,6% la compétence 3 (1). À la fin de l'année scolaire 2015-2016, 78,7% des élèves de troisième maîtrisent la compétence 1 et 77,2% la compétence 3 (2).

En fin de CE1, les filles sont plus nombreuses que les garçons à maîtriser la compétence 1 (85,2% contre 78,3%). Au collège, l'écart est moindre : près de 80% des filles ont les compétences relatives à la maîtrise de la langue française pour près des trois quarts des garçons. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques à l'école, mais les garçons sont légèrement devant les filles au collège (78,1% contre 76,3%).

Que ce soit en fin de CE1 ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle commun est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ». La différence entre les deux groupes d'élèves est particulièrement marquée en fin de CE1 où elle est de près de 30 points de pourcentage pour chacune des deux compétences. En fin de collège, l'écart entre les deux groupes est du même ordre pour la compétence 3, il est de 20 points pour la compétence 1.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences 1 et 3 est également plus basse parmi les élèves des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé) et des REP (réseau d'éducation prioritaire). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées, aussi bien en fin de CE1 qu'en fin de collège.

CADRE DE RÉFÉRENCE - Il s'agit de la dernière année ayant pour référence ce cadre puisque depuis la rentrée 2016, le nouveau socle de connaissances, de compétences et de culture est mis en place. Voir 8.2.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves de CE1 et de troisième scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte).

ÉCHANTILLON - La maîtrise des compétences du socle a été évaluée à partir d'échantillons représentatifs d'environ 20 000 élèves de CE1 dans 628 écoles et d'environ 11 000 élèves de troisième et 467 établissements. Les épreuves, d'une durée de deux heures, ont eu lieu au mois de mai en 2014 (CE1) et 2016 (3^e).

Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95%, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - Les deux compétences ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en fin de CE1 (palier 1) et en fin de collège (palier 3) et par des questions ouvertes seulement en fin de CE1.

Depuis 2015, les évaluations standardisées sont réalisées sur support numérique.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des compétences décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1 aux paliers 2 et 3 et le domaine « écrire » pour la compétence 1 au palier 3).

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la *Journée défense et citoyenneté (JDC)* reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats des tests standardisés, un niveau d'exigence a été fixé (à chaque palier et pour chaque compétence), seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle. Cette démarche est similaire à celle retenue les années précédentes pour évaluer les compétences de base.

ÉCLAIR - Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

RRS - Réseau de réussite scolaire.

REP+ - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle commun, des élèves de CE1 (mai 2014) et de troisième (mai 2016).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 26, MENESR-DEPP, décembre 2016.

1 Proportion d'élèves de CE1 qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2014.

En compétence 1, environ 82 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Lire Lire seul et comprendre un énoncé, une consigne simple, lire silencieusement un texte (moins de 250 mots) en déchiffrant les mots inconnus, dégager le thème et manifester sa compréhension dans un résumé, une reformulation, des réponses à des questions.

Écrire Copier un texte court sans erreur dans une écriture cursive lisible et avec une présentation soignée, utiliser ses connaissances pour mieux écrire un texte court, écrire de manière autonome un texte de cinq à dix lignes.

Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe) En vocabulaire, utiliser des mots précis pour s'exprimer, donner des synonymes, des contraires, regrouper des mots par familles, commencer à utiliser l'ordre alphabétique. En grammaire, distinguer les mots selon leur nature (le verbe, le nom, l'article, l'adjectif qualificatif, le pronom personnel [sujet]), identifier les fonctions des mots dans la phrase (verbe et sujet), la conjugaison des verbes du 1^{er} groupe, être et avoir, au présent, au futur, au passé composé de l'indicatif ainsi que faire, aller, dire, venir, au présent de l'indicatif, distinguer le présent du futur et du passé. En orthographe, écrire des mots en respectant les correspondances entre lettres et sons et les règles relatives à la valeur des lettres, écrire sans erreur des mots mémorisés, commencer à orthographier correctement des formes conjuguées, respecter l'accord entre le sujet et le verbe, ainsi que les accords en genre et en nombre dans le groupe nominal.

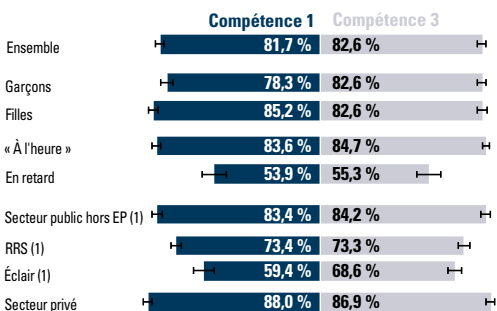
En compétence 3, environ 83 % des élèves de fin de CE1 maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul Écrire, nommer, comparer, ranger les nombres entiers naturels inférieurs à 1 000. Résoudre des problèmes de dénombrement. Calculer : addition, soustraction, multiplication. Diviser par 2 et par 5 dans le cas où le quotient exact est entier. Restituer et utiliser les tables d'addition et de multiplication par 2, 3, 4 et 5. Calculer mentalement en utilisant des additions, des soustractions et des multiplications simples. Résoudre des problèmes relevant de l'addition, de la soustraction et de la multiplication. Utiliser les fonctions de base de la calculatrice.

Géométrie Situer un objet par rapport à soi ou à un autre objet, donner sa position et décrire son déplacement. Reconnaître, nommer et décrire les figures planes et les solides usuels. Percevoir et reconnaître quelques relations et propriétés géométriques : alignement, angle droit, axe de symétrie, égalité de longueurs. Repérer des cases, des nœuds d'un quadrillage. Résoudre un problème géométrique.

Grandeurs et mesures Utiliser les unités usuelles de mesure ; estimer une mesure. Être précis et soigneux dans les mesures et les calculs. Résoudre des problèmes de longueur et de masse.

Organisation et gestion de données Utiliser un tableau, un graphique. Organiser les données d'un énoncé.



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.**

1. EP : éducation prioritaire ; RRS : réseau de réussite scolaire ;

Éclair : écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.

Lecture : 81,7 % des élèves de CE1 maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,3$ %.

© DEPP

2 Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, mai 2016.

En compétence 1, environ 79 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire Adapter son mode de lecture à la nature du texte proposé et à l'objectif poursuivi ; repérer les informations dans un texte à partir des éléments explicites et des éléments implicites nécessaires ; utiliser ses capacités de raisonnement, ses connaissances de la langue, savoir faire appel à des outils appropriés pour lire ; dégager, par écrit ou oralement, l'essentiel d'un texte lu ; manifester, par des moyens divers, sa compréhension de textes variés.

En compétence 3, environ 77 % des élèves de fin de 3^e maîtrisent les éléments suivants :

Pratiquer une démarche scientifique et technologique, résoudre des problèmes Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

Savoir utiliser des connaissances et des compétences mathématiques Rechercher, extraire et organiser l'information utile ; réaliser, manipuler, mesurer, calculer, appliquer des consignes ; raisonner, argumenter, pratiquer une démarche expérimentale ou technologique, démontrer ; présenter la démarche suivie, les résultats obtenus, communiquer à l'aide d'un langage adapté.

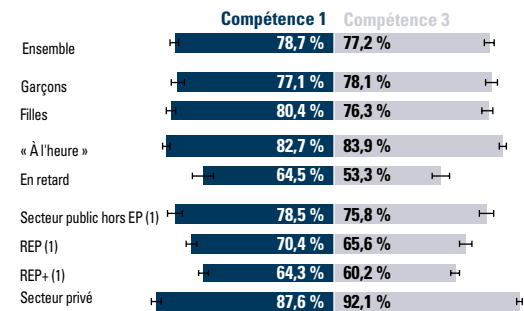
Organisation et gestion de données : reconnaître des situations de proportionnalité, utiliser des pourcentages, des tableaux, des graphiques. Exploiter des données statistiques et aborder des situations simples de probabilité.

Nombres et calculs : connaître et utiliser les nombres entiers, décimaux et fractionnaires.

Mener à bien un calcul : mental, à la main, à la calculatrice, avec un ordinateur.

Géométrie : connaître et représenter des figures géométriques et des objets de l'espace. Utiliser leurs propriétés.

Grandeurs et mesures : réaliser des mesures (longueurs, durées, etc.), calculer des valeurs (volumes, vitesses, etc.) en utilisant différentes unités.



► **Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé sous contrat.**

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ;

REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

Lecture : 78,7 % des élèves de 3^e maîtrisent la compétence 1 du socle.

L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,4$ %.

© DEPP

DÉFINITIONS

LES ÉVALUATIONS standardisées de la compétence 1 (la maîtrise de la langue française) et de la compétence 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) du socle commun avaient remplacé, depuis 2013, l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques, réalisées de 2007 à 2012.

En début d'année scolaire 2015-2016, 82,1% des élèves de sixième maîtrisent la compétence 1 du socle et 71,6% des élèves de ce niveau maîtrisent la compétence 3 (1).

En début de sixième, les filles sont plus nombreuses à maîtriser la compétence 1 que les garçons : elles sont 86,0% contre 78,4% pour ces derniers. Pour la compétence 3, les performances selon le sexe sont identiques.

Que ce soit pour l'une ou l'autre compétence, la proportion d'élèves qui les maîtrisent est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure » ; la différence est particulièrement marquée, avec près de 40 points de pourcentage d'écart.

La proportion d'élèves qui maîtrisent les deux compétences dans le cadre du socle commun est également plus basse parmi les élèves des REP (réseau d'éducation prioritaire) et des REP+ (réseau d'éducation prioritaire renforcé). Enfin, les établissements privés affichent les proportions les plus élevées d'élèves maîtrisant les compétences évaluées.

La proportion d'élèves ayant acquis les compétences du socle varie d'une académie à l'autre. Ainsi, dans plus de la moitié des académies, la part des élèves maîtrisant la compétence 1 en début de sixième se concentre entre 80% et 85%. Ce taux est nettement supérieur pour les académies de Paris (88,8%), Rennes (87,2%) et Versailles (86,3%). Il est inférieur à 70% pour les départements d'outre-mer, excepté la Martinique (2). Pour la compétence 3, plus de trois quarts des élèves la maîtrisent dans huit académies comme à Rennes (78,0%), Nantes (77,6%), Besançon (77,2%) ou Paris (77,1%), mais ce taux n'atteint pas 55% dans les départements d'outre-mer.

CADRE DE RÉFÉRENCE - Le cadre de référence de ce dispositif d'évaluation est celui du socle commun de connaissances et de compétences, instauré par la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, qui désigne un ensemble de connaissances et de compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire pour poursuivre leur formation, construire leur avenir professionnel et réussir leur vie en société. L'acquisition du socle commun est progressive, elle se déroule en trois étapes : le palier 1 jusqu'en CE1, le palier 2 jusqu'en CM2 et le palier 3 au collège.

Depuis 2014, les compétences 1 (la maîtrise de la langue française) et 3 (les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique) sont évaluées chaque année pour l'un des trois paliers, selon un cycle triennal, en commençant par le CE1 en 2014. En 2015, l'évaluation a concerné le palier 2 (début de 6^e) et est réalisée pour la première fois sous la forme numérique. En 2016, celle-ci s'est effectuée sur le palier 3 (fin de 3^e).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves de 6^e scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (hors Mayotte) en novembre 2015.

ÉCHANTILLON - La maîtrise d'éléments essentiels nécessaires aux compétences du socle a été évaluée sous forme numérique à partir d'un échantillon représentatif par académie d'environ 160 000 élèves de 6^e dans 4 414 établissements. Les épreuves, d'une durée de 50 minutes par compétence, se sont déroulées au mois de novembre 2015. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

ÉPREUVES - En 2015, la compétence 1 et la compétence 3 ont été évaluées sous forme de QCM (questions à choix multiples) en début de 6^e (fin de palier 2). Les élèves ont été évalués pour la première fois sur ordinateur dans le cadre de cette opération.

Les contraintes de l'évaluation ne permettent pas d'évaluer l'exhaustivité des capacités décrites dans le socle (par exemple, le domaine « dire » pour la compétence 1).

MAÎTRISE DU SOCLE - Après analyse des résultats, un niveau d'exigence a été fixé pour chaque compétence, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences du socle au palier concerné (cette démarche est similaire à celle retenue entre 2007 et 2012 pour évaluer les compétences de base en fin d'école et en fin de collège).

Pour les épreuves utilisées avant 2013, les élèves étaient évalués sur des cahiers en fin de CM2, c'est pourquoi il n'est pas possible de comparer les résultats entre eux.

REP + - Réseau d'éducation prioritaire renforcé.

REP - Réseau d'éducation prioritaire.

EP - Éducation prioritaire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Évaluations des compétences 1 et 3 du socle des élèves de 6^e, novembre 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 08.37.

- L'état de l'École, n° 26, MENESR-DEPP, décembre 2016.

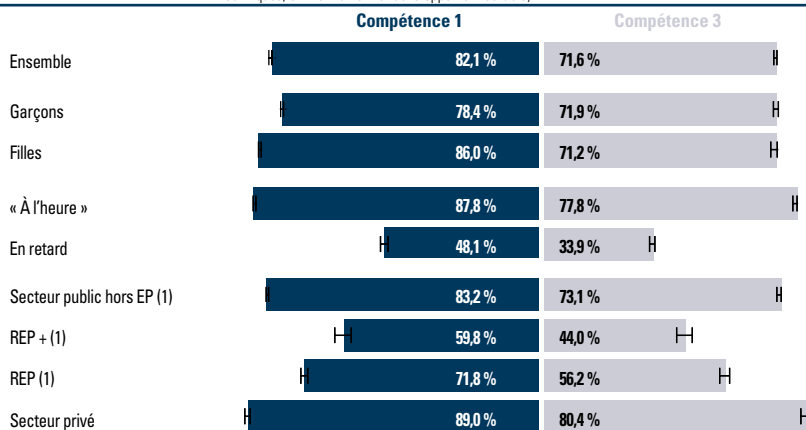
1 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle, novembre 2015.

En compétence 1, environ 82,1 % des élèves de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

Lire	Dégager le thème d'un texte, repérer dans un texte des informations explicites, inférer des informations nouvelles (implicites), repérer les effets de choix formels.
Étude de la langue (vocabulaire, grammaire, orthographe)	Première maîtrise de quelques relations de sens entre les mots. Savoir utiliser un dictionnaire, distinguer les mots selon leur nature, identifier les fonctions des mots dans la phrase, utiliser les temps à bon escient. Première maîtrise de l'orthographe (lexicale et grammaticale).

En compétence 3, environ 71,6 % des élèves de fin de début de 6^e maîtrisent les éléments suivants :

Nombres et calcul	Écrire, nommer, comparer et utiliser les nombres entiers, décimaux et quelques fractions simples, utiliser les techniques opératoires des quatre opérations sur les nombres entiers et décimaux, résoudre des problèmes relevant des quatre opérations.
Géométrie	Reconnaître, décrire et nommer les figures et solides usuels, utiliser la règle, l'équerre pour vérifier la nature des figures planes usuelles, percevoir et reconnaître parallèles et perpendiculaires.
Grandeurs et mesures	Connaître et utiliser les formules du périmètre et de l'aire d'un carré, d'un rectangle, et d'un triangle, utiliser les unités de mesures usuelles, résoudre des problèmes dont la résolution implique des conversions.
Organisation et gestion de données	Lire, interpréter tableaux et graphiques, résoudre un problème mettant en jeu une situation de proportionnalité simple.
Culture scientifique et technologique	Maîtriser des connaissances dans divers domaines scientifiques (le ciel et la Terre, la matière, l'énergie, l'unité et la diversité du vivant, le fonctionnement du vivant, le fonctionnement du corps humain et la santé, les êtres vivants dans leur environnement, les objets techniques, environnement et développement durable).



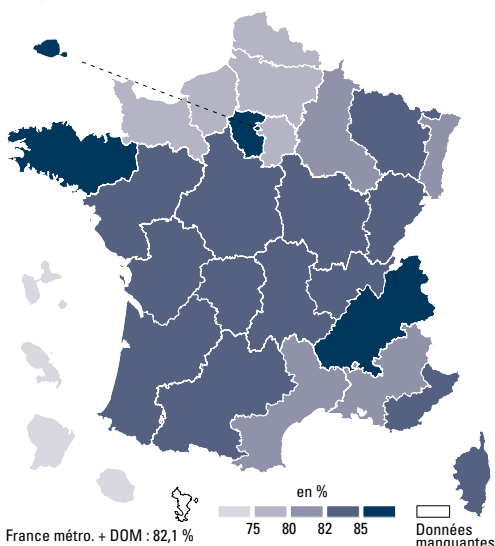
► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat.

1. EP : éducation prioritaire ; REP : réseau d'éducation prioritaire ; REP+ : réseau d'éducation prioritaire renforcé.

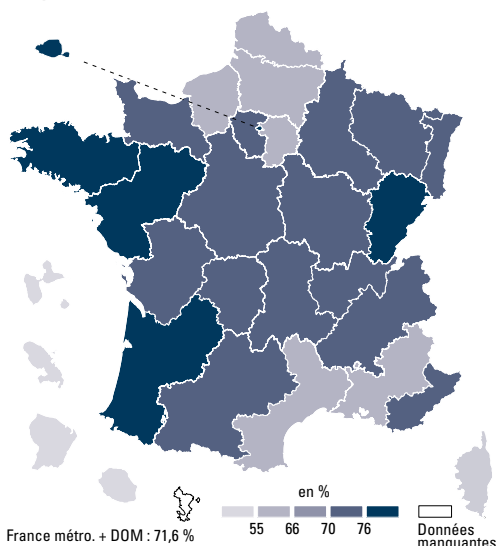
© DEPP

2 Proportion d'élèves de 6^e qui maîtrisent les compétences 1 et 3 du socle par académie, en %, novembre 2015.

Compétence 1



Compétence 3



► Champ : France métropolitaine + DOM (hors Mayotte), Public + Privé sous contrat.

© DEPP

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'épreuve de 2016 autorise une comparaison du niveau des élèves en anglais – langue la plus enseignée en fin d'école primaire – à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2004, 2010 et 2016.

En compréhension de l'oral, le score moyen obtenu est stable par rapport à 2010 (1). Après une très forte hausse de onze points en 2010, atteignant le score de 261, il passe à 258 en 2016, recul non significatif. Sur la même période, la dispersion des résultats diminue (écart-type en baisse de 8 points par rapport à 2010), traduisant un resserrement vers les groupes intermédiaires (2). Le nombre d'élèves en grande difficulté diminue, tout comme celui des élèves les plus performants.

En compréhension de l'écrit, les résultats affichent une hausse de cinq points, le score moyen passant de 272 à 277 (3). La dispersion quant à elle diminue (-3 points). La répartition des élèves dans les groupes fait apparaître que la proportion des élèves dans les niveaux les moins performants (groupes <1 et 1) a diminué de manière significative, passant de 8,2% en 2010 à 3,8% en 2016 (4).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des écoles. Pour les échantillons de 2004, 2010 et 2016, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des écoles, des plus défavorisées aux plus favorisées (5). En compréhension de l'oral comme de l'écrit, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves. Néanmoins, en compréhension de l'oral, l'écart de niveau entre les élèves des écoles les plus favorisées socialement et ceux des écoles les plus défavorisées augmente en 12 ans (de 26 à 32 points). En compréhension de l'écrit, les élèves des trois groupes des écoles les plus favorisées progressent de manière plus marquée que le groupe des écoles les moins favorisées, creusant davantage l'écart entre les scores obtenus dans les écoles les moins et les plus favorisées (35 points en 2016 contre 27 en 2004).

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation a été proposée dans quatre activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale et l'expression écrite ; et ce dans deux langues : anglais et allemand.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCE - En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2004, 2010 et 2016, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de CM2 des écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine. En 2016, 153 écoles ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 4 100 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en langues vivantes en fin d'école 2004-2010-2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Score moyen en compréhension de l'oral en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016, en %.

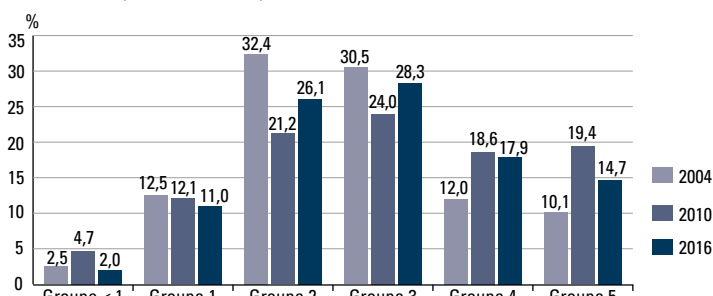
	2004	2010	2016
Score moyen	250	261	258
Écart-type	50	54	46

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 258 avec un écart-type de 46.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'oral en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : les élèves de 2016 sont 26,1 % dans le groupe 2.

3 Score moyen en compréhension de l'écrit en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016, en %.

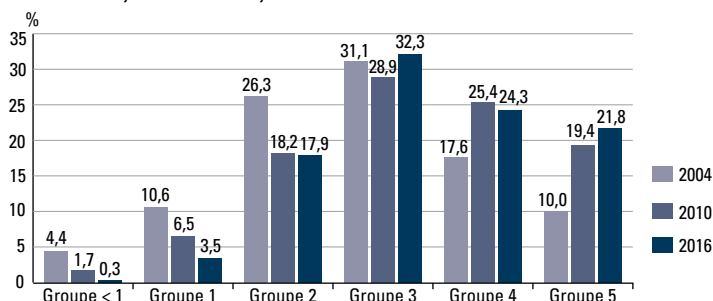
	2004	2010	2016
Score moyen	250	272	277
Écart-type	50	54	51

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 277 avec un écart-type de 51.

4 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'écrit en anglais à l'école en 2004, 2010 et 2016, en %.



► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

Lecture : les élèves de 2016 sont 26,1 % dans le groupe 2.

5 Score moyen en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais selon l'indice social moyen de l'école en 2004, 2010 et 2016.

Indice moyen de l'école	Année	Score moyen	Écart-type
1 ^{er} quart	2004	235	237
	2010	244	256
	2016	241	259
2 ^e quart	2004	252	247
	2010	258	268
	2016	254	276
3 ^e quart	2004	252	252
	2010	266	279
	2016	259	277
4 ^e quart	2004	261	264
	2010	274	286
	2016	273	294

► Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais, le score moyen des élèves appartenant au quart des écoles les plus défavorisées (premier quart) diminue de 3 points en compréhension de l'oral (CO) en 2016, passant de 244 à 241, et il augmente de 3 points en compréhension de l'écrit (CE), passant de 256 à 259 en 2016.

DÉFINITIONS

LE CYCLE DES ÉVALUATIONS disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer l'atteinte des objectifs fixés par les programmes. L'épreuve de 2016 autorise une comparaison du niveau des élèves en anglais – langue la plus enseignée en fin d'école primaire – à douze ans d'intervalle sur trois temps de mesure : 2004, 2010 et 2016.

En compréhension de l'oral, le score moyen passe de 240 en 2010, à 256 en 2016 (1). La maîtrise des compétences attendues dans ce domaine en fin de collège s'inscrit donc à nouveau dans une courbe ascendante, après une baisse marquée en 2010 (-10 points par rapport à 2004). Le pourcentage d'élèves situés dans les niveaux de performances les plus élevés (groupes 4 et 5) augmente, passant de 17,7% en 2010 à 30,5% six ans plus tard (2), avec une croissance notable du groupe 5, où le nombre d'élèves est plus de deux fois plus important qu'en 2010 (14,9% en 2016 contre 6,2% en 2010). À l'autre extrémité de l'échelle, le nombre d'élèves dans les niveaux les plus faibles (groupes <1, 1 et 2) est en nette baisse, passant de 53,8% à 42,6%. Le groupe 3, composé d'élèves aux performances moyennes reste stable depuis 2004, demeurant entre 26,9% en 2016 et 28,4% en 2004 et 2010.

Comme en compréhension de l'oral, le score moyen en compréhension de l'écrit est en hausse, de manière encore plus marquée : +26 points par rapport à 2010 (3). La répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle se décale vers la droite, avec une croissance importante du groupe 5, évoluant de 14,6% à 30,5% (4).

L'indice de position sociale permet d'étudier l'évolution des performances des élèves selon le niveau social des établissements. Pour les échantillons de 2004, 2010 et 2016, quatre groupes d'élèves d'effectifs égaux ont été constitués selon l'indice moyen des collèges, des plus défavorisés aux plus favorisés (5). En compréhension de l'oral comme en compréhension de l'écrit, les différences de niveaux restent très marquées par l'origine sociale des élèves : le score moyen progresse à mesure que le niveau social augmente. L'écart de niveau entre les élèves des collèges les plus favorisés socialement et ceux des collèges les plus défavorisés augmente régulièrement depuis 2004, pour avoisiner les 50 points en compréhension de l'écrit et 46 points à l'oral. L'augmentation des écarts-types quels que soient le quart observé ou l'activité langagière évaluée, indique que les écarts de niveau sont plus importants dans chaque quart.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise de la langue (2003, 2009 et 2015), langues vivantes étrangères (2004, 2010 et 2016), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire-géographie et éducation civique (2006, 2012 et 2017), sciences (2007 et 2013) et mathématiques (2008 et 2014).

LES SITUATIONS D'ÉVALUATION - L'évaluation a été proposée dans quatre activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale et l'expression écrite ; et ce dans trois langues : anglais, espagnol, allemand.

LES GROUPES ET L'ÉCHELLE DE PERFORMANCES - En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15% d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes <1 et 1). Le groupe <1 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10% des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). La présence d'items communs entre les évaluations de 2004, 2010 et 2016, permet de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution de la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'ÉCHANTILLON - La population visée est celle des élèves de troisième générale des collèges publics et privés sous contrat de France métropolitaine. En 2016, 164 classes de troisième générale ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale, soit environ 4 000 élèves.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes Cedre, Compétences en langues vivantes en fin de collège 2004-2010-2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Rocher T., « Construction d'un indice de position sociale des élèves », *Éducation & formations*, n° 90, avril 2016.

1 Score moyen en compréhension de l'oral en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016, en %.

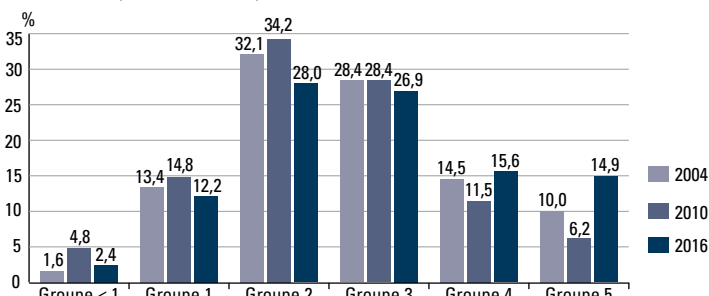
	2004	2010	2016
Score moyen	250	240	256
Écart-type	50	50	55

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 256 avec un écart-type de 55.

2 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'oral en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : les élèves de 2016 sont 28 % dans le groupe 2.

3 Score moyen en compréhension de l'écrit en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016, en %.

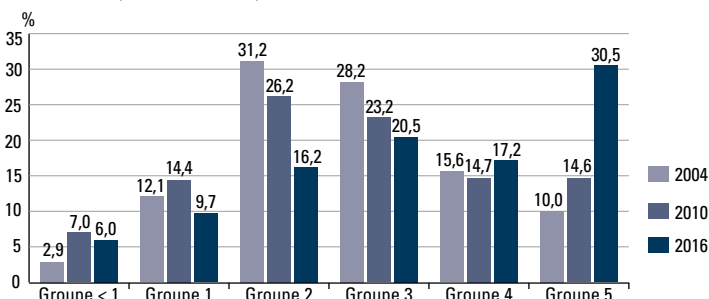
	2004	2010	2016
Score moyen	250	252	278
Écart-type	50	61	74

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : les élèves de 2016 ont un score de 278 avec un écart-type de 74.

4 Répartition des élèves par groupe de niveaux en compréhension de l'écrit en anglais au collège en 2004, 2010 et 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

Lecture : les élèves de 2016 sont 16,2 % dans le groupe 2.

5 Score moyen en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais selon l'indice social moyen du collège en 2004, 2010 et 2016.

Indice moyen du collège	Année	Score moyen en CO	Score moyen en CE
1 ^{er} quart	2004	231	231
	2010	222	233
	2016	236	258
2 ^e quart	2004	243	244
	2010	234	241
	2016	249	273
3 ^e quart	2004	253	254
	2010	246	257
	2016	257	275
4 ^e quart	2004	274	270
	2010	259	276
	2016	282	308

► **Champ : France métropolitaine, Public + Privé sous contrat.**

1. L'indice de position socio-scolaire mesure la proximité du milieu familial de l'enfant au système scolaire.

Cet indice peut se substituer à la profession des parents pour mieux expliquer les parcours et la réussite scolaire de leurs enfants.

Note : les évolutions significatives sont indiquées en gras.

Lecture : en compréhension de l'écrit et de l'oral en anglais, le score moyen des élèves appartenant au quart des collèges les plus défavorisés (premier quart) augmente de 14 points en compréhension de l'oral (CO) en 2016, passant de 222 à 236 et il augmente de 25 points en compréhension de l'écrit (CE), passant de 233 à 258 en 2016.

DÉFINITIONS

En 2016, plus de 760 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC) au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales et les traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, elle est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés (1).

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 5,1% de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (3,2%) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les profils 3 et 4 (5,7%) ont un niveau lexical correct, mais ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 11,7% des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (13,9%) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 63,6% de l'ensemble.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles (1). Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 3 et 4 (2). Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage écrit, ce qui explique leur présence significativement plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c.

Les résultats varient sensiblement selon les académies (3). En France métropolitaine, quinze académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté inférieur à 10% et huit ont un taux compris entre 10% et 12%. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 15,9%. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30% pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ; 48% en Guyane et 73% à Mayotte.

POPULATION CONCERNÉE - Jeunes Français et Français ayant participé à la *journée défense et citoyenneté* (JDC ex-JAPD) en 2015 en France métropolitaine et dans les DOM.

PROCÉDURES DE PASSATION - Depuis 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

ÉPREUVES - Les épreuves de la journée défense et citoyenneté ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :
- une mauvaise automatisation des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent la consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention.

COMPARAISONS ACADÉMIQUES - Les informations recueillies permettent de fournir des indications territoriales, mais les comparaisons entre académies doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96% des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une académie à l'autre. De plus, les participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains, en proportion variable selon les académies, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et l'on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

AVERTISSEMENT

L'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures en raison d'une augmentation aléatoire du nombre de non-réponses dans l'ensemble des modules de l'évaluation. L'analyse des données a révélé l'existence de problèmes informatiques survenus lors de la passation sur l'ensemble des sites accueillant les jeunes. Ces problèmes ont empêché les jeunes de répondre à certains items, or une non-réponse est considérée comme une non-maîtrise de ce qui est attendu. Ces problèmes impactent de la même façon l'ensemble des sites d'accueil de la JDC. Les comparaisons géographiques (entre départements ou régions) et démographiques (sexe et type de scolarité) restent donc possibles pour la seule année 2016. Néanmoins, les résultats de 2016 ne sont pas comparables à ceux de 2015.

SOURCES

Ministère des Armées-DSN et MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.17 ; 16.14 ; 15.16.

1 Les profils de lecteurs, en %, JDC-2016.

Profils	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	61,3	66,0	63,6	Lecteurs efficaces 77,5
5c	+	-	+	15,4	12,4	13,9	
5b	+	+	-	6,9	8,8	7,9	Lecteurs médiocres 11,7
5a	+	-	-	4,1	3,6	3,8	
4	-	+	+	3,4	2,8	3,1	Très faibles capacités de lecture 5,7
3	-	-	+	3,4	1,8	2,6	
2	-	+	-	1,8	2,0	1,9	Difficultés sévères 5,1
1	-	-	-	3,8	2,6	3,2	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

Note : le signe « + » indique que la compétence est jugée maîtrisée et le signe « - » indique que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée.

Lecture : la combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir 8 profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils codés 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants.

© DEFP

2 Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe, en %, JDC-2016.

	Profil 1	Profil 2	Profil 3	Profil 4	Profil 5a	Profil 5b	Profil 5c	Profil 5d
Garçons	60,7	48,2	65,7	56,1	54,1	45,1	56,5	49,2
Filles	39,3	51,8	34,3	43,9	45,9	55,0	43,5	50,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

© DEFP

3 Répartition des lecteurs selon l'académie et la région, en %, JDC-2016.

Académies et régions académiques	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Clermont-Ferrand	10,3	4,4	5,9	9,3	80,4
Grenoble	8,9	4,1	4,8	12,8	78,3
Lyon	8,6	4,4	4,2	16,5	74,9
Auvergne-Rhône-Alpes	9,0	4,3	4,7	13,8	77,3
Besançon	10,6	4,5	6,1	12,0	77,5
Dijon	11,5	4,9	6,6	10,8	77,8
Bourgogne-Franche-Comté	11,1	4,7	6,4	11,3	77,7
Bretagne (Rennes)	8,6	3,9	4,8	11,9	79,5
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	11,4	5,0	6,4	10,9	77,7
Corse	7,0	3,3	3,7	12,5	80,5
Nancy-Metz	9,2	3,7	5,5	10,6	80,2
Reims	11,3	5,0	6,3	9,9	78,9
Strasbourg	9,9	4,7	5,1	12,7	77,4
Grand Est	9,9	4,4	5,6	11,2	78,9
Amiens	15,9	7,0	8,9	12,3	71,9
Lille	10,9	5,3	5,7	13,1	76,0
Hauts-de-France	12,5	5,8	6,7	12,8	74,7
Créteil	8,8	4,3	4,5	12,7	78,4
Paris	5,0	2,2	2,9	7,1	87,9
Versailles	7,2	3,0	4,2	9,5	83,3
Île-de-France	7,5	3,4	4,1	10,4	82,1
Caen	10,9	4,4	6,5	10,0	79,1
Rouen	12,3	5,6	6,8	12,8	74,9
Normandie	11,7	5,0	6,7	11,6	76,7
Bordeaux	10,0	4,1	5,9	8,8	81,3
Limoges	9,9	3,9	6,0	8,9	81,2
Poitiers	12,7	5,5	7,2	11,7	75,6
Nouvelle-Aquitaine	10,8	4,5	6,3	9,8	79,4
Montpellier	8,1	3,6	4,5	11,5	80,4
Toulouse	9,8	4,1	5,7	9,8	80,4
Occitanie	9,0	3,9	5,1	10,6	80,4
Pays de la Loire (Nantes)	8,6	3,8	4,8	11,4	80,0
Aix-Marseille	11,8	5,8	6,0	13,6	74,7
Nice	8,4	3,7	4,7	11,1	80,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,4	4,9	5,5	12,5	77,1
France métropolitaine	9,7	4,3	5,4	11,5	78,8
Guadeloupe	30,4	16,7	13,7	16,1	53,6
Guyane	48,1	30,9	17,2	13,2	38,7
Martinique	35,0	22,5	12,5	20,4	44,7
Mayotte	73,0	49,3	23,7	10,0	17,0
La Réunion	26,6	14,7	12,0	15,0	58,4
DOM	36,2	21,9	14,3	15,3	48,5
Total	10,8	5,1	5,7	11,7	77,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Avertissement : en raison de problèmes techniques, l'année 2016 marque une rupture de série par rapport aux années antérieures.

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ÉTUDE INTERNATIONALE TIMSS 2015 mesure les performances en mathématiques et en sciences des élèves à la fin de la quatrième année de scolarité obligatoire (CM1 pour la France). Avec un score de 488 points en mathématiques et de 487 points en sciences (1), la France se situe en deçà de la moyenne internationale (500 points en mathématiques et en sciences), et de la moyenne européenne (527 points en mathématiques ; 525 points en sciences).

Des échelles de scores rendent compte des performances aux domaines de contenus des deux disciplines. Pour chaque échelle, le score français se place en deçà de la moyenne européenne. Ces échelles étant indépendantes (moyenne fixée à 500 et écart-type à 100, par construction), elles ne sont pas comparables entre elles. En revanche, pour un pays donné, on peut tester la significativité de l'écart d'un score moyen au score moyen global.

En mathématiques, pour la France, le domaine « Formes géométriques et mesures » constitue une force relative avec un écart positif de +15 points au-dessus du score moyen global français. En revanche, le domaine « Nombre » (écart négatif de -4 points), et plus encore le domaine « Présentation de données » (écart négatif de -13 points) représentent des faiblesses relatives dans la constitution du score global français (2).

En sciences, on observe peu de variations sur les trois domaines de contenus : pas d'écarts en « Sciences de la vie », ni en « Sciences de la Terre » ; seule une faiblesse relative en « Sciences physiques » est à noter (écart négatif de -5 points par rapport au score moyen global français) (3).

TIMSS est également structurée autour de trois domaines cognitifs : « Connaître », « Appliquer » et « Raisonner ». Ces trois domaines sont, par construction, hiérarchisés selon leur degré de complexité. Là aussi, pour chaque échelle indépendante, le score français est en deçà de la moyenne européenne.

Pour la France, la comparaison montre une faiblesse relative, dans les deux disciplines, pour le domaine « Connaître », (écart de -4 points en mathématiques et de -5 en sciences) (4). En mathématiques, le score moyen dans le domaine « Appliquer » n'est pas différent du score moyen global. En revanche, en sciences, « Appliquer » constitue une force relative, (écart positif de +7 points).

En mathématiques, pour le domaine « Raisonner », le score ne diffère pas du score moyen global. En revanche en sciences, il s'agit d'une faiblesse relative (écart négatif de -6 points).

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) est organisée par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire) et mise en œuvre par l'*International Study Center* du Boston College. En avril-mai 2015, quarante-neuf pays ou provinces ont participé à cette étude.

En France, la réalisation de l'enquête est assurée par la DEPP. Les élèves évalués dans TIMSS 2015 ont effectué leur scolarité élémentaire avec les programmes mis en place en juin 2008. Ces programmes indiquent qu'à cette étape de leur scolarité, les élèves, en mathématiques, enrichissent leurs connaissances, acquièrent de nouveaux outils, et continuent d'apprendre à résoudre des problèmes. Ils renforcent leurs compétences et acquièrent de nouveaux automatismes toujours associés à une intelligence de leur signification. En sciences, il s'agit de comprendre et de décrire le monde réel, celui de la nature et celui construit par l'homme, d'agir sur lui, et de maîtriser les changements induits par l'activité humaine. L'étude des sciences contribue à faire saisir aux élèves la distinction entre faits et hypothèses vérifiables d'une part, opinions et croyances d'autre part.

L'ÉCHANTILLON - En France (métropole et DOM sauf Guyane, Mayotte et La Réunion), l'enquête porte sur un échantillon de 4 873 élèves effectivement évalués, répartis dans 264 classes de 164 écoles primaires et élémentaires. Il tient compte de la taille des écoles et du type de scolarisation (public/privé ; éducation prioritaire/hors éducation prioritaire). Au niveau international, 375 826 élèves ont été évalués dans 10 869 écoles.

LE DOMAINE « CONNAÎTRE » - Ce domaine aborde les faits, les concepts et les procédures que les élèves doivent connaître. Il est considéré comme un préalable pour s'engager dans des activités intellectuelles plus complexes.

LE DOMAINE « APPLIQUER » - Ce domaine se centre sur l'aptitude des élèves à appliquer les connaissances et la compréhension des concepts, pour résoudre des problèmes ou répondre à des questions dans des contextes d'enseignement et d'apprentissage relativement familiers.

LE DOMAINE « RAISONNER » - Étant le domaine le plus exigeant, ce dernier impose aux élèves de prendre en compte des situations nouvelles, des contextes peu courants ou plus complexes, ou encore de mettre en jeu plusieurs approches, plusieurs étapes ou plusieurs stratégies.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, *IEA's Trends in International Mathematics and Science Study* TIMSS 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Note d'Information* : 16.33.

- Mullis Ina V.S., Martin Mickaël O., Foy P. & Hooper M. (Eds.). (2016). *TIMSS 2015 International Results in Mathematics & TIMSS 2015 International Results in Sciences*. Chestnut Hill, MA: Boston College, 484 pages, novembre 2016.

1 Scores moyens TIMSS 2015

	Scores moyens globaux			
	France	International	Pays membres de l'Union européenne	Pays membres de l'OCDE
		49 pays ou provinces	22 pays ou provinces	27 pays ou provinces
Mathématiques	488	500	527	528
Sciences	487	500	525	527

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Lecture : en mathématiques, le score moyen global des pays participants à TIMSS, membres de l'Union européenne est de 527.

© DEFP

2 Score moyen aux trois domaines de contenus en mathématiques

	Scores moyens			
	Score moyen global	Nombre	Formes géométriques et mesures	Présentation de données
France	488	484	503	475
Union européenne	527	526	529	525

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Lecture : le score moyen de la France dans le domaine « Formes géométriques et mesures » (503) est significativement supérieur au score moyen global de mathématiques (488).

© DEFP

3 Scores moyens aux trois domaines de contenus en sciences

	Scores moyens			
	Score moyen global	Sciences de la vie	Sciences physique	Sciences de la Terre
France	487	490	482	484
Union européenne	525	528	522	523

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Lecture : le score moyen de la France dans le domaine « Sciences de la vie » (490) n'est pas significativement différent du score moyen global de sciences (487).

© DEFP

4 Scores moyens aux trois domaines cognitifs

	Score moyen global	Scores moyens		
		Connaître	Appliquer	Raisoner
Mathématiques (France)	488	484	488	491
Mathématiques (Union européenne)	527	525	527	529
Sciences (France)	487	482	494	481
Sciences (Union européenne)	525	525	526	524

► **Champ** : France métropolitaine + DOM sauf Guyane, Mayotte, La Réunion ; Public + Privé sous contrat.

Note : les différences significatives au score global moyen sont indiquées en gras.

Lecture : le score moyen de la France dans le domaine « connaître » est significativement inférieur au score moyen global tant en mathématiques qu'en sciences.

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ÉTUDE PISA 2015 vise principalement à mesurer les performances des élèves de 15 ans en culture scientifique. La dernière évaluation comparable a eu lieu en 2006. Les élèves ne sont pas évalués sur des connaissances pures, mais sur leurs capacités à les mobiliser et à les appliquer dans des situations variées, parfois éloignées de celles rencontrées dans le cadre scolaire.

Avec un score moyen de 495 points en 2015 comme en 2006, les résultats de la France montrent une grande stabilité et se situent dans la moyenne des 35 pays de l'OCDE (493 points) (1).

En France, il n'y a pas de différence significative de score entre les filles (score moyen de 494 points) et les garçons (score moyen de 496 points), ce qui n'est pas le cas pour l'OCDE. En effet, les garçons sont plus performants que les filles (495 points en moyenne pour les garçons contre 491 pour les filles).

Entre 2006 et 2015, en France, on observe une stabilité de la répartition des élèves dans les 8 groupes de niveaux de compétence en culture scientifique (2). Comme en 2006, en France et dans l'OCDE, un élève sur cinq est en difficulté (sous le niveau 2) et la proportion d'élèves les plus performants (atteignant au moins le niveau 5) est de 8% (3).

L'écart de score entre les élèves les plus performants et les élèves les moins performants de France reste stable entre 2006 et 2015 (4). En revanche, cet écart est significativement plus élevé en France qu'en moyenne dans les pays de l'OCDE.

De tous les pays de l'OCDE, la France est celui où la performance en culture scientifique est la plus fortement liée au statut économique, social et culturel (SESC) des élèves : l'écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC est significativement plus élevé pour la France que pour l'OCDE, en 2015 comme en 2006.

LE CADRE DE L'ENQUÊTE - En mai 2015, la France a participé, aux côtés de 71 pays ou « économies partenaires », à la sixième phase de l'opération PISA (Programme international pour le suivi des acquis des élèves), pilotée par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et organisée par un consortium dirigé par l'ETS (*Educational Testing Service*). La mise en œuvre de l'enquête, sous la responsabilité de la DEPP, est basée sur des procédures standardisées afin de garantir la comparabilité des résultats : désignation de responsables de l'enquête dans chaque établissement, respect des consignes de passation, procédures de contrôle, etc. Pour la première fois en 2015, l'évaluation PISA était informatisée, ce qui a permis d'introduire des items interactifs où les élèves ont simulé des expériences scientifiques.

POPULATION DE RÉFÉRENCE ET ÉCHANTILLON - L'échantillon comprend 250 établissements scolaires accueillant des élèves de 15 ans. Le tirage au sort de l'échantillon (6 100 élèves) tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la conformité de la répartition des élèves dans les différents niveaux et secteurs de scolarisation à la répartition nationale. Une trentaine d'élèves est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA).

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.37.

1 Évolution du score moyen en culture scientifique entre 2006 et 2015

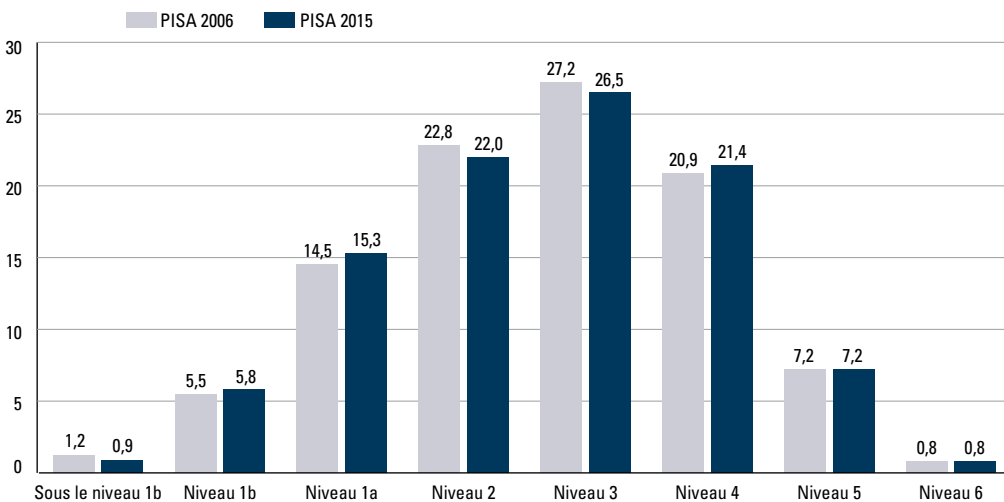
		PISA 2006	PISA 2015	Évolution entre 2006 et 2015
France	Ensemble	495	495	0
	Garçons	497	496	-1
	Filles	494	494	0
	Différence garçons-filles	3	2	-1
OCDE	Ensemble	498	493	-5
	Garçons	499	495	-4
	Filles	497	491	-6
	Différence garçons-filles	2	4	1

► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat. © DEPP

Note : les différences significatives sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture : en 2015 comme en 2006, le score moyen de la France est de 495.

2 Répartition des élèves en France selon le niveau de compétences en culture scientifique



► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat. © DEPP

Note : les données figurant sur ce graphique sont des chiffres arrondis.

Lecture : les élèves sont répartis selon leurs scores en 8 niveaux de compétences. En 2015, en France, 0,9 % des élèves âgés de 15 ans se situent au niveau inférieur à 1b (les élèves les moins performants) et 0,8 % au niveau 6 (les élèves les plus performants).

3 Élèves aux bas et aux hauts niveaux en culture scientifique, en %.

	PISA 2006		PISA 2015		Évolution entre 2006 et 2015	
	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus	En dessous du niveau 2	Niveau 5 et au dessus
France	21,2	8,0	22,1	8,0	0,9	0,0
OCDE	19,8	8,7	21,2	7,7	1,5	-1,0

► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat. © DEPP

Lecture : en France en 2006, 21,2 % des élèves se situent en dessous du niveau 2.

4 Différence interquartile et influence du statut économique, social et culturel (SESC) en France et dans l'OCDE

		PISA 2006	PISA 2015	Évolution entre 2006 et 2015
1 ^{er} quartile	France	424	421	-3
	OCDE	432	426	-6
3 ^e quartile	France	570	571	2
	OCDE	565	561	-4
Intervalle interquartile	France	146	150	5
	OCDE	133	135	2
Écart de score associé à la variation d'une unité de l'indice SESC	France	52	57	5
	OCDE	39	38	0

► Champ : France métropolitaine + DOM sauf La Réunion, Public + Privé sous contrat. © DEPP

Note : les différences significatives entre la France et la moyenne OCDE sont indiquées en gras. Les données figurant dans ce tableau sont des chiffres arrondis.

Lecture : en 2015, 25 % des élèves français ont obtenu un score inférieur ou égal à 421 et 25 % ont obtenu un score supérieur ou égal à 571.

En 2015, un écart de score de 57 points est associé à la variation d'une unité de l'indice SESC en France, contre 38 points en moyenne dans l'OCDE.

DÉFINITIONS

L'ÉVOLUTION du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale (MEN) est marquée par quatre grandes phases (1). Jusqu'au milieu des années 1980, l'accès progresse lentement, de 10% à la fin des années 1950, à 35% au début des années 1980. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63%. À partir de la rentrée 2010, le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère en charge de l'éducation nationale augmente à nouveau fortement, pour atteindre 77,9% en 2011. La rénovation de la voie professionnelle, avec la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième, a pour effet d'amener plus de candidats au baccalauréat que ne le faisait l'ancien cursus. Le taux d'accès au niveau IV atteint 78,5% à la rentrée 2016 grâce à la progression continue de la voie générale.

Sous l'effet de la massification et du rajeunissement de l'accès au niveau IV, les jeunes de 18 ans ou moins accèdent plus au niveau IV aujourd'hui que la totalité d'une génération avant 2010 : la part d'une génération accédant à ce niveau au plus tard à 18 ans passe de près de 50% avant 2010 à plus de 70% aujourd'hui (2). Cette augmentation est surtout imputable aux jeunes de 17 ans : avant 2010, environ 30% des jeunes atteignent le niveau IV à cet âge-là, contre plus de 50% aujourd'hui.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 86,5% en 2016, soit 18,1 points au-dessus de celui observé en 1996 (68,4%) (2).

Le taux d'accès des filles s'établit à 90,0%, contre 83,2% pour les garçons (3). Cet écart, stable par rapport à 2015, provient principalement des séries générales (13,2 points). La voie technologique devient légèrement plus fréquentée par les garçons que par les filles avec le recul de ces dernières en STMG. Ce constat reste nettement plus marqué dans la voie professionnelle.

NIVEAU IV DE FORMATION - Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

TAUX D'ACCÈS CONJONCTUREL AU NIVEAU IV DE FORMATION Le taux d'accès conjoncturel, c'est-à-dire calculé pour une année donnée, est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés l'année considérée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Ce taux d'accès doit être distingué du taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation qui rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau (2) donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

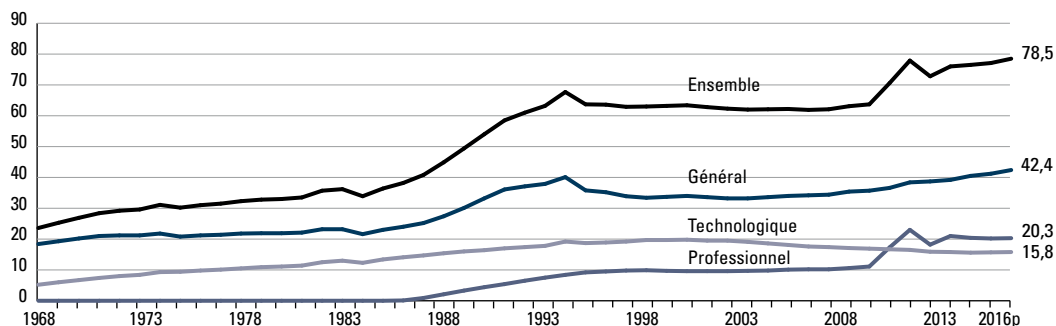
DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2017, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2013, et des estimations pour 2014 à 2016.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information sur les apprentis (SIFA).
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.
- MEN-MESRI-DEPP-Insee, Estimations démographiques.

1 Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 1995, MEN-scolaire, Public + Privé.

© DEPP

2 Calendrier d'accès au niveau IV de formation

Génération (effectifs à 16 ans)	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015p	2015 2016p	2016 2017p	Total entrants MEN-scolaire
1984 : entrants	8 000												(1) 490 600
794 800	%	0,9											61,4
1985 : entrants	24 500	7 700											(1) 501 400
809 700	%	3,0	0,9										61,3
1986 : entrants	73 600	23 200	7 100										(1) 508 700
828 400	%	8,7	2,8	0,8									60,8
1987 : entrants	143 600	70 400	21 500	7 200									(1) 507 300
823 700	%	17,2	8,5	2,6	0,9								61,1
1988 : entrants	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800								(1) 511 300
834 900	%	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8							60,9
1989 : entrants	17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600							509 700
832 900	%	2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	0,9						61,2
1990 : entrants	17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900							512 900
828 200	%		2,0	31,3	17,0	7,8	2,6	0,9					61,6
1991 : entrants		17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	4 500						519 100
818 400	%		2,2	32,5	17,0	8,8	2,3	0,6					63,4
1992 : entrants			18 200	270 700	157 100	64 700	9 400	4 100					524 200
809 000	%			2,2	33,2	19,3	8,1	1,2	0,5				64,5
1993 : entrants				18 700	284 600	170 100	37 800	8 600	3 600				523 400
776 600	%				2,4	36,5	22,2	5,0	1,1	0,5			67,7
1994 : entrants					19 600	323 000	149 700	36 200	6 600	3 400			538 500
777 400	%					2,5	41,8	19,5	4,7	0,9	0,5		69,9
1995 : entrants							20 800	347 700	156 600	29 500	6 300	3 400	564 300
793 200	%						2,6	43,8	19,9	3,8	0,8	0,4	71,3
1996 : entrants								21 700	375 600	148 100	27 000	5 900	(2) 581 700
800 300	%							2,7	47,0	18,7	3,4	0,8	73,0
1997 : entrants									22 400	394 500	140 200	24 700	(2) 591 100
793 800	%								2,8	49,8	17,9	3,2	74,9
1998 : entrants										22 900	418 700	137 200	
811 200	%									2,8	51,7	17,1	
1999 : entrants											23 000	442 500	
818 200	%										2,8	54,2	
2000 : entrants												23 900	
859 300	%											2,8	
MEN-scolaire													
Total entrants	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 400	570 800	603 500	605 200	618 600	637 600	
Taux d'accès	62,2	61,9	62,1	63,1	63,7	70,6	77,9	72,8	76,0	76,5	77,1	78,5	
Taux d'accès (toutes formations)	68,6	68,8	69,1	70,3	71,4	78,6	88,1	81,4	86,1	85,5	85,8	86,5 (3)	

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

- Total compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau bac avant la rentrée 2005.
- Total estimé compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau bac lors des prochaines rentrées.
- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture : le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,2 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : $2,1 + 30,7 + 17,0 + 8,0 + 2,5 + 0,9 = 61,2$). Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) en 2010 est de 70,6 %. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : $0,9 + 2,6 + 8,8 + 19,3 + 36,5 + 2,5 = 70,6$).

3 Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2016-2017, données provisoires, en %.

Type de formation	MEN-scolaire			Ensemble des voies de formation		
	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
Général	36,0	49,2	42,4	36,2	49,4	42,7
Technologique	15,9	15,6	15,8	16,6	16,2	16,4
Professionnel	22,3	18,2	20,3	(1) 30,4	(1) 24,4	(1) 27,4
Ensemble	74,2	83,0	78,5	(1) 83,2	(1) 90,0	(1) 86,5

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé.

© DEPP

- Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, 712 500 candidats de France métropolitaine et des DOM ont obtenu le diplôme national du brevet (DNB) portant le taux de réussite à 87,3% (1). Ce taux a progressé de 9 points en dix ans.

Depuis la session 2013, les candidats se répartissent en deux séries. La série générale, largement majoritaire (9 candidats sur 10), est essentiellement constituée des élèves scolarisés en classes de troisième générale au collège, tandis que la série professionnelle regroupe principalement des élèves de classe de troisième préparatoire aux formations professionnelles (troisième prépa-pro) et de l'enseignement agricole. Les candidats sont 87,9% à obtenir leur diplôme dans la série générale et 81,5% dans la série professionnelle (2).

Comme lors des sessions précédentes, les filles réussissent mieux que les garçons au DNB, quelle que soit la série présentée. Dans la série générale, 90,8% des filles obtiennent leur diplôme. C'est 5,9 points de plus que les garçons. Dans la série professionnelle également, les filles, en proportion moins nombreuses, réussissent mieux leur examen que les garçons : 83,6% de taux de réussite contre 80,2%.

Les candidats de la série générale sont plus jeunes que ceux de la série professionnelle : la plupart ont 15 ans, alors que dans la série professionnelle, du fait de parcours plus longs, la majorité des candidats a 16 ans (3). Les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats en avance est reçue, contre sept sur dix parmi les candidats ayant un an de retard.

Quelle que soit la série présentée, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants réussissent mieux que les autres candidats (4). Ils sont respectivement 96,9% et 94,6% à réussir leur examen en 2016 (contre 87,3% des candidats en moyenne). Parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont, en règle générale, des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe. Dans les milieux défavorisés, le taux de réussite des candidats au DNB est nettement inférieur : les enfants d'ouvriers ou de parents inactifs comptent parmi ceux qui ont les taux de réussite les plus faibles. C'est dans la série générale que le taux de réussite varie le plus selon l'origine sociale du candidat : 25,6 points d'écart entre les enfants de professeurs et les enfants d'inactifs.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (y compris Mayotte à partir de 2011).

DIPLÔME NATIONAL DU BREVET - Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième.

SÉRIE DU DNB - À compter de la session 2013, le DNB comporte deux séries : la série générale et la série professionnelle. Jusqu'en 2012, il comportait trois séries : la série collégiale, la série technologique et la série professionnelle.

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2016, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 2001. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 2001, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 2001. En théorie, les candidats passent le DNB l'année de leurs 15 ans.

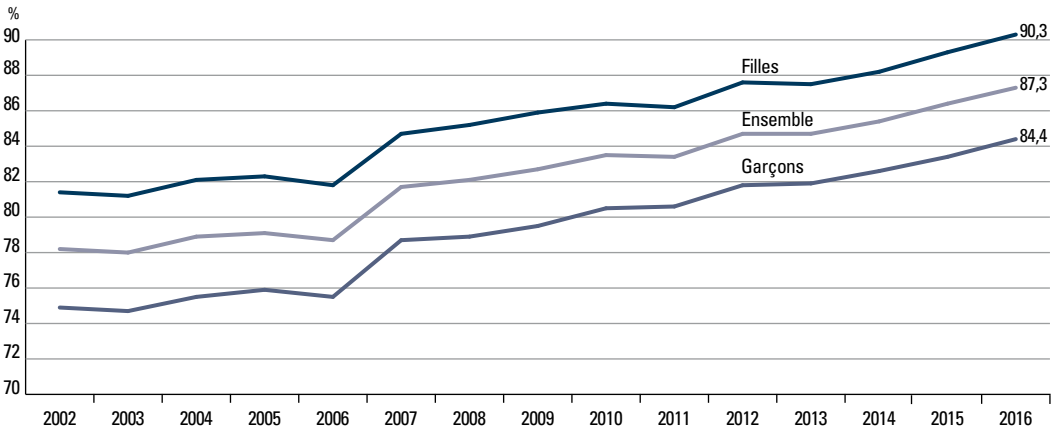
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et Cyclades.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.07 ; 16.06 ; 15.10 ; 14.07 ; 13.04.

1 Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe depuis 2002, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasi identiques.

© DEPP

2 Réussite au diplôme national du brevet selon le sexe, session 2016.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Garçons	311 878	84,9	36 327	80,2	348 205	84,4
Filles	341 553	90,8	22 781	83,6	364 334	90,3
Ensemble	653 431	87,9	59 108	81,5	712 539	87,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2016.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
14 ans ou moins	24 678	98,7	39	81,3	24 717	98,7
15 ans	559 108	91,6	20 209	86,7	579 317	91,4
16 ans	65 691	65,1	32 622	81,6	98 313	69,8
17 ans ou plus	3 954	56,6	6 238	67,5	10 192	62,8
Ensemble	653 431	87,9	59 108	81,5	712 539	87,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

4 Réussite au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2016.

	Série générale		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	11 645	95,0	1 438	91,4	13 083	94,6
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	60 305	90,3	4 598	86,1	64 903	90,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	151 702	97,0	2 931	88,9	154 633	96,9
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>23 642</i>	<i>98,2</i>	<i>255</i>	<i>87,9</i>	<i>23 897</i>	<i>98,1</i>
Professions intermédiaires	98 820	92,6	5 699	87,1	104 519	92,3
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>5 837</i>	<i>96,8</i>	<i>196</i>	<i>89,9</i>	<i>6 033</i>	<i>96,6</i>
Employés	134 343	87,5	12 976	83,2	147 319	87,1
Ouvriers	122 494	82,7	16 559	81,9	139 053	82,6
Retraités	7 059	84,5	582	79,0	7 641	84,1
Inactifs	49 829	72,6	8 974	74,2	58 803	72,9
Indéterminé	17 234	75,6	5 351	75,0	22 585	75,5
Ensemble	653 431	87,9	59 108	81,5	712 539	87,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

AVEC 715 200 CANDIDATS et 633 500 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat atteint 88,6% à la session 2016, avec 91,5% dans la voie générale, 90,7% dans la voie technologique et 82,5% dans la voie professionnelle (1) (2). Toutes voies confondues, le taux de réussite augmente de 0,7 point par rapport à la session 2015. Cette progression est uniquement due à la voie professionnelle dont le taux gagne 2 points.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 5,4 points dans le professionnel, de 3,3 points dans le général et 2,6 points dans le technologique. L'écart est inférieur à 2 points dans les séries STI2D, STL, STD2A et Hôtellerie. La série STAV est la seule où les garçons réussissent mieux que les filles (+1,8 point en faveur des garçons).

Depuis 1995, le taux de réussite au baccalauréat a progressé au total de 13,7 points (+16,4 points dans le général, +15,2 dans le technologique et +11,0 dans le professionnel). Il a progressé régulièrement dans la voie générale (3). L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S que pour les séries ES et L, même si cette dernière série est la seule de la voie générale à avoir perdu des bacheliers sur la période. Dans la voie technologique, le taux de réussite a connu une progression plus faible jusqu'en 2012, surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Depuis la session 2014, elle a rattrapé son retard par rapport à la voie générale. Après avoir progressé régulièrement jusqu'en 2000, le nombre de bacheliers technologiques tend à diminuer, avec une réduction de 28 600 (hors Mayotte) en quinze ans. Il augmente faiblement à la session 2016 (+1 500). Le taux de réussite de la voie professionnelle, qui avait profité en 2009 de l'instauration de l'« épreuve de contrôle », a retrouvé dès 2012 le niveau précédant cette évolution réglementaire après trois ans de baisse conséquente. En 2016, il reprend la tendance à la hausse entamée trois ans auparavant. Après une période marquée par de fortes variations entre 2011 et 2015 (voir « Définitions »), l'effectif de bacheliers professionnels augmente légèrement à la session 2016 (+3 200).

À la session 2016, pour 100 bacheliers, on compte 52 généralistes, 20 technologiques et 28 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle principalement sous l'effet de la mise en place dans cette voie du baccalauréat en trois ans.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- STI : Sciences et technologies industrielles, est remplacé par les séries STI2D et STD2A à partir de la session 2013.
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- TMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies de design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.
- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution des effectifs d'admis au baccalauréat depuis 1995

Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2015	2016		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	139 031	136 214	136 877	145 839	145 201	145 430	166 824	90 741	82 476	173 217
ES	76 555	75 299	86 201	88 220	92 579	92 856	100 360	40 022	62 865	102 887
L	71 460	59 642	49 434	45 692	45 341	45 535	49 870	10 121	40 853	50 974
Bac général	287 046	271 155	272 512	279 751	283 121	283 821	317 054	140 884	186 194	327 078
STI (1)	36 364	36 940	34 567	30 022	28 191	28 217	—	—	—	—
STI2D/STI hors AA (1)	35 249	35 477	32 773	27 831	25 895	25 927	26 763	26 558	1 894	28 452
STL	4 840	6 327	6 426	6 851	6 508	6 508	7 587	3 185	4 345	7 530
STAV (ex-STAE STPA)	2 247	5 828	5 107	5 004	5 240	5 240	4 615	2 506	2 107	4 613
STMG (ex-STT STG)	78 896	82 221	73 565	68 043	64 501	65 036	60 124	27 681	31 992	59 673
ST2S (ex-SMS)	26 218	18 469	18 689	20 622	21 565	21 644	20 608	2 141	18 666	20 807
STD2A/STI-AA (1)	1 115	1 463	1 794	2 191	2 296	2 296	2 817	724	2 168	2 892
TMD	299	370	273	311	288	288	303	116	184	300
Hôtellerie	2 284	2 623	2 201	2 578	2 539	2 539	2 327	1 156	1 155	2 311
Bac technologique	138 267	152 778	140 828	133 431	128 832	129 472	125 144	64 067	62 511	126 578
Production	26 218	42 029	43 586	52 951	64 834	64 928	80 650	68 603	12 163	80 766
Services	40 878	50 588	49 682	65 635	90 668	91 135	95 996	29 934	69 141	99 075
Bac professionnel	67 096	92 617	93 268	118 586	155 502	156 063	176 646	98 537	81 304	179 841
Ensemble	492 409	516 550	506 608	531 768	567 455	569 356	618 844	303 488	330 009	633 497

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A. Afin de pouvoir suivre l'évolution de ces séries, les effectifs de la série STI figurent globalement, et de façon décomposée en « STI hors AA » (en regard de STI2D) et en « STI-AA » (en regard de STD2A). Les effectifs de la série STI figurent donc deux fois.

© DEFP

2 Évolution des taux de réussite au baccalauréat depuis 1995

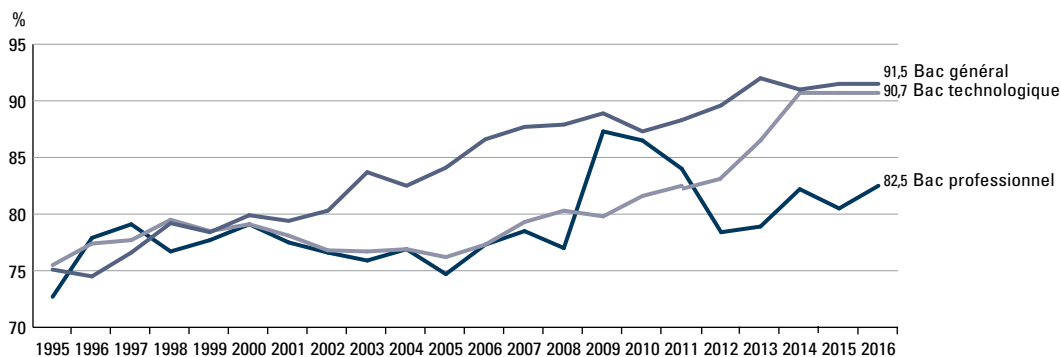
Séries	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte	2015	2016		
								Garçons	Filles	Ensemble
S	78,5	80,7	84,8	88,7	89,5	89,4	91,9	90,3	93,2	91,7
ES	73,0	78,2	84,2	86,1	87,8	87,7	91,2	88,7	92,8	91,2
L	71,3	80,2	81,9	85,1	85,8	85,7	90,6	87,3	92,3	91,3
Bac général	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	89,6	92,9	91,5
STI (1)	67,2	75,8	76,4	80,0	80,4	80,4	—	—	—	—
STI2D/STI hors AA (1)	67,0	75,4	75,7	79,3	79,5	79,5	91,7	91,9	92,5	91,9
STL	74,6	81,8	83,2	87,1	87,2	87,2	93,9	91,7	93,1	92,5
STAV (ex-STAE STPA)	69,1	73,9	78,0	74,5	79,9	79,9	86,9	89,0	87,2	88,2
STMG (ex-STT STG)	80,5	80,5	75,1	83,8	83,6	83,3	89,5	87,0	91,4	89,3
ST2S (ex-SMS)	73,3	79,4	76,6	76,1	80,7	80,6	91,8	87,7	93,0	92,4
STD2A/STI-AA (1)	76,4	87,0	89,8	90,7	91,3	91,3	97,2	95,6	97,5	97,0
TMD	92,3	85,1	89,8	94,5	94,1	94,1	97,1	94,3	98,9	97,1
Hôtellerie	81,5	89,0	86,8	89,8	88,5	88,5	90,8	90,6	91,7	91,2
Bac technologique	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	89,5	92,1	90,7
Production	69,3	78,5	75,6	85,6	82,6	82,6	78,9	79,7	84,1	80,3
Services	75,0	79,7	73,8	87,3	85,1	85,0	81,9	81,2	85,8	84,4
Bac professionnel	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	80,5	80,1	85,5	82,5
Ensemble	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	87,9	86,3	90,8	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

1. À partir de la session 2015, la série STI (option « Arts Appliqués » [AA] et autres options) est remplacée par les séries STI2D et STD2A.

© DEFP

3 Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

DÉFINITIONS

LE TAUX DE RÉUSSITE au baccalauréat 2016 est de 88,6 % (1) : 633 500 admis pour 715 200 candidats. Il augmente de 0,7 point par rapport à la session 2015.

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (90,8 % contre 86,3 %, tous baccalauréats confondus). Globalement, l'écart entre filles et garçons est stable par rapport à 2015. Dans la voie professionnelle, où il reste le plus important, il diminue légèrement de 5,7 points en 2015 à 5,4 points en 2016. À l'inverse, il continue d'augmenter dans la voie technologique (+2,6 points). L'écart augmente aussi pour le baccalauréat général et dépasse son niveau de 2014 : 3,3 points en 2016 contre 2,8 points en 2015.

La baisse des redoublements constatée à tous les niveaux de formation a pour effet le rajeunissement des candidats et donc des bacheliers, toutes voies confondues. Ce rajeunissement est amplifié dans la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, même si les bacheliers y sont en moyenne toujours plus âgés que dans les autres voies (2). En 2016, les trois quarts des bacheliers professionnels ont 18 ou 19 ans contre un peu plus du quart en 2010. Et ils sont encore 13 % à être âgés de 20 ans. Dans la voie générale, plus des trois quarts des bacheliers sont âgés de 18 ans, et plus de la moitié dans la voie technologique. Toutefois, presque 30 % des bacheliers technologiques sont âgés de 19 ans, contre 13 % dans la voie générale.

Au sein de chaque voie, le taux de réussite au baccalauréat des enfants d'agriculteurs exploitants est le plus élevé, avec celui des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (3). L'écart de taux de réussite entre les enfants d'agriculteurs exploitants et ceux d'ouvriers est le plus important au baccalauréat professionnel : 8,3 points (+0,3 point par rapport à 2015). Il est de 7,4 points dans la voie générale (-0,1 point par rapport à 2015) et de 4,1 points dans la voie technologique (-0,2 point par rapport à 2015).

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance, dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2016, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1998. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1998, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1998.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la réussite au baccalauréat selon le sexe, en %.

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2015	2016
Baccalauréat général											
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,7	86,6	89,9	89,6
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	88,3	89,6	89,6	92,7	92,9
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	87,3	88,3	88,3	91,5	91,5
Baccalauréat technologique											
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	80,4	80,9	80,8	89,5	89,5
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	82,7	84,0	83,8	91,9	92,1
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	81,6	82,5	82,3	90,7	90,7
Baccalauréat professionnel											
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	85,0	82,3	82,3	78,0	80,1
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	88,6	86,3	86,2	83,7	85,5
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	86,5	84,0	84,0	80,5	82,5
Tous baccalauréats											
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	84,2	83,9	83,8	85,6	86,3
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	86,9	87,5	87,4	90,1	90,8
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	85,6	85,7	85,7	87,9	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEFP

2 Réussite au baccalauréat selon l'âge, session 2016.

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	635	98,2	24	96,0	4	100,0	663	98,1
17 ans	19 792	97,1	1 640	95,1	512	91,1	21 944	96,8
18 ans	255 502	94,3	78 181	94,2	71 668	87,5	405 351	93,0
19 ans	42 188	81,8	37 539	87,8	64 323	80,0	144 050	82,5
20 ans	7 132	70,1	7 372	80,3	23 828	77,3	38 332	76,4
21 ans	1 157	56,4	1 211	70,1	8 341	76,4	10 709	72,9
22 ans	295	46,7	312	65,3	3 299	77,1	3 906	72,5
23 ans	146	43,8	113	58,6	1 801	81,2	2 060	75,1
24 ans	71	34,8	50	52,1	1 277	83,8	1 398	76,6
25-29 ans	96	32,5	71	44,9	2 499	87,4	2 666	80,5
30 ans ou plus	64	22,9	65	50,0	2 289	89,5	2 418	81,5
Ensemble	327 078	91,5	126 578	90,7	179 841	82,5	633 497	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

3 Réussite au baccalauréat selon l'origine sociale, session 2016.

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 974	95,6	1 718	95,0	2 459	89,7	10 151	94,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	30 590	91,9	11 647	92,5	17 028	85,2	59 265	90,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	112 280	95,2	19 749	93,8	13 016	87,7	145 045	94,3
<i>dont professeurs et assimilés</i>	17 166	95,9	2 197	93,7	881	86,9	20 244	95,2
Professions intermédiaires	49 909	92,4	17 906	92,6	15 131	85,9	82 946	91,2
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	4 864	94,5	873	93,2	398	86,3	6 135	93,7
Employés	54 882	90,4	25 517	91,3	21 340	83,8	101 739	89,1
Ouvriers	35 666	88,2	22 589	90,9	45 994	81,5	104 249	85,6
Retraités	5 110	89,5	2 192	88,8	4 758	79,1	12 060	85,0
Autres personnes sans activité professionnelle	23 323	83,5	14 726	85,2	13 959	75,3	52 008	81,6
Indéterminé	9 344	82,3	10 534	86,5	46 156	81,9	66 034	82,7
Ensemble	327 078	91,5	126 578	90,7	179 841	82,5	633 497	88,6

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEFP

LES RÉSULTATS de la session 2016 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 78,8% dans une génération : 40,5% dans une série générale, 15,7% dans une série technologique, 22,6% dans la voie professionnelle (1).

Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné presque 60 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels depuis la création de ce baccalauréat en 1986. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62%. Puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de l'épreuve de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle fluctue durant la phase de transition suite à la mise en place de la réforme de la voie professionnelle (baccalauréat en trois ans et non plus quatre). Depuis la session 2014 du baccalauréat, elle varie autour de 78%, soit 13 points au-dessus du niveau de 2010.

L'écart entre filles et garçons, qui restait proche de 10 points en faveur des filles jusqu'en 2011, fluctue ensuite durant la phase de transition de la voie professionnelle (2). Avec 10,0 points à la session 2016, il retrouve son niveau d'avant la réforme de la voie professionnelle. La proportion de bachelières dans une génération dépasse de 13,0 points celle des garçons dans la voie générale tandis qu'elle est inférieure de 3,3 points dans la voie professionnelle. Ces écarts sont conformes à ceux observés jusqu'en 2011. En revanche, dans la voie technologique, l'écart en faveur des filles a diminué de plus de 1 point en 2015. Cette baisse est due à la série ST2S, féminine à près de 90%, qui n'est plus alimentée que par les élèves issus de seconde générale et technologique à partir de la rentrée 2013, suite à la fermeture du BEP « Carrières sanitaires et sociales » après la session 2012. L'écart atteint 0,3 point dans la voie technologique en 2016.

PROPORTION DE BACHELIERS DANS UNE GÉNÉRATION - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES - La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2017 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2015 et 2016, et définitives pour la session 2014.

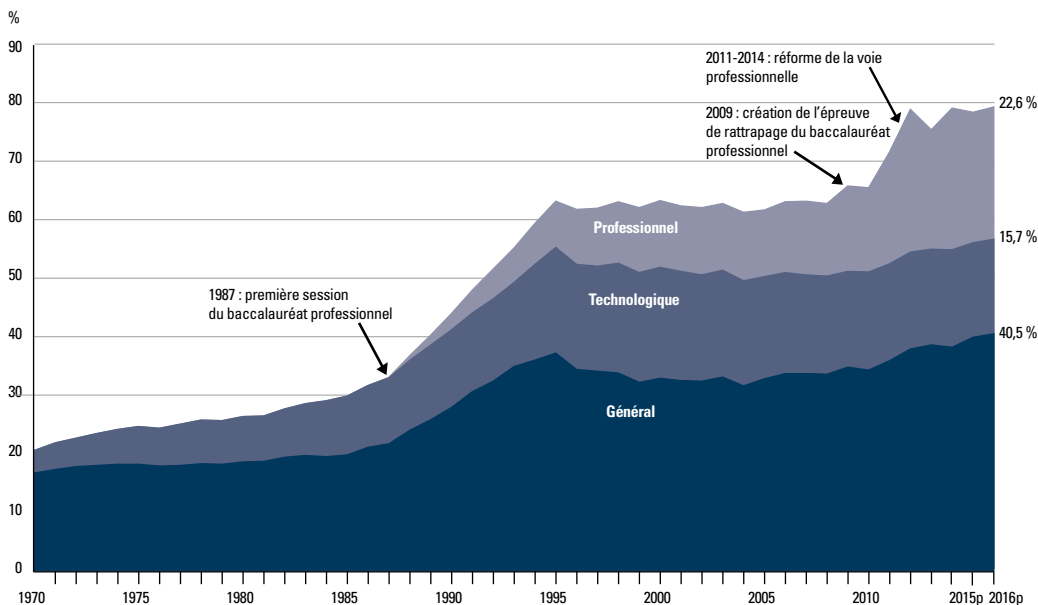
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP
 - Système d'information Océan et enquête n°60 sur les résultats définitifs du baccalauréat
 - MEN-MESRI-Insee, Estimations démographiques.
 - Système d'information Scolarité.
 - Système d'information sur les apprentis (SIFA).
 - Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05 ; 16.07 ; 15.08 ; 14.06 ; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie depuis 1970, en %.



► Champ : France métropolitaine jusqu'en 2000, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 2001.

Note : pour les années antérieures à 2000, les données sont hors formation continue et ne sont pas annuelles.

© DEFP

2 Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la voie et le sexe, en %.

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte						
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2010	2013	2014	2015p	2016p
Bac général											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	26,5	26,3	26,5	29,0	32,8	32,4	33,7	34,1
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	39,1	38,9	39,2	40,0	44,7	44,4	46,3	47,1
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	34,3	38,6	38,2	39,9	40,5
Bac technologique											
Garçons	n.d.	n.d.	n.d.	16,9	16,8	16,0	15,2	14,8	15,2	15,3	15,6
Filles	n.d.	n.d.	n.d.	19,7	19,6	18,0	17,4	17,1	17,3	16,2	15,9
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,3	15,9	16,2	15,7	15,7
Bac professionnel											
Garçons		n.d.	n.d.	12,7	12,7	13,1	16,0	23,7	24,5	23,8	24,2
Filles		n.d.	n.d.	9,7	9,8	9,7	12,7	17,0	23,9	20,8	20,9
Ensemble		2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	14,4	20,4	24,2	22,3	22,6
Tous baccalauréats											
Garçons	n.d.	n.d.	56,9	56,0	55,8	55,6	60,2	71,3	72,1	72,8	73,9
Filles	n.d.	n.d.	69,1	68,4	68,3	67,0	70,1	78,7	85,6	83,4	83,9
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	65,0	74,9	78,6	77,9	78,8

© DEFP

DÉFINITIONS

L'ESPÉRANCE d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'étend de 54,8% en Guyane à 80,8% à Paris à la session 2015 (1). Les jeunes de sixième accèdent essentiellement au baccalauréat sous statut scolaire, et principalement par la voie générale et technologique (GT), très peu *via* l'apprentissage.

L'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus importante dans les académies d'Île-de-France et à Rennes, avec des valeurs comprises entre 79,0% et 80,8%. Les élèves de sixième de l'académie de Paris accèdent très souvent au baccalauréat sous statut scolaire, et peu par apprentissage. La voie GT l'emporte nettement sur la voie professionnelle en Île-de-France, quoique de façon moins marquée à Créteil. La voie professionnelle est importante à Rennes.

Les élèves de sixième ont également de bonnes chances d'obtenir, sous statut scolaire, un baccalauréat GT à Lyon, en Corse, à Toulouse et Limoges ou professionnel en Martinique, à Clermont-Ferrand et en Guadeloupe. L'accès au baccalauréat professionnel par apprentissage est le plus développé à Strasbourg, Nantes, Caen et Besançon.

À l'opposé, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième est la plus faible dans les académies de Guyane, Mayotte, La Réunion, Amiens et Lille. La voie GT est concernée par ce faible accès dans les cinq académies. L'apprentissage est quasiment inexistant dans les trois académies des DOM tandis qu'il est de valeur moyenne à Amiens et Lille. La voie professionnelle est importante en Guyane.

Entre 2015 et 2016, l'espérance d'obtenir le baccalauréat sous statut scolaire pour un élève de sixième augmente dans presque toutes les académies. Elle est à peu près stable à Nantes, la hausse dans la voie GT compensant la baisse dans la voie professionnelle. Elle baisse à Limoges et Besançon du fait de la voie GT, et en Guyane du fait de la voie professionnelle. L'accès au baccalauréat GT augmente dans toutes les autres académies. Dans la voie professionnelle, la hausse concerne la moitié des académies à l'exception de la Guyane, Clermont-Ferrand, Paris, Poitiers, Aix-Marseille, Nantes et Grenoble où l'espérance d'obtenir le baccalauréat professionnel pour un élève de sixième est moins importante en 2016 et de Toulouse, Orléans-Tours, Lille, Limoges, Bordeaux, Reims et Dijon où elle est à peu près stable.

L'ESPÉRANCE D'OBTENIR LE BACCALAURÉAT POUR UN ÉLÈVE DE SIXIÈME donne une mesure de la probabilité qu'aurait un jeune de sixième, une année donnée, de réussir l'examen du baccalauréat s'il rencontrait tout au long de son parcours les conditions scolaires que connaissent les autres jeunes cette année-là.

Pour une année scolaire donnée, le calcul combine tous les parcours les plus représentatifs de sixième en terminale jusqu'à l'obtention du diplôme. Il intègre tous les passages dans la classe supérieure, les orientations et réorientations vers les voies générale et technologique d'un côté, professionnelle de l'autre, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Tous les jeunes fréquentant une année donnée un des niveaux de sixième jusqu'en terminale constituent une cohorte fictive. Le taux intermédiaire d'accès au niveau supérieur est calculé pour chaque niveau, puis ces taux sont multipliés entre eux pour donner les trois composantes de l'indicateur (général et technologique scolaire, professionnel scolaire et professionnel par apprentissage) dont la somme est l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième.

Les principaux parcours qui mènent au baccalauréat GT passent par le cursus classique en trois ans après la troisième ou par une réorientation en première GT suite à un CAP ou un BEP. Ce dernier parcours est devenu rare à l'issue de la réforme de la voie professionnelle.

Dans la voie professionnelle, les jeunes intègrent massivement le cursus directement après la troisième. Mais certains se réorientent aussi en fin de seconde GT ou de CAP/BEP vers une seconde ou première professionnelle. Les jeunes qui quittent le statut scolaire entrent en apprentissage soit en fin de troisième, soit en fin de seconde professionnelle, moins fréquemment en fin de seconde GT.

Tous les passages d'un niveau à l'autre sont attribués à l'académie dans laquelle est inscrit le jeune une année donnée, qu'il reste ou non dans la même académie l'année suivante.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- Système d'information Scolarité.
- Système d'information SAFRAN du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information sur la formation des apprentis (SIFA).

1 Espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième par académie, selon le statut et la voie, en %.

Académies et régions académiques	2015					2016 (1)		
	Scolaire			Apprentissage	Tous statuts	Scolaire		
	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies	Professionnel	Toutes voies	Général et technologique	Professionnel	Toutes voies
Clermont-Ferrand	51,6	20,5	72,1	0,6	72,7	53,3	19,3	72,6
Grenoble	55,9	17,2	73,2	0,9	74,1	57,2	17,0	74,2
Lyon	59,1	16,0	75,1	0,7	75,8	60,0	16,4	76,4
Auvergne-Rhône-Alpes	56,5	17,2	73,8	0,8	74,5	57,7	17,1	74,9
Besançon	53,7	18,6	72,2	1,2	73,4	53,0	18,8	71,9
Dijon	53,3	17,3	70,7	1,0	71,6	53,7	17,5	71,1
Bourgogne-Franche-Comté	53,5	17,9	71,3	1,1	72,4	53,4	18,1	71,4
Bretagne (Rennes)	59,0	19,4	78,4	0,6	79,1	60,1	20,1	80,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	55,5	17,6	73,1	1,1	74,2	56,4	17,5	73,9
Corse	58,3	14,3	72,6	0,2	72,8	60,8	17,6	78,3
Nancy-Metz	56,1	18,0	74,1	0,7	74,7	57,4	18,8	76,2
Reims	52,0	18,4	70,4	0,7	71,1	53,1	18,5	71,5
Strasbourg	56,8	15,3	72,1	1,4	73,5	56,8	16,0	72,8
Grand Est	55,3	17,2	72,5	0,9	73,4	56,1	17,8	73,9
Amiens	52,1	17,4	69,4	0,4	69,9	52,7	17,6	70,2
Lille	51,8	18,1	69,8	0,3	70,2	53,7	18,0	71,7
Hauts-de-France	51,9	17,8	69,7	0,4	70,1	53,4	17,9	71,2
Créteil	60,6	17,6	78,1	0,8	79,0	61,9	17,8	79,6
Paris	68,7	11,7	80,4	0,3	80,8	70,4	11,2	81,6
Versailles	65,6	14,3	79,9	0,7	80,6	67,0	14,6	81,6
Ile-de-France	64,3	15,1	79,3	0,7	80,0	65,6	15,2	80,8
Caen	52,5	18,3	70,8	1,2	72,1	53,1	18,6	71,7
Rouen	55,3	17,0	72,3	0,6	72,9	55,7	18,1	73,7
Normandie	54,1	17,6	71,7	0,9	72,6	54,5	18,3	72,9
Bordeaux	56,1	17,8	73,9	0,5	74,4	56,5	17,9	74,3
Limoges	57,7	18,0	75,7	0,5	76,2	56,0	18,1	74,0
Poitiers	54,7	17,7	72,4	1,0	73,4	56,0	17,2	73,2
Nouvelle-Aquitaine	55,8	17,8	73,6	0,7	74,3	56,3	17,7	73,9
Montpellier	54,5	15,9	70,4	0,3	70,7	55,9	16,4	72,3
Toulouse	58,0	18,4	76,3	0,3	76,7	58,8	18,2	77,1
Occitanie	56,2	17,1	73,4	0,3	73,7	57,4	17,4	74,7
Pays de la Loire (Nantes)	54,7	17,8	72,6	1,2	73,8	55,0	17,6	72,6
Aix-Marseille	54,7	15,5	70,2	0,4	70,6	56,7	15,1	71,8
Nice	56,9	14,0	70,9	0,4	71,3	57,3	14,6	71,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,6	14,9	70,5	0,4	70,9	56,9	14,9	71,9
Guadeloupe	51,3	19,4	70,6	0,0	70,7	53,0	22,0	75,0
Guyane	36,0	18,8	54,8	0,0	54,8	37,4	16,3	53,7
Martinique	54,3	20,7	75,0	0,2	75,2	57,1	21,6	78,6
Mayotte	42,3	17,1	59,4	0,0	59,4	46,0	17,3	63,4
La Réunion	49,8	15,6	65,4	0,1	65,5	50,0	17,0	67,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

© DEFP

1. Les données 2016 sur l'apprentissage ne sont pas disponibles au moment du bouclage de RERS-2017.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, les 666 400 diplômes technologiques et professionnels délivrés se répartissent à parts égales entre niveau IV et niveau V (1). Pour ce dernier niveau, plus de la moitié (54 %) sont des CAP (y compris CAPA) et 43 % des BEP (y compris BEPA). Au niveau IV, plus de la moitié (55 %) de ces diplômes sont des baccalauréats professionnels et 39 % des baccalauréats technologiques. Depuis la réforme de la voie professionnelle en 2008, la part des BEP a perdu 11 points, tandis que celle du baccalauréat professionnel en a gagné 10. Cette réforme visait, en effet, à augmenter la proportion de diplômés de niveau IV, qui passe ainsi de 42 % en 2008 à 49 % en 2016, entraînant mécaniquement la baisse de celle des diplômés de niveau V.

Entre les sessions 2015 et 2016, le nombre de candidats au baccalauréat professionnel diminue faiblement (-1 300 candidats), mais la hausse du taux de réussite, passant de 80,5 % à la session 2015 à 82,5 % à la session 2016, produit une hausse du nombre de lauréats (+3 200 lauréats).

Entre les sessions 2015 et 2016, les taux de réussite aux examens professionnels de niveau V augmentent légèrement (+2,1 points pour le BEP et +0,4 point pour le CAP, +2,5 points pour les mentions complémentaires de niveau V [MC5]) (2). Au niveau IV, à l'exception du baccalauréat technologique où le taux reste stable, les taux de réussite augmentent: +3,6 points pour les mentions complémentaires, +0,8 pour les brevets professionnels, +0,5 pour les BT/BMA, et +2,0 points pour le baccalauréat professionnel.

Les candidats au BEP et au baccalauréat technologique et, dans une moindre mesure, aux BT, BMA, et au baccalauréat professionnel se présentent quasi exclusivement sous statut scolaire. À l'examen du CAP et des mentions complémentaires de niveau IV, les apprentis et scolaires sont présents dans des proportions quasiment identiques. Pour le brevet professionnel et les mentions complémentaires de niveau V, les candidats apprentis sont prédominants (3). Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux MC5 (écart de 2 points au CAP, de 6,1 points aux MC5). Pour les MC4, l'écart de réussite est en faveur des apprentis (+7,3 points).

POPULATION CONCERNÉE - Candidats aux diplômes délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale, ainsi que par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

DIPLOME DE NIVEAU V - Diplôme de formation professionnelle courte, type CAP et BEP.

DIPLOME DE NIVEAU IV - Diplôme du type baccalauréat professionnel ou brevet professionnel.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

MC5 - Mention complémentaire de niveau V.

MC4 - Mention complémentaire de niveau IV.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BAC TECHNO - Baccalauréat technologique.

BP - Brevet professionnel. Ce diplôme se prépare en apprentissage ou en formation continue.

BT (A) - Brevet de technicien (agricole).

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution du nombre de diplômes délivrés par niveau

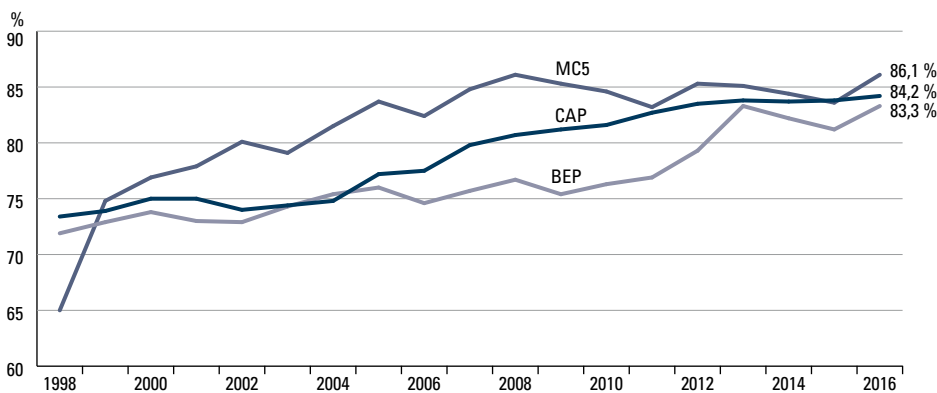
Session	Niveau V				Niveau IV					Ensemble	
	CAP (1)	BEP (1)	MC5	Total	BP	BT (1), BMA	Bac techno (1)	Bac pro (1)	MC4		Total
1995	270 721	206 453	11 531	488 705	13 133	18 152	138 267	67 096	—	236 648	725 353
2000	221 241	232 879	10 882	465 002	16 060	10 156	152 778	92 617	643	272 254	737 256
2005	150 898	212 523	8 229	371 650	18 798	7 124	140 828	93 268	1 496	261 514	633 164
2006	137 255	206 135	8 247	351 637	19 942	7 742	140 707	100 562	1 436	270 389	622 026
2007	143 000	204 921	9 003	356 924	19 037	3 512	137 605	104 975	1 537	266 666	623 590
2008	148 290	204 881	9 095	362 266	19 446	2 146	135 886	103 311	1 814	262 603	624 869
2009	152 062	194 039	9 358	355 459	20 594	2 117	131 602	120 728	2 000	277 041	632 500
2010	159 666	181 097	9 552	350 315	20 186	1 586	133 431	118 586	1 709	275 498	625 813
2011	185 466	148 349	9 465	343 280	19 745	1 743	129 472	156 063	1 705	308 728	652 008
2012	186 269	150 794	8 899	345 962	20 056	920	125 121	190 899	1 640	338 636	684 598
2013	194 022	151 580	9 606	355 208	18 972	832	124 853	159 241	2 173	306 071	661 279
2014	191 203	148 014	8 465	347 682	18 489	975	129 210	190 773	2 157	341 604	689 286
2015	188 386	143 869	8 815	341 070	17 672	992	125 144	176 646	1 991	322 445	663 515
2016	183 618	147 372	8 729	339 719	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	326 668	666 387

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

1. Y compris les données de l'enseignement agricole pour l'ensemble de la série.

© DEPP

2 Évolution des taux de réussite aux examens de niveau V



► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011 (1).**

1. Les évolutions avec ou sans Mayotte sont quasiment identiques.

© DEPP

3 Nombre de diplômés et taux de réussite selon le statut du candidat, session 2016 (1).

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP, CAPA	BEP, BEPA	MC5 (p)	BP (p)	BT, BMA (p)	Bac techno	Bac pro	MC4 (p)	
Formation sous statut scolaire									
Admis	72 152	134 223	2 948	s.o.	1 062	125 085	155 314	799	
Taux de réussite	86,4	84,3	90,4	s.o.	83,6	91,4	82,7	84,6	
Formation sous statut d'apprenti									
Admis	59 166	5 195	4 750	13 269	103	—	17 612	854	
Taux de réussite	84,4	87,6	84,3	76,2	92,0	—	84,1	91,9	
Enseignement à distance									
Admis	1 845	77	n.s.	68	—	295	289	—	
Taux de réussite	69,0	67,0	n.s.	58,6	—	53,6	65,8	—	
Formation continue									
Admis	20 108	1 121	937	3 095	n.s.	n.s.	4 716	386	
Taux de réussite	89,3	85,1	84,6	75,6	n.s.	n.s.	86,4	87,5	
Autres (candidats libres, etc.)									
Admis	30 347	6 756	87	556	n.s.	1 197	1 910	n.s.	
Taux de réussite	77,1	65,2	71,3	45,9	n.s.	56,9	57,6	n.s.	
Total des candidats									
Présents	218 106	176 890	10 133	22 829	1 429	139 520	218 041	2 341	
Admis	183 618	147 372	8 729	16 988	1 202	126 578	179 841	2 059	
Taux de réussite	84,2	83,3	86,1	74,4	84,1	90,7	82,5	88,0	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Le statut du candidat est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

s.o. : sans objet (voir « Définitions »).

(p) : données provisoires.

© DEPP

A LA SESSION 2016, 183 600 candidats au CAP y compris CAPA et 147 400 candidats au BEP y compris BEPA ont obtenu leur diplôme. Depuis la session 2013, le BEP est devenu une certification intermédiaire, que les candidats au baccalauréat professionnel sous statut scolaire et non titulaires d'un autre diplôme de niveau V sont tenus de présenter à l'issue de la première professionnelle. Le taux de réussite au CAP est de 84,2% et de 83,3% au BEP (1). Les taux de réussite aux deux examens sont en hausse par rapport à la session 2015 (respectivement +0,4 point et +2,1 points).

Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 1,3 point à la session 2016, en recul par rapport à la session précédente. En BEP, l'écart de réussite est en hausse ; il est de 4,6 points en faveur des filles contre 3,6 points l'année précédente.

Selon leur mode de formation, les lauréats au CAP présentent des profils par âge différents (2). Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais 46% ont déjà 18 ans soit un an de retard. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite à 17 ans s'établit à 91,1% contre 85,0% à 18 ans. En revanche à partir de 21 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 89,5% à 25 ans.

Les deux tiers des apprentis admis au CAP sont âgés de 17 à 19 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 ans et ceux de 18 ans est de 8,6 points (respectivement 89,0% et 80,4%). À partir de 19 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 92,1%.

Les autres diplômés du CAP (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. 45% d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Parmi les candidats qui ne sont pas en formation initiale, ils sont 13 500 trentenaires en 2016 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 4,7 points supérieur à la moyenne.

Les lauréats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation (3). Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, ou ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen : 38% des diplômés scolaires ont 18 ans, 50% sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 88,4%, soit un écart de 6,5 points avec ceux âgés de 18 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP ou au BEP délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (formation continue, candidat individuel ou en enseignement à distance).

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

PRÉSENT - Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

ADMIS - Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu d'une part, une moyenne générale supérieure ou égale à 10 sur 20 et, d'autre part, une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves professionnelles.

ÂGE - L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année de la session à l'examen et l'année de naissance. Pour la session 2016, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1999. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1999, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1999.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe, en %.

	2007	2008 (1)	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
CAP (1)										
Garçons	78,5	78,8	79,0	79,6	81,0	82,0	82,3	82,6	83,1	83,6
Filles	81,1	83,3	83,9	84,1	85,2	85,7	85,9	85,0	84,8	84,9
Ensemble	79,6	80,7	81,2	81,6	82,7	83,5	83,8	83,7	83,8	84,2
BEP (1)										
Garçons	70,9	74,3	73,8	73,2	76,6	79,0	81,7	80,4	79,5	81,2
Filles	80,5	79,7	77,3	79,9	77,1	79,5	85,0	84,1	83,1	85,8
Ensemble	75,0	76,7	75,4	76,3	76,9	79,3	83,3	82,2	81,2	83,3

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

1. Y compris les données de l'enseignement agricole depuis la session 2008.

2 Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge et le statut (1), session 2016.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	125	88,0	4	n.s.	4	n.s.	133	86,9
17 ans	20 886	91,1	9 724	89,0	380	75,5	30 990	90,2
18 ans	33 356	85,0	18 767	80,4	2 486	70,3	54 609	82,6
19 ans	9 998	82,9	10 634	81,3	3 741	72,7	24 373	80,5
20 ans	3 784	84,7	6 825	86,1	3 371	74,6	13 980	82,6
21 ans	1 457	88,6	4 489	87,4	2 868	75,7	8 814	83,4
22 ans	657	90,1	2 869	89,2	2 363	77,2	5 889	84,1
23 ans	351	90,9	1 861	90,4	2 208	79,6	4 420	84,7
24 ans	252	90,6	1 433	90,2	2 054	81,4	3 739	85,2
25 ans	171	89,5	1 033	92,1	1 967	82,4	3 171	85,7
26-29 ans	-	-	1 207	91,8	7 072	84,0	8 279	85,1
30-39 ans	-	-	191	88,4	13 521	85,7	13 712	85,7
40 ans ou plus	-	-	123	93,9	10 109	84,7	10 232	84,8
Âge inconnu	1 115	79,3	6	n.s.	156	89,1	1 277	80,4
Total	72 152	86,4	59 166	84,4	52 300	81,0	183 618	84,2
dont filles	30 797	89,6	15 684	87,7	36 083	80,3	82 564	84,9

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

3 Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge et le statut (1), session 2016.

	Scolaires		Apprentis		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	380	89,8	7	n.s.	14	n.s.	401	89,5
17 ans	67 114	88,4	1 431	92,7	1 304	74,8	69 849	88,2
18 ans	51 421	81,9	1 596	87,9	2 459	67,6	55 476	81,3
19 ans	10 915	76,1	839	83,6	1 718	57,3	13 472	73,5
20 ans	3 122	76,7	492	83,5	669	60,4	4 283	74,2
21 ans	783	75,1	280	82,1	297	65,0	1 360	73,9
22 ans	211	70,8	182	85,0	166	75,1	559	76,3
23 ans	87	77,7	115	86,5	100	76,9	302	80,5
24 ans	32	80,0	101	91,0	89	81,7	222	85,4
25 ans	154	85,1	58	87,9	57	79,2	269	84,3
26-29 ans	-	-	77	85,6	200	80,3	277	81,7
30-39 ans	-	-	11	n.s.	371	82,6	382	83,0
40 ans ou plus	-	-	6	n.s.	509	85,3	515	85,3
Âge inconnu	4	n.s.	-	-	-	-	-	-
Total	134 223	84,3	5 195	87,6	7 953	67,5	147 367	83,3
dont filles	65 246	86,9	1 392	88,3	3 624	69,2	70 262	85,8

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, 510 800 jeunes ont réussi l'un des trois principaux examens de l'enseignement professionnel dans le second degré : 183 600 lauréats pour le CAP, 147 400 pour le BEP et 179 800 pour le baccalauréat professionnel (1). Pour chacun de ces examens, le taux de réussite dépasse les 82 % (respectivement 84,2 % au CAP, 83,3 % au BEP et 82,5 % au baccalauréat professionnel).

En CAP, le taux de réussite est en hausse, mais le nombre de lauréats est en recul dans les domaines de la production et des services (- 4 800 admis). Le nombre de lauréats du baccalauréat professionnel augmente (+ 3 200 admis).

Les spécialités de la production sont majoritaires parmi les lauréats du CAP : 55 % d'entre eux sont titulaires d'un diplôme relevant de ce domaine. À l'inverse, les spécialités des services dominent pour les examens du BEP et du baccalauréat professionnel (respectivement 57 % et 55 % des lauréats).

Pour le CAP, les métiers de « l'Agroalimentaire, alimentation et cuisine » regroupent 32 % des admis du domaine de la production. Dans le domaine des services, trois groupes de spécialités se démarquent : « Travail social », qui est constitué seulement de la spécialité « Petite enfance » (31 % des admis), « Coiffure et esthétique » (23 % des admis) et « Commerce et vente » (17 % des admis). Le taux de réussite au CAP est identique dans les deux domaines de spécialités.

Le taux de réussite au BEP est supérieur de 1,1 point dans le domaine des services par rapport à celui de la production. Quatre groupes de spécialités de BEP sont prépondérants : « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales », « Secrétariat, bureautique », « Électricité, électronique ». Ils représentent à eux seuls 63 % des lauréats. 45 % des bacheliers professionnels ont également obtenu leur diplôme dans l'un des groupes « Commerce, vente », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Électricité, électronique ». Parmi les spécialités de baccalauréat professionnel, le groupe de spécialité « Spécialités plurivalentes des services » est également important. Ce groupe de spécialité n'existe pas pour le BEP.

POPULATION CONCERNÉE - Candidats au CAP, BEP ou baccalauréat professionnel délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale et par le ministère en charge de l'agriculture. Tous les statuts des candidats sont pris en compte, qu'ils soient scolaires, apprentis ou autres (candidat individuel, formation continue, enseignement à distance).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

TAUX DE RÉUSSITE - Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 15.11 ; 14.17 ; 13.05.

1 Répartition des admis au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel par spécialité, session 2016.

Groupes de spécialités de diplôme	CAP/CAPA		BEP/BEPA		Baccalauréat professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	606	84,5	540	76,2
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	991	86,1	—	—	560	84,7
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	46	97,9	1 552	91,5	749	83,3
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 054	95,6	1 023	88,8	1 933	78,7
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 188	90,3	5 376	92,5	5 897	81,3
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	128	95,5	1 287	88,8	1 399	88,9
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	2 029	90,3	4 124	84,1	3 091	83,9
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	108	76,6	527	85,4	1 106	83,2
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	32 494	83,8	5 378	87,2	7 447	87,9
222 Transformations chimiques et apparentées	8	n.s.	252	85,1	—	—
223 Métallurgie	799	85,9	1	n.s.	43	70,5
224 Matériaux de construction, verre, céramique	355	88,5	127	87,6	124	91,2
225 Plasturgie, matériaux composites	137	82,5	373	85,6	367	81,2
226 Papier, carton	3	n.s.	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	3 414	85,4	3 516	74,0	3 189	78,5
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	1 164	82,6	2 323	78,3	2 503	80,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	2 159	91,9	1 097	84,3	1 438	84,4
232 Bâtiment : construction et couverture	5 478	78,7	953	75,4	1 178	79,8
233 Bâtiment : finitions	8 830	80,9	1 152	74,9	1 128	79,0
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 321	81,8	3 180	81,6	3 283	77,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	406	84,9	18	94,7	23	65,7
241 Textile	125	89,9	—	—	—	—
242 Habillement	1 756	82,8	2 608	82,5	2 643	85,1
243 Cuirs et peaux	591	92,3	170	82,5	190	79,2
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	6 046	82,9	6 346	77,0
251 Mécanique générale et de précision, usinage	654	85,9	2 559	78,9	2 593	77,0
252 Moteurs et mécanique auto	14 743	87,9	—	—	8 080	78,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	830	95,7	—	—	1 002	94,2
254 Structures métalliques	9 632	84,2	424	76,7	4 002	76,8
255 Électricité, électronique	4 948	80,0	18 278	81,1	19 912	78,3
Total spécialités de la production	101 391	84,2	62 950	82,7	80 766	80,3
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	21 204	78,8
311 Transport, manutention, magasinage	4 756	88,8	2 701	85,2	4 204	82,4
312 Commerce, vente	14 116	86,9	30 025	83,7	33 823	84,2
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	744	86,6	922	83,7	1 007	85,1
323 Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	240	82,8	1 748	87,2	1 759	85,7
324 Secrétariat, bureautique	—	—	18 052	74,7	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	3 228	97,2	26 223	91,2	27 680	89,1
331 Santé	108	93,9	475	89,5	1 016	85,9
332 Travail social	25 408	81,5	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	8 422	82,5	3 638	83,3	3 492	82,8
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	73	39,5	—	—	—	—
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	18 824	82,6	17	100,0	2 946	88,0
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	2 244	86,9	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	974	84,6	621	76,8	793	80,7
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	3 090	91,3	—	—	1 151	95,5
Total spécialités des services	82 227	84,2	84 422	83,8	99 075	84,4
Ensemble des spécialités	183 618	84,2	147 372	83,3	179 841	82,5
Session 2015, toutes spécialités	188 386	83,8	143 869	81,2	176 646	80,5
Spécialités de la production	104 657	83,6	61 983	81,1	80 650	78,9
Spécialités des services	83 729	84,2	81 886	81,2	95 996	81,9

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

Lecture : à la session 2016, 84,2% des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme.

© DEPP

A LA SESSION 2016, 179 600 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 133 100 ont été admis (1). Parmi ces derniers, 10 700 ont obtenu un BTS agricole (BTSA) délivré par le ministère en charge de l'agriculture. Le nombre de candidats au BTS est stable par rapport à la session 2015.

Le taux de réussite des présents à l'examen est identique à celui de la session précédente (74,1 %) après une hausse de 0,5 point en 2015. Ce taux est légèrement plus élevé pour les BTS agricoles : 76,0 %. Le nombre total de diplômés d'un BTS à la session 2016 est presque identique à celui de la session précédente.

Les spécialités des services regroupent sept candidats sur dix et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul 40,7 % de l'ensemble des candidats au BTS.

Si la parité est acquise globalement, puisque 49,6 % des candidats au BTS sont des femmes, celles-ci sont largement minoritaires parmi les candidats des spécialités de la production (20,3 %). Elles sont *a contrario* fortement représentées dans les spécialités des services (62,3 %).

Avec 111 800 présents, les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (62,2 %) (2). L'apprentissage représente 15,8 % de l'ensemble des candidats et 26,3 % des seuls candidats au BTS agricole. La proportion de candidats en formation continue atteint 14,4 %. Les autres candidats se présentent à titre individuel ou à l'issue d'une formation par correspondance.

La prédominance des bacheliers technologiques parmi les candidats au BTS (hors BTSA) continue de s'effriter (36,5 % en 2016 contre 53,7 % en 2005) au profit des bacheliers professionnels (3). La part de ces derniers ne cesse de croître : elle est de 31,6 % en 2016 (30,6 % en 2015, 10 % en 1999). Le taux de réussite à l'examen des bacheliers professionnels demeure le plus faible, mais augmente en 2016 pour atteindre 60,7 %. Il reste stable pour les bacheliers technologiques (77,4 %) et pour les bacheliers généraux (86,4 %).

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2016, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer. La session 2016 était la première session du BTS maritime, diplôme délivré par le ministère en charge de la mer. Sur les 34 candidats présents, aucun candidat n'a échoué.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA - Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

GRETA - Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

SÉRIES DU BACCALURÉAT, BT, BMA - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

APPRENTISSAGE - Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

FORMATION CONTINUE - Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

CANDIDATS INDIVIDUELS - Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Les candidats au BTS selon la spécialité, session 2016.

	Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			Part des femmes parmi les présents (%)
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20	Spécialités pluritechnologiques de production	8 151	6 447	79,1	1 129	946	83,8	9 280	7 393	79,7	12,2
21	Agriculture, pêche, forêt et espaces verts	7 550	5 526	73,2	3 905	3 119	79,9	11 455	8 645	75,5	34,1
22	Transformations	4 366	3 435	78,7	2 604	2 173	83,4	6 970	5 608	80,5	37,4
23	Génie civil, construction et bois	5 210	3 895	74,8	1 689	1 304	77,2	6 899	5 199	75,4	24,5
24	Matériaux souples	123	115	93,5	1 063	947	89,1	1 186	1 062	89,5	89,6
25	Mécanique, électricité, électronique	17 642	12 819	72,7	599	482	80,5	18 241	13 301	72,9	3,3
	Total domaines de la production	43 042	32 237	74,9	10 989	8 971	81,6	54 031	41 208	76,3	20,3
30	Spécialités plurivalentes des services	120	90	75,0	397	318	80,1	517	408	78,9	76,8
31	Échanges et gestion	31 114	21 446	68,9	42 050	30 843	73,3	73 164	52 289	71,5	57,5
	dont : 31209 - Management des unités commerciales	10 369	6 621	63,9	11 509	8 268	71,8	21 878	14 889	68,1	52,6
	31210 - Négociation et relation client	5 928	4 399	74,2	5 409	4 254	78,6	11 337	8 653	76,3	47,7
	31406 - Comptabilité et gestion des organismes	5 875	3 971	67,6	7 069	4 677	66,2	12 944	8 648	66,8	54,6
	31407 - Assistant de gestion PME PMI à référentiel commun européen	2 071	1 410	68,1	9 665	7 068	73,1	11 736	8 478	72,2	82,4
32	Communication et information	9 980	7 344	73,6	13 966	10 803	77,4	23 946	18 147	75,8	58,3
33	Services aux personnes	4 935	3 539	71,7	20 371	15 698	77,1	25 306	19 237	76,0	80,5
34	Services à la collectivité	1 247	887	71,1	1 397	968	69,3	2 644	1 855	70,2	52,8
	Total domaines des services	47 396	33 306	70,3	78 181	58 630	75,0	125 577	91 936	73,2	62,3
	Total BTS	90 438	65 543	72,5	89 170	67 601	75,8	179 608	133 144	74,1	49,6
	dont BTS agricoles	8 766	6 419	73,2	5 292	4 268	80,7	14 058	10 687	76,0	37,6
	dont BTS maritimes	31	31	100,0	3	3	100,0	34	34	100,0	8,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

2 Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2016.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Scolaires (STS)	111 796	62,2	89 060	66,9	79,7
Public	74 176	41,3	59 541	44,7	80,3
Privé sous contrat	25 815	14,4	21 804	16,4	84,5
Privé hors contrat	11 805	6,6	7 715	5,8	65,4
Apprentissage (CFA)	28 374	15,8	21 149	15,9	74,5
Formation continue (Greta)	25 811	14,4	17 889	13,4	69,3
Enseignement à distance	3 363	1,9	1 298	1,0	38,6
Individuels	10 264	5,7	3 748	2,8	36,5
Total BTS	179 608	100,0	133 144	100,0	74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

3 Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2016.

	Présents		Admis		Taux de réussite (%)
	Effectifs	Répartition (%)	Effectifs	Répartition (%)	
Baccalauréat général	44 364	26,8	38 345	31,3	86,4
Série S	16 006	9,7	13 883	11,3	86,7
Série ES	19 738	11,9	17 163	14,0	87,0
Série L	8 620	5,2	7 299	6,0	84,7
Baccalauréat technologique	60 460	36,5	46 769	38,2	77,4
Série STI, STI2D, STD2A	15 212	9,2	12 533	10,2	82,4
Série STL	3 003	1,8	2 215	1,8	73,8
Série STT, STG, STMG	35 715	21,6	26 850	21,9	75,2
Série SMS, ST2S	4 390	2,7	3 365	2,7	76,7
Série hôtellerie	1 759	1,1	1 498	1,2	85,2
Autres séries (TMD, STAV)	381	0,2	308	0,3	80,8
Baccalauréat professionnel	52 355	31,6	31 772	25,9	60,7
Domaines de la production	16 134	9,7	10 638	8,7	65,9
Domaines des services	27 410	16,6	15 429	12,6	56,3
Domaine indéterminé	8 811	5,3	5 705	4,7	64,7
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers, etc.)	8 371	5,1	5 571	4,6	66,6
Total BTS (hors BTS agricoles)	165 550	100,0	122 457	100,0	74,0
BTS agricoles (1)	14 058		10 687		76,0
Total BTS	179 608		133 144		74,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

1. L'information sur le diplôme d'origine n'est pas disponible pour les BTS agricoles.

LES SPÉCIALITÉS des services regroupent, à la session 2016, plus des deux tiers des admis au BTS (93 000). Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls près de la moitié des lauréats dans cette catégorie de spécialités.

Par rapport à la session 2015, les effectifs de diplômés d'un BTS augmentent dans le domaine de la production (+2,5%), mais diminuent dans celui des services (-1,1%).

Dans le domaine de la production, les effectifs du groupe de spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles » (groupe 201) continuent de diminuer significativement (-37,3%) au profit des « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » (groupe 250), qui passent de 2 100 à 5 600 diplômés. Ce double phénomène s'explique en partie par la rénovation de la filière « Maintenance industrielle » devenue « Maintenance des systèmes » et passée du groupe 201 au groupe 250. Dans le domaine des services, le nombre de diplômés des spécialités « Comptabilité, gestion » est en baisse de 4,9% par rapport à la session 2015.

Le taux de réussite est plus élevé dans le domaine de la production (76,3%) que dans celui des services (73,2%). L'écart s'est creusé entre les sessions 2015 et 2016, le taux de réussite dans le domaine de la production augmentant de 1 point et celui du domaine des services diminuant de 0,4 point.

Les femmes réussissent mieux que les hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Leur taux de réussite global (75,8%) dépasse de 3,3 points celui des hommes.

POPULATION CONCERNÉE - Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2016, y compris les BTS agricole et maritime, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer.

BTS(A) - Brevet de technicien supérieur (agricole), diplôme de niveau III (bac +2) préparé généralement en deux ans.

STS - Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n°94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

SOURCES

MESRI-SIES

- Système d'information Ocean.
- Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.
- Système d'information du ministère en charge de la mer.

1 Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2015 et 2016.

Groupes de spécialités de formation	2015				2016			
	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 366	80,3	78,4	86,6	3 389	78,3	76,8	83,6
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 391	71,3	71,1	76,5	4 004	80,9	80,7	84,6
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	3 616	82,4	81,7	83,5	3 311	75,6	74,5	77,4
211 Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	1 433	79,5	78,9	81,1	1 388	77,0	75,9	79,6
212 Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	948	78,0	74,7	80,5	989	82,7	77,8	86,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	1 284	68,7	63,4	78,3	1 417	73,1	68,8	81,3
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 433	72,2	70,4	78,9	1 540	72,1	70,8	77,0
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	147	85,5	84,4	88,6	151	89,3	89,8	87,8
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	1 844	81,1	77,1	83,5	1 813	81,8	77,9	84,4
222 Transformations chimiques et apparentées	1 458	81,3	82,4	80,6	1 447	80,8	78,7	82,1
223 Métallurgie	316	72,1	71,3	81,6	368	78,6	78,8	76,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	36	81,8	78,6	83,3	26	86,7	50,0	95,8
225 Plasturgie, matériaux composites	196	76,3	76,4	75,0	236	75,4	74,6	84,6
226 Papier, carton	16	80,0	78,9	100,0	17	85,0	81,3	100,0
227 Énergie, génie climatique	1 436	71,6	71,1	90,6	1 550	79,0	78,9	81,4
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 832	75,3	74,9	76,1	2 658	74,5	73,1	77,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 376	76,1	75,9	77,4	1 343	76,6	76,3	79,5
232 Bâtiment : construction et couverture	145	60,7	60,4	63,6	154	62,6	63,3	56,0
233 Bâtiment : finitions	314	77,7	73,1	84,3	329	70,9	66,4	77,4
234 Travail du bois et de l'ameublement	666	80,4	79,8	90,9	715	82,5	82,3	84,8
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	-	-	-	-	-	-	-	-
241 Textile	109	90,1	81,3	91,4	108	93,9	94,4	93,8
242 Habillement	814	89,5	85,9	89,8	880	88,5	92,0	88,2
243 Cuir et peaux	63	95,5	100,0	94,6	74	96,1	100,0	95,0
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 070	73,8	73,0	84,2	5 568	73,3	72,9	82,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 599	68,8	68,6	80,0	1 534	67,1	67,1	69,0
253 Mécanique aéronautique et spatiale	239	91,6	91,6	91,3	286	91,4	91,6	88,9
254 Structures métalliques	782	71,4	70,8	88,6	834	74,4	74,3	80,0
255 Électricité, électronique	5 255	71,8	71,5	78,9	5 079	73,4	73,2	80,0
Total des spécialités de la production	40 184	75,3	73,5	82,1	41 208	76,3	74,9	81,6
300 Spécialités plurivalentes des services	336	75,7	77,3	75,1	408	78,9	75,0	80,1
311 Transport, manutention, magasinage	1 371	74,3	73,6	76,4	1 244	67,9	67,6	69,1
312 Commerce, vente	27 480	72,4	68,8	75,6	27 864	72,3	68,9	75,5
313 Finances, banque, assurances	6 407	78,4	76,2	79,8	6 055	74,5	72,6	75,7
314 Comptabilité, gestion	18 015	69,0	67,6	69,7	17 126	69,4	67,7	70,2
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 598	77,9	74,2	79,0	3 354	76,3	68,0	78,8
321 Journalisme et communication	219	90,1	82,1	91,7	235	88,7	81,6	89,9
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	429	78,1	71,9	83,7	426	75,7	68,4	82,9
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 758	77,9	73,4	81,7	2 680	78,9	74,8	82,4
324 Secrétariat, bureautique	6 538	72,7	71,4	72,9	6 672	74,5	70,4	75,2
326 Informatique, traitement de l'information	4 723	74,8	74,7	77,0	4 780	75,0	75,1	73,7
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	2 429	83,6	71,5	84,3	2 542	81,6	78,0	81,8
331 Santé	4 286	62,7	59,4	63,8	4 043	61,1	57,1	62,4
332 Travail social	3 116	83,0	71,0	83,7	3 039	80,4	73,2	80,8
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	7 500	83,3	77,7	85,7	7 907	84,6	79,0	87,2
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 680	75,6	72,7	75,6	1 706	69,7	40,0	69,8
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 082	78,6	79,3	76,7	977	71,9	72,3	70,7
345 Application des droits et statuts des personnes	992	73,2	67,6	74,3	878	68,3	65,9	68,8
Total des spécialités des services	92 959	73,6	70,8	75,3	91 936	73,2	70,3	75,0
Ensemble des spécialités	133 143	74,1	72,1	76,2	133 144	74,1	72,5	75,8

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public + Privé.

Lecture : à la session 2016, 27 864 candidats au BTS l'ont obtenu dans la spécialité « Commerce, vente », soit un taux de réussite de 72,3 % (68,9 % pour les hommes, 75,5 % pour les femmes).

© SIES

A LA SESSION 2015, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 47 600 dont 28 800 dans le secteur des services (60,5 %) et 18 800 dans le secteur de la production (39,5 %) (1). Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation » regroupent 35,9 % des diplômes délivrés.

Accompagnant une hausse des effectifs de deuxième année de DUT (+0,8 % entre les rentrées 2013 et 2014), le nombre de diplômes délivrés augmente de nouveau à la session 2015 (+2,0 % par rapport à 2014) après une baisse en 2013. Le nombre de diplômés augmente quel que soit le secteur : +2,7 % dans le secteur des services par rapport à 2014 (après +0,1 % entre 2013 et 2014) et +0,9 % dans le secteur de la production (après +2,2 % entre 2013 et 2014).

La part des femmes parmi les diplômés de DUT à la session 2015 diminue légèrement (-0,5 point par rapport à l'année dernière) même si la tendance générale entre 2008 et 2015 est une augmentation de 0,7 point de la part des DUT délivrés à des femmes : de 41,3 % à 42,0 %.

Les étudiantes représentent 25,5 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2003 et 2007, a augmenté de 4,1 points entre 2007 et 2011 avant de régresser légèrement depuis 2013. Cette année, la part d'étudiantes baisse de nouveau : -0,3 point entre la session 2014 et la session 2015 (2). Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (52,8 %).

DIPLÔMES CONCERNÉS - L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer. Ceux-ci peuvent avoir été préparés dans le cadre de la formation initiale, de la reprise d'étude, de l'apprentissage ou de la formation continue.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément aux arrêtés du 7 mai 2013, du 15 mai 2013 et du 19 juin 2013 du ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche relatifs à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2013-2014, se sont ajoutées les spécialités « Génie civil - construction durable », « Gestion administrative et commerciale des organisations », « Métiers du multimédia et de l'internet » et « Packaging, emballage et conditionnement » qui remplacent respectivement les spécialités « Génie civil », « Gestion administrative et commerciale », « Services et réseaux de communications », « Génie du conditionnement et de l'emballage » (année 1 en 2013-2014, année 2 en 2014-2015).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 13.10.

1 Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés

	2008		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
	Total	Part des femmes (%)	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Total	Part des femmes (%)
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)				18	19	22	29	18		
Chimie	1 427	56,4	1 456	1 390	1 332	1 369	1 343	1 394	1 303	55,6
Génie biologique	2 758	66,0	2 861	2 831	2 836	2 912	2 791	2 815	2 938	65,7
Génie chimique - génie des procédés	423	41,6	492	489	466	466	477	440	412	44,2
Génie civil	2 114	12,6	2 104	1 997	1 741	2 072	1 875	1 902	11	18,2
Génie civil - construction durable (2)								167	1 945	18,2
Génie du conditionnement et de l'emballage	93	43,0	125	115	117	129	105	114		
Packaging, emballage et conditionnement (3)									120	59,2
Génie électrique et informatique industrielle	2 995	6,3	2 964	2 786	2 790	2 955	2 818	2 967	2 827	7,6
Génie industriel et maintenance	705	4,7	787	669	706	691	652	687	728	8,4
Génie mécanique et productive	2 678	7,2	2 617	2 603	2 655	2 592	2 649	2 602	2 801	7,7
Génie thermique et énergie	839	7,6	952	985	984	922	818	822	814	9,3
Hygiène, sécurité et environnement	743	31,6	785	778	768	801	780	767	764	30,1
Mesures physiques	1 892	20,2	1 902	1 779	1 852	1 830	1 737	1 744	1 793	18,6
Qualité, logistique industrielle et organisation	754	26,0	879	826	847	743	759	812	836	28,1
Réseaux et télécommunications	1 113	6,1	1 105	992	1 078	1 043	961	997	1 090	9,7
Science et génie des matériaux	346	12,4	375	361	401	377	424	369	405	16,0
Ensemble secteur de la production	18 880	23,9	19 404	18 619	18 592	18 924	18 218	18 617	18 787	25,5
Carrières juridiques	921	83,5	939	900	851	861	916	982	1 004	80,9
Carrières sociales	1 255	76,7	1 312	1 366	1 336	1 461	1 461	1 474	1 455	82,9
Gestion des entreprises et des administrations	8 541	59,3	8 665	8 531	8 133	8 249	8 229	8 198	8 544	56,5
Gestion administrative et commerciale	690	69,0	775	712	739	819	838	708		
Gestion administrative et commerciale des organisations (4)								209	919	68,1
Gestion, logistique et transport	1 231	35,3	1 266	1 286	1 182	1 056	1 020	1 082	1 121	32,2
Information - communication	1 916	78,6	1 938	1 967	1 919	1 932	1 894	1 794	1 849	78,4
Informatique	2 966	8,6	2 943	3 174	3 064	3 069	3 221	3 094	3 492	9,9
Services et réseaux de communications	1 248	22,7	1 354	1 276	1 358	1 403	1 352	1 418		
Métiers du multimédia et de l'internet (5)									1 513	35,0
Statistiques et informatique décisionnelle (6)	459	44,0	507	452	481	422	377	430	401	34,9
Techniques de commercialisation	8 607	56,1	8 881	9 048	8 706	8 707	8 738	8 673	8 531	57,5
Ensemble secteur des services	27 834	53,1	28 580	28 712	27 769	27 979	28 046	28 062	28 829	52,8
Total	46 714	41,3	47 984	47 331	46 361	46 903	46 264	46 679	47 616	42,0

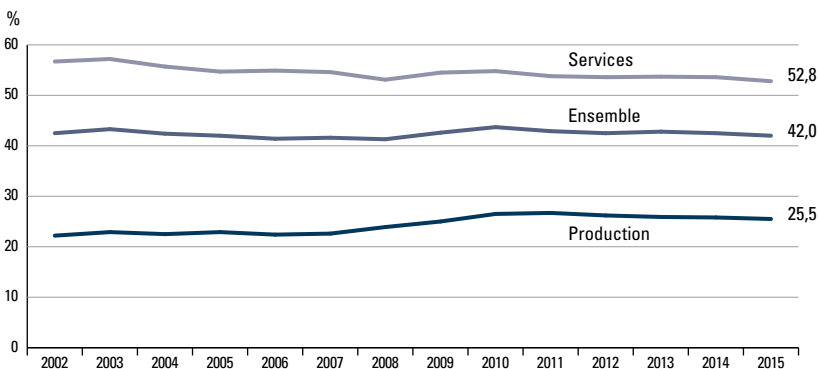
© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La formation « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile », mise en place en 2008-2009, n'existe plus à compter de la rentrée universitaire 2014 en tant que DUT.
2. « Génie civil » avant 2013-2014.
3. « Génie du conditionnement et de l'emballage » avant 2013-2014.
4. « Gestion administrative et commerciale » avant 2013-2014.
5. « Services et réseaux de communications » avant 2013-2014.
6. « Statistiques et traitements informatiques des données (STID) » avant 2009-2010.

Lecture : en 2015, 47 616 DUT ont été délivrés dont 42,0 % à des femmes.

2 Évolution de la part des femmes parmi les diplômés d'un DUT, en %.



© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Lecture : en 2015, 25,5 % des diplômés d'un DUT du secteur de la production sont des femmes, elles représentent 42,0 % de l'ensemble des diplômés d'un DUT.

P ARMI LES ÉTUDIANTS inscrits pour la première fois en première année de DUT à la rentrée universitaire 2012, près de 66 % ont obtenu leur diplôme au bout des deux années de formation et un peu plus de 11 % après une année supplémentaire, à la session 2015 (1). La réussite varie peu d'une année sur l'autre : pour les cohortes 2005 à 2012, la réussite en deux ou trois ans reste comprise entre 76 % (cohorte 2009) et 78 % (cohorte 2006).

La grande majorité des étudiants (97 %) obtiennent leur diplôme dans la spécialité et l'établissement de leur première inscription en DUT. La proportion est plus élevée pour ceux qui l'obtiennent en deux ans (99 %) que pour ceux qui l'obtiennent en trois ans (86 %), car la plupart des changements de spécialité ou d'établissement ont lieu lors d'un redoublement. Ainsi 20 % des étudiants qui redoublent leur première année de DUT changent de spécialité ou d'établissement contre 1 % seulement de ceux qui passent en deuxième année.

La réussite en deux ans est plus forte dans le secteur des services (68 %) que dans celui de la production (62 %). Toutefois l'écart de réussite entre les deux secteurs diminue lorsqu'on y ajoute la réussite en trois ans, qui est de 14 % dans le secteur de la production contre 9 % dans celui des services.

La réussite dépend sensiblement de la spécialité du DUT : dans le secteur des services, il y a un écart de 17 points entre la réussite en « Gestion logistique et transport » (68 % en deux ou trois ans) et en « Information communication » (85 %). Dans celui de la production, l'écart est aussi de 17 points entre « Génie industriel et maintenance » (66 %) et « Génie du conditionnement et de l'emballage » (83 %).

Les perspectives de réussite en DUT dépendent du baccalauréat détenu par l'étudiant : sur deux ou trois ans, elles sont de 82 % pour les bacheliers généraux, contre 67 % pour les bacheliers technologiques et 47 % pour les bacheliers professionnels (2). Toutefois l'écart de réussite entre bacheliers généraux et professionnels est nettement moins prononcé qu'en licence. Quelle que soit la série du baccalauréat, la réussite est moins élevée dans le secteur de la production que dans celui des services, sauf pour la série technologique STI où elle est plus élevée.

CHAMP - IUT de France métropolitaine et des DOM.

MÉTHODOLOGIE - Les taux de réussite en DUT en deux ou trois ans ont été calculés à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de DUT dans une université à la rentrée 2012-2013.

NON-BACHELIERS - Les non-bacheliers regroupent différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires); ainsi que les étudiants inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - La formation est assurée dans 25 spécialités, comprenant les 24 spécialités définies par l'arrêté du 10 août 2005 du ministère en charge de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie, auxquelles a été ajoutée la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile » en 2008-2009.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 13.10.

- S. Péan, D. Prouteau, « Le flux d'entrée et la réussite en DUT », *Éducation & formations* n° 75 (octobre 2007).

1 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur et spécialité de formation, en %.

Spécialité	Effectifs	Répartition (en %)	Réussite en 2 ans (%)		Réussite en 3 ans (%)		Cumulée en 3 ans (%)	
			Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	25	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
Chimie	1 697	3,0	63,3	62,6	13,8	11,5	77,1	74,1
Génie biologique	3 245	5,7	71,5	70,7	8,8	7,8	80,3	78,5
Génie chimique-génie des procédés	545	1,0	64,6	64,6	12,7	11,2	77,2	75,8
Génie civil	2 523	4,4	63,7	63,3	14,5	12,8	78,2	76,0
Génie du conditionnement et de l'emballage	123	0,2	72,4	72,4	10,6	9,8	82,9	82,1
Génie électrique et informatique industrielle	3 869	6,8	56,3	56,0	15,6	13,4	71,8	69,4
Génie industriel et maintenance	921	1,6	53,1	53,0	13,2	11,6	66,3	64,6
Génie mécanique et productique	3 329	5,9	60,1	59,7	14,9	13,1	75,0	72,9
Génie thermique et énergie	1 051	1,9	62,0	61,7	15,4	12,8	77,5	74,5
Hygiène sécurité environnement	955	1,7	66,8	66,7	12,1	10,4	79,0	77,1
Mesures physiques	2 210	3,9	60,2	59,9	18,2	15,3	78,4	75,2
Qualité, logistique industrielle et organisation	954	1,7	67,0	66,6	7,5	6,7	74,5	73,3
Réseaux et télécommunications	1 325	2,3	55,2	55,1	15,6	12,6	70,9	67,7
Sciences et génie des matériaux	499	0,9	56,5	56,5	17,4	15,8	73,9	72,3
Total du secteur de la production	23 271	41,0	61,9	61,5	13,9	12,0	75,8	73,5
Carrières juridiques	1 229	2,2	66,0	65,7	10,1	9,4	76,1	75,1
Carrières sociales	1 653	2,9	79,1	78,7	4,7	4,4	83,8	83,1
Gestion administrative et commerciale	1 026	1,8	71,7	71,3	8,2	7,5	79,9	78,8
Gestion des entreprises et des administrations	10 055	17,7	64,3	63,7	11,1	9,6	75,4	73,2
Gestion logistique et transport	1 318	2,3	58,6	58,1	9,7	9,0	68,4	67,1
Information communication	1 801	3,2	81,8	81,6	3,4	3,3	85,3	84,9
Informatique	4 287	7,6	53,3	53,0	15,8	12,8	69,1	66,8
Services et réseaux de communication	1 755	3,1	69,2	68,4	7,6	6,2	76,8	74,6
Statistiques et traitements informatiques des données	527	0,9	61,3	60,9	15,2	12,0	76,5	72,9
Techniques de commercialisation	9 857	17,4	75,5	74,7	6,8	6,2	82,3	80,9
Total du secteur des services	33 508	59,0	68,1	67,6	9,4	8,2	77,6	75,7
Ensemble	56 779	100,0	65,6	65,1	11,3	9,7	76,8	74,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative et n'est pas publiée.

Lecture : 56 779 étudiants se sont inscrits pour la première fois en préparation à un DUT à la rentrée 2012. 76,8 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (65,6 % en deux ans, 11,3 % en trois ans).

© SIES

2 Réussite au DUT en deux et trois ans par secteur de formation et filière de baccalauréat, en %.

Filières de baccalauréat	DUT secteur de la production			DUT secteur des services			Ensemble secteurs	
	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Effectifs	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)	Réussite en 2 ans (%)	Réussite cumulée en 3 ans (%)
Scientifique	15 494	69,2	82,0	8 122	73,4	83,1	70,7	82,4
Économique	340	61,8	75,0	13 260	74,6	82,9	74,3	82,7
Littéraire	55	60,0	67,3	1 762	73,0	79,6	72,6	79,2
Baccalauréat général	15 889	69,0	81,8	23 144	74,1	82,7	72,0	82,3
Techno STI	4 247	46,8	64,7	927	43,6	59,7	46,2	63,8
Techno STG	129	46,5	59,7	6 965	58,4	69,0	58,2	68,9
Autres technos	1 238	49,8	64,8	457	67,6	74,4	54,6	67,4
Baccalauréat technologique	5 614	47,5	64,6	8 349	57,3	68,3	53,3	66,8
Baccalauréat professionnel	673	28,4	42,9	1 147	39,2	50,0	35,2	47,4
Ensemble des bacheliers	22 176	62,3	76,3	32 640	68,5	77,9	66,0	77,2
Non-bacheliers	1 095	52,4	65,7	868	53,2	65,7	52,8	65,7
Total	23 271	61,9	75,8	33 508	68,1	77,6	65,6	76,8

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. La part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative (n.s.) et n'est pas publiée.

Lecture : 15 889 étudiants titulaires d'un baccalauréat général se sont inscrits pour la première fois à la rentrée 2012 en préparation à un DUT dans le secteur de la production. 81,8 % d'entre eux ont obtenu leur diplôme en deux ou trois ans (69,0 % en deux ans, 12,8 % en trois ans).

© SIES

En 2015, le nombre de licences LMD délivrées par les universités a augmenté de 2,4 % par rapport à la session 2014, soit 177 100 licences, dont 128 400 licences générales et 48 700 licences professionnelles. Le nombre de licences générales délivrées augmente cette année (+2,6 %). Il était resté stable l'année dernière après trois années de hausse.

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées par les universités n'a cessé d'augmenter. Entre les sessions 2006 et 2015, leur nombre est passé de 30 100 à 48 700, soit une augmentation de 5,5 % en moyenne annuelle. Après un ralentissement les années précédentes, passant de +3 % entre 2011 et 2012 à +0,9 % entre 2013 et 2014, le rythme d'accroissement s'accélère cette année (+2,1 % entre les sessions 2014 et 2015).

Le nombre total de masters délivrés par les universités (126 300) est de nouveau en hausse cette année (+3,1 % en 2015 après +0,9 % en 2014) après deux années de baisse consécutives (-0,6 % de masters délivrés entre les sessions 2012 et 2013, -2,1 % entre les sessions 2011 et 2012). Le nombre de masters indifférenciés continue à augmenter à un rythme plus fort que les années précédentes (+32,1 % en 2015 contre +2,4 % en 2014 et +8,5 % en 2013), se rapprochant des rythmes d'avant 2012 (+64 % à la session 2011). Parallèlement, depuis la session 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés diminue, excepté une hausse à la session 2011. Il diminue fortement cette année : 13 700 masters recherche et 48 900 masters professionnels ont été délivrés à la session 2015. Cette session est également la première où des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) sont délivrés. Ils remplacent les anciens masters préparant spécifiquement aux métiers de l'enseignement et leur création, en 2013, en même temps que les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), explique mécaniquement une partie de la forte hausse de diplomation dans des masters dédiés à l'enseignement (+41,5 % entre les sessions 2014 et 2015). Ils représentent, en 2015, 13,1 % des délivrances de masters, soit près de 16 600 diplômes.

Après une légère baisse à la session 2014, le nombre de doctorats délivrés par les universités repart à la hausse, avec 2,1 % de diplômés en plus. La hausse concerne toutes les disciplines à l'exception des disciplines de droit, sciences politiques et de Staps.

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, les Comue de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

FORMATIONS LICENCE-MASTER-DOCTORAT (LMD) - Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. Les licences LMD se composent des licences générales et des licences professionnelles.

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Voir en 8.24.

DIPLÔMES INTERMÉDIAIRES (DEUG ET MAÎTRISES INTERMÉDIAIRES) - Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un DEUG intermédiaire (74 700 en 2015, 87 500 en 2014). Les étudiants inscrits en première année de master LMD validant leur première année obtiennent une maîtrise intermédiaire (107 100 en 2015, 105 000 en 2014).

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences professionnelles	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
	2011	1 461	15 968	2 507	5 918	18 602	555	367	45 378
	2012	1 630	16 897	2 413	6 086	18 803	595	336	46 760
	2013	1 768	17 034	2 282	6 147	19 150	551	372	47 304
	2014	1 829	17 592	2 226	6 116	19 059	554	373	47 749
	2015	1 870	18 185	2 231	6 121	19 389	576	372	48 744
Licences générales	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
	2011	20 023	17 860	5 755	46 036	24 775	4 140	370	118 959
	2012	19 878	17 191	6 027	47 367	25 687	4 809	367	121 326
	2013	21 166	17 291	5 606	49 979	25 348	5 472	301	125 163
	2014	21 373	16 525	5 051	50 971	24 859	6 013	398	125 190
	2015	21 555	16 502	5 330	52 184	26 066	6 735	24	128 396
Masters professionnels	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
	2011	10 372	19 080	1 217	20 705	11 322	1 447	776	64 919
	2012	10 306	18 422	1 046	18 229	10 650	1 101	911	60 665
	2013	9 646	17 957	1 087	17 178	9 898	1 090	848	57 704
	2014	9 787	18 312	1 159	16 869	9 636	1 131	801	57 695
	2015	9 446	17 289	1 175	10 651	8 773	717	805	48 856
Masters recherche	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
	2011	2 958	823	49	9 813	5 440	169	323	19 575
	2012	2 880	891	4	8 497	5 219	175	336	18 002
	2013	2 749	678		7 873	4 731	141	343	16 515
	2014	2 572	732		7 590	5 092	155	373	16 514
	2015	2 387	602		5 556	4 698	104	354	13 701
Masters indifférenciés	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
	2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349	24 548
	2011	4 722	7 659	389	15 319	10 729	855	458	40 131
	2012	5 191	8 544	576	15 470	12 197	829	570	43 377
	2013	6 621	9 436	517	15 882	13 078	908	637	47 079
	2014	7 067	9 190	613	15 814	13 900	956	677	48 217
	2015	7 911	10 500	473	27 655	14 911	1 374	881	63 705
Doctorats (y compris HDR)	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	663	1	3 035	7 437	98	601	12 702
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883
	2011	947	703	1	3 173	7 892	122	536	13 374
	2012	879	716	7	3 127	8 267	114	576	13 686
	2013	885	722		3 172	8 305	119	545	13 748
	2014	952	702	2	3 178	8 199	100	542	13 675
	2015	858	720	3	3 269	8 471	96	540	13 957

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

A LA SESSION 2015, environ 177 100 licences LMD et 126 300 masters ont été délivrés dans les universités de France métropolitaine et des DOM. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2015, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats des cinq années précédentes. En cursus licence, un tiers des diplômes ont été délivrés dans ces disciplines (1). Les licences professionnelles font figure d'exceptions avec quatre sur dix délivrées en sciences. En cursus master, plus de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2015.

Les femmes sont plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence générale et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes parmi les diplômés de la session 2015 est supérieure à celle des inscrites en année diplômante de préparation à ces différents diplômes la même année. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 49,4 % des diplômés.

En 2015, 12 100 thèses de doctorat ont été soutenues dans les universités, dont six sur dix en sciences. Les femmes ont soutenu 5 400 thèses (44,9 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie où elles représentent respectivement 58,6 % et 51,0 % des diplômés. Leur part en sciences baisse cette année après plusieurs années de progression (-0,5 point entre les sessions 2014 et 2015 après +0,8 point entre 2013 et 2014 et +0,4 point entre 2012 et 2013). Près de 1 900 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont près des deux tiers en sciences.

En 2015, 33 900 diplômes ont été délivrés dans les formations de santé. Plus de six diplômes sur dix ont été délivrés à une femme (2).

DIPLÔMES CONCERNÉS - Sont pris en compte les diplômes délivrés dans les 69 universités, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte, l'institut national universitaire d'Albi, les Comue de Grenoble et de Paris-Est ainsi que l'université de Lorraine.

CURSUS LMD - Licence-master-doctorat : correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur; les licences LMD comprennent les licences générales et les licences professionnelles.

DIPLÔMES DE LA SESSION 2015 NON MENTIONNÉS DANS LE TABLEAU - La capacité en droit (412 diplômés), le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) (6 042 diplômés), les magistères (392 diplômés), les diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) (851 diplômés), etc. Les diplômes d'IUP, les maîtrises, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.19 et 8.20, les diplômes d'ingénieurs en 8.24.

HDR - Habilitation à diriger des recherches.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

1 Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2015

Cursus licence	Licences professionnelles		Licences générales		Total licences	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	1 870	74,7	21 555	68,4	23 425	68,9
Économie, gestion	18 185	62,5	16 502	53,8	34 687	58,3
Administration économique et sociale	2 231	64,3	5 330	62,8	7 561	63,2
Lettres, langues et sciences humaines	6 121	64,5	52 184	74,1	58 305	73,1
Sciences	19 389	27,7	26 066	42,4	45 455	36,2
Staps	576	46,4	6 735	34,3	7 311	35,2
Médecine, pharmacie, odontologie	372	74,2	24	33,3	396	71,7
Total	48 744	49,4	128 396	61,5	177 140	58,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2015	52 708	48,4	163 977	59,8	216 685	57,0

© SIES

Cursus master (suite)	Masters professionnels		Masters recherche		Masters indifférenciés		Total masters	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	9 446	65,3	2 387	61,2	7 911	64,1	19 744	64,3
Économie, gestion	17 289	56,0	602	45,8	10 501	55,2	28 392	55,5
Administration économique et sociale	1 175	64,8			473	63,2	1 648	64,3
Lettres, langues et sciences humaines	10 651	73,8	5 556	65,2	27 656	75,8	43 863	74,0
Sciences	8 773	38,7	4 698	43,0	14 911	40,2	28 382	40,2
Staps	717	39,6	104	47,1	1 374	36,8	2 195	38,2
Médecine, pharmacie, odontologie	805	70,7	354	64,4	881	71,4	2 040	69,9
Total	48 856	58,8	13 701	55,8	63 707	61,6	126 264	59,9
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2015	55 516	58,0	18 634	56,3	81 611	61,7	155 761	59,8

© SIES

Cursus doctorat (suite)	Doctorat		HDR	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Droit, sciences politiques	801	45,7	57	35,1
Économie, gestion et administration économique et sociale	614	45,9	109	48,6
Lettres, langues et sciences humaines	2 911	58,6	358	45,5
Sciences	7 330	39,2	1 141	28,9
Staps	89	25,8	7	71,4
Médecine, pharmacie, odontologie	341	51,0	199	36,7
Total	12 086	44,9	1 871	34,4

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2015

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Diplôme de docteur	6 025	63,4	1 253	58,1	3 093	70,1	10 371	64,8
Diplôme de fin de deuxième cycle	8 102	59,1					8 102	59,1
Diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) (1)			913	55,6	2 183	67,9	3 096	64,3
Capacité en médecine	1 092	49,7					1 092	49,7
DES, DIS, DESC	7 209	60,5	76	65,8	320	72,5	7 605	61,0
AFS, AFSA	16	87,5					16	87,5
DE sage-femme	646	96,0					646	96,0
Doctorats (y c. HDR)	430	42,8	12	58,3	98	57,1	540	45,7
Licence générale	24	33,3					24	33,3
Licence professionnelle	168	79,8			204	69,6	372	74,2
Master LMD	1 285	69,6	5	20,0	750	70,8	2 040	69,9
Total	24 997	61,5	2 259	57,3	6 648	69,4	33 904	62,7

© SIES

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le diplôme de formation approfondie en sciences (DFAS) remplace le diplôme de fin de 2^e cycle à partir de la session 2015 pour les DE de pharmacie et d'odontologie. Il remplace le diplôme de fin de 2^e cycle des études médicales à compter de la session 2016.

A PEINE PLUS D'UN QUART des étudiants de licence obtiennent leur diplôme à l'issue des trois années de la formation : 27% des étudiants ont obtenu un diplôme de licence (générale ou professionnelle) trois ans après leur première inscription en L1 en 2011-2012 et 12% après une année supplémentaire, à la session 2015 (1).

Les perspectives de réussite en licence sont fortement corrélées au type de baccalauréat obtenu : si près de la moitié des bacheliers généraux obtiennent leur licence en trois ou quatre ans (49%), c'est le cas de 16% seulement des bacheliers technologiques et de 6% des bacheliers professionnels (2). Ces taux sont les mêmes pour les bacheliers entrés en 2011 que pour ceux qui sont entrés en 2010.

L'année 2011 se caractérise par une forte augmentation du nombre des bacheliers professionnels inscrits en licence suite à la réforme de la voie professionnelle dans l'enseignement secondaire. Ils représentent 9% des entrants en licence en 2011 contre 6% en 2010. Leur taux de réussite très faible se traduit par un léger repli du taux de réussite moyen en licence, qui passe de 40% à 39% entre les cohortes 2010 et 2011. Sur le plus long terme, l'impact négatif de l'augmentation du nombre de bacheliers professionnels depuis la rentrée 2007 est compensé par une hausse tendancielle de la réussite des bacheliers généraux et technologiques de sorte que la réussite moyenne en licence reste comprise entre 39% et 40% sur les cinq dernières années.

La faiblesse des taux de réussite tient essentiellement au nombre élevé d'étudiants qui abandonnent leur formation en licence après un an (33%) ou deux ans (13%) d'études. Une partie d'entre eux se réorientent vers d'autres formations.

La réussite en trois ans est un peu plus élevée dans le domaine des lettres, langues, arts et sciences humaines (30%) que dans les domaines du droit (26%) et des sciences (25%). La réussite en quatre ans est toutefois plus fréquente dans ces derniers domaines, de sorte que la réussite cumulée en trois ou quatre ans dépend peu du domaine disciplinaire de la licence.

Les écarts de réussite selon la mention obtenue au baccalauréat sont très nets : la réussite en trois ou quatre ans va de 72% pour les étudiants ayant obtenu la mention « Très Bien » au baccalauréat à 20% pour ceux qui sont passés au second groupe. Les non-bacheliers ont un taux de réussite proche de celui des bacheliers avec la mention « Passable » au premier groupe.

CURSUS LICENCE - Le cursus licence comprend la licence générale (licence LMD) et la licence professionnelle en troisième année du cursus. Le DUT, en revanche, en est exclu.

MÉTHODOLOGIE - Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012. Les étudiants inscrits en parallèle en classe préparatoire aux grandes écoles, en DUT, ou en STS, ont été retirés de la cohorte afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Les effectifs présentés dans le tableau (1) dénombrent l'ensemble des inscriptions en licence prises par les étudiants de la cohorte (173 783 inscriptions en 2011-2012 pour 172 899 étudiants).

NON-BACHELIERS - Les étudiants non-bacheliers incluent ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires) et ceux qui ont bénéficié d'une validation de leurs acquis.

ORIGINE SOCIALE

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 13.10 ; 13.02.
- Note Flash (ESR) : 16.15.

1 Coursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans, en %.

Cohorte	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2007	160 137	27,5	12,1	39,5
Cohorte 2008	156 225	27,7	12,6	40,3
Cohorte 2009	169 178	26,6	12,2	38,9
Cohorte 2010	169 652	27,8	12,0	39,8
Cohorte 2011	173 783	27,2	11,8	39,0
Cohorte 2012	178 150	27,5	(1)	(1)

► Champ : France entière.

© SIES

1. Les résultats aux diplômes de la session 2016 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

2 Coursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2011, en %.

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	40,7	21,6	11,6	33,2
	Femme	59,3	31,1	11,9	43,0
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Âge au baccalauréat	« À l'heure » ou en avance	59,6	35,3	13,5	48,8
	En retard d'un an	24,7	16,2	10,4	26,6
	En retard de plus d'un an	10,4	9,1	6,2	15,3
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Baccalauréat obtenu dans l'année	82,9	28,1	12,7	40,8
	Baccalauréat obtenu un an avant	6,1	25,6	8,2	33,8
	Baccalauréat obtenu plus d'un an avant	5,7	20,0	4,6	24,6
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Série du baccalauréat	Scientifique	23,6	36,7	14,1	50,8
	Économique	27,6	35,4	15,2	50,6
	Littéraire	18,1	32,0	13,1	45,1
	<i>Ensemble des baccalauréats généraux</i>	<i>69,2</i>	<i>35,0</i>	<i>14,3</i>	<i>49,2</i>
	Technologique STG	10,9	7,8	6,5	14,4
	Autre technologique	6,0	11,5	7,3	18,8
	<i>Ensemble des baccalauréats technologiques</i>	<i>16,9</i>	<i>9,2</i>	<i>6,8</i>	<i>16,0</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats professionnels</i>	<i>8,6</i>	<i>3,1</i>	<i>2,6</i>	<i>5,7</i>
	<i>Ensemble des baccalauréats</i>	<i>94,7</i>	<i>27,5</i>	<i>11,9</i>	<i>39,4</i>
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Mention obtenue au baccalauréat	Très bien	2,1	64,6	7,0	71,6
	Bien	8,3	57,4	10,8	68,2
	Assez bien	23,2	40,0	13,8	53,7
	Passable premier groupe	40,1	20,4	12,9	33,3
	Passable deuxième groupe	16,2	10,1	9,4	19,5
	Inconnue	4,8	16,6	7,2	23,8
	Non-bachelier	5,3	23,2	9,3	32,5
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Origine sociale	Très favorisée	28,5	33,4	13,2	46,6
	Favorisée	13,3	31,4	12,5	43,9
	Assez défavorisée	24,0	27,8	12,3	40,1
	Défavorisée	24,4	21,0	10,6	31,6
	Non-réponse	9,8	17,9	8,3	26,2
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit - sciences économiques - AES	34,9	25,7	13,2	38,9
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	42,9	29,6	9,9	39,5
	Sciences - Staps	22,2	25,1	13,1	38,2
	Total	100,0	27,2	11,8	39,0

► Champ : France entière.

© SIES

Lecture : 59,3 % des inscrits en première année de cursus licence en 2011 sont des femmes. 43,0 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,1 % en 3 ans, 11,9 % en 4 ans).

A LA SESSION 2015, 33 900 diplômés d'ingénieurs ont été délivrés contre 27 600 en 2005, soit une hausse de 22,8% en dix ans (1). Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômés délivrés stagne avant de reprendre, à partir de 2008, une phase de croissance quasiment continue (sauf en 2009) jusqu'en 2015. Les effectifs de diplômés ont progressé de 3,3% entre 2014 et 2015.

Le nombre de diplômés délivrés progresse plus fortement dans les écoles privées (+6,6% par rapport à 2014) que dans les écoles publiques dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (+2,9% par rapport à 2014). Parmi ces dernières, le nombre de diplômés délivrés par les écoles indépendantes des universités est en progression de 7,9% entre 2014 et 2015.

En 2015, les diplômés continuent d'être majoritairement issus d'un établissement relevant du ministère en charge de l'enseignement supérieur (55,5%, contre 56,8% en 2005). 17,2% sont diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère (18,5% en 2005) et 27,3% d'une école privée (24,8% en 2005).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur est en légère augmentation par rapport à 2014 (30% des diplômés contre 29,3% en 2014). Les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (36,4% de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2015, 44 400 diplômés et certificats ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion, soit une augmentation de 4,8% par rapport à l'année précédente (2). Les diplômés visés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur représentent deux titres délivrés sur trois ; leur nombre connaît une hausse importante par rapport à la session précédente (+8,4%). Parallèlement, le nombre de diplômés non visés délivrés est en baisse (-1,7%) et retrouve un niveau similaire à celui de 2013.

En 2007, la parité dans les effectifs de diplômés des écoles de commerce est atteinte, mais la part de femmes a très peu évolué depuis (50,4% en 2015).

DIPLÔMES D'INGÉNIEURS - Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Les diplômés obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés.

DIPLÔMES DES FORMATIONS D'INGÉNIEUR EN PARTENARIAT (FIP) Anciennement intitulées « nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2015, 2 760 élèves ont été diplômés via ce type de formation assuré conjointement avec une entreprise. Plus de huit diplômés sur dix sont issus de la formation initiale par apprentissage ; les diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

DIPLÔMES DES ÉCOLES DE COMMERCE - Ensemble des diplômés des établissements privés ou consulaires, ayant obtenu un titre visé ou non par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (voir 6.9). À partir de la session 2013 sont comptabilisés les diplômés obtenus par la voie de l'apprentissage ou décernés au titre de la formation continue. Ces deux régimes d'inscription ne sont recensés que par la source SISE qui couvre 90% de l'ensemble des diplômés des écoles de commerce.

VISA DU MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômés de gestion (CEFDG). Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac +5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA - *Master of business administration*. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger.

SOURCES

MESRI-SIES

- (1) Enquête auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information SISE.

- (2) Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 15.08 ; 13.04.

1 Évolution du nombre de diplômes des écoles d'ingénieurs, hors formations d'ingénieurs en partenariat.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Écoles universitaires (1)	10 373	9 975	10 410	10 967	10 578	11 173	10 313	11 326	11 560	11 557
Part de femmes (%)	27,7	28,1	28,9	28,3	27,6	29,3	29,6	29,7	29,7	30,9
Écoles indépendantes des universités	5 316	5 538	5 670	5 245	5 660	6 030	7 272	6 257	6 740	7 274
Part de femmes (%)	21,1	20,4	21,9	22,6	24,5	24,3	25,3	25,4	25,7	25,4
Total public MESRI	15 689	15 513	16 080	16 212	16 238	17 203	17 585	17 583	18 300	18 831
Part de femmes (%)	25,5	25,3	26,8	26,4	26,5	27,6	27,9	28,2	28,2	28,7
Écoles publiques autres ministères	5 107	4 743	5 127	5 105	5 333	5 363	5 556	5 619	5 840	5 832
Part de femmes (%)	30,9	32,7	32,7	34,6	34,7	33,8	35,2	35,0	34,9	36,4
Écoles privées	6 842	7 264	7 412	6 936	7 357	7 825	8 207	8 430	8 705	9 279
Part de femmes (%)	21,0	22,5	23,7	22,9	23,9	24,4	25,4	27,7	27,7	28,7
Total	27 638	27 520	28 619	28 253	28 928	30 391	31 348	31 632	32 845	33 942
Part de femmes (%)	25,4	25,9	26,8	27,0	27,3	27,9	28,5	29,3	29,3	30,0

► Champ : France métropolitaine + DOM (2).

© SIES

1. Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie et les instituts nationaux polytechniques ont été classées parmi les écoles universitaires.
2. Il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte.

2 Évolution du nombre de diplômes des écoles de commerce, y compris apprentissage et formation continue à partir de la session 2013.

	2005	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 y compris apprentissage et formation continue	2014	2015
Diplômes visés	13 219	12 925	11 729	14 309	16 303	17 981	20 645	21 356	26 116	27 313	29 611
Part de femmes (%)	48,8	49,0	49,1	48,3	48,3	49,7	48,7	49,7	49,2	49,0	48,8
Certificats d'école	12 847	11 472	10 517	13 833	12 549	12 233	12 905	13 040	14 923	15 081	14 832
dont : mastères	2 624	1 679	1 885	3 536	2 739	2 613	2 700	3 230	3 696	3 762	3 464
MBA	1 925	2 847	2 063	2 777	2 852	2 213	2 558	2 405	3 178	4 103	3 475
Total	26 066	24 397	22 246	28 142	28 852	30 214	33 550	34 396	41 039	42 394	44 443
Part de femmes (%)	47,3	50,1	49,3	49,2	49,9	50,8	49,6	50,9	50,5	50,5	50,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© SIES

EN MOYENNE entre 2013 et 2015, 44 % des sortants de formation initiale sont diplômés du supérieur : 15 % ont un diplôme validant un cycle technologique court et finalisé, 10 % une licence ou une maîtrise et 20 % un master, un doctorat ou un diplôme d'une école supérieure. Par ailleurs, 42 % des jeunes sortent du système scolaire avec au plus un diplôme de formations en lycée ou en apprentissage du second degré (CAP, baccalauréat ou équivalent) : 8 % ont un baccalauréat général, 22 % un baccalauréat technologique ou professionnel, 12 % un CAP, BEP. En moyenne, 13 % des jeunes sortent sans diplôme ou peu diplômés : une moitié d'entre eux a le brevet et une autre moitié aucun diplôme.

La rénovation de la voie professionnelle et la création du baccalauréat en trois ans à partir de la rentrée 2008 s'est traduite par une modification de la structure des sorties de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2015, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné près de 13 points (82 %) et celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu autant (10 %) (2). La part de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second degré a augmenté de 2 points entre 2008 et 2010 puis de 0,4 point en 2011 (10 %), avant de diminuer de 1,6 point en 2012. La brusque augmentation en 2010 et 2011 est un choc conjoncturel créé par la réforme de la voie professionnelle. Cet indicateur reste sensible aux modifications de la structure de la population scolaire. En 2015, comme en 2014, la part des sortants au niveau du baccalauréat augmente de 1,3 point. Cette dernière hausse s'explique par l'augmentation des effectifs de terminales des séries générales et technologiques (7 300 élèves de plus qu'en 2014) et un meilleur taux de réussite aux épreuves du baccalauréat (+0,4 point).

Un objectif de Lisbonne est d'abaisser la part des sortants précoces dans l'Union européenne à 10 % en 2020 (voir 8.33) (3). En 2016, le taux de sortants précoces vaut 8,8 % en France. Le taux a diminué de 2,5 points depuis 2010 (voir « Définitions »). Il diminue entre 2015 et 2016 (-0,4 point). La baisse concerne les filles ; le taux reste stable chez les garçons.

DIPLÔMES LES PLUS ÉLEVÉS - Ce sont ceux déclarés par les répondants aux enquêtes Emploi de l'Insee (1).

SORTIE DE FORMATION INITIALE (1) - C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont pas de la formation initiale.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG (1) - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

SORTIES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (2) - Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

RÉFORME DE LA VOIE PROFESSIONNELLE (2) - Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP en deux ans après la sortie de la classe de troisième suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième. Le BEP devient une certification intermédiaire, la plupart du temps préparé en première professionnelle.

SORTANTS PRÉCOCES (3) - Ce sont les jeunes âgés de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (ni formelle ni non formelle) au cours des quatre dernières semaines et ne sont pas diplômés ou au plus du diplôme national du brevet.

RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI (3) - Le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement rénové en 2013. La part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ France (hors Mayotte).

AVERTISSEMENT

Les données 2013 à 2016 issues des enquêtes Emploi sont provisoires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

(1) Insee, enquêtes Emploi.

(2) MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et Système d'information sur les apprentis (SIFA). Système d'information du ministère en charge de l'agriculture SAFRAN.

(3) Enquêtes Emploi Insee, estimations et extrapolations MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 12.15 ; 10.12.

- *Éducation et Formation* n° 84, décembre 2013.

1 Répartition des sortants de formation initiale en fonction de leur diplôme le plus élevé, en %.

	Année de sortie de formation initiale		
	2013-2014-2015 (p)		
	Ensemble	Hommes	Femmes
DEA, DESS, master, doctorat	13	9	17
Écoles supérieures	7	8	6
Licence, maîtrise	10	9	10
DEUG, BTS, DUT et équivalent	13	15	12
Paramédical et social	2	0	3
Total diplômés des études supérieures	44	40	48
Baccalauréat général	8	7	9
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	22	23	21
CAP, BEP ou équivalent	12	14	11
Total diplômés formations en lycée et en apprentissage (2nd degré)	42	44	41
Brevet seul	7	7	6
Aucun diplôme	7	8	5
Total brevet et aucun diplôme	13	15	11
Total sortants de formation initiale	100	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

© DEPP

Lecture : en moyenne sur 2013, 2014 et 2015, 44 % des sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur.

2 Les sorties de l'enseignement secondaire par classe, en %.

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire									
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015		
								Total	Garçons	Filles
Terminales générales et technologiques	53,5	54,0	54,7	53,6	51,2	55,1	53,6	56,0	50,1	62,0
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	16,1	17,0	17,8	23,4	28,1	24,6	27,4	26,3	28,6	24,0
Total sorties au niveau du baccalauréat	69,6	71,0	72,5	77,0	79,3	79,7	81,0	82,3	78,7	86,0
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,6	2,2	0,7	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Année terminale de CAP ou BEP	20,0	18,9	16,9	12,3	11,6	10,8	10,2	9,8	12,5	7,2
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	22,6	21,1	17,6	12,7	12,0	11,0	10,4	10,0	12,7	7,3
Seconde ou première générales et technologiques	1,9	1,8	1,3	1,0	1,1	1,2	1,1	1,0	0,8	1,2
Première professionnelle	0,0	0,0	2,3	3,8	2,5	2,9	2,6	2,5	2,9	2,1
Seconde professionnelle	0,0	0,7	2,4	2,6	2,4	2,2	2,1	2,0	2,2	1,7
Formations en collège, première année de CAP ou BEP	5,9	5,4	3,9	2,9	2,7	3,0	2,8	2,2	2,7	1,7
Total sorties avant la fin du second degré	7,8	7,9	9,9	10,3	8,7	9,3	8,6	7,7	8,6	6,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte à partir de 2011.

© DEPP

3 Les sorties précoces par sexe, en %.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013p	2014p	2015p	2016p
Hommes	12,9	13,5	12,2	12,9	13,6	12,6	12,2	10,8	10,2	10,1	10,1
Femmes	9,6	9,3	8,8	9,1	9	9,2	8,9	8,7	7,9	8,4	7,5
Ensemble	11,2	11,3	10,5	11	11,3	10,9	10,5	9,8	9,0	9,2	8,8

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DEPP

Lecture : en 2016, le taux de sortants précoces en France est de 8,8 %.

Note : suite au changement de questionnaire de l'enquête Emploi en 2013, la part de sortants précoces est corrigée de cette rupture de série pour les années 2003 à 2013 (estimation DEPP). Dans le même temps, les données sur le champ France métropolitaine (de 2003 à 2013) ont été extrapolées au champ.

France métropolitaine + DOM (hors Mayotte).

AU 1^{ER} FÉVRIER 2016, sept mois après la fin de leurs études, 45 % des lycéens sortant d'une année terminale de formation professionnelle exercent un emploi, 42 % sont au chômage et 13 % se déclarent inactifs ou en stage de formation (1). La part des lycéens en emploi augmente de deux points par rapport à 2015.

Obtenir le diplôme préparé joue très favorablement sur les chances de trouver un emploi rapidement, quel que soit le niveau de formation. Cet avantage est de 15 points : 49 % des lycéens ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi, contre 34 % dans le cas contraire. Par contre, l'écart entre diplômés et non-diplômés de même niveau d'études est plus faible au niveau du BTS.

Le type d'emploi le plus souvent occupé est un emploi à durée déterminée (39 %), auquel on peut ajouter l'intérim (15 %) et l'emploi aidé (13 %). Les emplois à durée indéterminée représentent quant à eux, un tiers des emplois.

Sept mois après la fin des études, les filles semblent être plus souvent en emploi que les garçons (47 % contre 44 %) (2). Mais cet avantage apparent est principalement dû au fait qu'elles sont plus représentées dans les formations aux services et en BTS. Globalement, l'insertion à court terme des lycéens est plus favorable après une formation dans le secteur des services (48 % en emploi) qu'après une formation dans le secteur de la production (41 %). L'avantage des formations pour les services concerne plus spécifiquement le niveau BTS d'une part et les jeunes filles d'autre part.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « technologies industrielles » (52 %) (3). Cela s'explique par le profil des sortants : ils sont pour la plupart formés au niveau BTS. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples » (35 %). Les formations de niveau V y sont surreprésentées d'une part et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « services aux personnes » (54 %). Il est le plus bas pour les « services à la collectivité » (44 %).

L'ENQUÊTE - L'enquête Insertion dans la vie active (IVA) rend compte de l'insertion professionnelle des sortants des formations professionnelles de lycée (y compris BTS) sous tutelle de l'éducation nationale, sept mois après la fin de leur formation initiale. Les résultats représentent la situation de l'ensemble des sortants d'une année terminale de formation (France métropolitaine et DOM).

SORTANTS DE LYCÉE - Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes travaillant à leur compte).

- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).

- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants d'apprentissage. Cette nomenclature peut être impactée dans le temps lors de la création ou de la rénovation des diplômes (par exemple le nouveau baccalauréat professionnel « Gestion-administration » issu de la fusion du baccalauréat « Secrétariat » et du baccalauréat « Comptabilité »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes « IVA » menées au 1^{er} février 2015 et 2016 auprès des sortants de lycée.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.12 ; 16.12.

1 Situation au 1^{er} février 2016 des lycéens, selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (4)	Intérim	EDD (4)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (77,9 %)	30,4	35,5	13,8	39,7	11,0	54,4	15,2	13,5
	Non (22,1 %)	16,1	31,4	17,1	40,9	10,6	58,1	25,8	3,8
Bac pro terminale (2)	Oui (75,5 %)	45,9	31,7	16,2	39,4	12,7	41,1	13,0	36,9
	Non (24,5 %)	30,9	31,7	21,9	38,1	8,3	51,4	17,7	12,0
BTS terminale (3)	Oui (82,5 %)	63,3	33,3	13,0	38,8	14,9	28,9	7,8	27,9
	Non (17,5 %)	53,5	36,5	17,6	36,8	9,1	35,0	11,5	5,9
Ensemble	Oui (78,2 %)	48,6	32,8	14,6	39,2	13,4	39,7	11,7	78,2
	Non (21,8 %)	33,5	33,5	19,8	37,9	8,8	48,7	17,8	21,8
Ensemble		45,3	32,9	15,4	39,0	12,7	41,7	13,0	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2015		43,4	33,3	14,8	40,0	11,9	43,9	12,7	

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

- Y compris mention complémentaire de niveau V.
- Y compris mention complémentaire de niveau IV et brevet des métiers d'art.
- Y compris diplôme de technicien supérieur, diplôme des métiers d'arts.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

© DEPP

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	26,9	27,8	25,5	29,3	25,8	29,8	24,3	29,0
Bac pro terminale (2)	42,4	42,1	41,4	42,9	41,6	43,9	39,9	42,4
BTS terminale (3)	59,2	64,1	58,2	63,0	58,1	60,2	58,4	64,6
Ensemble	44,0	46,8	41,0	48,1	41,5	48,1	38,0	48,1
Rappel au 1 ^{er} février 2015	42,2	44,8	39,4	46,1	40,1	45,7	34,9	46,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

© DEPP

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	CAP terminale (1)	Bac pro terminale (2)	BTS terminale (3)	Ensemble	Répartition des sortants
Mécanique et structures métalliques	24,9	42,5	64,1	41,6	26,1
Électricité, électronique	21,2	36,7	55,8	39,1	20,6
Génie civil, construction, bois	22,8	41,7	62,6	38,1	19,4
Alimentation et agroalimentaire, transformation	30,6	50,4	54,9	39,6	13,5
Technologies industrielles	19,0	38,7	54,6	51,9	8,5
Énergie, chimie, métallurgie	28,2	42,8	60,6	46,3	7,2
Matériaux souples	21,6	35,8	55,5	34,7	4,7
Ensemble production	25,5	41,4	58,2	41,0	100,0
Commerce, vente	15,0	38,7	62,7	42,9	31,5
Services aux personnes (santé, social)	46,0	49,1	74,2	54,4	19,2
Secrétariat, communication et information (4)	13,6	37,3	57,3	54,0	8,1
Finances, comptabilité	–	33,8	60,8	47,0	19,3
Hôtellerie, restauration, tourisme	27,5	55,7	66,2	49,5	10,0
Transport, manutention, magasinage	43,9	55,6	62,0	53,6	5,0
Coiffure esthétique	33,0	53,9	67,5	45,6	3,8
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	31,9	48,4	64,0	43,8	3,1
Ensemble services	29,3	42,9	63,0	48,1	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1, 2, et 3 : idem tableau 1.

4. Le baccalauréat professionnel « Secrétariat » a été fusionné avec le baccalauréat professionnel « Comptabilité » dans un nouveau bac professionnel « Gestion-administration » regroupé dans la ligne « Finances, comptabilité ».

© DEPP

AU 1^{ER} FÉVRIER 2016, sept mois après la fin de leur formation, 65% des sortants d'apprentissage de niveau CAP à BTS sont en emploi (1), soit 3 points de plus qu'en 2015. Par ailleurs, 30% des sortants sont au chômage et 5% sont inactifs (en stage de formation ou sans emploi et n'en recherchant pas). Obtenir le diplôme préparé procure un avantage de 20 points sur l'insertion à court terme : 69% des apprentis ayant obtenu le diplôme préparé sont en emploi contre 49% dans le cas contraire.

Au niveau IV, le taux d'emploi à l'issue d'un brevet professionnel (BP) est parmi les meilleurs : 80% pour les sortants diplômés, soit 12 points de plus que pour les sortants diplômés du baccalauréat professionnel et le même taux que les titulaires d'un BTS.

Lorsqu'ils travaillent, une majorité des anciens apprentis ont un emploi à durée indéterminée (55%) ou à durée déterminée (28%) et plus rarement un emploi aidé ou en intérim (environ 9% chacun).

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons (2). C'est particulièrement vrai pour les formations relevant de la production. Dans les services, si les jeunes filles s'insèrent là aussi globalement moins bien que les garçons, la distinction par niveaux de formation apporte un éclairage différent : en sortant d'un bac professionnel, d'un brevet professionnel ou d'un BTS, le taux d'emploi des filles est supérieur à celui des garçons.

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de spécialité. Ainsi, après une formation de niveau V à III, il s'échelonne de 59% dans la « coiffure-esthétique » à 79% dans les « services aux personnes » (3). Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour les sortants de la spécialité « technologies industrielles », mais ces apprentis possèdent souvent un diplôme de niveau III. Les spécialités « alimentation et agroalimentaires », « génie civil, construction, bois » et celles de « l'agriculture » sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi.

Dans le secteur des services, sortir d'un CAP du domaine « transport-manutention, magasinage » ou des « services aux personnes » permet de trouver un emploi plus facilement qu'en moyenne parmi les sortants de ce niveau. Pour les sortants d'un brevet professionnel, la spécialité des « services aux personnes » offre aussi de nombreux débouchés, ainsi que les « services à la collectivité ». En baccalauréat professionnel, ce sont les formations à « l'hôtellerie-restauration-tourisme » qui sont les plus porteuses, avec encore les « services aux personnes ». Cette spécialité permet également de trouver rapidement un emploi pour les jeunes sortants de BTS, de même que les « finances-comptabilité ».

L'ENQUÊTE - L'enquête insertion professionnelle des apprentis (IPA) interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle et leur niveau de formation [classe terminale ou intermédiaire]) en France métropolitaine et dans les DOM (hors Guadeloupe cette année). Cette analyse porte sur les seuls sortants d'une année terminale de formation.

SORTANTS D'APPRENTISSAGE - Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2014-2015, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2016 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

TAUX D'EMPLOI - Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs ; les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

EMPLOIS NON AIDÉS

- EDI : emploi à durée indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes travaillant à leur compte, engagés dans l'armée).
- EDD : emploi à durée déterminée (CDD, aides familiaux).
- Intérim.

EMPLOIS AIDÉS - Contrat de professionnalisation, contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat initiative-emploi (CIE), emploi d'avenir.

CLASSE DE SORTIE - Il s'agit de la dernière classe fréquentée. Le diplôme préparé cette année-là peut être obtenu ou non. Ce n'est donc pas toujours le plus haut diplôme obtenu.

NIVEAU V - Préparation d'un diplôme de formation professionnelle courte, type CAP.

NIVEAU IV - Préparation d'un diplôme de formation longue, type baccalauréat ou brevet professionnel.

NIVEAU III - Préparation d'un diplôme de niveau bac + 2, type BTS ou DUT.

NIVEAUX I ET II - Préparation d'un diplôme universitaire de niveau égal ou supérieur à la licence, ou un diplôme de grande école.

NOMENCLATURE DES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Un regroupement des spécialités de la nomenclature interministérielle des spécialités de formation (NSF) est opéré en harmonisation avec les regroupements de l'enquête auprès des sortants de lycée.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquêtes IPA menées aux 1^{ers} février 2015 et 2016 auprès des sortants d'apprentissage.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.11 ; 16.13.

1 Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2016 selon la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
			EDI (5)	Intérim	EDD (5)	Emploi aidé			
CAP terminale (1)	Oui (79,8 %)	58,8	53,1	8,4	30,2	8,3	36,2	5,0	35,3
	Non (20,2 %)	34,8	44,6	14,5	35,7	5,2	54,9	10,3	8,9
BP terminale (2)	Oui (80,7 %)	79,5	61,8	4,8	28,9	4,5	16,4	4,1	14,9
	Non (19,3 %)	60,8	56,0	8,0	32,0	4,0	33,9	5,3	3,6
Bac pro terminale (3)	Oui (82,4 %)	68,3	56,3	10,3	24,7	8,7	26,2	5,5	12,6
	Non (17,6 %)	52,4	48,9	16,3	29,9	4,9	39,3	8,3	2,7
BTS terminale (4)	Oui (79,5 %)	80,1	51,9	8,1	23,8	16,2	15,7	4,2	17,6
	Non (20,5 %)	66,3	52,6	13,8	29,8	3,8	27,4	6,3	4,5
Ensemble	Oui (80,3 %)	68,8	55,2	7,9	27,4	9,5	26,5	4,7	80,3
	Non (19,7 %)	49,2	50,2	13,1	32,2	4,5	42,6	8,2	19,7
Ensemble		64,9	54,5	8,6	28,1	8,8	29,7	5,4	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2015		61,7	53,5	8,8	28,3	9,4	32,6	5,7	100,0
Diplômes de niveaux I et II	Oui (94,5 %)	79,0	63,1	5,4	23,2	8,3	17,0	4,0	94,5
	Non (5,5 %)	71,1	67,1	5,7	22,5	4,7	22,2	6,7	5,5

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe).**

- Y compris CAP agricole, mention complémentaire de niveau V, titres professionnels de niveau V.
- Y compris BP agricole, brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, brevet technique des métiers.
- Y compris bac pro agricole, mention complémentaire de niveau IV.
- Y compris BTS agricole, DUT, diplômes de la santé et du social de niveau III.
- EDI : emploi à durée indéterminée ; EDD : emploi à durée déterminée.

2 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon le secteur de formation, le sexe et la classe de sortie, en %.

Classe de sortie	Ensemble				Garçons		Filles	
	Garçons	Filles	Production	Services	Production	Services	Production	Services
CAP terminale (1)	55,5	49,9	53,7	54,4	54,2	64,3	50,1	49,8
BP terminale (2)	76,1	75,6	76,5	75,3	76,9	72,5	73,2	75,9
Bac pro terminale (3)	67,5	59,3	68,1	59,7	69,3	57,9	54,5	60,9
BTS terminale (4)	77,8	76,5	77,8	76,9	78,5	76,4	72,1	77,2
Ensemble	65,2	64,3	63,6	66,9	64,3	69,1	58,0	65,9
Rappel au 1 ^{er} février 2015	62,1	61,1	60,8	63,2	61,4	64,9	55,5	62,4
Diplômes de niveaux I et II	79,2	77,8	77,9	78,8	78,2	79,9	77,2	77,9

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe).**

1, 2, 3, et 4 : idem tableau 1.

3 Taux d'emploi au 1^{er} février 2016 selon la spécialité regroupée de formation et la classe de sortie, en %.

Spécialité regroupée	Taux d'emploi					Répartition des sortants en structure (du CAP au BTS)	Taux d'emploi Diplômes de niveaux I et II
	CAP terminale (1)	BP terminale (2)	Bac pro terminale (3)	BTS terminale (4)	Ensemble (du CAP au BTS)		
Génie civil, construction, bois	52,8	77,4	67,5	77,2	61,4	23,5	82,9
Alimentation et agroalimentaire, transformation	56,4	81,4	70,6	85,1	61,4	25,3	79,8
Mécanique et structures métalliques	50,9	76,2	70,2	81,6	64,8	16,7	77,6
Agriculture	50,9	68,3	61,7	73,8	62,0	16,3	82,0
Électricité, électronique	49,7	71,4	65,0	81,0	66,7	7,9	83,7
Énergie, chimie, métallurgie	53,9	82,5	75,5	78,4	70,3	5,9	77,3
Technologies industrielles	n.s.	–	67,4	76,7	75,7	4,0	72,9
Matériaux souples	65,6	n.s.	n.s.	n.s.	70,5	0,5	75,9
Ensemble production	53,7	76,5	68,1	77,8	63,6	100,0	77,9
Commerce, vente	42,5	70,2	57,8	78,2	60,8	30,5	74,6
Services aux personnes (santé, social)	72,9	82,0	68,6	84,4	79,0	20,0	80,9
Coiffure esthétique	35,4	70,1	n.s.	80,9	58,5	14,9	–
Hôtellerie, restauration, tourisme	54,8	66,7	74,1	75,3	62,2	10,9	79,1
Finances, comptabilité	–	n.s.	51,1	77,9	76,0	8,0	82,2
Secrétariat, communication et information	49,2	69,7	45,4	68,8	65,7	6,5	81,7
Transport, manutention, magasinage	78,7	–	63,9	81,3	76,3	6,6	77,3
Services à la collectivité (sécurité, nettoyage)	58,9	79,6	52,7	66,5	64,6	2,3	75,1
Formations générales	–	n.s.	–	65,2	71,4	0,3	72,3
Ensemble services	54,4	75,3	59,7	76,9	66,9	100,0	78,8

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM (hors Guadeloupe).**

1, 2, 3 et 4 : idem tableau 1.

DÉFINITIONS

FIN 2015, les taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés 2013 de DUT et de master s'élevaient à 90 %, à 92 % pour les diplômés de licence professionnelle et à 98 % pour les diplômés de master enseignement (1). Alors que les taux d'insertion des diplômés 2012 avaient très légèrement diminué pour les DUT et les masters par rapport aux diplômés 2011, la situation s'améliore quelque peu pour les diplômés 2013. Sur l'ensemble des trois promotions de diplômés, les taux d'insertion à 30 mois des diplômés de DUT, master et licence professionnelle n'ont pas subi d'évolution notable, si ce n'est pour les diplômés de master en sciences humaines et sociales.

30 mois après l'obtention de leur diplôme en 2013, une large majorité des diplômés occupe un emploi stable (de 69 % pour les DUT à 90 % pour les masters enseignement) (2). De fortes variations sont toutefois observées entre domaines de spécialité à diplôme donné. L'écart atteint par exemple 22 points en master LMD entre les diplômés en sciences humaines et sociales (SHS – 57 %) et droit-économie-gestion (DEG – 79 %), 26 points en licence professionnelle entre les diplômés en lettres-langues-arts (LLA – 55 %) et DEG (81 %).

Le niveau de qualification des emplois occupés en 2016 augmente avec le niveau de diplôme à l'entrée dans la vie active. Ainsi, la part des emplois de catégorie cadre ou professions intermédiaires s'échelonne de 57 % pour les DUT à 71 % pour les licences professionnelles, 85 % pour les masters, et jusqu'à 94 % pour les masters enseignement.

De fortes différences sont observées entre domaines de spécialité, les écarts pouvant atteindre environ 20 points entre les domaines LLA et sciences-technologies-santé (STS) en licence professionnelle et master. En DUT, les écarts sont encore plus importants puisque seulement environ un diplômé sur trois en DEG et un diplômé sur deux en SHS occupe un emploi à ce niveau de qualification contre huit diplômés sur dix en STS.

Ces hiérarchies dans les conditions d'emploi se retrouvent dans les différences de salaire (3). En effet, les titulaires d'un master perçoivent un salaire mensuel net médian de 1 900 euros contre respectivement 1 500 euros et 1 600 euros pour les diplômés de DUT et de licence professionnelle. À diplôme donné, le salaire médian diffère de 200 euros à 300 euros selon les domaines de spécialité en défaveur des domaines LLA et SHS. Ces écarts sont dus en partie à la plus grande concentration des diplômés de LLA et SHS dans la fonction publique et le secteur associatif.

POPULATION CONCERNÉE - Les diplômés 2013 de DUT, licence professionnelle et master de nationalité française, issus de la formation initiale, n'ayant pas poursuivi ou repris d'études dans les deux années suivant l'obtention de leur diplôme. Les diplômés vérifiant ces conditions représentent respectivement 38 % des titulaires de master (hors master enseignement), 45 % des titulaires de master enseignement, 51 % des titulaires de licence professionnelle et 9 % des titulaires de DUT. Les enquêtes d'insertion sur les diplômés 2011 et 2012 sont également mobilisées à des fins de comparaison.

MÉTHODOLOGIE - La septième enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université a été menée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur en collaboration avec les universités publiques françaises de métropole et des DOM (à l'exception de Paris-Dauphine) auprès de 100 000 jeunes ayant obtenu en 2013 un diplôme de master, de licence professionnelle ou de DUT. Elle porte sur leur situation vis-à-vis du marché du travail 18 et 30 mois après leur sortie de l'université. La collecte a été effectuée par les universités dans le cadre d'une charte visant à garantir la comparabilité des résultats entre les établissements. La coordination et l'exploitation de l'enquête sont prises en charge par le ministère.

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE - Part des diplômés en emploi parmi les diplômés actifs (en emploi ou en recherche d'emploi).

TAUX D'EMPLOI STABLE - Part des diplômés en emploi qui sont en CDI, fonctionnaire ou travailleur indépendant.

SALAIRE NET MENSUEL MÉDIAN - Salaire net équivalent temps plein, primes incluses.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes d'insertion professionnelle à 18 et 30 mois des diplômés de l'université en 2013.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes Flash* (ESR) : 16.20 ; 16.19 ; 16.18.

1 Évolution des taux d'insertion professionnelle à 30 mois des diplômés, en %.

Cursus et domaines disciplinaires	Année du diplôme		
	2011	2012	2013
DUT	89	88	90
Licence professionnelle	92	92	92
Master (LMD)	90	89	90
<i>dont Droit-Économie-Gestion (DEG)</i>	<i>91</i>	<i>91</i>	<i>92</i>
<i>dont Lettres-Langues-Arts (LLA)</i>	<i>87</i>	<i>86</i>	<i>87</i>
<i>dont Sciences Humaines et sociales (SHS)</i>	<i>88</i>	<i>86</i>	<i>86</i>
<i>dont Sciences-Technologies-Santé (STS)</i>	<i>90</i>	<i>90</i>	<i>90</i>
Master enseignement (ENS)	97	97	98

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

2 Conditions d'emploi des diplômés 2013 à 30 mois, en %.

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Ensemble
DUT	Taux d'insertion professionnelle	90	–	85	91	90
	Taux d'emploi stable	70	–	57	72	69
	Taux d'emploi à temps plein	91	–	79	96	91
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	35	–	48	80	57
Licence pro	Taux d'insertion professionnelle	93	87	89	93	92
	Taux d'emploi stable	81	55	65	79	78
	Taux d'emploi à temps plein	96	78	88	98	96
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	54	57	64	86	71
Master LMD	Taux d'insertion professionnelle	92	87	86	90	90
	Taux d'emploi stable	79	66	57	76	73
	Taux d'emploi à temps plein	97	84	83	97	93
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	84	74	82	93	85
Master Enseignement	Taux d'insertion professionnelle	–	–	–	–	98
	Taux d'emploi stable	–	–	–	–	90
	Taux d'emploi à temps plein	–	–	–	–	92
	Taux d'emploi de catégorie cadre ou professions intermédiaires	–	–	–	–	94

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

3 Salaire net mensuel médian des diplômés 2013 à 18 et 30 mois, en euros.

Cursus et domaines disciplinaires		DEG	LLA	SHS	STS	Total
DUT	Salaire à 18 mois	1 400	–	1 300	1 500	1 420
	Salaire à 30 mois	1 450	–	1 360	1 580	1 500
Licence pro	Salaire à 18 mois	1 500	1 350	1 400	1 570	1 500
	Salaire à 30 mois	1 580	1 390	1 500	1 630	1 600
Master LMD	Salaire à 18 mois	1 850	1 600	–	1 900	1 800
	Salaire à 30 mois	2 000	1 680	1 670	2 000	1 900
Master Enseignement	Salaire à 18 mois	–	–	–	–	1 700
	Salaire à 30 mois	–	–	–	–	1 730

► Champ : France métropolitaine et DOM.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2016, 62,7% des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 7,4% cumulant leurs études avec un emploi (1). 37,3% des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 20,4% sont en situation d'emploi, 8,0% sont chômeurs et 8,9% sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, le taux de chômage au sens du BIT est de 10,0% pour la population active française au quatrième trimestre 2016. Il atteint 23,7% chez les 15-24 ans. Moins le niveau d'études atteint est élevé, plus le risque de chômage est important. En 2016, lorsqu'ils ont quitté leurs études initiales depuis un à quatre ans, 11,0% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 25,5% des diplômés de CAP, BEP ou d'un baccalauréat et 52,4% des jeunes ayant pour plus haut diplôme le diplôme national du brevet ou ne possédant aucun diplôme (2). Ce constat est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable, car les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD, etc.). Entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : 3 points pour les diplômés du supérieur, 6 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire et 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes a légèrement décliné, essentiellement pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le diplôme national de brevet. Il est stable entre 2015 et 2016, quel que soit le niveau de diplôme.

Lorsqu'ils sont en emploi, les jeunes de diplômes plus élevés occupent plus fréquemment un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure (3). En 2016, les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur long sortis depuis un à quatre ans de formation initiale occupent essentiellement des emplois de cadres et professions intellectuelles, ou des emplois de professions intermédiaires. Les emplois des diplômés du supérieur court sont majoritairement des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du diplôme national du brevet et les non-diplômés occupent en grande majorité des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

LE « TAUX DE CHÔMAGE » - Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec le bureau international du travail (BIT).

LES INACTIFS - Il peut s'agir de personnes en reprise d'études ou en formation continue.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2003 - Elle est principalement provoquée par le passage d'une enquête annuelle réalisée en mars à une enquête en continu tout au long de l'année.

LA RUPTURE DE SÉRIE DE L'ENQUÊTE EMPLOI EN 2013 - La rénovation du questionnaire en 2013 répond aux besoins de simplifier le questionnaire, d'améliorer la qualité de la codification des variables professions et diplômes, conformément aux orientations d'Eurostat, et d'enrichir la connaissance du marché du travail. L'Insee a calculé des pondérations rétropolées de 2003 à 2012 de sorte à lisser les ruptures de série de l'emploi et du chômage. Elles sont utilisées ici.

LA SORTIE DE FORMATION INITIALE - Conformément au Bilan Formations-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles).

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR COURT ET LONG - L'enseignement supérieur court correspond au DEUG, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau bac +2 ; l'enseignement supérieur long à la licence, à la maîtrise (M1), au master, DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

LES CATÉGORIES DE PROFESSIONS - Elles proviennent de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les indépendants regroupent les agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise. On distingue au sein des ouvriers et des employés les qualifiés et les non qualifiés.

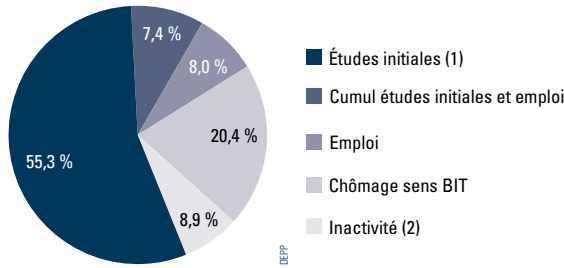
SOURCES

Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ France (hors Mayotte), traitement MEN-MESRI-DEPP.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 12.09.
- « L'insertion professionnelle des jeunes », *Rapport de diagnostic élaboré par France Stratégie et la Dares*, janvier 2017.
- Minni C., *Dares Analyses*, n° 16, mars 2017, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2015 ».
- Bilan Formations et emploi, édition 2013, Insee. www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=form-emploi®_id=0
- Le Rhun B., Pollet P., *France Portrait Social*, édition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle ».
- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.

1 La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2016



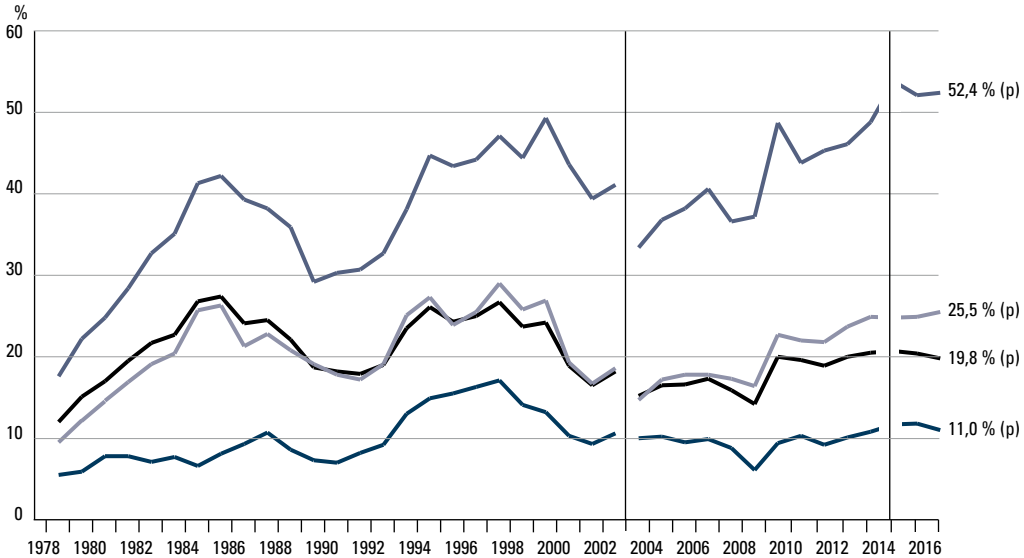
► **Champ** : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

1. Dont les 1 % de jeunes en formation initiale qui sont au chômage au sens du BIT.

2. Dont 2% de jeunes en reprise d'études.

Lecture : en 2016, 55,3 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 7,4 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

2 Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, en %.



► **Champ** : France métropolitaine jusqu'en 2013, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2014. Les données 2013 à 2016 sont provisoires.

Note : jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, le questionnaire de l'enquête Emploi a été fortement révisé en 2013, en particulier sur les questions attenantes à la formation.

Lecture : en 2016, 19,8 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

3 Catégorie socioprofessionnelle en 2016 des jeunes en emploi et sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans, en %.

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	1	3	2	1	2	2
Cadres et professions intellectuelles	42	2	1	0	0	19
Professions intermédiaires	41	48	20	6	7	31
Employés qualifiés	9	21	19	21	12	15
Employés non qualifiés	4	9	24	25	31	14
Ouvriers qualifiés	1	9	20	23	16	10
Ouvriers non qualifiés	1	8	14	23	31	9
Total	100	100	100	100	100	100

► **Champ** : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, données provisoires.

Lecture : 31 % des jeunes qui sont en emploi en 2016 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

DÉFINITIONS

EN 2016, le nombre des entrées dans le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) et le nombre de dossiers déposés pour obtenir un diplôme par la VAE reculent de 6% par rapport à 2015, avec respectivement 27 800 nouvelles recevabilités accordées et 18 700 candidatures enregistrées (1). L'activité des jurys enregistre toutefois une baisse un peu moins marquée (-3%). Le nombre des diplômes délivrés par la VAE passe en dessous de 13 000 (12 800), avec 2 000 validations de moins que son maximum atteint en 2009 (2). Le taux de validation progresse encore (+1%) pour atteindre 69% de validations totales.

La part des dossiers visant un diplôme de niveau supérieur continue de se renforcer (3) (+2% au moment du dépôt des candidatures). Ceux-ci concernent globalement la moitié des candidatures déposées, mais représentent moins de la moitié des validations totales de diplôme (45% pour 49% des dossiers examinés par un jury). La part des candidatures visant un diplôme de niveau V a, au contraire, diminué de 2%, mais ceux-ci aboutissent plus souvent à une validation totale (24% pour 21% des dossiers examinés par un jury).

34% des demandes de diplômes examinées par un jury de VAE cherchent à valider un BTS (6 400), 20% un CAP (3 700) et 18% un baccalauréat professionnel (3 300) (4). Entre 2015 et 2016, le nombre des dossiers examinés visant un baccalauréat professionnel a progressé de 4% et celui des dossiers visant un CAP a diminué de 11%. Neuf candidats sur dix briguent une spécialité de services, dont une majorité (55%) plus spécifiquement une spécialité du domaine des services aux personnes. Les deux diplômes les plus demandés, toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES), appartiennent à ce domaine et représentent chacun 15 et 12% de l'ensemble des candidatures examinées (16 et 9% des diplômes délivrés).

Les deux tiers des candidats à la VAE sont des femmes et les trois quarts, des personnes occupant un emploi (5). Plus de la moitié d'entre eux sont âgés de 40 ans ou plus. Les hommes et les demandeurs d'emploi, tout comme les personnes âgées de moins de 40 ans, sont proportionnellement plus nombreux à l'entrée du dispositif : leur part dans les dossiers recevables est un peu plus élevée que dans celle des candidatures déposées. En 2016, les demandeurs d'emploi représentent 27% des recevabilités et 24% des candidatures déposées contre respectivement 33% et 27% en 2015.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) - Inscrite dans l'article L. 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art L. 6313-1).

Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'Éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

DISPOSITIF ACADÉMIQUE DE VALIDATION DES ACQUIS (DAVA)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un DAVA, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des DAVA sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) pour traiter la recevabilité des demandes et parfois même aussi l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les DAVA proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury. Ce dispositif concerne les diplômes de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur préparés en lycée et délivrés par les recteurs, avec les trois diplômes d'éducateurs sous cotutelle du ministère chargé des affaires sociales (DEES, DEETS et DEME) et les deux diplômes comptables DCG et DSCG.

L'ENQUÊTE - Elle comptabilise des dossiers aux différentes étapes du processus de validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEETS, DEME, DCG, DSCG - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

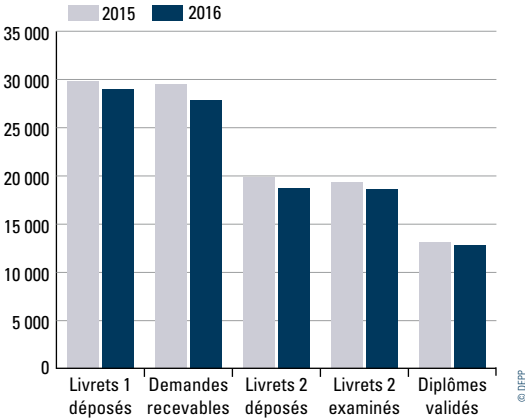
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS

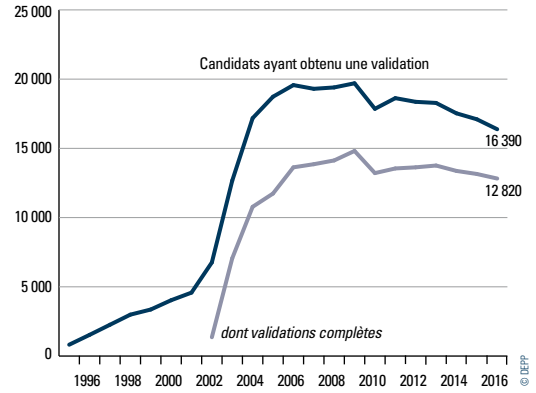
- Notes d'Information : 16.39; 14.32.

1 Les différentes étapes du parcours VAE, effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2015 et 2016.



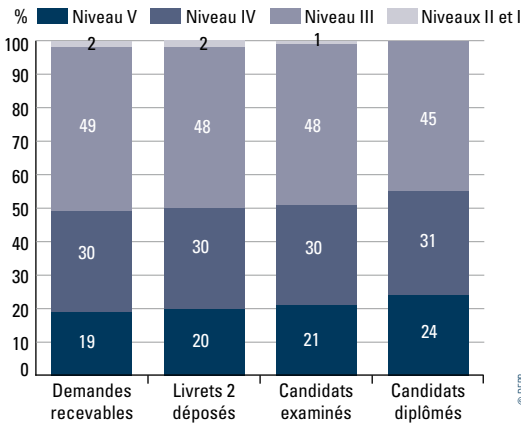
► Champ : France métropolitaine + DOM.

2 Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci



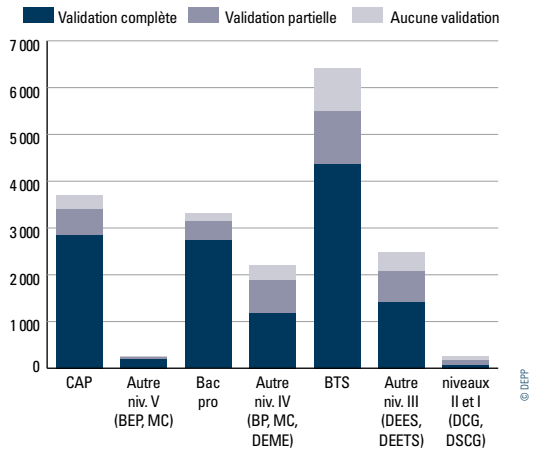
► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011.

3 Répartition des demandes aux différentes étapes du parcours VAE en 2016 par niveau, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

4 Répartition des candidats à la VAE examinés en 2016 selon le diplôme visé



► Champ : France métropolitaine + DOM.

5 Profil des candidats à la VAE en 2016, en %.

		Candidats recevables	Livrets 2 déposés
Sexe	Hommes	36	33
	Femmes	64	67
	Total	100	100
Âge	Moins de 25 ans	2	1
	25-29 ans	11	9
	30-39 ans	38	36
	40-49 ans	35	37
	50 ans et plus	15	17
	Total	100	100
Situation par rapport à l'emploi	Demandeurs d'emploi	27	24
	En emploi	72	75
	Inactifs	1	1
	Total	100	100

► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

DÉFINITIONS

CRÉÉE EN 2002, le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) constitue une voie d'accès aux diplômes. C'est un moyen de reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience.

En 2015, dans les universités et au Cnam, 4 000 personnes ont obtenu la totalité ou une partie de diplôme ou titre de l'enseignement supérieur en passant par la VAE (tous jurys confondus) (1). Le dispositif connaît une nouvelle baisse par rapport aux années précédentes sauf pour les validations totales en premier jury qui continuent d'augmenter (5 points) et atteignent 66 % (2 589 diplômés) de l'ensemble des VAE délivrées par les établissements d'enseignement supérieur et du Cnam.

Globalement, la licence professionnelle et le master sont les deux diplômes les plus fréquemment obtenus (37 % chacun) (3). Pour autant, la licence professionnelle est plus obtenue que le master lors du premier examen par le jury (43 % contre 31 %). Les cinq mentions les plus obtenues sont le master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (5,5 % des VAE délivrées), les licences professionnelles Commerce (4,7 %), Management des organisations (4,2 %), Gestion des ressources humaines (3,6 %), et Assurance, banque, finance (3,3 %).

Les principaux bénéficiaires de la VAE en premier jury sont déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 : ils représentent 38 % des bénéficiaires de VAE (5). Comme attendu, la licence professionnelle est délivrée, pour une large part, à des bénéficiaires titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 (18 % de l'ensemble des VAE) et le master à des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 3 ou bac + 4 (17 %). La réelle plus-value de la VAE est visible pour 11 % des titulaires d'un baccalauréat qui parviennent à obtenir une licence professionnelle par VAE et pour 11 % des titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2 qui décrochent un master.

Les diplômés par validation totale en premier jury ont moins de temps en moyenne pour obtenir leur diplôme (15 mois) (2) que les bénéficiaires de validation partielle en premier jury (17 mois) ou totale en post-premier jury (25 mois). Pour la moitié d'entre eux, la démarche dure entre 15 et 24 mois. Pour certains, la démarche peut durer plus de 4 ans.

53 % des candidats bénéficient d'un financement de leur employeur (4). Le financement public est le troisième mode de financement de la VAE derrière l'autofinancement.

DISPOSITIF DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) INSCRIT AU CODE DE L'ÉDUCATION EN APPLICATION DU DÉCRET N°2013-756 DU 19 AOÛT 2013 - La VAE permet par la reconnaissance de l'expérience, d'obtenir un diplôme ou une certification, dans sa totalité ou pour partie, dès lors que l'expérience, professionnelle ou non d'au moins trois ans, est en relation avec le diplôme visé. La VAE constitue un nouveau mode d'accès à la certification, sans passer par la formation, au même titre que la formation initiale, la formation continue, l'apprentissage. L'accès à la certification s'applique à toutes les certifications à visée professionnelle (diplômes, titres, certificats), qu'elles soient délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés. Ces certifications sont recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Toutes les demandes sont instruites à l'université par la cellule d'accueil des adultes en reprise d'études (ou un service analogue). L'octroi des validations relève de jurys. Ceux-ci peuvent accorder, lors d'un premier passage en jury, des validations partielles, à défaut de la totalité de la certification et se prononcer sur le parcours restant à accomplir par le candidat pour obtenir la totalité de la certification. Ainsi, le parcours vers la validation totale d'un diplôme peut s'étaler parfois sur plusieurs années.

BÉNÉFICIAIRES DE VALIDATIONS - Il s'agit des candidats qui ont obtenu le diplôme complet (validation totale) ou une partie du diplôme visé (validation partielle) dès leur premier passage devant un jury (premier jury) ou après plusieurs passages devant un jury (post-premier jury).

DURÉE D'UNE DÉMARCHE VAE - Une démarche de VAE commence au moment du dépôt du dossier de recevabilité et s'achève avec la décision du jury d'accorder totalement ou partiellement le diplôme que vise le candidat.

DUT, DEUST, DNTS - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

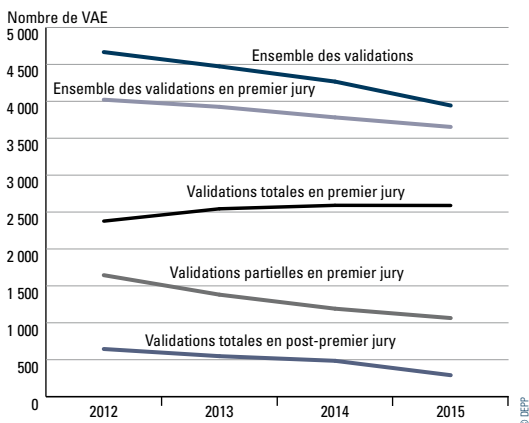
SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°67 auprès des services de formation continue des universités et du Cnam.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.25.

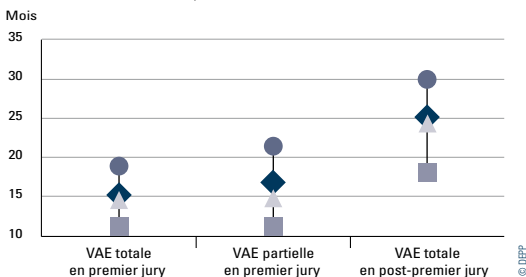
1 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le résultat de la validation entre 2012 et 2015



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

Note : toutes les VAE sont comptabilisées ici (premier jury et post-premier jury).

2 Distribution de la durée d'une démarche de VAE en 2015, en mois.



Lecture :

- 3^e quartile : Pour les 3/4 des universités, la démarche VAE dure moins de 18,9 mois.
- ◆ Moyenne : La durée moyenne d'une démarche VAE qui conduit à l'obtention du diplôme complet dès le premier passage devant un jury est de 15,2 mois.
- ▲ Médiane : Pour la moitié des universités, cette durée est inférieure à 14,7 mois.
- 1^{er} quartile : Pour un quart des universités, la VAE dure moins de 11 mois.

3 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le résultat de la VAE en 2015, en %.

	Ensemble des bénéficiaires (tous jurys confondus)	En premier jury			En post-premier jury
		Ensemble des bénéficiaires	dont validations totales	dont validations partielles	Validations totales
DUT-DEUST-DNTS	2,5	2,4	2,5	2,3	3,4
Licence professionnelle	37,2	37,7	43,2	24,3	30,3
Licence	7,2	7,4	7,7	6,8	4,5
Master	37,1	35,5	31,2	46,0	56,9
Doctorat	0,5	0,5	0,5	0,4	0,0
Diplôme d'ingénieur	4,7	4,9	3,5	8,2	2,8
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	10,8	11,5	11,3	12,1	2,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

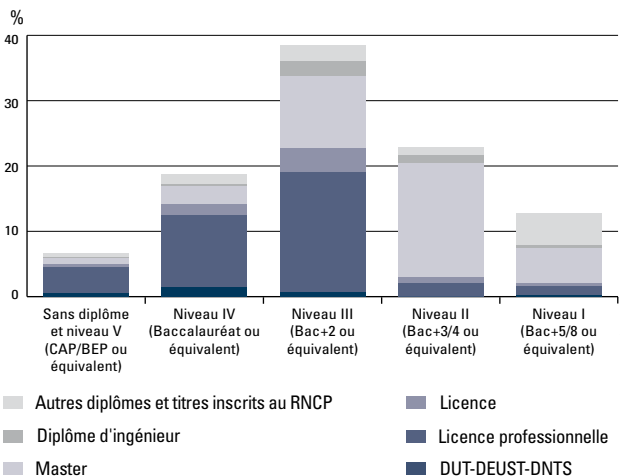
4 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le mode de financement obtenu en 2015.

Mode de financement	Répartition (%)
Public (1)	14,8
Employeur	52,8
dont : CIF ou congés VAE (2)	25,0
plan de formation	23,4
Autofinancement	27,2
Inconnu	5,3
Total	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

- Le financement public est une aide régionale (chèque VAE ou équivalent) ou une aide de Pôle emploi.
- CIF : congé individuel de formation.

5 Répartition des bénéficiaires de VAE selon le diplôme obtenu et le diplôme le plus élevé possédé en 2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte, toutes les universités et le Cnam.

En 2015, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère en charge de l'enseignement supérieur a délivré, au titre de la formation continue, un total de 95 600 diplômes (1). 64 % sont des diplômes nationaux, le reste étant constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 12 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formations confondues, initiales ou continues. Pour les universités seules, ce taux est de 11 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE, voir fiche 8.31).

Sur les 61 000 diplômes nationaux délivrés en formation continue, plus de quatre cinquièmes ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 34 % et 51 %), 6 % au niveau III et 9 % au niveau IV (2). Deux diplômes dominent : la licence professionnelle (17 000 délivrées) et le master (17 700 délivrés, soit 29 % de l'ensemble). Au niveau IV, 5 600 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit et diplômes de français langue étrangère (DEL F et DAL F) ont été délivrés dans le cadre de la formation continue ; le nombre de DAEU B « scientifique » est toujours en légère diminution.

Les universités, les universités de technologie et les INP ont délivré 52 400 diplômes nationaux en 2015, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2014. Les diplômes de niveau II présentent une augmentation de 13 % et ceux de niveau I de 9 % alors que les autres niveaux sont stables.

Le Cnam a délivré 7 800 diplômes nationaux en 2015, soit une hausse de 5 % par rapport à 2014.

Les écoles d'ingénieurs et les autres établissements ont délivré plus de 800 diplômes, dont près de 400 avec un label MBA.

Les IUT, quant à eux, ont délivré 11 400 diplômes nationaux dont 46 % dans le secteur de la production industrielle et 54 % dans le secteur des services et 800 diplômes d'établissements (DU). 81 % de ces diplômes sont des licences professionnelles (9 200, soit 55 % des licences professionnelles délivrées) et le reste sont des DUT (2 100), respectivement en hausse de 2,5 % et en baisse de 1 % par rapport à 2014 (3).

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS - Voir 7.3.

DIPLÔMES NATIONAUX ET DIPLÔMES D'ÉTABLISSEMENT OU D'UNIVERSITÉ (DU) - Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L.613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université), dont la création et la délivrance peuvent être effectuées par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

IUT - Institut universitaire de technologie (composante des universités).

INP - Institut national polytechnique.

UT - Université de technologie.

RNCP - Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Les **DEL F** (diplôme d'études en langue française) et les **DAL F** (diplôme approfondi de langue française) sont les seuls diplômes de français langue étrangère délivrés par le ministère en charge de l'éducation nationale. Ils sont valables à vie et bénéficient d'une reconnaissance internationale. De plus, les DEL F et les DAL F peuvent permettre d'étudier, de travailler et d'immigrer dans un pays francophone.

DAEU, DEUG, DEUST, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR - Voir la table des « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête n°6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 16.27.

1 Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2014 et 2015 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	48 149	52 357	824	853	7 404	7 773	56 377	60 983
Nombre de diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC	30 393	32 848	266	354	1 397	1 407	32 034	34 609
Ensemble des diplômes délivrés en FC	78 542	85 205	1 090	1 207	8 801	9 180	89 200	95 592
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	61	61	76	71	84	85	64	64
Part des diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC (%)	39	39	24	29	14	15	36	36
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	501 449	487 744	12 106	13 780	9 822	10 472	524 134	511 996
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	10	11	7	6	88	74	11	12

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

Lecture : en 2015, 52 357 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 61 % des 85 205 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 487 744 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 11 % sont délivrés au titre de la formation continue.

© DEPP

2 Diplômes nationaux délivrés en formation continue en 2014 et 2015 selon le type d'établissement

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Écoles d'ingénieurs et autres établissements		Cnam		Total	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Capacité en droit	244	48					244	48
DAEU A (littéraire)	4 534	4 559					4 534	4 559
DAEU B (scientifique)	786	733					786	733
DELFDALF	176	297					176	297
Total niveau IV	5 740	5 637					5 740	5 637
DEUG, DEUST	557	824					557	824
DUT	2 130	2 119			13	10	2 182	2 129
Titres RNCP niveau III	372	144	7	0	799	834	1 442	978
Diplômes paramédicaux niveau III	63	30					63	30
Total niveau III	3 122	3 117	7	0	812	844	3 941	3 961
Licences	3 667	4 379	22	1	1 827	2 304	6 132	6 684
Licences professionnelles	15 065	15 787	1	1	1 164	1 163	16 117	16 951
Maitris-Master1	3 845	5 247					3 845	5 247
DCG	4	11					4	11
Titres RNCP niveau II	163	215	11	16	1 916	1 792	2 005	2 023
Total niveau II	22 744	25 639	34	18	4 907	5 259	27 685	30 916
DESS-DEA		12						12
DESCF-DSCG	30	5					30	5
Masters professionnels	5 714	6 753	31	4			5 745	6 757
Masters ingénieur	149	200	59	87			208	287
Masters recherche	437	546	9	7			446	553
Masters indifférenciés	8 430	7 148	139	108	580	559	9 265	7 815
Masters enseignement	700	1 602	8	15			708	1 617
Mastères MBA	156	144	373	396	146	137	685	677
HDR	7	55					7	55
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	309	309	133	195	571	521	989	1 025
Capacité médecine	293	354					293	354
Titres RNCP niveau I	240	643	25	22	325	401	579	1 066
Doctorat	78	193	6	1	63	52	124	246
Total niveau I	16 543	17 964	783	835	1 685	1 670	19 011	20 469
Ensemble des diplômes	48 149	52 357	824	853	7 404	7 773	56 377	60 983

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

3 Diplômes délivrés en formation continue par les IUT en 2014 et 2015

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP niveau III	Titres au RNCP niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établis- sment en IUT
2014	2 130	9 010	48	52	11 240	908
2015	2 119	9 233	4	52	11 408	796
Évolution 2015/2014 (%)	-0,5	2,5	-91,7	0,0	1,5	-12,3

► Champ : France métropolitaine + DOM, Public.

© DEPP

LES GOUVERNEMENTS EUROPÉENS s'orientent depuis le sommet de Lisbonne de 2000 vers une société de la connaissance. Les orientations sont concrétisées par des objectifs chiffrés, formulés pour l'ensemble de l'Union européenne (UE) à l'horizon 2020 : développer l'enseignement supérieur, l'employabilité, la formation permanente, la mobilité, l'éducation de la petite enfance et réduire les quantités de jeunes insuffisamment formés et de mauvais lecteurs. Deux sont de « grands objectifs », étayés de cibles nationales.

Le développement de l'enseignement supérieur devrait se concrétiser, en 2020, par 40 % de diplômés parmi les Européens de 30-34 ans (39,1 % en 2016) (1). La France en espère 50 % (44 % en 2016). Depuis 2010, la part des diplômés du supérieur a progressé d'au moins 9 points de pourcentage en Lituanie, Grèce (+14 points), République tchèque, Lettonie, au Portugal (+12 à +10 points), en Pologne, Slovénie et République slovaque. La proportion est stable en France.

Une meilleure qualification devrait favoriser l'employabilité. L'UE vise, peu après l'obtention d'un diplôme d'enseignement supérieur ou fin de second degré, un taux d'emploi de 82 % en 2020. Le taux de l'UE, de 78,2 % en 2016, présente la plus forte augmentation annuelle depuis la crise financière de 2008 : +1,3 point. L'Allemagne et les Pays-Bas (90 %), l'Autriche, la Suède et la République tchèque (88 % à 86 %) et Malte assurent de bonnes opportunités d'emploi aux jeunes récemment diplômés.

L'UE compte que sa population enrichisse et actualise ses connaissances à tout âge. 15 % des 25-64 ans devraient participer à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines, en 2020. Ils sont 10,8 % en 2016 dans l'UE, 18,8 % en France, et plus de 25 % en Suède, en Finlande et au Danemark.

L'UE vise que chaque jeune possède un bagage scolaire minimum pour renforcer sa cohésion. L'objectif est de compter moins de 10 % de « sortants précoces » en 2020 (10,7 % des 18-24 ans en 2016). Le taux est de 8,8 % en France en 2016. L'information la plus significative est la réduction des proportions de jeunes peu diplômés dans les pays du Sud où elles étaient élevées.

La proportion de mauvais lecteurs devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (en France, 21,5 % en 2015).

L'UE mise sur l'éducation de la petite enfance, dont bénéficieraient, en 2020, 95 % des enfants de l'âge de quatre ans à celui précédant l'obligation scolaire (100 % en France).

CHAMP - Union européenne.

LA PRÉVALENCE DES DIPLÔMES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR [1] Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (CITE 5-8) parmi les 30-34 ans.

L'INCIDENCE DES « SORTIES PRÉCOCES » [2] - Elle est approchée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas terminé avec succès l'enseignement secondaire (CITE 0-2, soit brevet seul ou aucun diplôme en France) et qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non) au cours des quatre dernières semaines. Cet indicateur est fragile. Sa comparabilité entre pays est limitée.

LA PARTICIPATION À LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE [3] Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans participant, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrits dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

LA PRÉVALENCE DES MAÎTRISES INSUFFISANTES DES COMPÉTENCES DE BASE [4] - Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au-dessous de compétence en lecture de PISA.

L'INCIDENCE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE [5] - Elle est mesurée par le taux de scolarisation de l'âge de 4 ans à celui précédant l'obligation scolaire (soit à 4 et 5 ans en France).

L'EMPLOYABILITÉ [6] - Elle est évaluée par le taux d'emploi des diplômés de niveau CITE 3 à 8 (au moins un CAP en France), âgés de 20 à 34 ans, non étudiants et diplômés depuis trois ans ou moins.

NIVEAUX CITE - Niveaux de la classification internationale type de l'éducation (version de 2011).

SOURCES

[1], [2], [3] et [6] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (l'enquête Emploi en France, DOM inclus depuis 2014) ; téléchargé fin juin 2017.

[4] : enquête PISA (programme international pour le suivi des acquis des élèves).

[5] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) ; téléchargé fin juin 2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- « Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation » (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), J.O.E.U. 28.05.2009.

- « *Education and Training Monitor 2016* », European Commission, novembre 2016.

1 Les critères de référence chiffrés de Lisbonne (Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur	Sorties précoces	Formation tout au long de la vie	Faibles compétences de base (lecture)	Enseignement préscolaire	Employabilité
	2016 [1]	2016 [2]	2016 [3]	2015 [4]	2015 [5]	2016 [6]
Allemagne	33,2	10,2	8,5	16,2	97,4	90,2
Autriche	40,1	6,9	14,9	22,5	95,0	87,6
Belgique	45,6	8,8	7,0	19,5	98,0	81,2
Bulgarie	33,8	13,8	2,2	41,5	89,2	72,0
Chypre	53,4	7,7	6,9	35,6	89,6	73,3
Croatie	29,5	(f) 2,8	3,0	19,9	73,8	72,5
Danemark	(s) 47,7	(s) 7,2	(s) 27,7	15,0	98,5	(s) 83,9
Espagne	40,1	19,0	9,4	16,2	97,7	68,0
Estonie	45,4	10,9	15,7	10,6	91,6	77,1
Finlande	46,1	7,9	26,4	11,1	83,6	77,4
France	43,6	8,8	18,8	21,5	100,0	71,7
Grèce	42,7	6,2	4,0	27,3	79,6	49,2
Hongrie	33,0	12,4	6,3	27,5	95,3	85,0
Irlande	52,9	6,3	6,4	10,2	92,7	79,5
Italie	26,2	13,8	8,3	21,0	96,2	52,9
Lettonie	42,8	10,0	7,3	17,7	95,0	81,4
Lituanie	58,7	4,8	6,0	25,1	90,8	82,4
Luxembourg	(f) 54,6	5,5	16,8	25,6	96,6	85,4
Malte	29,8	19,6	7,5	35,6	100,0	96,6
Pays-Bas	45,7	8,0	18,8	18,1	97,6	90,1
Pologne	44,6	5,2	3,7	14,4	90,1	80,2
Portugal	34,6	14,0	9,6	17,2	93,6	73,8
République slovaque	31,5	7,4	2,9	32,1	78,4	79,6
République tchèque	32,8	6,6	8,8	22,0	88,0	86,7
Roumanie	25,6	18,5	1,2	38,7	87,6	69,3
Royaume-Uni	48,1	11,2	14,4	17,9	100,0	84,4
Slovénie	44,2	4,9	11,6	15,1	90,5	76,7
Suède	51,0	7,4	29,6	18,4	95,0	86,7
Union européenne	39,1	10,7	10,8	19,7	(e) 94,8	78,2
UE année précédente	38,7	11,0	10,7	(e) 19,2	(e) 94,3	76,9
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0	82,0
Objectif 2010 (UE)	n.d.	10,0	12,5	17,0	n.d.	n.d.
Situation 2000 (UE)	22,4	18,0	7,1	21,3	85,2	

s : rupture de série.

e : estimation Commission européenne.

f : peu fiable.

© DEFP

DÉFINITIONS

EN 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM, plus de 1,2 million de personnes, dont 77,7% d'enseignants, sont en activité dans les secteurs public et privé au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur) (1). Parmi les enseignants du public, les 350 500 professeurs des écoles exercent principalement dans le premier degré, 3,1% d'entre eux occupant des fonctions dans le second degré, en Segpa principalement. De même, la plus grande part des 254 200 professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) et des 59 400 agrégés du public exercent dans le second degré, mais 13,0% des agrégés sont affectés dans l'enseignement supérieur. Cette proportion est beaucoup plus faible (2,3%) pour les certifiés et PEPS. Les non-enseignants exercent des fonctions dans des domaines très diversifiés : inspection, direction d'établissement, information, orientation, éducation, administration, santé.

L'ensemble de ces personnels relève principalement des programmes de la mission interministérielle : « Enseignement scolaire (MIES) » qui regroupe les personnels de l'Éducation nationale ; programmes 140 « Enseignement du premier degré public », 141 « Enseignement du second degré public », 230 « Vie de l'élève », 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et 139 « Enseignement privé du premier et du second degré ». Un agent sur dix est rémunéré au titre de la mission « Recherche et enseignement supérieur (MIRE) » et de deux de ses programmes (150 : « Formations supérieures et recherche universitaire », 231 « Vie étudiante »).

Les femmes représentent 69,1% des personnels et sont plus nombreuses parmi les non-enseignants (71,5% contre 68,3% chez les enseignants) (2). La plupart des agents sont titulaires (85,8%) avec des différences importantes, parmi les enseignants, entre le premier et le second degré. Les non-titulaires sont plus nombreux dans le second degré. La part des contractuels parmi les enseignants est plus élevée dans le privé. Les agents à temps partiel ou à temps incomplet (temps partiel non choisi) constituent 16,7% des effectifs. Leur nombre est élevé parmi les personnels rémunérés au titre du programme « Vie de l'élève » (68,2%), du fait du nombre important de personnel d'assistance éducative.

LES PERSONNELS - Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics et privés sous contrat au cours de l'année scolaire 2016-2017.

LES ENSEIGNANTS - Enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement scolaire public et privé et ceux, titulaires, affectés dans un établissement de l'enseignement supérieur public. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux de l'enseignement scolaire en fonction de leur corps d'appartenance. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les enseignants non titulaires : chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs ou contractuels. La catégorie « autres enseignants du supérieur » désigne pour l'essentiel les enseignants de l'Ensam.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Sont également comptabilisés dans cette catégorie les enseignants exerçant en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale rémunérés au titre du programme « Soutien ».

SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ (SEGPA) - Voir « Définitions » en 4.18.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

- Annuaire EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF (février 2017), RH-supinfo (MEN-MESRI-DGRH, mai 2017).

1 Les personnels enseignants et non enseignants selon le programme budgétaire en 2016-2017

	Programme 140 - 1 ^{er} degré public		Programme 141 - 2 nd degré public		Programmes 150 et 231 - Supérieur		Programme 139 - 1 ^{er} et 2 nd degrés privés	Programmes 214 et 230 - Soutien et Via de l'élève	Total
	Total	dont ensei- nement	Total	dont ensei- nement	Total	dont ensei- nement			
Corps enseignants et non enseignants du secteur public	343 527	341 656	463 438	400 195	130 074	69 791	1 431	154 974	1 093 444
Professeurs des écoles et instituteurs	339 456	339 059	10 968	9 660			58	42	350 524
Instituteurs suppléants et non titulaires	479	479	1	1			1		481
Professeurs agrégés et chaires supérieures	29	29	50 642	50 543	7 711	7 695	835	55	59 272
Professeurs certifiés et PEPS	81	80	247 773	247 176	5 834	5 829	439	64	254 191
Professeurs lycées professionnels	6	6	58 870	58 588	404	402	72	5	59 357
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement	1	1	2 629	2 620	11	11	6	1	2 648
Contractuels et maîtres auxiliaires	2 002	2 002	32 784	31 607			20	958	35 764
Professeurs des universités					19 803	19 803			19 803
Maîtres de conférence des universités					35 901	35 901		1	35 902
Autres enseignants du supérieur					150	150			150
Personnels non enseignants	1 473		59 771		60 260			153 848	275 352
Corps enseignants du secteur privé	2	2	16	16			141 048	2	141 068
Professeurs des écoles et instituteurs	1	1					40 511		40 512
Instituteurs suppléants et maîtres délégués	1	1	2	2			5 476		5 479
Professeurs agrégés et chaires supérieures							3 004		3 004
Professeurs certifiés et PEPS							59 712		59 712
Professeurs lycées professionnels							10 968		10 968
PEGC, adjoints et chargés d'enseignement							1 447		1 447
Maîtres délégués, enseignants contractuels (2 nd degré)			14	14			19 930	2	19 946
Ensemble des personnels	343 529	341 658	463 454	400 211	130 074	69 791	142 479	154 976	1 234 512

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.

Letture : parmi les 350 524 professeurs des écoles et instituteurs du secteur public, 339 456 sont rémunérés au titre du programme budgétaire 140 et 339 059 d'entre eux font de l'enseignement.

© DEFP

2 Les personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur en 2016-2017

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non- titulaires	Total	Titulaires	Non- titulaires	Total	Titulaires	Non- titulaires	Total
France métropolitaine + DOM									
Enseignement du premier degré public (1)	339 176	2 482	341 658	1 822	49	1 871	340 998	2 531	343 529
Âge moyen	41,9	31,6	41,9	52,7	35,6	52,3	42,0	31,7	41,9
% de femmes	83,5	79,6	83,4	52,0	79,6	52,8	83,3	79,6	83,3
% temps partiel	11,7	5,4	11,7	1,3	2,0	1,3	11,7	5,4	11,6
Enseignement du second degré public (1)	368 587	31 624	400 211	57 782	5 461	63 243	426 369	37 085	463 454
Âge moyen	44,2	40,1	43,8	49,1	38,1	48,1	44,8	39,8	44,4
% de femmes	58,7	54,1	58,4	71,8	83,5	72,8	60,5	58,4	60,3
% temps partiel	8,2	26,7	9,6	8,4	19,0	9,3	8,2	25,6	9,6
Enseignement du supérieur	69 791		69 791	59 941	342	60 283	129 732	342	130 074
Âge moyen	47,8		47,8	46,8	38,6	46,8	47,4	38,6	47,3
% de femmes	39,4		39,4	63,2	61,7	63,2	50,4	61,7	50,4
% temps partiel	1,7		1,7	6,7	3,2	6,7	4,0	3,2	4,0
Enseignement du premier degré privé	40 205	2 905	43 110				40 205	2 905	43 110
Âge moyen	44,1	37,1	43,7				44,1	37,1	43,7
% de femmes	91,4	92,9	91,5				91,4	92,9	91,5
% temps partiel	14,4	21,9	14,9				14,4	21,9	14,9
Enseignement du second degré privé	76 847	22 522	99 369				76 847	22 522	99 369
Âge moyen	46,7	39,2	45,0				46,7	39,2	45,0
% de femmes	66,8	66,7	66,8				66,8	66,7	66,8
% temps partiel	13,8	35,4	18,7				13,8	35,4	18,7
Programme soutien				21 629	4 867	26 496	21 629	4 867	26 496
Âge moyen				48,4	32,4	45,4	48,4	32,4	45,4
% de femmes				72,6	72,8	72,6	72,6	72,8	72,6
% temps partiel				14,0	7,2	12,8	14,0	7,2	12,8
Programme vie de l'élève (2)				23 994	104 486	128 480	23 994	104 486	128 480
Âge moyen				46,5	34,8	37,0	46,5	34,8	37,0
% de femmes				83,4	72,8	74,8	83,4	72,8	74,8
% temps partiel				17,6	79,8	68,2	17,6	79,8	68,2
Total	894 606	59 533	954 139	165 168	115 205	280 373	1 059 774	174 738	1 234 512
Âge moyen	43,8	39,2	43,5	47,8	34,8	42,5	44,4	36,3	43,3
% de femmes	68,8	61,8	68,3	70,2	73,3	71,5	69,0	69,4	69,1
% temps partiel	9,8	28,9	11,0	9,8	73,6	36,0	9,8	58,4	16,7

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte pour le public.

- Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.
- Y compris les assistants d'éducation, les accompagnants d'élèves en situation de handicap, les assistants pédagogiques et les auxiliaires de vie scolaire.

© DEFP

En 2016-2017, en France métropolitaine et dans les DOM, 852 400 femmes sont rémunérées au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Elles représentent 69,1% de l'ensemble du personnel, 67,3% des enseignants du secteur public, 74,3% de ceux du secteur privé et 71,5% des non-enseignants.

Dans le secteur public, les enseignants du premier degré sont très majoritairement des femmes (83,4%) (1). C'est également le cas dans le second degré public (58,4%), particulièrement parmi les professeurs certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (62,2%). En revanche, l'enseignement supérieur est majoritairement masculin (39,4% de femmes). Parmi l'ensemble des enseignants du public, les femmes sont en moyenne plus jeunes (42,5 ans contre 45,2 ans pour les hommes). Elles sont aussi plus nombreuses à exercer à temps partiel (13,1% contre 4,8%).

La féminisation des corps enseignants du secteur privé est plus accentuée que celle du secteur public (2). La part des femmes est plus importante (74,3%) que celle des hommes, en particulier dans le premier degré (91,5%). Comme dans le secteur public, elles sont plus jeunes que les hommes : 44,3 ans contre 45,4 ans en moyenne. Elles sont plus souvent à temps partiel ou à temps incomplet (18,3%), mais les écarts avec les hommes (15,3%) sont moins importants que dans le secteur public.

Les femmes représentent 71,5% des agents non enseignants, dont 84,7% des personnels administratifs, sociaux et de santé (3). C'est chez les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation qu'elles sont les moins nombreuses (55,3%). Près de 40% des femmes non enseignantes sont à temps partiel ou à temps incomplet (contre 26,7% des hommes). Parmi les femmes assistantes d'éducation ou agents non titulaires, ce taux atteint 82,4%. Néanmoins, il s'agit de la modalité de service la plus fréquente pour cette catégorie de personnel, quel que soit le sexe : 71,4% des hommes de cette catégorie d'agents sont à temps partiel ou incomplet.

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

LES ENSEIGNANTS - Instituteurs et professeurs des écoles, directeurs d'école; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire Gesup) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans les effectifs présentés, les enseignants non permanents : chefs de clinique, assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants.

LES AUTRES PERSONNELS - Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant dans les services départementaux de l'Éducation nationale et en rectorat et rémunérés le plus souvent sur le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC - Voir « Définitions » en 9.6.

ASS, ITRF, DIO - Voir « Définitions » en 9.15.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP

- Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

- Annuaires EPP, Agora, Poppée-BIB et Poppée-ITRF (février 2017), Gesup (MEN-MESRI-DGRH, mai 2017).

1 Les enseignants du secteur public en 2016-2017

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	341 658	285 111	83,4	41,4	44,3	41,9	13,3	3,4	11,7
dont : professeurs des écoles	335 166	280 326	83,6	41,4	44,4	41,9	13,4	3,4	11,8
instituteurs	3 894	2 740	70,4	47,6	46,4	47,2	11,1	3,0	8,7
instituteurs suppléants	46	29	63,0	38,0	38,6	38,2	20,7	0,0	13,0
Enseignants dans le second degré	400 211	233 600	58,4	43,3	44,6	43,8	12,8	5,3	9,6
dont : professeurs de chaire supérieure	2 181	788	36,1	53,5	53,9	53,7	0,3	0,1	0,1
professeurs agrégés	48 362	25 441	52,6	44,0	45,2	44,6	10,4	4,0	7,3
professeurs certifiés et PEPS	247 176	153 625	62,2	42,9	44,0	43,3	12,5	4,0	9,3
professeurs de lycée professionnel	58 588	29 372	50,1	46,1	47,0	46,6	7,8	2,3	5,1
professeurs ens. général de collège	1 468	838	57,1	59,1	59,0	59,1	19,8	9,7	15,5
professeurs contractuels	30 503	16 388	53,7	39,0	40,3	39,6	31,1	23,0	27,4
Enseignants dans le supérieur (1)	69 791	27 486	39,4	46,7	48,5	47,8			
Total (2)	811 660	546 197	67,3	42,5	45,2	43,3	13,1	4,8	10,6

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Enseignants titulaires, y compris les professeurs certifiés et agrégés qui exercent dans l'enseignement supérieur. Sont exclus les enseignants non permanents.

2. Le temps partiel total est calculé sans prise en compte des enseignants dans le supérieur, pour lesquels l'information n'est pas disponible.

© DEFP

2 Les enseignants du secteur privé sous contrat en 2016-2017

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Part des femmes (%)	Part des hommes (%)	Ensemble
Enseignants dans le premier degré	43 110	39 461	91,5	43,6	44,2	43,7	15,6	7,1	14,9
dont : professeurs des écoles	39 510	36 114	91,4	44,1	44,7	44,1	15,1	6,1	14,3
instituteurs	695	647	93,1	45,1	43,9	45,0	19,8	12,5	19,3
instituteurs suppléants	2 905	2 700	92,9	37,2	35,8	37,1	21,8	22,9	21,9
Enseignants dans le second degré	99 369	66 356	66,8	44,8	45,5	45,0	19,9	16,2	18,7
dont : professeurs de chaire supérieure	91	26	28,6	55,3	54,8	54,9	0,0	0,0	0,0
professeurs agrégés	3 748	1 914	51,1	47,3	48,7	48,0	10,0	6,1	8,1
professeurs certifiés et PEPS	60 151	41 165	68,4	46,0	46,8	46,3	15,8	11,6	14,4
professeurs de lycée professionnel	11 040	7 009	63,5	47,5	48,0	47,7	11,7	7,6	10,2
professeurs ens. général de collège	13	4	30,8	57,3	59,9	59,1	50,0	33,3	38,5
maîtres auxiliaires contractuels	22 522	15 022	66,7	39,1	39,3	39,2	35,9	34,5	35,4
Total	142 479	105 817	74,3	44,3	45,4	44,6	18,3	15,3	17,6

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DEFP

3 Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel en 2016-2017

	Effectifs			Âge moyen			Temps partiel (%)		
	Total	Femmes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Filière administrative	67 738	56 108	82,8	47,8	46,5	47,6	16,2	3,6	14,0
Catégorie A (attachés, etc.)	12 212	7 518	61,6	49,1	48,7	49	6,7	1,2	4,6
Catégorie B (secrétaires)	18 267	15 366	84,1	47,5	47,1	47,5	16	4	14,1
Catégorie C (adjoints)	30 861	28 079	91	48,7	45,7	48,4	17,9	5,5	16,8
Non-titulaires	6 398	5 145	80,4	42,2	38,8	41,5	21,2	7,6	18,5
Filière technique et de service (1)	557	202	36,3	52,5	51,8	52,1	6,9	0,3	2,7
Filière santé et sociale (1)	14 039	13 435	95,7	47,9	48,6	47,9	33,3	10,6	32,3
Total ASS (1)	82 334	69 745	84,7	47,9	46,8	47,7	19,5	3,9	17,1
Catégorie A (ingénieurs, assistants, etc.)	16 052	7 625	47,5	45,6	46,0	45,8	4,5	0,9	2,6
Catégorie B (techniciens, etc.)	12 378	6 665	53,8	46,5	46,1	46,3	4,7	1,3	3,1
Catégorie C (adjoints techniques, etc.)	22 173	13 706	61,8	47,4	47,5	47,5	11,3	2,0	7,7
Total ITRF (1)	50 603	27 996	55,3	46,7	46,6	46,7	7,9	1,4	5,0
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires, etc.)	1 310	928	70,8	45,9	46,5	46,1	7,0	3,1	5,9
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants, etc.)	1 381	1 067	77,3	44,4	47,3	45,1	10,2	1,9	8,3
Catégorie C (agents, adjoints techn., etc.)	1 683	1 038	61,7	46,3	47,0	46,6	8,5	3,1	6,4
Total bibliothèques (1)	4 374	3 033	69,3	45,5	47,0	46,0	8,6	2,8	6,9
Catégorie A (direction étab., CPE, etc.)	35 621	21 640	60,8	47,7	50,3	48,7	4,8	0,6	3,2
Catégorie B	10	6	60,0	53,2	55,0	53,9	33,3	50,0	40,0
Non-titulaires (assistants éducation, etc.)	104 472	75 905	72,7	36,5	29,9	34,7	82,4	71,4	79,4
Total DIEO (1)	140 103	97 551	69,6	39,0	36,6	38,3	65,2	48,2	60,0
Apprentis	2 959	2 109	71,3	21,7	21,4	21,6	0,0	0,0	0,0
Ensemble (1)	280 373	200 434	71,5	43,1	41,1	42,5	39,8	26,7	36,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

1. Y compris non-titulaires.

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2016-2017, 959 200 enseignants exercent leur activité dans l'enseignement scolaire public et privé ou dans l'enseignement supérieur. Parmi eux, 386 400 sont professeurs des écoles, 279 200 professeurs certifiés, 60 000 professeurs agrégés et 70 300 professeurs de lycées professionnels (PLP). La grande majorité d'entre eux relèvent du secteur public d'enseignement : c'est le cas de 95,1 % des agrégés, 89,7 % des professeurs des écoles, 84,4 % des professeurs de lycée professionnel (PLP) et 80,8 % des certifiés.

Les pyramides des âges mettent en évidence une plus grande féminisation des enseignants les plus jeunes. Les professeurs des écoles de moins de 30 ans, du public et du privé, sont à 89,5 % des femmes contre 86,1 % pour les 30-39 ans, et 84,7 % pour les 40-49 ans (1). De manière similaire, les taux de féminisation sont plus élevés pour les professeurs certifiés (2) et agrégés (3) de moins de 30 ans (respectivement 69,2 % et 57,5 %) que pour leurs homologues de 40-49 ans (65,3 % pour les certifiés et 50,6 % pour les agrégés). Cet écart est encore plus important pour les professeurs de lycée professionnel, la part des femmes étant de 62,3 % pour les moins de 30 ans, contre 51,3 % pour les 40-49 ans (4).

Dans chaque secteur d'enseignement, le corps des professeurs des écoles est le plus jeune : dans le public, 11,1 % d'entre eux ont moins de 30 ans et 24,5 % ont 50 ans ou plus. Parmi les certifiés du public, ces proportions sont de 9,9 % et 29,7 %, chez les agrégés du public de 6,7 % et 34,5 %. Les PLP sont les plus âgés dans le secteur public (3,6 % ont moins de 30 ans, 39,5 % ont 50 ans ou plus), tandis que dans le privé, ce sont les agrégés (respectivement 1,1 % et 50,3 %), où ce corps est uniquement accessible par concours interne.

Les enseignants sont toujours, en moyenne, plus jeunes dans le public que dans le privé, et les femmes le sont plus que les hommes, quels que soient le secteur d'enseignement et le corps d'appartenance, à l'exception des professeurs d'éducation physique et sportive (EPS). Les pyramides présentent des déséquilibres dans le profil par âge des enseignants, avec une forte représentation des âges médians : et particulier pour les professeurs du public dont 40,0 % ont entre 35 et 45 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quel que soit leur lieu d'exercice, du premier degré de l'enseignement public ou privé jusqu'à l'enseignement supérieur public. Par exemple, des professeurs certifiés ou agrégés du secteur public qui exercent dans l'enseignement privé sont comptabilisés parmi les certifiés ou les agrégés du secteur public.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

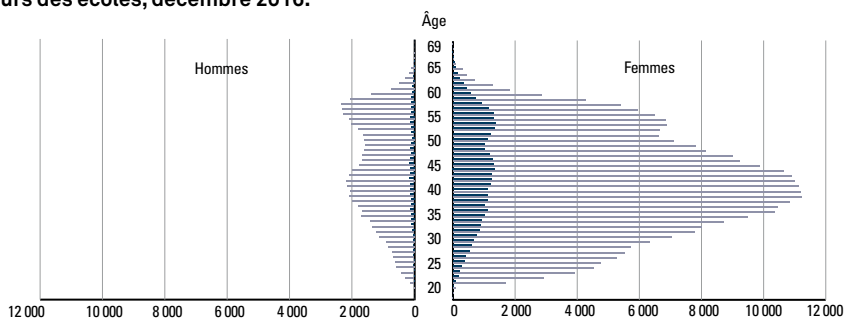
- *Bilan social 2015-2016, partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Les professeurs des écoles, décembre 2016.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,5
Secteur privé : 44,8

Âge moyen femmes
Secteur public : 41,4
Secteur privé : 44,1

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 42,0
Secteur privé : 44,2



► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

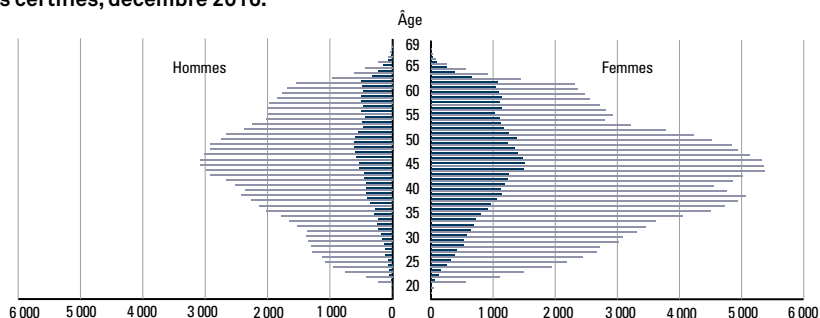
© DEPP

2 Les professeurs certifiés, décembre 2016.

Âge moyen hommes
Secteur public : 44,6
Secteur privé : 47,5

Âge moyen femmes
Secteur public : 43,0
Secteur privé : 46,1

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 43,6
Secteur privé : 46,5



► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

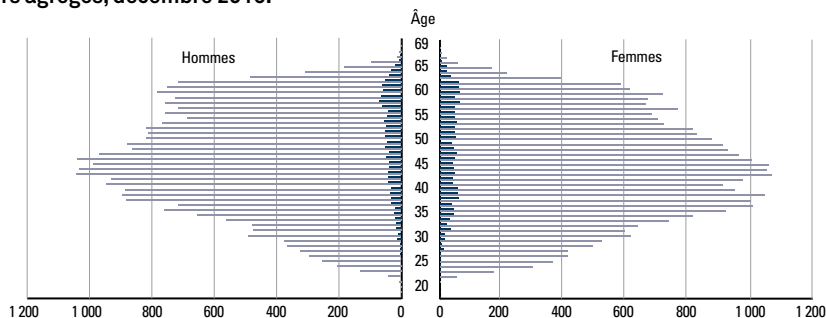
© DEPP

3 Les professeurs agrégés, décembre 2016.

Âge moyen hommes
Secteur public : 45,7
Secteur privé : 49,7

Âge moyen femmes
Secteur public : 44,3
Secteur privé : 47,8

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 45,0
Secteur privé : 48,7



► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

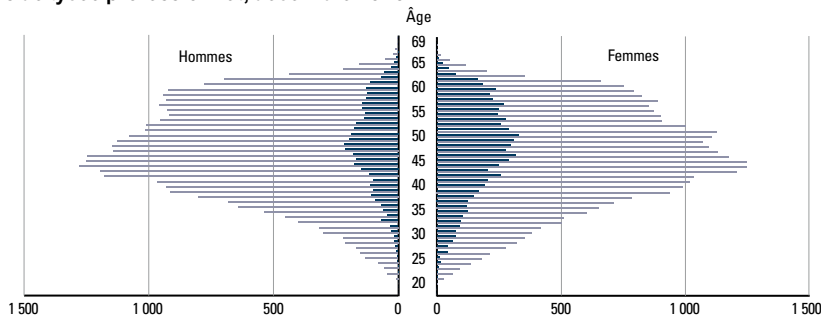
© DEPP

4 Les professeurs de lycée professionnel, décembre 2016.

Âge moyen hommes
Secteur public : 47,0
Secteur privé : 48,0

Âge moyen femmes
Secteur public : 46,2
Secteur privé : 47,5

Âge moyen
Hommes + Femmes
Secteur public : 46,6
Secteur privé : 47,7



► Champ : public : France métropolitaine + DOM ; privé : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

© DEPP

DÉFINITIONS

LA RÉPARTITION des 341 700 enseignants du premier degré public (fonctionnaires stagiaires compris) sur l'ensemble du territoire de France métropolitaine et des DOM est très contrastée (1). Plus de la moitié des départements, principalement du Centre et du Sud-Ouest de la France, dispose de moins de 2 700 enseignants. La Lozère et la Creuse, avec respectivement 447 et 616 enseignants, sont les deux départements qui en comptent le moins. À l'opposé, 16 départements situés pour la plupart en Île-de-France et au Nord, regroupent chacun plus de 6 000 enseignants. Les départements du Nord et de la Seine-Saint-Denis, avec respectivement 13 600 et 11 800 agents, sont ceux qui en totalisent le plus.

Parmi les enseignants du premier degré public, 25,1% effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 49,4% dans celui de l'enseignement élémentaire et 25,5% au titre des remplacements, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. La répartition des enseignants entre ces niveaux de formation varie entre les départements. Dans 52 départements, le préélémentaire représente un quart et plus des effectifs enseignants. Leur part dans les Hauts-de-Seine et le Haut-Rhin est la plus élevée (respectivement 30,1% et 29,2%). *A contrario*, pour 20 d'entre eux, moins d'un enseignant sur cinq est rémunéré au titre du préélémentaire.

La part des enseignants de moins de 35 ans dans le premier degré public est de 24,3%, celle des 50 ans et plus de 24,4%. Le ratio entre ces deux tranches d'âges varie fortement entre départements (2). On compte moins d'un enseignant de 50 ans et plus pour deux enseignants de moins de 35 ans à Mayotte. À l'inverse, dans deux départements sur trois, les enseignants âgés de 50 ans et plus sont plus nombreux que les moins de 35 ans. Dans le Gers, les Alpes de Haute-Provence, la Guadeloupe et de Martinique, les plus de 50 ans sont environ deux fois plus nombreux que les moins de 35 ans.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

LE CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES - Les professeurs des écoles participent aux actions d'éducation, principalement en assurant un service d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires. L'accès à ce corps, créé en 1990, se fait par concours (cf. fiche 9.18).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

1 Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département en 2016-2017

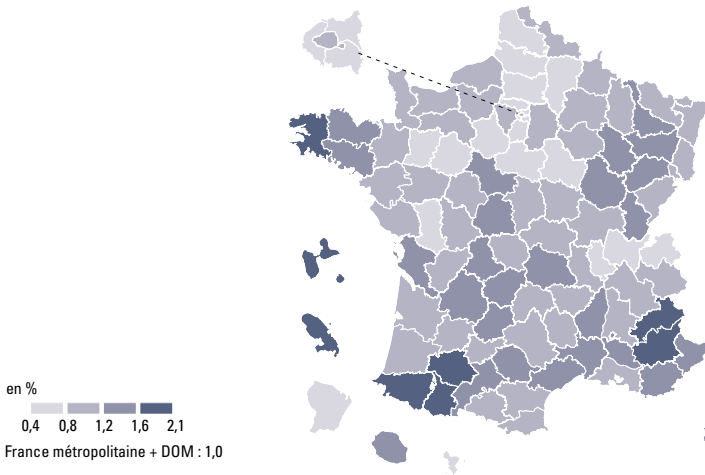
Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	218	460	243	921	Ardèche	187	909	324	1 420	Paris	2 240	3 435	2 406	8 081
Hautes-Alpes	183	416	207	806	Drôme	709	1 304	652	2 665	Charente	423	821	404	1 648
Bouches-du-Rh.	2 838	4 974	2 588	10 400	Isère	1 828	3 364	1 586	6 778	Charente-Marit.	734	1 454	720	2 908
Vaucluse	786	1 506	727	3 019	Savoie	552	1 076	531	2 159	Deux-Sèvres	402	870	456	1 728
Aix-Marseille	4 025	7 356	3 765	15 146	Haute-Savoie	1 055	2 120	981	4 156	Vienne	498	1 062	546	2 106
Aisne	757	1 461	833	3 051	Grenoble	4 331	8 773	4 074	17 178	Poitiers	2 057	4 207	2 126	8 390
Oise	1 271	2 345	1 278	4 894	Nord	3 711	6 278	3 574	13 563	Ardennes	394	770	448	1 612
Somme	391	1 820	703	2 914	Pas-de-Calais	2 212	3 950	2 139	8 301	Aube	440	819	441	1 700
Amiens	2 419	5 626	2 814	10 859	Lille	5 923	10 228	5 713	21 864	Marne	795	1 409	805	3 009
Doubs	848	1 522	686	3 056	Corrèze	275	600	246	1 121	Haute-Marne	252	479	311	1 042
Jura	302	703	320	1 325	Creuse	120	334	162	616	Reims	1 881	3 477	2 005	7 363
Haute-Saône	338	666	324	1 328	Haute-Vienne	384	892	388	1 664	Côtes-d'Armor	160	1 521	616	2 297
Terr. de Belfort	172	323	271	766	Limoges	779	1 826	796	3 401	Finistère	762	1 652	690	3 104
Besançon	1 660	3 214	1 601	6 475	Ain	860	1 863	825	3 548	Ille-et-Vilaine	1 074	1 992	938	4 004
Dordogne	233	1 124	460	1 817	Loire	992	1 785	761	3 538	Morbihan	440	1 241	526	2 207
Gironde	1 973	3 568	1 914	7 455	Rhône	2 565	4 531	2 264	9 360	Rennes	2 436	6 406	2 770	11 612
Landes	264	1 199	437	1 900	Lyon	4 417	8 179	3 850	16 446	Eure	901	1 119	822	3 442
Lot-et-Garonne	396	771	394	1 561	Aude	447	929	432	1 808	Seine-Maritime	1 746	3 114	1 695	6 555
Pyrénées-Atl.	665	1 435	599	2 699	Gard	1 003	1 870	853	3 726	Rouen	2 647	4 833	2 517	9 997
Bordeaux	3 531	8 097	3 804	15 432	Hérault	1 495	2 670	1 537	5 702	Bas-Rhin	1 570	2 866	1 289	5 725
Calvados	424	2 159	767	3 350	Lozère	40	274	133	447	Haute-Rhin	1 141	1 866	898	3 905
Manche	545	1 058	620	2 223	Pyr.-Orientales	612	1 110	541	2 263	Strasbourg	2 711	4 732	2 187	9 630
Orne	349	614	324	1 287	Montpellier	3 597	6 853	3 496	13 946	Ariège	99	467	199	765
Caen	1 318	3 831	1 711	6 860	Meurthe-et-Mos.	988	1 793	929	3 710	Aveyron	93	746	292	1 131
Allier	289	972	379	1 640	Meuse	121	654	300	1 075	Haute-Garonne	1 779	3 248	1 544	6 571
Cantal	23	553	192	768	Moselle	1 494	2 799	1 180	5 473	Gers	221	451	210	882
Haute-Loire	98	620	240	958	Vosges	508	1 005	468	1 981	Lot	187	393	187	767
Puy-de-Dôme	609	1 720	683	3 012	Nancy-Metz	3 111	6 251	2 877	12 239	Hautes-Pyrénées	275	516	245	1 036
Clermont-Ferrand	1 019	3 865	1 494	6 378	Loire-Atlantique	1 476	2 701	1 465	5 642	Tarn	293	1 051	349	1 693
Corse-du-Sud	166	368	174	708	Maine-et-Loire	791	1 529	753	3 073	Tarn-et-Garonne	195	848	313	1 356
Haute-Corse	148	473	186	807	Mayenne	301	633	319	1 253	Toulouse	3 142	7 720	3 339	14 201
Corse	314	841	360	1 515	Sarthe	387	1 743	679	2 809	Yvelines	2 228	3 900	2 136	8 264
Seine-et-Marne	2 322	4 163	2 029	8 514	Vendée	517	950	471	1 938	Essonne	2 072	3 664	2 160	7 896
Seine-St-Denis	2 918	4 806	4 120	11 844	Nantes	3 472	7 556	3 687	14 715	Hauts-de-Seine	2 433	3 693	1 955	8 081
Val-de-Marne	2 169	3 421	1 986	7 576	Alpes-Maritimes	1 362	2 479	1 252	5 093	Val-d'Oise	2 193	3 696	2 303	8 192
Créteil	7 409	12 390	8 135	27 934	Var	1 323	2 403	1 216	4 942	Versailles	8 926	14 953	8 554	32 433
Côte-d'Or	712	1 283	686	2 681	Nice	2 685	4 882	2 468	10 035	France métro.	81 624	160 210	81 986	323 820
Nièvre	262	486	304	1 052	Cher	369	760	388	1 517	Guadeloupe	695	1 355	830	2 880
Saône-et-Loire	708	1 391	732	2 831	Eure-et-Loir	668	1 217	593	2 478	Guyane	604	1 281	991	2 876
Yonne	451	893	522	1 866	Indre	256	530	241	1 027	Martinique	433	1 304	794	2 531
Dijon	2 133	4 053	2 244	8 430	Indre-et-Loire	770	1 427	696	2 893	Mayotte (1)	762	1 479	771	3 012
					Loir-et-Cher	394	842	440	1 676	La Réunion	1 775	3 028	1 736	6 539
					Loiret	984	1 850	835	3 669	DOM	4 269	8 447	5 122	17 838
					Orléans-Tours	3 441	6 626	3 193	13 260	Total	85 893	168 657	87 108	341 658

1. Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

Note : la catégorie « autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

© DEFF

2 Enseignants du premier degré public : ratio des « 50 ans et plus »/« moins de 35 ans » en 2016-2017



© DEFF

DÉFINITIONS

En 2016-2017, 43 100 enseignants exercent dans les classes sous contrat du premier degré des établissements privés en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte (1). Les enseignants du privé sont inégalement répartis entre les départements. Plus d'un tiers des départements accueillent moins de 200 enseignants, la Creuse étant le département qui en compte le moins (9 enseignants), pour des raisons démographiques et de très faible implantation du secteur privé. À l'opposé, dix départements regroupent chacun plus de 1 000 enseignants. Le Nord est celui qui en totalise le plus (2 908), devant les départements de l'Ouest de la France comme la Loire-Atlantique (2 370), l'Ille-et-Vilaine (2 004) ou le Morbihan (1 759).

Parmi les enseignants du premier degré privé, 23,5% effectuent leur service dans le cadre de l'enseignement préélémentaire, 67,3% dans celui de l'enseignement élémentaire et 9,2% au titre des dispositifs particuliers de scolarisation et des remplacements. Ce sont les départements de la Corse du sud (34,6%), de la Haute-Vienne (30%) et de la Corrèze (29,4%) qui comportent le plus d'enseignants en préélémentaire.

En France, la part des enseignants de moins de 35 ans dans le premier degré privé est de 19,9%, celle des 50 ans et plus de 31,7%. Le ratio entre la seconde tranche d'âge et la première est donc de 1,6, contre 1,0 dans le premier degré public, dont la population est plus jeune (2). Toutes les académies comptent plus d'enseignants de plus de 50 ans que d'enseignants de moins de 35 ans. Seules six académies dépassent le seuil de 2 « seniors » pour un « jeune », comme la Martinique (8,9) et la Guadeloupe (2,8).

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré rémunérés sur les actions LOLF du programme « Enseignement privé des premier et second degrés ». La distinction entre le premier degré privé et le second degré privé se fonde sur une logique de chapitre et articles budgétaires et non pas sur une logique de corps (voir 9.1). Sont concernés les personnels enseignants en activité, à temps plein, partiel ou incomplet, rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

ÉCOLE SOUS CONTRAT - Une école est considérée sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

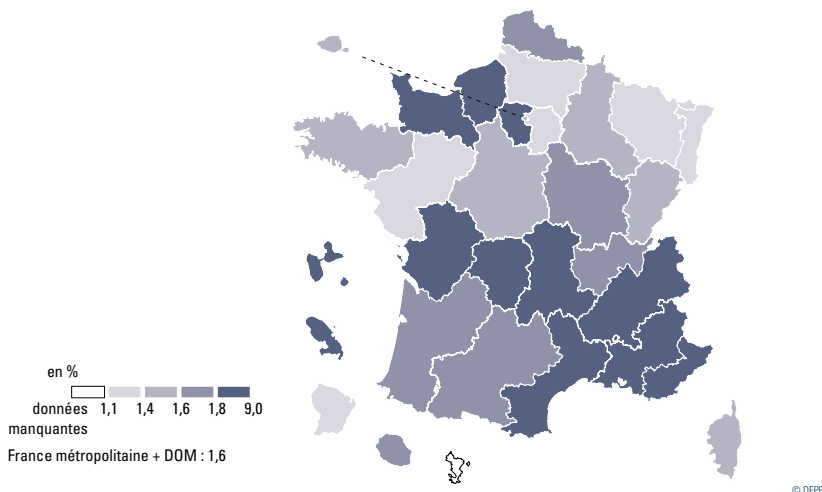
1 Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département en 2016-2017

Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préél.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	25	5	39	Ardèche	35	342	23	400	Paris	413	1 104	117	1 634
Hautes-Alpes	11	42	5	58	Drôme	83	242	14	339	Charente	28	92	22	142
Bouches-du-Rhône	244	675	104	1 023	Isère	128	394	61	583	Charente-Marit.	36	133	24	193
Vaucluse	67	188	20	275	Savoie	45	108	35	188	Deux-Sèvres	81	241	32	354
Aix-Marseille	331	930	134	1 395	Haute-Savoie	84	321	51	456	Vienne	36	179	17	232
Aisne	59	150	20	229	Grenoble	375	1 407	184	1 966	Poitiers	181	645	95	921
Oise	58	166	26	250	Nord	834	1 839	235	2 908	Ardennes	20	67	11	98
Somme	112	266	28	406	Pas-de-Calais	278	613	60	951	Aube	25	78	20	123
Amiens	229	582	74	885	Lille	1 112	2 452	295	3 859	Marne	78	194	48	320
Doubs	49	148	26	223	Corrèze	20	45	3	68	Haute-Marne	9	26	4	39
Jura	24	78	9	111	Creuse	2	6	1	9	Reims	132	365	83	580
Haute-Saône	9	44	12	65	Haute-Vienne	27	54	9	90	Côtes-d'Armor	6	788	52	846
Territ. de Belfort	10	45	9	64	Limoges	49	105	13	167	Finistère	366	1 091	131	1 588
Besançon	92	315	56	463	Ain	75	237	34	346	Ille-et-Vilaine	551	1 333	120	2 004
Dordogne	4	85	24	113	Loire	207	551	56	814	Morbihan	504	1 117	138	1 759
Gironde	137	395	95	627	Rhône	377	1 018	118	1 513	Rennes	1 427	4 329	441	6 197
Landes	2	114	22	138	Lyon	659	1 806	208	2 673	Eure	60	147	15	222
Lot-et-Garonne	29	94	23	146	Aude	30	68	17	115	Seine-Maritime	148	374	59	581
Pyrénées-Atlant.	128	541	89	758	Gard	110	229	53	392	Rouen	208	521	74	803
Bordeaux	300	1 229	253	1 782	Hérault	134	365	83	582	Bas-Rhin	42	186	57	285
Calvados	113	291	33	437	Lozère	37	113	9	159	Haut-Rhin	28	170	30	228
Manche	116	293	25	434	Pyr.-Orientales	38	120	34	192	Strasbourg	70	356	87	513
Orne	62	174	26	262	Montpellier	349	895	196	1 440	Ariège	3	38	7	48
Caen	291	758	84	1 133	Meurthe-et-Mos.	61	137	32	230	Aveyron	5	255	15	275
Allier	24	85	18	127	Meuse	5	51	4	60	Haute-Garonne	153	355	58	566
Cantal	18	48	5	71	Moselle	54	138	44	236	Gers	26	69	12	107
Haute-Loire	82	266	25	373	Vosges	28	84	17	129	Lot	9	47	8	64
Puy-de-Dôme	62	259	50	371	Nancy-Metz	148	410	97	655	Hautes-Pyrénées	34	81	25	140
Clermont-Ferrand	186	658	98	942	Loire-Atlantique	655	1 530	185	2 370	Tarn	61	177	30	268
Corse-du-Sud	9	17	0	26	Maine-et-Loire	448	1 090	133	1 671	Tarn-et-Garonne	23	112	10	145
Haute-Corse	2	16	0	18	Mayenne	130	360	36	526	Toulouse	314	1 134	165	1 613
Corse	11	33	0	44	Sarthe	5	411	35	451	Yvelines	140	455	61	656
Seine-et-Marne	79	217	41	337	Vendée	465	1 056	96	1 617	Essonne	87	225	42	354
Seine-St-Denis	77	317	45	439	Nantes	1 703	4 447	485	6 635	Hauts-de-Seine	193	518	67	778
Val-de-Marne	123	322	37	482	Alpes-Maritimes	107	253	31	391	Val-d'Oise	67	233	37	337
Créteil	279	856	123	1 258	Var	59	199	53	311	Versailles	487	1 431	207	2 125
Côte-d'Or	50	144	28	222	Nice	166	452	84	702	France métro.	9 911	28 376	3 853	42 140
Nièvre	14	31	3	48	Cher	20	65	11	96	Guadeloupe	58	149	23	230
Saône-et-Loire	50	129	21	200	Eure-et-Loir	45	162	20	227	Guyane	30	96	9	135
Yonne	28	82	17	127	Indre	15	45	8	68	Martinique	25	106	63	194
Dijon	142	386	69	597	Indre-et-Loire	69	206	52	327	La Réunion	112	271	28	411
					Loir-et-Cher	35	116	16	167	DOM (1)	225	622	123	970
					Loiret	73	176	24	273	Total	10 136	28 998	3 976	43 110
					Orléans-Tours	257	770	131	1 158					

1. Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Note : la catégorie « Autres » regroupe les enseignants qui font des remplacements, qui sont inscrits dans les dispositifs spécifiques de scolarisation des élèves ou qui exercent dans le cadre de la formation initiale et continue des enseignants.

2 Enseignants du premier degré privé : ratio des « 50 ans et plus »/« moins de 35 ans » en 2016-2017



DÉFINITIONS

En 2016-2017, les 400 200 enseignants de l'enseignement scolaire public du second degré sont inégalement répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et dans les DOM (1). Trois académies regroupent chacune plus de 20 000 enseignants et totalisent plus d'un cinquième des effectifs : Versailles (8,7 %), Créteil (7,3 %) et Lille (6,4 %). Les académies du Sud de la France sont également caractérisées par des effectifs importants : Grenoble et Bordeaux (4,8 % chacune), Lyon (4,4 %), Nantes, Toulouse et Aix-Marseille (4,3 %). À l'opposé, les enseignants du second degré sont les moins nombreux en Corse, à Limoges et dans les académies d'outre-mer à l'exception de La Réunion.

Cette population enseignante est majoritairement féminine (58,4 %). La part des femmes dépasse 60 % dans les académies de Toulouse, Versailles, Martinique, Grenoble, Aix-Marseille, Lyon et Corse. Elle n'est inférieure à celle des hommes qu'à Mayotte (38,9 %) et en Guyane (48,7 %).

Les personnels non titulaires représentent 7,9 % des effectifs enseignants du second degré public et sont inégalement répartis entre les académies (2). Dans des académies situées à l'Est de la France (Besançon et Strasbourg), au Sud ou au Centre (Toulouse, Limoges), en Normandie (Rouen, Caen), et dans le Nord (Amiens, Reims), leur part est inférieure à 6 %. Les académies d'Ile-de-France, de Nantes et de Corse recourent plus fréquemment aux non-titulaires : ils représentent entre 8,5 % et 12,6 % des effectifs, ordres de grandeur qui se retrouvent également dans les académies de Guadeloupe et de Martinique. Cette part est nettement plus élevée à Mayotte et en Guyane, où elle atteint respectivement 40 % et 32,4 %.

Dans le second degré public, les enseignants de 50 ans ou plus sont une fois et demie plus nombreux que ceux de moins de 35 ans. Ce ratio de 1,5 varie sensiblement d'une académie à l'autre (3). Il est en dessous de cette moyenne dans les académies du Centre et du Nord de la métropole, en particulier dans les académies de la couronne parisienne, Créteil (0,6) et Versailles (0,8). Il est maximal dans les académies de Rennes, Corse, Guadeloupe et Martinique où on dénombre au moins trois seniors pour un jeune.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont les enseignants rémunérés sur crédit d'État exerçant leur fonction dans le second degré public.

PROFESSEUR DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignant issu du corps des agrégés et destiné plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

AGRÉGÉ - Professeur agrégé, chef de travaux exerçant une activité d'enseignement.

CERTIFIÉ ET PEPS - Professeur issu du corps des certifiés et professeur d'éducation physique et sportive (PEPS).

PEGC - Professeur d'enseignement général de collège.

PLP - Professeur de lycée professionnel.

ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT - Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT - Ancien adjoint d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

NON-TITULAIRE - Professeur contractuel essentiellement, mais aussi maître auxiliaire.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2015-2016, partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants du second degré public par corps et par académie en 2016-2017

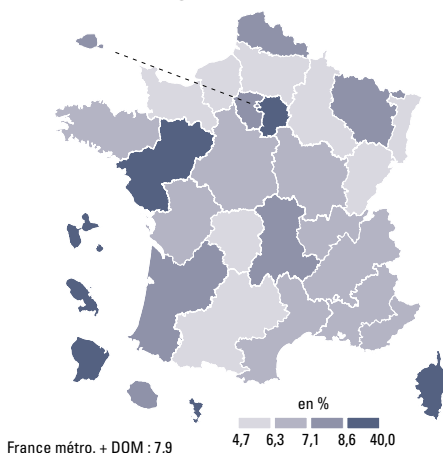
Académies et régions académiques	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	PEGC	Adjoints et chargés d'enseignement	Autres enseignants (1)	Non-titulaires	Total 2 nd degré	Part des femmes (%)
Clermont-Ferrand	854	4 800	1 142	32	20	207	600	7 655	57,9
Grenoble	2 649	12 388	2 474	54	71	417	1 352	19 405	60,8
Lyon	2 876	10 572	2 435	54	37	427	1 181	17 582	60,0
Auvergne-Rhône-Alpes	6 379	27 760	6 051	140	128	1 051	3 133	44 642	60,0
Besançon	880	4 864	1 154	28	22	190	351	7 489	58,0
Dijon	1 175	6 420	1 340	48	29	246	644	9 902	57,4
Bourgogne-Franche-Comté	2 055	11 284	2 494	76	51	436	995	17 391	57,6
Bretagne (Rennes)	1 726	9 532	2 095	68	48	356	1 052	14 877	58,0
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1 762	9 996	2 027	50	35	402	1 033	15 305	58,9
Corse	160	1 277	280	5	11	44	257	2 034	60,0
Nancy-Metz	1 648	9 133	2 283	70	52	435	1 105	14 706	58,0
Reims	906	5 261	1 342	54	21	250	483	8 317	57,4
Strasbourg	1 745	7 130	1 814	55	38	306	681	11 769	58,8
Grand Est	4 299	21 524	5 419	179	111	991	2 269	34 792	58,1
Amiens	1 167	8 147	2 160	74	49	377	641	12 615	57,7
Lille	2 353	15 955	4 466	115	104	789	1 905	25 687	55,6
Hauts-de-France	3 520	24 102	6 626	189	153	1 166	2 546	38 302	56,3
Créteil	4 078	17 380	3 775	51	36	520	3 555	29 395	57,1
Paris	3 427	5 879	1 369	27	20	116	1 023	11 861	58,1
Versailles	5 634	21 017	4 467	59	53	645	2 974	34 849	61,6
Île-de-France	13 139	44 276	9 611	137	109	1 281	7 552	76 105	59,3
Caen	858	5 495	1 326	43	26	238	407	8 393	56,8
Rouen	1 311	7 758	1 715	50	45	300	711	11 890	58,2
Normandie	2 169	13 253	3 041	93	71	538	1 118	20 283	57,6
Bordeaux	2 338	11 679	3 000	67	62	462	1 500	19 108	59,9
Limoges	475	2 849	679	10	12	103	256	4 384	58,4
Poitiers	1 132	6 644	1 484	33	40	313	672	10 318	58,7
Nouvelle-Aquitaine	3 945	21 172	5 163	110	114	878	2 428	33 810	59,3
Montpellier	1 960	10 371	2 332	62	47	374	1 085	16 231	58,1
Toulouse	2 277	11 111	2 594	48	57	357	950	17 394	61,7
Occitanie	4 237	21 482	4 926	110	104	731	2 035	33 625	59,9
Pays de la Loire (Nantes)	1 911	10 751	2 469	50	53	441	1 509	17 184	56,9
Aix-Marseille	2 281	10 782	2 545	39	57	337	1 232	17 273	60,1
Nice	1 585	7 983	1 648	26	45	261	825	12 373	59,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	3 866	18 765	4 193	65	102	598	2 057	29 646	60,0
France métropolitaine	49 168	235 174	54 395	1 272	1 090	8 913	27 984	377 996	58,7
Guadeloupe	264	2 458	749	40	14	150	442	4 117	57,3
Guyane	119	1 249	513	3	12	175	993	3 064	48,6
Martinique	185	1 946	761	38	14	86	312	3 342	61,5
Mayotte	91	1 140	372	4	8	76	1 128	2 819	38,9
La Réunion	716	5 209	1 798	111	14	260	765	8 873	51,4
DOM	1 375	12 002	4 193	196	62	747	3 640	22 215	52,0
France métropolitaine + DOM	50 543	247 176	58 588	1 468	1 152	9 660	31 624	400 211	58,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

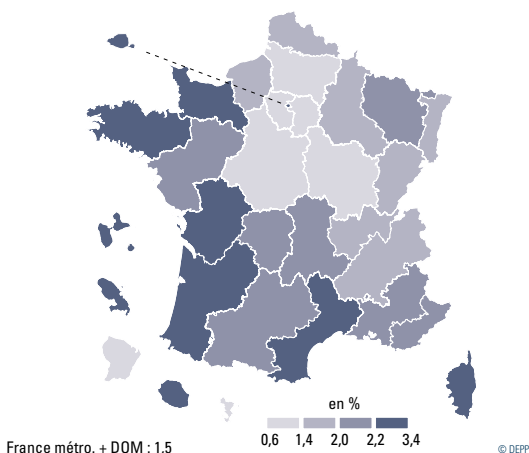
1. Les autres enseignants désignent les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré public.

© DEPP

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré public en 2016-2017, en %.



3 Enseignants du second degré public : ratio des 50 ans et plus/moins de 35 ans en 2016-2017, en %.



DÉFINITIONS

En 2016-2017, 99 400 enseignants effectuent leur service dans les établissements d'enseignement privé sous contrat du second degré en France métropolitaine et dans les DOM, hors Mayotte. La majorité d'entre eux (60,5 %) sont certifiés et professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS), 11,1 % sont professeurs de lycée professionnel (PLP). Les agrégés et professeurs de chaire supérieure sont peu nombreux (3,9 %), de même que les adjoints ou chargés d'enseignement (1,4 %) (1).

Trois académies regroupent plus du quart des effectifs des enseignants du second degré privé : Nantes (11 %), Rennes (10 %) et Lille (8,3) (2). La part des enseignants exerçant dans les académies de Versailles et de Lyon est forte également, mais dans une moindre mesure (6,8 % et 6,6 %). Les académies de Paris et de Strasbourg comptent proportionnellement le plus de professeurs agrégés et de chaire supérieure parmi l'ensemble de leurs enseignants (respectivement 9,1 % et 6,6 %).

Les femmes représentent 66,8 % de cette population enseignante. Leur part dépasse 70 % dans les académies de Versailles, Limoges et Toulouse. Elles sont moins présentes dans les départements d'outre-mer, comme la Guadeloupe (58,8 %), La Réunion (59,1 %) et la Guyane (59,8 %).

Les personnels rémunérés sur une échelle de non-titulaires représentent entre 16,4 % (Nantes et Rennes) et 52,2 % (Guyane) des effectifs enseignants des académies, la moyenne nationale s'établissant à 22,7 %. Outre la Guyane qui fait figure d'exception, la Martinique (34,8 %), Créteil (33,3 %) et Orléans-Tours (29,8 %) ont fortement recours aux non-titulaires.

En France métropolitaine et ultra-marine, les seniors de plus de 50 ans sont deux fois plus nombreux que les jeunes de moins de 35 ans. Ce rapport de deux dépasse les trois en Guadeloupe (3,3) et dans l'académie de Clermont-Ferrand (3,0). À l'inverse, la Guyane fait figure d'exception avec un équilibre entre les jeunes et les seniors (0,9).

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré rémunérés sur les actions LOLF du programme « Enseignement privé des premier et second degrés ». La distinction entre le premier degré privé et le second degré privé se fonde sur une logique de chapitre et articles budgétaires et non pas sur une logique de corps (voir 9.1). Sont concernés les personnels enseignants en activité, à temps plein, partiel ou incomplet, rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

ÉTABLISSEMENT SOUS CONTRAT - Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

CONTRAT DE L'ENSEIGNANT, CONTRAT DE L'ÉTABLISSEMENT Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION - Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2015-2016, partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Les enseignants du second degré privé par corps et par académie en 2016-2017

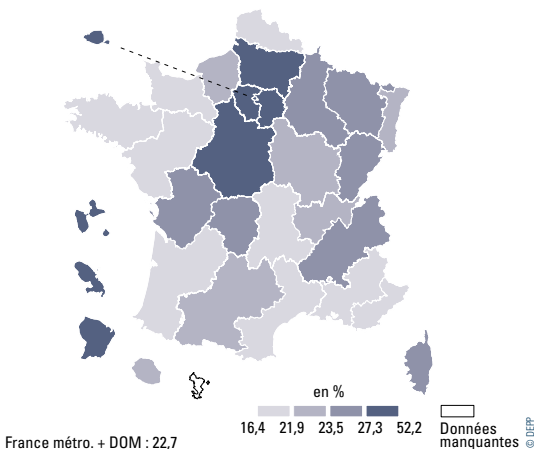
Académies et régions académiques	Agrégés et chaires supérieures	Certifiés et PEPS	PLP	Adjoints et chargés d'enseignement	PEGC	Autres enseignants (1)	Total 2 nd degré	Part des femmes (%)
Clermont-Ferrand	77	1 334	213	52	10	403	2 089	67,8
Grenoble	167	2 993	660	66	14	1 335	5 235	68,8
Lyon	363	3 890	746	53	21	1 512	6 585	65,7
Auvergne-Rhône-Alpes	607	8 217	1 619	171	45	3 250	13 909	67,2
Besançon	16	806	174	20	6	348	1 370	65,0
Dijon	49	940	247	24	6	360	1 626	64,8
Bourgogne-Franche-Comté	65	1 746	421	44	12	708	2 996	64,9
Bretagne (Rennes)	307	6 623	1 190	107	47	1 625	9 899	65,1
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	74	1 503	318	26	12	819	2 752	66,8
Corse	3	83	1	2	1	33	123	69,1
Nancy-Metz	63	1 520	417	69	4	645	2 718	66,0
Reims	35	902	256	28	5	395	1 621	65,5
Strasbourg	122	1 121	166	27	5	420	1 861	67,5
Grand Est	220	3 543	839	124	14	1 460	6 200	66,3
Amiens	40	1 353	209	61	5	634	2 302	67,9
Lille	285	5 113	1 015	162	28	1 682	8 285	64,2
Hauts-de-France	325	6 466	1 224	223	33	2 316	10 587	65,0
Créteil	94	2 172	271	48	6	1 296	3 887	65,0
Paris	433	2 690	220	64	12	1 362	4 781	66,9
Versailles	404	3 933	284	130	15	1 975	6 741	70,8
Île-de-France	931	8 795	775	242	33	4 633	15 409	68,2
Caen	67	1 469	360	30	5	517	2 448	65,2
Rouen	53	1 260	349	27	4	517	2 210	68,1
Normandie	120	2 729	709	57	9	1 034	4 658	66,6
Bordeaux	135	2 692	543	43	22	737	4 172	68,6
Limoges	15	321	38	10	4	140	528	70,6
Poitiers	42	1 115	244	11	7	463	1 882	66,6
Nouvelle-Aquitaine	192	4 128	825	64	33	1 340	6 582	68,2
Montpellier	128	1 973	428	30	18	723	3 300	65,4
Toulouse	144	2 365	429	78	26	869	3 911	71,1
Occitanie	272	4 338	857	108	44	1 592	7 211	68,5
Pays de la Loire (Nantes)	407	7 255	1 220	146	75	1 787	10 890	66,6
Aix-Marseille	184	2 603	641	64	9	979	4 480	67,5
Nice	86	1 220	196	21	5	401	1 929	68,4
Provence-Alpes-Côte d'Azur	270	3 823	837	85	14	1 380	6 409	67,8
France métropolitaine	3 793	59 249	10 835	1 399	372	21 977	97 625	66,9
Guadeloupe	8	220	95	13	1	136	473	58,8
Guyane	2	77	20	6	2	117	224	59,8
Martinique	5	234	41	12	.	156	448	68,1
La Réunion	31	371	49	10	2	136	599	59,1
DOM	46	902	205	41	5	545	1 744	61,4
France métropolitaine + DOM	3 839	60 151	11 040	1 440	377	22 522	99 369	66,8

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

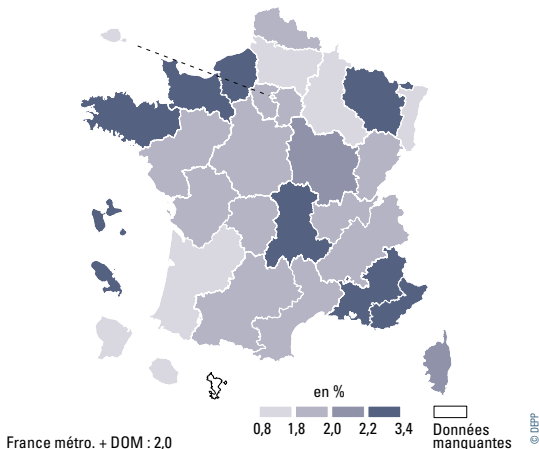
© DIFP

1. Les autres enseignants regroupent les professeurs des écoles et les instituteurs en fonction dans le second degré privé.

2 Part des non-titulaires parmi les enseignants du second degré privé en 2016-2017, en %.



3 Enseignants du second degré privé : ratio des 50 ans et plus/moins de 35 ans en 2016-2017, en %.



DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, dans le second degré public, 48% des enseignants du second degré effectuent leur service principal « face à élèves » dans un collège (soit 171 400 enseignants), 40% (soit 141 800) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 12% (soit 41 000) dans un lycée professionnel (LP) (1). Cette répartition est proche dans le second degré privé : parmi les 91 400 enseignants, 49% sont affectés en collège, 40% en LEGT, 11% en LP et 1% dans des établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE (2).

Dans le second degré public, 93,7% des enseignants sont titulaires, 6,3% non-titulaires (1). Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,2%), de PLP (15,1%) et d'agrégés (13,2%). Dans le privé, les certifiés sont également majoritaires (62,7%), devant les PLP (11,7%); en revanche, seuls 4,1% des enseignants sont des agrégés tandis qu'un enseignant sur cinq (19,9%) est non-titulaire (2).

Dans le secteur public comme dans le secteur privé, les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges (respectivement 85,8% et 75,4% du corps enseignant) et les LEGT (54,6% et 62,6%).

Dans les LP du secteur public, 81,7% des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP) contre seulement 62,9% dans le secteur privé. C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (10,1% dans le public et 28,0% dans le privé).

Dans le second degré public, la proportion de femmes est plus faible que dans le privé (57,8% contre 65,7%) (1) (2). Dans les deux secteurs, elle est plus importante dans les collèges (respectivement 63,4% et 68,9%) que dans les LEGT et LP.

Au total, 8,6% des enseignants titulaires travaillent à temps partiel dans le secteur public contre 8,4% dans le secteur privé. Cette modalité de service est plus fréquente dans les collèges (10,2% pour le public et 9,4% pour le privé) que dans les LEGT et les LP (respectivement 7,4% et 5,6% pour le public, 7,7% et 7,0% pour le privé). Dans le public, c'est parmi les PEGC (17,3%), les adjoints et chargés d'enseignement (9,9%) et les certifiés (9,6%) que le temps partiel est le plus répandu.

POPULATION CONCERNÉE - Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP) dont le ministère de tutelle est celui en charge de l'éducation nationale, y compris post-bac et hors enseignement religieux. Pour le secteur privé, sont également pris en compte les enseignants exerçant dans les établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE.

Les statistiques ne concernent que les enseignants effectuant des heures d'enseignement devant élèves : ceux qui n'ont pas de service dans les deux mois qui suivent la rentrée scolaire ne sont pas comptabilisés.

Ne sont pas compris les enseignants en EREA (1 800 environ dans le public) et les enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 800 environ dans le public).

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE, CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS, PEGC, PLP, ADJOINTS D'ENSEIGNEMENT, CHARGÉS D'ENSEIGNEMENT - Voir « Définitions » en 9.6.

NON-TITULAIRES - Il s'agit ici des professeurs contractuels (y compris les bénéficiaires de l'obligation d'emploi) et des maîtres auxiliaires.

LEGT, LP, LPO - Voir « Définitions » en 2.3.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2016-2017 (1)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	—	—	—	—	2 108	1,5	180	0,3	2 108	0,6	36,2	0,1
Agrégés	9 171	5,4	307	0,7	37 219	26,2	11 283	17,8	46 697	13,2	52,8	7,1
Certifiés et assimilés	147 015	85,8	2 948	7,2	77 495	54,6	30 034	47,3	227 458	64,2	61,4	9,6
Adjoints et chargés d'enseignement	669	0,4	112	0,3	270	0,2	119	0,2	1 051	0,3	47,1	9,9
PEGC	1 340	0,8	1	€	2	€	1	€	1 343	0,4	56,9	17,3
PLP	2 462	1,4	33 509	81,7	17 348	12,2	17 249	27,2	53 319	15,1	50,2	5,5
Total titulaires	160 657	93,7	36 877	89,9	134 442	94,8	58 866	92,7	331 976	93,7	58,2	8,6
Maîtres auxiliaires	381	0,2	91	0,2	144	0,1	90	0,1	616	0,2	63,0	
Professeurs contractuels	10 349	6,0	4 030	9,8	7 236	5,1	4 560	7,2	21 615	6,1	51,1	
Total non-titulaires	10 730	6,3	4 121	10,1	7 380	5,2	4 650	7,3	22 231	6,3	51,4	
Ensemble	171 387	100,0	40 998	100,0	141 822	100,0	63 516	100,0	354 207	100,0	57,8	
Part des femmes (%)		63,4		49,9		53,2		50,4		57,8		
Part des titulaires à temps partiel (%)		10,2		5,6		7,4		6,8		8,6		

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants face à élèves, y compris stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants en EREA et des enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa (voir « Population concernée »).

Lecture : 2 108 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, dont 36,2 % sont des femmes.

En collège, 63,4 % des enseignants sont des femmes et 10,2 % des titulaires travaillent à temps partiel.

© DEPP

2 Répartition des enseignants du second degré privé devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2016-2017 (1)

	Collège et Segpa		LP		LEGT		dont LPO		Établissements composés uniquement de STS et/ou CPGE		Total		Part des femmes (%)	Part à temps partiel (%)
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%		
Professeurs de chaire supérieure	—	—	—	—	85	0,2	3	€	19	3,2	104	0,1	26,9	€
Agrégés	612	1,4	32	0,3	3 004	8,3	500	3,9	129	21,4	3 777	4,1	50,8	5,0
Certifiés et assimilés	33 492	75,4	741	7,3	22 692	62,6	5 663	44,6	343	56,9	57 268	62,7	67,9	8,8
Adjoints et chargés d'enseignement	859	1,9	147	1,5	336	0,9	122	1,0	6	1,0	1 348	1,5	65,7	12,9
PEGC	12	€	—	—	—	—	—	—	—	—	12	€	n.s.	n.s.
PLP	309	0,7	6 363	62,9	4 006	11,1	3 775	29,8	4	0,7	10 682	11,7	63,8	6,9
Total titulaires	35 284	79,5	7 283	72,0	30 123	83,1	10 063	79,3	501	83,1	73 191	80,1	66,3	8,4
Total non-titulaires	9 124	20,5	2 833	28,0	6 114	16,9	2 623	20,7	102	16,9	18 173	19,9	63,2	
Ensemble	44 408	100,0	10 116	100,0	36 237	100,0	12 686	100,0	603	100,0	91 364	100,0	65,7	
Part des femmes (%)		68,9		62,3		62,8		61,7		62,2		65,7		
Part des titulaires à temps partiel (%)		9,4		7,0		7,7		6,7		4,8		8,4		

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants face à élèves, y compris stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants en EREA et des enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa (voir « Population concernée »).

© DEPP

A LA RENTRÉE SCOLAIRE 2016, en France métropolitaine et dans les DOM, près de 80% des enseignants du second degré public et privé exercent dans des disciplines générales (philosophie, lettres, mathématiques, etc.) (1). Parmi eux, pratiquement six sur dix enseignent en lettres, langues vivantes ou mathématiques. La part des enseignants exerçant dans les domaines de la production est supérieure à celle des services dans le secteur public (13,4% et 7,9% respectivement) alors qu'elles sont très proches dans le privé (10,3% et 10,4%).

Pour le secteur public, en collège, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues vivantes » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 34 300 et 30 200 enseignants). En lycée général et technologique, ce sont les enseignants de langues vivantes (22 400) et en lycée professionnel, ceux du groupe de discipline « lettres » (9 200).

La part des femmes est plus importante dans le secteur privé (65,7%) que dans le secteur public (57,8%). Dans les deux secteurs, elles sont majoritaires dans les disciplines générales (61,9% dans le public et 68,1% dans le privé). Elles sont néanmoins minoritaires en philosophie, en éducation physique et sportive, et, dans le secteur public plus particulièrement, en mathématiques, physique-chimie et sciences économiques et sociales. Les femmes sont également davantage présentes dans les domaines des services (67,0% dans le public et 75,7% dans le privé). Dans les domaines de la production, elles sont minoritaires (27,7% et 36,1%), excepté en « biotechnologie-santé-environnement-génie biologique », « biotechnologie-génie biologique et biochimie » et « métiers des arts appliqués ».

Dans le secteur public, la proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines de la production (11,9%), notamment en génie civil et en génie thermique (autour de 20%), et des services (10,8%), l'« économie et gestion » ainsi que l'« informatique-télématique » mise à part. La proportion de non-titulaires est plus faible dans les disciplines générales (4,8%), les disciplines d'éducation musicale, de sciences économiques et sociales et de philosophie en accueillant sensiblement plus que la moyenne.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

GROUPE DE DISCIPLINES « LETTRES » - Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « MATHÉMATIQUES » - Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques, mathématiques-éducation musicale et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

GROUPE DE DISCIPLINES « BIOLOGIE-GÉOLOGIE » - Il comprend, outre les sciences de la vie et de la Terre, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

ENSEIGNEMENT NON SPÉCIALISÉ - Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

NON-TITULAIRES - Il s'agit ici des professeurs contractuels et des maîtres auxiliaires.

LP - Lycée professionnel.

LEGT - Lycée d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

1 Répartition des enseignants devant élèves du second degré par groupe de disciplines en 2016-2017 (1)

	Secteur public							Secteur privé		
	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)	Poids de la discipline (%)	Total privé	Part des femmes (%)	Poids de la discipline (%)
Disciplines générales										
Philosophie	n.s.	5	3 963	3 970	39,1	7,1	1,1	1 111	44,0	1,2
Lettres	30 250	9 231	17 360	56 841	79,4	4,7	16,0	14 530	84,0	15,9
Langues	34 266	202	22 380	56 848	83,1	6,7	16,0	15 458	87,7	16,9
Histoire-géographie	18 119	13	10 730	28 862	50,2	3,4	8,1	7 507	58,2	8,2
Sciences économiques et sociales	n.s.	n.s.	4 339	4 344	48,9	7,3	1,2	1 345	58,2	1,5
Mathématiques	23 332	4 618	17 723	45 673	44,5	5,3	12,9	11 586	57,8	12,7
Physique-chimie	8 544	33	12 742	21 319	42,9	4,7	6,0	5 205	50,9	5,7
Biologie-géologie	10 306	9	6 898	17 213	64,8	3,7	4,9	4 679	71,6	5,1
Éducation musicale	6 232	n.s.	206	6 440	55,7	7,5	1,8	1 679	60,6	1,8
Arts plastiques	6 178	5	486	6 669	67,3	6,8	1,9	1 807	72,2	2,0
Éducation physique et sportive	20 899	2 472	6 881	30 252	43,5	1,5	8,5	7 369	38,6	8,1
Total disciplines générales	158 131	16 592	103 708	278 431	61,9	4,8	78,6	72 276	68,1	79,1
Domaines de la production										
Technologie	9 948	175	7 824	17 947	15,3	8,0	5,1	3 676	22,5	4,0
Sciences techniques industrielles			602	602	9,1		0,2	73	11,0	0,1
Encadrement des ateliers : industrie	n.s.	n.s.	n.s.	7	n.s.	n.s.	ε			
Génie industriel	504	2 362	1 063	3 929	26,2	17,3	1,1	394	27,9	0,4
Génie chimique		73	50	123	34,1	14,6	ε	21	47,6	ε
Génie civil	648	1 338	532	2 518	11,4	20,7	0,7	180	16,1	0,2
Génie thermique	109	617	346	1 072	4,1	18,4	0,3	184	6,5	0,2
Génie mécanique	82	3 066	2 013	5 161	4,0	9,3	1,5	795	8,3	0,9
Génie électrique	9	1 933	1 538	3 480	4,5	10,0	1,0	800	4,5	0,9
Biotech.-santé-environnement-génie biologique	1 084	2 895	1 574	5 553	85,9	15,4	1,6	1 453	89,6	1,6
Métiers des arts appliqués		1 640	1 927	3 567	65,6	17,3	1,0	995	63,5	1,1
Biotech.-génie biologique et biochimie	253	46	1 520	1 819	67,3	12,9	0,5	416	73,6	0,5
Hôtellerie : techniques culinaires	58	751	753	1 562	14,6	14,8	0,4	380	12,6	0,4
Total domaines de la production	12 696	14 900	19 744	47 340	27,7	11,9	13,4	9 367	36,1	10,3
Domaines des services										
Informatique, télématique			118	118	8,5	3,4	ε	22	27,3	ε
Industries graphiques		111	120	231	36,4	28,6	0,1	31	41,9	ε
Autres activités : conduite, navigation		507	172	679	9,1	18,1	0,2	89	11,2	0,1
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	29	298	201	528	38,8	37,7	0,1	124	46,0	0,1
EFS-Employé technique des collectivités (2)	57	5	n.s.	64	89,1	17,2	ε	56	85,7	0,1
Paramédical et social, soins personnels		1 616	2 005	3 621	90,8	14,9	1,0	1 996	93,6	2,2
Économie et gestion	260	6 305	14 875	21 440	67,3	8,9	6,1	6 829	73,5	7,5
Hôtellerie : services, tourisme	21	607	821	1 449	47,9	12,8	0,4	378	49,5	0,4
Total domaines des services	367	9 449	18 314	28 130	67,0	10,8	7,9	9 525	75,7	10,4
Enseignement non spécialisé	193	57	56	306	72,5	40,5	0,1	196	86,2	0,2
Ensemble	171 387	40 998	141 822	354 207	57,8	6,3	100,0	91 364	65,7	100,0

© DEFP

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Uniquement les enseignants face à élèves, y compris stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants en EREA et des enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa.
2. EFS : économie familiale et sociale.

En 2016-2017, le service moyen d'un enseignant du second degré public (y compris ceux à temps partiel ou incomplet) est de 18,2 heures par semaine, dont 17,3 heures d'enseignement (1). Parmi les titulaires, il varie de 16,0 heures pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure à 20,2 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement, les premiers effectuant le plus d'heures supplémentaires (2,2 en moyenne). Dans le second degré privé, le service moyen d'un enseignant présente globalement les mêmes volumes horaires que dans le secteur public (2). Parmi les enseignants rémunérés sur une échelle de titulaires, il varie de 15,5 heures par semaine pour les professeurs agrégés et de chaire supérieure à 18,8 heures pour les PLP. Ce sont également les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,6).

Le service décrit ici ne prend pas en compte l'ensemble du travail des enseignants puisque ne sont pas comptabilisées les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc.

Deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire (3). Cette proportion inclut les enseignants à temps partiel, non éligibles à en effectuer. La part des enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes, tant dans le secteur public (72,7% des hommes en font contre 63,5% des femmes) que dans le secteur privé (66,6% des hommes contre 61,8% des femmes). Elle diffère également selon l'âge. Ce sont les enseignants âgés de 40 à 49 ans qui font le plus d'heures supplémentaires : dans le public, 71,2% d'entre eux en font contre seulement 53,1% des moins de 30 ans. C'est aussi le cas dans le privé, même si la différence est moins marquée : 66,6% des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre 55,6% des moins de 30 ans. Dans les deux secteurs, c'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure que la proportion d'enseignants effectuant des heures supplémentaires est la plus élevée (huit enseignants sur dix). La part d'enseignants éligibles aux heures supplémentaires (ceux qui ne sont pas à temps partiel) et qui en effectuent est d'environ trois enseignants sur quatre dans le public, et deux sur trois dans le privé.

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

SERVICE TOTAL DES ENSEIGNANTS, HEURES D'ENSEIGNEMENT ET HEURES DE PONDÉRATION - Établi sur une base hebdomadaire, le service total des enseignants peut se décomposer en deux parties :

- des heures consacrées à l'enseignement. Or, les enseignants des formations de sections de techniciens supérieurs (STS) ou de classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) ont des heures d'enseignement qui sont pondérées pour prendre en compte des spécificités inhérentes à l'enseignement dans ces formations. Par exemple, 1h dispensée en CPGE compte comme 1h30 de service. En 2014 et 2015, la pondération des heures d'enseignement est étendue aux enseignants des établissements de l'éducation prioritaire et à ceux qui donnent cours dans des classes de premières et terminales générales et technologiques (sauf pour les enseignants d'éducation physique et sportive). Sont dénommées ici heures d'enseignement les heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires, et heures de pondération la somme des heures additionnelles comptabilisées dans le service.

- des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (heures d'associations sportives, etc.) et des réductions de service (exercice dans deux établissements de deux communes différentes, etc.).

HEURES SUPPLÉMENTAIRES - Ce sont ici les heures effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, en plus de son obligation réglementaire de service (ORS), déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires année (HSA). Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA, mais les enseignants à temps incomplet le peuvent. En excluant les enseignants à temps partiel des calculs, la proportion des enseignants effectuant au moins une HSA est plus élevée. Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, ou heures supplémentaires effectives (HSE), dues à un dépassement ponctuel du service hebdomadaire, dans le cadre d'une suppléance par exemple, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 17.09.

1 Service hebdomadaire moyen dans le second degré public 2016-2017

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	48 805	14,7	0,4	0,9	16,0	2,2
Certifiés et assimilés	227 458	17,6	0,6	0,5	18,7	1,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 051	17,2	2,9	0,1	20,2	0,8
PEGC	1 343	17,6	0,3	0,1	18,0	0,8
PLP	53 319	18,8	0,2	0,1	19,0	1,6
Total titulaires	331 976	17,3	0,5	0,5	18,4	1,5
Non-titulaires (4)	22 231	16,0	0,2	0,3	16,6	0,9
Ensemble	354 207	17,3	0,5	0,5	18,2	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

4. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

Lecture : toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,0 heures qui se décompose en 14,7 heures devant élèves, 0,4 heure dans une autre activité et 0,9 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,2 heures sont rémunérées en heure supplémentaire.

© DEPP

2 Service hebdomadaire moyen dans le second degré privé en 2016-2017

	Effectifs (1)	Heures rémunérées				
		Enseignement	Autres activités (2)	Heures de pondération	Service hebdomadaire total (3)	dont heures supplémentaires
Agrégés et chaires supérieures	3 881	14,3	0,3	0,9	15,5	2,6
Certifiés et assimilés	57 268	17,6	0,4	0,5	18,6	1,5
Adjoints et chargés d'enseignement	1 348	16,3	0,3	0,3	16,8	1,1
PEGC	12	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.	n.s.
PLP	10 682	18,5	0,1	0,1	18,8	1,8
Total titulaires	73 191	17,5	0,4	0,5	18,4	1,6
Non-titulaires	18 173	15,6	0,2	0,3	16,2	1,2
Ensemble	91 364	17,2	0,3	0,5	18,0	1,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Y compris les temps partiels et les temps incomplets.

2. Heures de réduction de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

3. Y compris les pondérations.

© DEPP

3 Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année (HSA) dans le second degré en 2016-2017

		Enseignants effectuant au moins une HSA (%)			
		parmi l'ensemble des enseignants		parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel (2)	
		Public	Privé	Public	Privé
Sexe	Hommes	72,7	66,6	75,3	68,6
	Femmes	63,5	61,8	71,6	67,9
Âge	Moins de 30 ans	53,1	55,6	54,0	56,3
	De 30 à 39 ans	66,7	64,2	73,8	68,2
	De 40 à 49 ans	71,2	66,6	77,5	70,7
	50 ans ou plus	67,9	61,6	74,4	68,3
Corps	Agrégés et chaires supérieures	80,5	80,9	86,4	85,0
	Certifiés et assimilés	66,7	67,2	73,8	73,7
	Adjoints et chargés d'enseignement	49,5	51,0	54,9	58,5
	PEGC	49,9	50,0	60,3	66,7
	PLP	69,0	67,9	73,0	72,9
	Total titulaires et stagiaires	69,0	67,7	75,4	73,9
Non-titulaires (1)	42,8	46,3	43,1	46,8	
Ensemble		67,3	63,4	73,2	68,2

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

1. Professeurs contractuels et maîtres auxiliaires.

2. La réglementation interdit aux enseignants à temps partiel de faire des HSA.

Lecture : dans le second degré public, 72,7 % des hommes effectuent au moins une HSA contre 63,5 % des femmes.

© DEPP

DÉFINITIONS

DANS LE SECOND DEGRÉ, l'indicateur « heures/élève » (H/E) traduit les moyens alloués par élève; l'indicateur « élèves/structure » (E/S) mesure les conditions d'encadrement. Ces indicateurs interviennent dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements.

Dans le secteur public, à la rentrée 2016, le « H/E » (ratio global d'heures d'enseignement par élève) est de 1,36 heure toutes formations confondues (1). C'est au collège qu'il est le plus faible (1,18 heure), tandis qu'il s'établit à 1,28 heure en lycée pré-baccalauréat et 1,58 heure en lycée post-baccalauréat. Plus d'heures d'enseignement sont allouées par élève lorsque les formations sont dispensées en plus petits effectifs (atelier, etc.), comme c'est le cas en lycée professionnel (2,12 heures) et en Segpa (2,35 heures).

Dans le secteur privé, le H/E est plus faible au collège, en lycée professionnel et en lycée post-baccalauréat que dans le public, mais plus élevé en Segpa et en lycée pré-baccalauréat. Au global, le H/E est de 1,29 heure toutes formations confondues.

Dans le public, ce ratio diffère entre les académies : il s'échelonne entre 1,19 heure par élève à Mayotte et 1,51 heure par élève en Martinique. Les écarts sont réduits au collège, le H/E variant de 1,03 à Mayotte à 1,27 en Corse, ainsi qu'en lycée pré-baccalauréat (de 1,19 à Mayotte à 1,45 en Guyane). Ils sont légèrement plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,88 à Mayotte à 2,55 en Corse, et surtout en lycée post-baccalauréat (de 1,35 à Paris à 2,45 en Corse), les moyens alloués par élève différant beaucoup entre STS et CPGE.

L'indicateur du nombre moyen d'élèves par structure (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure de cours. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,7 élèves dans le public et à 23,5 élèves dans le privé. Il est plus faible dans le secteur public que dans le privé au collège (23,2 contre 25,6), au lycée professionnel (15,8 et 17,0) et en lycée post-baccalauréat (21,4 et 22,3). C'est l'inverse en Segpa (12,3 et 11,6), tandis que le E/S s'élève à 24,4 élèves au lycée pré-baccalauréat dans les deux secteurs. Le E/S varie également selon les académies, ses valeurs allant de 19,4 en Guyane à 24,0 dans l'académie de Mayotte.

Dans le secteur public, le H/E est globalement stable depuis la rentrée 2012 après avoir diminué entre 2007 et 2011 (2). Le E/S, qui avait augmenté entre 2007 et 2011, est également stable depuis la rentrée 2012, sauf à la rentrée 2016 au collège (3).

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport du nombre total d'heures d'enseignement hebdomadaire effectuées dans le type d'établissements considéré au nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

LES TYPES D'ÉTABLISSEMENTS - Les types d'établissements évoqués ici correspondent à un concept de formation (formation « de type collège », « de type lycée professionnel », etc.) :

- Collège : 6^e à 3^e.
- Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) : 6^e Segpa à 3^e Segpa.
- Lycée professionnel : préparations à un diplôme professionnel du secondaire, de type CAP, baccalauréat professionnel, etc.
- Lycée pré-bac : préparations aux baccalauréats généraux et technologiques.
- Lycée post-bac : classes préparatoires aux grandes écoles et sections de technicien supérieur.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases relais.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 15.38 ; 12.27.

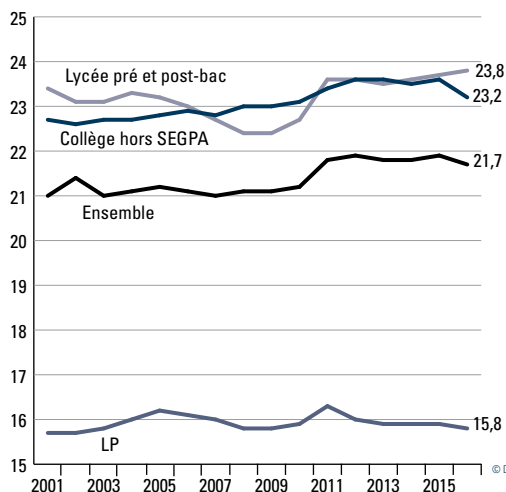
1 Indicateurs « heures/élève » et « élèves/structure » dans le second degré en 2016-2017

Secteur public	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Clermont-Ferrand	1,21	22,6	2,26	12,4	2,13	16,5	1,29	23,9	1,66	19,8	1,38	21,3
Grenoble	1,16	23,5	2,35	12,2	2,10	15,3	1,25	24,6	1,61	20,4	1,31	22,1
Lyon	1,17	23,3	2,35	12,5	2,17	14,9	1,26	24,4	1,48	22,5	1,32	22,0
Auvergne-Rhône-Alpes	1,17	23,3	2,34	12,4	2,13	15,4	1,26	24,4	1,56	21,2	1,33	21,9
Besançon	1,21	22,5	2,27	12,6	2,15	15,9	1,29	23,8	1,70	18,1	1,39	21,1
Dijon	1,20	22,8	2,38	12,2	2,27	14,7	1,29	25,0	1,66	19,9	1,38	21,5
Bourgogne-Franche-Comté	1,20	22,7	2,34	12,3	2,21	15,3	1,29	24,5	1,68	19,1	1,38	21,3
Bretagne (Rennes)	1,15	23,7	2,41	12,1	2,14	15,8	1,25	25,1	1,52	22,2	1,33	22,3
Centre-Val de Loire (Orléans-Tours)	1,18	22,9	2,26	12,3	2,04	16,7	1,29	24,6	1,62	19,9	1,34	21,9
Corse	1,27	22,5	1,77	12,7	2,55	13,1	1,41	21,5	2,45	14,2	1,49	19,9
Nancy-Metz	1,21	22,8	2,60	11,4	2,14	15,5	1,27	24,6	1,58	20,5	1,38	21,4
Reims	1,21	22,8	2,46	11,8	2,16	15,3	1,26	24,6	1,64	20,8	1,40	21,2
Strasbourg	1,18	23,5	2,38	11,8	2,09	15,1	1,28	24,5	1,60	20,2	1,36	21,6
Grand Est	1,20	23,0	2,48	11,7	2,13	15,3	1,27	24,6	1,60	20,5	1,38	21,4
Amiens	1,23	22,6	2,32	12,4	2,04	16,9	1,25	25,4	1,72	19,2	1,39	21,5
Lille	1,24	22,1	2,40	12,2	2,02	16,4	1,35	24,0	1,55	21,6	1,43	20,9
Hauts-de-France	1,24	22,3	2,38	12,3	2,03	16,6	1,31	24,4	1,59	21,0	1,42	21,1
Créteil	1,20	23,0	2,45	12,1	2,05	16,0	1,33	23,7	1,60	21,6	1,37	21,5
Paris	1,19	23,4	2,61	10,6	2,19	15,2	1,28	24,9	1,35	26,5	1,35	22,9
Versailles	1,15	24,1	2,37	12,0	2,10	15,4	1,23	24,6	1,53	22,7	1,30	22,4
Île-de-France	1,17	23,6	2,42	11,9	2,09	15,6	1,27	24,3	1,48	23,8	1,34	22,2
Caen	1,21	22,8	2,31	12,1	2,29	15,9	1,25	24,9	1,56	20,3	1,38	21,6
Rouen	1,20	22,7	2,35	12,3	2,04	15,7	1,27	24,3	1,61	20,5	1,36	21,4
Normandie	1,21	22,7	2,33	12,2	2,14	15,8	1,26	24,5	1,59	20,4	1,37	21,5
Bordeaux	1,17	23,8	2,31	12,1	2,15	15,6	1,26	24,9	1,54	22,8	1,34	22,2
Limoges	1,20	23,3	2,18	13,7	2,20	15,7	1,32	23,5	1,70	19,2	1,39	21,4
Poitiers	1,19	22,8	2,32	11,9	2,17	15,1	1,25	25,4	1,67	19,4	1,35	21,7
Nouvelle-Aquitaine	1,18	23,4	2,30	12,2	2,16	15,5	1,26	24,9	1,60	21,2	1,35	22,0
Montpellier	1,17	23,4	2,19	13,5	2,11	16,4	1,26	24,6	1,56	21,3	1,33	22,1
Toulouse	1,16	23,6	2,58	11,3	2,11	15,8	1,26	24,4	1,63	20,0	1,33	21,9
Occitanie	1,16	23,5	2,37	12,4	2,11	16,1	1,26	24,5	1,60	20,6	1,33	22,0
Pays de la Loire (Nantes)	1,16	23,5	2,26	12,9	2,18	15,7	1,26	25,4	1,64	21,2	1,34	22,2
Aix-Marseille	1,18	23,2	2,46	12,2	2,21	15,0	1,31	23,3	1,59	21,8	1,37	21,4
Nice	1,17	23,0	2,33	11,6	2,03	16,4	1,26	24,6	1,59	21,8	1,32	22,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1,18	23,2	2,41	12,0	2,14	15,5	1,29	23,8	1,59	21,8	1,35	21,6
France métropolitaine	1,18	23,2	2,37	12,2	2,12	15,7	1,27	24,5	1,57	21,5	1,35	21,8
Guadeloupe	1,26	23,0	2,28	13,0	2,15	17,6	1,44	22,1	1,75	19,2	1,48	21,0
Guyane	1,26	21,0	2,03	13,9	2,08	16,7	1,45	21,0	2,02	16,0	1,49	19,4
Martinique	1,26	22,2	2,63	11,5	2,19	15,4	1,41	23,1	1,81	19,6	1,51	20,2
Mayotte	1,03	25,8	2,16	13,0	1,88	17,9	1,19	26,3	1,61	19,4	1,19	24,0
La Réunion	1,20	23,0	2,08	13,6	2,19	15,8	1,34	23,5	1,75	19,5	1,43	20,9
DOM	1,19	23,1	2,19	13,1	2,13	16,4	1,36	23,3	1,78	19,2	1,42	21,1
Public, France métropolitaine + DOM	1,18	23,2	2,35	12,3	2,12	15,8	1,28	24,4	1,58	21,4	1,36	21,7
Privé, France métropolitaine + DOM	1,10	25,6	2,59	11,6	2,08	17,0	1,32	24,4	1,52	22,3	1,29	23,5

► Champ : France métropolitaine + DOM.

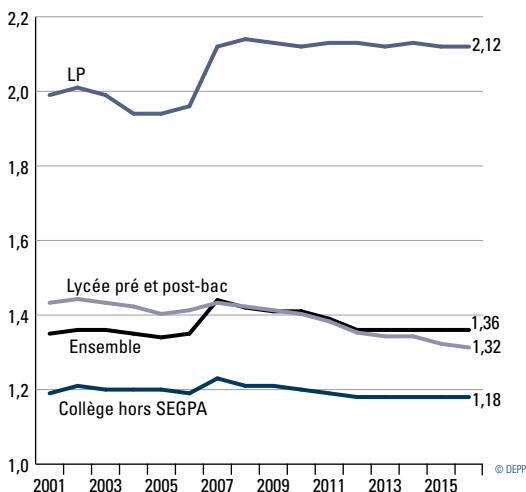
© DEPP

2 Évolution de l'indicateur élèves/structure



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.

3 Évolution de l'indicateur heures/élève



► Champ : France métropolitaine + DOM (avec Mayotte à partir de 2011), Public.

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 3 900 enseignants titulaires du premier degré public à la rentrée 2015 ont changé de département d'affectation, et 6 800 enseignants titulaires du second degré public à la rentrée 2015 ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,3 % dans le premier degré et de 2,1 % dans le second degré (1). La mobilité interacadémique dans le second degré est un peu moins importante à la rentrée 2016 qu'en 2015 (2,4 %). L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours de 2014 avait permis en 2015 à davantage d'enseignants exerçant dans les académies peu attractives d'obtenir une mutation dans une académie attractive, tout en les remplaçant par un grand nombre de néo-titulaires.

Si l'on inclut, en outre, les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux de mobilité s'élèvent respectivement à 18,2 % et 10,5 %.

Plus d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2016 dans le premier degré, et plus d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité des plus de 50 ans concerne moins d'un enseignant sur dix dans le premier degré, et seulement 6,0 % dans le second degré.

En plus de la mobilité des titulaires, la plupart des néo-titulaires changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 96,3 % dans le premier degré et 83,1 % dans le second, représentant ainsi près de la moitié des changements d'affectation. Les néo-titulaires du second degré sont souvent affectés dans une autre académie que celle où ils ont effectué leur stage (39,5 %). À l'inverse, les nouveaux professeurs des écoles ne changent de département que dans 1,1 % des cas.

Dans le premier degré, les taux de migration départementaux reflètent peu les écarts d'attractivité des zones géographiques, les départements devant veiller à équilibrer entrées et sorties. Le taux de migration nette est compris entre -0,5 % et +0,5 % dans la plupart d'entre eux. Néanmoins, en Guyane et en Seine-Saint-Denis, les sorties sont supérieures de plus de 3 points aux entrées (2).

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand Amiens et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs (3). Dans les académies de Créteil et Amiens, les sorties sont ainsi supérieures aux entrées de respectivement 5,8 et 3,7 points. 73 % des néo-titulaires sont affectés dans une académie enregistrant un taux de migration nette des titulaires négatif, alors que seulement 20,5 % des enseignants titulaires y exercent.

POPULATION CONCERNÉE - Les personnels titulaires sont ceux qui sont titulaires le 1^{er} février 2016 et le 1^{er} février 2017. Les néo-titulaires, sont pris en compte séparément et correspondent aux personnels qui sont stagiaires au 1^{er} février 2016 et titulaires au 1^{er} février 2017. Ne sont comptabilisés que les mouvements des agents ayant une affectation (provisoire ou définitive, en établissement ou en tant que remplaçant) en février 2016 et/ou en février 2017, ce qui revient à exclure les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) et du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) sont respectivement ceux rémunérés sur les programmes de l'enseignement scolaire public du premier degré et du second degré.

Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH qui notamment observe les mouvements à la rentrée scolaire.

MOBILITÉS DU PREMIER DEGRÉ - Les enseignants du premier degré, qui souhaitent changer de département, doivent participer au mouvement interdépartemental relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des directions des services départementaux de l'Éducation nationale.

MOBILITÉS DU SECOND DEGRÉ - Les enseignants du second degré, qui souhaitent changer d'académie, doivent participer au mouvement interacadémique relevant de l'administration centrale. L'affectation dans un établissement a lieu dans un second temps et dépend des rectorats.

TAUX DE MOBILITÉ - Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

TAUX DE MIGRATION NETTE - Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2016 et/ou en février 2017, ni ceux des néo-titulaires.

PEGC, PLP - Voir « Définitions » en 9.6.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Annuaire Agape, EPP, février 2016 et février 2017.

1 Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge, en %.

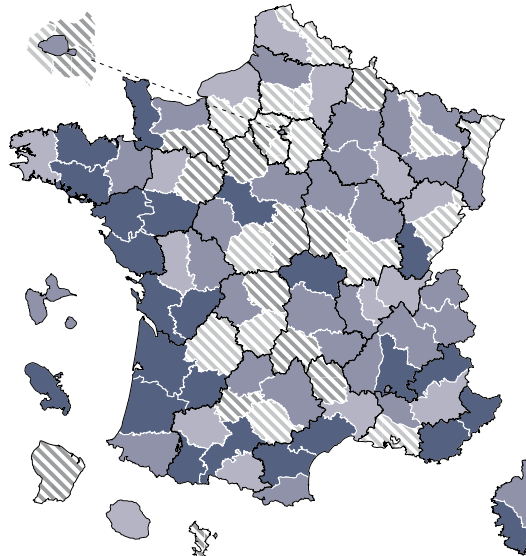
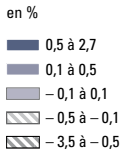
	Premier degré			Second degré			Ensemble
	Mobilité globale		Mobilité interdépartementale	Mobilité globale		Mobilité inter-académique	Mobilité globale
	Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		Ensemble	Titulaires d'un poste en établissement		
Titulaires (1)	18,2	6,5	1,3	10,5	4,4	2,1	14,2
Moins de 30 ans (1)	56,2	9,8	3,1	35,3	9,9	9,3	46,4
30-39 ans (1)	23,7	7,9	1,8	15,2	6,5	3,0	19,7
40-49 ans (1)	13,1	6,2	0,9	8,0	4,1	1,3	10,4
50 ans et plus (1)	9,5	5,2	0,7	6,0	2,7	1,0	7,5
Néo-titulaires	96,3	–	1,1	83,1	–	39,5	89,5

1. Hors néo-titulaires.

Lecture : entre février 2016 et février 2017, 21,2 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 3,4 % des enseignants du second degré ont changé d'académie.

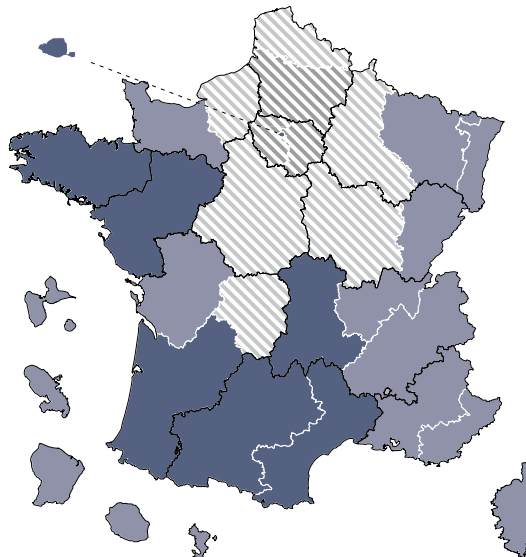
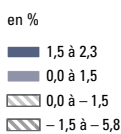
© DEPP

2 Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département entre février 2016 et février 2017, en %.



© DEPP

3 Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie entre février 2016 et février 2017, en %.



© DEPP

En 2016-2017, 90 200 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, principalement en université, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (1).

Parmi les enseignants en poste en 2016-2017, 58 800 sont des enseignants-chercheurs titulaires qui regroupent les professeurs des universités et les maîtres de conférences (respectivement 23,0% et 42,1% de l'ensemble des enseignants). Les autres enseignants sont des professeurs du second degré en fonction dans l'enseignement supérieur, ceux exerçant à l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam) et les lecteurs et maîtres de langues étrangères. Ils sont au nombre de 15 300, soit 16,9% des effectifs. On compte aussi environ 16 200 enseignants non permanents, parmi lesquels les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) et les personnels hospitalo-universitaires (chefs de clinique, AHU, PHU).

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (39,5%), suivis par ceux de lettres (30,5%), de santé (14,2%) et de droit (14,1%). L'importance relative des différents corps est proche en droit et en sciences : plus de 20% sont professeurs d'université, la part des maîtres de conférences est légèrement inférieure à 50%, les enseignants du second degré représentent entre 13% et 15% des effectifs, tandis que moins de 20% d'entre eux sont des enseignants non permanents (ATER et doctorants contractuels). En lettres, la part des professeurs d'université et des maîtres de conférences est plus faible (16,2% et 40,6%), mais le recours aux enseignants du second degré (31,5%) est plus important qu'en sciences et droit. La part des enseignants non permanents se limite en lettres à 11,8%. Dans les disciplines de santé, la part des professeurs d'université est plus forte que celle des maîtres de conférences (39,3% et 25,1%), les enseignants non permanents (chefs de clinique, AHU, etc.) représentent le tiers des effectifs.

De 1992 à 2017, les effectifs des enseignants dans l'enseignement supérieur ont augmenté de 65% (2). Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 39%, ceux des maîtres de conférences de 70%. Le nombre des enseignants du second degré a progressé de 70% et les effectifs des ATER ou doctorants contractuels ont doublé sur la période.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles d'ingénieurs, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) rattachées aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DES CORPS SPÉCIFIQUES - Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine, etc.).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

PERSONNELS ENSEIGNANTS DE TYPE « SECOND DEGRÉ » Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (PRAG), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS).

ATER ET DOCTORANTS CONTRACTUELS (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Attachés temporaires d'enseignement et de recherche ; la catégorie des doctorants contractuels créée par un décret du 25 avril 2009 remplace celle des moniteurs, dont les derniers ont effectué leurs services dans l'année universitaire 2010-2011.

AHU, PHU (PERSONNELS NON PERMANENTS) - Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

LA DISCIPLINE - La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

SOURCES

MEN-DGRH, RHSUPinfo 2017, situation en décembre 2016 et enquête sur les personnels non permanents 2015-2016.

1 Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2016-2017.

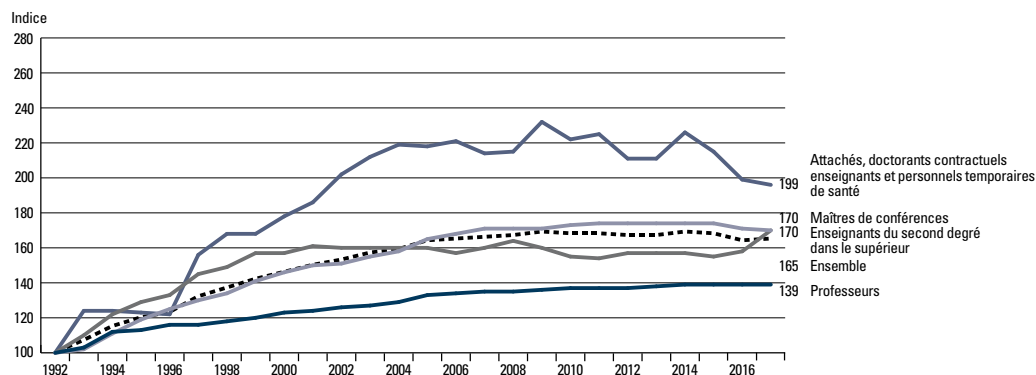
Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie	Écoles d'ingénieurs (1)	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs titulaires et associés	2 486	14	141	2 641
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	5 759	34	203	5 996
	ATER et doctorants contractuels (3)	2 221			2 221
	Autres (4)	1 812	40	36	1 888
	Total	12 278	88	380	12 746
Lettres	Professeurs titulaires et associés	4 243	17	189	4 449
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	10 769	49	355	11 173
	ATER et doctorants contractuels (3)	3 242			3 242
	Autres (5)	8 185	253	244	8 682
	Total	26 439	319	788	27 546
Sciences	Professeurs titulaires et associés	7 125	777	208	8 110
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	15 308	1 431	357	17 096
	ATER et doctorants contractuels (3)	5 697			5 697
	Autres (4)	4 138	418	135	4 691
	Total	32 268	2 626	700	35 594
Santé	Professeurs titulaires et associés	5 019		5	5 024
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	3 205		4	3 209
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 376			4 376
	ATER et doctorants contractuels (3)	174			174
	Total	12 774		9	12 783
Corps spécifiques	Professeurs titulaires et associés	32	6	526	564
	Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires	69	1	447	517
	ATER et doctorants contractuels (3)	444		15	459
	Total	545	7	988	1 540
	Total	Professeurs	18 905	814	1 069
Maîtres de conférences titulaires et associés et assistants titulaires		35 110	1 515	1 366	37 991
Chefs de clinique, AHU, PHU (6)		4 376			4 376
ATER et doctorants contractuels (3)		11 778		15	11 793
Autres (5)		14 135	711	415	15 261
Total		84 304	3 040	2 865	90 209

© DEPP

► France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

1. ENI, INSA, Écoles centrales, ENS Chimie, etc.
2. ENS, IEP, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc.
3. Attachés temporaires d'enseignement et de recherche à mi-temps ou à temps plein, doctorants contractuels assurant des missions d'enseignement (source enquête non permanents 2016).
4. Enseignants de type « second degré » et Ensam.
5. Cet effectif comprend 1 009 lecteurs et maîtres de langue étrangère (source enquête non permanents 2016).
6. AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

2 Évolution des effectifs d'enseignants du supérieur public de 1992 à 2017, base 100 en 1992.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

EN 2016-2017, 280 400 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation ou d'assistance éducative sont rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur (1).

Près de quatre de ces agents sur cinq exercent dans le cadre de la mission « Enseignement scolaire » du budget de l'État, sur différents programmes : « Vie de l'élève » pour 45,8 % d'entre eux, « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré » (23,2 % au total) et « Soutien de la politique de l'éducation nationale » (9,5 %). Les 21,5 % restant exercent dans le cadre de la mission « Recherche et enseignement supérieur ».

Les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO) représentent la moitié des effectifs, les assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap (102 100) à eux seuls en constituent plus du tiers (36,4 %). Les autres personnels DIEO se répartissent pour l'essentiel entre conseillers principaux d'éducation qui relèvent du programme « Vie de l'élève » et personnels de direction d'établissement ou d'orientation qui relèvent des programmes d'enseignement scolaire.

Les personnels administratifs, sociaux et de santé (ASS) représentent près de 30 % de la population non enseignante. La part des catégories C, représentée essentiellement par les adjoints administratifs, y est la plus importante (11,0 % des effectifs totaux de personnels non enseignants). Les personnels de catégories A et B constituent chacune près de 8 % de l'ensemble des non-enseignants. Parmi ceux-ci, les médecins, infirmiers et assistants de service social totalisent 4,3 % des effectifs non enseignants.

Les ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) sont nettement moins nombreux (18,0 %) et relèvent surtout de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (80,9 %). Les catégories C (7,9 % des effectifs totaux) sont les plus représentées.

La part des personnels des corps de bibliothèques parmi les non-enseignants est très faible (1,6 %). Ils exercent essentiellement leurs fonctions dans les établissements d'enseignement supérieur. Le nombre d'agents est réparti entre les catégories hiérarchiques A, B et C dans des proportions équivalentes.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation ou d'assistance éducative comptent une majorité de femmes (71,5 %), représentées dans des proportions similaires parmi les titulaires et les non-titulaires (70,2 % et 73,3 %). Elles sont 84,7 % chez les ASS, 69,6 % chez les DIEO, 69,3 % chez les personnels de bibliothèques et 55,3 % chez les ITRF.

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des personnels non enseignants rémunérés au titre du ministère en charge de l'éducation nationale et du ministère en charge de l'enseignement supérieur, France entière.

LOLF - La loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

La mission « enseignement scolaire » regroupe plusieurs programmes au titre desquels sont rémunérés, par les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur :

- « Enseignement scolaire public du premier degré » et « Enseignement scolaire public du second degré ». Relèvent de ces programmes, les personnels d'encadrement pédagogique, d'inspection, de direction, répondants à des besoins éducatifs particuliers, etc.

- « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. Ces activités sont exercées majoritairement dans les établissements d'enseignement du second degré public.

- « Soutien de la politique de l'éducation nationale » couvre les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à la logistique, aux systèmes d'information, etc. », principalement dans des services administratifs.

Des personnels non enseignants sont également rémunérés par le ministère en charge de l'enseignement supérieur sur deux programmes de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) :

- « Formations supérieures et recherche universitaire »,
- « Vie étudiante ».

ASS - Personnels administratifs, sociaux et de santé. Les attachés d'administration des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ont été intégrés dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'État par le décret n°2013-876 du 30 septembre 2013.

DIEO - Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'Éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Bases « Bulletins de salaire », décembre 2016.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Bilan social 2015-2016, partie 1. Enseignement scolaire.*

1 Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative en 2016-2017.

	Soutien de la politique de l'éducation nationale	Vie de l'élève	Enseignement scolaire public des 1 ^{er} et 2 nd degrés	Formations supérieures et recherche universitaire - Vie étudiante	Total		Part des femmes (%)
					Effectifs	En %	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF) (1)	3 688	162	5 810	40 943	50 603	18,0	55,3
Catégorie A	1 863	0	35	14 154	16 052	5,7	47,5
<i>dont : ingénieurs de recherche</i>	483	0	1	2 502	2 986	1,1	36,8
<i>ingénieurs d'études</i>	1 129	0,0	4	7 919	9 052	3,2	50,6
<i>assistants ingénieurs</i>	257	0,0	30	3 733	4 014	1,4	48,5
Catégorie B	885	2	859	10 632	12 378	4,4	53,8
Catégorie C	940	160	4 916	16 157	22 173	7,9	61,8
Bibliothèques	1	0	0	4 373	4 374	1,6	69,3
Catégorie A	1	0	0	1 309	1 310	0,5	70,8
Catégorie B	0	0	0	1 381	1 381	0,5	77,3
Catégorie C	0	0	0	1 683	1 683	0,6	61,7
Administratifs, sociaux et de santé (ASS)	20 097	13 088	34 295	14 854	82 334	29,4	84,7
Titulaires	17 461	11 653	30 926	14 520	74 560	26,6	84,9
Catégorie A	3 955	8 904	5 993	3 045	21 897	7,8	76,7
<i>dont : attachés d'administration</i>	2 646	0	5 809	2 338	10 793	3,8	64,4
<i>administrateurs civils, EN et ESR</i>	328	0	180	183	691	0,2	47,6
<i>infirmiers</i>	145	7 663	3	281	8 092	2,9	96,0
<i>médecins</i>	113	1 014	0	0	1 127	0,4	95,6
Catégorie B	5 952	2 595	8 809	3 895	21 251	7,6	85,8
<i>dont : assistants service social</i>	161	2 546	0	223	2 930	1,0	95,8
<i>secrétaires d'administration</i>	5 789	0	8 809	3 669	18 267	6,5	84,1
Catégorie C	7 554	154	16 124	7 580	31 412	11,2	90,0
<i>dont adjoints administratifs</i>	7 259	0	16 112	7 489	30 860	11,0	91
Non-titulaires	2 636	1 435	3 369	334	7 774	2,8	82,8
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	545	115 230	24 223	105	140 103	50,0	69,6
Titulaires	479	12 179	22 868	105	35 631	12,7	60,8
Catégorie A	479	12 179	22 858	105	35 621	12,7	60,8
<i>dont : conseillers principaux d'éducation</i>	3	12 168	69	75	12 315	4,4	72,9
<i>personnels de direction d'étab.</i>	95	0	13 507	0	13 602	4,9	48,9
<i>personnels d'orientation</i>	88	0	3 460	3	3 551	1,3	84,6
Catégorie B	0	0	10	0	10	0,0	60,0
Non-titulaires	66	103 051	1 355	0	104 472	37,3	72,7
<i>dont : assistants d'éducation et accompagnants des élèves en situation de handicap</i>	0	102 082	0	0	102 082	36,4	72,6
Apprentis	2 165	0	786	8	2 959	1,1	71,3
Ensemble des personnels	26 496	128 480	65 114	60 283	280 373	100,0	71,5
<i>dont : titulaires</i>	21 629	23 994	59 604	59 941	165 168	58,9	70,2
<i>non-titulaires</i>	4 867	104 486	5 510	342	115 205	41,1	73,3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Y compris non-titulaires.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2015-2016, 2 459 100 candidatures à des sessions de formation ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics (1). Les candidatures proviennent à 49,9 % des enseignants du second degré et à 39,7 % des personnels du premier degré. Près de neuf candidatures déposées sur dix ont été retenues. Cependant, seulement 69,7 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Les enseignants du second degré ont le taux de présence le plus élevé, soit 74,0 %, contre 64,7 % pour ceux du premier degré et 68,9 % pour les personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (DIEO). De même, le taux d'assiduité est plus élevé pour les enseignants du second degré que pour les autres personnels (voir « Définitions »). Dans l'ensemble, 9,9 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 6,8 % pour les personnels du premier degré et environ 13 % pour les DIEO et les autres personnels non enseignants. En moyenne, les modules de formation ont duré 1,3 jour avec un maximum de 3,1 jours pour les modules suivis par les conseillers d'orientation-psychologues (COP) et les personnels du secteur ASH.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et des candidatures retenues (2). Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « adaptation à l'évolution prévisible des métiers » (21,3 %) et celui de « formation professionnelle statutaire » (10,7 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 86,2 % pour celui de « Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » à 99,3 % pour celui de « conception et organisation de formation ». Le taux de présence varie fortement, de 57,4 % pour l'« accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés de formation) » à 76,0 % pour « période de professionnalisation (seconde carrière, etc.) ». Le taux d'assiduité pour la « préparation aux examens et concours » et l'« accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés de formation) » sont particulièrement faibles (respectivement 42,2 % et 52,9 %).

LA FORMATION CONTINUE DES ENSEIGNANTS - Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

MODULE - Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

CANDIDAT - Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

STAGIAIRE PRÉSENT - Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

STAGIAIRE ASSIDU - Stagiaire qui a assisté à au moins 2/3 de la durée totale du module.

TAUX D'ACCEPTATION - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

TAUX DE PRÉSENCE - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

TAUX D'ASSIDUITÉ - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

TAUX DE DÉPERDITION - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

DURÉE MOYENNE DES MODULES - Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

BIATOSS - Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP
Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

SOURCES

MEN-DGESCO, Enquête nationale sur la formation continue des personnels des premier et second degrés - Année 2015-2016.

1 La formation continue en 2015-2016

	Candidatures déposées	Candidatures retenues	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation (%)	Taux de présence (%)	Taux d'assiduité (%)	Taux de déperdition (%)	Durée moyenne des modules
Premier degré									
Directeur d'école	168 244	152 614	103 537	96 723	90,7	67,8	63,4	6,6	1,3
Enseignant en classe maternelle	191 689	167 156	111 572	104 381	87,2	66,7	62,4	6,4	1,0
Enseignant en classe élémentaire	386 632	340 190	214 049	200 548	88,0	62,9	59,0	6,3	1,0
Personnel du secteur ASH	49 323	44 512	29 692	27 255	90,2	66,7	61,2	8,2	3,1
Autre personnel (1)	181 037	161 906	101 910	93 529	89,4	62,9	57,8	8,2	1,3
Total premier degré	976 925	866 378	560 760	522 436	88,7	64,7	60,3	6,8	1,2
Second degré									
Agrégé	110 658	97 907	69 531	61 118	88,5	71,0	62,4	12,1	1,4
Certifié	870 357	785 831	592 644	524 494	90,3	75,4	66,7	11,5	1,4
PLP	149 143	135 741	97 414	87 881	91,0	71,8	64,7	9,8	1,5
PEGC	6 545	6 176	4 216	3 671	94,4	68,3	59,4	12,9	1,2
AE/CE	3 193	2 935	2 126	1 856	91,9	72,4	63,2	12,7	1,3
Autres enseignants (2)	87 913	80 632	54 793	47 507	91,7	68,0	58,9	13,3	1,3
Total second degré	1 227 809	1 109 222	820 724	726 527	90,3	74,0	65,5	11,5	1,4
DIEO									
COP	8 186	7 364	5 346	4 904	90,0	72,6	66,6	8,3	3,1
CPE	43 441	39 429	26 841	22 484	90,8	68,1	57,0	16,2	1,3
Inspection	11 137	10 895	6 997	6 062	97,8	64,2	55,6	13,4	1,1
Direction	36 835	35 178	24 763	22 179	95,5	70,4	63,0	10,4	1,0
Total DIEO	99 599	92 866	63 947	55 629	93,2	68,9	59,9	13,0	1,3
Autres personnels									
BIATOSS	9 589	6 273	3 937	3 352	65,4	62,8	53,4	14,9	1,4
Autres personnels (3)	145 180	130 002	86 325	75 045	89,5	66,4	57,7	13,1	1,4
Total autres	154 769	136 275	90 262	78 397	88,1	66,2	57,5	13,1	1,4
Ensemble	2 459 102	2 204 741	1 535 693	1 382 989	89,7	69,7	62,7	9,9	1,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Pour le 1^{er} degré : programme budgétaire 140 action 04 (formation des personnels enseignants).

Pour le 2nd degré : programme budgétaire 141 action 10 (formation des personnels enseignants et d'orientation).

1. Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.
2. Enseignants du premier degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.
3. Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

© DEPP

2 Les objectifs de la formation continue en 2015-2016

Objectif de formation	Candidatures déposées	Candidatures retenues	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation (%)	Taux de présence (%)	Taux d'assiduité (%)	Taux de déperdition (%)	Durée moyenne des modules
Formation professionnelle statutaire	261 225	236 470	169 551	161 014	90,5	71,7	68,1	5,0	1,6
Adaptation immédiate au poste de travail	141 486	131 941	88 503	80 680	93,3	67,1	61,1	8,8	1,7
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	498 095	470 515	348 600	311 012	94,5	74,1	66,1	10,8	1,2
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	1 295 200	1 116 708	754 499	680 960	86,2	67,6	61,0	9,7	1,1
Préparation aux examens et concours	38 119	33 801	22 459	14 266	88,7	66,4	42,2	36,5	4,4
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	2 129	2 007	1 152	1 061	94,3	57,4	52,9	7,9	1,4
Formation diplômante	14 316	12 959	9 820	9 088	90,5	75,8	70,1	7,5	4,1
Période de professionnalisation (seconde carrière...)	531	500	380	329	94,2	76,0	65,8	13,4	2,4
Élaboration de ressources	34 428	33 451	24 845	21 288	97,2	74,3	63,6	14,3	1,4
Développement des compétences liées aux activités de formation	148 969	142 017	98 435	87 933	95,3	69,3	61,9	10,7	1,5
Conception et organisation de formation	23 945	23 780	17 076	15 001	99,3	71,8	63,1	12,2	1,2
Accompagnement au bilan de carrière	659	592	373	357	89,8	63,0	60,3	4,3	1,0
Total	2 459 102	2 204 741	1 535 693	1 382 989	89,7	69,7	62,7	9,9	1,3

► Champ : France métropolitaine + DOM hors Mayotte.

Pour le 1^{er} degré : programme budgétaire 140 action 04 (formation des personnels enseignants).

Pour le 2nd degré : programme budgétaire 141 action 10 (formation des personnels enseignants et d'orientation).

© DEPP

En 2016, hors personnels de direction et d'inspection, 16 800 fonctionnaires de l'Éducation nationale ont pris leur retraite, en moyenne à 61,0 ans (1). 86,8% d'entre eux sont enseignants.

Les enseignants du second degré public sont en moyenne âgés de 62,3 ans lors de leur départ. Les ingénieurs et techniciens de recherche et formation (ITRF) et les personnels administratifs sociaux et de santé (ASS) prennent leur retraite un peu plus tôt, en moyenne à 62,1 et 61,9 ans. En revanche, les personnels d'orientation et d'éducation partent plus tard, à 62,6 ans. Quant aux enseignants du premier degré public, ils ont, pour la plupart, été instituteurs pendant au moins quinze ans et bénéficient à ce titre de la possibilité de partir de manière anticipée, cinq ans avant les autres. Ils sont en moyenne âgés de seulement 59,2 ans au moment de leur départ. Toutefois, cet âge moyen augmente ces dernières années sous l'effet cumulé des réformes et de l'arrivée à l'âge de la retraite de professeurs des écoles qui ne bénéficient pas de départs anticipés.

Les nouvelles retraitées sont légèrement plus jeunes : en 2016, elles partent en moyenne six mois avant les hommes. Bénéficiaires quasi exclusives de ce qui reste du dispositif permettant le départ anticipé des « parents de trois enfants », les femmes exercent aussi plus souvent dans le premier degré (44% des nouvelles retraitées y exerçaient alors que ce n'était le cas que de 34% des nouveaux retraités). En revanche, l'âge moyen de départ en retraite des femmes ne profitant pas du dispositif « parent de trois enfants » est très proche de celui des hommes exerçant la même profession.

La baisse brutale de l'âge moyen de départs en retraite des femmes en 2011 manifeste principalement de la mise en extinction du dispositif réservé aux « parents de trois enfants » suite à la réforme de 2010 (2). En effet, beaucoup d'entre elles ont profité de la possibilité de partir de manière anticipée qui ne leur était offerte que jusqu'en juillet 2011.

Suite aux réformes, l'âge moyen des départs à la retraite des personnels de l'Éducation nationale a tendance à augmenter (2)(3) et le nombre total de départs à diminuer depuis 2003 à l'exception de quelques phases de reprise (4).

POPULATION CONCERNÉE - Enseignants et non-enseignants titulaires du secteur public, hors personnels de direction et d'inspection.

LES DÉPARTS ANTICIPÉS DES PARENTS DE TROIS ENFANTS ET PLUS Jusqu'en 2011, les parents de trois enfants et plus (ayant exercé de manière effective au moins quinze ans dans la fonction publique et s'étant arrêtés au moins deux mois à la naissance de chacun de leurs enfants) pouvaient partir quand ils le souhaitaient. L'arrêt de ce dispositif a été programmé lors de la réforme des retraites de 2010 et son bénéfice a été restreint à partir du 1^{er} juillet 2011. L'obligation d'interruption d'activité pour chaque naissance, introduite mi-2005, a exclu de fait la quasi-totalité des hommes de ce dispositif.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2003 - Cette réforme a principalement porté sur le calcul de la pension de retraite : une augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein a été mise en place ainsi qu'une décote et une surcote.

LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2010 - Cette réforme s'inscrit dans la continuité de la précédente (poursuite de l'augmentation de la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une retraite à taux plein). Mais sa mesure principale est une augmentation progressive de l'âge à partir duquel un fonctionnaire peut partir en retraite.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Fichiers de fin de fonction Agape, EPP, Agora, Poppée-ITRF 2005-2017.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Bilan social 2015-2016, partie 1. Enseignement scolaire.

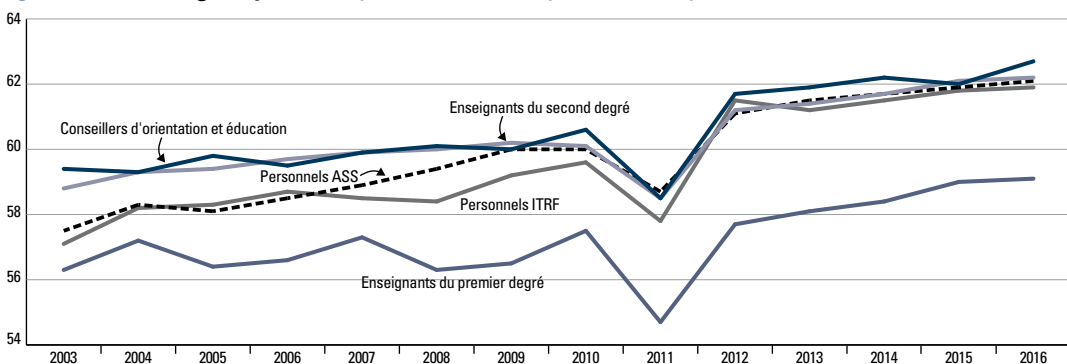
1 Âge moyen des départs par famille de professions et sexe en 2016

Familles de professions (titulaires)	Hommes	Femmes	Hors départs mères de trois enfants	Mères de trois enfants	Ensemble
Enseignants du premier degré	59,5	59,1	59,3	57,5	59,2
Enseignants du second degré	62,5	62,2	62,4	59,0	62,3
Conseillers d'orientation et éducation	62,5	62,7	62,9	58,0	62,6
Personnels ASS	62,1	62,1	62,1	60,1	62,1
Personnels ITRF (y compris personnels de laboratoire)	62,0	61,9	62,0	59,5	61,9
Ensemble	61,4	60,9	61,1	58,0	61,0
Effectifs	5 926	10 827	10 052	775	16 753

► Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

© DEFP

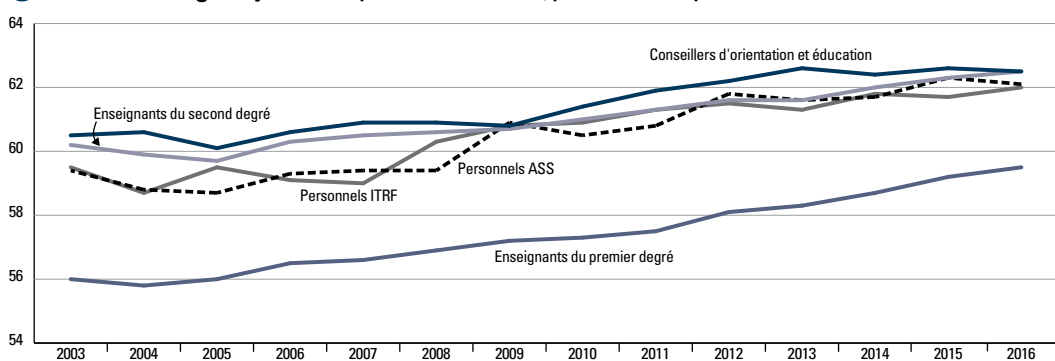
2 Évolution de l'âge moyen des départs des femmes, par famille de professions.



► Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

© DEFP

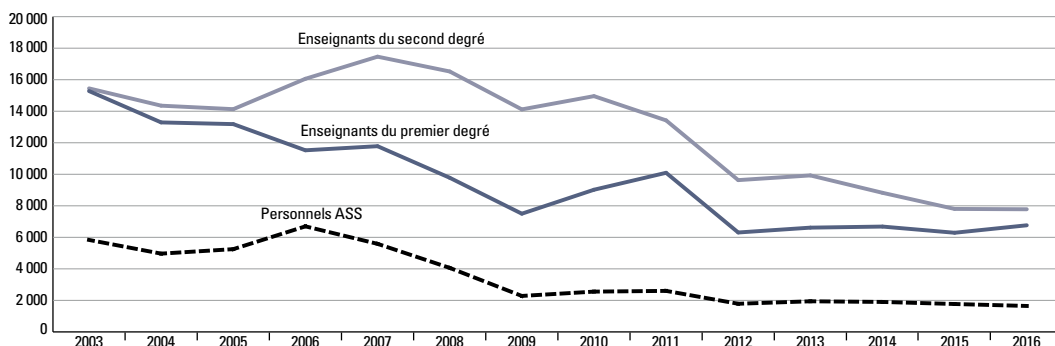
3 Évolution de l'âge moyen des départs des hommes, par famille de professions.



► Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

© DEFP

4 Évolution du nombre de départs en retraite par famille de professions



► Champ : France métropolitaine + DOM, secteur public.

© DEFP

Note : les personnels ITRF et les conseillers d'orientation et éducation ne sont pas représentés compte tenu de leurs faibles effectifs. Les données sont disponibles dans le fichier .xls téléchargeable sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers.

DÉFINITIONS

En 2016, 12 673 postes ont été ouverts aux concours externes de professeurs des écoles dans l'enseignement public (1). Ces ouvertures augmentent de 8% par rapport à la session 2015. Le niveau de postes ouverts en 2016 est quatre fois plus élevé qu'en 2011. Le nombre d'admis poursuit sa progression (+4%) amorcée à partir de la session 2012 (2). 95% de ces postes sont pourvus. De plus, l'organisation pour la seconde fois d'un concours supplémentaire dans l'académie de Créteil a permis de pourvoir les 500 postes.

Par ailleurs, 384 postes étaient proposés à l'ensemble des concours internes en 2016, 146 postes au titre du premier concours, réservé aux instituteurs titulaires, et 238 au titre des seconds concours. Au premier concours interne, le nombre de postes reste proche de celui de 2015 (137), mais la baisse de la dernière décennie reflète celle du vivier des instituteurs. Aux seconds concours internes, l'offre de postes augmente pour la deuxième année consécutive (+24%). Le nombre de candidats présents progresse plus vite (+29%). Aucun de ces deux types de concours ne fait le plein ; globalement, 75,5% des postes ouverts ont été pourvus.

La session 2016 est la quatrième de l'examen professionnalisé réservé de professeurs des écoles institué par la loi « Sauvadet ». 3 candidats ont été admis pour 23 postes.

En 2016, 891 contrats ont été ouverts aux concours de professeurs des écoles dans l'enseignement privé sous contrat, dont plus de neuf sur dix dans la voie externe (3). L'offre de postes dans cette voie est comparable à celle de la session 2015 (5 postes supplémentaires). Le nombre de candidats augmente de 3% pour les présents, de 0,6% pour les admis comme les postes. Le taux de couverture aux concours externes se maintient à 97,6% depuis 2015 ; il devient ainsi légèrement supérieur à celui des concours correspondants de l'enseignement public. Par ailleurs, 480 contrats ont été ouverts à l'examen professionnalisé réservé : 318 candidats ont été reçus.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Les concours externes et internes 2016 de recrutement des professeurs des écoles sont organisés selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ils se situent en milieu de formation (fin d'année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master. Ils s'adressent également aux titulaires d'un master 2 ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ils ne posent aucune exigence de diplôme.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes ou de contrats, en %.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MEN-MESRI-DGRH-DAF.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.13 ; 16.15 ; 15.21 ; 14.21 ; 13.17.
- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

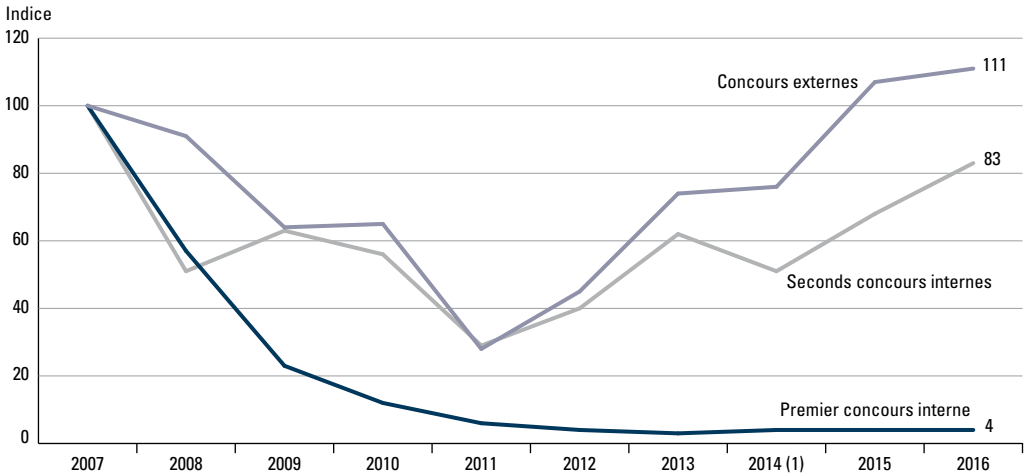
1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public.

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015 (1)	2016 (1)
Concours externes	Postes	10 900	9 874	6 999	7 000	3 100	4 903	8 413	16 842	8 342	11 738	12 673
	Présents	52 672	48 030	44 907	37 520	18 136	18 617	20 436	52 163	26 100	30 735	33 028
	Admis	10 896	9 886	7 014	7 029	3 086	4 883	8 111	16 043	8 286	11 607	12 053
Premier concours interne	Postes	2 934	1 900	740	450	210	130	110	132	132	137	146
	Présents	2 998	1 736	780	472	219	289	225	199	199	147	150
	Admis	2 461	1 395	566	303	138	108	85	100	100	88	96
Seconds concours internes	Postes	250	135	165	165	54	97	187	158	158	192	238
	Présents	886	720	576	661	926	559	555	480	480	581	752
	Admis	234	119	148	130	68	94	146	120	120	159	194
Tous concours	Postes	14 084	11 909	7 904	7 615	3 364	5 130	8 710	17 132	8 632	12 067	13 057
	Présents	56 556	50 486	46 263	38 653	19 281	19 465	21 216	52 842	26 779	31 463	33 930
	Admis	13 591	11 400	7 728	7 462	3 292	5 085	8 342	16 263	8 506	11 854	12 343
Recrutements réservés	Postes							20	39	39	40	23
	Présents							57	41	41	26	15
	Admis							16	15	15	14	3

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte, soit 500 admis pour 5 027 présents et 500 postes en 2015, 500 admis pour 3 724 présents et 500 postes en 2016.

2 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré public, base 100 en 2007.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors session exceptionnelle.

3 Évolution du nombre de contrats, de présents et d'admis aux concours de personnels enseignants du premier degré privé.

		2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016
Concours externes	Contrats	731	825	920	1 695	820	824	829
	Présents	2 325	3 312	3 160	6 150	3 155	3 280	3 369
	Admis	648	790	861	1 573	789	804	809
Premier concours interne	Contrats	58	29	34	21	21	21	21
	Présents	6	6	4	6	6	19	9
	Admis	5	4	1	2	2	3	5
Seconds concours internes	Contrats	107	93	100	68	68	37	41
	Présents	624	459	279	153	153	117	110
	Admis	65	59	60	49	49	34	28
Tous concours	Contrats	896	947	1 054	1 784	909	882	891
	Présents	2 955	3 777	3 443	6 309	3 314	3 416	3 488
	Admis	718	853	922	1 624	840	841	842
Recrutements réservés	Contrats			340	340	340	510	480
	Présents			1 695	1 334	1 334	814	474
	Admis			338	330	330	445	318

► Champ : France métropolitaine + DOM.

DÉFINITIONS

EN 2016, 33 028 personnes se sont présentées aux différents concours externes, pour 30 735 en 2015, soit une hausse de 7,5% (1). Au cours de ces dernières années, le nombre de candidats augmente toutefois moins vite que le nombre de postes. Ce sont les académies de Créteil et de Versailles qui proposent le plus de postes (plus de 1 700 postes dans chaque, contre moins de 800 dans les autres académies), et c'est aussi à Créteil et Versailles, mais également à Lille, que les candidats se sont présentés le plus massivement (plus de 2 200).

Ces deux académies d'Île-de-France se caractérisent de nouveau en 2016 par des taux d'attractivité faibles, 1,3 candidat présent pour un poste, alors que la moyenne se maintient à 2,6 depuis 2015. En revanche, d'autres académies bénéficient d'une attractivité plus forte avec cinq candidats ou plus pour un poste (Clermont-Ferrand, Martinique, La Réunion, Corse, Guadeloupe). Mais l'offre de postes n'y est pas comparable ; à Clermont-Ferrand, le nombre de postes est dix-sept fois inférieur à celui de Créteil.

Alors que les postes offerts aux différents concours externes sont pourvus dans presque toutes les académies, plus de 400 postes sont restés vacants dans l'académie de Créteil : 24% des postes n'ont pas trouvé preneur au lieu de 20% en 2015. Cependant, les besoins dans cette académie sont comblés en partie par l'organisation du concours supplémentaire. Par ailleurs, 200 postes n'ont pas été pourvus dans l'académie de Versailles, soit 12% : l'augmentation importante du nombre de postes ne s'est pas accompagnée d'une même progression du nombre de candidats, de sorte que l'académie devient déficitaire en 2016, alors que tous les postes avaient été pourvus en 2015.

Afin de poursuivre l'amélioration de la situation des écoles de la Seine-Saint-Denis, 500 postes sont de nouveau offerts au concours supplémentaire dans l'académie de Créteil en 2016. Cette deuxième édition a attiré 9 069 inscrits, et 3 724 se sont présentés à la première épreuve. Le taux de candidature s'établit à 7,4 candidats présents pour un poste en 2016 contre 10,1 en 2015. Il reste néanmoins très supérieur à celui du concours externe classique (1,2) pour cette académie. Tous les postes ont été pourvus comme en 2015.

LES CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT - Les concours externes 2016 de recrutement des professeurs des écoles sont organisés selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ils se situent en milieu de formation (fin d'année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master. Ils s'adressent également aux titulaires d'un master 2 ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années.

Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

Enfin, depuis 2015, un concours externe supplémentaire est organisé dans l'académie de Créteil. Les conditions d'inscription et la nature des épreuves sont identiques à celles du concours externe classique.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE, D'ATTRACTIVITÉ - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

SOURCES

MEN-MESRI, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.13; 16.15; 15.21; 14.21; 13.17.

- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

1 Concours externes de recrutement de professeurs des écoles par académie en 2016,
concours externe, externe spécial langues régionales et troisième concours confondus.

Académies	Postes	Présents	Taux de candidature (%)	Admis	Taux de couverture (%)
Aix-Marseille	600	1 698	2,8	600	100,0
Amiens	450	851	1,9	450	100,0
Besançon	185	493	2,7	185	100,0
Bordeaux (1)	487	1 909	3,9	489	100,4
Caen	178	646	3,6	178	100,0
Clermont-Ferrand	100	497	5,0	100	100,0
Corse	30	196	6,5	30	100,0
Créteil (2)	1 745	2 314	1,3	1 321	75,7
Dijon	320	671	2,1	320	100,0
Grenoble	565	1 497	2,6	565	100,0
Lille	790	2 236	2,8	790	100,0
Limoges	80	341	4,3	79	98,8
Lyon	640	1 908	3,0	640	100,0
Montpellier	590	1 707	2,9	590	100,0
Nancy-Metz	310	1 002	3,2	310	100,0
Nantes	475	1 668	3,5	475	100,0
Nice (1)	333	993	3,0	334	100,3
Orléans-Tours	415	1 112	2,7	415	100,0
Paris	357	875	2,5	357	100,0
Poitiers	199	746	3,7	199	100,0
Reims	220	531	2,4	220	100,0
Rennes (1)	338	1 385	4,1	339	100,3
Rouen	360	895	2,5	360	100,0
Strasbourg	375	917	2,4	351	93,6
Toulouse	352	1 349	3,8	352	100,0
Versailles	1 725	2 234	1,3	1 516	87,9
Guadeloupe (1)	49	397	8,1	52	106,1
Guyane (1)	140	369	2,6	170	121,4
Martinique (1)	65	352	5,4	67	103,1
La Réunion	200	1 239	6,2	199	99,5
France métropolitaine + DOM	12 673	33 028	2,6	12 053	95,1
Rappel 2015	11 738	30 735	2,6	11 607	98,9

1. Le nombre d'admis aux concours externes est supérieur au nombre de postes grâce à un report de postes non pourvus aux concours internes.

2. Le concours externe supplémentaire de Créteil n'est pas pris en compte, soit 500 admis pour 3 724 présents et 500 postes.

© DEPP

DÉFINITIONS

En 2016, 15 431 postes ont été offerts aux concours du second degré public (13 170 aux concours externes, 2 261 aux concours internes) (1). Cette offre augmente de 4,5 % entre les sessions 2015 et 2016. Les concours du Capes sont les principaux concours de recrutement de l'Éducation nationale (55,5 % des postes offerts), devant l'agrégation (19,2 %). Les admissions progressent quasiment au même rythme que le nombre de postes dans chacune des voies de recrutement (3). Aux concours externes, elles restent inférieures de 13 % aux besoins de recrutement, un déficit comparable aux deux dernières sessions. Aux concours internes en revanche, à peine 3 % des postes n'ont pas été pourvus (2 % en 2015).

Par ailleurs, le nombre d'admis aux concours et examens professionnels réservés dans l'enseignement public (729) reste très inférieur aux postes proposés (1 905). Le taux de couverture se dégrade de nouveau : 62 % des postes sont restés vacants (54 % en 2015).

En 2016, 2 900 contrats ont été ouverts aux concours de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement privé sous contrat, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à la session précédente : un sur deux dans la voie externe (Cafep) (2). Le taux de couverture reste plus élevé au CAER (97 %) qu'au Cafep (89 %). Comme dans le secteur public, ce ratio se détériore aux concours et examens professionnels réservés : 31 % des postes n'ont pas été pourvus (8,5 % en 2015), soit 505 admis pour 730 contrats.

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT - Les concours externes et internes 2016 de recrutement d'enseignants du secondaire sont organisés selon les modalités fixées par l'arrêté du 19 avril 2013. Depuis 2014, ces concours s'inscrivent dans le contexte d'une évolution importante de la formation initiale des enseignants désormais recrutés au niveau master 1. Ils se situent en milieu de formation (fin année de master 1) et sont intégrés à un cursus de formation progressive, jusqu'à l'obtention du master 2. Ils s'adressent également aux titulaires d'un master 2 ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les concours externes des Capes, Capeps, Capet et CAPLP sont composés de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission, celui de l'agrégation d'un nombre variable d'épreuves selon les sections.

Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de services (ancienneté notamment) en qualité d'agent public. Les concours internes des Capes, Capeps, Capet et CAPLP sont composés, pour l'admissibilité, d'une épreuve écrite ou d'une étude par le jury d'un dossier de reconnaissance d'acquis professionnels (RAEP), et, pour l'admission, d'une épreuve orale. Le concours interne de l'agrégation est composé de deux ou trois épreuves écrites d'admissibilité et de deux ou trois épreuves orales ou pratiques d'admission.

Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les troisièmes concours (Capes et Capet en 2016) sont composés d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé (Cafep et CAER). Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Les concours réservés pour les professeurs certifiés et les professeurs d'éducation physique et sportive, et l'examen professionnalisé réservé pour les professeurs de lycée professionnel, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire (loi Sauvadet), ne posent aucune exigence de diplôme, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier RAEP.

CAPES, CAPEPS, CAPET, CAPLP, CAFEP, CAER - Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.14 ; 16.16 ; 15.20 ; 14.15 ; 13.23.

- Séries chronologiques de données statistiques sur le système éducatif.

1 Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public

		2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016
Agrégation	Postes	2 203	2 005	1 992	1 914	2 007	2 420	2 445	2 445	2 865	2 965
	Admis	2 201	1 995	1 986	1 911	2 003	2 324	2 300	2 300	2 649	2 711
Capes	Postes	6 994	5 753	5 684	5 546	5 557	6 910	14 402	6 900	8 219	8 555
	Admis	6 976	5 726	5 673	4 717	4 851	5 938	11 165	5 998	7 151	7 413
Capeps (1)	Postes	400	400	490	608	660	825	1 604	765	865	866
	Admis	400	400	490	608	660	826	1 428	765	865	886
Capet	Postes	325	254	275	318	229	513	1 051	510	670	740
	Admis	325	254	275	308	227	348	812	449	588	675
CAPLP	Postes	1 728	1 538	1 644	1 669	1 632	1 767	3 308	1 740	2 145	2 285
	Admis	1 702	1 521	1 591	1 526	1 513	1 467	2 436	1 471	1 789	1 970
Tous concours	Postes	11 650	9 950	10 085	10 055	10 085	12 435	22 810	12 360	14 764	15 431
	Admis	11 604	9 896	10 015	9 070	9 254	10 903	18 141	10 983	13 042	13 655
Concours externes	Postes	9 750	8 350	8 300	8 275	8 305	10 632	20 890	10 440	12 609	13 170
	Admis	9 713	8 314	8 237	7 297	7 478	9 105	16 274	9 116	10 933	11 454
Concours internes (1)	Postes	1 900	1 600	1 785	1 780	1 780	1 803	1 920	1 920	2 155	2 261
	Admis	1 891	1 582	1 778	1 773	1 776	1 798	1 867	1 867	2 109	2 201
Recrutements réservés	Postes						2 483	2 808	2 808	2 805	1 905
	Admis						2 332	1 724	1 724	1 283	729

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

2 Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé

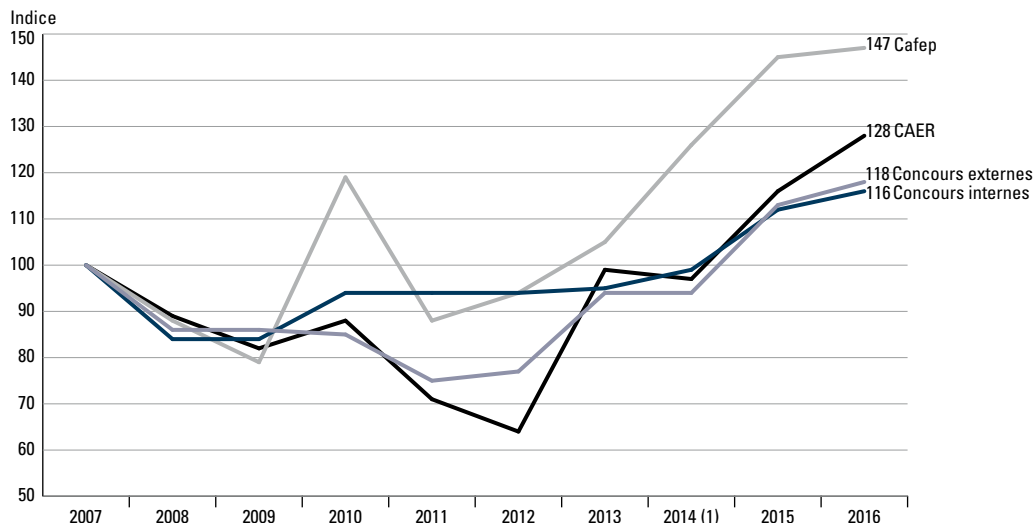
		2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016
Cafep	Contrats	1 276	776	1 800	1 200	1 100	1 100	2 501	1 301	1 450	1 500
	Admis	904	713	1 073	791	854	952	1 988	1 140	1 315	1 330
CAER (1)	Contrats	1 350	980	980	800	700	1 090	1 080	1 080	1 300	1 400
	Admis	1 056	865	924	755	679	1 046	1 027	1 027	1 225	1 353
Tous concours	Contrats	2 626	1 756	2 780	2 000	1 800	2 190	3 581	2 381	2 750	2 900
	Admis	1 960	1 578	1 997	1 546	1 533	1 998	3 015	2 167	2 540	2 683
Recrutements réservés	Contrats						560	560	560	800	730
	Admis						531	547	547	732	505

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Le CAER - Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

3 Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré, base 100 en 2007.



► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEPP

1. Hors session exceptionnelle.

DÉFINITIONS

En 2016, le nombre de candidats présents aux concours externes augmente de près de 5 % entre 2015 et 2016, plus fortement aux concours externes du Capes (+23 %) et du Capet (+10 %) (1). Comme l'offre de postes progresse quasiment au même rythme, le taux de candidature aux concours externes se maintient à 3,4 depuis 2015.

Cette année encore, la session n'a pas permis de pourvoir l'ensemble des postes ouverts aux concours externes. Ainsi, 1 716 postes ne sont pas pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale, et les deux tiers d'entre eux concernent le Capes : 14,6 % des postes y sont restés vacants (14,2 % en 2015). En moyenne, moins de trois candidats se sont présentés pour un poste au Capes, soit le taux de candidature le plus bas des concours externes. Le déficit concerne les trois principales disciplines de recrutement : mathématiques, anglais et lettres modernes. Pourtant, dans un contexte de hausse du nombre de postes offerts, le taux de couverture s'améliore en 2016 au Capes de mathématiques (80 % au lieu de 77 % en 2015) comme au Capes d'anglais (87 % contre 80 % en 2015). En revanche, il se détériore en lettres modernes, passant de 85 % à 83 %. Si le taux de couverture s'améliore à l'agrégation externe de mathématiques, 35 % des postes sont encore restés non pourvus (40 % en 2015). Le déficit se réduit dans les sections professionnelles. Au Capet externe, alors qu'il oscillait autour de 13 % depuis 2014, il s'établit à peine à 10 % en 2016 ; au CAPLP externe, il passe de 28 % en 2015 à 23 %.

Aux concours internes, le nombre de candidats présents augmente plus fortement que l'offre de postes, respectivement de 15 % et 5 %. On compte trois fois plus de présents par poste aux concours internes qu'aux concours externes. Le taux de couverture est élevé (97 %), comme les années précédentes.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE CANDIDATURE - Rapport du nombre de présents au nombre de postes.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %. Il quantifie la part de postes non pourvus par manque de candidats retenus sur liste principale. D'autres postes peuvent ne pas être pourvus suite à des désistements des admis sur liste principale si la liste complémentaire est trop courte.

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES - Sections mathématiques, physique-chimie (agrégation et Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (Capes).

DISCIPLINES LITTÉRAIRES ET SCIENCES HUMAINES - Sections philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

LANGUES - Sections langues vivantes étrangères (options allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, russe, japonais, portugais) (agrégation et Capes) ; hébreu (agrégation) ; néerlandais (Capes) ; sections langue corse, tahitien (Capes) ; langues régionales (options basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole) (Capes).

DISCIPLINES ARTISTIQUES - Sections musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

LANGAGES SPÉCIAUX - Section langue des signes française (Capes externe et troisième concours créés en 2010).

DISCIPLINES BIVALENTES - Sections mathématiques-physique chimie, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (options allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

DISCIPLINES PROFESSIONNELLES - Sections mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; économie et gestion, sciences et techniques médico-sociales (agrégation, Capet et CAPLP) ; sciences industrielles de l'ingénieur (agrégation et Capet) ; hôtellerie-restauration, arts appliqués, biotechnologies (Capet et CAPLP) ; génie industriel, réparation et revêtement en carrosserie, génie civil, bâtiment, génie mécanique, génie électrique, conducteurs routiers, esthétique-cosmétique, coiffure (CAPLP).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.14 ; 16.16 ; 15.20 ; 14.15 ; 13.23.

1 Nombre de postes, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines en 2016

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture	Postes	Présents	Taux de candidature	Admis	Taux de couverture
Agrégation										
Disciplines scientifiques	702	3 482	5,0	539	76,8	235	3 454	14,7	235	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	467	1 969	4,2	304	65,1	148	1 547	10,5	148	100,0
<i>physique-chimie</i>	132	833	6,3	132	100,0	42	989	23,5	42	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	519	3 072	5,9	496	95,6	324	3 212	9,9	324	100,0
<i>dont : lettres modernes</i>	162	738	4,6	162	100,0	127	1 385	10,9	127	100,0
<i>histoire</i>	96	900	9,4	96	100,0					
<i>histoire et géographie (1)</i>						105	1 003	9,6	105	100,0
Langues	396	1 969	5,0	371	93,7	171	2 148	12,6	171	100,0
<i>dont : anglais</i>	213	1 103	5,2	211	99,1	74	1 179	15,9	74	100,0
<i>allemand</i>	87	249	2,9	64	73,6	54	237	4,4	54	100,0
Disciplines professionnelles	244	1 616	6,6	220	90,2	72	1 142	15,9	72	100,0
<i>dont : économie et gestion</i>	125	735	5,9	102	81,6	45	506	11,2	45	100,0
<i>sciences industrielles de l'ingénieur</i>	100	569	5,7	100	100,0	19	565	29,7	19	100,0
Disciplines artistiques	103	679	6,6	88	85,4	40	486	12,2	36	90,0
Éducation physique et sportive	51	617	12,1	51	100,0	108	1 156	10,7	108	100,0
Total Agrégation	2 015	11 435	5,7	1 765	87,6	950	11 598	12,2	946	99,6
Évolution 2016/2015 (2)	3,9	0,4	-0,2	2,3	-1,3	2,7	1,9	-0,1	2,4	-0,3
Capes (3)										
Disciplines scientifiques	2 262	5 494	2,4	1 956	86,5	241	2 162	9,0	241	100,0
<i>dont : mathématiques</i>	1 540	2 732	1,8	1 234	80,1	187	1 501	8,0	187	100,0
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	420	1 614	3,8	420	100,0	42	580	13,8	42	100,0
Disciplines littéraires et sciences humaines	2 794	8 183	2,9	2 393	85,6	291	2 784	9,6	285	97,9
<i>dont : lettres modernes</i>	1 357	2 103	1,5	1 120	82,5	111	698	6,3	111	100,0
<i>histoire et géographie</i>	700	3 243	4,6	700	100,0	65	708	10,9	65	100,0
Langues	2 258	6 232	2,8	1 868	82,7	220	1 323	6,0	220	100,0
<i>dont : anglais</i>	1 304	2 927	2,2	1 134	87,0	149	595	4,0	149	100,0
<i>espagnol</i>	500	2 022	4,0	491	98,2	25	429	17,2	25	100,0
Disciplines artistiques	407	1 313	3,2	374	91,9	78	530	6,8	72	92,3
Langages spéciaux	4	10	2,5	4	100,0					
Total Capes	7 725	21 232	2,7	6 595	85,4	830	6 799	8,2	818	98,6
Évolution 2016/2015 (2)	4,3	4,7	0,0	3,8	-0,4	2,5	26,1	1,5	2,6	0,2
Capeps	820	3 442	4,2	820	100,0	66	744	11,3	66	100,0
Évolution 2016/2015 (2)	2,5	22,9	0,7	2,5	0,0	1,5	0,7	-0,1	1,5	0,0
Capet (3)	660	2 691	4,1	596	90,3	80	832	10,4	79	98,8
<i>dont : sciences industrielles de l'ingénieur</i>	282	580	2,1	250	88,7	16	106	6,6	16	100,0
<i>économie et gestion</i>	235	1 360	5,8	219	93,2	37	564	15,2	37	100,0
Évolution 2016/2015 (2)	8,2	10,4	0,1	12,7	3,6	33,3	95,8	3,3	33,9	0,5
CAPLP										
Disciplines d'enseignement général	758	2 639	3,5	757	99,9	76	1 297	17,1	75	98,7
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	237	789	3,3	237	100,0	20	605	30,3	20	100,0
<i>mathématiques-physique et chimie</i>	237	790	3,3	237	100,0	32	183	5,7	32	100,0
Disciplines professionnelles	1 192	3 407	2,9	921	77,3	259	1 212	4,7	217	83,8
<i>dont : biotechnologies</i>	246	387	1,6	128	52,0	55	227	4,1	51	92,7
<i>économie et gestion</i>	233	1 365	5,9	233	100,0	32	283	8,8	27	84,4
Total CAPLP	1 950	6 046	3,1	1 678	86,1	335	2 509	7,5	292	87,2
Évolution 2016/2015 (2)	5,4	1,9	-0,1	10,0	3,7	13,6	59,0	2,2	10,6	-2,3
Tous concours	13 170	44 846	3,4	11 454	87,0	2 261	22 482	9,9	2 201	97,3
Évolution 2016/2015 (2)	4,4	4,7	0,0	4,8	0,3	4,9	15,2	0,8	4,4	-0,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.
2. Évolution en %, en point pour le taux de réussite.
3. Y compris les troisièmes concours ouverts en 2016.

DÉFINITIONS

En 2016, 408 postes de conseillers principaux d'éducation (CPE) ont été proposés (340 au concours externe et 68 au concours interne) (1), soit une hausse globale de 9% par rapport à la session 2015. Si le nombre de candidats présents augmente de 6% au concours externe, moins vite que l'offre (+10%), il diminue en revanche au concours interne (-7% pour 3 postes supplémentaires). La forte sélectivité du concours interne demeure avec 25 présents pour 1 poste, contre 10 au concours externe. Le nombre d'admis progresse au même rythme que l'offre de postes dans chacune des voies de recrutement. 10% des candidats présents au concours externe ont été admis, 4% au concours interne, soit une moyenne de 8,0% au lieu de 7,5% l'année précédente (3). Tous les postes ont été pourvus. Depuis 2007, le nombre de candidats présents aux concours CPE a diminué de 22%, tandis que le nombre d'admis a doublé (2).

Le nombre de postes mis aux concours de conseillers d'orientation-psychologues (COP) passe de 111 à 150 en un an, soit une augmentation de 35%. Stable au concours externe, il est multiplié par trois au concours interne. La hausse moyenne du nombre de candidats présents est sensiblement moins rapide (+12%). Un peu plus de 6 candidats se sont présentés pour un poste au concours externe, à peine 2 au concours interne. Le taux de réussite demeure moins élevé au concours externe (16%) qu'au concours interne (54%), soit une moyenne de 22% (18% en 2015). Tous les postes offerts ont été pourvus. Depuis 2007, le nombre d'admis aux concours COP a été multiplié par 3; le nombre de présents n'a augmenté que de 18%.

De plus, 38 candidats ont été reçus aux concours réservés de CPE et de COP pour 95 postes offerts, soit un taux de couverture de 40%, stable par rapport à celui de 2015.

En 2016, la proportion de femmes atteint 80% parmi les lauréats (78% en 2015), augmentant principalement aux concours de COP, où le taux de féminisation (91%) est sensiblement plus fort qu'aux concours de CPE (76%). L'âge moyen des lauréats est semblable à celui de 2015, soit 30,6 ans (30,7 ans en 2015).

CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION (CPE) - L'arrêté du 19 avril 2013 modifié fixe les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation. Depuis 2014, les concours s'adressent aux étudiants inscrits en master 1, mais les étudiants inscrits ou diplômés en master 2 peuvent également s'y présenter, de même que les titulaires d'un titre sanctionnant un cycle d'études post-secondaires d'au moins cinq années. Les candidats au concours interne doivent en outre remplir les conditions de services (ancienneté notamment) en qualité d'agent public.

CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES (COP) - L'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixe les modalités des concours de recrutement dans le corps des conseillers d'orientation-psychologues. Peuvent se présenter aux concours les candidats justifiant de la licence en psychologie, d'un diplôme permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue dont la liste est fixée par le décret n°90-255 du 22 mars 1990, ou d'un diplôme équivalent à la licence en psychologie.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - Les concours réservés pour les CPE et les COP, mis en place pour une durée de quatre ans à partir de la session 2013 dans le cadre de la résorption de l'emploi précaire, ne posent aucune exigence de diplôme. La loi Sauvadet précise que ce mode de recrutement doit valoriser les acquis professionnels; l'épreuve d'admissibilité repose sur l'étude d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou candidats ayant envoyé un dossier RAEP. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.

1 Évolution du nombre de postes, de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation

		2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014 hors session exceptionnelle	2015	2016
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (1) (2)	Postes	200	200	200	300	330	300	360	360	375	408
	Présents	6 553	4 890	4 757	6 394	3 354	3 875	3 962	4 445	5 027	5 089
	Admis	200	200	200	300	330	300	360	360	375	408
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (1)	Postes	50	50	50	65	65	65	88	80	111	150
	Présents	584	524	445	453	507	557	664	560	616	692
	Admis	50	50	50	65	65	65	88	80	111	150
Tous concours	Postes	250	250	250	365	395	365	448	440	486	558
	Présents	7 137	5 414	5 202	6 847	3 861	4 432	4 626	5 005	5 643	5 781
	Admis	250	250	250	365	395	365	448	440	486	558
Recrutements réservés	Postes							100	152	155	95
	Présents							536	219	134	61
	Admis							95	137	62	38

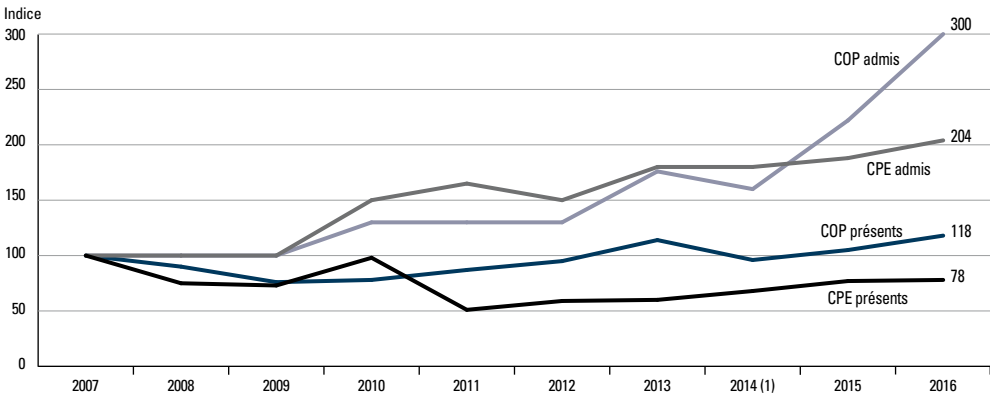
► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

2. En 2014, une session exceptionnelle a été organisée pour le concours externe, soit 272 admis supplémentaires pour 2 501 présents et 300 postes.

2 Évolution du nombre de présents et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, base 100 en 2007.



► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

1. Hors session exceptionnelle.

3 Concours de personnels d'éducation et d'orientation en 2016

	Postes	Présents	Admis	Taux de réussite	Part des femmes parmi les lauréats (%)	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	408	5 089	408	8,0	76,2	29,6
Concours externe	340	3 407	340	10,0	76,5	28,4
Concours interne	68	1 682	68	4,0	75,0	35,6
Conseillers d'orientation-psychologues	150	692	150	21,7	91,3	33,1
Concours externe	90	580	90	15,5	91,1	30,7
Concours interne	60	112	60	53,6	91,7	36,8
Total	558	5 781	558	9,7	80,3	30,6

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

DÉFINITIONS

AUX CONCOURS de recrutement de personnels de direction, le nombre de postes ouverts au concours de première classe (C1) passe de 40 à la session 2015 à 30 à la session 2016. Le nombre de candidats présents baisse de 18 %, moins vite que les postes (1). Le taux de réussite fléchit, soit 24,8 %, un niveau parmi les plus sélectifs depuis 2008 (40,9 %). Au concours de deuxième classe (C2), les candidats présents sont également moins nombreux (-3 %) pour une offre de postes augmentant de 560 à 570. Le taux de réussite se situe toujours à l'un de ses plus bas niveaux (16,8 %) depuis 2008 (26,0 %). Tous les postes ont été pourvus pour les deux concours, comme les sept dernières années.

À la session 2016, le nombre de postes au concours de recrutement des inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) reste inchangé (115) depuis la session 2013; sept sur dix sont offerts pour l'enseignement du premier degré (2). La baisse du nombre de candidats inscrits, engagée depuis 2011, ralentit en 2016 (-2 %). Près d'un tiers d'entre eux ont leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) retenu et sont ainsi admissibles, comme en 2015. Le ratio admis/inscrits, globalement comparable à celui de 2015, demeure très contrasté selon la spécialité, allant de 3,8 % à 33,3 %. Tous les postes ont été pourvus pour l'ensemble des spécialités, comme les années précédentes.

Pour la troisième année consécutive, 80 postes ont été offerts au concours 2016 de recrutement des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) (3), même si le nombre de postes par spécialité évolue. Le nombre de candidats ayant présenté leur dossier RAEP se maintient, passant de 279 à 270 par rapport à la session précédente. Globalement, le taux de réussite progresse, soit 29,6 % au lieu de 28,7 %. 73,3 % des inscrits en mathématiques ont été admis, quand ce taux de réussite dans la spécialité « administration et vie scolaire » s'établit à 8,3 %. Tous les postes ont été pourvus.

LES EMPLOIS DE DIRECTION DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OU DE FORMATION RELEVANT DE L'ÉDUCATION NATIONALE Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction. Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours : une épreuve écrite d'admissibilité (étude d'un cas concret portant sur le système éducatif du second degré) et une épreuve orale d'admission qui prend appui sur un dossier de présentation établi par le candidat (exposé du candidat portant sur son activité professionnelle suivi d'un entretien avec un jury).

INSPECTEURS DE L'ÉDUCATION NATIONALE (IEN) ET INSPECTEURS D'ACADÉMIE-INSPECTEURS PÉDAGOGIQUES RÉGIONAUX (IA-IPR) L'organisation générale des concours de recrutement est définie par l'arrêté du 22 juin 2010 modifié : l'épreuve d'admissibilité consiste en une étude par un jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. L'épreuve orale d'admission est un exposé du candidat portant sur son parcours et son activité professionnelle suivi d'un entretien avec le jury.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, ou rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits pour les concours de personnels d'inspection, en %.

SOURCES

MEN-MESRI-DGRH.

1 Concours de personnels de direction, session 2016.

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	Taux de réussite (%)
Première classe (C1)	30	173	121	60	30	24,8
Deuxième classe (C2)	570	4 241	3 390	1 148	570	16,8
Total	600	4 414	3 511	1 208	600	17,1
Rappel 2015	600	3 915	3 633	1 206	600	16,5
Rappel 2014	650	4 226	3 979	1 301	650	16,3

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

2 Concours d'inspecteurs de l'Éducation nationale, session 2016.

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Enseignement du premier degré	80	566	180	80	100,0	14,1
Information et orientation	9	57	24	9	100,0	15,8
Enseignement général	4	56	12	4	100,0	7,1
Lettres-langues vivantes	1	26	3	1	100,0	3,8
Lettres-histoire géographie	3	30	9	3	100,0	10,0
Enseignement technique	22	160	54	22	100,0	13,8
Économie et gestion	7	64	18	7	100,0	10,9
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	6	18	12	6	100,0	33,3
Sciences et techniques industrielles	9	78	24	9	100,0	11,5
Total	115	839	270	115	100,0	13,7
Rappel 2015	115	855	269	115	100,0	13,5
Rappel 2014	115	923	265	115	100,0	12,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

3 Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2016.

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	Admis/postes (%)	Admis/inscrits (%)
Administration et vie scolaire	9	109	22	9	100,0	8,3
Allemand	3	4	3	3	100,0	75,0
Anglais	8	13	11	8	100,0	61,5
Arabe	1	5	3	1	100,0	20,0
Biotechnologies génie biologique	1	2	2	1	100,0	50,0
Économie et gestion	5	10	7	5	100,0	50,0
Éducation physique et sportive	6	16	10	6	100,0	37,5
Espagnol	1	3	2	1	100,0	33,3
Histoire-géographie	5	14	11	5	100,0	35,7
Lettres	8	25	12	8	100,0	32,0
Mathématiques	11	15	13	11	100,0	73,3
Philosophie	2	4	3	2	100,0	50,0
Sciences de la vie et de la Terre	5	14	10	5	100,0	35,7
Sciences économiques et sociales	2	4	4	2	100,0	50,0
Sciences physiques et chimiques	5	13	11	5	100,0	38,5
STI - option sciences industrielles	8	19	14	8	100,0	42,1
Total	80	270	138	80	100,0	29,6
Rappel 2015	80	279	147	80	100,0	28,7
Rappel 2014	80	289	146	78	97,5	27,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEFP

1. Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles ceux dont le dossier RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

DÉFINITIONS

A LA SESSION 2016, 3 433 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ASS (53 % aux concours externes, 47 % aux concours internes) contre 2 320 en 2015, soit une hausse moyenne de 48 % (1). Les candidats présents sont globalement plus nombreux, mais les évolutions, contrastées selon la voie de recrutement, ne suivent pas le même rythme que l'offre. Aux concours externes, cette offre augmente fortement (43 %) pour 2 % de présents en plus. Aux concours internes, la progression du nombre de postes est presque trois fois plus importante que celle des présents, soit 55 % et 20 %. 95 % des postes sont ouverts aux concours déconcentrés (secrétaire et adjoint administratifs, infirmier, assistant de service social) et 87 % sont destinés à la filière administrative. 7 % des présents sont admis aux concours externes comme internes ; le ratio oscillait autour de 5 % en 2015. Dans les deux voies de recrutement, la filière administrative enregistre de nouveau des taux de réussite inférieurs à ceux de la filière sociale et de santé qui connaît des difficultés persistantes de recrutement (2). 19 % des postes y sont restés vacants par manque de candidats retenus sur liste principale : au concours de médecin, 39 % des postes ne sont pas pourvus en 2016 (53 % en 2015). Par ailleurs, 55 candidats ont été admis aux concours et examens professionnalisés réservés pour 385 postes offerts dans les filières administrative, sociale et de santé (88 et 518 en 2015). Le taux de couverture faiblit, soit 14 % de postes pourvus au lieu de 17 % à la session précédente.

Comme en 2014, 99 postes ont été ouverts aux concours de recrutement 2016 de personnels des bibliothèques (54,5 % aux concours externes, 45,5 % aux concours internes) contre 111 en 2015 (3). Les évolutions sont très variables selon la voie de recrutement. Aux concours externes, le nombre de candidats présents diminue trois fois plus vite (-36 %) que l'offre de postes (-12 %). Aux concours internes, les présents sont moins nombreux (-17 %) pour une offre en recul de 10 %. Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (4,5 %) qu'aux concours externes (2,1 %). Tous les postes ouverts ont été pourvus. De plus, 4 candidats ont été admis pour 16 postes offerts aux examens professionnalisés réservés de la filière bibliothèque ; le taux de couverture se dégrade de nouveau, soit 25 % au lieu de 50 % en 2015.

LE RECRUTEMENT DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTÉ (ASS) - Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attaché d'administration, médecin et conseiller technique de service social) : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les corps de catégories B et C, les concours sont « déconcentrés », organisés par les recteurs et les vice-rectorats : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice : le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Depuis la session 2012, les personnels de laboratoire sont intégrés dans les corps analogues de la filière ITRF.

LES CONCOURS DE PERSONNELS DES BIBLIOTHÈQUES - Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines des ministères en charge de l'éducation nationale et en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis la session 2009. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux élèves et anciens élèves de l'École nationale des chartes, et aux candidats justifiant d'un diplôme ou d'un titre reconnu équivalent à la troisième année de scolarité de cette école, est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. Depuis 2013, des concours de bibliothécaires assistants spécialisés, classe normale et classe supérieure, ont été organisés pour ce corps regroupant l'ensemble de la catégorie B de la filière bibliothèque (assistants des bibliothèques et bibliothécaires adjoints spécialisés).

RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - La loi 2012-347 du 12 mars 2012, dite « loi Sauvadet », relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la fonction publique, autorise l'ouverture, durant quatre ans de concours et examens professionnalisés réservés pour les agents contractuels remplissant certaines conditions pour l'accès à certains corps de fonctionnaires.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

DÉFINITIONS DES TAUX - Voir 9.22.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système de gestion Ocean.
- MEN-MESRI-DGRH.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information : 14.35.

1 Concours de personnels ASS, session 2016.

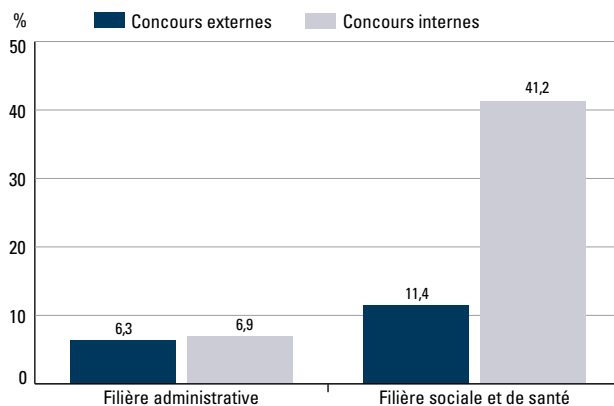
	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Attaché d'administration (1)	—	—	—	—	—	80	5 550	3 457	80	2,3
Secrétaire administratif de classe normale (2) (3)	714	23 216	10 371	714	6,9	721	17 983	12 295	710	5,8
Secrétaire administratif de classe supérieure (3)	47	3 365	968	47	4,9	66	2 217	1 027	63	6,1
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe (2)	676	22 612	11 402	676	5,9	692	8 156	5 631	689	12,2
Total filière administrative	1 437	49 193	22 741	1 437	6,3	1 559	33 906	22 410	1 542	6,9
Évolution 2016/2015 (7)	65,9	2,3	2,6	66,1	2,4	57,8	21,2	19,9	56,2	1,6
Médecin (4)	56	47	38	34	89,5	—	—	—	—	—
Conseiller technique de service social (5)	—	—	—	—	—	21	128	47	21	44,7
Assistant de service social	67	1 206	639	64	10,0	33	64	38	14	36,8
Infirmier (6)	260	2 992	2 129	221	10,4	—	—	—	—	—
Total filière sociale et de santé	383	4 245	2 806	319	11,4	54	192	85	35	41,2
Évolution 2016/2015 (7)	-6,6	1,3	-1,3	-10,1	-1,1	-3,6	53,6	-4,5	-12,5	-3,7
Total	1 820	53 438	25 547	1 756	6,9	1 613	34 098	22 495	1 577	7,0
Évolution 2016/2015 (7)	42,6	2,2	2,2	43,9	2,0	54,5	21,3	19,8	53,6	1,5

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

- Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).
- Depuis 2012, les concours de secrétaire administratif de classe normale et d'adjoint administratif de 1^{re} classe sont des concours interministériels.
- Y compris administration centrale.
- Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.
- Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.
- Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.
- Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

2 Taux de réussite selon la filière, session 2016, en %.



► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

© DEPP

3 Concours de personnels des bibliothèques, session 2016.

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis/présents
Conservateur	14	866	313	14	4,5	16	356	158	16	10,1
Bibliothécaire	16	2 131	874	16	1,8	8	580	339	8	2,4
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe normale	18	3 487	1 290	18	1,4	17	644	403	17	4,2
Bibliothécaire assistant spécialisé de classe supérieure	6	378	125	6	4,8	4	176	108	4	3,7
Total	54	6 862	2 602	54	2,1	45	1 756	1 008	45	4,5
Évolution 2016/2015 (1)	-11,5	-42,0	-35,7	-11,5	0,6	-10,0	-22,5	-16,8	-8,2	0,5

© DEPP

► **Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.**

1. Évolution en % pour les effectifs ; en point pour les taux.

Note : les concours externe et interne de magasinier des bibliothèques n'étaient pas ouverts à la session 2016.

LE NOMBRE DE POSTES ouverts à la session 2016 aux différents concours de recrutement de personnels ITRF augmente de 5% par rapport à la session précédente, soit 2 142 postes (57% aux concours externes, 43% aux concours internes) (1). 49% des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants-ingénieurs), 32% aux concours de techniciens de catégorie B, et 19% aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte 21 candidats présents pour 1 poste aux concours externes, contre 16 aux concours internes. Le recul du nombre de candidats présents ne concerne que les concours externes (-6%), les concours internes ne sont pas impactés (+2%).

Dans le même temps, le nombre de candidats admis sur liste principale progresse un peu moins vite que l'offre dans chacune des deux voies de recrutement, soit une hausse générale de près de 4% d'admis entre 2015 et 2016. Ainsi, le taux de couverture global passe de 90,5% en 2015 à 89,6% en 2016. Il demeure moins élevé aux concours externes (88,6%) qu'aux concours internes (91,0%). Les concours de catégories B et C enregistrent en moyenne les plus forts taux de couverture.

Le taux de réussite global (4,8%), proche de celui de 2015 (4,4%), reste supérieur aux concours internes (5,7%) par rapport aux concours externes (4,2%). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés concernent de nouveau les concours de catégories B et C.

Pour la plupart des concours, l'existence de listes complémentaires (1 344 inscrits dont 63% aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement et de pallier les éventuels désistements.

Tous corps et voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble 43% des lauréats ; cette part atteint 55% aux concours internes contre 35% aux concours externes.

Par ailleurs, 316 candidats sont admis aux examens professionnalisés réservés dans le cadre du « dispositif Sauvadet » pour 653 postes proposés. Le taux de couverture se dégrade de nouveau : 52% des postes sont restés vacants (38% en 2015).

LES CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INGÉNIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES DE RECHERCHE ET DE FORMATION (ITRF) - Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant, de la terre et de l'environnement ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistiques et calcul scientifique ; F : culture, communication, production et diffusion des savoirs ; G : patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ; J : gestion et pilotage).

Depuis la session 2012, les techniciens de laboratoire ont été intégrés aux ITRF. Les recrutements s'opèrent désormais dans le corps des techniciens de recherche et de formation dans les BAP A et B.

L'arrêté du 28 décembre 2011 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Le jury d'admission établit la liste des candidats admis au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type. Les concours de catégories B et C sont organisés au niveau des académies, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones.

LES RECRUTEMENTS RÉSERVÉS - La loi Sauvadet du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels dans la fonction publique prévoit un plan de titularisation d'agents non titulaires pendant quatre années à partir de la session 2013, sous condition d'ancienneté de service. Les épreuves prennent en compte la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

INSCRITS - Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type. Dans cette fiche sont dénombrées sous le terme « candidats » des candidatures, et non des personnes physiques.

PRÉSENTS - Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

ADMIS - Candidats admis sur liste principale.

TAUX DE COUVERTURE - Rapport du nombre d'admis sur liste principale au nombre de postes, en %. Il ne prend pas en compte la couverture des postes par la liste complémentaire.

TAUX DE RÉUSSITE - Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

SOURCES

MEN-MESRI-DGRH, Système d'information Senorita.

1 Concours de personnels ITRF, session 2016.

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Ingénieur de recherche (IGR)	A	18	394	377	17	4,5	2	5	5	1	20,0
	B	4	146	140	4	2,9	2	4	4	2	50,0
	C	15	301	301	15	5,0	2	8	8	2	25,0
	D	4	105	105	2	1,9	2	10	10	1	10,0
	E	37	646	643	26	4,0	16	184	184	13	7,1
	F	4	67	67	3	4,5	4	35	33	4	12,1
	G	8	62	60	3	5,0	2	11	11	1	9,1
	J	17	397	393	10	2,5	23	367	367	15	4,1
Total	107	2 118	2 086	80	3,8	53	624	622	39	6,3	
Ingénieur d'études (IGE)	A	24	797	783	22	2,8	8	70	70	5	7,1
	B	12	529	529	12	2,3	7	42	42	7	16,7
	C	14	328	328	11	3,4	1	5	5	1	20,0
	D	14	550	550	13	2,4					
	E	103	2 926	2 921	87	3,0	27	404	403	19	4,7
	F	53	2 220	2 198	52	2,4	19	160	158	18	11,4
	G	39	545	545	25	4,6	6	73	73	5	6,8
	J	127	6 414	6 400	118	1,8	82	2 890	2 852	65	2,3
Total	386	14 309	14 254	340	2,4	150	3 644	3 603	120	3,3	
Assistant ingénieur (ASI)	A	16	680	386	16	4,1	7	89	89	7	7,9
	B	7	321	184	7	3,8	4	42	42	4	9,5
	C	19	250	134	16	11,9	11	70	69	10	14,5
	D	2	32	14	2	14,3	1	6	6	1	16,7
	E	26	906	448	21	4,7	27	586	576	26	4,5
	F	18	606	275	15	5,5	16	133	133	15	11,3
	G	15	154	103	11	10,7	18	199	199	14	7,0
	J	70	5 054	2 475	47	1,9	89	4 535	4 534	80	1,8
Total	173	8 003	4 019	135	3,4	173	5 660	5 648	157	2,8	
Technicien RF	A	51	523	357	49	13,7	14	68	68	14	20,6
	B	15	263	168	15	8,9	14	80	80	14	17,5
	C	37	175	123	31	25,2	14	37	36	12	33,3
	D	4	46	18	3	16,7	1	1	1	1	100,0
	E	52	450	356	50	14,0	19	84	83	16	19,3
	F	37	425	278	32	11,5	18	125	124	17	13,7
	G	28	185	122	27	22,1	49	241	239	45	18,8
	J	144	3 130	2 147	142	6,6	198	2 474	2 464	191	7,8
Total	368	5 197	3 569	349	9,8	327	3 110	3 095	310	10,0	
Adjoint technique	A	41	297	211	38	18,0	33	97	93	32	34,4
	B	36	289	216	35	16,2	31	82	76	28	36,8
	C	7	40	24	7	29,2	1	3	3	1	33,3
	D										
	E										
	F	2	15	8	1	12,5	4	21	20	4	20,0
	G	40	262	186	36	19,4	44	233	226	43	19,0
	J	56	1 505	1 047	56	5,3	110	1 392	1 383	109	7,9
Total	182	2 408	1 692	173	10,2	223	1 828	1 801	217	12,0	
Ensemble	A	150	2 691	2 114	142	6,7	64	329	325	59	18,2
	B	74	1 548	1 237	73	5,9	58	250	244	55	22,5
	C	92	1 094	910	80	8,8	29	123	121	26	21,5
	D	24	733	687	20	2,9	4	17	17	3	17,6
	E	218	4 928	4 368	184	4,2	89	1 258	1 246	74	5,9
	F	114	3 333	2 826	103	3,6	61	474	468	58	12,4
	G	130	1 208	1 016	102	10,0	119	757	748	108	14,4
	J	414	16 500	12 462	373	3,0	502	11 658	11 600	460	4,0
Total	1 216	32 035	25 620	1 077	4,2	926	14 866	14 769	843	5,7	
Rappel 2015		1 175	33 745	27 370	1 050	3,8	870	14 504	14 439	800	5,5

► Champ : France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie.

© DEFP

LE COMPTE DE L'ÉDUCATION comprend, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux y compris apprentissage ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (hébergement, restauration, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

Tous financeurs confondus, l'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2015, à 147,8 milliards d'euros (données provisoires) (1). Il représente 6,8 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 125,8 milliards d'euros, soit 85,1 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]. Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 7,3%. Les 7,6% restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,6% (34,7 milliards d'euros) de la dépense d'enseignement, celle du second degré 38,0% (47,9 milliards d'euros), celle du supérieur 20,9% (26,3 milliards d'euros) et celle de la formation continue et des autres activités extrascolaires 13,4% (16,9 milliards d'euros).

L'État assure 54,5% du financement final total de la dépense intérieure d'éducation, les collectivités territoriales 23,8%, les ménages 11,4%, les entreprises 8,6% (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses pour financer la formation continue) et les autres administrations publiques 1,7% (2).

Il est à noter qu'en matière de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État est encore plus importante, s'élevant à 57,4%. En revanche, celles des collectivités territoriales (23,5%) et surtout des ménages (7,8%) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,3%, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

COMPTE DE L'ÉDUCATION - Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux monétaires intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent, partageant des concepts et des nomenclatures avec la comptabilité nationale.

DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE) - Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement, y compris formation continue, ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, le PIB est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.32; 15.41; 14.37; 13.28; 12.29.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2015, dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros).

		Éducation nationale (1)	Autres ministères (2)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	21 633	72	21 705	11 725	358	892	1	34 681
	Second degré	33 394	1 379	34 772	9 960	310	1 683	1 135	47 860
	Enseignement supérieur (3)	15 272	1 846	17 118	2 715	943	2 984	2 589	26 349
Enseignement de type extrascolaire (4)		393	940	1 333	3 935	751	2 030	8 862	16 910
Total dépense intérieure d'enseignement		70 691	4 236	74 927	28 335	2 362	7 590	12 587	125 801
Activités annexes	Hébergement, restauration	1 488	148	1 636	3 848	116	5 166	63	10 829
	Médecine scolaire	697		697	21				718
	Orientation	297	0	298	13	0	8	2	320
	Administration générale	2 743	262	3 005	404	5	7	53	3 474
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 409		470		2 879
	Fournitures et livres scolaires				186		2 744		2 930
	Habillage, leçons particulières						825		825
Total dépense intérieure d'éducation		75 916	4 647	80 563	35 216	2 483	16 810	12 704	147 777

► Champ : France métropolitaine + DOM.

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

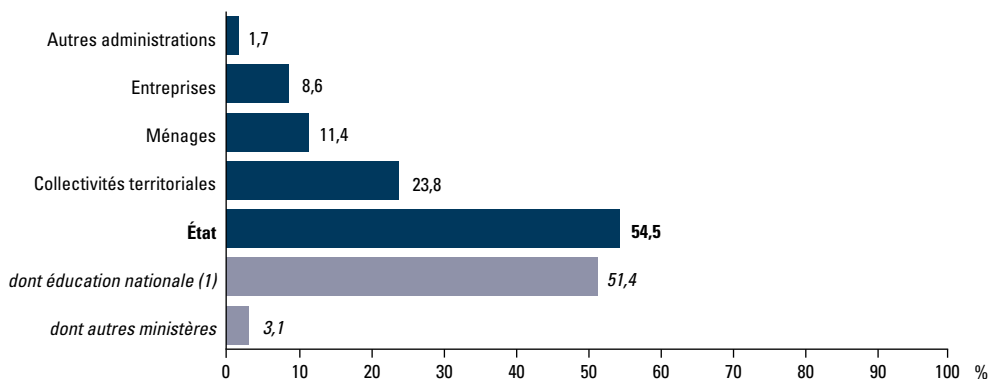
3. Y compris la recherche universitaire.

4. Formation professionnelle continue et autres stages, formations dispensées dans les conservatoires municipaux, etc.

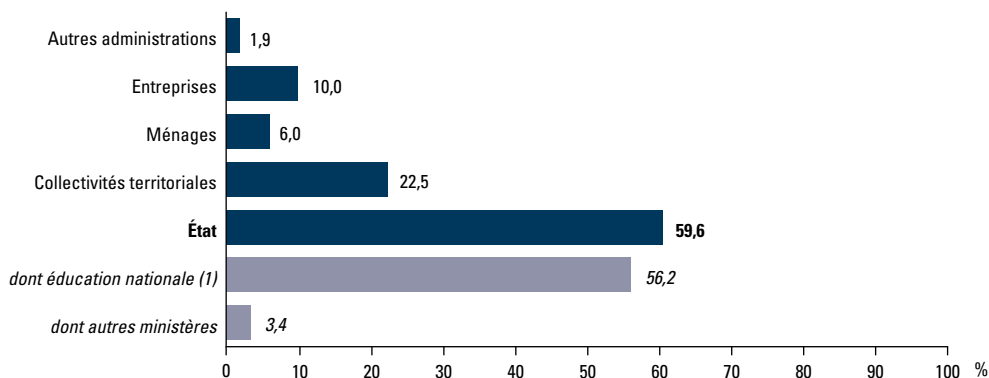
© DEPP

2 Structures du financement final en 2015, en %.

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

© DEPP

DÉPUIS LA MISE EN PLACE de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) le 1^{er} janvier 2006, le budget des ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est présenté dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (MIES) » et « Recherche et enseignement supérieur (MIREs) ». Les crédits votés pour 2017 au titre de ces deux missions s'élèvent à 97,3 milliards d'euros de dépenses, soit 30,5% du budget de l'État et 4,3% du PIB (1).

En 2017, 70,2 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (Éducation nationale), soit une hausse de 3,6% par rapport aux crédits exécutés en 2016. Les évolutions par programme, des crédits demandés en 2017, font apparaître une augmentation des crédits alloués plus forte dans le premier degré (5,3% contre 3,2% dans le second degré) (2). Les crédits votés au titre du programme 230 « Vie de l'élève » sont en hausse de 1,9%. Les crédits du programme 139 « Enseignement privé des premier et second degrés » progressent également (2,5%). Le programme 408 « Internats de la réussite », apparu en 2014 pour adapter l'offre d'internat « aux besoins des élèves qui vivent dans des conditions peu favorables à la réussite de leurs études », n'a pas été reconduit ensuite.

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élèvent à 13,3 milliards d'euros pour 2017, soit une hausse de 3,5% par rapport aux crédits exécutés en 2016. Ceux du programme 231 « Vie étudiante », avec 2,7 milliards d'euros en 2017, sont en hausse de 5,8%. Par ailleurs, la MIREs comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire. Les crédits votés en 2017 pour les « autres programmes » progressent de 3,6% pour se situer à 10,8 milliards d'euros.

CHAMP - Le champ des données présentées ici prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données figurant en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'inclut pas la recherche non universitaire.

LFI - Loi de finances initiale.

CRÉDITS EXÉCUTÉS (OU CRÉDITS CONSOMMÉS) - Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

CRÉDITS VOTÉS EN LFI - Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT - Ensemble des budgets civils et du budget du ministère en charge de la défense.

PRODUIT INTÉRIEUR BRUT (PIB) - Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmenté des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2017 est tirée de la note de conjoncture de l'Insee publiée en juin 2017, qui a retenu une hypothèse d'évolution de +1,6% en volume et +0,7% en prix, soit +2,3% en valeur.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. La LOLF se décline en missions, programmes et actions.

MISSION - Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un (ou plusieurs) ministère(s), concourant à une politique publique définie.

PROGRAMME - Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, LFI-2017 - Missions interministérielles Enseignement scolaire et Recherche et enseignement supérieur.

1 Évolution du budget de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2014 à 2017, en millions d'euros, prix courants.

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2017		Évolution (%) 2017/2016
	2014	2015	2016	Montant	%	
Mission Enseignement scolaire (MIES)	65 111,4	66 395,3	67 728,5	70 198,1		3,6
Mission Recherche et enseignement supérieur (MIREs)	30 554,3	26 006,1	26 076,7	27 065,2		3,8
Ensemble	95 665,7	92 401,4	93 805,2	97 263,4		3,7
Part dans le budget État (%)	32,3	31,2	30,2	30,5		
Part dans le PIB (%) (1)	4,5	4,2	4,2	4,3		

1. PIB, voir « Définitions ».

© DEFP

2 Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2014 à 2017, en millions d'euros, prix courants.

Mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2017		Évolution (%) 2017/2016
	2014	2015	2016	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public du premier degré	19 383,0	19 874,9	20 443,4	21 525,8	30,7	5,3
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	30 510,8	30 912,9	31 466,2	32 463,1	46,2	3,2
Programme 230 : Vie de l'élève	4 449,4	4 810,6	4 905,6	4 999,9	7,1	1,9
Programme 139 : Enseignement privé du premier et du second degrés	7 112,7	7 166,0	7 255,4	7 439,1	10,6	2,5
Programme 214 : Soutien de la politique de l'Éducation nationale	2 164,0	2 273,2	2 287,7	2 352,6	3,4	2,8
Programme 408 : Internats de la réussite	138,0					
Sous total scolaire MEN	63 757,9	65 037,6	66 358,3	68 780,5	98,0	3,7
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 353,6	1 357,7	1 370,3	1 417,7	2,0	3,5
Total mission « Enseignement scolaire »	65 111,4	66 395,3	67 728,5	70 198,1	100,0	3,6

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs)	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2017		Évolution (%) 2017/2016
	2014	2015	2016	Montant	%	
Programme 150 - Formations supérieures et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 588,8	5 573,6	5 707,0	6 001,3	22,2	5,2
Établissements d'enseignement privés (action 4)	74,0	73,4	76,4	78,9	0,3	3,3
Bibliothèques et documentation (action 5)	443,9	445,4	449,2	445,6	1,6	-0,8
Recherche universitaire (actions 6 à 12, puis action 17 à partir de 2015)	3 739,0	3 762,1	3 789,9	3 896,8	14,4	2,8
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	108,6	118,3	113,9	115,8	0,4	1,6
Immobilier (action 14)	1 262,0	1 228,6	1 131,5	1 183,5	4,4	4,6
Pilotage et support du programme (action 15)	1 527,2	1 542,5	1 539,4	1 535,0	5,7	-0,3
Total programme 150	12 743,5	12 743,7	12 807,5	13 256,9	49,0	3,5
Programme 231 - Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	2 049,5	2 133,6	2 176,8	2 262,2	8,4	3,9
Aides indirectes (action 2)	252,9	275,3	241,8	274,4	1,0	13,5
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	57,9	56,8	47,6	60,8	0,2	27,7
Pilotage et animation du programme (action 4)	90,7	90,3	80,6	97,2	0,4	20,6
Total programme 231	2 451,0	2 556,0	2 546,9	2 694,6	10,0	5,8
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	315,9	320,7	324,0	339,7	1,2	4,8
Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 409, 410	15 043,9	10 385,6	10 398,3	10 774,0	39,8	3,6
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	30 554,3	26 006,1	26 076,7	27 065,2	100,0	3,8

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

© DEFP

LA DÉPENSE INTÉRIEURE D'ÉDUCATION (DIE) est évaluée pour 2015 à 147,8 milliards d'euros (données provisoires) (1). Elle a augmenté de 94 % depuis 1980 (aux prix de 2015). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 1,9%. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a crû de 1,8 % en moyenne par an. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,5 % en 1980 à 6,8 % en 2015. Depuis 1980, elle a fluctué pour atteindre un maximum de 7,7 % au cours des années 1995 et 1996 (2). Ensuite, elle a décliné régulièrement pour revenir à 6,6 % en 2007. Puis, après une remontée en 2009, sous l'effet d'une hausse de la DIE conjuguée au recul du PIB en raison de la crise, elle reste proche de 7,0 % jusqu'en 2010. Entre 2011 et 2015, elle se stabilise autour de 6,8 % du PIB.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MENESR et autres ministères) baisse de près de 12 points, de 66,2 % en 1980 à 54,5 % en 2015 (3). *A contrario*, celle des collectivités territoriales croît de près de 10 points (de 14,0 % en 1980 à 23,8 % en 2015). En effet, les différentes lois de décentralisation ont progressivement transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences : fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage, formation professionnelle et transport scolaire, puis formations sociales et de santé, ainsi que la rémunération et la gestion des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement du second degré (ATÉE).

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables (4). Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît jusqu'à 26,6 % en 1992 (contre 29,2 % en 1980). Puis, elle augmente tendanciellement à nouveau pour atteindre 28,8 % en 2014 et 2015 sous l'effet d'une hausse des naissances à partir du milieu des années 1990 et de la priorité accordée au premier degré au cours des années récentes.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 43,0 % de 1980 à 1998, baisse pour atteindre 39,2 % en 2013. Depuis 2014, elle se redresse légèrement pour arriver à 39,4 % en 2015.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon quasiment continue sur la période, de 15,1 % de la DIE en 1980 à 20,3 % en 2014 et 2015, mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants doublent.

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

ÉVALUATION AUX PRIX DE 2015 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

AUTRES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES - Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'Agence de service et paiement (ASP), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.32; 15.41; 14.37; 13.28; 12.29.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

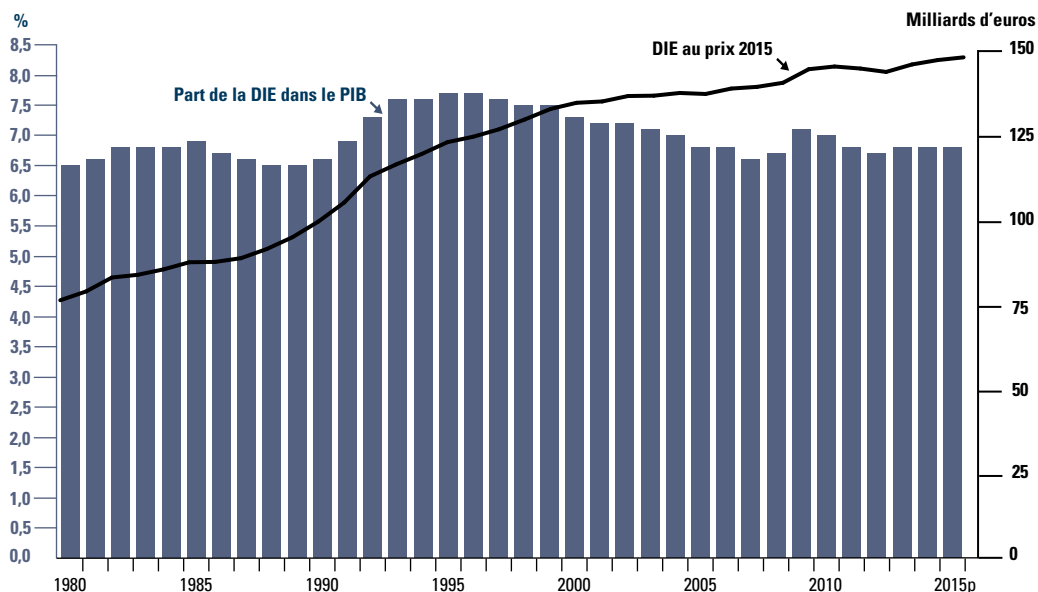
1 Évolution de la dépense intérieure d'éducation et de sa part dans le PIB

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015p
DIE (millions d'euros, prix courants)	29 446	70 181	94 152	108 202	121 231	139 337	146 045	147 777
DIE (millions d'euros, prix constants estimation aux prix 2015)	76 206	99 393	122 835	134 369	136 986	145 063	146 977	147 777
% du PIB	6,5	6,6	7,7	7,3	6,8	7,0	6,8	6,8

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

2 Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

Lecture : en 2015, la DIE s'élève à 147,8 milliards d'euros (courbe avec échelle de droite) ce qui représente 6,8 % du PIB (bâtons avec échelle de gauche).

3 Structure de la dépense intérieure d'éducation par financeur final, en %.

	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015p
Éducation nationale (1)	58,7	54,2	54,2	55,1	53,5	51,3	51,1	51,4
Autres ministères (2)	7,5	5,0	5,7	5,0	4,4	3,9	3,2	3,1
Total État	66,2	59,2	59,9	60,1	57,9	55,2	54,3	54,5
Collectivités territoriales	14,0	19,8	21,1	21,8	22,4	24,4	24,1	23,8
Autres administrations publiques (1)	6,8	7,3	6,7	6,7	7,9	8,4	8,6	8,6
Ménages	12,6	12,9	11,2	10,6	11	10,7	11,3	11,4
Entreprises et autres financeurs privés	0,4	0,8	1,1	0,8	0,8	1,3	1,7	1,7
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

Remarque : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci-contre.

2. Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

4 Structure de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement, en %.

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015p
Premier degré	29,2	27,1	26,9	27,5	27,8	27,2	28,8	28,8
Second degré	42,9	43,2	43,1	42,6	41,9	40,7	39,3	39,4
Supérieur	15,1	16,9	17,4	17,2	18,1	19,7	20,3	20,3
Formation continue	11,6	11,6	11,4	11,0	10,2	10,4	9,8	9,7
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	2,0	2,0	1,8	1,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série.

© DEPP

LES UNITÉS DE PRODUCTION du compte de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (hébergement, restauration, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3). Le montant total de ces ressources s'élève à 141,1 milliards d'euros en 2015 (1). La très grande majorité (136,3 milliards d'euros, soit 96,5% du total) finance les activités des établissements publics ou privés, subventionnés ou non : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi hébergement et restauration, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également.

Le producteur « Services administratifs et organismes publics », dont les ressources s'élèvent à 4,9 milliards d'euros, ne produit pas d'enseignement, mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés ou décentralisés), d'orientation et de recherche, mais aussi d'hébergement et de restauration avec le Cnous (1) (2).

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 36,6 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (14,3 milliards d'euros, soit 39,0% du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe à hauteur de 20,1 milliards d'euros, soit 55,0% de leurs ressources (1) (3).

L'activité des collèges et lycées publics s'appuie sur un financement de 45,9 milliards d'euros, dont 33,3 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 72,4% du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 9,7 milliards d'euros, soit 21,1% du total. On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour près des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse à ces établissements, un forfait d'externat par élève selon le niveau d'enseignement) et pour près d'un quart par les familles.

Les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics reçoivent 14,1 milliards d'euros de l'État, soit 76,0% du financement total. En revanche, les établissements d'enseignement supérieur privés subventionnés sont surtout soutenus par les autres financeurs privés à hauteur de 79,7% (dont près des deux tiers venant des ménages).

ÉDUCATION NATIONALE - L'éducation nationale comprend le ou les ministères chargé(s) de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

FINANCEUR FINAL ET FINANCEUR INITIAL - Financeur final : dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention. Par contre, en reprenant l'exemple ci-dessus, si on choisit d'affecter la subvention au financeur État, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS SUBVENTIONNÉS - Pour les établissements du 1^{er} et du 2nd degré, il s'agit des établissements privés comprenant des classes sous contrat d'association ou plus rarement sous contrat simple. Les établissements de niveau enseignement supérieur privés subventionnés, sans être à proprement parler sous contrat, touchent une subvention de l'État; ils relèvent pour la plupart des grandes fédérations d'établissements privés.

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS NON SUBVENTIONNÉS - Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéficiaires industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéficiaires non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Dans le cas, peu fréquent, où un établissement privé comprend à la fois des classes sous contrat et des classes hors contrat, seule l'activité d'enseignement correspondant aux classes hors contrat est rattachée à ce producteur.

CNOUS - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.32 ; 15.41 ; 14.37 ; 13.28 ; 12.29.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Financement des producteurs d'éducation en 2015, dépenses totales (courantes + capital), des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros).

Unités de production	Éducation nationale (1)	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	20 065	57	14 269	358	1 830	–	–	36 579
Collèges et lycées	32 482	768	9 680	388	2 005	590	22	45 936
Centre de formation d'apprentis	7	104	282	20	10	240	–	663
Universités	10 868	70	562	619	351	881	168	13 519
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 566	1 321	980	266	200	590	72	4 995
Centres de formation artistique	–	13	1 517	–	–	–	–	1 529
Centres d'enseignement spécial	244	371	21	1	10	4	0	651
Organismes d'enseignement à distance	90	–	–	–	48	20	–	157
Organismes de formation extrascolaire (2)	105	313	453	202	70	433	0	1 576
Total établissements publics d'enseignement	65 428	3 017	27 764	1 853	4 524	2 758	262	105 606
Écoles maternelles et élémentaires	1 757	–	685	–	879	–	–	3 321
Collèges et lycées	5 180	546	788	0	2 149	151	–	8 815
Centres de formation d'apprentis	0	28	483	35	19	416	–	981
Établissements d'enseignement supérieur	73	64	172	10	733	472	–	1 526
Organismes de formation extrascolaire (2)	86	234	1 176	282	340	3 065	–	5 183
Total établissements privés subventionnés	7 097	872	3 305	328	4 120	4 105	–	19 827
Écoles maternelles et élémentaires	–	–	–	–	137	–	–	137
Établissements du second degré	–	–	–	–	190	27	–	218
Centres de formation d'apprentis	–	10	717	52	28	623	–	1 430
Écoles supérieures	–	–	–	58	1 538	322	–	1 919
Organismes de formation extrascolaire (2)	–	194	392	183	1 557	4 788	–	7 115
Total établissements privés non subventionnés	–	204	1 109	294	3 451	5 761	–	10 818
Total producteurs d'enseignement	72 525	4 093	32 178	2 474	12 096	12 624	262	136 251
Services administratifs et organismes publics	3 391	290	443	9	675	81	1	4 891
Total	75 916	4 383	32 621	2 483	12 771	12 704	263	141 142

► Champ : France métropolitaine + DOM.

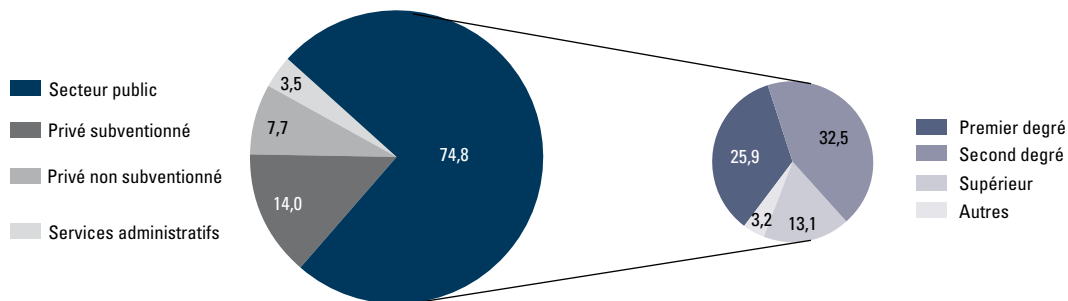
© DEPP

Note : pour des raisons d'arrondis, certains totaux ou sous-totaux diffèrent légèrement de la somme des montants détaillés.

1. Voir « Définitions » ci contre.

2. Y compris la formation continue.

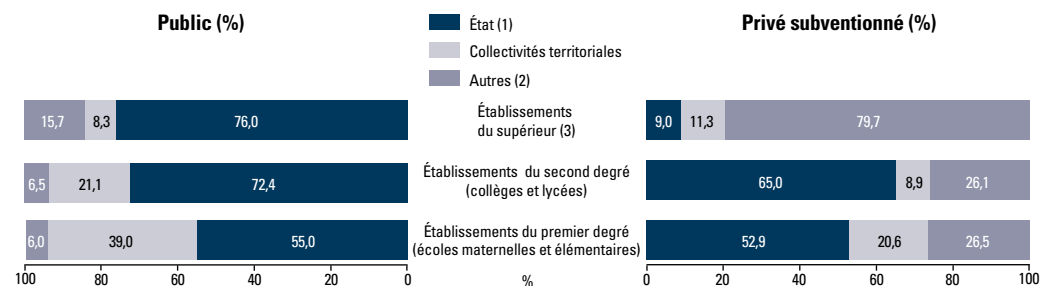
2 Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

3 Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2015, en %.



► Champ : France métropolitaine + DOM.

© DEPP

1. État = MENESR + autres ministères + reste du monde.

2. Autres = autres administrations + entreprises + ménages.

3. Établissements du supérieur = universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

En 2015, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 440 euros (donnée provisoire). Elle varie presque du simple au double entre un élève du premier degré (6 190 euros) et un étudiant (11 680 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 700 euros). De façon détaillée, l'écart est encore plus important : de 6 090 euros pour un élève scolarisé en élémentaire, jusqu'à 15 100 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) (1) (2).

La moitié des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels enseignants (et trois quarts sont des dépenses de personnels). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (6 350 euros) est supérieur à celui d'un élève d'élémentaire (6 090 euros). La présence des Atsem dans les classes maternelles contribue, en effet, à accroître la dépense pour un élève de maternelle.

Dans le second degré, le coût moyen du collégien (8 510 euros) est inférieur à celui du lycéen (11 040 euros en enseignement général ou technologique et 12 410 euros en enseignement professionnel). Ces écarts sont dus principalement aux différences de statut et de rémunération des personnels enseignants, mais aussi au nombre d'élèves plus faible par classe dans les formations professionnelles en lycée que les formations en collège et les formations générales et technologiques en lycée. Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 390 euros), d'une part, et les classes de type CPGE (15 100 euros) ou STS (13 760 euros) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les personnels enseignants intervenant dans les filières post-baccalauréat en lycée sont souvent agrégés, voire, pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

DÉPENSE MOYENNE PAR ÉLÈVE - La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels et fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves de l'année civile n , calculé en prenant deux tiers des effectifs de l'année scolaire $n-1/n$ et un tiers de l'année scolaire $n/n+1$.

ATSEM - Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE - Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS - Section de techniciens supérieurs.

ÉVALUATION AUX PRIX 2015 - Estimation utilisée afin de corriger l'effet de la hausse des prix, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Compte provisoire de l'éducation pour 2015.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 16.32; 15.41; 14.37; 13.28; 12.29.
- *Les dossiers de la DEPP*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 2006 à 2014 », n° 206, 2016.

1 Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant, en euros, prix 2015.

Niveaux	1980	1990	1995	2000	2005	2010	2014	2015p
Préélémentaire	n.d.	3 570	4 520	5 370	5 470	5 770	6 310	6 350
Élémentaire	n.d.	4 260	4 900	5 580	5 810	5 870	6 100	6 090
Premier degré (1)	3 220	4 030	4 790	5 530	5 670	5 840	6 180	6 190
Formations en collège	n.d.	6 110	7 070	7 950	8 370	8 580	8 440	8 510
Formations générales et technologiques en lycée	n.d.	7 930	9 790	10 790	10 640	11 840	11 130	11 040
Formations professionnelles en lycée	n.d.	9 660	11 210	12 100	11 890	12 590	12 190	12 410
Second degré (2)	5 850	7 020	8 260	9 200	9 420	9 970	9 620	9 700
STS	n.d.	n.d.	12 930	14 100	14 630	14 480	13 630	13 760
CPGE	n.d.	n.d.	15 060	15 800	16 190	15 930	15 050	15 100
Universités (3)	n.d.	n.d.	7 520	8 830	8 870	10 770	10 580	10 390
Supérieur (4)	8 330	9 170	9 470	10 580	10 770	11 980	11 830	11 680
Coût moyen tous niveaux	4 680	5 840	6 890	7 760	7 940	8 400	8 430	8 440

© DEPP

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.

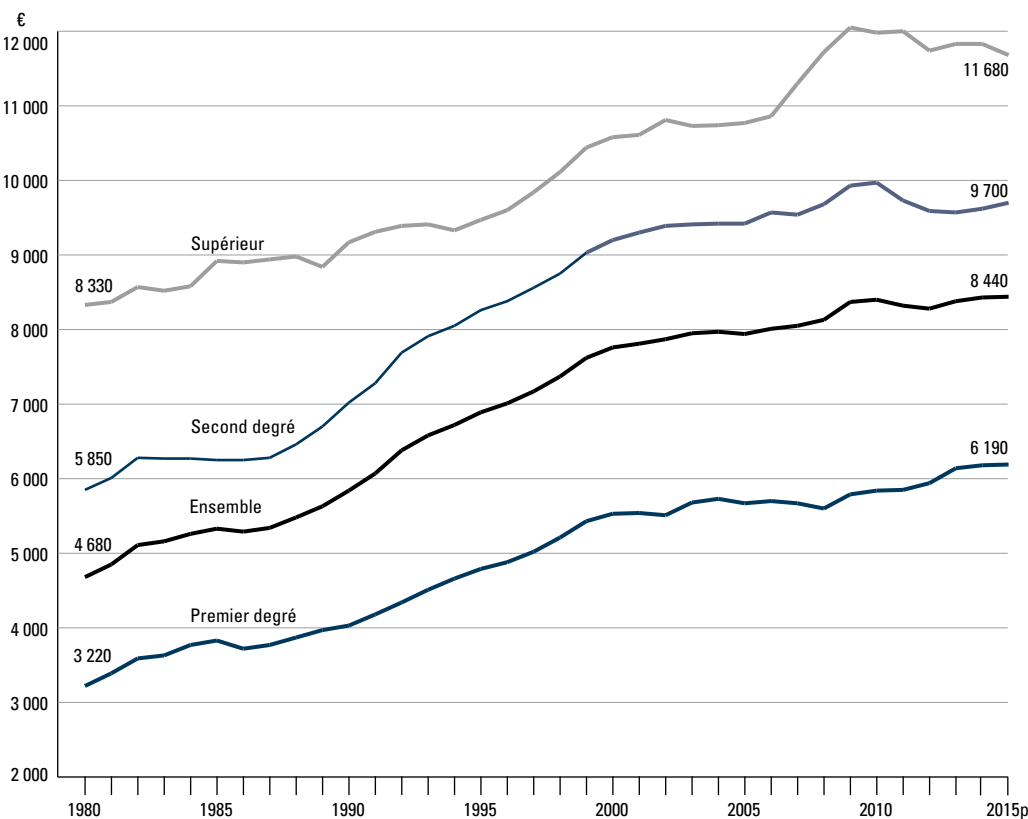
1. Y compris l'enseignement spécial.

2. Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

3. Y compris les étudiants des instituts ou écoles internes aux universités.

4. Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

2 Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant, en euros, prix 2015.



► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte sur toute la série, Public + Privé.

© DEPP

En 2016-2017, 1 404 700 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 25,2% des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale (1). Cette proportion est beaucoup plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 28,7% contre 11,9%. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer dont la proportion d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire dépasse les 50%.

Le pourcentage de boursiers (25,2%) varie sensiblement d'un niveau de formation à l'autre : en collège, il atteint 25,7% ; il est moindre en lycée (24,5%). L'enseignement professionnel compte un plus fort pourcentage de boursiers (36,2%) que l'enseignement général et technologique (19,4%).

Les bourses nationales de collège concernent 841 000 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 29,6% des élèves des collèges publics et 11,1% dans les collèges privés.

En lycée, 563 700 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2016-2017 ce qui représente 24,5% des lycéens de France métropolitaine et des DOM, soit 27,5% des élèves de l'enseignement public et 13,0% des élèves de l'enseignement privé.

Globalement, la part des élèves boursiers du second degré a progressé entre l'année scolaire 2015-2016 et l'année scolaire 2016-2017 (+0,7 point) essentiellement en lycée (+1,6 point) alors qu'en collège, le taux reste stable (+0,1 point). C'est dans le secteur public que l'augmentation est la plus nette : 1,8 point pour les boursiers des lycées publics alors que les boursiers du secteur privé augmentent de 0,6 point. La formation professionnelle en lycée et la formation technologique en lycée progressent chacun de plus de 2 points (+2,2 point et +2,4 point) et la formation générale en lycée de 1,4 point.

BOURSES NATIONALES - Bourses payées sur des crédits du budget du ministère en charge de l'éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge sur les budgets des conseils départementaux. D'autres aides à la scolarité sont également accordées par les conseils régionaux (lycéens) ou par les conseils départementaux (collégiens).

BOURSE DU SECOND DEGRÉ - Le montant d'une bourse d'études du second degré est déterminé en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

BOURSES DE COLLÈGE - Les bourses de collège comportent trois échelons : 84 euros pour l'échelon 1, 231 euros pour l'échelon 2 et 360 euros pour l'échelon 3, pour l'année scolaire 2016-2017.

BOURSE DE LYCÉE - Elle concerne les élèves scolarisés en lycée et en EREA y compris ceux de niveau collège (troisième prépa pro., DIMA en CFA et MFR, et 6^e à 3^e en EREA).

CONSTITUTION DE LA BOURSE DE LYCÉE - Depuis la rénovation du dispositif des bourses de lycée intervenue à la rentrée scolaire 2016-2017, les bourses de lycée se déclinent en 6 échelons, déterminés en fonction des ressources et des charges familiales, et dont le montant varie entre 432 euros pour l'échelon 1 et 918 euros pour l'échelon 6. Le montant moyen de bourse de lycée est en nette progression du fait de l'intégration dans les montants d'échelon des primes d'entrée et de qualification. Des primes liées à la scolarité du boursier peuvent s'ajouter au montant des échelons :

- prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).

- prime à l'internat (258 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'EREA.

- bourse au mérite, qui est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Son montant dépend de l'échelon de la bourse obtenue et varie entre 402 euros et 1 002 euros.

- prime de reprise d'études (600 euros) allouée aux élèves boursiers âgés de 16 à 18 ans révolus reprenant, sous statut scolaire, une formation après une période d'interruption de leur scolarité.

Les élèves déjà boursiers de lycée avant la mise en œuvre de la nouvelle réglementation peuvent, dans la majorité des cas, conserver jusqu'à la fin de la formation dans laquelle ils se sont engagés, le bénéfice de la bourse attribuée selon les modalités antérieures (parts et primes). Tous les montants de bourse et de prime sont des montants annuels.

SOURCES

MEN-DGESCO, Enquêtes sur les bourses.

1 Les boursiers nationaux dans le second degré en 2016-2017

	Public		Privé		Total		Part des élèves boursiers en 2015-2016 (%)		
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Public	Privé	Total
En collège									
Échelon 1 : 84 euros	320 345		40 399		360 744				
Échelon 2 : 231 euros	192 183		19 870		212 053				
Échelon 3 : 360 euros	251 184		17 067		268 251				
Total collège	763 712	29,6	77 336	11,1	841 048	25,7	29,5	11,2	25,6
Primes à l'internat	3 230		2 277		5 507				
En lycée (2)									
Formations professionnelles en lycée									
Montant moyen boursier (€) (3)	209 076	39,6	31 229	23,1	240 305	36,2	37,2	21,8	34,0
Primes d'équipement	729,71		695,73		725,30				
Bourses au mérite	40 603		3 853		44 456				
Primes à l'internat	3 849		593		4 442				
Primes de reprise d'études	24 483		2 432		26 915				
Primes de reprise d'études	140		65		205				
Formations générales et technologiques en lycée	280 649	22,2	29 119	8,7	309 768	19,4	20,3	8,2	17,8
Enseignement général									
Montant moyen boursier (€) (3)	207 847	20,3	22 622	7,9	230 469	17,6	18,7	7,4	16,2
Primes d'équipement	639,66		617,34		637,47				
Bourses au mérite	33		4		37				
Primes à l'internat	66 895		8 158		75 053				
Primes de reprise d'études	11 615		1 555		13 170				
Primes de reprise d'études	9		2		11				
Enseignement technologique	72 802	30,4	6 497	13,3	79 299	27,5	27,8	12,7	25,1
Montant moyen boursier (€) (3)	695,39		668,62		693,20				
Primes d'équipement	9 546		557		10 103				
Bourses au mérite	5 681		611		6 292				
Primes à l'internat	5 159		572		5 731				
Primes de reprise d'études	15		3		18				
Total formations en lycée	489 725	27,3	60 348	12,8	550 073	24,3	25,4	12,3	22,6
Total lycée (y c. niveau collège en lycée) (4)	500 944	27,5	62 719	13,0	563 663	24,5	25,8	12,4	22,9
Total second degré	1 264 656	28,7	140 055	11,9	1 404 711	25,2	28,0	11,6	24,5

► Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.

© DEPP

1. Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.
2. Voir « Définitions » pour le montant des échelons de bourse en lycée et celui des différentes primes.
3. Montant moyen boursier (€) : hors prime d'équipement, bourse au mérite, prime à l'internat et prime de reprise d'études.
4. Niveau collège en lycée : 3^e prépa pro, DIMA en CFA et MFR et 6^e à 3^e en EREA.

Lecture : en 2016 dans le second degré public, 1 264 656 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 28,7 % des élèves du second degré public.

En 2016-2017, 719 400 étudiants reçoivent au moins une aide financière, soit 1,1% de plus que l'année précédente (1). Ils représentent 39,2% des étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit à une bourse. Cette part est en légère baisse cette année (-0,3 point), après deux années de hausse sensible (révision de la méthode de calcul, voir « Définitions »).

96% des étudiants aidés sont boursiers sur critères sociaux. Ils sont 691 200 et leur nombre est en hausse de 1,5%, soit un rythme inférieur à la hausse des inscriptions d'étudiants (2,3%), et à celle des étudiants inscrits dans une formation y ouvrant droit (1,8%). La proportion de boursiers sur critères sociaux diminue en conséquence légèrement (-0,2 point). En 2016, 5 300 étudiants bénéficient d'une allocation spécifique annuelle et 40 000 ont reçu au moins une aide ponctuelle sur l'année. Par ailleurs, 17 100 étudiants cumulent aide ponctuelle et bourse sur critères sociaux (BCS) ou allocation annuelle. Enfin, 5,7% des étudiants boursiers, soit 39 100, reçoivent une aide au mérite en complément de leur BCS.

Plus de la moitié des étudiants dans les sections de techniciens supérieurs et assimilés sont boursiers (54,3%). Cette proportion est en augmentation continue depuis 2012. Le pourcentage de boursiers en CPGE s'élève à 28,8%. Il a fortement augmenté depuis 2005 et encore de 0,4 point cette année. À l'université, la part des étudiants boursiers sur critères sociaux s'élève à 40,0%, en hausse de 0,1 point (2). La proportion de boursiers est particulièrement faible dans les écoles de commerce (14%) et comprise entre 20% et 26% dans les autres filières de formations (formations d'ingénieurs, universités privées, etc.) (3).

Entre 2015 et 2016, les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 0,1% pour tous les échelons. De plus, en 2016, l'échelon 0 et l'échelon 0bis ont fusionné : l'échelon 0 concerne désormais 30,4% des boursiers et donne droit à une aide de 1 009 euros. Cet échelon exonérait auparavant des droits d'inscription et de sécurité sociale, une aide financière étant attribuée à partir de l'échelon 0bis. En dehors de cette évolution, la structure par échelon évolue peu, car les plafonds de ressources n'ont pas été modifiés. Les effectifs de boursiers aux échelons 1 à 5 diminuent tandis qu'ils progressent de 1% à l'échelon 6 et surtout de 5% à l'échelon 7, échelon pour les ressources les plus faibles, correspondant à une bourse de 5 551 euros annuels (4).

AIDES FINANCIÈRES - Sont comptabilisées en 2016, les principales aides destinées aux étudiants dans le champ du ministère en charge de l'enseignement supérieur : bourses sur critères sociaux, aides spécifiques et ponctuelles.

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants inscrits dans une formation habilitée par le ministère en charge de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, le régime d'inscription, la nationalité et le diplôme. Elles sont accordées en fonction des ressources et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse.

AIDES AU MÉRITE - Depuis 2015, elles sont réservées aux bacheliers mention « Très bien » et viennent compléter la bourse sur critères sociaux durant trois ans. En 2016, le montant de l'aide était de 900 euros pour les bacheliers de 2015 ou 2016 et 1 800 euros pour ceux ayant obtenu leur bac avant.

AIDES SPÉCIFIQUES - Elles permettent d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants rencontrant des difficultés, comme la rupture familiale ou la situation d'indépendance avérée. Il est possible de cumuler l'aide ponctuelle avec une aide annuelle ou une bourse sur critères sociaux.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides. Il s'agit principalement de ceux inscrits aux diplômes nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la sixième année des études de santé, des élèves des STS et CPGE publiques ou privées sous contrat, des étudiants en écoles d'ingénieurs sous tutelle du MESRI ou en écoles de commerce reconnues par l'État. Le périmètre a été précisé (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2016.

FILIÈRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 6.1.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglaé (extractions annuelles au 15 mars 2017), SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur.

1 Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

	2001-2002	2005-2006	2010-2011	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Boursiers sur critères sociaux	452 616	496 427	593 057	629 035	639 884	655 858	681 078	691 215
<i>dont aide au mérite</i>			23 344	26 617	33 898	33 876	36 239	39 110
En % d'étudiants concernés	26,5	28,7	33,4	34,6	35,7	34,5	34,8	37,7
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				36,7	36,5	37,2	37,9	37,7
Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (2)	488 059	522 242	665 114	655 184	664 675	683 647	711 261	719 436
En % d'étudiants concernés	28,6	30,2	37,5	36,0	35,7	36,0	36,3	39,2
En % d'étudiants concernés (méthode révisée) (1)				38,2	38,0	38,7	39,5	

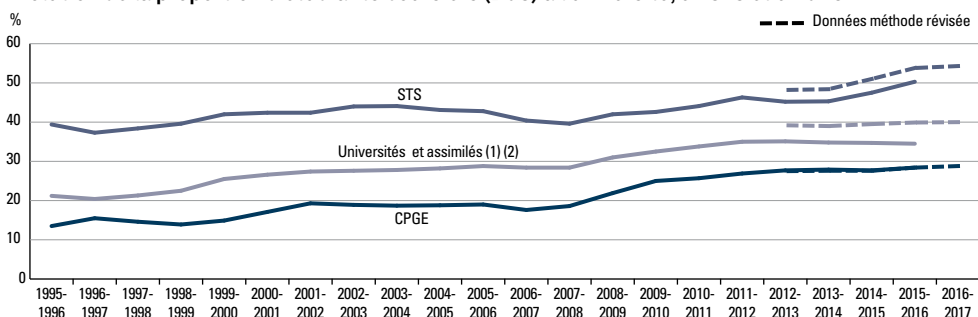
► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte depuis 2013-2014.**

© SIES

1. Voir définition de la proportion d'étudiants aidés.

2. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Ainsi en 2016-2017, 15 676 étudiants ont perçu une bourse sur critères sociaux et l'aide spécifique ponctuelle, 1 432 une allocation annuelle et l'aide ponctuelle. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2 Évolution de la proportion d'étudiants boursiers (BCS) à l'université, en STS et en CPGE



© SIES

1. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

2. En 2009, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. On dénombre 13 422 boursiers dans les IUFM rattachés aux universités en 2009-2010.

3 Effectifs et proportions de boursiers sur critères sociaux selon la formation suivie

	% de boursiers					Effectifs 2016	% de boursiers échelons 5 à 7 en 2016
	2012	2013	2014	2015	2016		
Université (1)	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	489 060	12,8
<i>dont : préparations DUT</i>	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	47 369	10,8
<i>filiales ingénieurs</i>	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	8 854	7,5
CPGE	27,5	27,6	27,6	28,4	28,8	23 922	6,6
<i>dont : économiques et commerciales</i>	25,3	25,2	25,5	26,9	27,8	5 220	7,8
<i>littéraires</i>	28,9	29,3	28,7	30,4	31,1	3 876	6,9
<i>scientifiques</i>	28,0	28,1	28,0	28,5	28,6	14 826	6,1
STS et assimilées	48,2	48,4	51,0	53,8	54,3	116 549	19,4
<i>dont : STS production</i>	45,4	45,3	47,2	50,2	50,9	31 250	16,8
<i>STS services</i>	50,2	50,3	53,2	56,1	56,3	83 015	21,0
Formations d'ingénieurs hors université	26,0	25,3	24,3	24,1	23,1	19 274	4,7
Écoles de commerce	14,2	13,7	14,2	14,6	13,8	16 603	4,0
Grands établissements de type universitaire	19,7	20,5	20,9	21,6	20,3	4 906	6,7
Universités privées	24,8	24,3	25,0	26,3	26,4	6 252	5,8
Autres écoles	22,8	22,8	22,4	22,1	21,5	11 528	6,1
Scolarité à l'étranger (1)	-	-	-	-	-	3 121	-
Total bourses	36,7	36,5	37,2	37,9	37,7	691 215	12,1

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. Il s'agit d'étudiants qui perçoivent une BCS en étant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur étranger.

4 Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2016-2017

Bourse sur critères sociaux	Montant annuel (euros)	Boursiers 2016	Boursiers 2016 (%)	Rappel boursiers 2015	Rappel boursiers 2015 (%)
Échelon 0	1 009	210 128	30,4	24 953	3,7
Échelon 0 bis	(1)	(1)	(1)	175 128	25,7
Échelon 1	1 669	102 962	14,9	103 612	15,2
Échelon 2	2 513	53 817	7,8	54 067	7,9
Échelon 3	3 218	53 673	7,8	54 447	8,0
Échelon 4	3 924	50 630	7,3	51 570	7,6
Échelon 5	4 505	92 446	13,4	92 539	13,6
Échelon 6	4 778	82 475	11,9	81 709	12,0
Échelon 7	5 551	45 084	6,5	43 053	6,3
Ensemble		691 215	100,0	681 078	100,0

► **Champ : France métropolitaine + DOM.**

© SIES

1. L'échelon 0 bis et l'échelon 0 ont fusionné à partir de la rentrée 2016.

En 2016-2017, 489 100 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. Celle-ci accueille ainsi sept étudiants boursiers sur dix. Les trois quarts d'entre eux sont inscrits en cursus licence et un quart en cursus master, le cursus doctorat ne permettant pas l'attribution d'une bourse sur critères sociaux (1).

La proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université est de 40 %, et 13 % des étudiants perçoivent une bourse d'échelon 5, 6 ou 7, octroyée à ceux ayant les ressources les plus faibles. Selon le niveau, la proportion de boursiers est très variable : 44 % des étudiants en cursus licence contre 32 % en cursus master. Au sein de chacun de ces cursus, des écarts importants existent entre filières de formation.

Au sein des cursus licence, les préparations au DUT et les licences professionnelles comptent une proportion de boursiers dans la moyenne (44 % et 45 % respectivement). Parmi les étudiants en licence LMD hors licences professionnelles, ceux en administration économique et sociale (AES) se distinguent : 54 % d'entre eux sont boursiers (2). Les boursiers représentent la moitié des étudiants en licences de langues, 47 % en sciences de la nature et de la vie et 46 % en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps).

À l'inverse, les boursiers sont moins nombreux proportionnellement au sein des cursus licence dans les disciplines de sciences fondamentales et applications, de plurisciences, de droit, sciences politiques, et de santé. En cursus master, trois formations accueillent plus de 40 % d'étudiants boursiers : les masters enseignement, et, avec des effectifs plus réduits, ceux de Staps et d'AES. À l'opposé, dans les disciplines de santé (médecine, odontologie et pharmacie) et en sciences fondamentales et applications, seulement un peu plus du quart des étudiants sont boursiers. Le taux de boursiers est bien plus élevé dans les autres disciplines scientifiques : sciences de la nature et de la vie, mais aussi formations d'ingénieurs universitaires. Avec 36 % de boursiers, ces dernières se distinguent ainsi nettement des formations d'ingénieurs dispensées dans les écoles hors des universités (23 %).

LES BOURSES SUR CRITÈRES SOCIAUX (BCS) - Voir « Définitions » en 10.7.

PROPORTION D'ÉTUDIANTS AIDÉS - Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides. À l'université, il s'agit principalement des étudiants inscrits dans les formations menant aux diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la sixième année des études de santé : préparations au DUT, licences et masters LMD, formations d'ingénieurs universitaires, diplômes des instituts d'études politiques. Sont décomptés notamment les étudiants en contrat d'apprentissage, de professionnalisation ou fonctionnaires, qui ne peuvent percevoir de bourse, ainsi que ceux qui sont inscrits dans un autre établissement (cas fréquent pour les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles ou des universités privées).

UNIVERSITÉS, CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER - Voir « Définitions » en 6.4. S'agissant des disciplines, un nouveau cadre national des formations (CNF) a été mis en place, pour les diplômes de licence dès la rentrée 2014 et l'est progressivement pour les diplômes de master. Il a réduit considérablement le nombre d'intitulés de diplôme. Il existe une rupture statistique dans les séries d'effectifs par discipline, moins sensible s'agissant des proportions de boursiers, puisque boursiers et étudiants inscrits dans une formation ouvrant droit sont calculés chaque année sur le même périmètre.

PRÉPARATIONS DUT - Voir « Définitions » en 6.7.

AVERTISSEMENT

Les données ne sont pas comparables à celles de l'an dernier car le périmètre des formations ouvrant droit à bourse a été précisé récemment (meilleure prise en compte des doubles inscriptions, exclusion des apprentis et fonctionnaires notamment). Cette méthode révisée conduit à réévaluer les proportions d'étudiants aidés et elle a pu être appliquée sur les années 2012 à 2016. Par ailleurs, le champ des universités est le même que celui des fiches du chapitre 6 (fiche 6.4) alors qu'il était étendu par le passé aux établissements assimilés.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information Aglaé (extractions annuelles au 15 mars 2017) et SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Effectifs 2016-2017 et proportion de boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline, en %.

	Proportion de boursiers					Effectifs 2016-2017	% de boursiers échelons 5, 6 et 7
	2012	2013	2014	2015	2016		
Préparations au DUT	45,4	45,1	44,5	44,6	43,9	47 369	10,8
Licence professionnelle	41,8	42,0	44,2	45,1	45,1	9 683	12,2
Formations d'ingénieurs	39,0	37,9	38,0	37,2	35,8	8 751	7,8
Masters enseignement (1)	43,0	40,9	40,2	41,1	42,1	15 776	12,3
Formations LMD disciplines générales (2)	39,8	39,7	40,4	41,0	41,1	354 502	14,3
Droit, sciences politiques	37,0	36,7	37,1	37,9	38,3	58 539	13,3
Sciences économiques, gestion (3)	34,4	34,4	34,8	36,9	37,0	36 755	14,4
AES	52,0	53,0	53,1	53,7	53,1	14 941	24,9
Arts, lettres, sciences du langage	38,2	38,6	39,6	40,1	40,6	27 085	12,8
Langues	45,3	45,7	46,0	47,6	47,8	45 604	18,5
Sciences humaines et sociales	40,5	40,3	41,2	41,8	42,0	77 507	14,2
Plurilicettes, langues, sciences humaines	43,8	38,9	37,0	40,1	41,9	2 210	17,3
Sciences fondamentales et applications	35,1	34,6	35,5	35,1	35,2	34 072	12,4
Sciences de la nature et de la vie	42,8	42,8	43,5	43,2	43,4	29 094	13,3
Plurisciences	37,6	38,4	40,6	41,1	38,3	6 422	13,1
Staps	46,7	46,2	46,1	45,7	45,6	22 273	10,8
Disciplines de santé	31,6	31,8	31,8	31,5	31,7	41 902	8,7
Plurisanté (Paces) (4)	38,7	38,8	38,5	38,5	38,7	22 012	11,9
Médecine, odontologie, pharmacie	26,2	26,4	26,7	26,2	26,4	19 890	6,2
Autres formations	30,0	28,8	29,4	28,8	29,7	11 077	7,0
Total	39,2	39,0	39,5	39,9	40,0	489 060	12,9
dont : formations de cursus licence	42,9	42,8	43,2	43,7	43,7	362 721	14,7
formations de cursus master	31,8	31,6	32,0	32,0	32,1	126 339	9,4

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Les données de 2012, antérieures à l'ouverture des ESPÉ, ne sont pas exactement comparables aux années ultérieures.

La grande majorité des étudiants des masters enseignement sont en effet depuis 2013 ceux scolarisés dans les ESPÉ.

2. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

3. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

4. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

© SIES

2 Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation, la discipline universitaire et le cursus, en %.

	Cursus licence		Cursus master	
	Effectifs	Proportion de boursiers	Effectifs	Proportion de boursiers
Préparations au DUT	47 369	43,9		
Licence professionnelle	9 683	45,1		
Formations d'ingénieurs			8 751	35,8
Masters enseignement			15 776	42,1
Formations LMD disciplines générales (1)	278 973	44,2	75 529	32,7
Droit, sciences politiques	43 195	40,0	15 344	34,0
Sciences économiques, gestion (2)	23 923	41,3	12 832	31,0
AES	14 378	53,5	563	43,1
Arts, lettres, sciences du langage	21 834	44,4	5 251	30,1
Langues	40 141	50,0	5 463	35,7
Sciences humaines et sociales	59 707	44,7	17 800	35,0
Plurilicettes, langues, sciences humaines	1 387	43,4	823	39,6
Sciences fondamentales et applications	25 968	39,7	8 104	25,8
Sciences de la nature et de la vie	22 134	46,8	6 960	35,5
Plurisciences	6 056	39,3	366	27,0
Staps	20 250	46,3	2 023	40,1
Disciplines de santé	23 910	36,9	17 992	26,7
Plurisanté (Paces) (3)	22 012	38,7		
Médecine, odontologie, pharmacie	1 898	23,7	17 992	26,7
Autres formations (4)			11 077	29,7
Total	362 721	43,7	126 339	32,1

► Champ : France métropolitaine + DOM.

1. Hors licences professionnelles et masters enseignement.

2. Y compris pluridroit, sciences économiques, AES.

3. Pour les formations ouvrant droit à bourse, cette discipline correspond à 99 % à des étudiants en première année commune aux études de santé (Paces ou plus rarement Pluripass).

4. Regroupe les formations de cursus licence et master.

© SIES

EN 2016, le montant des aides de l'État au titre de l'action sociale en faveur des étudiants est de 5,5 milliards d'euros (1). Ces aides s'élevaient à 3,1 milliards d'euros en 1995. Cela correspond à une augmentation de 77,3 % en prix courants et de 34,7 % en prix constants entre 1995 et 2016.

Les aides directes de l'État représentent, en 2016, 66,9 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse près de 24 %, soit 1,3 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 49,7 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2016). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec plus de 2 milliards d'euros (37,7 % du total), en progression de 71,5 % par rapport à 1995 en euros constants.

Suite à la mise en place de la protection universelle maladie (PUMA) par la loi de financement de sécurité sociale pour 2016, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) n'a reçu aucune contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants pour l'année 2016. En 2015, le montant de ces contributions s'élevait à près de 540 millions d'euros. L'assurance-maladie des étudiants continue toutefois d'être financée par la CNAMTS, sans qu'il soit possible d'isoler le montant correspondant, car ce financement est fondu avec d'autres dotations. Les autres aides en faveur des étudiants proviennent du fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE) (2).

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi un peu plus de 44 millions « d'équivalents repas » pendant l'année universitaire 2016-2017, la tendance à la baisse de la fréquentation observée ces dernières années se poursuit (3). Le prix du ticket restaurant était de 3,25 euros ces deux dernières années universitaires, il restera à ce niveau à la rentrée 2017. En 2016-2017, les résidences universitaires proposent un peu plus de 165 200 places d'hébergement pour les étudiants.

LES AIDES DE L'ÉTAT AUX ÉTUDIANTS - Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes. Les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la CNAF. S'ajoutent également pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des Crous, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers.

ALLOCATION DE LOGEMENT À CARACTÈRE SOCIAL (ALS), AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL) - L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant, ayant des ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants. Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), alimenté notamment par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

CNAF - Caisse nationale des allocations familiales.

CNOUS - Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

CROUS - Centre régional des œuvres universitaires et scolaires. Les Crous gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et résidences universitaires.

FSDIE - Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, MESRI-DGESIP, CNAF, Cnous, ministères en charge de l'économie - DGFIP.

1 Aides de l'État pour l'action sociale en faveur des étudiants, en millions d'euros.

Nature des aides	1995	2016	Structure 2016 (%)	Évolution 2016/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État	2 062,4	4 160,8	75,0	101,7	53,3
Aides directes	1 787,8	3 714,1	66,9	107,7	57,8
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	2 094,0	37,7	125,7	71,5
Aides au mérite (programme 231 action 1) (1)		55,9	1,0		
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 324,9	23,9	97,0	49,7
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	239,2	4,3	27,6	-3,1
Aides indirectes	274,6	446,7	8,1	62,7	23,6
Œuvres universitaires	253,4	302,5	5,5	19,4	-9,3
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	25,2	0,5	97,1	49,8
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	119,0	2,1	1 316,1	975,9
Aides fiscales de l'État	1 067,1	1 387,0	25,0	30,0	-1,2
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	(3) 1 217,0	21,9	29,2	-1,9
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	170,0	3,1	36,0	3,3
Total des aides de l'État	3 129,5	5 547,8	100,0	77,3	34,7

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Les aides au mérite ont été mises en place en 2008.
2. Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.
3. Données 2013.

© DEPP

2 Autres aides pour l'action sociale en faveur des étudiants, en millions d'euros.

Nature des aides (1)	1995	2016	Structure 2016 (%)	Évolution 2016/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Versements des universités					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE)	6,1	(2) 16,5	100,0	170,5	105,5

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Suite à la mise en place de la protection universelle maladie (PUMA) par la loi de financement de sécurité sociale pour 2016, l'article R. 381-26 du Code de la sécurité sociale a été abrogé. De ce fait, la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) n'a reçu aucune contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants pour l'année 2016. La CNAMTS continue à financer l'assurance maladie des étudiants, mais il n'est plus possible d'isoler le montant de ce financement. Le montant de la contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants s'élevait à près de 540 millions d'euros en 2015.
2. Données 2015.

© DEPP

3 Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires

	1995	2001	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	1996	2002	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de places gérées par les Crous	146 712	148 145	161 500	163 886	165 990	162 906	162 889	165 244	165 244
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	188 351	187 570	190 393	189 969	189 786	187 656	187 655
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)			49 247	48 472	49 650	45 930	45 816	45 192	44 230

► **Champ : France métropolitaine + DOM y compris Mayotte.**

1. Le nombre « d'équivalents repas étudiant » correspond aux recettes des restaurants universitaires en provenance des étudiants rapportées au prix du ticket étudiant.

© DEPP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, 275 écoles doctorales accréditées accueillent 74 300 doctorants, soit une baisse des effectifs de 8 % en six ans. La baisse la plus importante (-13 %) concerne les sciences humaines et sociales, qui accueillent près de 50 % des inscrits. 35 % des doctorants sont inscrits en sciences et leurs interactions (en baisse de 4 %) et 17 % en sciences du vivant (en hausse de 1 %) (1).

Une diminution progressive de la durée des doctorats contribue au repli du nombre d'inscrits : en 2016, 41 % des doctorants ont effectué leur thèse en moins de 40 mois contre 35 % en 2010. Toutefois, ce repli tient aussi à une baisse de l'attractivité du doctorat. Le nombre d'inscrits en première année accuse en effet une baisse assez nette en 6 ans (-12 %), pour s'établir à 16 800 à la rentrée 2016.

La quasi-totalité des disciplines enregistre une diminution des inscrits en première année. Les sciences humaines et sociales, qui accueillent 41 % des doctorants de première année, enregistrent une diminution de 20 %. Les effectifs des sciences et leurs interactions, regroupant 39 % des inscrits en première année de doctorat sont en baisse de 9 %. Cette baisse se décline en : baisse de 16 % pour les mathématiques et leurs interactions, de 12 % pour la chimie, 18 % pour les sciences et technologies de l'information et de la communication, et de 2 % pour la physique. En sciences du vivant, en augmentation de 2 % pour 19 % des inscrits en première année : les effectifs de première année augmentent de 3 % pour les sciences agronomiques et écologiques, et de 2 % pour la biologie, la médecine et la santé.

Les femmes, qui constituent 45 % des effectifs de doctorants de première année, sont majoritaires en sciences du vivant (57 % des effectifs) et en sciences humaines et humanités (54 %). Elles ne représentent en revanche que 31 % des effectifs en sciences et leurs interactions (2).

Parmi les doctorants en première année dont la situation financière est connue, 73 % bénéficient d'un financement pour leur doctorat. L'accès aux financements est meilleur en sciences et leurs interactions : 96 % des inscrits en première année de doctorat sont financés pour leur doctorat. En sciences du vivant, les taux d'accès aux financements sont également élevés : 83 % en biologie, médecine et santé et, 92 % en agronomie et écologie. En revanche, en sciences humaines et sociales, seulement 46 % des doctorants ont accès à un financement pour leur doctorat, et dans ces disciplines 29 % sont salariés (3).

ÉCOLES DOCTORALES - Elles sont définies, depuis 2001, comme un regroupement, autour d'un projet commun de formation, d'unités de recherche dont la qualité est reconnue à la suite d'une évaluation nationale (article L. 612-7 du code de l'éducation et arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale). Plusieurs établissements d'enseignement supérieur, dont au moins un établissement public, peuvent faire l'objet d'une accréditation conjointe, la responsabilité administrative de l'école doctorale étant assurée par un établissement public, support de l'école doctorale.

CHAMP DISCIPLINAIRE - Le mode d'accréditation des écoles doctorales repose sur un principe d'accréditation par grand champ disciplinaire.

Le référentiel d'accréditation des écoles doctorales, dérivé du référentiel de labellisation des laboratoires de recherche reconnus par le ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche, est décliné en 10 champs disciplinaires :

- *sciences et leurs interactions* : mathématiques et leurs interactions ; physique ; sciences de la Terre et de l'Univers, espace ; chimie ; sciences pour l'ingénieur ; sciences et technologies de l'information et de la communication.
- *sciences du vivant* : biologie, médecine et santé ; sciences agronomiques et écologiques.
- *sciences humaines et sociales* : sciences humaines et humanités ; sciences de la société.

AVERTISSEMENT

Les données présentées ici couvrent l'ensemble des écoles doctorales, ce qui explique la différence avec celles des doubles pages 6.4 et 8.22 qui ne concernent que celles rattachées aux universités.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquête auprès des écoles doctorales.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information (ESR)* : 17.06 ; 17.02 ; 16.01 ; 15.02 ; 15.01.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
 - *L'état de l'enseignement scientifique en France*, MENESR-SIES, septembre 2016.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Effectifs de doctorants, de primo-inscrits et de docteurs diplômés.

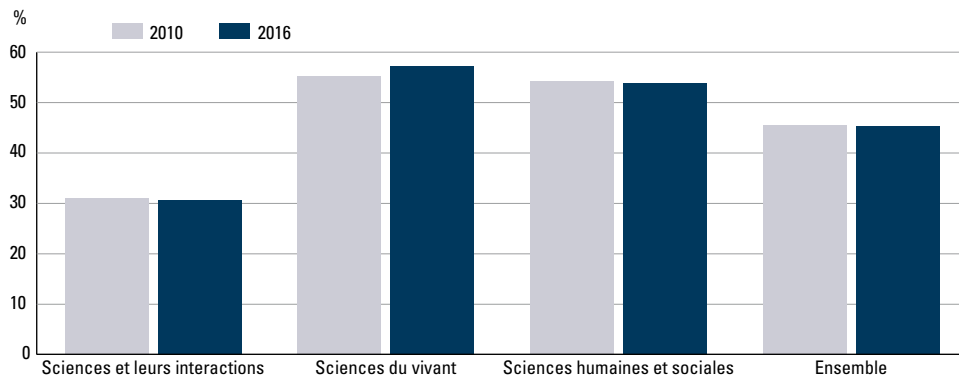
	Doctorants		Inscrits en 1 ^{re} année de doctorat		Docteurs diplômés dans l'année	
	2010	2016	2010	2016	2010	2016
Sciences et leurs interactions	27 136	26 147	7 313	6 635	5 977	6 732
Mathématiques et leurs interactions	2 620	2 359	731	617	512	589
Physique	3 493	3 621	990	971	830	982
Sciences de la terre et de l'Univers, espace	2 330	2 263	609	559	490	658
Chimie	4 620	4 358	1 306	1 152	1 123	1 195
Sciences pour l'ingénieur	6 410	6 689	1 703	1 711	1 331	1 678
Sciences et technologies de l'information et de la communication	7 663	6 857	1 974	1 625	1 691	1 630
Sciences du vivant	12 273	12 394	3 160	3 227	2 857	3 045
Biologie, médecine et santé	10 166	10 356	2 628	2 679	2 388	2 519
Sciences agronomiques et écologiques	2 107	2 038	532	548	469	526
Sciences humaines et sociales	40 948	35 778	8 709	6 985	4 924	4 865
Sciences humaines et humanités	26 384	21 844	5 527	4 351	3 102	2 949
Sciences de la société	14 564	13 934	3 182	2 634	1 822	1 916
Ensemble	80 357	74 319	19 182	16 847	13 758	14 642

► Champ : France entière, y compris DOM et TOM.

Note : la répartition des doctorants est effectuée en fonction de la discipline de la thèse, qui peut être différente de la discipline principale de l'école doctorale. Les effectifs sont comptés sur l'année universitaire pour les inscriptions en doctorat (1^{re} année ou suivante) et en année civile pour l'obtention du diplôme de docteur.

© SIES

2 Proportion de femmes parmi les doctorants en première année de thèse selon la discipline

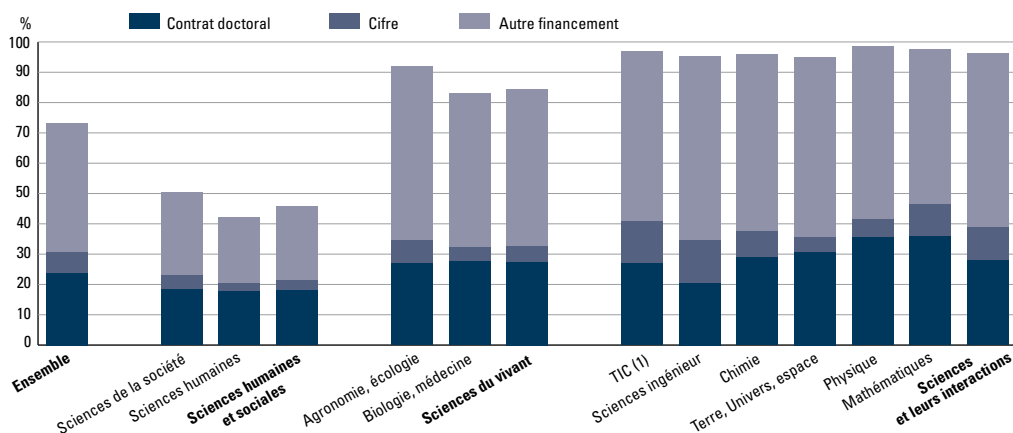


► Champ : France entière y compris DOM et TOM.

Note : voir ci-dessus tableau (1).

© SIES

3 Proportion d'inscrits en première année de doctorat ayant obtenu un financement pour leur thèse en 2016



► Champ : France entière y compris DOM et TOM.

1. Technologies de l'information et de la communication.

Note : voir ci-dessus tableau (1).

© SIES

LE PERSONNEL TOTAL RÉMUNÉRÉ pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2014 est évalué à 417 200 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 59 % sont rémunérées par les entreprises (1).

Les effectifs augmentent de 0,1 % par rapport à l'année 2013, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (+0,5 %). Parmi les 267 700 chercheurs (64 % de l'effectif total), 61 % sont rémunérés par les entreprises soit 39 % de l'effectif total.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (248 000 ETP) diminue de 0,8 % par rapport à 2013. Pourtant la population des chercheurs (161 800 ETP) progresse (+0,2 %). Depuis 1993, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1993-2014, pour 95 300 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué, de près de 11 700 ETP. Les chercheurs représentent ainsi presque les deux tiers de l'effectif de R&D des entreprises en 2014 (65 %). Il existe néanmoins une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 90 % pour le secteur des équipements de communication, 80 % pour les activités informatiques et services d'information, 74 % pour la construction aéronautique et spatiale et seulement, 44 % pour l'industrie chimique, 49 % pour l'industrie pharmaceutique et 57 % pour l'industrie automobile (2).

L'effectif des administrations, avec 169 200 ETP, progresse de 1,5 % par rapport à 2013, et seulement de (+0,9 %) pour les chercheurs (1). Dans les administrations, parmi les 104 900 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), qui représentent 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %) et les doctorants rémunérés (13 %) (3). Les personnels de soutien de la recherche représentent 38 % de l'effectif total de R&D. L'employeur le plus important est constitué par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, suivi par le CNRS et le CEA.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée, d'environ 15 points, dans la recherche publique que dans les entreprises avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. En 2014, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 36 % des chercheurs sont des femmes. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seuls 21 % des femmes sont professeurs des universités, directeurs de recherche ou chercheurs bien que 40 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés (42 %) (4).

LES EFFECTIFS DE R&D - Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif qui effectuent des travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les EPIC et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (contrats doctoraux, Cifre), les organismes de recherche ou les associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN RECHERCHE - Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Par convention, les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

MODIFICATION DE L'ÉVALUATION DU PERSONNEL - Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009, le personnel ne prend pas en compte le ministère de la Défense. En 2010, intervient un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la Défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

DR, PU, CR, MCF, IGR - Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 16.12 ; 16.05 ; 15.09 ; 15.07 ; 15.03.
- Notes Flash (ESR) : 17.02 ; 16.13 ; 16.11 ; 16.03 ; 16.02.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
- *L'état de l'enseignement scientifique en France*, MENESR-SIES, septembre 2016.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution du personnel de recherche et développement, en ETP.

	1993	2008 (3)	2010 (4)	2011	2012	2013 (5)	2014 (6)	2014 (%)	Évolution (%) (7)
Personnel total de R&D	293 272	382 653	397 756	402 492	411 780	416 686	417 195	100	0,1
<i>dont total de chercheurs (1)</i>	<i>142 772</i>	<i>227 678</i>	<i>243 533</i>	<i>249 247</i>	<i>258 913</i>	<i>265 465</i>	<i>266 717</i>	<i>100</i>	<i>0,5</i>
<i>dont chercheurs en %</i>	<i>48</i>	<i>60</i>	<i>61</i>	<i>62</i>	<i>63</i>	<i>64</i>	<i>64</i>		
Personnel total de R&D des entreprises	164 384	220 016	235 588	239 111	246 438	249 991	248 041	59	-0,8
<i>dont chercheurs des entreprises</i>	<i>66 455</i>	<i>128 373</i>	<i>143 828</i>	<i>148 439</i>	<i>156 392</i>	<i>161 460</i>	<i>161 769</i>	<i>61</i>	<i>0,2</i>
Personnel total de R&D des administrations	128 888	162 636	162 168	163 380	165 342	166 696	169 154	41	1,5
<i>dont chercheurs des administrations (1)</i>	<i>76 317</i>	<i>99 305</i>	<i>99 705</i>	<i>100 807</i>	<i>102 521</i>	<i>104 005</i>	<i>104 949</i>	<i>39</i>	<i>0,9</i>

1. Chercheurs et doctorants rémunérés.

2. Rupture de série : à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

3. Série 1993 à 2008 (ancienne méthodologie et hors défense).

4. Changement méthodologique et y compris le ministère en charge de la défense.

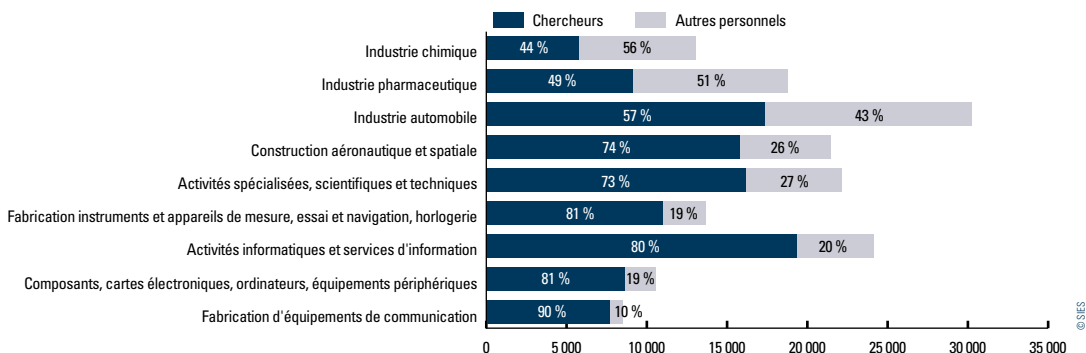
5. Résultats définitifs.

6. Résultats semi-définitifs.

7. Évolution entre 2013 et 2014.

© SIES

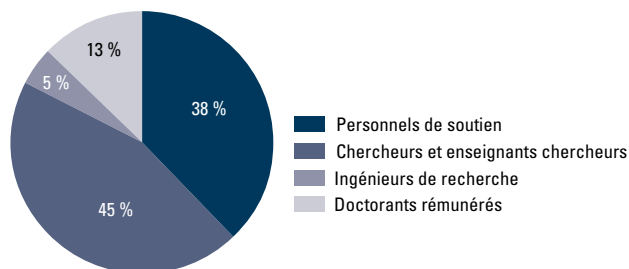
2 Répartition des effectifs de R&D selon les branches d'activité en 2014 semi-définitif, en ETP.



1. Voir définitions des branches ci-contre.

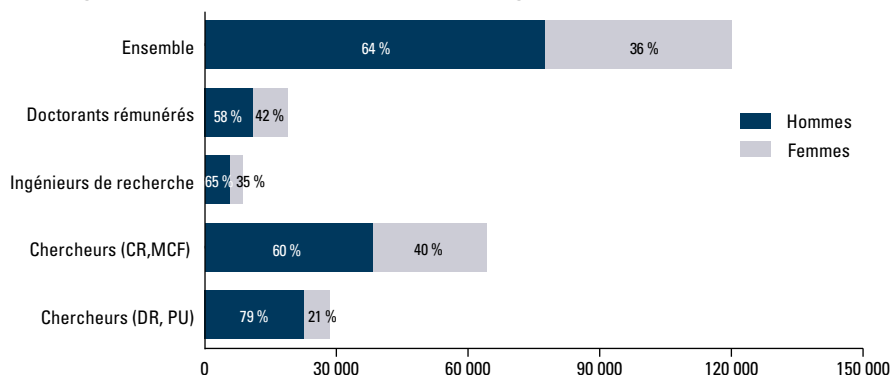
© SIES

3 Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2014, en ETP.



© SIES

4 Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche selon le grade en 2014, en personnes physiques.



© SIES

DÉFINITIONS

En 2014, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 51,4 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 3,6 % en volume par rapport à 2013 (1). L'évolution des financements entre 2013 et 2014 résulte principalement d'une augmentation du financement des entreprises de 8,1 % en volume. Par contre, le financement des administrations diminue (-2,9 %).

La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 47,9 Md€. Elle progresse de 0,6 % en volume entre 2013 et 2014. La progression, par rapport à 2013, résulte de celle des entreprises (+1,2 %), tandis que celle des administrations diminue (-0,4 %).

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est supérieure à celle des administrations. En 2014, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 65 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2014, avec un ratio respectivement de 1,4 % pour les entreprises et de 0,8 % pour les administrations.

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB (2). Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,6 % en 1978 à 2,3 % en 1993. De 1993 à 1998 il a décliné, puis, à partir de 1999, il a amorcé une remontée pour atteindre 2,2 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse : l'indicateur DIRD/PIB s'est redressé sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB. Depuis, ce ratio s'est légèrement accru.

En 2014, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,4 %. La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations (3). La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années et représente 38 % en 2014 (1).

Le financement des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (O.I.) s'élève à 3,7 Md€ courants en 2014, soit 7 % de la DNRD (4). La part des entreprises est prépondérante, elle représente les trois quarts de ces ressources.

DIRD - DÉPENSE INTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

DNRD - DÉPENSE NATIONALE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

MÉTHODOLOGIE - Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises ayant des dépenses intérieures de R&D supérieures à 0,4 M€ et échantillonnée pour les autres.

Administrations : enquête réalisée auprès des organismes ainsi que des services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et des institutions sans but lucratif.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Les données 2013 sont définitives et les données 2014 semi-définitives.

Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014 : l'effort de recherche représentait 2,23 % du PIB, alors qu'il serait évalué à 2,29 % du PIB sans le changement du calcul du PIB. Les évolutions en volume ont été également modifiées de ce fait.

R&D - Recherche et développement.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 17.4 ; 16.12 ; 16.5 ; 15.09 ; 15.07.

- *Notes Flash* (ESR) : 17.03 ; 16.14 ; 16.14 ; 16.13 ; 16.11.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.

Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France, en millions d'euros.

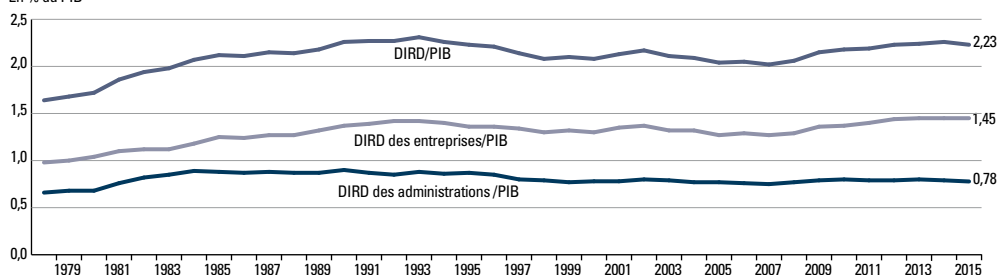
	1978	1999	2006 (2)	2007	2008	2009 (3)	2010 (4)	2011	2012	2013 (5)	2014 (6)	Évolution (%) (7)
DNRD	5 897	29 885	38 738	40 106	42 190	43 411	44 841	46 474	48 537	49 377	51 417	3,6
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	17 545	17 990	19 324	18 850	19 172	19 097	19 633	20 252	19 758	-2,9
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	21 193	22 116	22 866	24 561	25 668	27 377	28 904	29 126	31 659	8,1
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	54,7	55,1	54,2	56,6	57,2	58,9	59,5	59,0	61,6	
DIRD	5 743	29 529	37 904	39 303	41 066	41 758	43 469	45 112	46 519	47 362	47 919	0,6
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	13 994	14 550	15 305	15 332	16 014	16 261	16 478	16 772	16 786	-0,4
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	1,2
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	63,1	63,0	62,7	63,3	63,2	64,0	64,6	64,6	65,0	
Part de la DIRD dans le PIB (8) (%)	1,64	2,10	2,05	2,02	2,06	2,15	2,18	2,19	2,23	2,24	2,24	

1. Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).
2. Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
3. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
4. Changement méthodologique.
5. Résultats définitifs.
6. Résultats semi-définitifs.
7. Évolution 2013-2014 (en volume en %).
8. Changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.

© SIES

2 Évolution de la DIRD par rapport au PIB

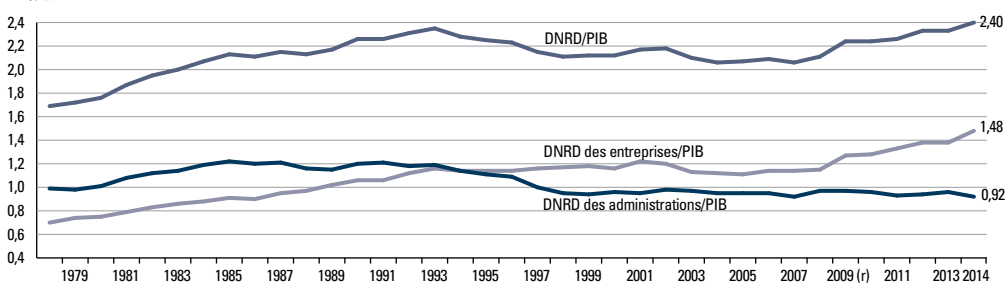
En % du PIB



© SIES

3 Évolution du financement par rapport au PIB

En % du PIB



© SIES

4 Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger, en millions d'euros.

	2006 (1)	2007	2008	2009 (2)	2010 (3)	2011	2012	2013 (4)	2014 (5)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des OI (6)	580	556	635	621	761	858	790	848	851
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI	2 065	2 384	2 636	2 392	2 518	2 636	2 744	2 887	2 881
Total en provenance de l'étranger et des OI	2 645	2 940	3 271	3 013	3 279	3 495	3 534	3 735	3 732
Part des ressources en provenance de l'étranger et des OI vers les entreprises (%)	78	81	81	79	76	75	78	76	77
Part des financements étrangers dans la DNRD (%)	7	7	8	7	7	8	7	7	7

1. Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.
2. Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.
3. Changement méthodologique.
4. Résultats définitifs.
5. Résultats semi-définitifs.
6. OI : organisations internationales.

© SIES

DÉFINITIONS

En 2014, la dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élevait à 16,8 milliards d'euros (Md€) et correspond à 35% de la DIRD (voir 11.3) (1). La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,8% depuis 2009. Avec un taux d'évolution en volume (corrigée de l'évolution des prix) de -0,4%, la DIRDA augmente moins vite que le PIB (0,6%) entre 2013 et 2014.

Dans le public, les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche, pour un montant de 9,3 Md€ (55% de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche pour un montant de 6,7 Md€ (40% de la DIRDA). Le secteur associatif y contribue pour 4% (0,7 Md€).

Les EPST et les EPIC sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multidisciplinaire, réalise à lui seul 19% de la DIRDA (3,1 Md€) soit 5 points de plus que les sept autres EPST (2). Viennent ensuite l'INRA et l'Inserm avec 0,9 Md€ et 0,8 Md€. Les EPIC, avec une DIRD de 3,7 Md€, exécutent 22% de la DIRDA (3). Parmi eux, le poids du CEA civil est prépondérant, avec 2,4 Md€. On trouve en deuxième position le CNES avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€ chacun.

Le secteur de l'enseignement supérieur réalise 40% de la DIRDA. Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 2,4 Md€ en 2014) (1). La part la plus importante, 1,3 Md€, soit 54% de la DERD, provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels, notamment des contrats de recherche du ministère en charge de la défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D (4). Les subventions d'État représentent 68% du financement total. Elles proviennent essentiellement de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs), soit 61%. Les ressources contractuelles correspondent à 23% du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (51%), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs (5). Les entreprises, ainsi que « l'étranger et les organisations internationales » financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 6%.

LES SECTEURS INSTITUTIONNELS - Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la Défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, EPIC, EPA) et les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements d'enseignement et de recherche (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs institutionnels du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

STATUTS JURIDIQUES - Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (EPIC), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

DÉPENSES INTÉRIEURES DE R&D - Voir la rubrique « Définitions » en 11.3.

DÉPENSES EXTÉRIEURES DE R&D - Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

DÉPENSE TOTALE OU BUDGET TOTAL - Somme des dépenses intérieures et extérieures.

MIREs - Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 17.04 ; 16.12 ; 16.07 ; 15.09 ; 15.07.
 - *Notes Flash* (ESR) : 17.02 ; 16.13 ; 16.11 ; 16.03 ; 16.02.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
 Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2012 à 2014 par secteur institutionnel, en millions d'euros.

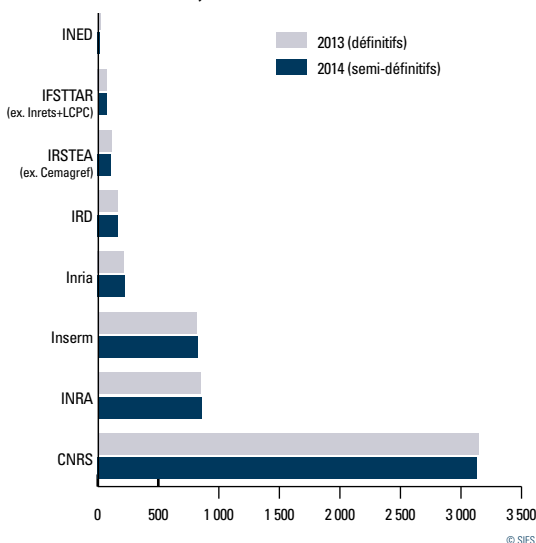
	2012		2013 (1)		2014 (2)		2014 en %	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures
État	9 251	2 020	9 329	2 224	9 297	1 997	55	83
EPST/hors CNRS	2 207	153	2 254	171	2 275	159	14	7
CNRS	3 131	166	3 144	175	3 134	172	19	7
EPIC	3 755	348	3 776	350	3 715	353	22	15
Services ministériels et autres établissements publics	157	1 352	155	1 528	174	1 313	1	54
Enseignement supérieur	6 558	109	6 745	146	6 750	168	40	7
Étab. d'enseignement supérieur hors MESRI	441	19	453	11	422	18	3	1
Universités et étab. d'enseignement supérieur	6 117	90	6 292	135	6 328	151	38	6
Associations	669	185	698	245	739	252	4	10
Total administrations	16 478	2 314	16 772	2 615	16 786	2 418	100	100

1. Données définitives.

2. Données semi-définitives.

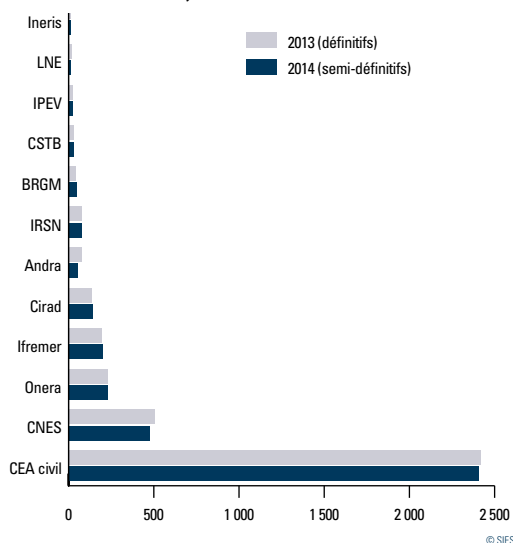
© SIES

2 Classement des EPST d'après leur DIRD en 2013 et 2014, en millions d'euros.



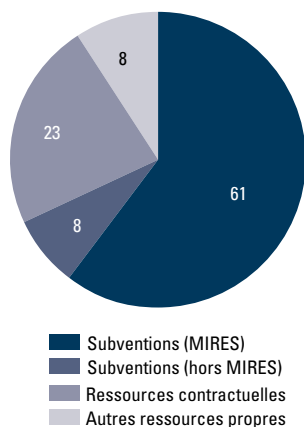
© SIES

3 Classement des EPIC d'après leur DIRD en 2013 et 2014, en millions d'euros.



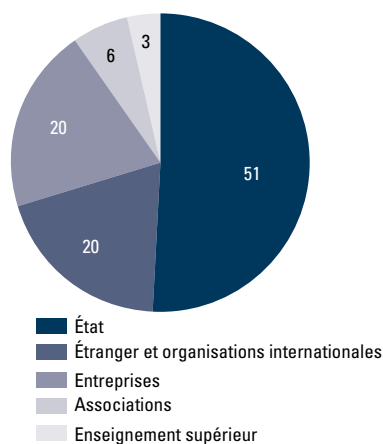
© SIES

4 Nature des ressources de la recherche publique en 2014, en %.



© SIES

5 Origine des ressources contractuelles en 2014, en %.



© SIES

DÉFINITIONS

En 2014, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élevait à 31,1 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 1,2% en volume par rapport à 2013. Sur une période de trois ans (de 2010 à 2014), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 1,7%, supérieure à celle du PIB (+0,5%) (1).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises réalisent 58% des travaux de recherche et développement (R&D) pour un montant de 18,0 Md€ et reçoivent 1,7 Md€ des financements publics (soit 67% de l'ensemble des financements versés) (2). La recherche est effectuée principalement dans l'industrie manufacturière (74%) (1). Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 14% du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2011-2014, son taux d'évolution annuel moyen diminue (-3,1%). En deuxième position, la construction aéronautique et spatiale (11% de la DIRDE) avec une évolution annuelle moyenne en volume de 6,0% sur la période 2011-2014. L'industrie pharmaceutique (10% de la DIRDE) a rétrogradé en troisième position en 2012, avec un taux de croissance annuel moyen en volume en baisse de 2,0% (entre 2011 et 2014). Vient ensuite l'industrie chimique (6% de la DIRDE), avec sur la période 2011-2014, un taux d'évolution annuel moyen en volume de 4,2%. Enfin, la branche de recherche « fabrication d'instruments et appareil de mesure, essai et navigation, horlogerie » représente 5% de la DIRDE des entreprises, avec une évolution annuelle moyenne en volume de 5,2%. Les branches de services exécutent 21% des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec une évolution sur la période de 5,9%. Les branches « primaire, énergie, construction » qui représentent 5% de la DIRDE, ont une évolution moyenne annuelle en volume (1,6%) sur la période plus élevée que celle des branches des industries manufacturières (0,7%).

En 2014, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élevait à 12,7 Md€ (1). Ces travaux sont réalisés à hauteur de 55% par des entreprises implantées en France et à hauteur de 40% à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations (3). Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 13,8% sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme plus soutenu que celle de la DIRDE (+1,7%) (1).

BRANCHE DE RECHERCHE - Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été rétropolées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

DÉPENSE EXTÉRIEURE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES (DERDE) - Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors de ce secteur. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

FINANCEMENT PUBLIC DE LA R&D - Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

MICRO-ENTREPRISE (MIC) - Elle occupe moins de 10 personnes et a un chiffre d'affaires annuel (CA) ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros (M€).

PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE (PME) - Elle occupe moins de 250 personnes et a un CA n'excédant pas 50 M€ ou un bilan n'excédant pas 43 M€. Remarque : les micro-entreprises appartiennent à la catégorie des PME.

ENTREPRISE DE TAILLE INTERMÉDIAIRE (ETI) - Entreprise qui n'appartient pas à la catégorie des PME, occupe moins de 5 000 personnes et a un CA n'excédant pas 1 500 M€ ou un bilan n'excédant pas 2 000 M€.

GRANDE ENTREPRISE (GE) - Entreprise qui n'est pas classée dans les catégories précédentes.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

SOURCES

- MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.
- Insee, Lifi-Sirus.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 17.04 ; 16.12 ; 15.09 ; 15.07 ; 15.03.
- Notes Flash (ESR) : 17.03 ; 16.11 ; 16.03 ; 16.02 ; 15.05.
- L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

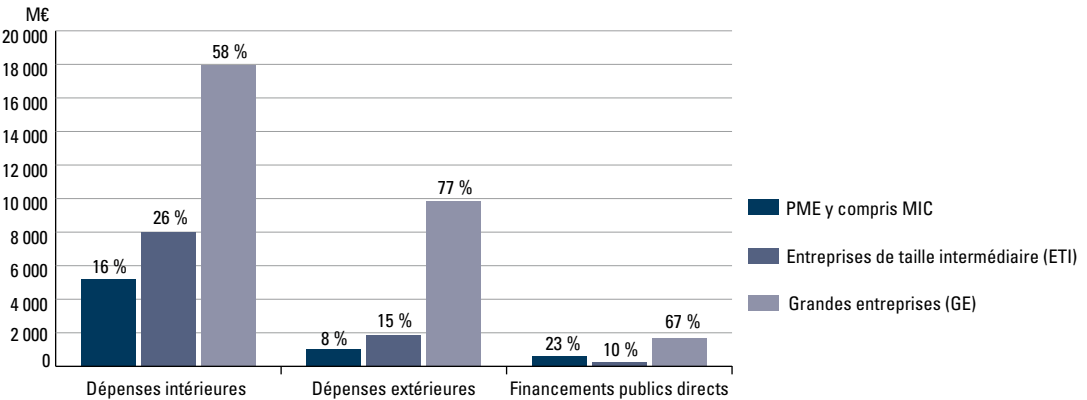
1 Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2006 à 2014, en millions d'euros.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012 (2)	2013	2014 (3)	% de la DIRDE	2011-2014 (4)
Branches des industries manufacturières	20 480	20 605	21 066	20 946	21 039	22 058	22 596	22 587	23 066	74	0,7
Industrie chimique	1 377	1 447	1 445	1 451	1 496	1 541	1 638	1 769	1 788	6	4,2
Industrie pharmaceutique	3 375	3 493	3 490	3 391	3 222	3 141	3 132	3 051	3 027	10	-2,0
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 611	1 537	1 373	1 421	1 506	1 422	1 502	1 439	1 405	5	-1,2
Fabrication d'équipements de communication	1 277	1 247	1 089	987	908	979	980	996	975	3	-0,9
Fabrication d'instruments et appareils de mesure, d'essai et navigation, horlogerie	1 170	1 171	1 257	1 430	1 384	1 362	1 457	1 547	1 627	5	5,2
Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs	890	847	924	916	949	1 022	1 100	1 107	1 081	3	1,0
Industrie automobile	4 044	3 957	4 361	4 279	4 218	4 705	4 496	3 974	4 390	14	-3,1
Construction aéronautique et spatiale	2 358	2 549	2 724	2 546	2 624	2 869	3 214	3 499	3 503	11	6,0
Autres branches des industries manufacturières	4 377	4 357	4 402	4 524	4 732	5 017	5 078	5 206	5 269	17	0,8
Branches de service	2 412	3 051	3 606	4 227	5 165	5 444	6 031	6 551	6 617	21	5,9
Télécommunications	782	803	850	801	807	807	927	983	921	3	3,6
Activités informatiques et services d'information	730	1 183	1 210	1 455	1 777	1 860	1 937	2 047	2 103	7	3,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	414	454	673	935	1 339	1 495	1 780	2 030	2 067	7	10,5
Autres branches de service	487	611	873	1 036	1 243	1 282	1 388	1 491	1 525	5	5,1
Primaire, énergie, construction	1 018	1 097	1 089	1 253	1 250	1 349	1 415	1 452	1 450	5	1,6
Ensemble	23 911	24 753	25 761	26 426	27 455	28 851	30 041	30 590	31 133	100	1,7
DERDE (5)	6 354	6 593	7 066	6 999	7 430	8 426	9 196	9 365	12 719		13,8

1. NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.
2. Données définitives.
3. Données semi-définitives.
4. Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (PIB mai 2014) en %, changement méthodologique pour le calcul du PIB en mai 2014.
5. Le chiffre de 2014 intègre une modification de la déclaration d'une entreprise qui ne comptabilisait pas jusqu'alors des dépenses de R&D vers les autres entreprises de son groupe. L'évolution de ce niveau est à interpréter avec prudence.

© SIES

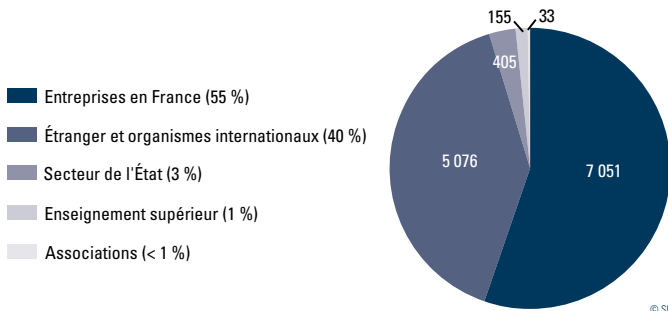
2 Dépenses de R&D et financement public selon la catégorie d'entreprise en 2014, en millions d'euros, en %.



Lecture : la DIRD des PME représente 16 % de la DIRD de l'ensemble des entreprises. La DERD des PME représente 8 % de la DERD totale. Pour financer leurs travaux de R&D, les PME bénéficient de 23 % de l'ensemble des financements publics directs.

© SIES

3 La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2014 : répartition par secteur d'exécution, en millions d'euros.



© SIES

DÉFINITIONS

LE FINANCEMENT de la dépense totale de recherche et développement expérimental (R&D) des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2014, les entreprises ont financé 85 % de leurs propres travaux de R&D, pour un montant de 31,4 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 8,4 % par rapport à 2013 (1). Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement en provenance de l'étranger (entreprises étrangères et organismes internationaux) et le financement public y contribuent à part quasiment équivalente pour environ 8 % pour le premier et 7 % pour le second.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,5 Md€, dont 1,4 Md€ pour les programmes civils et 1,1 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires (2). Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les travaux de R&D effectués peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment du ministère des Armées (45 %) et de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels Bpifrance, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Entre 2013 et 2014, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises diminue de 6,9 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Quatre branches reçoivent près de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (31 %), la fabrication d'instruments de mesure, de navigation et d'horlogerie (12 %), la fabrication d'équipements de communication (9 %) et la fabrication de production métallique sauf machine et équipement (4 %).

Les financements en provenance de l'étranger diminuent (-7,0 % en volume entre 2013 et 2014) (1). Ces flux proviennent principalement des entreprises du groupe ou en dehors du groupe (pour 77 %) et le poids des flux intra-groupes étant prépondérants (3). À noter que les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les entreprises (4). Les variations des ressources en provenance des organisations et organismes internationaux sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,76 Md€ en 2014.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. Pour mémoire, en 2013, 19 700 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,6 Md€ (5,3 Md€ en 2012).

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LA DÉPENSE TOTALE DE R&D - La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

FINANCEMENT PUBLIC - Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

FINANCEMENT ÉTRANGER - Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

FINANCEMENT PAR LES ENTREPRISES - Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE - Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des entreprises, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable avec une part croissante qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif a été simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 17.04 ; 16.12 ; 16.05 ; 15.09 ; 15.07.
 - *Notes Flash* (ESR) : 17.03 ; 16.11 ; 16.01 ; 16.03 ; 16.02.
 - *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
 Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises, en %.

Origine des financements	1995	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013 (4)	2014 (5)	Évolution (%) (6)
Entreprises	76,6	79,0	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,4	84,7	84,5	83,7	85,2	8,4
Financement public	13,1	11,0	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	7,1	7,4	7,9	6,9	-6,9
Financement étranger	10,3	10,1	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,3	8,2	8,1	8,4	7,8	-0,7
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'euros)	17 664	23 894	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 422	31 974	33 814	34 405	36 801	6,4

- 1. Voir définition (DIRD + DERD dans le secteur de l'État + DERD à l'étranger).
- 2. Changements méthodologiques.
- 3. Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.
- 4. Résultats définitifs.
- 5. Résultats semi-définitifs.
- 6. Évolution 2013-2014 en volume.

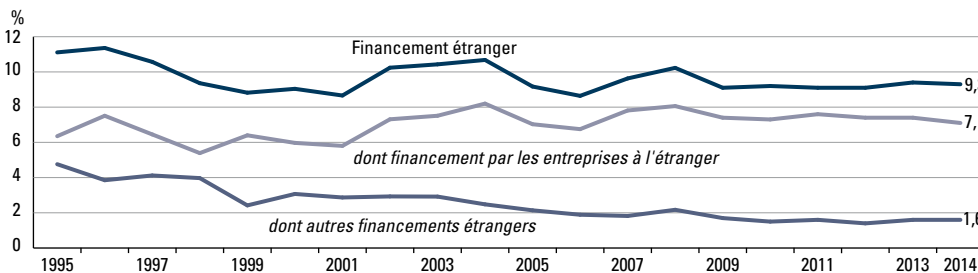
© SIES

2 Financement public des programmes de recherche militaire et civile en 2013 et 2014 des entreprises, en millions d'euros.

Branches de recherche	2013 définitif				2014 semi-définitif			
	Financement militaire	Financement civil	Total	Total (%)	Financement militaire	Financement civil	Total	Total (%)
Activité spécialisée, scientifique et technique	15	214	229	8	14	225	239	9
Activité informatique et services d'information	0	105	105	4	2	115	117	5
Construction aéronautique et spatiale	513	337	851	31	422	375	797	31
Construction automobile	0	38	38	1	1	36	38	1
Composant, carte électronique, ordinateur et périphérique	4	153	157	6	10	130	139	5
Industrie pharmaceutique	0	41	41	2	0	49	49	2
Fabrication instruments mesure, navigation, horlogerie	169	76	245	9	238	76	314	12
Fabrication d'équipements de communication	221	41	262	10	204	31	235	9
Fabrication production métallique sauf machine et équipement	282	11	293	11	99	14	113	4
Agriculture, sylviculture et pêche	0	52	52	2	0	51	51	2
Autres branches	141	311	452	17	149	307	455	18
Total	1 345	1 379	2 724	100	1 139	1 409	2 549	100
% financement	49	51	100		45	55	100	

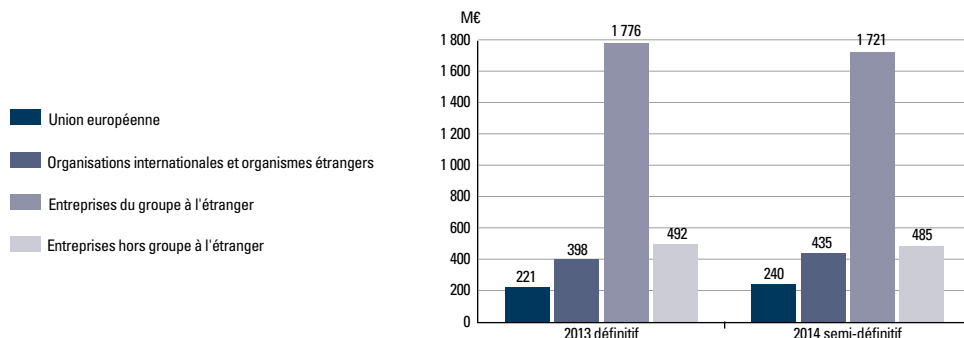
© SIES

3 Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995, en %.



© SIES

4 Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2013 et 2014, en millions d'euros.



© SIES

LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) est principalement concentrée en Île-de-France (38% des effectifs de R&D et 40% des chercheurs) (1). En 2014, 155 800 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 106 600 chercheurs, travaillent en Île-de-France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations où les entreprises y rémunèrent 40% de leurs effectifs de R&D et 44% de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 35% des effectifs et des chercheurs 34%.

Par ailleurs, trois régions totalisent 32% de l'ensemble du personnel de R&D et des chercheurs : Auvergne-Rhône-Alpes (58 200 ETP), suivie d'Occitanie (45 400 ETP) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (29 400 ETP).

Le poids global des dix autres régions (y compris DOM) est inférieur à celui de l'Île-de-France. Elles emploient 123 100 ETP recherche dont 71 600 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu d'une année sur l'autre.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur pour les chercheurs (61%) à celui des administrations, il lui est inférieur dans la région Grand-Est (49%) et notamment pour les chercheurs (45%). Il est identique pour les chercheurs dans les Hauts-de-France et proche de la parité en Nouvelle-Aquitaine (53%). À l'inverse, en Bourgogne-Franche-Comté, 72% des effectifs de R&D et 68% des chercheurs de R&D travaillent en entreprises. En Île-de-France, plus des deux tiers des chercheurs effectuent leurs travaux de R&D dans les entreprises et les deux tiers des effectifs de R&D effectuent leurs travaux en Normandie (67%) et en Centre-Val de Loire (66%).

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et l'enseignement supérieur est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 36% des personnels des organismes de recherche (EPIC et EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 10 chercheurs pour 1 000 emplois. Il en est de même pour la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Île-de-France, ce ratio est de 17 pour 1 000, 14 en Occitanie, et 11 pour Auvergne-Rhône-Alpes. Ce ratio est au-dessous pour toutes les autres régions : environ 5 chercheurs pour 1 000 emplois sauf pour la Bretagne (8). La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40%), soit 42% de la DIRDE et 36% de la DIRDA. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 19 milliards d'euros.

SOURCES

MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT (R&D) - Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2014, 99% de la DIRDA, 99% des effectifs totaux et 99% des chercheurs sont répartis géographiquement.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

POUR DES RAISONS DE SECRET STATISTIQUE, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

ÉVALUATION DU PERSONNEL ET DE LA DÉPENSE - Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.3, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

EMPLOI TOTAL - Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, DIRDA, ETP - Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, dépense intérieure de R&D des administrations, équivalent temps plein recherche (ETP).

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information (ESR) : 17.04 ; 16.12 ; 16.05 ; 15.09 ; 15.07.
- Notes Flash (ESR) : 17.03 ; 17.02 ; 16.14 ; 16.11 ; 16.03.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
- *L'état de l'enseignement scientifique en France*, MENESR-SIES, septembre 2016.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2012			2013 définitifs			2014 semi-définitifs			2014 semi-définitifs			
	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises	Adminis-trations	Total	Entre-prises (%)	Adminis-trations (%)	Total (%)	Chercheurs/emploi total % (5)
Île-de-France													
DIRD (1)	12 625	5 785	18 410	12 652	5 897	18 549	13 073	5 953	19 026				
Effectifs de R&D (2)	97 982	55 185	153 167	99 178	55 210	154 389	99 171	56 671	155 842	40	35	38	
<i>dont chercheurs (2)</i>	68 696	34 207	102 903	70 903	34 556	105 459	71 389	35 215	106 604	44	34	40	17
Auvergne-Rhône-Alpes													
DIRD (1)	4 353	2 104	6 457	4 599	2 129	6 728	4 483	2 132	6 616	14	13	14	
Effectifs de R&D (2)	37 022	21 254	58 276	38 528	21 461	59 989	36 944	21 304	58 248	15	13	14	
<i>dont chercheurs (2)</i>	21 349	13 848	35 197	22 482	13 994	36 476	21 853	13 947	35 800	14	14	14	11
Occitanie													
DIRD (1)	3 319	2 219	5 538	3 384	2 261	5 646	3 359	2 232	5 591	11	14	12	
Effectifs de R&D (2)	24 076	20 317	44 393	25 072	20 405	45 477	25 003	20 354	45 357	10	12	11	
<i>dont chercheurs (2)</i>	16 490	12 813	29 303	17 740	12 856	30 597	17 791	12 764	30 555	11	12	12	14
Provence - Alpes - Côte d'Azur (3)													
DIRD (1)	1 895	1 456	3 351	1 989	1 456	3 446	1 984	1 438	3 422	6	9	7	
Effectifs de R&D (2)	15 584	12 694	28 278	15 807	13 307	29 114	15 891	13 495	29 385	6	8	7	
<i>dont chercheurs (2)</i>	10 442	7 822	18 264	10 933	8 251	19 184	11 188	8 334	19 522	7	8	7	10
Nouvelle-Aquitaine													
DIRD (1)	1 264	782	2 046	1 287	816	2 102	1 387	823	2 210	4	5	5	
Effectifs de R&D (2)	11 218	8 987	20 205	11 396	9 152	20 547	11 465	9 329	20 794	5	6	5	
<i>dont chercheurs (2)</i>	6 341	5 571	11 912	6 401	5 705	12 106	6 610	5 836	12 447	4	6	5	5
Grand Est													
DIRD (1)	1 040	910	1 950	1 022	915	1 937	1 070	924	1 994	3	6	4	
Effectifs de R&D (2)	10 165	10 234	20 399	9 674	10 115	19 789	9 775	10 279	20 054	4	6	5	
<i>dont chercheurs (2)</i>	5 243	6 382	11 625	5 103	6 345	11 448	5 182	6 406	11 587	3	6	4	5
Bretagne													
DIRD (1)	1 047	667	1 714	1 089	667	1 756	1 069	661	1 730	3	4	4	
Effectifs de R&D (2)	9 715	6 726	16 440	9 454	6 888	16 342	9 185	6 850	16 035	4	4	4	
<i>dont chercheurs (2)</i>	6 748	4 043	10 791	6 584	4 091	10 674	6 301	4 078	10 380	4	4	4	8
Hauts-de-France													
DIRD (1)	977	594	1 571	1 006	613	1 619	1 055	604	1 659	3	4	3	
Effectifs de R&D (2)	8 806	6 929	15 735	9 134	6 920	16 054	8 966	7 112	16 078	4	4	4	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 452	4 540	8 992	4 770	4 614	9 384	4 671	4 674	9 345	3	5	4	4
Pays de la Loire													
DIRD (1)	812	447	1 259	829	453	1 283	803	461	1 263	3	3	3	
Effectifs de R&D (2)	8 543	5 250	13 793	8 662	5 181	13 843	8 741	5 525	14 266	4	3	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 864	3 156	8 021	4 878	3 176	8 053	4 874	3 213	8 087	3	3	3	5
Normandie													
DIRD (1)	893	285	1 178	936	294	1 231	955	289	1 244	3	2	3	
Effectifs de R&D (2)	7 543	3 571	11 114	7 446	3 625	11 071	7 447	3 641	11 088	3	2	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 058	2 325	6 383	4 000	2 381	6 381	4 048	2 382	6 430	3	2	2	5
Bourgogne-Franche-Comté													
DIRD (1)	1 011	282	1 294	933	265	1 198	1 042	270	1 312	3	2	3	
Effectifs de R&D (2)	8 952	3 201	12 153	8 549	3 168	11 717	8 381	3 204	11 586	3	2	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	4 235	2 014	6 249	4 091	1 997	6 088	4 235	1 999	6 235	3	2	2	6
Centre-Val de Loire													
DIRD (1)	788	303	1 090	838	317	1 155	837	309	1 146	3	2	2	
Effectifs de R&D (2)	6 593	3 396	9 990	6 759	3 445	10 205	6 877	3 445	10 322	3	2	3	
<i>dont chercheurs (2)</i>	3 362	1 837	5 199	3 399	1 888	5 287	3 523	1 929	5 452	2	2	2	5
Corse (3)													
DIRD (1)		20	20		22	22		19	19	0	0,1	0,0	
Effectifs de R&D (2)		283	283		287	287		278	278	0	0,2	0,1	
<i>dont chercheurs (2)</i>		156	156		160	160		159	159	0	0,2	0,1	n.s.
Régions d'outre-mer													
DIRD (1)	17	242	259	24	255	278	16	256	272	0	1,6	0,6	
Effectifs de R&D (2)	239	2 314	2 553	333	2 447	2 780	194	2 446	2 640	0	1,5	0,6	
<i>dont chercheurs (2)</i>	111	1 296	1 408	175	1 392	1 567	105	1 416	1 521	0	1,4	0,6	3
Total réparti													
DIRD (1)	30 041	16 095	46 136	30 590	16 360	46 950	31 133	16 371	47 504	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	246 438	160 340	406 778	249 991	161 612	411 603	248 041	163 933	411 974	100	100	100	
<i>dont chercheurs (2)</i>	156 392	100 013	256 404	161 460	101 405	262 865	161 769	102 353	264 122	100	100	100	10
Total non réparti (4)													
DIRD (1)		383	383		412	412		415	415				
Effectifs de R&D (2)		5 002	5 002		5 083	5 083		5 221	5 221				
<i>dont chercheurs (2)</i>		2 509	2 509		2 600	2 600		2 595	2 595				
Total													
DIRD (1)	30 041	16 478	46 519	30 590	16 772	47 362	31 133	16 786	47 919				
Effectifs de R&D (2)	246 438	165 342	411 780	249 991	166 696	416 686	248 041	169 154	417 195				
<i>dont chercheurs (2)</i>	156 392	102 521	258 913	161 460	104 005	265 465	161 769	104 949	266 717				

1. DIRD en millions d'euros.

2. Effectifs de R&D en ETP recherche.

3. Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

4. Voir « Définitions » ci-contre.

5. Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2014.

© SIES

DÉFINITIONS

DANS LE MONDE, les activités de recherche et développement (R&D) sont concentrées dans quelques zones géographiques. Les États-Unis sont les plus importants contributeurs. Ils ont dépensé 457 milliards de dollars (courants à parité de pouvoir d'achat : Md\$ PPA) en 2013 pour leur activité de recherche et développement, soit 40 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE (1). L'ensemble des pays de l'Union européenne (UE 28) constitue le second pôle, avec 30 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 366 Md\$ PPA de dépenses en 2014. Le Japon effectue 14 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'UE, quatre pays (Allemagne, France, Royaume-Uni, Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 65 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE.

En niveau de dépenses de R&D, la France (58 Md\$ PPA) reste en 2014 au 6^e rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (369 Md\$ PPA), le Japon (167 Md\$ PPA), l'Allemagne (109 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (72 Md\$ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006 et la France depuis 2010.

Effectué selon le ratio DIRD/PIB, dénommé « effort de recherche », le classement des pays diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD (2). En termes d'effort de R&D en 2014, la France (2,2 %) occupe la 13^e place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (4,3 %), Israël (4,1 %), le Japon (3,6 %), l'Allemagne (2,9 %) et les États-Unis (2,7 %), mais aussi derrière des pays de taille économique moyenne qui consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,2 %), la Suède (3,2 %) et le Danemark (3,1 %) qui se trouvent en 4^e, 5^e et 7^e place. En 2014, la France se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE (2,4 %), mais au-dessus de la moyenne de l'UE (+2,0 %).

Les dépenses intérieures de R&D de l'UE progressent à un rythme moindre depuis la crise économique et financière mondiale de 2008 (3). Elles augmentent néanmoins de 2,4 % en volume en 2014, après 0,6 % en 2013, 1,8 % en 2012, 3,9 % en 2011. Aux États-Unis, les dépenses intérieures de R&D connaissent des à-coups depuis 2011 (+3,1 % en 2013, -0,1 % en 2012 et +2,4 % en 2011), après avoir diminué en 2009 et 2010, alors qu'elles progressaient annuellement de près de 5,0 % auparavant. Au Japon, les dépenses de R&D se sont fortement contractées en 2009 (-8,5 %) et progressent depuis (+3,0 % en 2014, après +0,5 % en 2012, +3,5 % en 2011 et +1,4 % en 2010). En Corée du Sud, les dépenses intérieures sont très dynamiques, mais connaissent un ralentissement depuis 2010 (+6,9 % en 2014, après +6,0 % en 2013, +10,0 % en 2012 et +12,0 % en 2011).

Hors zone OCDE, les pays qui connaissaient des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés auparavant ont des comportements différents. En Chine, les dépenses intérieures de R&D connaissent des taux de croissance supérieure à 9 % depuis les années 2000. Par contre, la Fédération de Russie voit ses dépenses diminuer de 5,7 % en volume en 2010 et remonter à partir de 2011 avec une hausse de 6,7 % en 2012 et seulement 2,0 % en 2013 et 5,4 % en 2014.

SOURCES

- OCDE (PIST juillet 2016).
- MESRI-SIES, Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

OCDE - L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, depuis 2010, trente-quatre pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Corée du Sud, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

UNION EUROPÉENNE (UE) - Les données concernent l'Europe des vingt-huit : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède.

PPA - Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD ou \$) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2010).

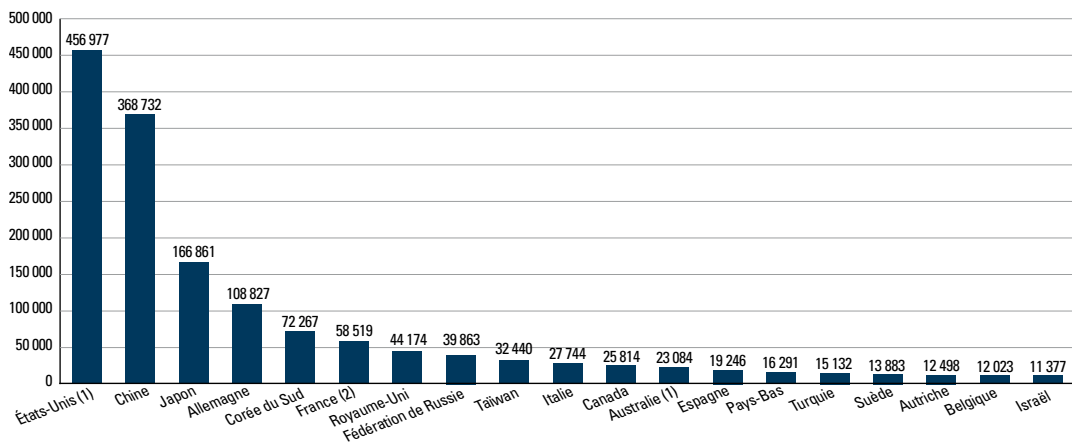
REMARQUES SUR LES COMPARAISONS INTERNATIONALES - Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux, ni les dépenses en capital (exclues toutes ou en partie). Les données de la France sont calculées avec les dernières prévisions du MESRI.

VOIR ÉGALEMENT la rubrique « Définitions » en 11.3.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* (ESR) : 16.12 ; 15.09 ; 15.07 ; 15.03 ; 14.06.
- *Notes Flash* (ESR) : 17.03 ; 16.14 ; 16.13 ; 16.03 ; 16.02.
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 10, MENESR-SIES, avril 2017.
- Site : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/

1 Comparaison internationale de la DIRD en 2014, en millions de \$-PPA courants.



1. Données 2013.
2. Données MESRI-SIES.

© SIES

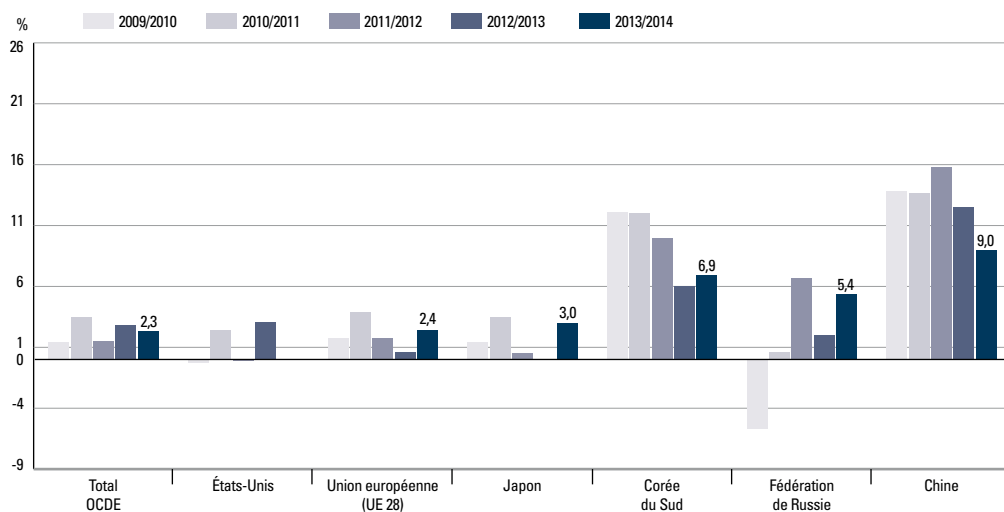
2 Indicateurs de l'effort de recherche et développement des principaux pays de l'OCDE (1)

	DIRD/PIB (%)						
	2000	2009	2010	2011	2012	2013	2014
États-Unis (2, 5)	2,6	2,8	2,7	2,8	2,7	2,7	
Japon	3,0	3,4	3,3	3,4	3,3	3,5	3,6
Allemagne	2,4	2,7	2,7	2,8	2,9	2,8	2,9
Corée du Sud (3)	2,2	3,3	3,5	3,7	4,0	4,2	4,3
France (4)	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Royaume-Uni	1,7	1,7	1,7	1,7	1,6	1,7	1,7
Italie	1,0	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3
Canada	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,6
Suède	3,4	3,5	3,2	3,2	3,3	3,3	3,2
Finlande (5)	3,3	3,7	3,7	3,6	3,4	3,3	3,2
Union européenne EU-28 (6)	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	2,0
Total OCDE (7)	2,1	2,3	2,3	2,3	2,3	2,4	2,4

1. Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.
2. Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie et estimé d'après le plan comptable SCN 2008).
3. Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.
4. PIB 2010, changement méthodologique en mai 2014, sauf pour le Japon.
5. Rupture de série en 2011.
6. Estimation ou projection.

© SIES

3 Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine, en % (1).



1. Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2010.

© SIES

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 629 000 élèves, étudiants et apprentis (1). Les effectifs stagnent par rapport à la rentrée 2015 (+0,1%).

Dans le premier degré (307 100 écoliers), les effectifs diminuent légèrement dans le préélémentaire et dans l'élémentaire. La hausse du nombre d'élèves du second degré (262 500 élèves) dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale concerne essentiellement les formations générales et technologiques (+4,7%). Le recul des effectifs des lycées professionnels, entamé depuis plusieurs années, s'est amplifié à la rentrée 2012 (-5,0%), dernière année de la période de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus menant au baccalauréat professionnel en trois ans. Depuis 2013, le nombre d'inscrits dans la voie professionnelle reste relativement stable.

Quant aux effectifs des apprentis, ces derniers diminuent de 1,9% par rapport à la rentrée 2015.

Les effectifs de l'enseignement supérieur, 45 200 étudiants, croissent dans tous les types de formations (+1,9%), si ce n'est en CPGE (-2,3%). Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent un sur quatre, essentiellement en STS.

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées. Dans le premier degré, les effectifs diminuent dans tous les DOM à l'exception de Mayotte. Dans le second degré, des baisses sont enregistrées en Martinique et en Guadeloupe (2)(3). La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92% pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre, si l'on excepte Mayotte.

DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER (DOM) - Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). Dans l'enseignement supérieur, Mayotte offre des places en STS, et, depuis la rentrée 2012, en université avec l'ouverture d'un centre universitaire de recherche et de formation (CUFR) qui a accueilli 1 050 étudiants à la rentrée 2016.

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
Voir 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

DUT - Diplômes universitaires de technologie.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

1 Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM, en milliers.

	1980	1990	2000	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2013	2014	2015	2016p	Évolution 2016/2015 (%)
Premier degré	272,1	248,5	271,0	268,6	265,1	318,2	311,7	309,8	309,9	307,1	-0,9
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	97,6	96,8	113,6	111,5	110,3	110,1	108,8	-1,2
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	168,5	165,9	200,4	197,3	196,8	197,2	195,7	-0,7
ASH (1)	4,6	4,3	4,0	2,5	2,5	4,2	2,9	2,8	2,7	2,6	-2,4
Second degré Éducation nationale	170,7	186,6	219,6	224,8	225,0	256,1	257,1	258,3	259,5	262,5	1,1
Formations en collège	119,8	114,8	130,0	128,5	130,1	149,4	151,3	152,1	151,6	151,6	0,0
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	5,6	5,7	7,0	7,6	7,2	6,8	6,7	-2,3
Formations professionnelles en lycée	25,6	29,7	33,7	39,3	38,3	41,9	40,0	39,9	40,0	40,3	0,7
Formations générales et technologiques en lycée	21,8	36,4	50,2	51,3	50,9	57,8	58,2	59,1	61,1	63,9	4,7
Second degré Agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,2	3,5	3,6	3,6	3,7	3,8	1,2
Centres de formation des apprentis (2)	2,6	5,0	7,0	7,4	7,9	8,2	8,8	8,5	8,7	8,6	-1,5
Scolarisation dans étab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6	2,0	1,9	-3,1
Enseignement supérieur	6,2	14,9	32,2	36,8	37,2	37,8	41,0	41,6	44,3	45,2	1,9
Universités (hors DUT et formations d'ingénieurs) (3)	5,3	10,9	21,1	23,3	23,2	23,2	25,5	26,0	28,4	28,7	1,1
Préparation au DUT	-	-	0,4	0,9	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1	1,2	3,7
CPGE	-	-	0,7	1,3	1,3	1,3	1,6	1,6	1,7	1,6	-2,3
STS et assimilés	0,6	2,7	5,7	7,2	7,6	7,9	8,6	8,8	9,0	9,1	1,3
Écoles de commerce, gestion et vente	-	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	16,6
Écoles paramédicales et sociales (4)	-	0,7	1,2	2,9	2,9	3,1	2,8	2,8	2,8	2,8	n.s.
Autres formations supérieures (5)	0,3	0,5	2,8	1,0	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	1,4	37,2
Total général	454,4	459	533,9	542,4	540,3	625,5	623,8	623,5	628,2	629,0	0,1

© DEFP

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.**

1. Avant 2012, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).

2. Y compris les effectifs de préapprentis en CFA. Données provisoires pour 2016.

3. Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (2008 pour l'IUFM de La Réunion, 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane) et ceux des ESPÉ depuis 2013.

4. Données provisoires pour 2016 (reconduction des données 2015).

5. Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université (*supra* [3]).

2 Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2016

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	44 353	41 123	34 430	52 567	109 073	281 546
Préélémentaire	15 868	14 553	12 738	16 436	40 185	99 780
Élémentaire	28 091	26 088	21 400	35 871	67 743	179 193
ASH	394	482	292	260	1 145	2 573
Privé	6 460	2 946	3 784	2 779	9 585	25 554
Préélémentaire	2 321	883	1 144	1 214	3 411	8 973
Élémentaire	4 127	2 063	2 640	1 565	6 157	16 552
ASH	12	-	-	-	17	29
Total premier degré	50 813	44 069	38 214	55 346	118 658	307 100
Évolution 2016/2015 (%)	-3,0	-0,5	-2,8	0,4	-0,1	-0,9
Part du public (%)	87,3	93,3	90,1	95,0	91,9	91,7

© DEFP

3 Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2016

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Public	42 754	32 149	32 624	41 037	94 316	242 880
Formations en collège	23 641	19 100	17 301	26 554	52 815	139 411
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	1 130	1 266	857	867	2 367	6 487
Formations professionnelles en lycée	6 605	6 020	5 452	4 599	15 164	37 840
Formations générales et technologiques en lycée	11 378	5 763	9 014	9 017	23 970	59 142
Privé	5 023	2 699	4 016	207	7 667	19 612
Formations en collège	3 008	1 707	2 401	-	5 087	12 203
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	-	-	11	127	43	181
Formations professionnelles en lycée	981	492	355	80	524	2 432
Formations générales et technologiques en lycée	1 034	500	1 249	-	2 013	4 796
Total second degré	47 777	34 848	36 640	41 244	101 983	262 492
Évolution 2016/2015 (%)	-0,4	2,0	-1,3	6,3	0,5	1,1
Part du public (%)	89,5	92,3	89,0	99,5	92,5	92,5

© DEFP

DÉFINITIONS

En 2016-2017, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 147 900 élèves et étudiants, effectif en légère diminution par rapport à 2015-2016 (-0,3%). L'augmentation du nombre d'étudiants ne permet pas de compenser la diminution des effectifs du premier et second degré (1).

Le premier degré scolarise 73 300 écoliers, avec une perte de 250 élèves qui concerne principalement l'enseignement préélémentaire. Dans le second degré sous tutelle du ministère en charge de l'éducation nationale (63 300 élèves), la baisse du nombre d'élèves est, comme les deux dernières années, en partie le fait des collégiens. Les effectifs des formations professionnelles en lycée sont en recul (-3,0%) après trois années consécutives de stagnation qui ont suivi le repli (-6,6%) observé à la rentrée 2012, dernière année de coexistence de l'ancien cursus en quatre ans après la classe de troisième et du nouveau cursus en trois ans (baccalauréat professionnel en trois ans). En revanche, les inscrits en formations générales et technologiques en lycée continuent leur progression entamée à la rentrée 2014.

Avec 9 900 étudiants accueillis en 2016, les effectifs sont en hausse dans toutes les composantes de l'enseignement supérieur (+3,3%) si ce n'est à l'université (-2,4%). Toutefois, deux étudiants sur trois s'y inscrivent. Un sur quatre s'inscrit dans les sections de techniciens supérieurs.

Dans l'enseignement scolaire, les effectifs du second degré diminuent dans tous les territoires, à l'exception de Wallis-et-Futuna où ils sont stables. Des évolutions à la baisse s'observent également dans le premier degré sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon où le nombre d'élèves progresse (2)(3).

Les établissements publics accueillent trois élèves sur quatre dans les deux degrés d'enseignement. Les variations entre territoires sont cependant plus accentuées dans le premier degré : 52,9% des écoliers de Saint-Pierre-et-Miquelon fréquentent une école publique contre 82,5% de ceux de Polynésie française. Wallis-et-Futuna se démarque des autres territoires par la présence exclusive du privé dans le premier degré et du public dans le second degré.

COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER (COM) - Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenue département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

POPULATION SCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - Voir « Définitions » en 1.2.

PREMIER DEGRÉ, ASH - Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

SECOND DEGRÉ - Voir 4.1.

CPGE - Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS - Sections de techniciens supérieurs.

IUFM - Institut de formation des maîtres.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP et MESRI-SIES

- Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

- Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie) pour les données 2010 du premier degré.

1 Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	1990	2000	2005	2010 (1)	2011 y c. Mayotte	2011 hors Mayotte	2013	2014	2015	2016p	Évolution 2016/2015 (%)
Premier degré	97 669	118 129	123 146	131 201	129 196	76 184	73 428	73 654	73 578	73 330	-0,3
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	45 004	44 618	27 801	27 210	27 315	27 366	27 159	-0,8
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	83 339	82 519	48 007	45 858	45 974	45 836	45 762	-0,2
ASH (2)	844	2 775	1 854	2 858	2 059	376	360	365	376	409	8,8
Second degré Éducation nationale	46 102	78 737	88 233	95 420	97 524	66 430	65 417	64 723	63 927	63 328	-0,9
Formations en collège	29 060	50 158	53 678	55 848	57 095	37 801	37 691	36 693	35 729	35 401	-0,9
Segpa	174	1 069	1 394	1 950	2 664	1 374	1 395	1 390	1 351	1 298	-3,9
Formations professionnelles en lycée	9 176	13 477	16 224	18 419	18 199	14 612	13 557	13 498	13 430	13 026	-3,0
Formations générales et technologiques en lycée	7 692	14 033	16 937	19 203	19 566	12 643	12 774	13 142	13 417	13 603	1,4
Second degré Agriculture (3)	724	1 471	1 452	1 535	1 507	1 211	1 221	1 225	1 315	1 337	1,7
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	8 311	8 142	7 867	8 666	9 215	9 586	9 899	3,3
Universités	1 418	3 371	4 784	5 661	5 371	5 371	6 033	6 340	(5) 6 487	6 331	-2,4
CPGE	50	86	142	207	202	202	253	307	382	433	13,4
STS et assimilés	425	882	1 264	1 920	2 046	1 771	1 924	2 081	2 197	2 537	15,5
Autres formations (4)	69	94	274	523	523	523	456	487	520	598	15,0
IUFM		189	438								
Total général	146 457	202 959	219 733	236 467	236 369	151 692	148 732	148 817	148 406	147 894	-0,3

► Champ : hors Mayotte à partir de 2011, Public + Privé.

© DEFP

- À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars $n + 1$), sont affectés à la rentrée n et non plus à la rentrée $n + 1$.
- Avant 2011, les effectifs de l'ASH à Mayotte étaient surestimés (problème de classification).
- Y compris les étudiants en BTS (63 en 2015, 62 en 2016).
- Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, etc.).
- Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

2 Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2016-2017

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2015-2016
Public	340	29 729	-	26 940	57 009	57 195
Préélémentaire	117	11 245	-	9 870	21 232	21 504
Élémentaire (CP-CM2)	223	18 395	-	16 770	35 388	35 336
ASH	-	89	-	300	389	355
Privé	303	6 317	1 597	8 104	16 321	16 383
Préélémentaire	130	2 123	544	3 130	5 927	5 862
CP-CM2	173	4 182	1 045	4 974	10 374	10 500
ASH	-	12	8	-	20	21
Total premier degré	643	36 046	1 597	35 044	73 330	73 578
Évolution 2016/2015 (%)	4,0	-0,4	-6,1	-0,1	-0,3	
Part du public (%)	52,9	82,5		76,9	77,7	

© DEFP

3 Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2016-2017

	Saint-Pierre- et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et- Futuna	Nouvelle- Calédonie	Total	Rappel 2015-2016
Public	395	22 095	1 685	21 700	45 875	46 043
Formations en collège	196	12 542	935	12 696	26 369	26 588
Segpa	-	409	57	718	1 184	1 228
Formations professionnelles en lycée	79	4 654	359	3 282	8 374	8 530
Formations générales et technologiques en lycée	120	4 490	334	5 004	9 948	9 697
Privé	115	8 068	-	9 270	17 453	17 884
Formations en collège	98	4 660	-	4 274	9 032	9 141
Segpa	17	-	-	97	114	123
Formations professionnelles en lycée	-	1 386	-	3 266	4 652	4 900
Formations générales et technologiques en lycée	-	2 022	-	1 633	3 655	3 720
Total second degré	510	30 163	1 685	30 970	63 328	63 927
Évolution 2016/2015 (%)	-8,3	-0,8	0,1	-1,0	-0,9	
Part du public (%)	77,5	73,3	100,0	70,1	72,4	

© DEFP

En 2016, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 307 100 élèves, soit 4,5% de la population scolaire (1). Quatre élèves sur dix scolarisés dans les départements d'outre-mer (DOM) le sont dans l'académie de La Réunion, soit 118 700 élèves. Depuis les années 2000, les effectifs du premier degré des DOM sont en recul. Entre les rentrées 2011 et 2016, la baisse est de 3,5%. Les académies de la Guadeloupe et de la Martinique enregistrent les plus fortes réductions d'effectifs (respectivement - 11,5% et - 12,2%).

La part de l'enseignement privé (8,3%) dans les DOM est inférieure à celle observée en France métropolitaine (14,0%). Le poids du privé oscille entre 12,7% en Guadeloupe et 5,0% à Mayotte.

Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire (8,3% contre 8,5%). À Mayotte seulement, le poids du secteur privé est plus important dans le préélémentaire (6,9% contre 4,2% dans l'élémentaire). Comme en France métropolitaine, les élèves en situation de handicap sont très peu accueillis dans le secteur privé.

Entre les rentrées 2011 et 2016, la part du secteur privé dans les DOM augmente de 0,8 point. Les effectifs d'élèves des DOM scolarisés dans le secteur public diminuent (-4,3%), de respectivement 5,1% dans l'enseignement préélémentaire et 3,1% dans l'enseignement élémentaire. À l'inverse, ils augmentent de 6,5% dans le secteur privé (respectivement de 5,7% et de 7,5%). C'est en Guadeloupe et en Martinique que la hausse du poids du privé est la plus importante.

Le nombre d'élèves en classes d'inclusion scolaire diminue de 2,4% à la rentrée 2016. Il a chuté de 37,2% sur les cinq dernières années.

Au sein des DOM, le taux de scolarisation à deux ans varie très fortement selon les académies. Il dépasse largement le niveau national en Guadeloupe et Martinique (respectivement 21,7% et 33,5% contre 11,9% au niveau national). À l'inverse, le nombre d'enfants scolarisés dès l'âge de deux ans en Guyane et à Mayotte est faible.

Dans les écoles publiques des DOM, les retards à l'entrée dans un niveau sont plus fréquents qu'au niveau national (voir 3.3). En CM2, 12,8% des filles sont en retard et 17,8% des garçons (contre respectivement 7,8% et 9,9% au niveau national). Cet écart entre filles et garçons augmente et se cumule au fil des niveaux : il est de 0,8 point en CP, 2,1 en CE1 et 4,9 en CM2 (2).

Les taux de redoublement dans les écoles publiques demeurent supérieurs à ceux de la France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CM2 (écarts respectivement de 1,0, de 1,5 et de 0,8 points), mais diminuent à tous les niveaux, notamment en CE1 où la baisse est de près de deux points entre 2015 et 2016 (3).

POPULATION SCOLAIRE DU PREMIER DEGRÉ - Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'enseignement relevant de la scolarisation des enfants en situation de handicap.

ENSEIGNEMENT RELEVANT DE LA SCOLARISATION DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP - Il comprend les effectifs scolarisés en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

ÂGE - L'âge est le nombre d'années révolues, au 31 décembre 2016, pour l'année scolaire 2016-2017; ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2016-2017 sont nés en 2014.

ÂGE THÉORIQUE - C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 10 ans en CM2. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

TAUX DE RETARD - Pourcentage des élèves entrant dans un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard à l'entrée en CM2 est le pourcentage d'élèves entrant en CM2 âgés de 11 ans et plus.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année n . Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en $n-1$ et en n dans une école publique.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 16.40 ; 15.44 ; 14.41 ; 13.33 ; 12.24.

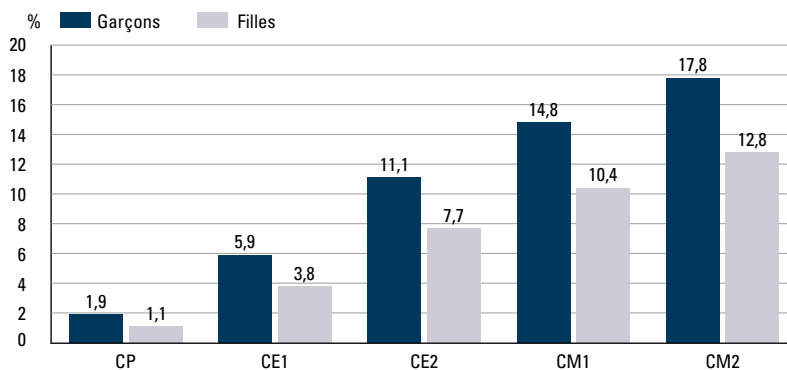
1 Effectifs du premier degré dans les DOM : évolution, part du privé et taux de scolarisation à deux ans

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Effectifs en 2016 (Public + Privé)	50 813	44 069	38 214	55 346	118 658	307 100
Préélémentaire	18 189	15 436	13 882	17 650	43 596	108 753
Élémentaire	32 218	28 151	24 040	37 436	73 900	195 745
ASH	406	482	292	260	1 162	2 602
Évolution des effectifs (%) entre 2011 et 2016 (Public + Privé)	-11,5	1,5	-12,2	4,4	-1,8	-3,5
Préélémentaire	-11,0	-1,2	-14,6	5,0	-2,0	-4,3
Élémentaire	-11,5	2,8	-10,7	8,5	-1,7	-2,3
ASH	-31,5	17,0	-9,3	-84,4	1,0	-37,2
Part du privé (%) en 2016	12,7	6,7	9,9	5,0	8,1	8,3
Préélémentaire	12,8	5,7	8,2	6,9	7,8	8,3
Élémentaire	12,8	7,3	11,0	4,2	8,3	8,5
ASH	3,0	0,0	0,0	0,0	1,5	1,1
Évolution de la part du privé (en points) entre 2011 et 2016	2,0	0,7	2,0	0,5	0,3	0,8
Préélémentaire	2,8	0,4	1,8	0,1	0,1	0,8
Élémentaire	1,8	0,8	2,2	0,5	0,4	0,8
Taux de scolarisation à deux ans (%)	21,7	2,3	33,5	4,1	13,5	13,2

► Champ : DOM y compris Mayotte, Public + Privé (y compris hors contrat).

© DEPP

2 Taux de retard à l'entrée à un niveau selon le sexe à la rentrée 2016, en %.



► Champ : DOM y compris Mayotte, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

3 Taux de redoublement par niveau à la rentrée 2016, en %.

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	2,2	2,6	1,1	0,6	0,9
Guyane	2,8	3,5	1,6	0,7	1,6
Martinique	1,2	1,3	0,5	0,1	0,2
Mayotte	2,6	3,0	1,1	0,9	2,0
La Réunion	2,3	1,9	0,9	0,6	0,8
DOM (y compris Mayotte)	2,3	2,4	1,0	0,6	1,1
France métropolitaine	1,3	0,9	0,5	0,2	0,3

► Champ : DOM, Public ; indicateur non disponible pour le secteur privé.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2016, les départements d'outre-mer (DOM) scolarisent 262 500 élèves dans le second degré, un effectif en hausse par rapport à la rentrée 2015 (+1,1%). Le secteur privé est peu implanté dans les DOM : il concerne 7,5% des élèves du second degré, contre plus de 20% sur l'ensemble du territoire français.

151 600 élèves sont inscrits en formations en collège (hors Segpa), chiffre stable par rapport à la rentrée précédente (1).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) scolarisent 6 700 élèves à la rentrée 2016, ce qui représente moins de 5% de l'ensemble des élèves inscrits en collège. Sur l'ensemble du territoire, la part des élèves scolarisés en Segpa est d'environ 3%. Dans les DOM comme en France métropolitaine, les deux tiers de ces élèves sont des garçons.

Les formations générales et technologiques accueillent 63 900 élèves : les séries générales accueillent un peu moins des deux tiers des élèves de première ou de terminale (2). Comme en France métropolitaine, la série S est la série la plus représentée parmi les élèves de terminale. Six élèves sur dix sont des filles dans les formations générales et technologiques. Elles sont minoritaires en STI2D (12,6%) et il y a autant de filles que de garçons dans la série S. Toutefois, comme en France métropolitaine, elles se retrouvent, comparativement aux garçons, davantage en série littéraire ou dans le domaine de la santé et du social (ST2S). Il existe ainsi une grande disparité dans les parts de filles selon les séries : par exemple les séries S, STI2D et STMG scolarisent respectivement 51,0%, 12,9% et 56,7% de filles en terminale.

Avec 40 300 élèves, les effectifs des formations professionnelles en lycée ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 38,6% des élèves inscrits au lycée contre 29,3% (3). Les formations en CAP regroupent plus de trois élèves de l'enseignement professionnel sur dix, contre moins de deux sur dix sur l'ensemble du territoire. La part des garçons inscrits dans formation professionnelle en lycée est plus importante que celle des filles (58,3%), notamment dans les préparations au CAP (62,5%).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

DIMA - Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

ULIS - Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (UPI) depuis la rentrée 2010.

PREMIÈRES ET TERMINALES GÉNÉRALES ET TECHNOLOGIQUES Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- *des séries générales* :

- S : Scientifique ;
- ES : Économique et sociale ;
- L : Littéraire.

- *des séries technologiques* :

- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable en remplacement de la série STI hors spécialité « arts appliqués » ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (anciennement STI spécialité « arts appliqués ») ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les effectifs de formations en collège dans les DOM à la rentrée 2016

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Sixième	17 799	17 516	35 315	1 498	1 645	3 143	38 458	49,8
Cinquième	17 081	16 996	34 077	1 577	1 621	3 198	37 275	49,9
Quatrième	16 986	16 900	33 886	1 362	1 565	2 927	36 813	50,2
Troisième	16 964	17 051	34 015	1 419	1 507	2 926	36 941	50,2
Total 6^e-3^e	68 830	68 463	137 293	5 856	6 338	12 194	149 487	50,0
Sixième Segpa	972	440	1 412	19	18	37	1 449	31,6
Cinquième Segpa	1 103	546	1 649	31	17	48	1 697	33,2
Quatrième Segpa	1 193	534	1 727	21	23	44	1 771	31,5
Troisième Segpa	1 146	553	1 699	27	25	52	1 751	33,0
Total Segpa	4 414	2 073	6 487	98	83	181	6 668	32,3
ULIS collège	14	2	16				16	12,5
DIMA	1 416	686	2 102	5	4	9	2 111	32,7
Total	74 674	71 224	145 898	5 959	6 425	12 384	158 282	49,1

► Champ : DOM, MEN.

© DEPP

2 Les effectifs des formations générales et technologiques en lycée dans les DOM à la rentrée 2016

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)
Seconde	9 235	12 615	21 850	753	923	1 676	23 526	57,5
Première	7 989	11 258	19 247	691	894	1 585	20 832	58,3
S	2 814	3 080	5 894	343	367	710	6 604	52,2
L	508	2 006	2 514	26	124	150	2 664	80,0
ES	1 310	2 309	3 619	167	234	401	4 020	63,3
STI2D	1 207	177	1 384	16	0	16	1 400	12,6
STMG	1 762	2 341	4 103	129	137	266	4 369	56,7
ST2S	167	908	1 075	10	32	42	1 117	84,2
Autres (1)	221	437	658	0	0	0	658	66,4
Terminale	7 484	10 561	18 045	722	813	1 535	19 580	58,1
S	2 587	2 733	5 320	341	309	650	5 970	51,0
L	464	2 017	2 481	44	133	177	2 658	80,9
ES	1 288	2 159	3 447	157	210	367	3 814	62,1
STI2D	1 114	166	1 280	12	1	13	1 293	12,9
STMG	1 708	2 318	4 026	157	121	278	4 304	56,7
ST2S	123	846	969	11	39	50	1 019	86,8
Autres (1)	200	322	522	0	0	0	522	61,7
Total	24 708	34 434	59 142	2 166	2 630	4 796	63 938	58,0

► Champ : DOM, MEN.

© DEPP

1. Séries des baccalauréats technologiques STL, STD2A, TMD et hôtellerie.

3 Les effectifs des formations professionnelles en lycée dans les DOM à la rentrée 2016

	Public			Privé			Public + Privé		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part des filles (%)	
CAP 2 ans (1)	Total	6 546	3 845	10 391	276	252	528	10 919	37,5
	1 ^{re} année	3 597	1 966	5 563	135	113	248	5 811	35,8
	2 ^e année	2 949	1 879	4 828	141	139	280	5 108	39,5
Bac pro/BMA (2)	Total	15 356	11 490	26 846	983	915	1 898	28 744	43,2
	Seconde professionnelle	5 326	3 827	9 153	318	315	633	9 786	42,3
	Première professionnelle	5 150	3 980	9 130	343	320	663	9 793	43,9
	Terminale professionnelle	4 880	3 683	8 563	322	280	602	9 165	43,2
Autres formations de niveaux IV et V	Total	136	212	348	6		6	354	59,9
ULIS	Total	157	98	255				255	38,4
Total		22 195	15 645	37 840	1 265	1 167	2 432	40 272	41,7

► Champ : DOM, MEN.

© DEPP

1. Sont inclus 32 élèves préparant un CAP en 1 an.

2. Sont inclus 15 élèves préparant un BMA en 2 ans.

DÉFINITIONS

LA TENDANCE À LA BAISSSE du redoublement observée depuis le début des années 2000 s'est accélérée en 2016. Les taux de redoublement s'établissent désormais à 0,6% en sixième, 0,2% en cinquième, 0,3% en quatrième et 1,4% en troisième (1).

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2015, 60,2% se sont orientés en formations générales et technologiques en lycée à la rentrée 2016, 32,4% en formations professionnelles en lycée, et 1,4% ont redoublé. Les poursuites d'études dans la voie générale et technologique augmentent par rapport à la rentrée 2015, alors que celles dans la voie professionnelle diminuent.

Dans les formations générales et technologiques en lycée, le redoublement est également moins fréquent que par le passé (2). Toutefois, les redoublements des élèves en terminale générale et technologique évoluent en fonction des résultats au baccalauréat. Depuis la rentrée 2008, les passages dans la classe supérieure continuent de progresser. Ainsi, en fin de seconde, les élèves sont moins nombreux à se réorienter vers une formation professionnelle en lycée : soit 4,0% en 2016 contre 7,4% en 2008. Enfin, 3,6% des élèves de seconde et 2,2% des élèves de première sortent du champ des établissements de l'Éducation nationale.

Quelques années après la réforme de la voie professionnelle, les taux de redoublement dans les formations professionnelles en lycée restent globalement faibles, même si ceux des années diplômantes demeurent légèrement supérieurs à ceux des années intermédiaires (3).

Après une seconde professionnelle, 86,6% des élèves passent en première professionnelle et 89,4% des élèves de ce niveau arrivent en terminale à la rentrée 2016.

En fin de seconde année de CAP, 16,5% des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en 2016.

Les sorties des formations dispensées par l'Éducation nationale sont fréquentes. Elles concernent environ un élève de première année de CAP sur cinq et un élève de seconde ou de première professionnelle sur dix.

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

SECONDE PROFESSIONNELLE - Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

PREMIÈRE PROFESSIONNELLE - Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TERMINALE PROFESSIONNELLE - Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

TAUX DE REDOUBLEMENT - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui restent dans la même classe (du ministère en charge de l'éducation nationale) l'année n .

TAUX DE PASSAGE - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale qui passent dans une classe supérieure (du ministère en charge de l'éducation nationale, hors ULIS) l'année n .

TAUX DE SORTIES - Pourcentage des élèves inscrits l'année $n-1$ dans une classe (hors ULIS) qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère en charge de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, dans un centre de formation d'apprentis (CFA) et enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Les taux de redoublement et de passage dans les formations en collège dans les DOM, en %.

	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Redoublements										
Sixième	9,2	5,6	4,8	3,9	3,4	3,0	2,3	2,3	1,7	0,6
Cinquième	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8	1,5	1,2	1,0	0,9	0,2
Quatrième	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9	2,7	1,8	1,8	1,2	0,3
Troisième	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7	2,9	2,3	2,2	2,4	1,4
Passages										
Sixième - cinquième	90,4	92,8	93,6	94,5	94,8	94,9	95,6	95,8	96,3	97,2
Cinquième - quatrième	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8	97,2	97,7	97,8	98,1	99,0
Quatrième - troisième	92,9	91,9	92,2	93,7	94,3	94,6	95,7	96,7	97,5	98,7
Troisième - seconde GT	49,9	51,7	53,2	54,4	54,6	54,5	55,8	57,0	58,2	60,2
Troisième - formations pro en lycée	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7	35,6	34,8	34,5	33,1	32,4

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

2 Les taux de redoublement, passage et sortie dans les formations générales et technologiques en lycée dans les DOM, en %.

	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
Redoublements										
Seconde	13,3	12,8	11,5	9,5	9,9	8,6	7,8	7,9	7,0	4,1
Première	7,3	6,7	6,8	4,9	4,8	4,6	3,7	3,4	2,8	1,9
Terminale	11,8	10,2	10,9	11,6	13,4	12,8	9,3	9,0	8,1	7,0
Passages										
2 ^{de} vers lycée professionnel	7,4	5,8	5,9	4,8	4,8	4,4	4,5	4,5	3,7	4,0
2 ^{de} vers 1 ^{re}	76,3	77,2	79,0	81,8	81,5	82,7	84,0	83,5	85,5	88,3
1 ^{re} vers terminale	89,1	88,6	89,6	91,3	92,0	92,3	93,4	94,2	94,8	96,0
Sorties										
Seconde	3,0	4,2	3,6	3,8	3,8	4,3	3,7	4,0	3,7	3,6
Première	3,2	4,2	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5	2,2	2,2	2,2

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

3 Les taux de redoublement, de passage et de sortie dans les formations professionnelles en lycée dans les DOM, en %.

	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte	2012	2013	2014	2015	2016
CAP 2 ans 1^{re} année									
Redoublement	3,6	3,6	2,6	2,4	2,6	2,1	2,3	2,2	2,5
Passage en 2 ^e année	73,7	75,2	75,9	78,1	76,6	78,4	77,6	77,7	78,1
Autres orientations	1,3	1,7	1,4	1,3	0,9	0,7	0,8	0,9	0,9
Sorties	21,4	19,5	20,1	18,2	19,9	18,8	19,3	19,2	18,5
CAP 2 ans 2^e année									
Redoublement	4,1	3,2	3,6	3,3	3,5	2,5	3,5	3,0	2,8
Passage en bac pro	17,0	21,0	19,0	17,9	17,8	16,8	17,0	16,6	16,5
Autres orientations	9,5	4,6	5,0	4,5	3,5	3,2	3,7	3,3	3,2
Sorties	69,4	71,0	72,4	74,3	75,2	77,5	75,8	77,1	77,5
Seconde pro									
Redoublement	3,6	3,3	3,3	3,2	2,3	2,3	2,1	2,3	1,8
Passage en 1 ^{re} pro	83,2	80,0	81,8	82,5	83,4	86,8	85,6	86,2	86,6
Autres orientations	2,3	3,0	2,5	2,4	2,8	2,5	2,7	2,7	2,6
Sorties	10,9	13,7	12,3	11,9	11,5	8,4	9,6	8,8	9,0
Première pro									
Redoublement		1,9	1,2	1,2	1,4	1,0	1,3	1,2	0,9
Passage en terminale pro			86,1	86,8	87,5	86,5	86,8	88,7	88,1
Autres orientations			0,3	0,5	0,5	0,8	0,7	0,7	0,7
Sorties			11,7	11,5	10,8	11,3	11,5	9,3	10,0
Terminale pro									
Redoublement				3,6	3,8	5,3	5,9	4,6	4,9
Autres orientations				1,4	1,4	1,7	2,1	2,3	2,3
Sorties				95,0	94,8	93,0	92,0	93,1	92,8

► Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011, Public + Privé, MEN.

© DEFP

DÉFINITIONS

A LA RENTRÉE 2016, les lycées professionnels des DOM préparent 11 200 élèves à un CAP. Ces derniers sont plus nombreux dans les spécialités de la production (54,3%) que dans celles des services (1). Mais, alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,8% des élèves (« Commerce, vente »), les effectifs des groupes de spécialités de la production sont moins concentrés. Sept groupes représentent chacun 4 à 10% des élèves : « Bâtiment : finitions », « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Moteurs et mécanique auto », « Travail du bois », « Structures métalliques », « Électricité, électronique » et « Habillement ».

Les filles se forment beaucoup plus fréquemment que les garçons dans les métiers du secteur des services où elles représentent 62,8% des effectifs en CAP. Elles sont très peu présentes dans les spécialités de la production (16,1%), exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont largement majoritaires (plus de huit inscrits sur dix sont des filles dans cette spécialité).

Dans les cinq DOM, 28 900 élèves préparent un baccalauréat professionnel ou un BMA à la rentrée 2016. 55,6% de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 45,7% des élèves préparant un CAP. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (6,8%) qu'en CAP (4,7%). Les quatre groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Commerce, vente » regroupant 19,0% des élèves, suivi de « Spécialités plurivalentes des services » avec 18,7% des élèves, « Électricité, électronique » (13,0%) et « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » (9,4%).

POPULATION CONCERNÉE - Élèves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

LES SPÉCIALITÉS DE FORMATION - Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP - Certificat d'aptitude professionnelle.

BAC PRO - Baccalauréat professionnel.

BMA - Brevet des métiers d'art.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Répartition des élèves préparant un CAP, un bac pro ou un BMA selon la spécialité de formation à la rentrée 2016

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)	Effectifs	Part du total (%)	Part du privé (%)	Part des filles (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	—	—	—	—	54	0,2	0,0	25,9
201 Technologie de commandes des transformations industrielles	36	0,3	0,0	5,6	33	0,1	0,0	9,1
213 Forêts, espaces naturels, faune	12	0,1	0,0	0,0	—	—	—	—
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts...	11	0	0	9	—	—	—	—
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	23	0,2	0,0	30,4	176	0,6	0,0	42,6
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	958	8,6	5,2	41,3	687	2,4	0,0	41,2
223 Métallurgie	56	1	0	63	—	—	—	—
225 Plasturgie, matériaux composites	9	0	100	0	—	—	—	—
227 Énergie, génie climatique	136	1,2	9,6	1,5	333	1,2	0,0	1,8
230 Spécialités pluritechnologique, génie civil, construction, bois	220	2,0	8,6	0,9	946	3,3	3,7	24,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	152	1,4	0,0	0,7	404	1,4	0,0	8,4
232 Bâtiment : construction et couverture	345	3,1	0,0	1,7	529	1,8	0,0	3,8
233 Bâtiment : finitions	1 012	9,1	2,5	4,9	765	2,6	0,0	9,7
234 Travail du bois et de l'ameublement	645	5,8	0,0	3,1	936	3,2	0,0	3,4
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	—	—	—	—	—	—	—	—
241 Textile	18	0	0	61	—	—	—	—
242 Habillement	470	4,2	0,0	86,0	395	1,4	0,0	92,4
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	—	—	—	—	1 151	4,0	14,6	3,7
251 Mécanique générale et de précision, usinage	—	—	—	—	119	0,4	0,0	5,9
252 Moteurs et mécanique auto	837	7,5	5,1	1,6	1 638	5,7	5,0	2,2
253 Mécanique aéronautique et spatiale	—	—	—	—	105	0,4	33,3	1,9
254 Structures métalliques	572	5,1	1,4	3,7	789	2,7	3,7	4,2
255 Électricité, électronique	548	4,9	3,6	1,3	3 751	13,0	5,2	2,1
Total spécialités de la production	6 060	54,3	3,1	16,1	12 811	44,4	4,2	10,5
300 Spécialités plurivalentes des services	—	—	—	—	5 399	18,7	10,0	76,9
311 Transport, manutention, magasinage	114	1,0	0,0	11,4	843	2,9	0,0	13,4
312 Commerce, vente	2 097	18,8	5,9	50,8	5 480	19,0	10,2	63,6
314 Comptabilité, gestion	—	—	—	—	—	—	—	—
321 Journalisme et communication	—	—	—	—	—	—	—	—
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	65	0,6	0,0	35,4	93	0,3	0,0	33,3
323 Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	—	—	—	—	198	0,7	0,0	31,8
324 Secrétariat, bureautique	—	—	—	—	—	—	—	—
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	—	—	—	—	2 710	9,4	10,0	90,6
331 Santé	—	—	—	—	47	0,2	0,0	55,3
332 Travail social	924	8	9,6	96,3	—	—	—	—
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	989	8,9	5,6	76,1	438	1,5	9,4	60,3
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	347	3,1	13,0	82,1	237	0,8	0,8	99,6
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	30	0	0	30	—	—	—	—
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	293	2,6	0,0	35,5	360	1,2	0,0	52,8
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	250	2,2	11,2	27,2	261	0,9	0,0	25,7
Total spécialités des services	5 109	45,7	6,7	62,8	16 066	55,6	8,8	69,0
Ensemble des spécialités	11 169	100,0	4,7	37,5	28 877	100,0	6,8	43,0

► Champ : DOM y compris Mayotte, Public + Privé, MEN.

Lecture : 45,7 % des élèves de CAP dans les DOM se forment dans les spécialités des services.

6,7 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 62,8 % des élèves formés dans ces spécialités.

© DEFP

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine (1). D'une part, plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (7,5% en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 17,3% et 16,8%). En revanche, en France métropolitaine, le poids des enfants d'ouvriers est très supérieur à celui des enfants d'employés (respectivement 26,0% et 17,1%). Enfin, les professions libérales et intermédiaires, enseignants exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants est proportionnellement plus élevée dans les formations générales et technologiques en lycée que dans les formations professionnelles en lycée. Il en va de même pour celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Comme en France métropolitaine, les enfants d'ouvriers et d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans les formations en collège, un élève sur trois est enfant d'inactif (37%), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (62,8%).

Les élèves de première et terminale générales sont nettement plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres ou enseignants) que ceux des classes de première et terminale technologiques (respectivement 21,1% et 8,2%). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (3,6%).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées (2). La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Cependant, compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient de rester prudent sur ces observations.

POPULATION CONCERNÉE - Éléves sous statut scolaire inscrits dans les établissements relevant du ministère en charge de l'éducation nationale (y compris EREA). Depuis la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'ORIGINE SOCIALE DE L'ÉLÈVE FAIT RÉFÉRENCE À LA PCS (profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan, commerçant, chef d'entreprise : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur dernière situation professionnelle.

ORIGINE SOCIALE REGROUPEE

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités-cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

1 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale à la rentrée 2016, en %.

	Agriculteurs	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
6 ^e à 3 ^e	1,4	8,4	7,2	7,6	3,8
ULIS, DIMA, dispositifs relais	1,2	4,5	1,6	4,0	0,6
Segpa	1,1	3,8	0,9	3,2	0,3
Total formations en collège	1,4	8,1	6,8	7,4	3,6
Seconde générale et technologique	1,5	10,2	9,7	10,0	5,4
Première et terminale générales	1,7	11,5	13,2	11,2	7,9
Première et terminale technologiques	1,7	9,2	5,5	8,0	2,7
ULIS en formations GT en lycée	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	1,6	10,5	10,2	10,1	5,8
CAP	1,0	4,6	1,3	3,2	0,5
Bac pro, BMA	1,4	6,8	2,8	5,5	0,8
ULIS en formations professionnelles en lycée	0,4	6,1	1,3	5,3	0,9
Autres niveaux IV et V	1,6	4,4	1,6	5,1	1,3
Total formations professionnelles en lycée	1,3	6,2	2,3	4,9	0,7
Ensemble	1,4	8,4	7,0	7,7	3,7
France métropolitaine	1,7	10,5	19,3	13,0	3,3

© DEFP

(suite)	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs (4)
6 ^e à 3 ^e	16,9	16,8	0,9	37,0	100,0	149 487
ULIS, DIMA, dispositifs relais	9,9	15,3	1,4	61,6	100,0	2 127
Segpa	9,3	18,0	0,6	62,8	100,0	6 668
Total formations en collège	16,5	16,9	0,9	38,4	100,0	158 282
Seconde générale et technologique	19,7	15,7	1,6	26,2	100,0	23 526
Première et terminale générales	20,1	13,1	2,2	19,1	100,0	25 730
Première et terminale technologiques	20,1	19,4	1,9	31,5	100,0	14 682
ULIS en formations GT en lycée	–	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	20,0	15,5	1,9	24,5	100,0	63 938
CAP	12,7	17,4	1,0	58,3	100,0	10 919
Bac pro, BMA	17,1	18,9	1,1	45,6	100,0	28 744
ULIS en formations professionnelles en lycée	11,0	24,6	1,3	49,1	100,0	255
Autres niveaux IV et V	18,0	21,8	0,6	45,6	100,0	354
Total formations professionnelles en lycée	15,9	18,6	1,1	49,0	100,0	40 272
Ensemble	17,3	16,8	1,2	36,5	100,0	262 492
France métropolitaine	17,1	26,0	1,6	7,5	100,0	5 316 862

© DEFP

► Champ : DOM, Public + Privé, MEN.

1. Professeurs non compris.
2. Instituteurs non compris.
3. Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.
4. Y compris les élèves dont l'origine sociale est non renseignée (7,5 % des effectifs dans les DOM).

2 Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale (1) regroupée à la rentrée 2016, en %.

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défa-vo-risée	Total
6 ^e à 3 ^e	10,1	7,2	24,5	58,2	100,0	38,0	15,3	33,5	13,2	100,0
ULIS, DIMA, dispositifs relais	2,6	4,0	15,2	78,1	100,0	0,0	0,0	22,2	77,8	100,0
Segpa	1,3	3,3	14,5	80,8	100,0	1,8	0,6	4,8	92,7	100,0
Total formations en collège	9,6	7,0	23,9	59,5	100,0	37,4	15,1	33,1	14,4	100,0
Seconde générale et technologique	15,4	10,0	29,2	45,4	100,0	40,3	17,3	32,9	9,5	100,0
Première et terminale générales	21,6	11,8	30,7	36,0	100,0	45,5	15,2	32,2	7,0	100,0
Première et terminale technologiques	8,8	8,2	29,4	53,5	100,0	25,0	15,9	38,2	20,9	100,0
ULIS en formations GT en lycée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total formations générales et technologiques en lycée	16,3	10,3	29,8	43,6	100,0	40,9	16,0	33,3	9,8	100,0
CAP	2,0	3,4	17,7	77,0	100,0	4,8	2,6	27,0	65,6	100,0
Bac pro, BMA	3,8	5,5	23,9	66,9	100,0	10,3	8,1	37,5	44,0	100,0
ULIS en formations professionnelles en lycée	2,2	5,3	17,5	75,0	100,0	–	–	–	–	–
Autres niveaux IV et V	2,3	5,2	23,9	68,7	100,0	33,3	0,0	33,3	33,3	100,0
Total formations professionnelles en lycée	3,3	4,9	22,2	69,7	100,0	9,3	7,0	35,4	48,4	100,0
Ensemble	10,3	7,5	25,1	57,1	100,0	34,8	14,3	33,4	17,4	100,0

© DEFP

► Champ : DOM, MEN.

1. Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

DÉFINITIONS

En 2016-2017, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 2,0% : il s'établit à 45 200 (1). Hors doubles inscriptions des étudiants de CPGE à l'université, la hausse est de 1,5%.

L'université accueille 66,4% des étudiants dans les DOM. Ses effectifs ainsi que ceux des inscrits en STS augmentent de 1,3% entre 2015 et 2016. Le nombre d'étudiants préparant un DUT est en augmentation (+3,7%). Les effectifs en CPGE sont en baisse (-2,3%) après une augmentation en 2015 (+3,0%).

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années 1990, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué régulièrement depuis 2009, passant de 64,1% à 60,4%. Elle reste cependant supérieure de 5,3 points à celle de la France métropolitaine.

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur augmente de 3,3% en 2016 pour s'établir à 9 900 (2). L'université accueille 64,0% des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part diminue de 4,5 points par rapport à l'année précédente, car le nombre d'inscrits décroît à l'université (-2,4%) et augmente dans toutes les autres formations. Les effectifs augmentent de 15,5% en STS et formations assimilées et de 13,4% en CPGE. La part des étudiantes reste élevée : 62,6% des étudiants, soit 7,5 points de plus qu'en France métropolitaine.

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Depuis la rentrée 2011, les effectifs de Mayotte sont donc comptabilisés avec ceux des DOM. Depuis, la seule collectivité d'outre-mer à compter des étudiants est la Polynésie française.

LOCALISATION DES ÉTABLISSEMENTS - L'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement.

UNIVERSITÉS - Voir « Définitions » en 6.4. Le 30 juillet 2014, l'université des Antilles et celle de Guyane ont été créées par scission de l'université Antilles-Guyane. L'université des Antilles a des composantes en Guadeloupe et en Martinique.

L'université de Nouvelle-Calédonie et celle de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999.

IUT - Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université de Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM, ESPÉ - Entre 2008 et 2009, les IUFM ont été progressivement intégrés dans une université de rattachement. Ils ont disparu en 2010 et ont été remplacés en 2013 par les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ).

CPGE, STS - Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.10 et 6.11.

AUTRES ÉCOLES ET FORMATIONS - Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

SOURCES

MESRI-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Note d'Information (ESR) : 16.10.

1 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Universités (1)	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316	24 303	25 631	26 792	27 240	29 631	30 010
Part des femmes (%)	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0	63,1	62,5	61,9	61,3	61,3
dont préparation DUT	677	770	837	842	919	958	1 120	1 087	1 089	1 121	1 162
Part des femmes en DUT (%)	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3	55,8	56,2	52,8	51,2	53,6
IUFM	2 672	2 589	2 550	2 435							
Part des femmes (%)	73,2	74,3	75,8	76,3							
STS et assimilés	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195	(3) 7 910	8 144	8 564	8 768	8 997	9 116
Part des femmes (%)	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7	53,8	53,1	53,0	52,7	51,5
CPGE	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290	1 302	1 471	1 581	1 636	1 685	1 646
Part des femmes (%)	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6	52,5	51,4	50,2	48,6	49,4
Autres écoles (2)	3 752	3 740	3 880	4 048	4 058	4 188	4 285	3 907	3 939	3 975	4 398
Part des femmes (%)	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	77,6	76,9	75,1	78,2	76,6	76,2
Ensemble	36 724	36 973	36 894	38 167	36 800	37 703	39 531	40 844	41 583	44 288	45 170
Part des femmes (%)	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,7	62,3	61,3	61,1	60,5	60,4

► **Champ : DOM y compris Mayotte à partir de 2011.**

© SIES

1. La ligne « Universités » comprend le CUFR de Mayotte, créé en 2012.

2. Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

3. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS et assimilés.

2 Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017p
Universités	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 608	6 033	6 340	(3) 6 487	6 331
Part des femmes (%)	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3	64,9	63,9	64,0	(3) 64,5	64,4
IUFM	495	520	640	589							
Part des femmes (%)	72,5	74,0	70,5	68,8							
STS et assimilés	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771	1 835	1 924	2 081	2 197	2 537
Part des femmes (%)	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6	59,2	57,7	57,4	57,7	57,9
CPGE	173	181	176	179	207	202	232	253	307	382	433
Part des femmes (%)	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1	37,5	39,9	44,0	48,2	49,0
Autres écoles (1)	322	375	398	486	523	523	567	456	487	520	598
Part des femmes (%)	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8	69,1	72,8	74,3	71,9	73,4
Ensemble	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	7 867	8 242	8 666	9 215	9 586	9 899
Part des femmes (%)	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7	63,2	62,5	62,4	62,7	62,6

► **Champ : COM hors Mayotte à partir de 2011.**

© SIES

1. Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissement universitaire privé (antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie).

2. En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS et assimilés.

3. Données 2014 pour l'université de Nouvelle-Calédonie.

DÉFINITIONS

En 2016-2017, 36 300 étudiants sont inscrits dans l'une des six universités françaises d'outre-mer, soit une augmentation de 0,6% par rapport à l'année précédente (1). Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ), créées à la rentrée 2013, organisent les formations des masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). En outre-mer, 1 étudiant sur 10 est inscrit dans une ESPÉ. Le CUFR de Mayotte, ouvert pour la rentrée 2012, accueille 1 050 étudiants tous inscrits dans le cursus licence, effectif stable pour cette cinquième année universitaire.

Les trois quarts (74,8%) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 61,0% en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 23,2% en cursus master contre 35,4% pour la France métropolitaine ; seulement 2,0% des étudiants en cursus doctorat contre 3,6% en France métropolitaine.

34,1% des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, langues ou sciences humaines, 29,4% en droit, sciences politiques, sciences économiques ou AES, 22,3% en sciences ou Staps et 10,6% dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,5% à préparer un DUT. Les disciplines de santé et les DUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où ces filières représentent respectivement 13,9% et 7,2% des inscriptions.

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (61,9%) (2). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (56,7%). Les femmes restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (73,6%), dans les disciplines de santé (66,0%) et en droit, sciences politiques, sciences économiques, AES (64,2%), mais minoritaires en sciences (44,6%) et Staps (24,8%).

En 2016-2017, le nombre de nouveaux entrants baisse (-5,1%) après une hausse en 2015 (+11,6%) (2).

DOM, COM - Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM).

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi qu'aux préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

UNIVERSITÉS DES DOM-COM ET DE NOUVELLE-CALÉDONIE Il s'agit de l'université des Antilles, de l'université de Guyane, de l'université de La Réunion et du CUFR de Mayotte pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne faisait pas partie du champ « Universités » avant la rentrée 2012. Toutefois, des étudiants de Mayotte étaient comptabilisés les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions. Le 30 juillet 2014, les universités des Antilles et l'université de Guyane ont été créées par scission de l'université des Antilles-Guyane.

ESPÉ - Depuis la rentrée 2013, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPÉ) forment les futurs enseignants (voir 6.6). Trois ESPÉ ont été créées pour les académies de Guadeloupe, Guyane et Martinique, une pour l'académie de La Réunion, une pour l'académie de Polynésie Française et une pour l'académie de Nouvelle-Calédonie.

Les inscriptions qui relèvent des ESPÉ ne sont pas comptabilisées au niveau des établissements partenaires.

CURSUS LICENCE, CURSUS MASTER, CURSUS DOCTORAT - Voir 6.4.

NOUVEAUX ENTRANTS - Étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de cursus licence.

SOURCES

MESRI-SIES, Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes Flash (ESR) : 17.48 ; 17.07 ; 17.05.

1 Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2016-2017

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 249	419	77	2 745
	Lettres, sciences humaines, langues	1 358	438	142	1 938
	Sciences, Staps	2 484	175	79	2 738
	Santé	1 055	1 081		2 136
	DUT	434			434
	Total	7 580	2 113	298	9 991
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	827	42	8	877
	Lettres, sciences humaines, langues	900	149	15	1 064
	Sciences, Staps	451	3	60	514
	Santé	68			68
	DUT	177			177
	Total	2 423	194	83	2 700
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	3 677	671	41	4 389
	Lettres, sciences humaines, langues	2 873	583	78	3 534
	Sciences, Staps	2 992	411	126	3 529
	Santé	877	592		1 469
	DUT	551			551
	Total	10 970	2 257	245	13 472
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	519			519
	Lettres, sciences humaines, langues	374			374
	Sciences	155			155
	Santé	155			155
	DUT	1048			1 048
	Total	2 201	7 363	626	30 010
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	723	63	8	794
	Lettres, sciences humaines, langues	784	68	11	863
	Sciences, Staps	654		36	690
	Santé	67			67
	DUT	128			128
	Total	2 356	131	55	2 542
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 205	151	12	1 368
	Lettres, sciences humaines, langues	882	61	15	958
	Sciences	463	14	17	494
	Santé	124			124
	DUT	2 674	226	44	2 944
	Total	5 176	1 056	99	6 331
Total COM + Nouvelle-Calédonie (y compris ESPÉ)		27 197	8 419	725	36 341
Répartition par cursus (%)		74,8	23,2	2,0	100,0
Évolution des effectifs 2016/2015 (%)		0,4	0,8	5,4	0,6

© SIES

2 Étudiants et nouveaux entrants dans les universités d'outre mer

		2015-2016				2016-2017			
		Total		Nouveaux entrants		Total		Nouveaux entrants	
		Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Antilles	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	2 974	63,9	927	61,2	2 745	64,2	842	61,9
	Lettres, sciences humaines, langues	2 294	73,8	405	70,6	1 938	73,5	420	74,3
	Sciences	1 914	51,7	552	44,6	2 038	52,6	589	52,5
	Staps	642	26,9	291	23,7	700	23,7	268	20,1
	Santé	2 227	66,2	813	73,9	2 136	65,1	665	74,9
	DUT	453	52,3	202	54,0	434	54,4	169	53,3
	Total	10 504	61,6	3 190	58,9	9 991	60,6	2 953	60,4
Guyane	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	763	61,7	356	62,9	877	60,8	335	62,1
	Lettres, sciences humaines, langues	924	75,5	212	72,2	1 064	75,1	246	71,5
	Sciences	347	48,7	145	51,0	483	47,6	171	49,1
	Staps					31	32,3	19	31,6
	Santé	54	81,5	45	84,4	68	69,1	52	67,3
	DUT	146	37,0	69	44,9	177	50,8	83	49,4
	Total	2 234	64,3	827	62,9	2 700	63,3	906	60,7
La Réunion	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	4 323	62,7	1 467	63,4	4 389	63,6	1 493	63,4
	Lettres, sciences humaines, langues	3 472	68,6	1 142	68,3	3 534	70,7	1 117	71,8
	Sciences	2 378	36,0	801	35,0	2 471	36,6	796	33,8
	Staps	994	25,3	444	24,5	1 058	25,2	457	23,9
	Santé	1 562	70,2	641	71,0	1 469	66,6	541	68,0
	DUT	522	54,2	258	52,7	551	53,9	269	53,5
	Total	13 251	57,2	4 753	56,6	13 472	57,4	4 673	56,5
Mayotte	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	535	67,9	163	65,6	519	70,1	149	69,8
	Lettres, sciences humaines, langues	363	73,3	147	72,8	374	74,1	126	68,3
	Sciences	150	58,0	60	46,7	155	55,5	65	56,9
	Santé								
	DUT	1 048	68,3	370	65,4	1 048	69,4	340	66,8
	Total	2 931	67,7	910	58,3	3 010	61,3	882	58,6
Nouvelle-Calédonie (1)	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	790	63,9	315	65,7	794	64,5	251	63,3
	Lettres, sciences humaines, langues	855	69,5	190	68,9	863	66,5	223	66,4
	Sciences	987	52,1	341	47,2	690	44,3	236	41,9
	Staps	18	33,3	44	75,0				
	Santé	61	60,7			67	65,7		
	DUT	56	78,6			128	58,6	66	65,2
	Total	2 767	61,4	890	59,8	2 542	59,4	776	57,9
Polynésie Française	Droit, sciences politiques, sciences éco., AES	1 574	64,7	360	64,4	1 368	66,0	274	66,1
	Lettres, sciences humaines, langues	975	75,1	273	72,9	958	73,8	219	73,1
	Sciences	518	45,2	171	48,0	494	45,1	142	47,9
	Santé	147	67,3	93	64,5	124	71,8	75	72,0
	DUT	3 214	64,8	897	63,9	2 944	65,3	710	65,2
	Total	6 487	64,5	1 787	61,8	6 331	64,4	1 502	61,7
Ensemble (y compris ESPÉ)		36 118	62,2	10 927	58,9	36 341	61,9	10 374	59,1

1. Données 2014-2015 reconduites en 2015-2016.

© SIES

A LA SESSION 2016, 39 300 diplômes de l'enseignement secondaire (y compris diplômes agricoles) ont été délivrés dans les départements d'outre-mer (DOM) : 14 400 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 24 900 au niveau IV (presque exclusivement des baccalauréats) (1). Le nombre de diplômes délivrés est stable par rapport à 2015 (39 400 lauréats à la session 2015).

Au niveau V, le taux de réussite global est de 80,2%, en hausse à la session précédente (+2,4 points). De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 81,2% pour le CAP et de 79,0% pour le BEP (voir « Définitions »), les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de -3,0 et -4,3 points.

24 500 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2016 dans les DOM. Le taux de réussite s'élève ainsi à 84,3%, inférieur de 4,3 points à celui observé en France métropolitaine. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 6,1 points en série technologique à 1,3 point en série générale.

3 600 BTS ont été délivrés en 2016 dans les DOM (dont 90 BTS agricoles). Le taux de réussite de 63,9% reste nettement inférieur à celui de France métropolitaine (-10,6 points) (2).

À la session 2015, dans les cinq universités d'outre-mer et le CUFR de Mayotte, 2 900 licences et 1 400 masters ont été délivrés (soit +1,3% et -13,2% respectivement par rapport à la session 2014) (3). 81 thèses ont été soutenues contre 96 à la session 2014. 373 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés (un léger renversement de tendance : -55 par rapport à 2014).

Trois écoles de commerce ont délivré 121 diplômes (y compris en Nouvelle-Calédonie), et deux écoles d'ingénieurs universitaires en ont délivré 42.

DÉFINITIONS

POPULATION CONCERNÉE - Ensemble des candidats, quel que soit leur statut (scolaire, apprenti, individuel, en formation continue, en enseignement à distance).

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présents.

CAP (A) - Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP (A) - Brevet d'études professionnelles (agricoles). L'ensemble des BEP délivrés sont des certifications intermédiaires obtenues dans le cadre de la préparation au baccalauréat professionnel en trois ans (réforme de la voie professionnelle).

BP - Brevet professionnel.

MC - Mention complémentaire.

BTS (A) - Brevet de technicien supérieur (agricole).

DCG, DSCG - Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion.

DEUST - Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

AES - Filière administrative, économique et sociale.

STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP/MESRI-SIES

- (1) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels, enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (2) Système d'information (SI) Ocean, enquête n° 24 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels de l'enseignement supérieur, SI du ministère en charge de l'agriculture.

- (3) Système d'information SISE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Notes d'Information : 17.08 ; 16.08 ; 14.17 ; 13.05 ; 13.02.

1 Les diplômes de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2016.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
CAP/CAPA	1 325	81,2	1 074	76,1	1 124	83,3	959	86,3	2 992	80,9	7 474	81,2
BEP/BEPA (1)	1 475	80,4	849	68,4	1 134	82,7	733	74,7	2 520	82,3	6 711	79,0
MC niveau V	43	82,7	2	100,0	26	63,4	7	87,5	117	84,2	195	80,6
Total niveau V	2 843	80,8	1 925	72,5	2 284	82,7	1 699	80,9	5 629	81,6	14 380	80,2
Baccalauréat général	2 445	93,3	1 000	87,8	1 753	91,6	1 087	73,9	4 637	93,2	10 922	90,1
Baccalauréat technologique	1 150	94,7	576	80,9	990	91,4	810	64,9	2 431	87,4	5 957	84,6
Baccalauréat professionnel	1 756	80,4	887	67,4	1 375	81,7	792	75,6	2 837	76,9	7 647	77,1
Total baccalauréat	5 351	88,9	2 463	77,7	4 118	88,0	2 689	71,4	9 905	86,5	24 526	84,3
Brevet professionnel (BP)	55	53,4	26	40,6	45	49,5	–	–	179	64,6	305	57,0
MC niveau IV	29	100,0	20	76,9	20	95,2	–	–	41	93,2	110	91,7
Total niveau IV	5 435	88,4	2 509	77,0	4 183	87,3	2 689	71,4	10 125	86,0	24 941	83,9
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 840</i>	<i>79,5</i>	<i>933</i>	<i>66,3</i>	<i>1 440</i>	<i>80,3</i>	<i>792</i>	<i>75,6</i>	<i>3 057</i>	<i>76,2</i>	<i>8 062</i>	<i>76,2</i>

1. L'ensemble des BEP délivrés en 2016 sont des certifications intermédiaires obtenues en cours de préparation d'un baccalauréat professionnel en 3 ans.

© SIES

2 Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2016.

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)
BTS/BTSA	921	64,2	249	61,5	865	58,5	102	37,5	1 511	71,2	3 648	63,9
DCG et DSCG	37	35,6	2	25,0	34	35,6	–	–	64	37,6	137	36,0

© SIES

3 Les diplômes délivrés par les universités en 2015 dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie

	DEUG (1), DEUST	Licences LMD, licences pro.	Maîtrises (1)	Masters professionnels	Masters recherche	Masters indifférenciés	Doctorats	DUT	Total
DOM									
Droit, sciences politiques	272	334	160	106	8	34	6		920
Sciences économiques, AES	287	655	207	120		63	7	193	1 532
Lettres, langues, sciences humaines	533	734	854	67	84	557	17	40	2 886
Sciences	346	448	169		47	118	47	140	1 315
Staps	159	144	38			21			362
Total DOM	1 597	2 315	1 428	293	139	793	77	373	7 015
COM et Nouvelle-Calédonie									
Droit, sciences politiques	97	110	43			16			266
Sciences économiques, AES	122	148	27			29			326
Lettres, langues, sciences humaines	132	172	46		8	76	1		435
Sciences	153	197	10			9	3		372
Staps	18								18
Total COM et Nouvelle-Calédonie	522	627	126		8	130	4		1 417
Total	2 119	2 942	1 554	293	147	923	81	373	8 432

1. Il s'agit de diplômes intermédiaires (voir « Définitions » en 8.20).

© SIES

DANS LES DOM, avec 29 100 candidats et 24 500 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2016 est de 84,3% (1). Il est inférieur de 4,5 points à celui de la France métropolitaine, et l'écart dépasse 6 points dans la voie technologique.

Au sein des DOM, la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion ont les taux de réussite au baccalauréat les plus élevés, supérieurs à 86 % et même à 88 % en Martinique et en Guadeloupe. En Guadeloupe, ce sont les candidats de la voie technologique qui réussissent le mieux. À La Réunion et en Martinique, la réussite est plus élevée dans la voie générale que dans les voies technologique et professionnelle.

Les taux de réussite de la Guyane et de Mayotte sont plus faibles. L'écart de réussite entre ces deux académies se réduit à la session 2016. Le taux augmente de 2,1 points par rapport à 2015 à Mayotte grâce aux voies générale et professionnelle. Il diminue de 2,3 points dans le même temps en Guyane du fait des voies technologique et professionnelle. Les candidats de la voie générale en Guyane et à Mayotte réussissent bien mieux que les autres.

Les filles réussissent en général mieux que les garçons, quelle que soit la voie (2). À Mayotte cependant, l'écart est largement en faveur des garçons dans la voie technologique. Dans une moindre mesure, c'est également le cas en Guyane à la session 2016. Dans la voie générale à Mayotte, les filles réussissent nettement mieux que les garçons. L'écart est plus réduit dans les autres DOM. Aux Antilles et à La Réunion, l'écart en faveur des filles est le plus important dans la voie professionnelle.

LES TROIS VOIES OU FILIÈRES DU BACCALAURÉAT

LE BACCALAURÉAT GÉNÉRAL sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

LE BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

- ST12D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable, en remplacement de la série STI hors spécialité « Arts appliqués » depuis la session 2013.
- STL : Sciences et technologies de laboratoire.
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007, puis STG depuis la session 2014.
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués, en remplacement de la spécialité « Arts appliqués » de la série STI depuis la session 2013.
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.
- Hôtellerie.

LE BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL sanctionne une formation professionnelle qui permet d'entrer dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus en trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de spécialités de la production et de spécialités des services.

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

TAUX DE RÉUSSITE - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve. Les candidats peuvent être élèves, apprentis, en formation continue ou en enseignement à distance dans un établissement public ou privé, ou encore se présenter en candidat libre.

SOURCES

- MEN-MESRI-DEPP, Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MAA, Système d'information du ministère en charge de l'agriculture.

POUR EN SAVOIR PLUS

- *Notes d'Information* : 17.05; 16.07; 15.08; 14.06; 13.02 (baccalauréat, résultats définitifs).

1 Réussite au baccalauréat selon la série, session 2016.

Séries	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		DOM	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
S	1 190	93,0	405	86,7	878	91,7	322	74,2	2 354	93,4	5 149	91,0
ES	722	92,9	339	90,9	506	90,4	410	68,9	1 350	94,1	3 327	89,0
L	533	94,7	256	85,6	369	92,9	355	80,5	933	91,7	2 446	90,0
Bac général	2 445	93,3	1 000	87,8	1 753	91,6	1 087	73,9	4 637	93,2	10 922	90,1
STI2D	193	91,5	117	84,2	186	91,2	78	82,1	562	88,9	1 136	88,7
STL	39	100,0	46	97,9	37	100,0	29	96,7	128	94,1	279	96,5
STAV	23	85,2	10	83,3	12	85,7			16	64,0	61	78,2
STMG	678	94,6	269	78,0	520	90,6	645	61,6	1 306	84,7	3 418	80,9
ST2S	168	98,2	121	80,7	202	94,0	58	75,3	375	93,1	924	90,9
ST2ZA	28	100,0	-	-	18	95	-	-	25	100,0	71	98,6
TDM	2	100,0	-	-	-	-	-	-	-	-	2	100,0
Hôtellerie	19	100,0	13	68,4	15	75,0			19	95,0	66	84,6
Bac technologique	1 150	94,7	576	80,9	990	91,4	810	64,9	2 431	87,4	5 957	84,6
Production	790	76,3	390	67,8	673	80,8	287	67,5	1 253	75,3	3 393	74,8
Services	966	84,2	497	67,0	702	82,7	505	81,1	1 584	78,2	4 254	79,0
Bac professionnel	1 756	80,4	887	67,4	1 375	81,7	792	75,6	2 837	76,9	7 647	77,1
Ensemble	5 351	88,9	2 463	77,7	4 118	88,0	2 689	71,4	9 905	86,5	24 526	84,3

▶ Champ : DOM.

© DEFP

2 Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe, en %.

		Guadeloupe						Guyane								
		2001	2005	2011	2015	2016		2001	2005	2011	2015	2016				
		Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)
Bac général	Garçons	71,8	71,1	77,4	90,8	1 024	92,6	59,1	70,5	66,7	83,7	429	86,7			
	Filles	73,7	75,5	79,8	90,2	1 596	93,8	65,6	75,3	74,4	88,5	710	88,5			
	Ensemble	73,0	73,8	78,9	90,4	2 620	93,3	63,0	73,4	71,6	86,7	1 139	87,8			
Bac technologique	Garçons	73,9	67,3	77,7	89,6	599	93,5	57,4	59,9	64,0	81,0	317	83,6			
	Filles	72,0	73,0	83,9	95,0	615	95,9	57,4	54,8	64,1	83,0	395	78,7			
	Ensemble	72,9	70,2	81,0	92,5	1 214	94,7	57,4	56,9	64,1	82,2	712	80,9			
Bac professionnel	Garçons	72,0	58,0	82,9	77,1	1 200	77,9	62,3	67,2	77,7	72,2	701	67,0			
	Filles	78,6	77,7	88,1	79,7	983	83,5	77,2	59,6	81,3	73,7	616	67,7			
	Ensemble	75,3	67,4	85,5	78,3	2 183	80,4	69,5	64,0	79,4	72,9	1 317	67,4			
Tous baccalauréats	Garçons	72,5	66,0	79,6	84,9	2 823	86,5	59,6	66,2	69,2	77,6	1 447	76,5			
	Filles	74,2	75,3	83,2	88,0	3 194	91,0	65,4	64,8	72,2	82,0	1 721	78,8			
	Ensemble	73,5	71,1	81,7	86,6	6 017	88,9	63,0	65,4	71,0	80,0	3 168	77,7			
		Martinique						Mayotte (1)								
		2001	2005	2011	2015	2016		2001	2005	2011	2015	2016				
		Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)
Bac général	Garçons	73,2	78,3	80,3	92,3	742	89,5									
	Filles	76,8	78,2	83,6	94,1	1 172	92,9									
	Ensemble	75,4	78,2	82,3	93,4	1 914	91,6									
Bac technologique	Garçons	62,9	55,4	70,0	88,4	504	90,1									
	Filles	66,3	67,2	72,9	91,3	579	92,6									
	Ensemble	64,7	61,5	71,6	90,0	1 083	91,4									
Bac professionnel	Garçons	58,9	54,5	75,3	78,3	939	79,1									
	Filles	69,5	67,2	83,3	85,0	743	85,1									
	Ensemble	64,0	60,3	79,2	81,1	1 682	81,7									
Tous baccalauréats	Garçons	66,0	63,1	75,5	85,3	2 185	85,2									
	Filles	72,2	72,3	80,6	90,9	2 494	90,5									
	Ensemble	69,4	68,1	78,3	88,2	4 679	88,0									
		La Réunion						France métropolitaine								
		2001	2005	2011	2015	2016		2001	2005	2011	2015	2016				
		Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Taux de réussite (%)	Présents	Taux de réussite (%)
Bac général	Garçons	73,3	77,5	85,4	90,0	2 007	92,6									
	Filles	78,6	82,8	88,0	93,3	2 966	93,7									
	Ensemble	76,4	80,7	87,0	92,0	4 973	93,2									
Bac technologique	Garçons	67,6	70,7	72,9	85,7	1 372	85,6									
	Filles	76,2	81,7	79,4	89,4	1 411	89,0									
	Ensemble	71,9	76,3	76,4	87,6	2 783	87,4									
Bac professionnel	Garçons	69,2	72,5	80,2	74,9	2 073	74,7									
	Filles	72,7	71,4	82,4	76,5	1 617	79,7									
	Ensemble	70,9	72,0	81,3	75,6	3 690	76,9									
Tous baccalauréats	Garçons	70,4	74,1	80,1	83,1	5 452	84,0									
	Filles	76,9	80,6	84,1	87,6	5 994	88,8									
	Ensemble	73,9	77,7	82,3	85,5	11 446	86,5									

1. Les données de Mayotte sont disponibles à partir de 2005. Mayotte intègre les DOM en 2011.

© DEFP

EN 2016-2017, DANS LES DOM, 52 800 personnes, dont quatre cinquième d'enseignants, sont en activité dans le secteur public au titre du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (non compris les enseignants non permanents de l'enseignement supérieur) (1). Les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) regroupent 2 700 enseignants (2).

Plus de la moitié des enseignants du secteur public exercent dans le second degré, principalement en collège. Le premier degré concerne 17 800 enseignants ; et moins de 1 000 enseignants sont dans l'enseignement supérieur. Les enseignants du secteur public sont en moyenne âgés de 43,7 ans. Ils sont plus âgés dans l'enseignement supérieur (48,6 ans) que dans le premier et le second degré (respectivement 42,0 ans et 44,8 ans). Cette population enseignante est majoritairement féminine (60,9%), mais les femmes sont beaucoup plus nombreuses dans le premier degré (73,3%) que dans le second degré (52,0%) et le supérieur (36,6%). Le temps partiel est peu fréquent parmi les enseignants du secteur public (4,2%).

Dans les DOM, 11 900 personnels non enseignants, parmi lesquels 67,8% de femmes exercent également leurs fonctions dans le secteur public, principalement au titre des programmes budgétaires « Vie de l'élève » (58,8%) et « Enseignements des premier et second degrés publics » (22,5%) (1). La part du temps partiel est élevée (43,1%), du fait de la présence d'assistants d'éducation, rémunérés au titre du programme budgétaire « Vie de l'élève ».

Le secteur privé comptabilise 2 700 enseignants. Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du public (45,5 ans en moyenne). Le premier degré est plus féminisé que le second degré (88,9% contre 61,4%). Le temps partiel ou incomplet (temps partiel non choisi) est plus fréquent parmi les enseignants du privé (11,5%) que ceux du public.

LOLF - Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau (1) sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (MIES, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (MIREs) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

ENSEIGNANTS DU PREMIER DEGRÉ - Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ - Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Autre second degré » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

ENSEIGNANTS DU SUPÉRIEUR - Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

LE PERSONNEL ADMINISTRATIF, TECHNIQUE, D'ÉDUCATION, D'ENCA-DREMENT, DE SURVEILLANCE OU D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE - Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement, en rectorat ou dans les services départementaux de l'Éducation nationale.

SOURCES

MEN-MESRI-DEPP, Fichier de paye, janvier 2017.

1 Le personnel du secteur public dans les DOM en 2016-2017

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Enseignants du secteur public									
Premier degré	2 880	2 876	2 531	3 012	6 539	17 838	42,0	73,3	3,7
Second degré	4 117	3 064	3 342	2 819	8 873	22 215	44,8	52,0	4,8
Collège (1)	1 831	1 517	1 409	1 672	3 875	10 303	42,9	55,7	4,7
LEGT et post-bac	1 146	569	940	776	2 236	5 667	47,6	48,8	3,5
Lycée professionnel	733	623	686	335	1 691	4 068	47,0	47,6	3,0
Autre second degré	407	355	307	36	1 071	2 176	42,7	51,4	11,9
Supérieur (2)	416	77			441	934	48,6	36,6	1
Total enseignants du secteur public	7 413	6 017	5 873	5 831	15 853	40 987	43,7	60,9	4,2
Personnel administratif, technique et d'encadrement									
Enseignements des premier et second degrés publics	595	383	561	66	1 058	2 663	49,8	66,3	1,9
Vie de l'élève	1 330	668	1 138	752	3 084	6 972	35,7	68,8	71,8
Soutien de la politique de l'éducation nationale	308	207	266	106	461	1 348	47,1	70,3	3,2
Supérieur	360	40	40	3	433	876	47,4	61,0	0,8
Total personnel administratif, technique et d'encadrement	2 593	1 298	2 005	927	5 036	11 859	41,0	67,8	43,1
Total Public	10 006	7 315	7 878	6 758	20 889	52 846	43,1	62,5	12,9

1. Collèges, y compris enseignement spécialisé.

2. Les personnels sont toujours comptabilisés à l'université des Antilles et de la Guyane, qui a des composantes en Guadeloupe, Guyane et Martinique.

© DEPP

2 Le personnel enseignant du secteur privé dans les DOM en 2016-2017 (1)

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Total	Âge moyen	Part des femmes (%)	Part du temps partiel (%)
Premier degré	230	135	194	411	970	45,9	88,9	4,1
Second degré	473	224	448	599	1 744	45,3	61,4	15,5
Collège	162	113	140	297	712	45,3	63,1	18,7
Lycée	273	103	264	255	895	46,8	58,1	14,6
Autre second degré	38	8	44	47	137	36,0	74,5	5,1
Total Privé	703	359	642	1 010	2 714	45,5	71,2	11,5

1. Données non disponibles pour Mayotte.

© DEPP

A LA RENTRÉE 2016, 19 400 enseignants exercent dans le second degré public des DOM : 9 600 (49 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 900 (36 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 2 900 (15 %) dans un lycée professionnel (LP) (1).

La féminisation des corps enseignants dans les DOM est plus faible qu'en France métropolitaine : 51,0 % en moyenne, contre 58,1 % en France métropolitaine. Elle est plus importante dans les collèges (54,1 %), que dans les LEGT (48,2 %) et les LP (47,4 %) (1). Le temps partiel est également moins fréquent dans les DOM : il concerne 3,5 % des titulaires contre 8,8 % en France métropolitaine.

Tous types d'établissements confondus, 14,5 % des enseignants ne sont pas titulaires, contre 5,8 % en France métropolitaine (2). Au collège, les enseignants sont majoritairement des certifiés ou assimilés (73,9 %), mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,5 %), tandis que les non-titulaires y représentent 19,9 % du corps enseignant (contre 5,5 % en France métropolitaine). Au lycée professionnel, la part des professeurs de lycée professionnel (PLP) est prépondérante et proche de celle de France métropolitaine : 82,6 % et 81,7 %. En LEGT, les enseignants sont surtout des certifiés et assimilés (56,9 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (54,5 %) ; à l'inverse, les professeurs de chaire supérieure et agrégés n'y représentent que 16,0 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (28,3 %).

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,42 contre 1,35 en France métropolitaine (3). Comme en France métropolitaine, il est le plus faible en collège (1,19). Il est plus élevé dans les Segpa et en lycée professionnel (LP) (respectivement 2,19 et 2,13), car les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.).

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 21,1 contre 21,8 en France métropolitaine. Il est plus élevé dans les collèges et lycées pré-baccalauréat (respectivement 23,1 et 23,3).

POPULATION CONCERNÉE - Voir « Définitions » en 9.8.

HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ÉLÈVE (H/E) - Rapport du nombre total d'heures d'enseignement hebdomadaire effectuées dans le type d'établissements considéré au nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S - Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

PROFESSEURS DE CHAIRE SUPÉRIEURE - Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

CERTIFIÉS ET ASSIMILÉS - Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC, PLP - Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

TEMPS PARTIEL - Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

1 Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2016-2017 (1)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total	Part des femmes (%)	Part des temps partiels (%)
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	185	30	1 107	1 322	38,8	3,2
Certifiés et assimilés	7 082	207	3 942	11 231	54,2	3,9
Adjoints et chargés d'enseignement	39	6	12	57	31,6	1,8
PEGC	172	–	–	172	53,5	9,3
PLP	201	2 422	1 215	3 838	47,4	2,4
Total titulaires	7 679	2 665	6 276	16 620	51,3	3,5
Maîtres auxiliaires	32	4	9	45	44,4	
Professeurs contractuels	1 878	264	639	2 781	49,2	
Total non-titulaires	1 910	268	648	2 826	49,1	
Ensemble	9 589	2 933	6 924	19 446	51,0	
Part des femmes (%)	54,1	47,4	48,2	51,0		
Part des titulaires à temps partiel (%)	4,3	2,4	3,0	3,5		

1. Uniquement les enseignants face à élèves, y compris stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants en EREA et des enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa.

© DEPP

Lecture : 1 322 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 38,8 % sont des femmes et 3,2 % travaillent à temps partiel. En collège, 54,1 % des enseignants sont des femmes et 4,3 % des titulaires travaillent à temps partiel.

2 Répartition selon le corps des enseignants du second degré public devant élèves par type d'établissement dans les DOM en 2016-2017 (1), en %.

	Collège et Segpa (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	1,9	1,0	16,0	6,8
Certifiés et assimilés	73,9	7,1	56,9	57,8
Adjoints et chargés d'enseignement	0,4	0,2	0,2	0,3
PEGC	1,8	–	–	0,9
PLP	2,1	82,6	17,5	19,7
Total titulaires	80,1	90,9	90,6	85,5
Non-titulaires	19,9	9,1	9,4	14,5
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

1. Uniquement les enseignants face à élèves, y compris stagiaires, mais à l'exclusion des enseignants en EREA et des enseignants des corps du premier degré affectés notamment dans les Segpa.

© DEPP

3 Indicateurs d'heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S) dans le second degré public dans les DOM en 2016-2017 (1)

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,26	23,0	2,28	13,0	2,15	17,6	1,44	22,1	1,75	19,2	1,48	21,0
Guyane	1,26	21,0	2,03	13,9	2,08	16,7	1,45	21,0	2,02	16,0	1,49	19,4
Martinique	1,26	22,2	2,63	11,5	2,19	15,4	1,41	23,1	1,81	19,6	1,51	20,2
Mayotte	1,03	25,8	2,16	13,0	1,88	17,9	1,19	26,3	1,61	19,4	1,19	24,0
La Réunion	1,20	23,0	2,08	13,6	2,19	15,8	1,34	23,5	1,75	19,5	1,43	20,9
Total	1,19	23,1	2,19	13,1	2,13	16,4	1,36	23,3	1,78	19,2	1,42	21,1
France métropolitaine	1,18	23,2	2,37	12,2	2,12	15,7	1,27	24,5	1,57	21,5	1,35	21,8

1. Heures/élève (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

© DEPP

A

AA	Arts appliqués.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale.
AESH	Accompagnant des élèves en situation de handicap.
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ALS	Aide au logement social.
ANR	Agence nationale de la recherche.
APL	Aide personnalisée au logement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-Cnasea).
ASS	(Personnels) administratifs, sociaux et de santé.
ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
Atsem	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
AVS (AVS-co)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS collectif).
AVS (AVS-i)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel).
AVS (AVS-m)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS mutualisé).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
BEPA	Brevet d'études professionnelles agricoles.
Biatoss	(Personnels) bibliothécaires, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers de service et de santé.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BO (B.O.EN)	Bulletin officiel (du ministère de l'Éducation nationale).
BP	Brevet professionnel.
BPA	Brevet professionnel agricole.
BT	Brevet de technicien.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. <i>Également</i> : Chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
CAPA	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
Capeps	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDI	Centre de documentation et d'information. <i>Également</i> : Contrat à durée indéterminée.
CE	Chargé d'enseignement. <i>Également</i> : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
CERCL	Cadre européen commun de référence pour les langues.
Cedre	Cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon.
CEFDG	Commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion.
CEP	Certificat d'études primaires.
Céreq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFG	Certificat de formation générale.
CIE	Contrat initiative-emploi.
Cifre	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CITE	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance.
CLIS	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.
CNAF	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivité d'outre-mer.
Comue	Communauté d'universités et d'établissements.
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. <i>Également</i> : Crédits de paiement des dépenses en capital. Également contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPF	Compte personnel de formation (se substitue au DIF à partir du 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. <i>Également</i> : chargé de recherche.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche.
CUI	Contrat unique d'insertion.
D	
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
DALF	Diplôme approfondi de langue française.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
DAVA	Dispositif académique de validation des acquis.

DCG	Diplôme de comptabilité et gestion.
DCESF	Diplôme de conseiller en économie sociale et familiale.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DEC	Division des examens et concours.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.
DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEETS	Diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.
DELF	Diplôme d'études en langue française.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN-MESRI).
DERD	Dépense extérieure de recherche et développement.
DERDE	Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESC	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales.
DEUST	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESRI).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN).
DGFIP	Direction générale des finances publiques.
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN-MESRI).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESRI).
DGS	Direction générale de la Santé.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIEO	Personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIF	Droit individuel à la formation (remplacé par le compte professionnel de formation au 1 ^{er} janvier 2015 pour le secteur privé).
DIMA	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer.
DPAC	Direction des programmes aéronautiques civils.
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge du travail).
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DSN	Direction du service national.
DTS	Diplôme de technicien supérieur.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EDD	Emploi à durée déterminée.
EDI	Emploi à durée indéterminée.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFS	Économie familiale et sociale.
EHESS	École des hautes études en sciences sociales.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENR	École numérique rurale.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPHE	École pratique des hautes études.
EPIC	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
EPSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EREA	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	<i>European Spatial Agency</i> (Agence spatiale européenne).
ESPÉ	École supérieure du professorat et de l'éducation (ex-IUFM).
ETP	Équivalent temps plein.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public, formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
HSA	Heures supplémentaires année.

I

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
IN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IGE	Ingénieur d'études.
IGR	Ingénieur de recherche.

IMC	Indice de masse corporelle.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
INP	Institut national polytechnique.
INRA	Institut national de recherche agronomique.
INSA	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPST	Institut de promotion sociale du travail.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ITRF	Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.
J	
JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacée par la JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
JO	Journal officiel.
L	
L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LOLF	Loi organique relative aux lois de finances (1 ^{er} août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).
M	
M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.
MBA	<i>Master of Business Administration</i> (Maîtrise en administration des affaires ; à ne pas confondre avec le « master en administration des affaires »).
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEEF	Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation.
MENESR	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
MFREO	Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation.
MIES	Mission interministérielle enseignement scolaire.
MIRES	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MLDS	Mission de lutte contre le décrochage scolaire.
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développements économiques.
OCTA	Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
OPCA	Organisme paritaire collecteur agréé.

P

PACA	Provence - Alpes - Côte d'Azur.
Paces	Première année commune des études de santé.
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories socioprofessionnelles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
PEPS	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
PISA	<i>Program for International Student Assessment</i> (programme international pour le suivi des acquis des élèves).
PIST	Principaux indicateurs de la science et de la technologie.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PPA	Parités de pouvoir d'achat.
PPS	Projet personnalisé de scolarisation.
PRAG	Professeur agrégé.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PRES	Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
PU	Professeur des universités.

Q

QCM	Question à choix multiples.
-----	-----------------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
R&D	Recherche et développement.
REP/REP+	Réseau d'éducation prioritaire/Réseau d'éducation prioritaire renforcée.
RERS	Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RP	Recensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. <i>Également</i> : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).

SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESRI).
SIFA	Système d'information sur la formation des apprentis.
SISE	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STAE	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement.
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
STD2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STMG	Sciences et technologies du management et de la gestion (ex-STG).
STPA	Sciences et technologies du produit agroalimentaire.
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG puis par STMG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TIC	Technologies d'information et de communication.
TICE	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.

U

UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFA	Unité de formation en apprentissage.
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
ULIS	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (ex-UPI).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
UOE	Unesco-ISU, OCDE et Eurostat.
UPE2A	Unité pédagogique pour les élèves allophones arrivants.
UPI	Unité pédagogique d'intégration.
USD	Dollar américain.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
-----	--

Z

ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1. LE SYSTÈME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 15.35 « Année scolaire 2014-2015 : 52 500 élèves allophones scolarisés dont 15 300 l'étaient déjà l'année précédente », octobre 2015.
 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

2. LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 09.09 « Les réseaux « ambition réussite » – État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.
 11.14 « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », octobre 2011.
 12.18 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2011-2012 », novembre 2012.
 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
 13.01 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2011-2012 », février 2013.
 13.07 « L'éducation prioritaire – État des lieux », mai 2013.
 13.26 « La perception du climat scolaire par les collégiens reste très positive », novembre 2013.
 13.32 « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », décembre 2013.
 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
 14.02 « L'absentéisme des élèves est stable depuis trois ans », février 2014.
 14.38 « Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels », novembre 2014.
 14.39 « Un collégien sur cinq concerné par la cyberviolence », novembre 2014.
 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
 15.05 « L'absentéisme des élèves continue à être très élevé dans une partie des lycées professionnels », février 2015.
 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
 15.49 « Les signalements d'incidents graves dans le second degré public sont stables en 2014-2015 », décembre 2015.
 15.50 « Neuf élèves sur dix déclarent se sentir bien dans leur lycée », décembre 2015.
 16.11 « La moitié des élèves absentéistes concentrés dans 10% des établissements », avril 2016.
 16.30 « Les actes de violence contre les filles sont plus fréquents dans les lycées professionnels comptant le plus de garçons », novembre 2016
 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
 17.06 « En 2015-2016, l'absentéisme touche en moyenne 4,5% des élèves du second degré public », mars 2017.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 16.08 « Les effectifs étudiants dans les regroupements d'établissements en 2015-2016 », novembre 2016.

3. LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
 13.19 « Forte augmentation du niveau des acquis des élèves à l'entrée au CP entre 1997 et 2011 », septembre 2013.
 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
 15.23 « En forte baisse depuis trente ans, le retard à l'entrée en CE2 reste très dépendant du milieu social de l'élève – Comparaison des panels 1978, 1997 et 2011 », juillet 2015.
 15.26 « L'implication des parents au cours préparatoire : des pratiques déjà très liées au capital culturel de la famille », septembre 2015.
 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.

4. LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 11.20 « L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais – Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

- 12.25 « Les élèves du second degré à la rentrée 2012 dans les établissements publics et privés », décembre 2012.
- 13.24 « Le déroulement de l'orientation en fin de troisième reste marqué par de fortes disparités scolaires et sociales », novembre 2013.
- 13.34 « Les élèves du second degré à la rentrée 2013 : forte augmentation des passages en seconde générale et technologique », décembre 2013.
- 14.42 « Les élèves du second degré : toujours plus de passages en seconde GT à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.04 « À l'école et au collège, les enfants en situation de handicap constituent une population fortement différenciée scolairement et socialement », février 2015.
- 15.45 « Les élèves du second degré à la rentrée 2015 : 52 000 lycéens de plus dans l'enseignement général et technologique », novembre 2015.
- 15.37 « Le latin au collège : un choix lié à l'origine sociale et au niveau scolaire des élèves en fin de troisième », octobre 2015.
- 16.36 « Depuis la loi de 2005, la scolarisation des enfants en situation de handicap a très fortement progressé », décembre 2016.
- 16.41 « Les élèves du second degré à la rentrée 2016 : une baisse généralisée des taux de redoublement », décembre 2015.
- 17.02 « Après leur entrée en sixième en 2007, près de quatre élèves de Segpa sur dix sortent diplômés du système éducatif », janvier 2017.

5. LES APPRENTIS

Notes d'information

- 16.29 « L'apprentissage au 31 décembre 2015 », novembre 2016.

6. LES ÉTUDIANTS

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.
- 10.10 « Les étudiants dans les écoles de management reconnues à diplôme visé en 2009-2010 – Augmentation continue des effectifs », décembre 2010.
- 11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 12.04 « Les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur », juin 2012.
- 12.13 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2011-2012 », décembre 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.11 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2012-2013 », décembre 2013.
- 14.02 « Les stages effectués dans les universités en 2011-2012 », avril 2014.
- 14.03 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la quatrième année », avril 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.
- 15.04 « Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur : où en sont-ils la cinquième année ? », juillet 2015.
- 15.06 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2014-2015 », août 2015.
- 15.08 « Les effectifs étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2015.
- 16.03 « Près de 3 millions d'étudiants en mobilité internationale dans l'OCDE », juin 2016.
- 16.09 « Le parcours dans le système universitaire français des étudiants étrangers en mobilité internationale », décembre 2016.
- 16.10 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2015-2016 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2016.
- 16.11 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2015-2016 », décembre 2016.
- 17.01 « Après le bac ? Choix d'orientation et entrée dans l'enseignement supérieur des bacheliers 2014 », janvier 2017.

Notes flash (ESR)

- 15.07 « Un tiers des étudiants a suivi un stage en 2013-2014 », décembre 2015.
- 16.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs en 2015-2016 », avril 2016.
- 16.05 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles », mai 2016.
- 16.09 « Les étudiants inscrits en 2015-2016 en formation d'ingénieur », juillet 2016.
- 16.12 « Un tiers des étudiants a effectué un stage en 2014-2015 », octobre 2016.
- 16.21 « Les étudiants en sections de technicien supérieur en 2016-2017 », décembre 2016.
- 16.22 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles en 2016-2017 », décembre 2016.
- 17.04 « Les effectifs universitaires en 2016-2017 », mai 2017.
- 17.05 « Les effectifs en ESPÉ en 2016-2017 », mai 2017.
- 17.06 « Orientation dans l'enseignement supérieur : vœux formulés pour la rentrée 2017-2018 », juin 2017.
- 17.09 « Parcours et réussite en STS : les indicateurs de la session 2016 », juillet 2017.

7. LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 16.27 « La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés », octobre 2016.

8. RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.
- 10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
- 11.16 « Compréhension de l'écrit en fin d'école », novembre 2011.
- 12.09 « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », mai 2012.
- 12.15 « Sortants sans diplôme et sortants précoces », septembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.04 « Diplôme national du brevet - Session 2012- Un taux de réussite en hausse », avril 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel - Session 2012 », avril 2013.
- 14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14.07 « Diplôme national du brevet, session 2013 : le taux de réussite se stabilise à 85 % », mars 2014.
- 14.17 « Examens professionnels du second degré - Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14.32 « La validation des acquis de l'expérience : 129 000 diplômes délivrés en dix ans », septembre 2014.
- 14.40 « Dispositif académique de validation des acquis : le nombre des diplômes délivrés par la VAE en très légère hausse en 2013 », décembre 2014.
- 15.08 « Résultats définitifs de la session 2014 du baccalauréat : la voie professionnelle représente désormais un tiers des candidats », mars 2015.
- 15-10 « Diplôme national du brevet 2014 : près de deux tiers des candidats ont une note inférieure à la moyenne à l'épreuve de mathématiques », mars 2015.
- 15.11 « Examens professionnels du second degré session 2014 : plus de 80 % de réussite », mars 2015.
- 15.16 « Journée Défense et Citoyenneté 2014 : un jeune sur dix handicapé par ses difficultés en lecture », mai 2015.
- 15.39 « Dispositif académique de validation des acquis : baisse de 3 % du nombre de diplômes délivrés par la VAE en 2014 », novembre 2015.
- 15.40 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur : nouvelle baisse en 2014 », novembre 2015.
- 15.42 « Lecture sur support numérique en fin d'école primaire : un peu plus d'un élève sur deux est capable d'accéder à l'information et de la traiter », novembre 2015.
- 15.43 « Lecture sur support numérique en fin de collège : un peu plus d'un élève sur deux est capable de développer des stratégies d'appropriation de l'information », novembre 2015.
- 16.06 « Diplôme national du brevet 2015 : à partir de 11/20 de moyenne au contrôle continu, la quasi-totalité des candidats réussit aussi l'examen », mars 2016.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016
- 16.08 « Examens professionnels – session 2015 : dans la quasi-totalité des spécialités, les filles réussissent mieux que les garçons », mars 2016.
- 16.12 « Le niveau de formation et de diplôme pour obtenir un emploi : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », avril 2016.
- 16.13 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », avril 2016.
- 16.14 « Journée Défense et Citoyenneté 2015 : un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », mai 2016.
- 16.20 « Cedre 2003-2009-2015 Maîtrise de la langue en fin d'école : l'écart se creuse entre filles et garçons », juillet 2016.
- 16.21 « Cedre 2015 - Nouvelle évaluation en fin de collège : compétences langagières et littératie », juillet 2016.
- 16.25 « La validation des acquis de l'expérience dans les établissements d'enseignement supérieur : la baisse se poursuit en 2015 », septembre 2016.
- 16.27 « La formation continue universitaire forme toujours plus de salariés », octobre 2016.
- 16.37 « Les élèves de 15 ans en France selon PISA 2015 en culture scientifique : des résultats stables, toujours marqués par de fortes disparités », décembre 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.07 « Diplôme national du brevet 2016 : près de neuf candidats sur dix obtiennent leur diplôme », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.
- 17.11 « Le niveau de formation et de diplôme demeure toujours déterminant dans l'insertion des apprentis », juin 2017.
- 17.12 « Le niveau de formation et de diplôme : déterminant dans l'insertion des lycéens professionnels », juin 2017.
- 17.17 « Journée Défense et Citoyenneté 2016 : environ un jeune Français sur dix en difficulté de lecture », juin 2017.

Notes d'information « Enseignement supérieur et Recherche » (ESR)

- 13.02 « Parcours et réussite en licence et en master à l'université », avril 2013.
- 13.04 « Les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.10 « Réussite et échec en premier cycle », novembre 2013.
- 15.08 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2014-2015 en forte progression, notamment à l'université », décembre 2015.

Notes flash (ESR)

- 16.01 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2014 », février 2016.
- 16.15 « Parcours et réussite aux diplômes universitaires : les indicateurs de la session 2015 », novembre 2016.
- 16.18 « L'insertion professionnelle des diplômé.e.s de master reste stable, avec de bonnes conditions d'emploi », décembre 2016.
- 16.19 « Dès 18 mois après la fin des études, près de 9 diplômé.e.s de licence professionnelle sur 10 sont en emploi », décembre 2016.
- 16.20 « L'insertion professionnelle des diplômé.e.s de DUT reste stable et leurs conditions d'emploi s'améliorent », décembre 2016.

9. LES PERSONNELS

Notes d'information

- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 12.28 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé à la session 2011 », décembre 2012.
- 13.08 « Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012 », mai 2013.
- 13.17 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public à la session 2012 », août 2013.
- 13.23 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public : le nombre de candidats remonte à la session 2012 », octobre 2013.
- 14.15 « Les concours enseignants du secondaire dans l'enseignement public : hausse sensible des recrutements en 2013 », mai 2014.
- 14.21 « Les concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public : une offre de postes encore accrue en 2013 », juin 2014.
- 14.35 « Les concours externes de personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé : des recrutements en baisse entre 2003 et 2013 », octobre 2014.
- 15.20 « Concours enseignants du secondaire public : les recrutements externes ont presque doublé en 2014 », juin 2015.
- 15.21 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : deux fois plus de recrutements externes en 2014 », juin 2015.
- 15.33 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants : une pratique bien ancrée dans le second degré public », octobre 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 16.15 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public : 40 % de recrutements externes en plus en 2015 », juin 2016.
- 16.16 « Concours enseignants 2015 du secondaire public : 20 % d'admissions en plus aux concours externes renouvelés », juin 2016.
- 17.09 « Les heures supplémentaires annualisées des enseignants à la rentrée 2015 », mai 2017.
- 17.13 « Concours de professeurs des écoles dans l'enseignement public - Session 2016 », juin 2017.
- 17.14 « Concours enseignants 2016 du second degré public », juin 2017.
- 17.16 « L'apprentissage des langues vivantes étrangères dans l'Union européenne : formation initiale et mobilité des enseignants du secondaire inférieur », juin 2017.

10. BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 12.29 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », décembre 2012.
- 13.28 « Le coût de l'éducation en 2012 – Évaluation provisoire du compte », novembre 2013.
- 14-37 « Le coût de l'éducation en 2013 : évaluation provisoire du compte », novembre 2014.
- 15.41 « Le coût de l'éducation en 2014 : évaluation provisoire du compte », novembre 2015.
- 16.32 « Près de 7 % du PIB consacrés à l'éducation : 147,8 milliards d'euros en 2015 », novembre 2016.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7199 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur, 2014-2015 ».

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notes d'information

- 12.09 « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », juillet 2012.
- 12.11 « Dépenses de recherche et développement en France en 2010 - Premières estimations pour 2011 », août 2012
- 13.01 « Les PME, des acteurs méconnus de la recherche en France », février 2013.
- 13.03 « Chercheurs-chercheurs : des stéréotypes de genre dès les formations », avril 2013.
- 13.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2011. Premières estimations pour 2012 », juillet 2013.
- 13.08 « Les entreprises étrangères représentent un cinquième de la R&D privée française », octobre 2013.
- 14.04 « Les chercheurs en entreprise en 2011 », juillet 2014.
- 14.06 « Dépenses de recherche et développement en France en 2012. Premières estimations pour 2013 », août 2014.
- 15.01 « Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2013-2014 », mars 2015.
- 15.02 « Projections des effectifs de l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2014 à 2023 », avril 2015.
- 15.03 « Les efforts de recherche en Union européenne », juillet 2015.
- 15.07 « Les dépenses de R&D dans les régions françaises en 2012 », septembre 2015.
- 15.09 « Dépenses de recherche et développement en France en 2013 - Premières estimations pour 2014 », décembre 2015.
- 16.01 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2015 à 2024 », février 2016.
- 16.05 « Les chercheurs en entreprises en 2013 », juillet 2016
- 16.07 « Le financement territorial de la R&T au cours de l'acte II de la décentralisation (2004-2014) », septembre 2016.
- 16.12 « Dépenses de recherche et développement en France - Résultats détaillés pour 2014 et premières estimations pour 2015 », décembre 2016.
- 17.02 « À 18-19 ans, la moitié des jeunes envisagent leur avenir professionnel avec optimisme », février 2017.
- 17.04 « Les coopérations public-privé pour l'innovation en France », février 2017.
- 17.06 « Les débuts de carrière des docteurs : une forte différenciation des trajectoires professionnelles », mai 2017.

Notes flash (ESR)

- 15.05 « Les dépenses intérieures de R&D s'élèvent à 47,5 milliards en 2013 », septembre 2015.
- 16.02 « Le financement de la R&T par les collectivités territoriales : 1,3 Md euros en 2014 », février 2016.
- 16.03 « La DIRDE en hausse de 2,3% en 2014 », mars 2016.
- 16.11 « Les dépenses intérieures de R&D en 2014 », septembre 2016.
- 16.13 « L'emploi scientifique dans les organismes de recherche en 2015 », octobre 2016.
- 16.14 « Panorama de l'effort de R&D dans le monde », octobre 2016.
- 17.02 « La place des femmes dans la recherche en 2014 à travers les secteurs institutionnels », mars 2017.
- 17.03 « Les dépenses de R&D des entreprises en 2015 (données provisoires) », avril 2017.

12. LA FRANCE D'OUTRE-MER

Notes d'information

- 12.24 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2012 dans les écoles publiques et privées », décembre 2012.
- 12.27 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré », décembre 2012.
- 13.02 « Résultats définitifs de la session 2012 du baccalauréat », mars 2013.
- 13.05 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2012 », avril 2013.
- 13.33 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2013 : un effort pour la scolarisation à deux ans dans l'éducation prioritaire », décembre 2013.
- 14.06 « Les résultats définitifs de la session 2013 au baccalauréat : les effets de la réforme de la voie professionnelle », mars 2014.
- 14.17 « Examens professionnels du second degré - Session 2013 : fin de la période de transition liée à la réforme de la voie professionnelle », mai 2014.
- 14.41 « Les élèves du premier degré : 930 classes supplémentaires à la rentrée 2014 », décembre 2014.
- 15.08 « La dépense pour le parcours d'un élève ou d'un étudiant en France et dans l'OCDE en 2011 », février 2015.
- 15.38 « À la rentrée 2014, dans le second degré, un enseignant est face à 22 élèves en moyenne pendant une heure de cours », novembre 2015.
- 15.44 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2015 : forte baisse des taux de redoublement », novembre 2015.
- 16.07 « Résultats définitifs de la session 2015 du baccalauréat : 77 % d'une génération obtient le baccalauréat », mars 2016.
- 16.08 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2016.
- 16.40 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2016 : moins d'un élève sur dix est en retard à l'entrée au CM2 », décembre 2016.
- 17.05 « Résultats définitifs de la session 2016 du baccalauréat : stabilité de la réussite dans les voies générale et technologique, progression dans la voie professionnelle », mars 2017.
- 17.08 « Examens professionnels du second degré - Session 2016 : un taux de réussite en hausse avec plus de 83 % de réussite », mars 2017.

VOUS RECHERCHEZ UNE INFORMATION STATISTIQUE ?

Le centre de documentation
de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
permet d'obtenir des informations statistiques nationales
sur le système éducatif.

Vous pouvez contacter LE CENTRE DE DOCUMENTATION

par téléphone au **01.55.55.73.58**
les lundi, mercredi et jeudi de 14 heures à 16 heures 30

ou par courriel à l'adresse **depp.documentation@education.gouv.fr**

Toutes les publications sont en vente par correspondance
auprès du département de la valorisation et de l'édition (DEPP)

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15
rers@education.gouv.fr

Achévé d'imprimer en août 2017
sur les presses des Ateliers modernes d'impression
19, rue Latérale, 92404 Courbevoie Cedex

Le ministère de l'Éducation nationale et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'ils détiennent.

À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possible des informations statistiques de cet ouvrage.

Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites Internet institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable. L'utilisateur doit veiller à ce que la source soit bien mentionnée.

Sur www.education.gouv.fr/statistiques/rers

- consultez *Repères et références statistiques* ;
- téléchargez l'ouvrage au format .pdf ;
- téléchargez les tableaux et graphiques au format .xls.

Sur www.education.gouv.fr/statistiques

et www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques,

retrouvez l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche :

- les derniers résultats d'enquêtes ;
- les publications et rapports de référence ;
- des données détaillées et actualisées ;
- des répertoires, des nomenclatures et de la documentation.

Nous vous remercions d'adresser vos observations
et suggestions éventuelles par courrier à :

Repères et références statistiques
Ministère de l'Éducation nationale

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot, 75015 Paris

ou par message électronique à rers@education.gouv.fr

Restez informé sur www.education.gouv.fr/statistiques

- Consultez l'actualité des publications statistiques
- Abonnez-vous à la liste d'information pour recevoir les avis de parution

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'Éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches.

Ces publications permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



L'ÉTAT DE L'ÉCOLE expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Chacun des **DOSSIERS DE LA DEPP** consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



FILLES ET GARÇONS SUR LE CHEMIN DE L'ÉGALITÉ regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle.

Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.



L'Éducation nationale en chiffres : synthèse des caractéristiques et des tendances du système éducatif français qui présente chaque année les chiffres-clés pour l'année scolaire écoulée.



GÉOGRAPHIE DE L'ÉCOLE présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



ATLAS ACADÉMIQUE DES RISQUES SOCIAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE

L'ouvrage décrit finement la situation de chaque académie d'un double point de vue : il analyse et cartographie, à l'échelon cantonal, les facteurs plus ou moins propices à la réussite scolaire et la difficulté scolaire qui peut conduire à l'abandon précoce des études.



LES **NOTES D'INFORMATION** font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donnent sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chaque année, le **BILAN SOCIAL** dresse un portrait de l'ensemble des personnels, enseignants et autres personnels de l'éducation nationale. Il présente les indicateurs utiles au pilotage des ressources humaines contribuant au fonctionnement du système éducatif : effectifs détaillés et caractéristiques des personnels, carrières, conditions de travail.



Les articles de la revue **ÉDUCATION & FORMATIONS**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.

REPÈRES ET RÉFÉRENCES STATISTIQUES 2017

SUR LES ENSEIGNEMENTS, LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Toute l'**information statistique** disponible
sur le fonctionnement et les résultats du **système éducatif**.

Un aperçu synthétique des principales données sur la **recherche française**.

185 thèmes organisés en 12 chapitres

1. Système éducatif
2. Établissements
3. Élèves du premier degré
4. Élèves du second degré
5. Apprentis
6. Étudiants
7. Formation continue
8. Résultats, diplômes, insertion
9. Personnels
10. Budgets, coûts, financements
11. Recherche & Développement
12. France d'outre-mer

Une **information suivie** et actualisée
sur tous les aspects structurels
de l'éducation
et de la recherche.

Des **séries chronologiques** longues.



Retrouvez tous les publications
de la **DEPP** gratuitement en ligne,
avec le téléchargement
d'un format imprimable
et de tableaux de données.
education.gouv.fr/statistiques



Entièrement téléchargeable sur
www.education.gouv.fr

ISBN 978-2-11-151752-3
26 €

